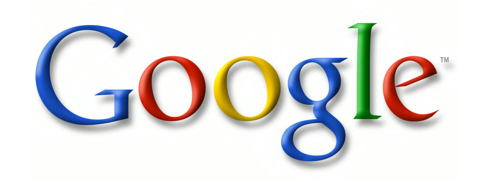
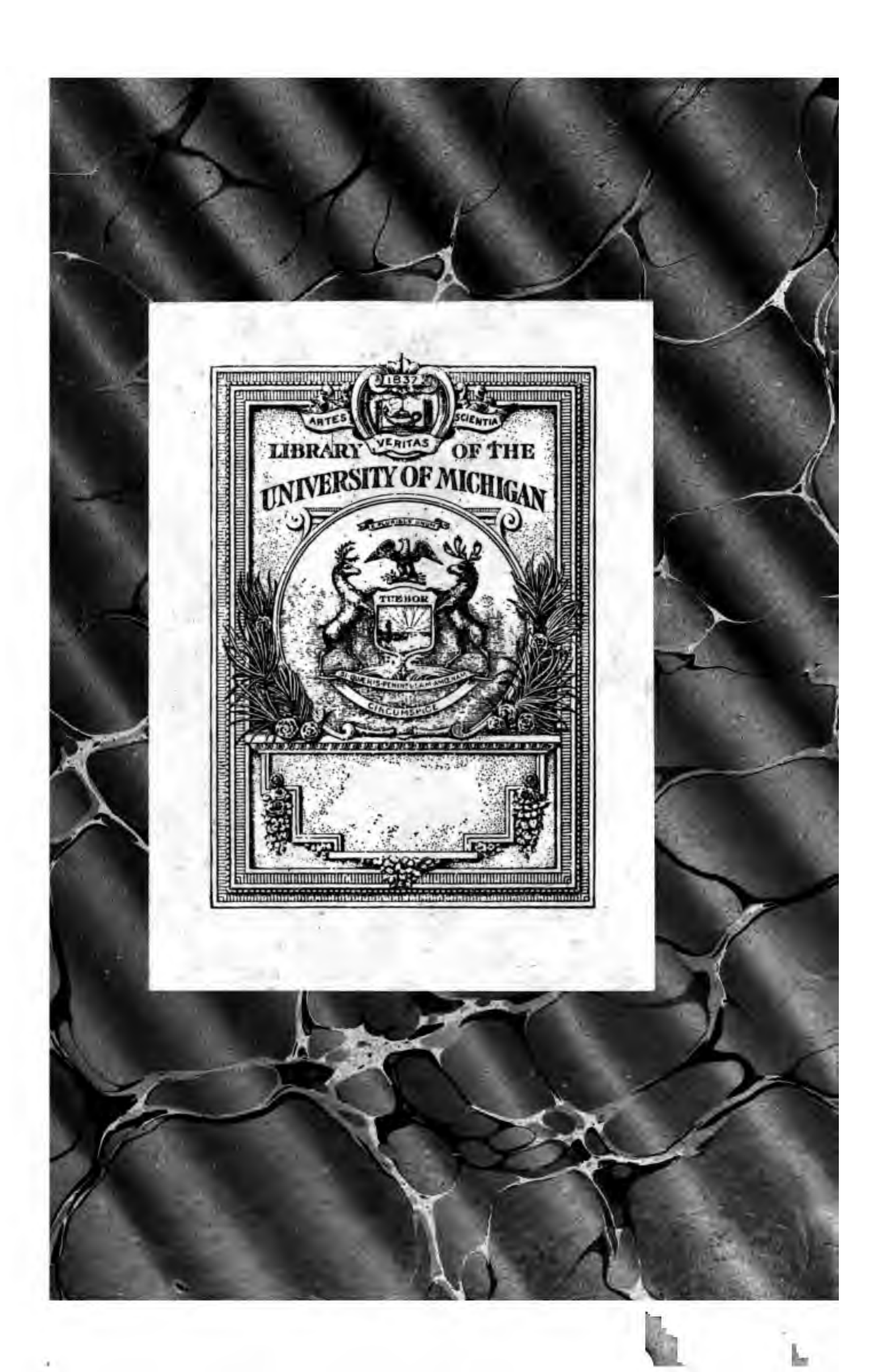



A 491420 DUPL


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



RECUEIL

DES

ACTES DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

RECUEIL

DES

ACTES DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

AVIS

L'Académie n'accepte aucune solidarité relative aux opinions émises dans le Recueil de ses *Actes*.

Bordeaux. — Imprimerie G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

ACTES

DE

L'ACADÉMIE

NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

L'Académie de Bordeaux a été établie sous le règne de Louis XIV, par lettres-patentes du 5 septembre 1712 enregistrées au Parlement de Bordeaux le 3 mai 1713.

3e SÉRIE. — 41e ANNÉE. — 1879.

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 13.

1879

LES

ANCIENS VOYAGEURS A BORDEAUX

PAR M. DE VERNEILH

S'il en est de l'amour-propre des habitants d'une ville comme de celui des particuliers; si, comme nous le pensons, le sentiment collectif a de grandes analogies avec le sentiment individuel; il doit se passer dans l'esprit des Bordelais, relativement aux étrangers qui visitent leur ville, quelque chose de très pareil à ce que chacun de nous éprouve lorsque des hôtes quittent notre maison, après un séjour plus ou moins prolongé. Nous ne serions pas fâchés de savoir quelles impressions ils emportent de notre hospitalité, de notre demeure, de l'aspect des lieux qui nous sont familiers, et dont nous aimerions à voir partager par les autres la bonne opinion que nous en avons nous-mêmes. Nous nous défions un peu, non sans raison, des compliments de politesse, usités en pareil cas, et voudrions bien lire au fond des cœurs l'opinion vraie de nos visiteurs, sur une foule de choses que nous sommes accoutumés à juger avec cette indulgence des propriétaires, comparable seulement à celle des pères de famille, mais qui ne laissent pas de nous inquiéter lorsqu'elles sont soumises, par hasard, à

l'examen d'un œil désintéressé, car à ce moment leurs moindres imperfections nous apparaissent, et il nous semble qu'elles vont choquer tout le monde. Rarement ce désir est satisfait pour les particuliers. En revanche, les voyageurs n'ayant pas de raisons de courtoisie pour dissimuler leur pensée, sont généralement pleins de franchise, en décrivant dans leurs impressions de voyage les villes qu'ils ont parcourues, et il n'est pas sans intérêt pour ces villes d'apprendre ce qu'on pense d'elles.

Aussi nous a-t-il semblé curieux de rassembler un certain nombre de descriptions ou de récits relatifs à Bordeaux, en ayant soin de les choisir à une époque assez éloignée de nous pour que leur reproduction ne puisse froisser personne, sans parler de la valeur historique donnée par le temps à des documents même insignifiants. Tels sont d'ailleurs presque tous ceux qui vont suivre. Un seul excepté, ils n'ont pas précisément le mérite de la nouveauté, et quelques-uns sont extraits d'ouvrages célèbres. Notre seul mérite, si tant est qu'il y en ait à une œuvre de ce genre, sera d'avoir songé à rapprocher des passages épars de différents auteurs, plus ou moins répandus, et d'en faciliter la lecture.

Si nous nous piquions de faire un travail complet, nous eussions dû chercher dans les manuscrits, sauf à n'y rien trouver peut-être, les récits naïfs des voyageurs du moyen âge, et pour plus de conscience encore, il eût été convenable de remonter aux Romains et d'emprunter à Ausone et à saint Paulin leurs descriptions poétiques du pays natal. Mais telle n'est pas notre ambition: et on voudra bien nous permettre de ne commencer notre revue des voyageurs bordelais qu'à la fin du

XVIe siècle, et par le célèbre écrivain de Thou qui y vint en 1581 avec les commissaires du Parlement de Paris, chargés de rétablir en Guienne le cours de la justice trop souvent interrompu en ce temps de troubles civils.

Malheureusement de Thou, qui avait le goût des voyages, qui ne craignait pas la fatigue des longues chevauchées pour voir des choses nouvelles, et qui, pendant son séjour en Guienne, ne manqua pas de visiter toute la contrée jusqu'aux Pyrénées, de Thou n'avait pas assez le goût des descriptions. De Libourne, par exemple, il dit pour tous renseignements, que la ville est située *dans un lieu commode, où la rivière d'Isle se jette dans la Dordogne;* il consacre huit lignes au mascaret, cinq aux raisons qui firent préférer Bordeaux à Libourne, comme siége de la chambre dont il faisait partie, et c'est tout. Il va à Casteljaloux rejoindre le roi de Navarre au milieu d'une partie de chasse, l'accompagne à Nérac, constate que la ville est assise en un terrain fertile, entourée de toutes parts de sables stériles, remarque le bon entretien des jardins royaux et leurs allées palissadées de lauriers, et ne dit pas un mot du château ni de la ville, qui en valaient bien la peine. De là, il pousse à Agen, où Secondat de Roques, qui avait épousé la tante de Joseph Scaliger, le reçoit magnifiquement; il va voir Sylvius, frère aîné de Joseph Scaliger, s'entretient longuement avec lui, comme il l'avait fait à Nérac avec Du Faur de Gratins, chancelier de Navarre, l'engage à publier les commentaires de son père sur Aristote, et rentre à Bordeaux sans consacrer une seule ligne à la capitale de l'Agenais. Bordeaux n'est pas mieux traité. Nous savons par lui que le couvent des Jacobins fut choisi pour tenir les séances des commis-

De Thou (1581).

saires; que Loysel et Pithou, « *couple d'amis illustre par* » *leur mérite et leur probité, plus illustre encore par la* » *conformité de leur zèle pour le bien public,* » y remplissaient les fonctions d'avocat et de procureur général, et qu'enfin l'ouverture de la session « *se fit avec un concours* » *extraordinaire de monde, attiré par la nouveauté du* » *spectacle ou par l'aversion qu'on avait pour les juges du* » *pays.* »

Une description des *Piliers de Tutelle,* qui étaient alors debout et qui attirèrent certainement l'attention du savant magistrat, ferait bien mieux notre affaire; mais on la chercherait en vain. De Thou semble n'avoir tenu compte que des personnages illustres avec lesquels il entrait volontiers en relation. C'est le premier président *Benoît de Lasgebâton, vieillard vénérable, et par son âge fort avancé et par sa profonde érudition,* qui lui donne force renseignements que l'historien utilisera plus tard. C'est « *Michel de Montaigne,* alors maire de Bordeaux, » dont il tire également bien des lumières, *homme franc,* » *ennemi de toute contrainte, et qui n'était entré dans* » *aucune cabale, d'ailleurs fort instruit de nos affaires,* » *principalement de celles de la Guienne sa patrie, qu'il* » *connaissait à fond.* » Il se lie d'amitié avec le doyen des conseillers du Parlement, Malvin de Sessac; il trouve, ainsi que Pithou, beaucoup d'agrément et de politesse dans l'esprit éclairé d'Élie Vinet, de Barbezieux, alors recteur du collége de Bordeaux, « *si célèbre dans les* » *siècles précédents.* » Il s'occupait alors, dit de Thou, de retoucher son Ausone. « Autrefois il avait été des amis » de Turnèbe, de Muret, de Grouchy, de Guérente et de » Georges Buchanan. Tous les ans il recevait des lettres » de ce dernier, quand les marchands écossais venaient » enlever les vins de Bordeaux. » N'était-ce pas le cas

d'être aimable pour nos crûs, que la gravité magistrale n'empêcha, en aucun temps, d'apprécier? Mais non, il est tout à ces savants, et à leur docte entretien, et aussi à certain poëme latin sur la fauconnerie, dont il est l'auteur, et qu'Élie Vinet, auquel il en a donné lecture, l'engage, en bon Bordelais, à faire imprimer chez Simon Millanges. Remarquons, à ce propos, que jamais chez les Romains il ne se fit si grande consommation de vers latins qu'au XVI[e] siècle. Magistrats, évêques, médecins, professeurs, gens de guerre et d'église, tous en un mot, jusqu'aux poètes de profession, sacrifiaient à la Muse latine. Nul n'était réputé capable en son état, quel qu'il fût, s'il n'avait aligné, plus ou moins laborieusement, force dactyles et spondées. La mode était, entre gens se piquant de belles-lettres, d'échanger des compliments en vers, et si l'un d'eux venait à mourir, les épitaphes louangeuses, les *Tombeaux*, comme on disait alors, de pleuvoir à son occasion. Les livres de ce temps-là débutent ou finissent, invariablement, par un certain nombre de pièces de cette monnaie courtoise, qui n'a plus cours aujourd'hui, et dans laquelle les latinistes délicats trouveraient apparemment plus de billon que d'or... Mais enfin, c'est à ces préoccupations d'auteur soumettant son œuvre à la critique du recteur bordelais, qu'il faut attribuer sans doute son inconcevable silence sur une ville et un port qui n'avaient pas manqué d'exciter son admiration.

Et la preuve, c'est qu'il devient un peu plus expansif, lorsque, utilisant, suivant sa coutume, quelques jours de vacances, il va avec ses amis Thumery, Loysel et Pithou, respirer l'air des champs et visiter le Médoc. Les quatre voyageurs sont à cheval, bien entendu. Ils sont munis de lettres de recommandation de M. de Foix-

Candale, qu'ils allaient souvent visiter à sa résidence du Puy-Paulin, et s'acheminent vers le pays des *Boïens* ou *Picei*, comme les appelle Ausone. C'est-à-dire qu'ils vont sur les bords du bassin d'Arcachon. Ce pays les enchante (que diraient-ils donc aujourd'hui!). La nouveauté du spectacle, les dunes de sable couronnées de bois de pin, les arbousiers en fleurs, et surtout la vue de la mer leur causent des transports. Ils dissertent à l'envi sur le *Cap des Boïens*, sur la petite ville de La Teste, sur l'étymologie de son nom et sur le grand *captal de Buch*, son seigneur, si redoutable à la France pendant les guerres des Anglais; leurs yeux distinguent dans le lointain, à l'autre bout du bassin, le chef-lieu de la seigneurie de Certes, qui appartenait alors à Honorat de Savoie, marquis de Villars, et de Thou en prend note. Bref, il parle cette fois en vrai touriste; ses compagnons et lui sont de belle humeur, l'air de la mer a excité leur appétit; la table est dressée sur le rivage même, les paniers d'huîtres se succèdent, non sans quelques flacons de Grave pour les arroser, et les huîtres sont si fraîches, si parfumées qu'il y aurait ingratitude à n'en rien dire. Écoutons le jugement de de Thou à leur endroit; il semble qu'il ait voulu faire, trois siècles à l'avance, une réclame pour les parcs d'Arcachon. « Ces huîtres sont » d'un goût si agréable et si relevé, qu'on croit respirer » la violette en les mangeant; d'ailleurs, elles sont si » saines, qu'un de nos valets en avala plus d'un cent » sans s'en trouver incommodé. Là dans la liberté du » repas, on s'entretient, tantôt de la beauté du lieu, » tantôt de ce qu'on jugeait plus propre au bien de » l'État..., etc., etc......... La beauté de la saison les » invita à voir le reste du pays de Médoc et le château » de M. de Candale; la maison de Foix possédait autrefois

» tout ce pays-là. Ils le trouvèrent à Castelnau, où il » s'était rendu depuis peu, où il avait accoutumé de » séjourner jusqu'à l'automne, à moins qu'il n'allât à » Cadillac ou à Béchevelle, deux châteaux qui sont sur » la Garonne, où il allait et d'où il revenait par eau » commodément.

» Ce seigneur, savant dans la géométrie et dans les » mécaniques, avait chez lui des laboratoires, des ateliers » et des forges, avec tous les instruments nécessaires » pour fondre, ou pour fabriquer toutes sortes de » machines. Il invita nos voyageurs à dîner; le repas fut » assaisonné d'une savante conversation, suivant la » coutume. De Thou tourna l'entretien sur ce que les » Pyrénées pouvaient avoir de hauteur, il savait que » c'était faire plaisir à son hôte. »

Cinq ans plus tard, en 1587, le mariage de Marguerite de Foix-Candale, héritière de la maison, faisait passer au duc d'Épernon les belles terres dont vient de parler de Thou. Il y a déjà longtemps qu'il ne reste du château de Castelnau que quelques pans de murailles, insuffisants pour donner idée de cette demeure féodale au temps où nos illustres magistrats y reçurent l'hospitalité. — Nous ne les suivrons pas à Lesparre, à Soulac ni au Verdon qu'ils virent en continuant leur tournée, et nous les laisserons, après avoir aperçu la tour de Cordouan que Louis de Foix n'avait pas encore reconstruite, se diriger, par Royan et Talmont sur Blaye, où ils enseignent aux habitants à tirer partie des capillaires qui croissent abondamment dans leur voisinage, en en faisant du sirop. Nous constaterons seulement que nos voyageurs, partis pour visiter le Médoc, allongent singulièrement leur programme, puisqu'ils poussent jusqu'à Bourdeille, en Périgord, à trente bonnes lieues de là, avant de rentrer

à Bordeaux, où les occupations judiciaires les absorbent de nouveau, et dont ils ne disent rien.

Mais les vacances de Pâques leur donnent de nouveaux loisirs qu'ils emploient à « *à faire un tour* » en Gascogne, et quel tour!... On se persuade trop aisément qu'on ne voyageait pas avant les chemins de fer. L'excursion des quatre amis fait voir qu'à cheval, et Dieu sait par quels chemins, on pouvait, pendant les vacances de Pâques, exécuter un programme dont se contenteraient bien des magistrats de ce temps-ci, voyageant dans de confortables wagons.

Partis par Bazas, ils vont de là à Albret, Tartas, Mont-de-Marsan et Aire, qui venait d'être ruinée par les guerres de religion. Ils continuent par le Bigorre, séjournent à Tarbes, où les eaux thermales du voisinage guérissent de Thou d'un rhumatisme au bras; poussent à Campan, à Lourdes, à Pau, dont le château et les jardins leur semblent magnifiques; font une pointe aux Eaux-Bonnes, visitent Oleron, Orthez, Saint-Jean-Pied-de-Port, Bidache, Bayonne, les bouches de l'Adour, et reviennent ensuite à Bordeaux, pour assister à un procès criminel, dont nous ferons grâce, bien que le principal acteur, le capitaine Gaillard, eût commis près de Saint-Émilion le crime qui lui mérita le dernier supplice.

Il est temps de parler des voyageurs qui disent quelque chose de notre ville. Celui qui va suivre, s'il est moins grand personnage que de Thou et moins lettré, a du moins le mérite de raconter en détail ce qu'il a vu. Il est vrai que c'est son métier de voir et de décrire, et son ouvrage, destiné spécialement aux voyageurs, n'a d'autre prétention que de les renseigner sur les choses qui peuvent les intéresser ou leur rendre service.

ABRAH. GOLNITZI. Abraham Goldnitz (1631).
DANTISC.
ULISSES
BELGICO. GALLICUS.
FIDUS TIBI DUX ET ACHATES
PER
BELGIUM HISPAN. REGNUM GALLIÆ. DUCAT. SABAUDIÆ.
TURINUM USQ. PEDEMONTI METROPOLIN.
CUM PRIVILEGIO
LUGDUNI BATAV.
EX OFFICINA ELZEVERIANA
cIɔ Iɔcxxxi

Tel est, finement gravé, au-dessous des armes de France et de Navarre, et entre deux personnages représentant Mercure avec son caducée et un voyageur armé d'un long bâton, tel est le titre d'un charmant petit volume de 712 pages, que nous possédons, et qui est l'*ancêtre* vénérable des *Guides Joanne*. Le texte est latin, mais d'un latin à l'usage des voyageurs, et qui n'a rien de commun avec celui de Cicéron ou de Tacite, ce qui nous a permis de le traduire facilement.

Le voyageur, qui arrive d'Agen, suit naturellement la vallée de la Garonne, nommant au passage les localités de quelque importance, signalant les meilleures auberges et décrivant les curiosités qui lui semblent dignes de remarque. Le château de Cadillac paraît l'avoir singulièrement frappé; il lui consacre deux pages, ce qui est beaucoup, vu le caractère microscopique de l'impression et le rapprochement des lignes. Voici le début de cet article; il donnera idée du style d'Abraham Goldnitz. « Oppidum muris ac fossis satis constat; verum arx » magnifica, qualem omnis reliqua Gallia non habet, ipsi » famam dat et adventantem allicit. *Situm* si spectas, » amænissimus lucus ab altera, ab altera fluvius

» Garumna est; si *structuram* certè regium vel me » tacente est ædificium. Videamus hoc, et ei connexa. »

Après ce préambule, il vante la beauté de la construction en pierres dures, la régularité des fenêtres, le splendide coup d'œil dont on jouit du haut des combles, le soin qu'on a eu de revêtir de lames de plomb le sommet des murailles pour éviter les dégradations provenant du voisinage de la rivière; les tuyaux de plomb destinés à recevoir et à jeter les eaux pluviales tombées sur les toitures, ce qui en ce temps-là était pour les châteaux une innovation; puis il pénètre dans la cour spacieuse où un bassin de marbre de 35 pieds de tour est rempli d'une eau vive, et dans un angle de cette cour, il remarque un atelier dans lequel les marbres des Pyrénées, apportés de 25 lieues (elles étaient bonnes en 1633), étaient sciés *ferris non dentatis, ædificioque accomodantur*. Ceci explique les profusions de marbres employés dans les pavages du château, dans les cheminées, et dans la chapelle funéraire des ducs d'Épernon. — Notre guide pénètre dans le château, y compte soixante chambres magnifiquement décorées et d'apparence toute royale, dont vingt ont des cheminées superbes, de marbres et de formes variés, qui ne sauraient être égalées par rien dans toute la France. Dans la chambre où la reine mère reçut l'hospitalité, la cheminée a une plaque de marbre noir dans laquelle, les fenêtres étant ouvertes, la Garonne se reflète comme en un miroir. On y voit un trône doré; mais voilà qui est assez intéressant : « Caminis artificiosissimè sculptis » pictor, gente germanus, addidit venustas figuras conve» nientibus coloribus. » Puis, il admire les tapisseries et les tentures, tissées d'or et de soie, à l'ancienne et à la nouvelle mode, dont il est plus facile d'admirer les

sujets représentés que de les décrire. Puis, ce sont les meubles, les rideaux, les courtines des lits, les pavés de mosaïque; bref, des splendeurs de tout genre qui éblouissent le voyageur, et qu'il craindrait de mal décrire en ne leur consacrant que quelques lignes. — De là, il descend aux cuisines qu'un escalier non interrompu relie au sommet de l'édifice, et où son latin lui donnait des droits particuliers à une bonne réception; il signale les belles voûtes des soubassements, la chapelle et ses coûteux embellissements; après quoi il va dans les jardins vastes et bien cultivés. Le mail long de 450 pas, les portiques et les galeries voûtées, au nombre de 64, attirent son attention; mais ce qui la frappe surtout, c'est une grande grotte voûtée où le duc d'Épernon ne dédaigne pas d'aller prendre assez souvent ses repas, et où, en face de la table, est une fontaine jaillissante, sur laquelle s'élève une statue de Neptune, en bronze, qui fournit de l'eau d'une façon assez inconvenante, et sur laquelle les visiteurs du jardin gravent leurs impressions d'une façon non moins inconvenante. Il parle ensuite d'une vallée ombreuse, arrosée par le ruisseau *Lille* (Leuille), qui prend sa source à 3 milles de là, à *Langrans*, fait le tour du jardin, d'où sont proscrits les animaux malfaisants, et alimente les canaux. La visite se termine par les écuries, le jeu de paume et le couvent des capucins situé près du château.

Le voyageur continue sa route par Podensac où il traverse la rivière, non sans peine, et au prix de 3 sous par cheval; il laisse à sa droite Rions, passe à *Pirelade* (1), *Arbanac*, *Portes*, prend un léger repas à Castres, à l'enseigne Saint-Martin, traverse la *Prade*, *Cadensac*, le *pont*

(1) On reconnaîtra facilement, sous cette orthographe flamande, *Virelade*, *Arbanatz*, *Portets* et *Cadaujac*.

de Langon, le *pont de la Maye*, l'*évêque de Saint-Jean* (?), *Bègles*, où les protestants ont leur temple et où les vignes sont cultivées avec soin, et, enfin, il fait son entrée à Bordeaux et va loger *sub signo au Chapeau-Rouge*.

Une fois là, il procède avec méthode à l'examen de la ville, suivant en cela la voie qui lui a été tracée par un certain *Sincère*, faiseur de guides comme lui, dont il cite souvent le texte imprimé à Genève en 1627. Il envisage le sujet qu'il doit traiter au point de vue extérieur et intérieur, matériel et moral. Il se complaît dans les divisions et les subdivisions, classe chaque chose dans la catégorie qui lui convient et ne s'écarte pas un seul instant du plan qu'il s'est tracé. Travail puéril dans lequel nous nous garderons bien de le suivre, mais dont nous donnerons cependant un léger échantillon.

Le *matériel* doit être considéré, dit-il, comme *tout* ou comme *partie*.

Le *tout* comprend la terre, l'air et l'eau.

Pour ce qui regarde la terre, je considère d'abord la situation de la ville et de la province; deuxièmement, la forme dans laquelle elle est bâtie, sa longitude et sa latitude, sans oublier sa grandeur; la qualité du sol et sa fertilité; ses produits en bétail et en troupeaux. — Sous le rapport de l'air, Ausone vante sa clémence (il cite Ausone). — Sous le rapport de l'eau, il y a l'Océan, la Garonne où est le port, et d'autres petits fleuves, etc. Alors, à propos de la Garonne, viennent des vers latins de Michel de l'Hôpital qui célèbrent ce fleuve où le vent de la mer pousse mille navires. — Puis, de la prose du célèbre jurisconsulte Pierre Pithou, parlant du flux et du reflux, de la courbe gracieuse du fleuve qui a valu, à Bordeaux, le nom de *Port de la Lune*. Ensuite, description du paysage, des coteaux charmants cou-

ronnés de bois d'essences variées, au pied desquels s'étendent les vignobles et qui rendent notre cité belle entre toutes. Le Peugue et la Devèze ne sont pas oubliés, comme on pense, par ce consciencieux auteur qui compte les 12 portes de la ville et, passant à l'intérieur, recommence la classification des places et des édifices, ces derniers publics ou privés, sacrés ou profanes.

Dans la première catégorie, les églises; dans la seconde, l'académie et l'hôpital. A tout seigneur tout honneur : Saint-André, la cathédrale, commence la série des édifices sacrés. Le guide y signale l'épitaphe de *Lucilla* (?) et les orgues qui passaient pour les plus complètes de France, genre de mérite qu'elles ont cessé d'avoir depuis longtemps, en dépit des réparations. Près de là était le palais archiépiscopal, que le cardinal de Sourdis n'habitait pas à cette époque.

L'église de Saint-Augustin où se trouvait le tombeau magnifique, de marbre noir et blanc, orné de quatre statues de bronze, du dernier duc de Candale, monument dont il ne reste pas trace, que nous sachions.

L'église de Saint-Seurin, qui conserve les reliques de saint Séverin, pour lesquelles, ajoute le bon Abraham Goldnitz, qui est protestant, les habitants de Bordeaux avaient une si grande superstition qu'ils ne se seraient pour rien au monde mis en campagne, avant d'avoir fait bénir leurs armes par l'évêque dans ce sanctuaire vénéré. Il y signale, près de l'autel, le fameux bâton de saint Martial; et près de l'église, le cimetière le plus ancien de la ville, dans lequel on voit plusieurs tombes antiques, dont l'une particulièrement grande et creusée, est toujours pleine d'une eau qui, suivant les diverses phases de la lune, s'enfle ou décroît..., à ce qu'on dit. Ce phénomène n'est point un article de foi.

L'église Saint-Éloi, petite, tapissée, dans une de ses parties anciennes, de fers de chevaux, les Bordelais attribuant une vertu particulière au patron de l'église pour la guérison des chevaux malades; et les maréchaux, ajouterons-nous, ayant un culte spécial pour saint Éloi.

Des autres églises, de Saint-Pierre, de Saint-Michel, de Sainte-Croix, pas un mot. Oubli singulier chez un guide si consciencieux.

L'académie a trois colléges entre lesquels brille particulièrement celui des jésuites, fondé en 1583 sur l'emplacement de l'ancien prieuré de Saint-Jean (Saint-James).

L'hôpital fondé par Guillaume, duc d'Aquitaine, à son retour d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, en souvenir duquel il voulut que les pèlerins de saint Jacques fussent hébergés, et les enfants abandonnés, nourris et élevés jusqu'à l'âge de raison.

Nous passons alors aux édifices consacrés aux usages politiques. Le palais de l'Ombrière où siégeait le Parlement et dont nous eussions préféré une description, aux renseignements donnés sur le nombre des conseillers et des présidents, sur la chambre de l'édit, mi-partie de magistrats catholiques et protestants, et sur certain avocat qui s'infligea le supplice d'Origène par amour de la chasteté.

L'Hôtel de Ville, assez grand, ne paraît pas très monumental au voyageur, moins épris que nous des châteaux du moyen âge. Il y signale des marbres antiques, trois statues, des inscriptions, le tombeau de deux époux, un médaillon de Néron et, ce qui est assez intéressant pour l'histoire de la peinture à Bordeaux et les encouragements que lui donnaient les jurats, les œuvres d'un artiste belge qui a peint les portraits des

rois, des reines, des cardinaux et autres semblables. Dans la salle des délibérations se trouvent les portraits du roi régnant Louis XIII et de sa femme, avec cette inscription :

ANNO CHRISTI M.VI. CXV. LUDOVICUS XIII GALLIARUM REX, IBI NUPTIAS CELEBRAVIT CUM INFANTE HISPANIARUM, PHILIPPI III REGIS FILIA PRIMOGENITA, FREMENTIBUS CONDEO, BULLIONIO, ALIISQUE PRINCIPIBUS ET CONFŒDERATIS.

Les jurats n'avaient pas manqué de se faire peindre eux-mêmes, *sur le vif*, et leurs images entouraient celles du couple royal dans la grand'salle du palais municipal.

De là, le guide va à la Bourse, *aulam mercatorum*, établie en 1571, à l'imitation de Paris et de Lyon. « En » l'année, dit-il, où le Parlement rendit, par un arrêt, la » liberté aux Éthiopiens et aux esclaves qu'un certain » marchand avait mis en vente, la France, mère et » protectrice de la liberté, ne pouvant admettre aucune » servitude. » Le fait étrange qui est relaté ici, bien que très rare, n'était pas cependant sans exemple. La *Revue des Sociétés savantes* publiait récemment des actes authentiques, établissant que cet affreux commerce de la chair humaine se pratiquait parfois encore au XVI[e] siècle, dans les ports de la Provence, et qu'un enfant nègre de douze ans coûtait environ le double d'un perroquet! — Revenons à la Bourse. Deux colonnes décoraient la porte d'entrée, portant chacune une inscription latine à la Piété et à la Justice. Au milieu, sous les armes du roi, une autre inscription rappelait les noms des trois consuls de la Bourse (un juge et deux conseillers), Jean Riniac, Pierre Sauvage (Salvagius) et Jean Duprat, qui avaient présidé à la construction de l'édifice, entrepris par l'ordre et aux frais des marchands

de Bordeaux. Il relève également les deux inscriptions françaises, plus morales que poétiques, qu'on pouvait lire encore il y a quelques années, avant la regrettable démolition de ce joli petit monument de la seconde renaissance.

A droite :

> Ton Dieu surtout aime d'amour extrême,
> Et ton prochain ainsi comme toi-même.

Et à gauche :

> Au magistrat rend humble obéissance;
> Il a de Dieu cest honneur et puissance.

Continuant l'inventaire, nous visitons l'*arsenal,* son moulin à salpêtre et les armes de guerre qui s'y trouvent en petite quantité. Puis les deux châteaux importants du Far (*sive* Ha) et de Tropeite. Nous allons ensuite au Puy-Paulin; nous remarquons les restes de l'enceinte romaine de forme carrée, et, plus loin, les ruines de l'*Amphithéâtre Palais Gallien.* Ce bon Goldnitz parlerait même volontiers de cette célèbre fontaine chantée par Ausone; mais il confesse qu'il n'en reste rien, et qu'il faut se borner à des conjectures, que la découverte de conduits de plomb, trouvés dans le jardin du conseiller *de Lange* et pleins d'eau, rend très vraisemblables. Ce qu'il admire, c'est le bel effet que produit la ville avec sa ceinture de tours, dont la savante restitution par la plume et par le burin de notre ami, M. Drouyn, nous a mis à même de contempler la pittoresque silhouette.

Que si le lecteur a du goût pour les perles et les oyaux, qu'il aille dans le quartier des Portugais, qui vendaient ces précieuses marchandises; et s'il est fatigué

de la longue course qu'il vient de faire, qu'il se repose aux chais (*tabernas vinarias*), bâtis sur les bords du fleuve. « Il verra là mille et mille tonneaux de vin, et » pourra le goûter s'il lui est agréable. »

En fait d'édifices privés, il n'y a de mentionnés que l'hôtel de Condé (?), *ædes Condæi,* la maison du duc d'Épernon, bâtie sur les vieux remparts et hors ville; le jardin de Raymond *(hortus Ræmondi)* et sa galerie de tableaux, où se trouvent les statues de Jupiter et d'Adrien, deux autres statues de haute taille, et une pierre de forme circulaire, avec une inscription. Et surtout le jardin et le palais du cardinal de Sourdis qui, par son architecture, ses peintures, ses fontaines et ses fruits, est digne d'être vu en détail. Nous ne suivrons pas le guide dans sa description, encore moins copierons-nous les nombreuses inscriptions en vers latins qui accompagnent les tableaux de sainteté de la longue galerie; bornons-nous à dire qu'il y avait là, en outre des portraits de cardinaux créés sous le pontificat de Paul V, vingt-deux grandes compositions exécutées par un chartreux espagnol nommé *Louis Pasquil.* Son pinceau fécond abordait les sujets les plus compliqués. C'est la Résurrection du Sauveur et l'Assomption de la Sainte Vierge; Satan terrassé par un ange; la Sainte Vierge présentant au Père et au Fils saint François et Saint Dominique; saint Benoît et sainte Scolastique établissant la vie monastique; l'image de saint Bruno; saint Hilaire ressuscitant un mort; saint Gérôme jouant avec un lion; saint Augustin examinant le mystère de la Sainte-Trinité; la victoire de Constantin le Grand sur les infidèles; le pape Grégoire III conférant la couronne impériale à Charlemagne, le martyre de saint Thomas de Cantorbéry..., etc., etc.; — chaque sujet accompagné d'un

dystique. — De ces peintures murales, il ne reste rien que nous sachions, et nous ignorons s'il est très regrettable qu'elles aient disparu, car nous ne savons pas ce que valait ce moine espagnol comme artiste. On peut toutefois supposer que l'archevêque de Bordeaux, cardinal, grand seigneur, bâtissant et décorant un édifice de l'importance de celui-ci, où il résidait, n'avait pas dû s'entourer de peintures dénuées de tout mérite. Ce qui est à remarquer, c'est que le duc d'Épernon à Cadillac avait un peintre allemand, les jurats de Bordeaux un Belge et le cardinal de Sourdis un Espagnol; d'où cette conclusion, que sous le règne de Louis XIII, la grande peinture n'était représentée en notre ville que par des artistes étrangers, les artistes bordelais n'ayant pas manqué d'être choisis, tout au moins par les jurats, s'il y en avait eu de capables à cette époque.

Nous ferons grâce de ce qui concerne l'organisation politique de la cité, de la façon dont elle se gouvernait; du mode d'élection de ses magistrats, et des événements historiques dont le récit est emprunté à de Thou; ces choses sont assez connues [1]; nous relevons seulement dans le guide cette particularité que, pendant les deux foires tenues alors comme actuellement aux mois de mars et d'octobre durant quinze jours, et où se traitaient de grandes affaires sur les draps d'Espagne et les vins, le cours habituel des lois était suspendu, et que les pères sur leurs enfants, les maris sur leurs femmes, avaient droit de vie et de mort, et n'encouraient nulle peine, pourvu qu'ils jurassent solennellement qu'ils avaient obéi à un mouvement regrettable de colère. Étrange coutume, qui ne devait pas laisser, à l'approche des

[1] Voir à ce sujet une excellente étude de M. H. Barckhausen, publiée récemment.

foires, d'inquiéter quelques épouses, unies à des maris un peu vifs de caractère!

Nous laisserons Goldnitz s'embarquer pour Blaye avec son cheval, payant pour cela 22 sous tournois; nous le laisserons saluer au passage Lormont et son château, Bourg et ses anciennes fortifications, encore en bon état de défense, et le *mascaret*, qui nous vaut une belle dissertation de sa façon, et nous irons à vingt ans de là chercher un autre visiteur de Bordeaux, plus connu mais bien autrement discret à l'endroit des curiosités de la ville.

C'est Tallemant des Réaux, dont le cousin germain était intendant de Guienne en 1654. A celui-là les monuments et les descriptions importent peu. Ce n'est point son affaire. Raconter des commérages, dont tous ne sont pas faux, loin de là; faire la chonique du jour, surtout quand elle est bien scandaleuse; n'épargner personne, même ses plus proches parents; voilà la vraie vocation de ce viveur parisien, et, faut-il l'avouer, le principal mérite de ses mémoires. Il était venu à Bordeaux où son cousin germain était intendant, et était assez au courant des familles de la Guienne, dont plusieurs ont eu l'honneur, peu enviable, de tenir place dans ses écrits. Nous lui empruntons l'historiette de son cousin l'intendant dans ce qu'elle a de relatif à notre ville. Il nous a semblé qu'elle rentrait dans notre cadre, et qu'elle donnait des détails bons à connaître sur la société bordelaise, au lendemain de la Fronde.

Tallemant des Réaux (1654).

HISTORIETTE DE TALLEMANT, LE MAITRE DES REQUÊTES.

1654. —... Il eut ensuite l'intendance de Guienne. Ruvigny l'y servit utilement, il l'a encore, et quoique cet emploi lui vaille, j'ai honte de le dire, tous les ans vingt mille écus, il

n'en épargne pas un sou, tant il fait *florès*. Comme il y a moins de cervelle de delà que deçà de la Garonne, ils sont aussi un peu plus évaporés à Bordeaux qu'à Paris, et l'on s'y moque aussi un peu plus d'eux.

Madame Tallemant n'est plus jolie, car elle n'est plus jeune, et elle accouche quasi tous les ans. Elle fit une fois une bonne étourderie au Cours qu'on y fait le long de l'eau : elle étoit dans son carrosse avec cinq femmes et deux jeunes conseillers, Pontac et Gâchon; M. de Saint-Luc, lieutenant de roi, vient à passer : « Monsieur voulez vous venir ici? » Il descend. « Monsieur de Pontac, dit elle, faites place à M. de Saint-Luc. » Pontac, qui est tout jeune, sort sans trop songer à ce qu'il faisait : « Mais, ajoute-t'elle, sera t'il tout seul dans l'autre carrosse? Monsieur de Gâchon, allez lui tenir compagnie. » Gâchon y va, mais ce fut par dépit, et il irrita si bien l'autre qu'ils n'ont point voulu se raccommoder avec elle.

Tout le monde dupe l'intendant en chevaux et en autres choses. Sa dépense fait honte à Saint-Luc et à d'Estrades, qui ne lui en veulent point de bien. M. de Candale ne mangeoit jamais que chez eux. Avant Tallemant, un intendant ne paraissoit point à Bordeaux; à cette heure on n'y parle que de M. l'Intendant et de madame l'Intendante; car ils ne veulent point qu'on les appelle autrement.

Elle a depuis peu fait une équipée qui a bien éclaté. Son mari avoit la goutte bien fort; il ouït dire qu'à un village, nommé Bègles, à une lieue de la ville il y avoit un saint, appelé saint Maur, qui guérissoit de la goutte : il prie sa femme d'y faire quatre voyages, quatre dimanches consécutifs; elle lui promet d'y aller soigneusement. Aussitôt elle en fait avertir un conseiller, nommé Senault, qui est, dit-on, son galant, et un petit abbé de Marans, qui en contoit à mademoiselle du Pin, sœur bâtarde de Tallemant. Je ne sais pas ce qu'ils firent, mais je sais qu'ils n'employèrent pas tout le temps à prier Dieu. Il y avoit une demoiselle la première fois, qui les laissa en liberté, et qui n'y alla pas la seconde : au troisième dimanche, comme ils entrèrent dans l'église, ils trouvèrent que le maître d'hôtel du mari avoit pris les devants, et était déjà à faire ses *oremus*. Il fallut

que les galants retournassent à pied. Pour le quatrième voyage, je pense qu'il fut fait dans les règles. Le mari cependant faisoit de grands compliments à sa femme pour la peine qu'elle prenoit. Cependant, pour dire ce que j'en pense, je crois qu'il y a eu plus d'imprudence que d'autre chose; d'ailleurs on est fort médisant dans la province.

J'ai vu depuis ce petit abbé de Marans ici avec elles en un petit voyage qu'elles y firent seules; ou je ne m'y connais pas, ou il n'y a rien que de la badinerie.

Ce voyage a été plus long qu'elles ne pensoient, car Tallemant fut révoqué. Toute la province en eut du regret, car il est bonhomme et si accommodant, que les partisans, le parlement et le peuple en étoient contents; d'ailleurs il y accommoda, et en Provence aussi, des querelles où bien des gens avoient échoué... Ce qui déplaisoit le plus à madame Tallemant et à Angélique, à Bordeaux, c'est qu'on n'y voit point d'embarras (de voitures probablement); car un embarras est un grand divertissement pour elles; c'est leur ragoût, et à Bordeaux elles disoient : « Mon Dieu, ne verrons nous jamais un embarras? »

Tallemant dit, quelques lignes plus haut, parlant de l'intendante : « Elle croit dire une belle chose quand elle dit : « Mon Tallemant n'a pas rapporté un sou de son » intendance. Il y mangeait quatre-vingt mille livres tous » les ans, et il n'y a pas acquitté une dette. »

Ce prodigue intendant avait de qui tenir. Il était gendre de Puget de Montauron, célèbre financier, auquel Tallemant des Réaux consacre aussi une historiette et qui, lorsqu'il était receveur général à Bordeaux, était si magnifique en toutes choses, qu'on l'appelait *Son Éminence Gasconne* et que tout s'appelait à la *Montauron*.

Chapelle et Bachaumont (1636).

Presqu'à la même époque (en 1636), Chapelle et Bachaumont (1) vinrent à Bordeaux, pendant ce fameux

(1) 1656, *Voyage de Chapelle et de Bachaumont*, édition de 1826, Constant Letellier, Paris.

voyage, dont le court récit, tout spirituel et émaillé de petits vers qu'il soit, ne nous paraît pas justifier la prodigieuse réputation. Il serait difficile de les passer sous silence dans cette revue. Nous allons, après tant d'autres, leur emprunter ce qui est intéressant pour nous, bien qu'ils fassent un peu double emploi avec des Réaux, dont le magnifique cousin, M. l'intendant Tallemant, paraît avoir été pour eux, avec nos vins, le principal attrait de notre ville.

Ils viennent de Saintonge et arrivent par Blaye, après avoir mangé sur l'herbe, près de *Croupignac* où régnait la peste et où ils se gardent bien de s'arrêter, des perdreaux, dont leur hôte, M. de Lussan, les avait prudemment munis.

.... Ensuite d'un repas si cavalier, continuant notre chemin, nous arrivâmes à Blaïe, mais si tard, et le lendemain nous en partîmes si matin, qu'il nous fut impossible d'en remarquer la situation qu'avec la clarté des étoiles. Le montant, qui commençoit de très bonne heure, nous obligeoit à cette diligence. Après donc avoir dit mille adieux à Lussan (1) et reçu mille baisers de lui, nous nous embarquâmes dans une petite chaloupe, et voguâmes longtemps avant le jour.

Mais sitôt que par son flambeau
La lumière nous fut rendue,
Rien ne s'offrit à notre vue
Que le ciel, et notre bateau
Tout seul dans la vaste étendue
D'une affreuse campagne d'eau.

La Garonne est effectivement si large depuis qu'au Bec des Landes d'Ambez elle est jointe avec la Dordogne, qu'elle ressemble tout à fait à la mer; et les marées montent avec

(1) Roger d'Esparbez de Lussan, dit le comte de Lussan, troisième fils de François d'Esparbez de Lussan, vicomte d'Aubeterre, maréchal de France, avait reçu les spirituels voyageurs à son château de Fontallade, en Saintonge, et avait tenu à les accompagner jusqu'à Blaye lorsqu'ils continuèrent leur voyage.

tant d'impétuosité, qu'en moins de quatre heures nous fîmes le trajet ordinaire.

Et vîmes au milieu des eaux
Devant nous paraître Bordeaux,
Dont le port en croissant resserre
Plus de barques et de vaisseaux
Qu'aucun autre port de la terre.

Sans mentir, la rivière étoit alors si couverte, que notre felouque eut bien de la peine à trouver une place pour aborder. La foire qui se devoit tenir dans quelques jours, avoit attiré cette grande quantité de navires et de marchands, quasi de toutes les nations, pour charger les vins de ce pays;

Car ce fâcheux et rude port
En cette saison a la gloire
De donner tous les ans à boire
Presqu'à tous les peuples du Nord.

Ces messieurs emportent de là tous les ans une effroyable quantité de vins, mais ils n'emportent pas les meilleurs. On les traite d'Allemands, et nous apprîmes qu'il étoit défendu non seulement de leur en vendre pour enlever, mais encore de leur en laisser boire dans les cabarets. Après être descendus sur la grève et avoir admiré quelque temps la situation de cette ville, nous nous retirâmes au *Chapeau-Rouge,* où M. Talleman nous vint prendre aussitôt qu'il sut notre arrivée. Depuis ce moment, nous ne nous retirâmes dans notre logis, pendant notre séjour à Bordeaux, que pour y coucher. Les journées se passoient le plus agréablement du monde chez monsieur l'Intendant; car les plus honnêtes gens de la ville n'ont pas d'autre réduit que sa maison. Il a trouvé même que la plupart étoient ses cousins, et on le croiroit plutôt le premier président de la province que l'intendant. Enfin, il est toujours le même que vous l'avez vu, hormis que sa dépense est plus grande. Mais pour madame l'Intendante, nous vous dirons en secret qu'elle est tout à fait changée.

Quoique sa beauté soit extrême,
Qu'elle ait toujours ce grand œil bleu
Plein de douceur et plein de feu,
Elle n'est pourtant plus la même;
Car nous avons appris qu'elle aime,
Et qu'elle aime bien fort le jeu.

- Elle qui ne connaissait pas autrefois les cartes, passe maintenant des nuits au lansquenet. Toutes les femmes de la ville sont devenues joueuses pour lui plaire; elles viennent régulièrement chez elle pour la divertir, et qui veut voir une belle assemblée n'a qu'à lui rendre visite. Mademoiselle du Pin se trouve toujours là bien à propos pour entretenir ceux qui n'aiment point le jeu. En vérité, sa conversation est si fine et si spirituelle, que ce ne sont point les plus mal partagés. C'est là que messieurs les Gascons apprennent le bel air et la belle façon de parler :

Mais cette agréable du Pin,
Qui dans sa manière est unique,
A l'esprit méchant et bien fin,
Et si jamais Gascon s'en pique,
Gascon fera mauvaise fin.

Au reste, sans faire ici les goguenards sur messieurs les Gascons, puisque Gascons il y a, nous commencions nous-mêmes à courir quelque risque, et notre retraite précipitée ne fut pas mal à propos. Voyez pourtant quel malheur! nous nous sauvons de Bordeaux pour donner deux jours après dans Agen.

Agen cette ville fameuse,
De tant de belles le séjour,
Si fatale et si dangereuse
Aux cœurs sensibles à l'Amour.
Dès qu'on en approche l'entrée
On doit bien prendre garde à soi;
Car tel y va de bonne foi
Pour n'y passer qu'une journée,
Qui s'y sent par je ne sais quoi
Arrêté pour plus d'une année.

Un nombre infini de personnes y ont même passé le reste de leur vie sans en pouvoir sortir,... etc., etc.

Saint Simon (1721).

Nous sauterons brusquement de la minorité de Louis XIV à celle de Louis XV, et nous emprunterons au duc de Saint-Simon ce qu'il raconte de son passage à Bordeaux. Il se rendait en Espagne, vers la fin de 1721, comme ambassadeur extraordinaire, pour négocier le double mariage de Louis XV avec l'infante et celui de la

fille du duc d'Orléans, régent, avec le prince des Asturies. Cette importante mission qui flattait son orgueil, les honneurs qu'on lui rendait, l'air de quasi-souveraineté qu'il venait de respirer en traversant sa terre de Ruffec et son gouvernement de Blaye, et, mieux que cela, la certitude qu'il récolterait en Espagne la grandesse pour le second de ses fils et la toison d'or pour l'aîné : tout cela avait singulièrement adouci cette nature hautaine et revêche. Le terrible duc s'est tout à coup transformé en mettant le pied en Guienne : hommes et choses lui semblent parfaits; par une rare exception dont nous pouvons nous féliciter, non seulement il n'est plus aigre et malveillant, mais il est au contraire d'une parfaite bienveillance. C'est à ne plus le reconnaître : on en va juger.

1721. — ..... De Ruffec, j'allai en deux jours à la Cassine, petite maison à quatre lieues de Blaye, que mon père avait bâtie au bord de ses marais de Blaye que je pris grand plaisir à visiter; j'y passai la veille et le jour de la Toussaint, et le lendemain je me rendis de fort bonne heure à Blaye, où je séjournai deux jours. J'y trouvai plusieurs personnes de qualité, force noblesse du pays et des provinces voisines, et Boucher, intendant de Bordeaux, beau-frère de Le Blanc, qui m'y attendaient, auxquels je fis grande chère soir et matin pendant ce court séjour. Je l'employai bien à visiter la place dedans et dehors, le fort de l'île et celui de Médoc vis à vis Blaye, où je passai par un très fâcheux temps. Mais je les voulais voir, et j'y menai mon fils qui avait la survivance de mon gouvernement. Nous passâmes à Bordeaux par un si mauvais temps, que tout le monde me pressait de différer, mais on ne m'avait permis que ce peu de séjour, que je ne voulus pas outrepasser. Boucher avait amené son brigantin magnifiquement équipé, et tout ce qu'il fallait de barques pour le passage de tout ce qui m'accompagnait, et de tout ce qui était venu me voir à Blaye, dont la plupart passèrent à Bordeaux avec nous. La vue du port et de la ville me surprit

avec plus de trois cents bâtiments de toutes nations rangés en deux lignes sur mon passage, avec toute leur parure et grand bruit de leur canon et de celui du Château-Trompette.

On connaît trop Bordeaux pour que je m'arrête à décrire ce spectacle ; je dirai seulement qu'après le port de Constantinople, la vue de celui-ci est en ce genre ce qu'on peut admirer de plus beau. Nous trouvâmes force compliments et force carrosses au débarquement, qui nous conduisirent chez l'intendant, où les jurats de Bordeaux vinrent me complimenter en habit de cérémonie. Comme ces messieurs sont les uns de qualité et les autres considérables, et que cette jurade est extrêmement différente en tout des autres corps de ville, je me tournai vers l'intendant après leur avoir répondu, et je le priai de trouver bon que je les conviasse de souper avec nous ; ils me parurent sensibles à cette politesse à laquelle ils ne s'attendaient pas, allèrent quitter leurs habits, et revinrent souper. Il n'est pas possible de faire une plus magnifique chère, ni plus délicate que celle que l'intendant nous fit soir et matin, ni faire mieux les honneurs de la ville et de leur logis que nous les firent l'intendant et sa femme les trois jours que j'y séjournai, n'ayant pu y être moins pour l'arrangement du voyage. L'archevêque et le premier président n'y étaient point ; le parlement était en vacances. Néanmoins je vis le Palais et ce qu'il y avait à voir dans la ville. Quoiqu'on me dégoûtât de voir l'hôtel de ville qui est vilain, je persistai à vouloir y aller ; je voulais faire une autre civilité aux jurats, sans conséquence ; ils s'y trouvèrent : je leur dis que c'était beaucoup moins la curiosité qui m'amenait dans un lieu où on m'avait averti que je ne trouverais rien qui méritât d'être vu, que le désir de leur rendre à tous une visite, ce qui me parut leur avoir plu extrêmement.

Enfin, après avoir bien remercié M. et Madame Boucher, nous partîmes, traversâmes les grandes landes, et arrivâmes à Bayonne, où nous mîmes pied-à-terre chez d'Adoncourt qui y commandait très dignement, et y était adoré en servant parfaitement le roi. Mes enfants et moi logeâmes chez lui, et tout mon monde dans le voisinage. Le changement de voitures pour nous et pour les bagages nous y retint quatre jours, pendant lesquels rien ne se peut ajouter aux soins d'Adon-

court, à sa politesse aisée et sans compliments, et à sa chère soir et matin, propre, grande, excellente. Il était venu accompagné d'officiers une lieue au devant de nous. J'étais dès lors monté à cheval. L'artillerie, les compliments, il fallut essuyer cela comme à Bordeaux, et pour ne le pas répéter ce fut la même chose au retour, excepté à Blaye où je le défendis.....

(Tome XXXV, p. 19, édit. de Delloye, 1840.)

Voici encore, quarante ans plus tard, un voyageur de belle et bonne humeur; mais pour celui-là c'est une habitude. C'est Marmontel, le type de l'homme de lettres au XVIIIe siècle, faisant, suivant une expression peu académique, tout ce qui concerne son état : tragédies, nouvelles, contes moraux, discours philosophiques. A la mode en son temps; secrétaire perpétuel de l'Académie française, historiographe de France; bon écrivain après tout, bien qu'un peu oublié; très recherché dans la bonne compagnie, ne dédaignant pas au besoin la mauvaise; homme de plaisir jusqu'au jour où il devint le modèle des maris et des pères, et ne dépouillant jamais, en dépit de son culte pour Voltaire et de son frottement avec la société raffinée de son époque, une vraie bonhomie limousine qui donne un grand caractère de sincérité à ses mémoires. — C'est à ces mémoires posthumes, plus intéressants que les Incas, Bélisaire et les contes moraux, que nous empruntons le passage suivant : Marmontel (1760).

1760. — L'un des deux fils (de la belle madame Gaulard), homme aimable, occupait à Bordeaux l'emploi de la recette générale des Fermes; il avait fait un voyage à Paris; et, la veille de son départ, l'un des plus beaux jours de l'année, nous dînions ensemble chez notre ami Bouret en belle et bonne compagnie. La magnificence de cet hôtel que les arts avaient décoré, la somptuosité de la table, la naissante verdure des jardins, la sérénité d'un ciel pur, et surtout l'ama-

bilité d'un hôte qui, au milieu de ses convives, sembloit être l'amoureux de toutes les femmes, le meilleur ami de tous les hommes, enfin tout ce qui peut répandre la belle humeur dans un repas, y avoit exalté les esprits; moi qui me sentois le plus libre des hommes, le plus indépendant, j'étois comme l'oiseau qui, échappé du lieu qui le tenait captif, s'élance dans l'air avec joie; et, pour ne rien dissimuler, l'excellent vin qu'on me versoit, contribuoit à donner l'essor à mon âme et à ma pensée.

Au milieu de cette gaieté, le jeune fils de madame Gaulard nous faisoit ses adieux; et, en me parlant de Bordeaux, il me demanda s'il pouvoit m'y être bon à quelque chose? « A m'y bien recevoir, lui dis-je, lorsque j'irai voir ce beau port et cette ville opulente; car, dans les rêves de ma vie, c'est l'un de mes projets les plus intéressans. — Si je l'avois su, me dit-il, vous auriez pu l'exécuter dès demain; j'avois une place à vous offrir dans ma chaise. Et moi, me dit l'un des convives (c'étoit un juif appelé Gradis, l'un des plus riches négocians de Bordeaux), et moi je me serois chargé de faire voiturer vos malles. — Mes malles, dis-je, n'auroient pas été lourdes; mais pour mon retour à Paris?... Dans six semaines, reprit Gaulard, je vous y aurois ramené. — Tout cela n'est donc plus possible, leur demandai-je? — Très possible de notre part, me dirent-ils; mais nous partons demain. » Alors, disant quelques mots à l'oreille au fidèle Bury qui me servoit à table, je l'envoyai faire mes paquets; et aussitôt, buvant à la santé de mes compagnons de voyage: me voilà prêt, leur dis-je, et nous partons demain. Tout le monde applaudit à une résolution si leste, et tout le monde but à la santé des voyageurs.

Il est difficile d'imaginer un voyage plus agréable: une route superbe, un temps si beau, si doux, que nous courions la nuit, en dormant, les glaces baissées. Partout, les directeurs, les receveurs des fermes empressés à nous recevoir. Je croyais être dans ces temps poétiques, et dans ces beaux climats où l'hospitalité s'exerçoit par des fêtes.

A Bordeaux, je fus accueilli et traité aussi bien qu'il étoit possible : c'est à dire qu'on m'y donna de bons diners, d'excellens vins et même des salves de canon des vaisseaux

que je visitois. Mais quoiqu'il y eût dans cette ville des gens d'esprit, et faits pour être aimables, je jouis moins de leur commerce que je n'aurois voulu. Un fatal jeu de dé, dont la fureur les possédoit, noircissoit leur esprit et absorboit leur âme. J'avois tous les jours le chagrin d'en voir quelqu'un navré de la perte qu'il avoit faite. Ils sembloient ne diner et ne souper ensemble que pour s'entr'égorger au sortir de table; et cette âpre cupidité, mêlée aux jouissances et aux affections sociales, étoit pour moi quelque chose de monstrueux.

Rien de plus dangereux pour un receveur général des fermes qu'une telle société. Quelque intacte que fût sa caisse, sa seule qualité de comptable lui devoit interdire les jeux de hasard, comme un écueil, sinon de sa fidélité, au moins de la confiance qu'on y avoit mise; et je ne fus pas inutile à celui-ci, pour l'affermir dans la résolution de ne jamais se laisser gagner à la contagion de l'exemple.

Une autre cause altéroit le plaisir que m'auroit fait le séjour de Bordeaux, la guerre maritime faisoit des plaies profondes au commerce de cette grande ville. Le beau canal que j'avois sous les yeux ne m'en offroit que les débris. Mais je me formois aisément l'idée de ce qu'il devoit être dans son état paisible, prospère et florissant.

Quelques maisons de commerçans, où l'on ne jouoit point, étoient celles que je fréquentois le plus et qui me convenoient le mieux. Mais aucune n'avoit pour moi autant d'attrait que celle d'Ansely. Ce négociant étoit un philosophe anglais, d'un caractère vénérable. Son fils, quoique bien jeune encore, annonçoit un homme excellent; et ses deux filles, sans être belles, avoient un charme naturel dans l'esprit et dans les manières qui m'engageoit autant et plus que n'eût fait la beauté. La plus jeune des deux, *Jenny*, avoit fait sur mon âme une impression vive. Ce fut pour elle que je composai la romance de Pétrarque, et je la lui chantai en lui disant adieu.

Dans les loisirs que me laissoit la Société d'une ville où, le matin, tout le monde est à ses affaires, je repris le goût de la poésie, et je composai mon épître aux poètes. J'eus aussi pour amusement les facéties qu'on imprimoit à Paris

dans ce moment là contre un homme qui méritoit d'être châtié de son insolence, mais qui le fut aussi bien rigoureusement; c'étoit le Franc de Pompignan ([1])...

Cagliostro (1783). Nous continuerons nos citations par celle d'un homme qui, sans être homme de lettres ou grand seigneur, n'en a pas moins eu une notoriété immense, rajeunie depuis peu, par les romans et les pièces de théâtre. Il fit à Bordeaux, quelques années avant la Révolution, un séjour de onze mois, et il est vraiment surprenant que ce séjour n'ait laissé aucunes traces dans l'histoire anecdotique de notre ville, si on songe surtout au bruit qu'il fit à Paris, lors du procès du collier de la reine. On devine qu'il s'agit du plus célèbre des charlatans, de Cagliostro.

Après l'histoire prétendue de son origine mystérieuse et de sa vie, il raconte comment il quitta Strasbourg pour fuir la malice des envieux, alla à Naples soigner son ami le chevalier d'Aquino, dont il ne put que recueillir le dernier soupir, et de là se rendit en Angleterre en passant par le midi de la France.

.... Peu de jours après mon arrivée (à Naples) je fus reconnu par l'ambassadeur de Sardaigne, et plusieurs autres personnes. Me voyant de nouveau persécuté pour reprendre la médecine, je pris le parti d'aller en Angleterre : je traversai à cet effet la partie méridionale de la France et j'arrivai à Bordeaux le 8 novembre 1783.

Étant allé au spectacle de cette ville, je fus reconnu par un officier de cavalerie, qui se hâta d'apprendre aux jurats qui j'étois. Le chevalier Roland, l'un d'eux, eut l'honnêteté de venir, au nom de tous ses confrères, m'offrir à moi et à mon épouse une place dans leur loge, toutes les fois que nous voudrions venir au spectacle. Les jurats et le public m'ayant fait l'accueil le plus distingué, et m'ayant vivement

([1]) *Œuvres posthumes de Marmontel,* historiographe de France, secrétaire perpétuel de l'Académie française. — *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants,* liv. VII. A Paris, 1807.

sollicité de me consacrer, ainsi qu'à Strasbourg, au service des malades, je me laissai persuader, et commençai à donner des audiences, et à distribuer aux pauvres des remèdes et des secours pécuniaires. Le concours devint si grand, que je fus obligé d'avoir recours aux jurats pour avoir des soldats, à l'effet d'entretenir l'ordre dans ma maison.

C'est à Bordeaux que j'eus l'honneur de faire connaissance avec M. le maréchal de Mouchi, M. le comte de Fumel, M. le comte du Hamel et autres personnes dignes de foi, qui attesteront, s'il le faut, la manière dont je me suis conduit dans cette ville.

Le même genre de persécution qui m'avait éloigné de Strasbourg m'ayant suivi à Bordeaux, je pris le parti, après onze mois de séjour, de m'en aller à Lyon, où j'arrivai dans les derniers jours d'octobre 1784; je ne restai que trois mois dans cette dernière ville, et je partis pour Paris, où j'arrivai le 30 janvier 1785. Je descendis dans un des hôtels du palais royal, et, peu de temps après, j'allai habiter une maison rue Saint-Claude, près du boulevard..., etc., etc., (il ne dit pas quelle rue il habitait à Bordeaux) [1].

Il est bon de compléter ce récit par un extrait du mémoire de la comtesse de La Motte qui, fortement chargée par Cagliostro, le prenait à partie et montrait excellemment qu'il n'était qu'un charlatan et un fourbe, sans parvenir pour cela à établir sa propre innocence.

.... Quittons, quittons donc Strasbourg pour aller à Bordeaux où il (Cagliostro) trouve à son arrivée les mêmes accueils de la part des militaires qui le reconnaissent, des jurats et du public qui le sollicitent. « Il recommence à donner des audiences, à distribuer aux pauvres des remèdes et d'autres secours, avec un concours si grand, que les jurats

[1] Cagliostro. — Extrait du *Mémoire* pour le comte de Cagliostro, accusé, contre M. le Procureur général, accusateur, — en présence de M. le cardinal de Rohan, de la comtesse de La Motte, et autres coaccusés. (Paris, fév. 1786.) Ce mémoire est signé du comte de Cagliostro, de M. Titon de Villotrau, rapporteur, de Me Thilorier, avocat, et Brazon, procureur. (Imprim. de Lottin, rue Saint-André-des-Arts.)

lui accordent une garde pour entretenir l'ordre dans sa maison. » Là de grands noms encore, ceux de personnes qui attesteront, *s'il le faut,* la manière désintéressée dont il s'est conduit. Attestations qu'il n'a pas, et qu'il n'aura jamais. Une information juridique pourroit fournir des preuves toutes contraires; c'est qu'il avoit à Bordeaux un apothicaire qui vendoit 25 livres des drogues dans lesquelles il n'entroit que 12 ou 15 sols de déboursés. Il comptoit à la fin de chaque semaine avec cet apothicaire, qui a même été menacé par son corps d'être rayé, s'il continuoit une pareille association. Aussi, de son aveu, le genre de persécution qui l'avoit éloigné de Strasbourg, le poursuivit à Bordeaux, d'où il se retire après onze mois seulement de séjour, pour aller à Lyon (1).

·thur Young
ı août 1787).

Et maintenant empruntons, pour finir, quelques pages à un vrai voyageur que le hasard ne guide pas, mais qui vient tout exprès pour étudier notre prospérité commerciale et maritime, pour admirer les magnificences subitement écloses de notre ville et en rendre compte en observateur intelligent, en homme de goût et en historien impartial.

... Nous arrivons à Langon et buvons de son excellent vin blanc; le 25, nous passons par Barsac, célèbre aussi pour ses vins.

Ainsi s'exprime, à son entrée en Bordelais, le célèbre voyageur anglais Arthur Young qui visitait la France au moment où allait éclater la révolution et qui, très favorable aux idées nouvelles, ne tarda pas à changer d'avis quand il fut témoin des excès et des crimes qu'elles avaient provoquées. C'est au point de vue agricole que voyageait Young; mais il n'était indifférent à rien de ce qui doit intéresser un homme intelligent et lettré, encore moins

(1) *Réponse pour la comtesse de Valois Lamotte, au mémoire du comte de Cagliostro.* 1786, Paris, chez Cellot, rue des Grands-Augustins. Signé: Boillot, avocat; Bernault, procureur.

aux choses du comfort si chères à tout bon Anglais. Il arrive à Bordeaux le 26 août.

Malgré tout ce que j'avais vu ou entendu sur le commerce, les richesses et la magnificence de cette ville, tout cela surpassa de beaucoup mon attente. Paris ne m'avait pas satisfait, car il n'est pas comparable à Londres; mais on ne peut pas mettre Liverpool en parallèle avec Bordeaux. Le grand trait dont j'avais le plus entendu parler, est celui qui est le moins frappant, je veux dire le quai qui n'est recommandable que par sa longueur et les affaires considérables qui s'y font, ce qui pour l'œil d'un étranger, est de fort peu d'importance, s'il est d'ailleurs dénué de beauté. La file de maisons est régulière, mais sans magnificence et sans beauté; c'est un rivage en talus, sale, bourbeux, en partie sans être pavé, encombré d'ordures et de pierres; des barques s'y tiennent pour charger et décharger les navires qui ne peuvent approcher ce que l'on appelle un quai. Il y a toutes les circonstances désagréables du commerce, sans l'ordre, l'arrangement et la magnificence d'un quai. Barcelone est unique à cet égard. Quand j'ai trouvé à redire aux maisons sur la rivière, je n'ai pas entendu les comprendre toutes; le croissant qui est dans la même ligne est mieux bâti. La place Royale, avec la statue de Louis XV au milieu, est une belle *ouverture (sic)* et les bâtiments qui la composent régulièrement élégants; mais le quartier du Chapeau-Rouge est réellement magnifique, consistant en beaux édifices bâtis, comme le reste de la ville, de pierres de taille blanches; il joint au Château-Trompette, qui occupe près d'un demi mille du rivage. Ce fort a été acheté au roi par une Compagnie de spéculateurs qui sont maintenant à le démolir, dans le dessein d'y faire une belle place et plusieurs rues neuves, qui contiendront dix-huit cents maisons. J'ai vu un plan de la place et des rues, et si on l'exécute, ce sera une des plus belles additions faites à une ville que l'on ait encore vues en Europe. Ce grand ouvrage est à présent arrêté de peur de retrait. Le théâtre fait il y a dix ou douze ans, est certainement le plus magnifique qui existe en France; je n'ai rien vu qui en approche. Ce bâtiment est isolé et remplit un espace

de 306 pieds par 165, dont une partie, qui est la principale façade, contient un portique de toute sa longueur, soutenu de douze grosses colonnes de l'ordre corinthien. L'entrée par ce portique est un noble vestibule qui conduit non-seulement aux différentes parties du théâtre, mais aussi à une superbe salle de concerts, et à des salons de rafraichissements et de promenade: le théâtre même est d'une immense grandeur, formant le segment d'un ovale, l'établissement des acteurs, des actrices, des chanteurs, des danseurs, de l'orchestre, etc., démontre les richesses et le luxe de la place. On m'a assuré qu'on a payé depuis trente jusqu'à cinquante louis par soirée à une actrice favorite de Paris. Larive, premier acteur tragique de la capitale, est actuellement ici à raison de 500 livres par soirée, avec deux bénéfices; d'Auberval, danseur, et sa femme (Mlle Théodore que nous avons vue à Londres), sont engagés, l'un comme maître de ballets et l'autre comme première danseuse, et ont un traitement de 28,000 livres. On y joue tous les jours, même les dimanches, comme par toute la France. La manière de vivre qu'adoptent ici les négociants, est très *luxurieuse (sic)*; leurs maisons et leurs établissements sont d'un genre dispendieux; ils donnent de grands repas, plusieurs sont servis en vaisselle plate, et la chronique scandaleuse parle de négociants qui entretiennent des filles de spectacle à un prix qui ne doit pas faire de bien à leur crédit. Ce théâtre qui fait tant d'honneur aux divertissements de Bordeaux fut élevé aux dépens de la ville, et coûta 270,000 livres (1).

Nous passons la description d'un moulin contenant vingt-quatre paires de meules, alimenté par le flux et le reflux de la rivière, dont on estimait, en l'exagérant sans doute, la dépense à 8 millions, et qui était une des curiosités de la ville. Nous citerons simplement les passages relatifs à la prospérité de Bordeaux dans les dernières années de la monarchie.

... Les maisons que l'on bâtit dans tous les quartiers de

(1) Arthur Young a été certainement mal renseigné à cet égard, le théâtre ayant coûté environ trois millions, ce qui en représente 7 ou 8 de notre temps.

la ville, témoignent trop clairement sa prospérité pour qu'on puisse s'y méprendre; les extrémités sont toutes composées de nouvelles rues, avec d'autres encore plus nouvelles, tracées et en partie bâties. Ces maisons sont en général petites ou moyennes, faites pour des gens d'une classe inférieure: elles sont toutes de pierres blanches, et ajoutent, à mesure qu'elles s'achèvent, à la beauté de la ville. Je m'informai depuis quand ces nouvelles rues avaient été tracées, et je trouvai qu'il y avait en général quatre ou cinq ans, c'est-à-dire depuis la paix, et la couleur des pierres des rues qui les suivent indique que l'esprit de bâtir avait cessé pendant la guerre. Depuis la paix tout a marché avec beaucoup d'activité. Quelle satire sur les gouvernements des deux royaumes!..... Les rentes des maisons et des logements augmentent tous les jours, comme cela est arrivé depuis la paix; et comme l'on élève tant de maisons, cela se joint aux autres causes pour augmenter le prix de toutes les denrées; ils se plaignent que depuis dix ans le prix des provisions de bouche ait éprouvé une augmentation de trente pour cent, — il n'y a guère de plus grande preuve de prospérité. Le traité de commerce avec l'Angleterre étant un sujet trop intéressant pour ne pas attirer l'attention, nous fîmes là-dessus les recherches nécessaires. Il est ici considéré sous un autre point de vue qu'à Abbeville et à Rouen; à Bordeaux on le regarde comme une mesure sage, qui est également avantageuse aux deux pays.

Ne dirait-on pas que ce passage est écrit d'hier et vise les libre-échangistes et les protectionnistes? En voici un autre qui serait encore de saison, hormis, il faut l'espérer, dans sa dernière ligne.

... Les auberges sont excellentes dans cette ville, entre autres l'hôtel d'Angleterre et le Prince des Asturies; à la dernière nous y trouvâmes toutes les commodités imaginables, mais il s'y trouvait une inconséquence que l'on ne saurait trop blâmer: nous avions des appartements fort élégants et étions servis en vaisselle plate; cependant les lieux d'aisances étaient aussi abominables que dans un village puant.

Laissons notre voyageur s'éloigner après cette remarque un peu... anglaise. Il traverse la rivière à un endroit qui occupe vingt-neuf hommes et quinze bateaux et qui se loue 18,000 livres par an, puis il ajoute en manière de compensation :

> La vue de la Garonne est fort belle, paraissant à l'œil deux fois plus large que la Tamise à Londres, et le nombre des gros vaisseaux qui y sont mouillés, la rendent selon moi, la plus riche perspective d'eau dont la France puisse se vanter (1).

Il est inutile de faire suivre ces extraits d'un commentaire qui risquerait d'allonger ce modeste travail et de nuire à l'intérêt qu'il pourra offrir. La seule remarque que nous demandons à présenter, parce qu'elle nous a frappé au cours de nos recherches, c'est combien les personnages cités par nous qui ont parlé de Bordeaux, en quelque sorte par occasion et, Arthur Young excepté, sans attacher d'importance à ce qu'ils en disaient, se montrent conformes à l'idée que leur caractère, leurs antécédents, leurs fonctions en faisaient concevoir.

De Thou est bien le magistrat lettré du XVIe siècle, cherchant à lier des relations avec les savants et les hommes politiques de son temps; plus occupé de recueillir, dans leurs entretiens, des documents pour l'histoire qu'il projetait dès sa jeunesse, que de prendre note des édifices ou des antiquités, pour lesquels il était loin cependant d'être indifférent.

Goldnitz, le guide belge, tache de plaire à sa clientèle variée de lecteurs : aux marchands, il indique les foires

(1) *Voyages en France pendant les années 1787-88-89 et 90, entrepris plus particulièrement pour s'assurer de l'état de l'agriculture, des richesses, des ressources et de la prospérité de cette nation,* par Arthur Young, écuyer. Traduit de l'anglais par F. S. Paris, chez Buisson, 1793.

et la nature des produits dont on y trafique; aux voyageurs un peu soucieux des curiosités, il signale les monuments dignes de leur attention; aux uns et aux autres il dit les distances, les étapes, les meilleurs gîtes et les prix à payer, et comme il sait le goût général pour les inscriptions latines, il ne manque pas de transcrire celles qu'il rencontre chemin faisant. En somme, c'est encore lui qui, comme les bons *Guides Joanne,* fournit le plus de renseignements.

Pour Tallemant des Réaux, il n'eût pas été besoin de le nommer pour le reconnaître. Il est, comme toujours, un écho des commérages du jour. Il se délecte à sa petite aventure du quai et trouve plaisante, plus que de raison, la façon dont sa cousine a fait descendre de son carrosse les deux jeunes conseillers, pour y introduire M. de Saint-Luc; mais ce qui le charme davantage, c'est le pèlerinage à Bègles. Il y flaire un scandale et s'empresse de le raconter, tout en protestant qu'il n'y croit pas.

Nous avons déjà fait observer le ton de bienveillance de Saint-Simon, comme une nouveauté digne de remarque. Malgré cela, n'apparaît-il pas tel qu'on se le représente après la lecture de ses mémoires? N'est-ce pas le duc et pair pénétré de l'importance de sa dignité, s'en exagérant même la grandeur? Comme on sent bien qu'il a cru honorer, au delà de ce qui leur était dû et de leurs espérances, ces jurats dont il vante cependant la qualité et l'importance, pour s'excuser en quelque sorte d'avoir été poli pour eux; et de quel air de feinte simplicité il défend qu'on l'accueille, à son retour d'Espagne, avec les salves d'artillerie qui saluèrent son entrée presque triomphale à Bordeaux. Cette apparente bonhomie de l'homme le plus chatouilleux à l'endroit de ses priviléges et de son amour-propre nous remet involontairement

en mémoire cette réponse d'un grand personnage à un de ses interlocuteurs qui hésitait sur la qualification à lui donner : « Mon cher, appelez-moi tout simplement monseigneur! » Saint-Simon dut dire quelque chose de pareil aux jurats bordelais.

Marmontel, moins ambitieux et pour cause, nous introduit dans le milieu commercial et bourgeois, et ne cherche point à en sortir. Il est vrai qu'il s'y trouve bien. Des hommes intelligents, quand la passion du jeu ne les absorbe pas; des femmes charmantes, des maisons hospitalières et agréables, un air d'opulence et de plaisir, cela suffit parfaitement à l'auteur sensible des contes moraux. Pour un peu, les beaux yeux de miss Jenny, la fille du négociant anglais, philosophe, le retiendraient enchaîné sur les bords de la Garonne. Aussi est-on désappointé en voyant qu'il se borne à composer une romance en l'honneur de cette intéressante personne, et à la lui chanter à l'heure triste des adieux, se tirant ainsi, à bon marché, d'une demande en mariage qui aurait été écoutée peut-être avec plus de plaisir que son chant du départ.

Quant à Cagliostro, ou pour mieux dire à Balsamo, puisque c'était là son véritable nom, comme tous les charlatans, il se donne du galon et cherche à se faire prendre pour un autre. Il énumère, avec plus de complaisance que de véracité, les prétendus services rendus par lui à l'humanité souffrante; il cite volontiers les gens de qualité qui l'ont traité avec distinction; à l'entendre, il n'était bruit que de sa présence à Bordeaux, où il a laissé pourtant si peu de souvenirs, et la force armée était nécessaire pour contenir la foule accourue à ses consultations gratuites, où elle achetait chèrement l'orviétan qui faisait vivre ce comte de haute fantaisie. Du moins

n'affiche-t-il aucune prétention à ce rôle de philosophe politique, de précurseur de la Révolution qu'on voudrait lui faire jouer aujourd'hui. Il n'est que charlatan et chevalier d'industrie, rien de plus.

Tout autre est Arthur Young. Celui-là est un parfait gentleman, un homme sensé, pratique, un agriculteur doublé d'un économiste. Il observe avec soin, aime à se rendre compte des choses et en sait tirer les conséquences. Avant lui, les gens du monde voyageaient en quelque sorte sans regarder; du moins n'attachaient-ils qu'une médiocre importance aux lieux qu'ils visitaient et les décrivaient-ils rarement. Pour lui c'est différent. Il aime à voir et à raconter ses impressions. Sensible aux beautés de la nature plus qu'à celles des arts, il se passionne pour les paysages, sans faire fi cependant des édifices et de l'architecture. C'est un vrai touriste moderne, à cela près qu'il néglige le moyen âge et n'a, à Bordeaux surtout, pris garde qu'aux magnificences toutes neuves, sans dire un mot de la vieille ville. Mais, après tout, malgré l'affreux style du traducteur, son livre est le recueil de renseignements de tout genre le plus complet et le plus instructif, sur la France, au moment de la Révolution.

Certes, s'il s'était trouvé parmi ces voyageurs un archéologue de l'école moderne ou un observateur pittoresque à la façon de Théophile Gauthier, qui, lui aussi, a parlé de notre ville, mais trop récemment pour figurer dans cette revue rétrospective, la moisson eût été plus abondante et l'intérêt plus puissant. Nous aurions eu force descriptions et tableaux au moyen desquels la physionomie de Bordeaux, dans les siècles passés, nous eût apparu avec une fidélité et un relief étonnants. Mais il faut bien prendre les gens comme ils sont, et nous

contenter de ce qu'il leur a plu de nous transmettre, tout incomplet que ce soit. Il est un point cependant qu'aucun d'eux, excepté Cagliostro, n'a négligé, et que ne négligeraient pas non plus les touristes modernes, c'est celui de la bonne chère et du bon vin. De Thou savourant les huîtres d'Arcachon; le guide belge goûtant les vieux vins dans les *tabernas vinarias* des quais; Tallemant à la table fastueuse de son cousin, où s'assoiront bientôt Chapelle et Bachaumont, aussi gourmets que lui; Saint-Simon appréciant avec conviction les festins plantureux et délicats de Boucher l'intendant, et Marmontel la chère exquise du fermier général Gaulard et des riches négociants ses amis; Arthur Young à l'hôtel des princes des Asturies, tous célèbrent à l'envi Bordeaux comme la terre promise des gourmets, et se rencontrent sur ce terrain de la bonne chère et des grands vins qui, justifiant cette fois une parole célèbre, « est celui qui nous divise le moins. »

NOTICE

SUR

L'AMIRAUTÉ DE GUYENNE

Par M. L. BORDENAVE

I

HISTORIQUE

Sous l'ancienne monarchie, tout ce qui concernait la marine était concentré dans une seule administration. A sa tête se trouvait un grand dignitaire appelé *Amiral*, qui s'occupait des affaires maritimes au point de vue politique, militaire, judiciaire et administratif.

Sous le rapport judiciaire, l'Amiral rendait la justice par l'organe de tribunaux dont il nommait les officiers, sauf la ratification du Roy. Ces tribunaux, appelés *Amirautés*, connaissaient de tous les procès civils et criminels se rattachant à la navigation, surveillaient les ports et les formalités relatives à la transmission de la propriété des bâtiments de mer, et en général toutes les personnes et les choses qui avaient un rapport quelconque avec la navigation maritime et fluviale.

La loi d'organisation judiciaire du 24 août 1790 retira aux Amirautés la connaissance des contestations de droit maritime privé pour l'attribuer à leurs antiques rivaux,

les tribunaux consulaires! Les Amirautés, réduites à des fonctions administratives, furent supprimées, avec la dignité de Grand-Amiral, par les décrets des 22 avril, 1-15 mai 1791, et 9-13 août de la même année.

A l'heure actuelle, les affaires qui concernent la navigation maritime ne sont plus concentrées comme sous l'ancienne monarchie. Il y a des lambeaux d'amirauté dans presque tous les ministères. Tout ce qui concerne le personnel maritime est du domaine du ministre de la marine; la construction et l'entretien des ports appartiennent au ministre des travaux publics; l'administration des douanes, qui relève des finances, est chargée des phares, des congés, des droits d'ancrage, lestage et délestage; les tribunaux de commerce jugent les questions de droit privé : assurances, affrétements, etc.; les tribunaux maritimes jugent les délits maritimes; les Conseils de préfecture, les contraventions commises dans les ports; les Cours d'assises, les crimes de droit commun; le Conseil d'État examine la validité des prises, et enfin les juges de paix, les contestations qui surviennent entre l'administration des douanes et le commerce maritime.

Qu'est devenue cette antique fondation dont l'origine se perd dans la nuit des temps? Dès qu'il y a eu un amiral, il y a eu des amirautés. Quelques auteurs attribuent cette organisation à Charlemagne ou à saint Louis; mais cette juridiction ne paraît avoir été définitivement réglementée que par les ordonnances de Charles VI en 1400, et de François I[er] en 1517. Bientôt l'autorité de l'Amiral devint si considérable, qu'elle excita l'ombrageuse susceptibilité de Louis XIII, qui abolit la charge d'Amiral et de Connétable en 1626. Il est vrai qu'il rétablit bientôt les mêmes attributions sous le nom de *Grand-Maître de la navigation*, et nous trouvons revêtue de ce

titre la reine-mère Anne d'Autriche qui daignait, disent les historiens, siéger elle-même au Conseil des prises, et disputer les émoluments qui en résultaient aux seigneurs riverains, ses nombreux compétiteurs. Le grand ministre Richelieu fut lui-même investi de ces grandes fonctions, et Cleirac et Valin nous ont conservé le tableau navrant des déboires que lui causèrent les seigneurs et dont il ne triompha que grâce à sa grande situation et à l'intervention directe et personnelle du pouvoir royal. Enfin, la charge d'Amiral fut rétablie par Louis XIV en 1669, mais ses pouvoirs politiques ont beaucoup diminué, et à l'avenir elle ne sera plus suspecte à la couronne parce que, si l'Amiral a le droit de présentation, le Roy seul aura le droit d'accorder ou de refuser les provisions.

La Guyenne, cette antique province de la monarchie dont la situation maritime est peut-être unique dans le monde; qui est arrosée par l'un des plus beaux fleuves du monde, avec de larges et puissants affluents; dont le climat est si doux, les terres si fertiles, que Cleirac n'hésite pas à dire que « Bourdeaux et son terroir sont le parangon et la plus approchante représentation du paradis terrestre »; la Guyenne avait un amiral spécial qui, sous François Ier, portait le nom historique d'Amiral duc de La Trémouille.

On trouve parmi les amiraux de Guyenne les noms suivants : le marquis de Saluces; Henri d'Albret, roi de Navarre; Antoine de Bourbon, aussi roi de Navarre, en 1555; Henri, prince de Navarre, depuis le 3 janvier 1562 jusqu'à son avénement à la couronne de France, sous le nom de Henri IV; le comte de Coligny; Henri de Coligny, son fils, et le grand-amiral Gaspard de Coligny, depuis le 20 octobre 1591 jusqu'au jour de sa démission,

27 novembre 1613. Après lui, Henri de Montmorency fut pourvu de cette dignité avec réunion à celle d'Amiral de France, devenant ainsi amiral de tout le royaume jusqu'à l'époque de la suppression de cette charge en 1626.

Les gouverneurs de la Guyenne prenaient également le titre d'Amiraux de Guyenne et demandaient leurs provisions au roi. Pour légitimer ces prétentions, ils soutenaient que les rois d'Angleterre, tant qu'ils avaient été les maîtres de la Guyenne, avaient nommé des amiraux pour commander sur les côtes, depuis Bayonne jusqu'au cap Ratz, et que dans le traité de 1453, passé entre Charles VII et le roi d'Angleterre « à l'occasion de la reddition de la ville de Bourdeaux », il avait été stipulé que l'Amiral de Guyenne continuerait à avoir le même commandement. Nous ne savons ce qu'il y a de plus curieux de l'article du traité, qui paraît constant, ou du motif invoqué par les gouverneurs au maintien de leurs prétentions et surtout de la condescendance du pouvoir royal; dans tous les cas, cela paraît bien extraordinaire, ainsi que l'observe Valin.

Après les comtes de Vermandois en 1669 et de Toulouse en 1683, le duc de Penthièvre fut revêtu de cette charge en 1737 et la conserva jusqu'à sa suppression en 1792. Ce prince a laissé dans la Guyenne les souvenirs les plus honorables. — « Ce prince vertueux, dit Valin — (né en 1725 et mort à Vernon le 4 mars 1793), — père et protecteur des marins, créa une caisse, place des Victoires, destinée aux marins de passage à Paris. Il partageait les émoluments attachés à sa charge, et distribuait aux marins malheureux les successions des passagers et des gens de mer. En 1785 il fit rétablir à ses frais la rade du Tréport ravagée par la mer. »

Après la Révolution et l'Empire, le roi Louis XVIII rétablit la charge de Grand-Amiral en faveur du duc d'Angoulême; mais ce prince ne retrouva ni l'autorité ni la grande situation de ses prédécesseurs. Les amirautés ne furent pas rétablies, malgré la promesse formelle du roi en réponse aux sollicitations d'une députation d'anciens officiers de l'Amirauté de France. Le 30 mai 1814, le roi leur fit la réponse suivante : « Je reçois avec plaisir l'expression des sentiments que vous venez de m'exprimer; l'Amirauté de France peut compter sur mes soins et ma protection. » Le Grand-Amiral fut impuissant à ressusciter une institution qui ne répondait plus aux besoins des idées modernes, et on ne retrouve presque son nom qu'à la suite de l'ordonnance de 1819 sur l'organisation des chirurgiens de marine.

Cette grande institution, la plus belle assurément de la couronne de France, a laissé des traces profondes dans l'histoire de la Guyenne, et nous avons cru obéir aux désirs de l'Académie en recherchant quelles furent l'organisation, les prérogatives et le fonctionnement de l'Amirauté dans notre belle province.

II

DE L'AMIRAL

Dans tous les siéges de l'Amirauté, la justice était rendue au nom de l'Amiral, prérogative qui paraît bien étrange sous Louis XIV. L'Amiral désigne les officiers de l'Amirauté, mais le roi seul accorde les provisions. Sa juridiction s'étend sur toutes les causes maritimes civiles et criminelles. L'Amiral perçoit les amendes, le produit des confiscations, le dixième des prises et

conquêtes faites à la mer; les droits d'ancrage, de conge et tous autres droits de justice dans les siéges particuliers d'Amirautés et la moitié seulement des droits dans les siéges qui portent le nom de *Tables de marbre.* Enfin, l'Amiral a le droit de commander l'une des armées navales à son choix, et lorsqu'il se trouve près de la personne du roi, les ordres que Sa Majesté envoie à ses armées lui sont communiqués. Telle est l'économie de l'ordonnance du 12 novembre 1669, signée Colbert.

L'Amiral avait fixé les limites de l'Amirauté de Guyenne depuis le cap Ratz jusqu'à Bayonne, et créé dans cette dernière ville et à la Rochelle des tribunaux d'Amirauté, dont les décisions en appel étaient portées au Parlement de Bordeaux.

Les congés, les passeports, les commissions pour l'armement en course, les saufs-conduits étaient donnés au nom de l'Amiral; c'est lui qui désignait les maîtres de quai, les officiers chargés du lestage et délestage des navires; de l'entretien des feux, tonnes et balises et de la visite des navires, comme conséquence naturelle du droit de police générale qui lui était attribué sur les côtes et dans les nombreux ports et rades de cette vaste juridiction.

L'équipement et le commandement des armées navales était autrefois un attribut essentiel de la charge de l'Amiral; mais depuis Louis XIV ce n'est plus qu'une faculté, qui ne peut être exercée sans un ordre exprès du roi. Autrefois, l'Amiral recevait en toute propriété le vaisseau que le roi avait monté, avec tous ses accessoires, et le reste des victuailles et munitions de guerre, tant des vaisseaux du roi que de ceux de ses sujets armés en course; mais ce privilége exorbitant disparaît avec l'ordonnance de 1681, et désormais l'Amiral n'aura plus que le droit honorifique de porter « un pavillon quarré

blanc au grand mât et quatre fanaux. » « Le fanal du navire amiral, dit Cleirac, est à trois chandelles et trois lanternes, et à même ordre sur trois chandeliers. »

Mais l'Amiral conserva le dixième de toutes les prises faites en mer ou sur les grèves sous commission et pavillon de France. C'est le plus considérable des émoluments de sa charge consignés dans toutes les ordonnances depuis celle de 1400 jusqu'à celle de 1681.

Plus tard, le duc de Penthièvre voulut modérer ce droit et même en faire l'abandon, dans le but de favoriser les armements en course. Pour le dédommager de ce sacrifice fort important, puisque d'après les comptes semestriels tenus par le receveur de l'Amirauté de Bayonne et approuvés par l'Amiral, les droits de prise et d'ancrage réunis s'élèvent en moyenne, de 1708 à 1728, à 18,722 liv. 8 s. 6 d., le roi Louis XV supprima le dixième des prises en 1758, et attribua à la dignité d'Amiral une indemnité de 150,000 livres « assignée sur les fermes générales unies » et payables chaque année à perpétuité, à partir du 1er janvier 1759.

Ce dixième avait donné lieu à des contestations multiples et réitérées, parce que l'Amiral croyait pouvoir le prélever dans maintes circonstances qui paraissaient tout au moins douteuses. Ainsi, en 1699, le navire *le Soleil,* d'Amsterdam, fut saisi et confisqué dans le port de Bordeaux, à titre de représailles. L'Amiral réclamait le dixième, en se fondant sur l'ordonnance de 1400. Les juges de l'Amirauté de Bordeaux avaient admis la prétention du comte de Toulouse; mais un arrêt du Conseil le débouta de sa demande par ce motif : que la prise n'avait été faite ni en mer, ni sur les grèves, sous commission et pavillon de France. Les mêmes prétentions étaient soulevées dans les cas de rescousse et de rançon.

Pour justifier un droit aussi onéreux pour le roi et pour les armateurs de corsaires, Cleirac et le commentateur anonyme de l'ordonnance de 1681 se fondent sur l'exemple d'Abraham qui offrit à Melchisédech le dixième du butin qu'il avait fait sur ses ennemis; des Romains qui en faisaient offrande à leurs dieux, et des anciens Gaulois qui l'offraient au dieu Mars; mais Valin trouve ces arguments « singuliers » et sans rapport avec le dixième de l'Amiral, qui pour lui comme pour nous se fonde uniquement sur la volonté et la toute-puissance des ordonnances royales.

L'Amiral avait aussi le droit de percevoir les amendes adjugées dans les siéges particuliers, et la moitié de celles qui étaient prononcées dans les Tables de marbre. Quoique l'ordonnance de 1681 n'eût rien stipulé à l'égard des confiscations, il ne paraît pas douteux qu'il n'eût également le droit de s'en emparer, en vertu des anciennes ordonnances et des usages constants en ces matières.

Il n'y eut en France, à partir de 1681, que deux Tables de marbre, Paris et Rouen, qui jugeaient en appel les décisions des siéges particuliers et avaient le droit d'évocation lorsque les causes excédaient la valeur de *3,000 écus à trois livres pièces*. Cleirac cite à cet égard quelques faits qui ne sont pas dénués d'intérêt, et notamment un arrêt du Parlement de Rouen du 13 mai 1660, dans lequel *Basnage* avait occupé pour les sieurs de Mesle et de Lys contre l'Amirauté de Caudebec et Quillebœuf.

Par un édit en date de 1691, l'Amirauté de Bordeaux avait été érigée en Table de marbre; mais, d'après Valin, cette faveur fut de peu de durée, puisqu'elle fut abolie par un autre édit du mois de janvier 1692. Ces deux dates doivent être erronées, parce que nous trouvons dans Cleirac, à l'occasion de l'enregistrement de l'ordon-

nance de 1650, la désignation suivante : « Aujourd'hui » onzième mars mil huit cent cinquante, au parquet royal » de l'Admirauté de Guyenne, au siége de la Table de » marbre du palais à Bourdeaux, par devant nous Étienne » Cleyrac, advocat en la Cour, ancien, en absence de » monsieur le lieutenant général en icelle, ouy et ce » requérant le procureur du Roy au dit siége, la décla- » ration du Roy portant règlement sur le fait de la » navigation et armement des vaisseaux et des prises qui » se font en mer, avec l'attache de la Reyne régente, » mère du Roy, possédant et exerçant la charge de » Grand-Maistre, chef et surintendant général de la » navigation et commerce du royaume dès le premier » février dernier, signez par collationné de Loynes, ont » été leuës, publiées en l'audience du dit siége et enre- » gistrées pour y avoir recours quand besoin sera. Et » ordonné qu'elles seront affichées à la diligence dudit » procureur du Roy sur tous les ports et havres de nostre » juridiction. Fait à Bourdeaux, audit parquet, les jours » et an susdits. — Signez de Cleyrac; Daniel, procureur » du Roy; Bertellot, commis du greffier. »

En outre, dans la réponse que les officiers de l'Amirauté adressent aux questions du ministre Pontchartrain en 1712, les membres de l'Amirauté se plaignent de l'exiguité du local qu'ils occupent : « Nous n'avons, disent-ils, qu'une petite chambre pour rendre la justice, recevoir les rapports, enregistrer les congés et l'audition des témoins, etc. Nous sommes interrompus par les grand-maître et officiers de la *Table de marbre*, qui passent par le travers de notre auditoire pour se rendre à leur siége qui est derrière, etc. » Enfin, un autre jugement de l'Amirauté de Guyenne, signé Jean Navarre, en date du 23 novembre 1740, porte la mention suivante : « Fait au

siége de l'Amirauté de Guyenne, Table de marbre du palais à Bordeaux, etc. »

Cette mention de Cleirac sert également à jeter une lueur sur l'existence de l'immortel auteur des *Us et Coutumes de la mer*, dont la vie paraît avoir été troublée par les dissensions civiles et politiques, puisque l'histoire du Parlement de Bordeaux le signale parmi les hommes du temps, qui avaient cru pouvoir faire appel à l'étranger dans leurs dissensions civiles sous la Fronde. « Les lettres de jussion adressées au Parlement de La Réole contenaient quelques exceptions aux grâces accordées aux fauteurs et complices des dernières séditions. Elles regardaient les députés envoyés à Londres pour négocier avec Cromwell : René Lequeux, sieur de Trancars, conseiller, et les bourgeois Blaru et Desert, ses complices; *Cleirac, avocat, qui en avait rempli une pareille en Espagne;* enfin, les chefs de l'ormée. »

Les droits de confiscation devaient également produire d'appréciables émoluments, parce qu'elle ne s'exerçait pas seulement dans les cas de contrebande. Ainsi, le 29 septembre 1699 un arrêt du Conseil confisque le navire *le Roy-David*, d'Amsterdam, parce qu'on avait trouvé à bord vingt femmes nouvelles catholiques. Le Parlement avait réformé la sentence de l'Amirauté de Guyenne; le Conseil du Roi annula l'arrêt du Parlement en se fondant sur l'ordonnance du 23 juin 1686, et maintint la confiscation. Nous pourrions citer d'autres exemples d'armateurs privés de leurs navires pour avoir obéi aux devoirs de l'humanité et coupables d'avoir essayé de procurer aux protestants un sol plus hospitalier que celui de la mère-patrie.

Le droit d'ancrage, royal de sa nature puisqu'il ne peut être accordé que par le souverain, est l'un des plus

anciens de l'Amirauté et paraît avoir existé de tout temps, quoique quelques auteurs en attribuent la création aux Anglais pendant qu'ils possédaient la Guyenne. Les seigneurs riverains avaient la prétention de l'exercer, et le droit d'ancrage fut contesté à Richelieu lui-même et à ses successeurs dans divers ports du royaume. « Sur la Garonne, ce droit était payé à raison de cinq sols par tonneau, tant plein que vide, par tout bâtiment français et étranger; mais devant Bordeaux le droit est de cinq sols pour les Français sans parisis, et de six sols trois deniers à cause du parisis mis à leur charge. » (Ordonnance du 4 mai 1745.)

En échange de la perception des droits pour feux, tonnes et balises, l'Amiral devait pourvoir à leur entretien ou à leur construction. C'est ainsi que l'Amiral dut faire construire ou réparer la tour de Cordouan en 1611, en 1665 et en 1684. Ce beau travail fut l'œuvre de l'architecte Louis de Foy. Le droit de feu était de un sol par tonneau, et celui des balises de dix sols par chaque tonne ou balise, payables par chaque navire. A Bordeaux, les droits de tonne et balise étaient perçus par les jurats, qui avaient obtenu la police du port.

L'Amiral avait enfin le droit de percevoir le tiers des effets sauvés des naufrages ou jetés par les flots sur le rivage. Tous ces droits étaient perçus par un Receveur spécial, chargé de représenter l'Amiral, de conserver ses droits et d'en poursuivre le recouvrement en justice en son nom. Ce receveur de l'Amiral délivrait les congés, passeports et commissions, et veillait à l'entretien des feux, tonnes et balises.

Telles étaient, en résumé, les grandes fonctions et les riches émoluments dévolus à la plus belle charge de la couronne de France.

III

COMPOSITION DU TRIBUNAL

L'Amiral avait le droit de choisir tous les officiers de l'Amirauté, mais le roi seul accordait l'investiture et les provisions depuis 1669; son choix devait porter sur des sujets gradués, âgés de vingt-cinq ans et ayant fréquenté le barreau pendant trois ans; leur réception au Parlement était précédée d'un examen sur la loi et d'une information de vie, mœurs et religion.

En 1792, au moment de sa suppression, l'Amirauté de Guyenne était composée de la manière suivante : de Navarre, lieutenant général; Cholet, procureur du roi; Latapie, conseiller; J. Blanc, conseiller, lieutenant particulier; Peychaud de Francon, conseiller, commissaire à La Teste-de-Buch; Lavaud aîné, receveur; Nicolas Bauny, greffier; Pedesclaux, Vallet, Guiraud, à Libourne; Lesca, à La Teste, commis greffier; Douat fils et Raffet, huissiers visiteurs; Pastoureau, Laurent, Pissabœuf, huissiers audienciers; deux interprètes et une foule d'autres auxiliaires. Toutes ces charges donnaient le titre d'officier royal.

Ce tribunal avait un sceau spécial de forme ronde avec une ancre au milieu entourée de trois fleurs de lys, avec ces mots en relief : *Sigillum Admiralitatis Aquitaniæ.*

Autrefois il tenait ses séances dans un coin reculé du local affecté au Parlement, et n'avait qu'une petite chambre à son service; mais à partir des édits de 1711 et 1728, un local plus convenable lui fut affecté; il n'y avait, il est vrai, ni greffe ni prisons, mais le greffier avait le greffe dans sa maison et ne se souciait guère

d'en avoir un autre. Enfin, les prisons de la Conciergerie et de l'Hôtel-de-Ville étaient à sa disposition.

Ces fonctions, largement rétribuées au moyen des épices d'après le tarif du 20 août 1632 et plus tard du 10 janvier 1770, consignées par le greffier sur chaque expédition (le tarif lui-même était affiché dans l'auditoire), donnaient lieu à une foule de priviléges dont nous n'apprécions pas, à l'heure actuelle, toute l'importance, tels que le droit de porter l'épée et de marcher après les juges royaux, etc. Ces officiers jouissaient également de nombreuses exemptions qui avaient bien leur valeur, telles que : exemption de guet et garde, logement des gens de guerre, taille, taxe de l'ustensile, tutelle, curatelle, etc. Les questions de préséance avaient sous l'ancienne monarchie une importance capitale, aussi les officiers de l'Amirauté n'avaient garde d'abandonner aucune de leurs prérogatives. Ces questions ont donné lieu à des revendications très sérieuses à cette époque, mais de nature à l'heure actuelle à exciter une douce gaieté. Valin cite quelques exemples et ajoute « que ces pitoyables disputes n'ont d'autres motifs qu'un orgueil ridicule ». Nous avons trouvé aux Archives départementales deux consultations imprimées, délibérées à Bordeaux le 11 juillet 1768 : l'une par M[e] Duranteau, plaidant pour l'Amirauté de Bayonne; l'autre par MM[rs] Despiau, Desèze, Lalanne, Buhan et Garat, dans l'intérêt des échevins de cette ville. Il s'agissait d'une question de préséance à l'église entre ces deux honorables corporations. Le Parlement de Bordeaux se prononça pour les magistrats municipaux de Bayonne en 1770.

Les fonctionnaires ont toujours eu en France une haute idée de leur importance, et le respect de la fonction les a parfois entraînés à de légères exagérations. En 1726, un sieur Lascombes, procureur du roi à l'Amirauté de

Guyenne, exigeait qu'un négociant, nommé Jauguet, qui avait signé une requête de son procureur sans la lire, contenant des termes *inconsidérés* mais nullement offensants pour *sa dignité*, vînt solliciter son pardon chez lui, *pieds nus, la corde au cou et en chemise...* Le négociant voulait se borner à des excuses sans appareil humiliant, et il fallut que l'intendant Boucher et le ministre Maurepas intervinssent pour faire comprendre au trop irascible procureur que la réparation proposée « est suffisante et qu'il doit s'en contenter ».

L'audience était présidée par le lieutenant général, et, en cas d'absence, par le lieutenant particulier, le membre le plus âgé, et même par un avocat présent à la barre. C'est à ce titre que nous avons vu Cleirac siéger à la Table de marbre de Guyenne, à l'occasion de l'enregistrement de l'ordonnance de 1650 sur les prises en mer.

Le procureur du Roy recherchait et poursuivait les délits de sa compétence, et prenait des conclusions dans toutes les affaires qui intéressaient le Roy, l'Amiral, le public et les absents; et par un privilége que Valin trouvait *tout naturel* et qui nous paraît excessif, le procureur pouvait siéger comme juge dans les affaires dans lesquelles il ne requérait pas.

Le procureur devait dresser chaque mois un état des appels qui lui avaient été notifiés, les faire suivre d'un mémoire instructif et tenir deux registres : 1° registre de ses conclusions tant préparatoires que défensives; 2° registre des dénonciations signées par les dénonciateurs.

Nous avons vu que les appels étaient portés à la Table de marbre ou au Parlement de Guyenne. Enfin, il était permis au juge de soutenir comme avocat sa sentence en cour d'appel, à la condition, dit Émérigon, de ne jamais s'écarter du langage ni de l'esprit du juge.

L'ordonnance de 1681 défend expressément à tous les officiers de l'Amirauté de prendre un intérêt direct ou indirect dans les feux, tonnes ou balises, et de recevoir des négociants ou marchands du poisson ou autres marchandises, sous prétexte du paiement de leurs droits. « Personne, dit Valin, ne donne gratuitement, et s'il s'en trouvait, la reconnaissance n'engagerait-elle pas l'obligé à des complaisances incompatibles avec l'austérité des règles de justice? » Ces officiers ne pouvaient également se livrer à aucun commerce. Valin trouvait cet usage un peu abusif, puisque les juges consuls sont des commerçants en exercice, et qu'on n'a pas à déplorer cette double qualité, mais il ajoute: « Je n'ai point envie de les justifier; je n'en connais pas qui fassent le commerce, soit qu'ils le croient incompatible avec leur état, soit qu'ils aient adopté les maximes de la noblesse. »

Les audiences avaient lieu deux fois la semaine pour les affaires ordinaires, et même tous les jours en cas d'urgence. Les parties étaient admises à plaider en personne; mais il paraît certain que dans les causes importantes les avocats spéciaux, comme Cleirac, Duranteau, Buhan ou Garat apportaient aux juges et aux clients le concours de leur talent et de leur expérience.

IV

COMPÉTENCE DES AMIRAUTÉS

Les officiers de l'Amirauté étaient à la fois officiers royaux et juges d'exception, malgré la prétention mainte fois émise d'être considérés comme des juges ordinaires; ils avaient le droit de glaive et la connaissance exclusive de tous les contrats concernant le commerce

de la mer et la navigation, mais ne pouvaient connaître ni de l'état ni de la qualité des personnes; ces questions préjudicielles devaient être renvoyées devant les juges ordinaires en première instance, et en appel devant le Parlement. Les sentences de l'Amirauté emportaient hypothèque. En vertu de ces décisions, les immeubles du débiteur pouvaient être saisis; mais pour l'adjudication et la vente, il fallait recourir au juge ordinaire. De même si, en vertu d'une décision émanée d'une autre juridiction, il y avait lieu de procéder à la vente des vaisseaux appartenant au débiteur, il fallait recourir aux juges de l'Amirauté, qui avaient une véritable juridiction sur la mer, les ports, havres et rivières.

... Imperium pelagi sævumque tridentem
Illi sorte datum.

L'ordonnance de 1681 avait déterminé leur compétence de la manière la plus précise, afin de mettre un terme aux conflits perpétuels qui s'élevaient entre les Amirautés, les eaux et forêts, les fermiers généraux, les juges des traites, les consuls et les jurats de Bordeaux, etc... Ces conflits de juridiction avaient de grands inconvénients : les esprits s'aigrissaient, et les intérêts des justiciables n'étaient pas toujours assurés de n'être pas lésés dans ces querelles qui devenaient presque toujours des questions d'honneur entre les rivaux. Nous pourrions citer de nombreux faits; nous nous bornerons aux exemples suivants :

1° Dans le courant de l'année 1725, une barque chargée de tuiles fut coulée dans la Dordogne. Le gabarier perdait ainsi son gagne-pain et toute sa fortune, et il n'était pas possible de le forcer à la relever, et pourtant il paraît que cet échouement était un obstacle à la navi-

gation dans la Dordogne. — Au nom de l'intérêt général l'Amirauté réclamait les travaux nécessaires; les jurats de Bordeaux ne voulaient pas s'en occuper; les administrateurs des villes riveraines intéressées, telles que Libourne, Bergerac et Sainte-Foy, prétendaient n'avoir aucun fonds disponible pour faire exécuter les travaux. De là, réclamations des municipalités à l'intendant, de l'intendant au ministre et du ministre à l'Amirauté, et réciproquement. De guerre lasse, le Conseil du Roy décida qu'il y avait lieu d'imposer extraordinairement les villes de Libourne, Sainte-Foy et Bergerac, et un arrêt du Conseil fut expédié sur beau parchemin à l'intendant Boucher, le 15 janvier 1726, avec le sceau du roi. Avant de faire exécuter cette décision qui mécontentait beaucoup de monde, parce qu'on soutenait, non sans raison, que l'Amirauté percevant des droits énormes pour droits de congé, feux, balises, passeports, ancrages, etc...., le relèvement de la barque devrait être aux frais de l'Amiral; quelqu'un eut la pensée d'examiner si réellement la barque était un obstacle à la navigation, et après une instance qui avait duré près de deux ans, un sieur Dumas écrit le 24 octobre 1726, au ministre Maurepas, « qu'après vérification nouvelle il est certain que la barque ne peut nuire à la navigation, elle est dans un gouffre et démolie. » Nous avons compté seize lettres plus ou moins ministérielles pour cette grave affaire, tant il est vrai que les administrations paperassières ne sont pas d'invention nouvelle. Le gabarier perdit sa barque, les villes de Sainte-Foy, Bergerac et Libourne ne furent pas imposées extraordinairement, et le beau parchemin royal devint inutile. Un peu de réflexion et un examen des lieux eût évité tout ce tapage!

2° Les Amirautés s'occupaient également de surveiller

la construction des navires de l'État, et un sieur Restau, probablement l'ami de Montesquieu, constructeur à Bordeaux, avait pris l'obligation de construire quatre vaisseaux pour le Roy. Restau avait commandé les ancres nécessaires à un sieur de La Chaussade, dont le domicile n'est pas indiqué; mais au moment de la livraison, il arriva que les ancres ne purent passer à travers les portes de la ville de Barbezieux, que faire? L'Amirauté intervint; le commandant de la ville, la municipalité et tous les corps constitués ouvrirent des avis divers; quelqu'un suggéra l'idée de démolir les portes. Alors résistance opiniâtre des échevins de la ville : « Sans doute, disaient-ils, les ancres sont nécessaires, et le service du Roy est urgent, mais au lieu de démolir nos portes, l'entrepreneur pourrait rebrousser chemin et se frayer un passage ailleurs. Une route favorable passait non loin de là; mais le 19 avril 1762, sous prétexte que les portes sont vieilles et en mauvais état, le duc de Choiseul ordonne au nom du roi que les portes soient démolies! L'influence de l'Amirauté avait triomphé, et comme autrefois devant le vainqueur des jeux olympiques, les fortifications avaient dû céder le pas aux ancres des navires du Roy!

3° De toutes les juridictions rivales de l'Amirauté il n'en est point, dit Valin, dont elle ait plus à se garantir que de celles des juges-consuls. « En examinant les choses avec bonne foi et impartialité, on doit reconnaître qu'il n'était pas toujours facile de distinguer les limites qui séparaient l'amirauté de la juridiction consulaire, parce qu'il y a un grand nombre de contrats qui participent à la fois du commerce maritime et du commerce de terre; mais l'intérêt de la juridiction, l'esprit de corps, peut être même la question des épices, levaient aisément tous les doutes; on ne se préoccupait guère de balancer les

raisons pour et contre et on se déclarait de part et d'autre compétent, » avec un étonnement réciproque de se voir contester la compétence. « De là, dit Valin, ces indécentes dissensions, qui en même temps qu'elles font *pitié,* non seulement arrêtent le cours de la justice, et font payer cher aux plaideurs la rivalité des juridictions, mais encore fomentent entr'elles des divisions qui les rendent irréconciliables. »

Les abus, suivant l'expression d'un officier de l'Amirauté de Guyenne, empruntée d'ailleurs à Valin, étaient si flagrants, qu'on avait mainte fois examiné au sein de l'Amirauté la question de savoir si on ne commettrait pas quelqu'un pour assister aux audiences des juges-consuls, avec pouvoir de réprimer l'*avidité* des huissiers et de revendiquer sur-le-champ les causes qui ne seraient pas de leur compétence. Tout nous porte à croire que la sagesse du vieil amiral duc de Penthièvre dut souvent intervenir pour calmer ou modérer ces étranges susceptibilités.

Avant l'ordonnance de 1681, les juges-consuls pouvaient se fonder sur l'article 7 de l'ordonnance du commerce du mois de mars 1673, ainsi conçue : « Les juges et consuls connaîtront des différends à cause des assurances, grosses aventures, promesses, obligations et contrats, contenant le commerce de la mer, le fret et le naulage du vaisseau. » Dès sa promulgation, l'Amiral était intervenu; toutes les amirautés avaient presque crié *au scandale* et le roi avait cru trancher la question en 1681; mais alors les juges-consuls avaient considéré cette révocation comme un abus de pouvoir et un démembrement de leur autorité, et les entreprises d'une juridiction sur l'autre continuèrent de plus belle dans tous les cas qui présentaient le moindre doute.

5

4° Les limites de la juridiction avec la justice ordinaire, le bureau des finances, des traites et même des eaux et forêts étaient plus aisées à reconnaître, et néanmoins de graves conflits éclataient de temps en temps avec ces juridictions.

Le transport des marchandises de contrebande par mer était un crime, qui de tout temps avait été du ressort de l'Amirauté. Les huissiers-visiteurs de l'Amirauté avaient été créés dans le but d'empêcher l'introduction de ces marchandises dans le royaume, et ils avaient le droit de les saisir et de déférer les délinquants à l'autorité maritime, qui prononçait souvent la peine de mort et toujours les galères et la confiscation contre les contrebandiers. En différentes occasions, cette compétence si ancienne et si autorisée avait été contestée à l'Amirauté tant par les fermiers généraux que par les juges des traites, et notamment en 1700. L'arrêt du Conseil qui intervint à cette époque est d'autant plus remarquable qu'il s'agissait d'une saisie faite à la requête du templier adjudicataire du bail des cinq grosses fermes, et qu'à cette occasion il y eut conflit entre le Parlement de Bordeaux et la Cour des Aides. L'arrêt du Conseil renvoya l'affaire à l'Amirauté de Guyenne, sauf appel au Parlement.

Pour arrêter ces conflits, les fermiers généraux, en gens pratiques et avisés, proposèrent à l'Amiral *une espèce* d'abonnement, au moyen duquel les amendes et les confiscations leur appartiendraient, à la charge par eux de payer à l'Amiral, le 1er janvier de chaque année, une somme de 20,000 livres. Cette transaction fut confirmée par l'arrêt du Conseil du 15 mai 1728; seulement les procès-verbaux des huissiers visiteurs et les autres pièces de la procédure durent être déposés aux greffes des amirautés, en Guyenne comme ailleurs. Il est juste

de reconnaître que les règlements ordonnaient aux officiers de l'Amirauté de juger ces sortes d'affaires sans épices, et dès lors la transaction ne leur occasionna aucun préjudice.

5° Les difficultés avec la jurade prenaient les proportions d'une véritable calamité publique; le salut de la république paraissait dépendre d'une question de délestage, de radoub de navire, ou de visite plus ou moins intempestive par les huissiers de l'Amirauté, puisque le 12 août 1682, les jurats décident solennellement que malgré l'ordonnance de 1681, la jurade doit veiller au maintien de ses prérogatives, surtout à l'égard des officiers de l'Amirauté qui veulent toujours empiéter sur ses attributions. De nombreuses lamentations sur ce point se trouvent consignées dans les travaux des chroniqueurs Bordelais. Ainsi le 26 octobre 1672, les juges de l'Amirauté ayant rendu une sentence concernant le radoub des vaisseaux tant français qu'étrangers, MM. les Jurats firent publier une ordonnance « qui casse celle de l'Amirauté comme donnée par juge incompétent, et il est fait inhibitions et défenses aux officiers de l'Amirauté d'entreprendre sur la juridiction et police tant civile que criminelle des dits maire et jurats, à peine de *1,000 livres d'amende* et de privation du droit de bourgeoisie. »

Nous pourrions citer de nombreuses décisions qui toutes portent les mêmes conclusions; les faits seuls varient. En 1674, il s'agit d'un ordre donné par l'Amirauté à l'un des visiteurs jurés de la ville de réunir les matelots et bateliers de la paroisse Saint-Michel..... En 1675, atteinte a été portée à la justice politique et criminelle, établie par la philippine... En 1678, les juges de l'Amirauté s'étant ingérés à faire décharger un

chargement de blé pourri, arrivé de Dublin, nouvelle cassation... Ces disputes avaient l'heureux privilége de passionner la ville et d'alimenter les conversations particulières des amis d'une douce gaieté. Heureux temps! La politique n'avait pas pénétré partout et les destinées de la patrie n'étaient pas encore la seule préoccupation des citoyens bordelais.

Néanmoins le 6 juillet 1687 intervint un arrêt du Conseil qui fut pour la jurade un véritable triomphe. Il peut se résumer ainsi :

Ordonne Sa Majesté que les dits maire et jurats exerceront eux-mêmes la fonction de maître de quai, sans être obligés de prêter serment par devant le juge de l'Amirauté et auront soin de l'entretien des tonnes et balises, lestage et délestage, de faire ranger et amarrer les vaisseaux dans le port, veiller à la police des quais et du dit port et havre et indiquer les lieux pour chauffer les bâtiments, goldronner les cordages et travailler aux radoubs et calfatages. Qu'ils connaîtront de la vente et achat du poisson dans les bateaux et sur les grèves, port et havres de la dite ville. Comme aussi de la levée des corps noyés et crimes qui se commettraient dans l'étendue de la dite juridiction, à l'exception toutefois de tous les endroits où le flot de la mer s'étend, dans lesquels la juridiction de l'Amirauté sera exercée. — Que les dits jurats recevront les maîtres charpentiers, calfateurs, cordiers, voiliers; tiendront la main à l'exécution des articles 7 et 22 du titre premier du IVe livre portant défense aux marchands, facteurs et commissionnaires de laisser sur les quais leurs marchandises plus de trois jours, aux peines y contenues et auront soin de l'entretien des grilles de fer des égouts de ladite ville de Bordeaux, quais et ponts qui ont leurs décharges sur le port, nonobstant ce qui est porté par ladite ordonnance du mois d'août 1681 — à laquelle Sa Majesté a dérogé pour ce regard, sans tirer à conséquence. Et à l'égard des autres demandes et prétentions déduites ci-devant, Sa Majesté en a débouté et déboute les

dits jurats. Ordonne que le droit d'ancrage, tonnes et balises sera perçu au profit du dit sieur Amiral, leur faisant très expresses défenses d'en prendre connaissance ni d'en faire la levée à peine d'être contraints d'en faire la restitution, voulant seulement qu'ils continuent à recevoir les rapports de la quantité de lest que les maîtres de navires auront et qu'ils débarqueront.

Il résulte de cet arrêt du Conseil qu'à Bordeaux la jurade avait conservé, au préjudice des officiers de l'Amirauté, non seulement l'exercice de la justice civile et criminelle, mais encore la police sur la rivière, le port et havre de la ville. Ce qui inspire à Valin cette réflexion bien amère à son cœur de procureur de l'Amirauté : « Par là, dit-il, la juridiction de l'Amirauté est extrêmement resserrée à Bordeaux! »

Cependant sa juridiction était si étendue qu'elle embrassait, à la fois, les affaires maritimes, civiles et criminelles, tant sur mer que sur les fleuves et rivières jusqu'à l'endroit où « le flux qui s'y fait sentir peut porter les bâtiments de mer dans les plus hautes marées du mois de mars. » L'ordonnance de 1681 peut se résumer ainsi :

1° Les juges de l'Amirauté connaissent privativement à tous autres, entre toutes personnes de quelle qualité qu'elles soient, même privilégiées, Français et étrangers, tant en demandant qu'en défendant, de tout ce qui concerne : la construction, les agrès et apparaux, avitaillement et équipement, ventes et adjudications des vaisseaux.

Ainsi tous, nobles et roturiers, laïques ou ecclésiastiques, seigneurs ou tenanciers, étrangers ou régnicoles, possesseurs de lettres de *committimus* ou autres deviennent justiciables de l'Amirauté dès qu'ils ont un intérêt ou une difficulté dans l'armement, l'équipement ou la vente d'un navire.

2° Sont également de la compétence des officiers de l'Amirauté les actions qui procèdent des chartes-parties, affrétements, salaires des matelots, achats de victuailles, polices d'assurances, contrats à la grosse, et généralement de tous contrats concernant le commerce de la mer, nonobstant toutes *soumissions et priviléges* à ce contraire.

Aussi, les causes de la compétence de l'Amirauté sont tellement affectées à cette juridiction qu'il n'est pas libre aux parties de se donner d'autres juges que ceux auxquels la loi les soumet. Et il n'y a point de priviléges soit de *committimus* ou tout autre capable de dépouiller la juridiction de l'Amirauté des causes qui sont de sa compétence. En France, les juridictions sont ensemble de droit public et patrimoniales, et le consentement des parties ne peut rendre compétent le juge qui ne l'est pas. L'Amirauté avait même le droit de revendiquer sa juridiction, quoique certains arrêts des Parlements d'Aix et de Guyenne eussent défendu à l'Amirauté de procéder par cassation de procédure ou révocations de jugements.

3° Les Amirautés connaissent des prises en mer, des bris et naufrages, échouements, du jet, de la contribution, des avaries et des dommages survenus aux navires et marchandises provenant tant de la mer que de la main des hommes.

L'attribution de la compétence pour les prises est aussi ancienne que la création des Amirautés. L'ordonnance de 1650 qui les avait réglementées n'était elle-même que la reproduction des usages constants admis en ces matières.

4° Sont également de leur compétence les droits de congé, ancrage, feux, balises; la pêche qui se fait en mer, la qualité des rets, la vente du poisson dans les bateaux ou sur les grèves; les dommages faits aux quais,

digues, palissades; la levée des corps des noyés; les questions relatives aux guets de la mer; les pirateries, pillages; et généralement de tous crimes et délits commis sur mer, les ports, havres et rivages, sauf les exceptions en faveur des jurats consignées dans l'arrêt du Conseil du 6 juillet 1687, et enfin la nomination, après examen, des capitaines, l'évasion des religionnaires ou des nouveaux convertis.

Nous avons vu que la confiscation du navire était la peine appliquée aux armateurs convaincus d'avoir facilité l'émigration des protestants. Ces rigueurs s'affaiblirent peu à peu, car en 1719 un sieur Gourdon, convaincu d'avoir favorisé le passage de vingt femmes nouvelles converties en Angleterre, fut bien saisi et emprisonné; mais grâce à de puissants protecteurs, on le relâcha et on se borna à le prévenir « qu'il serait châtié s'il recommençait ».

V

PROCÉDURE

La juridiction de l'Amirauté, chargée de terminer les contestations qui naissent des contrats maritimes, devait procéder avec la célérité qu'exige la vivacité des opérations relatives à la navigation; aussi avait-elle été déclarée exempte d'une quantité de droits et de formalités dont les autres juridictions étaient surchargées. Les affaires du commerce, disait Montesquieu, « sont très peu susceptibles de formalités, et il faut qu'elles puissent être décidées chaque jour. »

L'état et condition des gens de mer exige qu'on leur rende la plus prompte justice et qu'on leur épargne des longueurs, qui souvent leur seraient plus fatales « que les écueils et les tempêtes ». Aussi l'ordonnance de 1681

déclare valables les exploits donnés aux marins dans leurs vaisseaux, comme s'ils étaient faits à domicile; et dans les causes purement maritimes ou lorsqu'il y aura en cause des forains ou des étrangers, les assignations peuvent être données de jour à jour ou d'heure à heure sans permission du juge, et enfin les parties peuvent plaider en personne sans être obligées de se servir du ministère d'avocat ni de procureur. Il suffit de concilier une prompte décision avec les délais suffisants pour la comparution des parties et l'instruction de la cause.

Quoique non obligatoire, le ministère de l'avocat était aussi utile que nécessaire, et l'histoire nous a conservé les brillants et solides plaidoyers des Cleirac, des Théroulde, des Basnage, des Duranteau; car il s'élevait au sein de ces juridictions des questions de droit public et privé, aussi graves qu'intéressantes. Mais on avait soin d'écarter des tribunaux de l'Amirauté toutes les formalités inutiles.

La citation était la seule formalité essentielle, et on rejetait les procédures qui ne tendaient point à l'éclaircissement de la vérité; les affaires nautiques devaient, en un mot, être jugées *levato velo*, que nous traduirions volontiers par les mots *au pied levé*, pourvu qu'on ne voulût pas comprendre *à tort et à travers*, mais bien, ainsi que le remarque Émérigon, *voiles déployées*, c'est-à-dire sans s'arrêter à des délais inutiles et à des formalités superflues. La prompte expédition des affaires est la première faveur que les négociants ont le droit d'attendre de la justice. Sans doute, nous ne condamnons pas les formalités tutélaires de la justice, nous ne confondons point promptitude avec précipitation; une sage lenteur est un appui donné à la défense et à la liberté.

Les audiences avaient lieu deux ou trois fois par

semaine et étaient publiques; les huissiers audienciers appelaient les causes suivant l'ordre tracé par le rôle, et les parties ou leurs représentants développaient à la barre leurs moyens de défense. Puis la cause était mise en délibéré, et le jugement rendu ou séance tenante ou à la plus prochaine audience.

VI

DES JUGEMENTS

Autrefois, les Amirautés particulières n'avaient droit de juger sans appel que jusqu'à 2 écus, et les Amirautés générales jusqu'à 4 écus, sauf les condamnations d'amendes qui pouvaient atteindre jusqu'à 8 écus 1/3. Depuis l'ordonnance de 1681, le taux de la compétence a été élevé jusqu'à 50 livres pour les Amirautés particulières, et jusqu'à 150 livres pour les siéges Tables de marbre. Presque tous les jugements étaient exécutoires par provision moyennant caution, sauf les jugements définitifs concernant les droits de congés, ancrages ou autres appartenant à l'Amiral, qui étaient exécutoires par provision, moyennant la caution juratoire du receveur. C'était une faveur accordée à l'honneur dû à l'importante charge d'Amiral.

L'Amiral jouissait encore d'un autre privilége. Dans les juridictions ordinaires, l'appel est suspensif et l'appelant peut gagner du temps; il ne reste à celui qui a obtenu le jugement ou la sentence qu'à assigner l'appelant pour voir déclarer son appel *désert*, suivant l'expression adoptée autrefois dans la langue de la procédure. Eh bien! dans les tribunaux d'Amirauté, si l'appelant ne poursuit pas son appel dans six semaines, ces jugements deviennent

exécutoires par provision nonobstant appel, moyennant caution. Enfin, presque toutes les sentences de l'Amirauté emportaient contrainte par corps, et les personnes qui à raison de leur qualité ou de l'objet en litige n'étaient pas susceptibles d'encourir cette peine, pouvaient, par convention expresse, se soumettre à la contrainte par corps.

Les juges de l'Amirauté devaient s'inspirer de la loi et de leur conscience pour rendre leurs sentences; mais ils devaient aussi consulter les usages maritimes qui étaient constants. Dans le doute, ils s'adressaient à la Chambre de commerce de Guyenne ou consultaient les négociants les plus éclairés et « les gens de l'art ». Sans doute, la coutume ne peut vaincre la raison et la loi; mais un usage fondé sur des parères émanés d'hommes compétents et de tout repos, est un guide que la conscience du juge peut accueillir sans remords. La bonne foi et l'équité sont des règles qui doivent présider à toutes les opérations du commerce; mais sous prétexte d'équité, les juges ne doivent pas s'écarter des lois et ordonnances. La conscience de la loi vaut mieux que celle des hommes.

Les sentences de l'Amirauté sont souvent énigmatiques pour les personnes étrangères aux questions maritimes; elles ne sont pas motivées, quoique les faits soient expliqués avec précision et clarté. On trouve dans l'ouvrage de Cleirac un certain nombre de décisions rendues par la Table de marbre de Rouen, dans lesquelles les coupables sont condamnés ou à mort, la corde au cou et tenant à la main une torche ardente du poids de deux livres; ou au service du roi sur les galères, comme forçats à temps ou à perpétuité; ou bien à être callés trois fois dans la mer par l'exécuteur de la haute justice; ou enfin des décisions rendues en matière maritime, dans lesquelles les faits

sont consignés avec une abondance de détails qui indique que les juges les recueillaient avec le plus grand soin. Il est regrettable que les motifs juridiques ne fussent pas fournis. Émerigon le regrettait, et il en donnait les raisons suivantes : 1° le juge obligé d'expliquer les motifs de son jugement, y apporterait plus d'attention; il étudierait les lois et se dirigerait par les vrais principes; 2° le plaideur, instruit de son droit, serait moins tenté de recourir à l'appel; 3° avec ces sentences, on formerait un corps de doctrine très propre à perfectionner nos lois nautiques. Émerigon, ancien officier de l'Amirauté à Marseille, avait cru pouvoir suppléer au silence de la loi en fournissant à l'intimé, devant le Parlement d'Aix, les motifs de la sentence. Cette intervention du juge en appel nous paraît à l'heure actuelle tout au moins étrange; mais à l'époque d'Émerigon une pareille conduite n'avait rien d'anormal, parce qu'il était permis au juge de soutenir comme avocat la sentence en cour d'appel.

VII

DE L'APPEL

L'appel des sentences des Amirautés était porté devant la Table de marbre avant son abolition en Guyenne, et dans la suite au Parlement.

Les Tables de marbre avaient le droit d'évoquer toutes les causes, introduites ou pendantes dans les Amirautés subalternes, lorsque la valeur du litige s'élevait à *mil écus à trois livres pièce*. C'était là un grand privilége que Cleirac n'approuvait guère. L'ordonnance de 1681 avait élevé le chiffre à 3,000 livres. Tout en constatant que les évocations étaient rares, Valin disait « que c'était un

privilége excessif, puisqu'il n'avait pas été accordé aux Cours souveraines, et un moyen bien simple d'attirer aux Tables de marbre les causes importantes des Amirautés particulières, attendu que les causes ne peuvent être naturellement jugées sans quelque appointement préparatoire ou interlocutoire. »

Les juges des Amirautés particulières avaient non seulement le droit d'évocation, mais même celui de faire défense aux plaideurs de porter les causes ailleurs que devant leur juridiction, sous peine de nullité des procédures et d'amende *arbitraire;* de sorte que le pauvre plaideur pouvait être à la fois condamné à supporter deux amendes, parce que les deux tribunaux, avec plus ou moins de bonne foi, pouvaient se croire également compétents. « L'orgueil, la jalousie et l'esprit d'indépendance n'étaient pas toujours étrangers à ces conflits. » C'est Valin lui-même qui nous l'apprend.

Les sentences étaient exécutoires après signification à la partie; dans la pratique, on accordait vingt-quatre heures au moins. A Bordeaux comme à Marseille, il était d'usage d'insérer la clause *sauf huitaine.* Quelquefois même les juges, s'inspirant de l'ordonnance de 1669, accordaient un délai de trois mois, sans qu'il pût être renouvelé.

Telles sont, en résumé, l'organisation et la compétence de cette vaste juridiction cinq fois séculaire, que le souffle de 1789 a emporté, sans laisser presque aucune trace de son passé juridique. Les documents rares qui nous ont été conservés renferment des récriminations, des querelles, mais aucune trace de leurs doctrines ou de leurs usages.

En 1814, les officiers survivants des Amirautés de

France adressèrent une pétition au Roi pour demander le rétablissement des Amirautés, en se fondant sur l'ignorance des juges consulaires et le peu de garantie que cette juridiction donnait aux justiciables; mais ces plaintes restèrent sans écho, et le Mémoire d'un sieur Lesueur, conservé à la bibliothèque de la Chambre de commerce, restera comme le dernier monument de la rivalité séculaire entre ces deux juridictions.

Les Amirautés étaient condamnées; elles étaient incompatibles avec les idées modernes, la séparation des pouvoirs, et les limites tracées par les codes de la Révolution et de l'Empire entre les diverses juridictions.

La justice est rendue au nom du chef de l'État, et non au nom d'une personnalité quelconque, quelque puissante qu'elle puisse paraître. Toutes les charges sont gratuites, et si les fonctionnaires sont rétribués par l'État, tous les impôts sont versés au Trésor de la nation. Les fonctions sont un attribut de la souveraineté, et les droits perçus par les titulaires sous le nom d'épices, droits ou salaires, disparaissent sans retour; la justice est gratuite et les juges sont inamovibles.

L'indépendance des officiers de l'Amirauté était soumise à de dures épreuves, quoique aucun document ne nous autorise à suspecter leur partialité; d'ailleurs, l'indépendance du magistrat est un attribut de sa conscience et de son caractère, et ne dépend pas d'une question de dépendance vis-à-vis du gouvernement, qui honore son travail et les soins qu'il apporte à la justice.

Cependant, l'unité de juridiction était à la fois une garantie et une force. Le même pouvoir, réglant les questions maritimes au point de vue civil, criminel, administratif et politique, avait de grands avantages, parce qu'il se formait au sein de l'Amirauté un corps de

doctrine ou des usages profitables à la science et de nature à préparer d'utiles améliorations; mais il y avait aussi à redouter l'esprit de routine et l'absence de progrès.

Quelques auteurs ont redouté pour la juridiction consulaire l'épreuve des grandes affaires et suspecté leur partialité, mais ces raisons ont disparu avec la pratique, l'élévation du niveau intellectuel et les efforts des esprits supérieurs qui ont présidé depuis cinquante ans aux délibérations du Tribunal de commerce de Bordeaux. Lorsqu'on a eu l'honneur de plaider depuis un quart de siècle devant les Présidents qui portent les noms de Jules et Henri Brunet, Basse, Cortès, Blanchy, Fourcand et E. Maurel, on peut être tranquille sur les affaires et bénir les justiciables d'avoir leurs causes soumises à des esprits aussi bienveillants, aussi sages et aussi éclairés. En 1869, nous disions publiquement, que « la justice consulaire était la meilleure des juridictions ». Nous ne voulons point modifier notre opinion, mais nous ne saurions détourner les yeux de quelques signes de décadence qui apparaissent à l'horizon; nous espérons qu'il sera facile de les arrêter dans leurs germes, pourvu que la politique qui peut détruire et corrompre les meilleures institutions n'envahisse pas le sanctuaire de la justice!

COMMUNICATIONS

DE M. VALAT

MESSIEURS,

On vous a souvent entretenus de l'état de nos archives, en déplorant les pertes qu'a subies l'Académie par l'exécution du décret du 3 août 1793 qui supprimait toutes les Sociétés savantes de France, sans excepter celles de Paris : la dispersion des pièces en nombre considérable qui n'ont pu se retrouver à la reconstitution de la Société sous un nouveau titre en 1796, a certainement causé la destruction de plusieurs des plus importantes. On ne saurait en douter, lorsque nous voyons tous les jours surgir, à la vente des vieux titres et des bibliothèques anciennes, quelqu'un de ces documents qui nous révèlent des faits ignorés, ou jettent une lumière inattendue sur des faits mal connus. Mais ce qu'on croirait difficilement, c'est que les lacunes les plus nombreuses et les plus regrettables sont moins dues à la perturbation qui suivit la mesure dont nous venons de rappeler le triste souvenir, qu'à la négligence des secrétaires chargés de recueillir les actes de l'Académie (1).

Avant de donner les preuves d'une vérité si peu vraisemblable, il convient d'admettre une distinction qui n'a

(1) J'ai toujours pensé que s'il fallait parler des morts avec respect, on devait à tous la vérité, aux morts ainsi qu'aux vivants; quant aux circonstances atténuantes que l'on fait valoir en faveur de ceux qu'atteint une juste critique, je n'en connais pas qui puisse faire oublier la loi du devoir.

pas été encore faite, et qui nous aidera à découvrir l'étendue de la perte que nous avons éprouvée comme aussi à l'amoindrir en partie, et surtout à la placer où elle est réellement.

S'agit-il, en effet, des documents intimes qui retracent en la suivant pas à pas dans ses moindres détails la vie d'une Société, en montrant son action incessante, continue au dedans ou au dehors, détails que doivent reproduire de fidèles procès-verbaux? — Oui, nous avons beaucoup perdu, bien qu'on ait beaucoup exagéré la perte. — S'agit-il, au contraire, des actes scientifiques, littéraires, économiques, dont on ne fait pas mystère, et qui font l'honneur d'une compagnie savante? — On n'a presque rien perdu; tout se retrouve à peu près, mémoires, rapports, correspondance, 1° dans les publications de l'Académie, dont le sieur Brun, associé, fut l'éditeur privilégié; 2° dans les revues de l'époque, bordelaises, parisiennes, étrangères; 3° dans les cent deux volumes de manuscrits déposés à la Bibliothèque de la ville; 4° enfin dans les trois registres in-folio qu'on avait égarés en 1793, retrouvés en 1818, perdus encore peu après, qu'on a enfin recouvrés et cette fois pour toujours, par l'intermédiaire de M. Dezeimeris, il n'y a pas longtemps. C'est à ces trois registres qui portent les titres significatifs de *Registre journal ou historique...*, *Registre des délibérations et actes...*, *Registre des mémoires et rapports...*, que s'adresse le reproche qu'il s'agit de justifier. Un examen rapide de ces volumes est l'avant-propos nécessaire des deux études que nous avons l'honneur de vous offrir.

L'ancienne Académie recueillait sur des registres spéciaux (nous venons de les nommer) et conservait dans ses cartons tout ce qui pouvait signaler ou caractériser

l'esprit d'observation qu'elle apportait dans la recherche des vérités scientifiques et de tout ordre. Elle eut constamment deux secrétaires, l'un pour les sciences, l'autre pour les arts, que nous voudrions nommer un secrétaire adjoint, s'il avait été chargé de la rédaction des procès-verbaux; mais en réalité il n'avait rien à faire, les statuts de 1712 donnaient à l'un et l'autre le titre de secrétaires perpétuels; l'usage mit entre eux une grande différence, toute en faveur du premier. Cette distinction suffit pour démontrer, contre l'opinion reçue, que l'Académie eut dès l'origine un but réellement et profondément scientifique, avant la puissante impulsion que lui donna Montesquieu plus de trois ans après sa fondation. Le premier des secrétaires perpétuels fut de Meslon, économiste remarquable, qui précéda Turgot et Adam Smith dans la voie vraiment libérale des principes économiques; le deuxième, Sarrau de Vésis; le troisième, le conseiller de Navarre qui se retirait en 1724 après avoir rendu des services réels par son intelligence et sa rare activité, mais qui avait aussi reçu de la Compagnie toutes les faveurs qui peuvent honorer l'académicien le plus favorisé; après eux les plus remarquables furent Sarrau de Boynet, le président Barbot et Secondat, qui se jugeait indigne de porter un nom célèbre, et cependant des travaux importants marqués au coin du bon sens pratique, un talent personnel, n'ont pu lui donner de son vivant ni après sa mort l'estime et la considération qu'il nous semble mériter.

Le premier des trois registres, le journal historique, va de 1713 à 1756, et s'arrête brusquement, laissant en outre deux lacunes : l'une de huit ans entre 1728 et 1735, l'autre de douze ans entre 1740 et 1751; de sorte que le volume présente un vide de dix-sept ans sur quatre-vingts, c'est plus que les sept dixièmes.

Le deuxième contient les délibérations : c'est en quelque sorte le registre secret, caractéristique ; il commence en 1713 et se prolonge jusqu'en 1765. De nombreuses lacunes diminuent l'intérêt qui s'attache à ce manuscrit : on voit fréquemment des pages blanches, d'autres où l'on a inscrit une simple date, le jour de la séance, puis viennent assez souvent des interruptions d'un, deux ou trois mois entiers.

Le troisième est destiné aux mémoires lus en séance, aux rapports sur les concours, aux travaux des associés libres ou correspondants ; on y trouve des plaintes exprimées par les secrétaires sur la négligence de plusieurs membres à déposer leur manuscrit. — Quoique le plus volumineux, il n'offre que vingt-trois ans de la vie académique, de 1713 à 1735.

Nous ne possédons ainsi qu'environ les deux cinquièmes du trésor dont nous devions hériter, et qui eût offert d'importants détails sur cette phase mémorable de l'Académie, que la présence et le nom de Montesquieu ont rendue si brillante pendant quarante ans, de 1716 à 1755, si l'Académie avait trouvé de fidèles interprètes de ses actes ; à nous d'éviter un pareil reproche de nos successeurs.

Les deux récits que j'ai l'honneur de transcrire sur les notes que j'ai recueillies dans vos Archives, appartiennent plus spécialement à la deuxième phase de notre existence et se dénouent l'un et l'autre à la même époque entre l'an VIII et l'an IX (1799 à 1801) mais ils se rattachent à la première, ce qui explique notre revue rétrospective.

Le premier concerne l'établissement du jeton de présence, qui tient encore une place importante dans nos usages ; le deuxième retrace l'essai vraiment sérieux d'une organisation par classes et par sections, telle qu'on

l'a souvent proposée parmi nous. — Si l'un n'excite plus qu'un simple sentiment de curiosité, l'autre nous paraît d'une importance capitale au moment où la question se reproduit pour la quatrième fois depuis le dernier règlement ([1]). Nous connaissons plus d'un de nos confrères dont la plume spirituelle et légère y trouverait des traits comiques de bon aloi que nous applaudirions volontiers; mais en avouant mon peu d'aptitude pour ce genre délicat, j'ajoute qu'une pensée grave et sérieuse m'en interdit l'essai. Le respect du passé fait l'honneur du présent et l'espoir de l'avenir, car tout est concert et harmonie dans le monde moral comme dans le monde physique; en un mot, si l'aventure a un côté plaisant, ce n'est pas à moi, certes, qu'il convient de le signaler, il se produira de lui-même, et nul de nous n'osera sans doute en semer le bruit.

PREMIÈRE PARTIE

Origine des Jetons de présence.

Nous sommes en 1715; de Biscarosse, un des fondateurs désignés par les lettres-patentes de 1712, était directeur après le conseiller de Gascq et le président Leberthon; le duc de La Force, protecteur de la Compagnie et le plus illustre comme le plus généreux de ses bienfaiteurs, propose par l'entremise de Meslon, alors à Paris, de fonder une rente perpétuelle de 300 francs par an pour faire les frais de jetons de présence à répartir entre les académiciens. L'usage avait déjà consacré un pareil mode de rétribution, qui, sans attrait pour les

([1]) Si l'on peut appeler ainsi une collection de soixante-sept articles dont vingt-cinq ne sont pas exécutés ou ont reçu de graves modifications, en sorte que les membres nouvellement admis n'apprennent les usages de l'Académie qu'après plusieurs années et risquent à tout moment de les enfreindre.

personnages riches et puissants, vient en aide aux savants forcés de vivre de peu, à une époque où la science ne conduisait pas à la fortune (n'est-ce pas ainsi de nos jours quand la science ne s'unit pas au savoir faire!). L'Assemblée, consultée sur ce don inattendu, refusa pour elle-même, et l'accepta pour son œuvre, demandant que cette somme fût destinée à un des prix proposés annuellement depuis sa fondation. Chargé de cette négociation, Meslon obtint aisément l'approbation du duc, si bon juge des convenances, qui laissa à la Compagnie le choix du sujet, et lui envoya le portrait qui orne la salle de vos séances ordinaires... Vous savez qu'il fit bien plus, en donnant 60,000 fr. pour l'achat d'une maison qui fut achetée, non livrée; transaction malheureuse qui causa de grands ennuis à l'Académie et aux membres qui en avaient été les médiateurs, Sarrau de Vésis, Caupos et Montesquieu. Ainsi échoua par la libre et généreuse pensée de la Société ce premier mode de distribution destiné à servir d'indemnité à la modeste catégorie des savants sans fortune; il tendait à assurer la régularité des séances académiques.

Comment expliquer d'une manière satisfaisante les défaillances des travailleurs, qui se trahissaient, dès 1720, par l'absence des membres et la décadence des académies dont rien n'encourageait les premiers et généreux efforts? Comment ne pas voir dans une telle situation dont la gravité atteignait souvent les plus fidèles au culte des sciences et des lettres, la source de ces honteuses pénalités formulées par les règlements contre les membres résidants qui restaient chez eux à l'heure des séances, ou contre les correspondants qui ne remplissaient pas les conditions qu'ils avaient acceptées pour obtenir un titre, objet de leur ambition? Quoi qu'il

en soit, nos devanciers ne jugèrent pas à propos de recourir aux jetons de présence. Eût-on été plus fidèle aux réunions avec ce nouvel élément d'activité? Nous le croyons, et dans tous les cas il fallait essayer.

La question si résolûment tranchée en 1715 ne fut reprise qu'en 1797, le 27 ventôse an VI, par la Société d'histoire naturelle qui prend en quelques mois le nom de Société Linnéenne, puis devient la Société des Sciences, Lettres et Arts jusqu'en 1817; alors elle obtint sur sa demande son premier titre, celui que lui donna Louis XIV et qu'elle a encore aujourd'hui. Une année s'était à peine écoulée depuis son rétablissement qu'elle eut à souffrir des absences fréquentes de ses membres, dont le nombre d'ailleurs fut très peu élevé : on n'en comptait pas trente ; elle se décida à faire usage des jetons de présence. En même temps on s'occupa d'organiser la Société sur un plan nouveau. Une commission chargée de le préparer crut devoir prendre pour modèle l'Institut National, récemment créé, dont on suivait les premiers travaux avec un vif intérêt. Le 27 germinal an VI eut lieu le rapport impatiemment attendu, et parmi les types proposés, un seul fut choisi comme pouvant convenir à la Société. Inscrit sous le n° 5, il offrait d'un côté trois génies planant sur le globe terrestre et portant d'une main un emblème scientifique, de l'autre un flambeau; ces trois flambeaux concentrent leurs rayons sur le point de la surface de la terre indiqué par le nom de Bordeaux; au revers on lit : *Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.*

Ce type assez étrange fut adopté, avec quelques corrections dont la commission devait apprécier la convenance. Cependant l'année s'achève, et la suivante a surgi sans aucun résultat. La crainte d'une dépense qui pouvait, qui devait même absorber les faibles ressources

de la Société, les difficultés d'une organisation par classes et par sections, font ajourner le projet qui n'est repris que le 27 nivôse an VII (1798), quand on se fut débarrassé d'un des plus grands obstacles qu'on eût rencontrés jusque-là dans la marche régulière des travaux. Et c'est le 1er germinal an VIII seulement que le Conseil demande l'autorisation de faire fabriquer les jetons destinés aux membres présents, en acceptant la réserve expresse de ne pas augmenter la cotisation annuelle; le 11, on réclame l'exécution du projet, tout en cherchant les moyens de diminuer la dépense en la partageant avec la Société de Médecine qui occupait le même local. Brémontier, alors à Paris, dut s'informer s'il n'y aurait pas de coin convenable dont on pût se servir. Vous voyez que la question d'économie prime toutes les autres et en arrête la solution. En même temps, M. Dutrouilh, secondant les recherches de son confrère à Paris, n'est pas plus heureux et n'a pas trouvé de coin présentable, mais il a vu des médailles qui lui paraissent convenables. Sur une des faces on voit Minerve tenant une lance d'une main, un niveau de l'autre; à ses pieds sont placés des attributs scientifiques avec ces mots : *Consociare amat;* au revers, c'est une couronne de chêne et la formule légendaire de l'époque, tronquée : *liberté, égalité* (il paraît qu'on n'admettait pas la *fraternité* dans la république des lettres). La Société n'approuva pas la proposition, par la raison bien simple que la provision de jetons une fois épuisée, l'embarras renaissait pour la fabrication du coin perdu. J'aime à croire que le goût délicat de nos devanciers fut aussi pour quelque chose dans cette détermination. On remercia donc M. Dutrouilh, et cette fois on s'adressa au Directeur de la monnaie à Bordeaux, qui déclare qu'il croit pouvoir se charger de ce travail.

Le 21 prairial, un graveur de la ville, Monbrun, offre le type suivant de sa composition.

Le soleil, à demi enveloppé de nuages, laisse échapper quelques rayons sur un globe terrestre, et sans doute ils devaient se concentrer sur Bordeaux comme dans le type n° 5 décrit plus haut (le texte ne le dit pas); la même face porte ces mots: *Il éclaire, il pénètre et féconde;* au revers, on lit la légende ordinaire, titre de la Société. On conçoit fort bien qu'un pareil type fut rejeté, et naïvement on explique le refus par ce motif qu'il est opposé à l'esprit de modestie qui doit animer la Société; sans doute la modestie, si elle est sincère, ne gâte jamais rien; il est permis de croire que cette raison ne fut pas la seule... Une commission très compétente, composée des citoyens Lacour, Bonfin, Thiac aîné, Combes, hommes de goût et d'expérience, fut invitée à chercher un autre type.

Le 11 messidor, le citoyen Thiac, organe de la commission, propose divers types, parmi lesquels on a distingué le n° 2, qui présente sur une face une ruche avec la légende: *Utile dulci.* L'allégorie est ingénieuse et juste, surtout heureusement rendue par cette langue si éminemment propre à dire beaucoup en peu de mots. On ne comprend pas que cette même commission ait pu imaginer de remplacer les deux mots par ceux-ci : *Pro vobis, pro nobis*, d'une platitude révoltante. L'Assemblée prit la première légende et s'en est tenue là. Une nouvelle commission fut chargée de régler et de hâter l'exécution du type adopté; elle comprenait les citoyens Dudevant, Villeneuve, Gœthals et Leupold. Le 21 du même mois, on presse les commissaires, et le 11 thermidor, on décide qu'à partir du 11 brumaire an IX, les membres présents recevront leur jeton, pour mettre sans doute la

commission en demeure de les fabriquer avant cette époque, mais il n'y eut pas de séance ce jour-là : c'était une raison bien suffisante pour ne pas distribuer les jetons. Enfin, le 15 nivôse, le citoyen Dudevant apporte les premières médailles frappées au type convenu: malheureusement elles étaient manquées; le citoyen s'excuse de son mieux et propose de les faire exécuter à Paris, s'offrant de payer les frais d'une nouvelle méprise, si elle avait lieu; et le 5 messidor an IX, après plus de six mois d'attente, le citoyen Dudevant apporte 300 jetons bien réussis qui ont coûté 1,025 fr., ce qui revient à 3 fr. 40 c. pièce. On accepte avec reconnaissance et l'on fait un règlement pour la distribution des jetons. Par principe d'économie, on ne donnera qu'un jeton pour deux présences, afin de diminuer la dépense de moitié; et malgré cette sévère disposition, qui trahit la faiblesse de ses ressources, la Société se voit obligée de décréter un emprunt forcé de 20 fr. sur chaque membre, avec l'engagement de tenir compte de cette avance soit en jetons, soit en cotisation... Ici finit l'historique des jetons fabriqués il y a plus de soixante-quinze ans, et dont l'Académie s'est servie jusqu'en ces dernières années. Nous avons rapporté minutieusement les détails curieux qui concernent les types dont les procès-verbaux de la Compagnie rendent compte, en regrettant qu'on eût négligé de faire connaître les types rejetés. Certes, il n'est pas sans intérêt le tableau de l'art de cette époque tourmentée, au point de vue de la forme et du goût de l'artiste, comme au point de vue littéraire et archaïque des inscriptions ou légendes. Si, de nos jours, l'on a cru devoir adopter un autre type plus élégant et plus sympathique, à l'honneur du plus illustre de nos devanciers, avouons qu'il a été critiqué

à son tour; et, dans tous les cas, nous ne devons pas oublier le mérite d'une œuvre accomplie au milieu des orages de la Révolution, et malgré l'insuffisance des ressources dont disposait la Société. Gardons et rappelons les services qu'elle a rendus dans une période assez longue à la science et au pays; on sait qu'elle était fréquemment consultée par l'administration départementale ou locale sur toutes les questions d'intérêt public. De 1796 à 1819, elle fut à la fois Société des sciences, lettres et arts, Société d'agriculture, Commission des monuments publics, Société linnéenne et d'histoire naturelle; donnant son avis ou prenant l'initiative : sur l'épuration des eaux de la Garonne, l'établissement des fontaines, l'hygiène publique, l'alimentation des pauvres, les prêts à la classe ouvrière par le Mont-de-Piété, la fertilisation des terres par l'emploi de la marne, le dessèchement des marais, la fixation des dunes, la plantation ou l'acclimatation de plantes utiles ou d'arbres précieux : l'acacia, le platane, le mûrier, etc., etc.

DEUXIÈME PARTIE

Organisation de l'Académie par classes et sections.

La seconde question, que nous avons voulu traiter, comme bien digne d'intéresser l'Académie, était liée à la précédente de fait, et ce fut même un incident regrettable; car il est certain que l'une nuisit à l'autre, et la plus grave, la plus importante y perdit beaucoup. Ce n'était pas trop de toutes les forces vives de la Société pour la sauver du naufrage, et si l'œuvre nouvelle périt honteusement, c'est qu'elle fut abandonnée par faiblesse et par lassitude, plutôt que par conviction. Il s'agissait d'organiser les travaux conformément au but à atteindre. Une

pareille question est continuellement à l'ordre du jour, soit en raison des variations qu'introduisent les progrès de la science, soit en vertu des volontés mobiles de l'esprit humain qui, partout et toujours mécontent du présent, s'ouvre toujours aux aspirations d'un avenir qu'il pressent. Elle vous préoccupe encore aujourd'hui car elle n'a pas reçu de solution. Il y a pourtant sagesse à savoir s'abstenir, et prudence à ajourner, lorsque l'urgence n'est pas déclarée; en vérité l'œuvre est hardie, périlleuse et controversée.

Avant la révolution de 1789, l'initiative des institutions académiques en Province est individuelle; en 1794, elle appartient à l'État: il voulut tout créer, tout régler, et décréta la formation d'un Institut national, qui fut installé le 11 avril 1796. On sait que sept ans après le premier Consul lui fit subir d'importantes modifications: la classe des sciences morales et politiques fut supprimée; les deux autres classes furent autrement divisées. Nous laissons cette transformation, qui n'est pas la seule que les gouvernements successifs ont introduite; elle n'eut aucune influence sur la Société de Bordeaux. La première forme fut le modèle et l'idéal que nos devanciers se plurent à imiter de leur mieux; il est donc nécessaire de comparer la copie à l'original.

L'Institut de France se divisa en trois classes; chaque classe se subdivisa en sections, dans l'ordre suivant:

1re classe: SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

DIX SECTIONS:

1re Mathématiques.	6e Histoire naturelle; minéralogie.
2e Arts mécaniques.	7e Botanique; physique générale.
3e Astronomie.	8e Anatomie; zoologie.
4e Physique expérimentale.	9e Médecine; chirurgie.
5e Chimie.	10e Économie rurale; art vétérinaire.

2e *classe:* SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

SIX SECTIONS :

1re Analyse des sensations et des idées.
2e Morale.
3e Science sociale; législation.
4e Économie politique.
5e Histoire.
6e Géographie.

3e *classe:* LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

HUIT SECTIONS :

1re Grammaire.
2e Langues anciennes.
3e Poésie.
4e Antiquités et monuments.
5e Peinture.
6e Sculpture.
7e Architecture.
8e Musique, déclamation.

Pour remplir un tel cadre, le Règlement demandai 312 membres, dont 144 résidants à Paris, 144 non résidants et 24 correspondants.

L'institut bordelais adopta les trois classes avec les mêmes titres et vingt sections au lieu de vingt-quatre, quoique comprenant au delà des matières du programme de Paris.

En voici le tableau (extrait des procès-verbaux).

1re *classe* (SEPT SECTIONS).

1re Mathématiques pures, mixtes.
2e Art nautique; construction navale.
3e Physique expérimentale; chimie.
4e Histoire naturelle.
5e Anatomie humaine comparée.
6e Art de guérir.
7e Économie rurale; art vétérinaire.

2e *classe* (SEPT SECTIONS).

1re Art de penser; raisonnement; langage.
2e Morale.
3e Science sociale; législation.
4e Économie politique.
5e Commerce.
6e Art militaire.
7e Histoire et géographie.

3e *classe* (SIX SECTIONS).

1re Grammaire; langues.
2e Art oratoire; poésie.
3e Antiquités; monuments.
4e Peinture; sculpture; gravure.
5e Architecture civile et militaire.
6e Musique.

Bien que le dernier tableau n'offre que vingt sections, on voit aisément qu'elles renferment tout ce qui est compris dans les vingt-quatre sections du premier, et même plus encore. Dans la première classe, qui n'a que sept sections, on trouve l'art nautique et la construction navale qui manquent au programme de Paris; dans la deuxième classe, une omission moins excusable se présente également : le tableau bordelais présente deux sections : *le Commerce* et *l'Art militaire*, omis dans le premier tableau; quant à la troisième classe, il n'y a pas de différence.

Ce plan, adopté, demandait une augmentation considérable dans le nombre des membres; la Société n'en comptait que vingt-huit. Une commission de cinq membres : Capelle, docteur-médecin; de Villers, professeur; Dutrouilh, médecin et naturaliste; Guilhe, littérateur; Duplantier, négociant, plus tard législateur, fut chargée de préparer l'organisation et de remplir les lacunes. On s'ajourne au 13 brumaire; à cette date eut lieu le rapport demandé. Nous transcrivons les lignes suivantes qui montrent la confiance qui animait la commission et font voir avec quel esprit d'indépendance on avait procédé :

« Pénétrés de l'importance de leur mission et compre-
» nant les vœux de leurs concitoyens en faveur d'une
» institution consacrée aux progrès des connaissances de
» tous les genres, les commissaires, considérant que
» toutes les sciences et les arts ont des rapports mutuels
» et continus entre eux, ont voulu réunir les divers
» groupes de savants, artistes et littérateurs, propres à
» assurer le succès de l'entreprise; ils ont espéré que
» profitant des erreurs de leurs devanciers, ils obtiendront
» des résultats autrement importants. »

Pour expliquer une critique aussi vive de l'ancienne Académie, il ne suffit pas de rappeler que les derniers travaux qui précèdent l'époque de la Révolution sont moins nombreux et moins remarquables, il faut ajouter que tout le passé de notre histoire fut longtemps condamné sans examen; c'était la mode. Quand on veut tout détruire, on doit bien dire qu'il n'y a rien de bon à conserver. Les temps sont changés, et l'on est assez disposé à croire qu'il y eut dans le passé du bien comme du mal: du bien dont nous devons faire notre profit, du mal dont il faut nous garder. Espérons qu'en ce mouvement des esprits, que nous croyons salutaire et rationnel, on ne marchera pas à l'aventure; et pour rendre justice à des mérites méconnus, on n'ira pas jusqu'à méconnaître ceux dont nous avons fait si péniblement l'acquisition.

La commission posa, le 13 brumaire an VI (4 novembre 1797), les bases d'un institut analogue à celui qui commençait à fonctionner à Paris, et prétendit en adopter toutes les dispositions, sauf une meilleure et plus complète répartition dans les trois classes. Il ne pouvait en être autrement, lorsqu'on tentait à Paris comme à Bordeaux une des aventures colossales dont le succès seul absout la témérité. Qu'on nous montre en effet dans l'antiquité une œuvre comparable; qu'est-ce que l'Aréopage, le Portique, l'École d'Alexandrie devant l'Institut de France, dont une période de quatre-vingts ans a constaté l'heureuse et puissante influence sur les progrès de la science, des arts et de la civilisation! Honorons ce qui nous vint d'Athènes, de Rome et d'Alexandrie, mais sachons apprécier Paris et sa grandeur intellectuelle; Paris, qui règne en souveraine des intelligences depuis plus de deux siècles, et vient de remporter un glorieux triomphe dans une Exposition dont la

splendeur a étonné le monde entier. Le plan que nous avons esquissé fut donc adopté avec enthousiasme, et l'on se hâta d'en préparer l'exécution.

Il fallait augmenter dans une large proportion le nombre des membres; obtenir des secours de l'État, du département et de la ville; avoir un local suffisant et des collections. Une nouvelle commission est nommée qui présentera des associés, formera les sections, et fera un appel de fonds auprès des autorités.

Le 2 fructidor, 18 noms sont proclamés : 5 inscriptions font défaut; il en reste 13, et par cette acquisition, la Société compte 41 membres.

Le 19 nivôse, nouvelle adjonction de 18 membres. Dès ce moment, l'Assemblée, comptant 59 associés, se croit en mesure d'aborder la tâche qu'elle s'est imposée: les sctions sont formées et doivent se réunir séparément pour entendre la lecture des mémoires ou des rapports; puis on se retrouvera en séance générale pour communiquer les travaux élaborés dans chaque section. Le 29 nivôse, dix jours après, les nouveaux titulaires sont introduits, reconnus, et le président les invite à remplir courageusement la mission de labeur qu'ils ont acceptée. Le citoyen Buhan lit un rapport au nom de la classe de littérature, demande une section de plus et des travailleurs pour la former; la section d'architecture civile et militaire à son tour désire se compléter. On fait droit à ces réclamations, et 10 membres nouveaux sont admis. On arrive ainsi au chiffre de 69, qui est encore bien loin de 144, celui qui a été fixé à Paris, dont le programme est moins étendu. Un règlement général concernant les travaux des sections est lu et adopté; l'organisation ainsi arrêtée prendra date du 1er nivôse an VI (22 décembre 1797). Dans cette même séance sont

nommés: le citoyen Duplantier, président, et Capelle, secrétaire général.

Le 9 pluviôse, la Société d'histoire naturelle tient sa dernière assemblée sous le titre qu'elle avait pris en 1796 et devient Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, comme semble l'exiger son programme récemment adopté, reconnaissant les trois classes que mentionne son nouveau titre. On passe à l'ordre du jour, sur plusieurs réclamations des sections qui devront s'entendre avec le Conseil; un membre de la 2e classe (sciences morales et politiques), un second de la section d'architecture proposent cinq associés qui sont admis, et l'on arrive au nombre de 74 membres résidants.

Le 25 pluviôse, autres demandes d'adjonction : elles sont écartées; le règlement est lu de nouveau et renvoyé à une commission de trois membres pour en corriger quelques articles; cinq candidatures de membres résidants sont produites et discutées : l'admission est prononcée, ce qui donne 79 pour le nombre total des membres. Le 27 ventôse ont lieu quatre adjonctions, et l'on atteint le chiffre de 83 auquel on paraît s'arrêter définitivement; on adopte en principe, après une vive discussion, que la distribution des jetons de présence aura lieu dans les sections comme dans les assemblées générales.

Le 27 germinal, la section de littérature et des arts désigne neuf correspondants dont la collaboration lui semble utile; la section d'antiquités ou d'archéologie présente un associé résidant; tous sont acceptés. Ici s'arrête le mouvement d'organisation, depuis quelques mois d'ailleurs considérablement ralenti; on était impatient de voir fonctionner le nouvel Institut; on demande qu'il justifie son titre et ses prétentions; on veut des

actes qui permettent d'en apprécier l'utilité. Le 27 messidor, la classe des sciences morales et politiques avoue n'avoir que peu de chose à offrir; celle de littérature et des arts s'est réunie, mais n'a encore rien de prêt. L'impatience est à son comble, quelques plaintes éclatent et l'on s'interroge pour savoir si la Société ne marcherait pas mieux avec les classes réunies. Telle est la situation après sept mois de tâtonnements, de recherches, de discussions et de pénibles efforts; l'épreuve n'avait été ni sérieuse, ni complète, ni sincère, et l'édifice élevé avec tant d'apparat, construit avec une précipitation irréfléchie, n'est pas achevé, qu'il croule sous son propre poids; et cependant dans la même séance on entendait un excellent rapport sur un beau mémoire du citoyen Lescan, qui donnait la détermination des changements de longitude en mer, à l'aide du quartier de réduction, étant donnés la route suivie et les changements en latitude. Le 27 fructidor, la même classe fait connaître une invention de l'un de ses membres, le citoyen Thibaut, qui avait été appréciée dans une de ses séances particulières; la classe de littérature, au nom d'une des sections, expose l'état scientifique, littéraire et artistique du département de la Gironde en proposant divers moyens de le faire fleurir. Ce rapport est accueilli et l'on en décide l'envoi à l'administration départementale. Cette séance fut donc bien remplie dans un sens favorable au programme de l'Institut girondin.

Cependant le 27 brumaire on insiste auprès du Conseil pour qu'il exécute la pensée de la Société sur l'organisation devenue suspecte, et la commission est invitée à rendre compte dans le plus bref délai de la mission qui lui a été confiée. Était-ce bien la peine d'attendre le résultat d'une enquête qui devait être sans influence sur

une volonté manifestée avec autant d'impatience et d'autorité ? Les conclusions étaient en quelque sorte forcées, ou du moins étaient-elles prévues et attendues !

Le 27 frimaire, un mois après cette mise en demeure, le citoyen Villers fait connaître l'avis de la commission, qui propose la réunion des trois classes selon l'ancien usage, ce qui rend inutile la division par sections; la dicussion se prolonge sans amener de décision et le débat devra être continué dans la séance suivante. Il importe de remarquer que le plan de l'Institut en voie d'exécution comptait beaucoup de partisans : le système battu en brèche fut défendu ; un membre de la section d'économie rurale demandait pour elle quinze associés de plus, ce qui prouve qu'on était encore loin du chiffre réclamé par les exigences du nouveau plan; l'Assemblée ajourne la réclamation, comme on devait s'y attendre, en invoquant le règlement qui avait fixé le chiffre attribué à chaque section.

Le 27 nivôse, la commission s'explique plus résolûment et, persistant dans sa première opinion, lit un long règlement et le fait voter article par article; on admet à peine quelques amendements de pure forme. En voici les conclusions : 1° les séances particulières, par classe ou par section, cessent complètement et demeurent supprimées; 2° la Société se réunira en assemblée générale l'après-midi de chaque décade; 3° les officiers de la Société seront : un président, un secrétaire général et trois secrétaires adjoints.

Ainsi finit, sans trouble, sans éclat, sans protestation, sans incident digne de remarque, l'œuvre grandiose à peine ébauchée par ses fondateurs, comme s'éteignent des institutions qui ont vécu trop longtemps. Elle n'avait pas obtenu l'honneur d'une épreuve sérieuse; en moins

d'une année elle naît, grandit, se développe en rassemblant tous les matériaux dont elle a besoin. Elle fait plus, elle dresse le programme de ses travaux encyclopédiques, confiés à trente sections ou sous-sections; elle commence, *fervet opus*. — Les ouvriers sont à leur poste: ils ont produit, ils apportent à la mère commune les fruits de leur journée de labeur, et celle-ci, comme saisie d'un vertige soudain, suspend d'abord le mouvement qu'elle avait prescrit, encouragé, dirigé; s'arrête, étonnée de l'alarme qu'elle a causée; puis, reprenant courage, brise la machine et disperse les ouvriers... Pourquoi cette défaillance ou pourquoi cette brusque transformation? N'avait-on pas prévu les difficultés de l'œuvre? Elles s'étaient manifestées déjà, à Paris, sous leurs yeux, car on ne cessait d'entretenir des relations avec l'Institut national, et ces relations durèrent longtemps encore! Nous ne pouvons expliquer cette conduite que par le sentiment profond des nombreux et insurmontables obstacles, dont nous n'avons qu'une idée imparfaite, obstacles qui naissaient à chaque pas et qui vinrent dissiper des illusions que nous eussions peut-être] partagées. Il est certain que l'organisation avait été conçue et pratiquée sur une échelle trop vaste: on ne calcula pas la grandeur de la tâche, on en fut écrasé; on avait trop présumé des forces ou des ressources disponibles, les forces furent insuffisantes, les ressources firent défaut, nous n'oserions dire *les spécialités*. Le sage précepte d'Horace, si connu, fut oublié ou négligé:

... Versate diù, quid ferre recusent,
Quid valeant humeri!...

Ne jugeons pas sévèrement une tentative de décentra-

lisation si honorable dans son principe; sachons gré à nos devanciers d'avoir osé d'abord et bientôt après d'avoir sagement reculé; avec d'autres moyens et les nombreux éléments que nous possédons aujourd'hui, ne faut-il pas reconnaître que l'Institut girondin est irréalisable?... Peut-être y avait-il à chercher une solution dans une élimination progressive de toutes les sections qui ne pouvaient fonctionner sans briser le cadre adopté; on serait arrivé sans trouble à la limite rationnelle, que l'expérience aurait facilement indiquée, avec la connaissance du genre de services qu'il est permis d'attendre des Académies de province. Nous n'avons garde d'entrer dans la question des réformes proposées ou préparées par des discussions récentes. Vous le savez, Messieurs, autant qu'aucun de vous, nous aimons le progrès, nous l'avons suffisamment prouvé; mais nous avons appris à nous défier des nouveautés qui n'ont pas leur raison d'être dans la nature de l'esprit humain et les conditions sociales du pays auquel on les propose.

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

Nous avons demontré : 1° que le mouvement scientifique imprimé à l'ancienne Académie n'appartient pas à Montesquieu, comme on l'a souvent dit, quoiqu'il l'ait favorisé quand il a pris rang dans la Compagnie; 2° que les lacunes les plus regrettables de ses archives sont le fait des secrétaires oublieux ou négligents..., puisque les registres n'offrent guère que les deux cinquièmes des documents qu'ils étaient chargés de recueillir; 3° qu'il a été fait l'essai d'un institut plus étendu que l'Institut national de France, qui servait de modèle (ce qu'on avait

ignoré dans l'Académie); 4° que cet essai a échoué par une précipitation qu'il est difficile de justifier ou d'expliquer; 5° que la Société d'Histoire naturelle fut injuste envers l'ancienne Académie, et cette erreur ne fut pas sans influence sur la méprise qu'elle commit en adoptant un plan évidemment trop étendu; 6° qu'il est sage d'apporter à tout projet de réforme ou de réorganisation une réserve prudente, en ayant égard aux conditions nouvelles que présente la situation de l'Académie et que réclame la mission qui lui est assignée.

DE LA DÉCADENCE

DE

LA GRANDE PEINTURE A BORDEAUX

ET DES MOYENS D'Y REMÉDIER [1]

PAR LE BARON DE VERNEILH

Sans insister sur les causes de la décadence du grand art à Bordeaux, il suffit de constater que cette décadence existe, et il est plus utile d'enseigner les moyens de remédier à ce fâcheux état de choses que de rechercher les causes complexes auxquelles il le faut attribuer. Est-ce à dire que nous nous flattions, en traitant la question des voies et moyens, de voir renaître à Bordeaux des jours de gloire artistique dignes du siècle de Léon X? Non assurément. Notre ambition est moins haute, et vous n'êtes pas si exigeants que cela. Quand l'Académie a posé dans son programme la question, elle n'allait pas jusqu'à espérer qu'on lui dirait la manière de se procurer, à courte échéance, des Raphaël et des Titien.

Ce qui l'avait frappée, c'était l'état d'infériorité où se

(1) L'Académie, dans son programme annuel de questions mises au concours, avait posé celle-ci : « De la décadence de la grande peinture à Bordeaux, et des moyens d'y remédier. » Un seul Mémoire fut envoyé en réponse à cette partie du programme. En rendant compte de ce travail consciencieux à l'Académie, au nom d'une Commission dont il était le rapporteur, M. le baron de Verneilh crut devoir à son tour traiter une question qui ne lui semblait pas avoir été envisagée à son véritable point de vue. C'est cette partie de son rapport, dont l'Académie vota l'insertion dans ses *Actes*, que nous publions aujourd'hui.

trouve notre ville vis-à-vis non seulement de Paris qu'il faut se résigner à laisser à la tête du mouvement artistique, mais de certaines villes importantes, comme Lyon, Marseille et Toulouse, pour ne citer que celles du Midi de la France. Je ne parle, bien entendu, que de la peinture de figures; car nous avons, sinon une école, du moins une réunion de paysagistes distingués, qui tiennent fort honorablement leur place dans les Expositions publiques, et ont donné à leurs noms, populaires dans ce pays, une notoriété qui s'étend bien au delà des limites de Bordeaux. Qui de nous ne se contenterait d'avoir, comme représentants de la grande peinture, l'équivalent des Baudit, des Auguin, des Chabrys et de leurs meilleurs élèves, et des trois ou quatre sculpteurs qui, lorsqu'il faut orner les frontons de nos édifices ou ériger des statues, nous permettent de n'avoir pas recours à des artistes venus du dehors? Ce ne serait pas, soit dit sans désobliger ces estimables talents, le retour des époques triomphantes du grand art, mais ce serait déjà un immense progrès.

On pourrait alors, si on était las (et qui ne l'est un peu?) de ces portraits de famille dont la photographie permet de mettre dans sa poche toute une galerie, se donner comme à Toulouse, à Marseille et à Lyon, le luxe de poser devant un peintre habile, et de transmettre à sa descendance quelque chose de plus magistral, de plus durable, de plus *meublant,* que ces cartes satinées enfouies à la douzaine sous la reliure d'un album. On n'aurait pas besoin, en outre, quand se fait sentir le besoin de décorer de figures peintes, de tableaux religieux, d'allégories, nos églises ou nos monuments civils, de faire venir à grands frais des artistes étrangers. Bordeaux trouverait dans son sein des éléments suffisants qui lui font absolument défaut aujourd'hui, et qui ne lui manquaient pas autrefois.

J'en prends à témoin cette quantité de portraits que le xviie et le xviiie siècles ont légués à celui-ci. Dans presque toutes les familles de la magistrature et de l'ancien commerce on en conserve encore de respectables contingents, et Dieu sait ceux qui, des châteaux de la Guienne, ont passé à la devanture des brocanteurs, sans compter ce qui est resté en place. Nous ne prétendons point que ces innombrables personnages, vêtus en général de leurs habits de cérémonie et dont les perruques ondoyantes ont reçu pour la circonstance un nuage supplémentaire de poudre et un suprême coup de fer, soient des chefs-d'œuvre; nous avouons même volontiers qu'il se trouve parmi elles des croûtes remarquables, mais la moyenne du talent dépensé est très supérieure à ce que nous pourrions fournir actuellement. En général, ces figures de magistrats, de capitaines, de belles dames, ont fort bon air; elles sont ajustées et posées avec un goût et une élégance rares : le regard est vivant, les mains belles, les velours et les lampas chiffonnés avec un art incomparable, et enfin l'acier des cuirasses accroche çà et là des lumières jetées de la façon la plus spirituelle; car il est à remarquer que les officiers aimaient à se faire pourtraire avec des armures, à une époque où on n'en portait plus.

Or, Messieurs, qui faisait ces portraits si bien et si facilement peints? Qui exécutait pour nos églises ces grands tableaux de piété, assez malencontreusement accrochés le long des piliers gothiques, j'en conviens, mais qui n'étaient pas sans mérite, il s'en faut, et qui fort souvent ne portent pas de signature? Ne pensez-vous pas avec moi qu'ils étaient, pour la plupart, l'œuvre d'artistes bordelais de naissance ou tout au moins établis à Bordeaux? A une époque où le voyage de Paris passait

pour une entreprise hardie et où même les gens opulents de la province n'y allaient que par exception, il est difficile d'expliquer la quantité prodigieuse de portraits encore existants, autrement que par une école bordelaise de peinture. Et du reste, quelques noms de cette école qui, malgré son mérite, ne fit jamais beaucoup parler d'elle, ont survécu à l'oubli qui a envahi les autres.

Si nous parvenions à la rétablir, ce serait déjà un notable progrès et un acheminement à des jours meilleurs. Mais qu'y a-t-il à faire pour cela? Le zèle de la Société des Amis des Arts, toujours en éveil, suffirait-il, en modifiant la nature des œuvres exposées dans ses galeries, et en encourageant de préférence les tableaux d'histoire, à changer les habitudes de nos concitoyens? C'est fort douteux. D'un autre côté, l'école actuelle de dessin est-elle en mesure, quels que soient l'intelligence et le dévouement de la direction, de former des peintres sérieux et d'amener la régénération que nos vœux appellent? Nous ne l'espérons point, et voici pourquoi. Sans doute, cette école rend depuis longtemps d'incontestables services, et elle est en droit de s'honorer du nom de quelques-uns de ses élèves, de Bouguereau notamment. Mais, il faut bien que notre amour-propre local se résigne à l'entendre, ce n'est qu'une école primaire. On peut affirmer en effet que, en sortant de ses bancs, les meilleurs élèves, à commencer par l'artiste célèbre que je viens de citer, n'étaient que dégrossis, et que sans leur séjour prolongé dans les ateliers de Paris, ils eussent été hors d'état de peindre décemment un simple portrait, encore moins un tableau. En d'autres termes, s'il était permis d'appliquer à l'enseignement artistique les grades universitaires, nous dirions volontiers que l'école actuelle de Bordeaux fait tout au plus des bacheliers, jamais des

licenciés ou des docteurs. Les élèves qui veulent acquérir les degrés supérieurs doivent forcément les aller chercher ailleurs.

Ne serait-il pas préférable qu'ils trouvassent ici même les moyens de se perfectionner, et que l'enseignement artistique fût dans les mêmes conditions que celui des sciences, des lettres, du droit et de la médecine? Pour cela, il serait essentiel que l'école actuelle fût doublée d'une école supérieure de peinture, organisée sur de nouvelles bases et avec un personnel nouveau de professeurs, les éléments actuels étant décidément insuffisants.

Une des premières conditions pour enseigner la grande peinture, c'est de l'avoir apprise et de la pratiquer. Tel qui en sait assez pour mettre un crayon à la main d'un débutant et corriger ses premiers essais de ligne et de modelé, se trouve fort empêché s'il s'agit de voler plus haut. Autre chose est d'ombrer proprement une bosse et un rinceau d'ornementation, ou de peindre une figure d'après le modèle vivant et de composer un tableau. En un mot, pour montrer les règles du grand art il faut être soi-même je ne dis pas un grand artiste (ce serait l'idéal), mais un peintre, rompu à toutes les finesses du métier. Il faut pouvoir, à un moment donné, prendre le pinceau de l'élève, lui montrer comment on s'en doit servir et lui fournir les explications qu'il est en droit d'attendre d'un vrai maître. Et surtout, il est essentiel que la vue des œuvres du professeur inspire à l'élève le désir de les imiter, et qu'assistant en quelque sorte à leur création, il soit initié peu à peu aux secrets de l'art. C'est ainsi que les grands chirurgiens font, le scalpel à la main, leurs meilleures démonstrations, et que les professeurs de littérature enseignent les règles de l'élo-

quence en s'exprimant eux-mêmes, en un langage élégant et pur, devant un auditoire attentif et charmé.

Or, Messieurs, si vous comprenez, comme je l'espère, l'utilité de cette école supérieure de peinture et la nécessité de mettre à sa tête un peintre d'histoire ayant fait ses preuves, il n'y a pas deux façons de s'y prendre. Le professeur nous manque, faisons-le venir et demandons-le à Paris; il n'y a pas de honte à cela. Ce ne sera pas la première fois que Bordeaux aura fait appel à des artistes étrangers; peut-être sera-ce la dernière. Voici des preuves.

Lors de l'entrée du roi Charles IX à Bordeaux, les jurats firent venir de Limoges qui, à l'époque brillante des émailleurs, était un centre artistique considérable, deux peintres, Léonard Limosin et J. Pénicaud, qu'ils chargèrent des décorations allégoriques, figures, emblèmes, devises que les municipalités du xvi[e] siècle étalaient à l'envi sur les arcs de triomphe élevés à l'occasion du passage des princes. Un document retrouvé dans nos archives, par M. Gaullieur, établit ce fait intéressant. La *Chronique Bourdeloise* fait mention également de deux célèbres orfèvres limousins, les frères Masbaraud, qui furent appelés à Bordeaux pour composer et ciseler deux splendides médailles en or, grandes comme des assiettes, offertes par la ville à Louis XIII et à l'infante sa femme, lors de leur mariage, célébré, comme on sait, dans notre cathédrale.

Nous avions récemment l'occasion de feuilleter une sorte de guide des voyageurs, écrit en 1633 par un Belge, Abraham Goldnitz, en un latin assez mauvais pour être à la portée de tous les traducteurs. Ce précurseur des Joanne constate que, lors de sa visite à Bordeaux, un Allemand venait de peindre des figures allégoriques sur les superbes cheminées du château de Cadillac, pendant

qu'un autre peintre, originaire de Belgique, exécutait à l'Hôtel de Ville les portraits en pied de Louis XIII, de l'infante d'Espagne sa femme, du maire et des jurats. Excellent usage que le nombre des conseillers municipaux permettrait difficilement de remettre en vigueur, mais qui pourrait et devrait être rétabli pour les maires. Indépendamment de ces peintures faites par des étrangers pour le compte du duc d'Épernon et de la municipalité bordelaise, un moine espagnol, *Louis Pasquil,* couvrait de tableaux immenses, représentant de pieux sujets, la longue galerie que le cardinal de Sourdis avait élevée à son palais champêtre, contigu à la Chartreuse. Ainsi, au commencement du XVIIe siècle, les trois principales autorités de la province : l'archevêque, le gouverneur militaire et la jurade employaient des peintres étrangers, faute apparemment d'en avoir trouvé de suffisants dans la province elle-même. Plus d'un siècle après, lorsque M. de Tourny fonda, en 1744, notre école de peinture, il fit venir, pour mettre à sa tête comme professeur, un Hollandais, M. de Bargemont, dont on a deux grandes vues gravées de Bordeaux. Enfin, Messieurs, nos édiles eurent-ils jamais une plus heureuse inspiration, et ne firent-ils pas acte du plus intelligent patriotisme lorsqu'ils chargèrent Gabriel, le grand architecte de Louis XV, de dessiner les plans de la place Royale et des quais, et qu'ils appelèrent Louis pour édifier notre magnifique théâtre? Songez à tout ce que nous devons à ces illustres artistes, en outre des chefs-d'œuvre dont ils enrichirent notre cité, rien que par l'heureuse influence qu'ils ont exercée sur leurs successeurs, influence qui se fait sentir encore de nos jours dans les belles constructions élevées à Bordeaux.

Mais, objectera-t-on, il n'est pas facile de décider des

artistes parisiens de quelque valeur à venir s'établir en province. Il leur répugne de s'éloigner de ce foyer de lumières, hors duquel le talent et la réputation s'obscurcissent, et on n'aura que des fruits secs de la grande peinture. Oui assurément, si on continue les traditions parcimonieuses qui régissent la situation actuelle des professeurs de la ville; mais qu'on y *mette le prix,* et tout changera. Ce n'est en effet qu'une question d'argent, et j'ajoute qu'on aura rarement meilleure occasion d'augmenter de quelques milliers de francs l'allocation faite aux beaux-arts, chose insignifiante dans un budget communal aussi riche que le nôtre.

A Limoges, quand il s'est agi de régénérer l'école de dessin qui, dans une ville manufacturière, est principalement destinée à satisfaire aux besoins de l'art industriel, on s'y est pris de telle sorte que la répugnance des peintres de la capitale a été vaincue, et qu'on en a eu tout de suite d'excellents. Inutile de dire que, grâce à leur impulsion, le niveau des études s'est singulièrement relevé, et que les envois de l'école de Limoges sont, depuis quelques années, fort appréciés aux Expositions de Paris. Et il n'est pas hors de propos de remarquer à ce sujet, que les édiles limousins n'ont pas trouvé qu'un peintre de figures fût de trop pour professer à de simples modeleurs ou à des décorateurs de porcelaine, en vertu du vieil adage : « Qui peut le plus peut le moins. »

D'ailleurs, la ville de Bordeaux a d'autres attractions pour des peintres de talent et pourrait leur offrir sur une large échelle, indépendamment de quelques emplois officiels de professeur, des avantages plus sérieux et mieux faits pour stimuler leur amour-propre. Je veux parler des commandes qui me semblent devoir être infaillibles, pour peu que l'initiative en vienne de haut.

Si j'en crois une circulaire récente du ministère de beaux-arts, l'heure est aux décorations peintes et aux compositions historiques. L'État engage les communes à dresser la liste des édifices susceptibles, par leur destination et leur plan, d'être revêtus de peintures murales, ce qui prouve clairement qu'il entend contribuer à ces peintures, au cas où les communes se décideraient à entrer dans la voie indiquée par la circulaire, en faisant elles-mêmes des sacrifices. Je me plais, Messieurs, à rendre hommage à cette pensée féconde d'un ministère pour lequel je me crois à l'abri de tout soupçon de complaisance ou de flagornerie. Assurer du travail à tant d'artistes distingués qui végètent souvent à Paris, faute d'avoir pu se produire ; répandre et populariser un peu partout le goût de la grande peinture, en mettant les populations à même d'en rencontrer des spécimens dans les édifices qu'elles fréquentent : églises, hôtels de ville, tribunaux, écoles, etc., etc. ; relever le niveau artistique en favorisant la production d'œuvres sérieuses, quand nous voyons tant de talents dignes des plus hautes aspirations se gaspiller et s'abâtardir, faute de mieux, en une foule de petites toiles faites à la mesure et au goût d'un public d'acheteurs peu éclairés ; c'est une noble et louable pensée ; mais, pour qu'elle porte ses fruits, il est indispensable que les communes secondent l'État, en s'associant largement à sa généreuse entreprise.

Nous aimerions à voir Bordeaux, cette cité riche et belle entre toutes, donner l'impulsion aux autres villes de province, en commandant le plus qu'elle pourra, des peintures murales pour ses nombreux édifices (1).

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, la Chambre de commerce a eu l'heureuse pensée de commander à deux artistes bordelais établis à Paris, où leurs noms ont déjà une flatteuse notoriété, MM. Dupain et Riou, de

Lorsqu'on possède tant d'églises dont la pierre nue forme à peu près la seule décoration intérieure, lorsqu'on peut offrir au pinceau des artistes la salle de la Bourse et son plafond, la coupole qui surmonte l'escalier du Théâtre, les nouvelles galeries du Musée en construction, les amphithéâtres projetés du palais des Facultés, ceux de l'École de droit et de médecine, et tant d'autres pages blanches que les Italiens du XVI[e] siècle n'eussent pas manqué de couvrir de fresques brillantes, animées de tout un monde de personnages, on n'a en vérité que l'embarras du choix; le tout est de s'y mettre résolûment et sans crainte du « qu'en dira-t-on ».

Il ne faut pas se dissimuler qu'une innovation de ce genre soulèvera force objections et devra vaincre des répugnances et des habitudes invétérées. En fait de peintures murales, on n'admet guère à Bordeaux, en dehors du grand plafond de Bouguereau au Théâtre, et de quelques chapelles de la cathédrale et de Notre-Dame, que les faux marbres, les faux bois, les teintes plates et un peu de dorure. Quand on a combiné ces éléments de magnificence, il semble qu'on ait tout dit. Cela constitue un ensemble d'aspect tranquille, distingué, défiant la critique, dont on se contente dans une ville où pourtant les plus modestes constructions se couvrent de sculptures et où chacun tient, coûte que coûte, à donner à sa maison une apparence monumentale. Si on parvient à faire cesser cette anomalie; si les municipalités, les associations, les

grandes toiles relatives à l'histoire commerciale de Bordeaux et destinées à la salle d'audience du tribunal de commerce. Nous savons en outre qu'on étudie en ce moment un projet de décoration pour le grand escalier de la Bourse, dans lequel la peinture historique aura une très large part. On ne saurait assez féliciter nos magistrats consulaires d'entrer dans une voie où ils sont sûrs de recueillir, avec les généreuses allocations du ministère des beaux-arts, l'applaudissement de tous les amis des arts.

fabriques donnent l'exemple, soyez certains, Messieurs, que les particuliers le suivront, et je vous prie de remarquer qu'il n'est pas besoin pour cela de leur demander beaucoup plus de sacrifices qu'ils n'en font déjà pour les beaux-arts.

Il est tel petit tableau de maître, précieusement encadré, pendu aux parois d'un salon, qu'on ne peut voir que de très près et auquel les visiteurs ne font souvent nulle attention, dont le prix eût permis de décorer le salon lui-même de peintures de haut style, et telle potiche rare qui suffirait à payer des bustes de marbre ou des bronzes bien autrement artistiques. C'est contre ce courant des petites choses, des curiosités, des *bibelots* pour tout dire, qu'il s'agit d'élever une digue, et ce n'est point, en dépit des difficultés, une entreprise irréalisable. Du reste, Messieurs, elle n'est pas sans précédents, et quelques villes du Midi nous ont montré la voie.

A Marseille, par exemple, on a, depuis une quinzaine d'années, exécuté des travaux considérables de peinture historique. A la Préfecture, vaste palais, dont la magnificence est parfois gênante pour ses hôtes officiels, si fréquemment renouvelés, c'est par centaines que se chiffrent les figures allégoriques, représentant avec plus ou moins de clarté, sur les plafonds richement entourés de corniches dorées, les diverses phases de l'histoire phocéenne, depuis les temps fabuleux de la colonisation grecque jusqu'aux réalités du dernier empire. Toutes ces compositions, très convenablement exécutées et d'une tonalité harmonieuse, sont dues en général à des artistes provençaux, parmi lesquels je me rappelle le nom de M. Magaud. Quelques cercles de la ville possèdent aussi des galeries ornées de grandes compositions décoratives d'un excellent effet, et j'imagine que le Palais des Arts,

que je n'ai vu qu'inachevé, n'a pas manqué de mettre à contribution le talent des peintres marseillais [1]. Tout le monde d'ailleurs s'adresse à eux plus ou moins, dans ce pays qui se ressent du voisinage et des goûts de l'Italie; car, sans parler des villas magnifiques qui se mirent dans l'azur de la Méditerranée et où il est naturel de rencontrer leurs œuvres, il est tel café de la fameuse Cannebière, telle boutique affectée aux usages les plus vulgaires, tel salon de paquebot, où un œil exercé reconnaîtrait aisément leur touche habile et leur brillante couleur.

Toutes proportions gardées, Toulouse marche sur les traces de Marseille et a la bonne fortune de posséder des artistes d'un vrai mérite qui trouvent à exercer leur talent non seulement dans la ville, mais dans la région assez étendue dont elle est le centre. Plusieurs églises, celle de Luchon entre autres, leur doivent des peintures murales fort estimables, et vous savez que lorsqu'on a voulu restaurer l'église Notre-Dame de Bordeaux, c'est à l'un des chefs de l'école toulousaine, M. Romain Cazes, qu'on s'est adressé, faute d'artistes bordelais. Mais, Messieurs, ce qu'il faut signaler à Toulouse comme un exemple bon à suivre et que nous ne désespérons pas de voir imiter tôt ou tard à Bordeaux, c'est l'hôtel qu'y a bâti il y a quelques années, pour son usage, un peintre verrier, M. Gesta, qui a sans doute, à côté de productions estimées, bien des péchés anti-artistiques sur la conscience, mais à qui il sera beaucoup pardonné, pour le noble emploi qu'il fait d'une fortune acquise dans l'exercice d'un art trop voisin souvent de l'industrie. Cet hôtel que

[1] Un artiste parisien, M. Puvis de Chavannes, a pris une part considérable aux peintures murales de ce palais et y a, comme au musée d'Amiens et à l'hôtel de ville de Poitiers, exécuté des pages grandioses, fort appréciées des gens de goût.

sa situation hors de la ville a permis de bâtir au milieu d'un grand jardin, en forme de castel à tourelles, est à proprement parler un musée, et un musée intéressant par le nombre et la qualité des œuvres anciennes qui y sont exposées. Mais ce qui mérite d'y être noté, comme une dérogation aux habitudes modernes, c'est une galerie assez vaste, dont les murs et le plafond sont entièrement décorés de peintures historiques représentant des épisodes glorieux de la vie des artistes dont s'enorgueillit Toulouse.

On y voit Bachelier, l'illustre sculpteur de la Renaissance, qui reçut, dit la tradition, des leçons de Michel Ange et fonda une école florissante dans son pays natal; de Troy et son fils, les fameux peintres de portraits devant lesquels posèrent Louis XIV et son successeur, ainsi que les grands personnages de la famille royale et de la cour. Plus loin c'est Rivalz, dont la renommée eût été plus grande, disent les biographes, s'il eût consenti à quitter son pays pour se fixer à Paris; c'est son fils, peintre distingué comme lui, car en ce temps d'hérédité de toutes choses il semble que le talent fût héréditaire et que ce qui a été de nos jours une exception pour la dynastie des Vernet, fût la règle dans les familles de peintres. Vous m'excuserez, Messieurs, de ne pas allonger cette nomenclature; mes souvenirs risqueraient de me mal servir, n'ayant visité cette galerie de M. Gesta qu'à la hâte, il y a assez longtemps. Ce que je dois vous dire encore, c'est que ces grandes compositions, exécutées par un Toulousain, me parurent bien agencées, bien peintes et d'un excellent effet décoratif. En vain l'industrie perfectionnera ses papiers peints, ses faux cuirs, ses fausses boiseries sculptées, ses estampages, ses dorures de pacotille, elle n'approchera jamais de cette magnificence souveraine du grand art, alors même qu'il n'est pas représenté par

des chefs-d'œuvre, comme aux loges du Vatican ou aux salles du palais ducal de Venise.

Eh bien! Messieurs, ce qui se fait à Marseille et à Toulouse, ce qui se faisait si couramment jadis en Italie, nous aimerions à le voir essayer à Bordeaux, et nous voudrions surtout que nos riches concitoyens s'inspirassent, pour l'embellissement de leurs demeures, de la galerie du peintre verrier de Toulouse. On oublie trop que les belles époques de l'art coïncident presque toujours avec une grande prospérité commerciale, et que les patriciens de Venise, de Florence et de Gênes, qui encourageaient si magnifiquement les maîtres illustres du XVI[e] siècle et aimaient à s'entourer de leurs chefs-d'œuvre, devaient pour la plupart leur opulence et leur illustration à d'heureuses entreprises de négoce. Et c'est ici le lieu de rappeler que cette grande maison des Médicis, si chère aux arts, d'où était sorti, parmi tant d'autres protecteurs intelligents des maîtres italiens, le pape Léon X dont le nom résume en quelque sorte la période éblouissante de la Renaissance, avait commencé par être une maison de commerce. Pourquoi nos armateurs et nos négociants bordelais, renommés pour leur faste et l'élégance de leurs goûts, ne reprendraient-ils pas les traditions des patriciens de Venise et de Florence?

Nous verrions alors accourir dans ce beau pays si bien fait pour les inspirer et les retenir, ceux de nos jeunes peintres qui s'en sont éloignés pour chercher fortune ailleurs, et notre école ne tarderait pas à devenir florissante. Certes, les sujets de tableaux ne manqueraient pas. L'histoire de la Guienne n'est ni moins intéressante ni moins féconde en événements dramatiques que celle de la Provence et du Languedoc. Nous n'avons à envier ni leurs parlements, ni leurs capitouls, ni leur commerce,

ni leurs expéditions maritimes, ni leurs grands hommes; et quand on voudra faire revivre sur la toile des souvenirs glorieux pour notre province et sa capitale, on n'aura qu'à s'inspirer de nos vieilles annales. Que si la mythologie est encore de mode, en quel lieu du monde pourrait-on, avec plus d'à-propos et de droit que chez nos négociants et nos viticulteurs, couronner de pampres parfumés le dieu du vin et représenter avec son joyeux cortége le triomphe de Bacchus.... que Neptune eût précédé jadis et qu'il doit, hélas! se contenter de suivre aujourd'hui?

Au fait, Messieurs, le vrai moyen d'avoir des peintres, c'est de leur assurer des commandes. Cette assertion n'a rien de paradoxal. Le jour où, animés d'un même sentiment, l'État, les communes, les associations et les particuliers se décideront à faire des sacrifices pour la décoration peinte des édifices qui leur appartiennent, ce jour-là les artistes ne manqueront pas à l'œuvre. Dans le talent qui se dépense annuellement et souvent se gaspille dans des toiles de chevalet d'une vente facile, on trouverait les éléments d'une renaissance du grand art. Sans doute il y aurait au début des tâtonnements, des inexpériences; mais on s'y mettrait vite, et nous verrions se révéler des aptitudes, peut-être des génies, qui s'ignorent faute d'avoir pu se développer. Lorsque Baudry peignit ce beau plafond du nouvel Opéra que le gaz menace de détruire, pouvait-on se douter, quel que fût le charme de ses œuvres précédentes, qu'il y ferait preuve d'une pareille maestria? En revanche, ne peut-on pas prévoir, maintenant que les preuves sont faites, qu'il ajoutera un nouveau fleuron à sa couronne artistique, en enrichissant de sujets allégoriques la salle de la Cour de cassation, dont la décoration vient de lui être confiée?

Car, Messieurs, et nous aimons à le noter à l'appui de notre thèse, on ne trouve pas que l'éclat des tableaux nuise à la majesté de la justice ni à la sagesse de ses arrêts, si tant est qu'ils puissent parfois donner d'agréables distractions aux magistrats et tempérer l'aridité des audiences.

Ah! quelles belles choses on pourrait peindre dans ces grandes salles si désespérément nues et froides de notre Palais de Justice! Comme il ferait beau voir sur ces plafonds jaunis et ces murs où se fane chaque jour l'éternelle tenture verte, témoin obligé des réquisitoires et des plaidoyers, le Crime puni, l'Innocence protégée, le Droit triomphant de la violence et cette suite de magistrats et de jurisconsultes illustres qui sont l'honneur de notre vieille Aquitaine et le meilleur enseignement pour leurs successeurs! Quels souvenirs pourrait faire revivre notre municipalité à l'Hôtel de Ville, si elle cherchait des sujets de tableaux dans les archives de l'antique jurade, qu'elle a le bon esprit de publier! Quelles pages instructives pourraient être mises sous les yeux des élèves de nos Facultés, si on leur rappelait les anciennes illustrations de l'Université, qui compta parmi ses maîtres Buchanan, Nicolas de Grouchy, Marc-Antoine Muret, et parmi ses écoliers l'immortel auteur des *Essais!* Et comme l'aventureuse épopée de Dominique de Gourgues à la Floride ferait bonne et patriotique figure à la Bourse ou à la Chambre de commerce! Mais surtout de quelles galeries charmantes les familles pourraient s'entourer si, revenant aux habitudes du siècle dernier, les Bordelais se décidaient enfin, au lieu du photographe qui enlaidit souvent, à poser devant l'artiste qui doit toujours idéaliser! Vous représentez-vous, Messieurs, les merveilleux modèles que pourraient fournir les salons.... et les mansardes dans ce

pays où, par le plus heureux des priviléges, parmi toutes ces décadences dont nous nous plaignions tout à l'heure, la beauté seule est restée plus triomphante que jamais.

Il n'est que de s'y mettre pour que les choses marchent ensuite toutes seules. Quand la peinture sera revenue à la mode, quand elle rentrera décidément dans nos mœurs, dans nos besoins habituels, soyez sûrs que les peintres ne nous manqueront pas plus qu'ils ne manquèrent aux époques brillantes de l'art. Que si les Titien et les Véronèse ne viennent pas tout à coup — il serait téméraire d'y compter — ne nous estimerions-nous pas heureux d'avoir des Lebrun et des Mignard?

Mais qui donnera l'impulsion? qui vaincra les répugnances et encouragera les timidités? qui démontrera qu'après tout ce n'est pas là une chimère et que rien n'est plus réalisable que la substitution du grand art au petit? Messieurs, ce sera l'Académie, si vous le voulez bien. En posant la question de son programme « sur la décadence de la grande peinture et les moyens d'y remédier », n'a-t-elle pas indiqué dans quel sens elle aimerait à la voir résoudre? S'arrêtera-t-elle en si beau chemin? Votre Commission espère que non, et elle vous prie d'user de votre légitime influence sur le mouvement intellectuel de cette région, pour le triomphe d'une idée qui, pour les artistes et pour le public, lui semble devoir être féconde et salutaire à tous les points de vue.

V. LOUIS [1]

ARCHITECTE DU GRAND THÉATRE DE BORDEAUX

DOCUMENTS RECUEILLIS ET PUBLIÉS

PAR

CHARLES DURAND
Architecte.

Messieurs,

Dans la séance du 24 mai 1877, l'Académie a ordonné l'insertion dans ses *Actes* de vingt-quatre lettres adressées par V. Louis à Gabriel Durand, mon grand-père, son collaborateur dans tous ses travaux de Bordeaux et dans une partie de ceux de Paris.

Si j'ai tardé deux ans à livrer le manuscrit à l'imprimeur, j'en dois dire les causes. C'est d'abord que j'avais alors l'espoir, heureusement réalisé depuis, d'ajouter de nouveaux documents à ceux que je possédais; et aussi qu'il me semblait nécessaire de joindre aux pièces authentiques quelques éclaircissements indispensables à leur intelligence.

Le travail étant aujourd'hui aussi complet que je puis le faire, j'ai l'honneur de le déposer sur le bureau et je prie de nouveau la Compagnie d'en accepter l'insertion dans ses *Actes*.

(1) Il se nommait vraiment *Louis-Nicolas Louis*, mais il signait *V. Louis*.

Mon vif désir est que ces documents viennent en aide à celui qui entreprendra l'histoire de l'architecte du Grand-Théâtre de Bordeaux. J'aurais voulu pouvoir aborder une pareille œuvre. C'eût été pour moi une satisfaction profonde d'élever ce monument à la mémoire du grand homme qui prit par la main les deux pauvres compagnons maçons qui furent mon grand-oncle et mon grand-père, qui les associa à ses travaux, les grandit par son exemple et ses leçons, et après avoir été leur maître, fut encore leur protecteur et leur ami.

La tâche est au-dessus de mes forces. Le temps, les documents, l'aptitude me font également défaut; je ne puis qu'offrir à plus heureux que moi les matériaux que j'ai pu recueillir. Si mon tribut est petit, il est dans la mesure de mes moyens; j'aurais voulu pouvoir le mettre au niveau de mon respect et de ma traditionnelle reconnaissance pour celui qui ouvrit à mes humbles aïeux la route austère de la profession où mon père et moi nous sommes efforcés de les suivre, sans jamais perdre le souvenir de leur illustre protecteur.

Désirant tout d'abord faire comprendre comment la plus grande partie des documents est en mes mains, j'ai mis en première ligne un écrit de mon grand-père, qui explique l'origine de ses relations avec V. Louis, et fournit des renseignements certains sur une partie des travaux exécutés par lui à Bordeaux.

Ce document n'a pas de date, mais j'ai des raisons sérieuses de le faire remonter au mois de septembre 1792, époque où mon grand-père eut à se défendre contre des accusations de plus d'un genre et dont il triompha, sans autre perte que celle de sa modeste fortune. Ce procès, dont j'ai les pièces principales, pourrait servir de texte à une curieuse étude judiciaire.

Aux vingt-quatre lettres que je possède, j'ai pu en joindre trois qu'a bien voulu me communiquer M. Legrix de Tustal, l'un des petits-fils de M. Legrix de La Salle, ancien trésorier de France, pour lequel Louis construisit la maison qui fait l'angle sud-est de la rue Louis et de la rue Esprit-des-Lois. Ces dernières lettres sont de la plus grande importance, pour ce qui concerne les dernières années de Louis et son projet de voyage aux États-Unis. Il y donne des renseignements peu connus sur son projet de restauration du Panthéon et s'y montre sous un aspect particulier.

J'ai transcrit également une curieuse note, en partie de la main de Louis et dans laquelle on trouvera le nombre et le prix des places, dans le Grand-Théâtre, en 1794.

Enfin, je n'ai pas cru pouvoir distraire de cette collection deux lettres de Mme Louis et une lettre de Duval, son neveu, dont il est fréquemment question dans sa correspondance avec Gabriel Durand.

Et comme rien ne saurait être indifférent de ce qui concerne ce grand homme, je joins à ces documents des catalogues de dessins.

Ce sont d'abord ceux que je possède et que je vais avoir l'honneur de faire passer sous les yeux de l'Académie. La maison Gobineau et le château du Bouilh sont connus de la plupart de nos collègues. Le projet de caserne est une petite merveille, inconnue je crois, et le Bouilh complet eût été d'une étrange splendeur. Les petites maisons à construire sur les terrains du Château-Trompette sont pleines de caractère, et la salle édifiée pour la fête donnée par le comte de Fuentes à l'occasion du mariage de Louis XVI, alors dauphin, est d'une ampleur pleine de grâce. Ces dessins sont au nombre de cinquante et un.

M. Legrix de Tustal possède aussi des dessins précieux

dont je donne la liste. C'est tout ce qui reste de l'*immense caisse* dont parle Louis, dans sa lettre du 10 octobre 1799. Le reste est perdu!

Si peu qu'il en subsiste, on y reconnaît le goût ou la main du maître. Il voulait emporter avec lui des documents susceptibles de susciter ou de soutenir son génie. Pour cela, il avait choisi dans les projets de grands prix, ce qui lui avait paru le plus parfait. Ces gravures, soigneusement lavées à l'encre de chine, portent toutes le cachet du temps. Partout de nombreuses colonnes, des plans solennels et absolument *académiques:* c'est bien dans le tempérament de Louis. Quatorze dessins originaux sont joints aux gravures. On y remarque un premier projet pour le château du Bouilh, encore plus ample et plus grandiose que celui qui fut adopté, — des plans charmants, — une vue perspective du projet d'Opéra que Louis avait fait pour Paris, conception singulière d'un édifice circulaire, comportant trois étages de colonnades, en retraite l'un sur l'autre, avec deux frontispices sous fronton, servant d'entrées, — des détails merveilleux et des croquis enlevés avec la plus grande habileté. Je reproduis une copie, simplement coordonnée, de l'inventaire complet des dessins qui composaient le portefeuille de Louis, acquis par la ville de Bordeaux en 1847, et dont la plus grande partie disparut dans le fatal incendie de l'Hôtel-de-Ville en 1862.

Ce portefeuille comprenait plus de deux cents pièces diverses, dont plus du tiers était relatif au Grand-Théâtre de Bordeaux; le reste avait pour objet de grands travaux en Pologne, des décorations de fêtes, un pont triomphal, un Opéra pour Paris, des églises, des bibliothèques, un jardin public, une halle pour Bordeaux, un théâtre ovale, un phare, une académie, une fontaine, de nombreux

détails de constructions diverses, les plans et détails de la place Louis XVI qui fut commencée sur les terrains du Château-Trompette, etc., etc.

De toutes ces richesses, il ne subsiste plus qu'environ quatre-vingts feuilles, toutes plus ou moins brûlées. Soixante au moins sont relatives au Grand-Théâtre, c'est presque tout ce qui existait; on y retrouve presque en entier les projets de 1773 et de 1774, avec les signatures du duc de Richelieu et des jurats. Les feuilles relatives à la place Louis XVI permettent de se faire une idée de ce qu'eût été cette œuvre merveilleuse. Les autres sont relatives à la cathédrale de Chartres, au projet d'Opéra, au théâtre circulaire, etc.; on y trouve un plan complet du Château-Trompette et un plan général des bâtiments construits à Bordeaux par Louis: ce dernier dessin indique le 13 novembre 1773 comme date du commencement des travaux du Grand-Théâtre.

Ainsi, et malgré des pertes considérables, il est encore possible de constater l'existence à Bordeaux, et dans quelques mains seulement, de près de cent cinquante dessins de Louis.

Il faut cependant faire à cet égard quelques réserves. Si les croquis, les projets, sont incontestablement de sa main et en grande partie signés, il y a des détails d'exécution qui semblent avoir été exécutés par d'autres que lui.

Nous trouverons plus d'une fois, dans sa correspondance, la recommandation à Gabriel Durand, de faire faire divers dessins par Roché; Duval dessinait aussi. Gabriel et Alexandre Durand étaient plutôt les metteurs en œuvre, les directeurs effectifs des travaux. Il est donc vraisemblable qu'une partie des détails ont été préparés par Roché et par Duval, sur les indications et

sous la surveillance du maître. Du reste, je me rappelle avoir vu, dans les mains de J.-B. Roché, le fils de celui qu'employait Louis, des dessins de son père, dont la facture était identique à celle de certains détails de la salle ou du péristyle. Louis, comme tous les maîtres, avait formé autour de lui des collaborateurs qu'il avait rendus aptes à interpréter les conceptions de son génie.

J'aurai épuisé ces renseignements, si j'ajoute que je conserve respectueusement les objets que je vais énumérer, et qui ont été donnés par Louis à mon grand-père.

C'est d'abord son portrait, le seul authentique je crois, peint à l'huile et attribué par quelques-uns à Robin, le peintre du plafond du Grand-Théâtre.

La hache qui servit au duc de Chartres à poser la première pierre du Grand-Théâtre, le 12 avril 1776.

Le graphomètre qui a servi aux opérations sur le terrain. Un exemplaire de l'album gravé du Grand-Théâtre.

Je considère comme également précieux le pied de roi et le plomb de poseur, avec lesquels Gabriel Durand a mesuré et établi toutes les parties du monument qui fait la gloire de Bordeaux.

Trop de souvenirs intimes me rattachent, on le voit, à l'architecte Louis, pour que sa mémoire ne se place pas, dans ma pensée, à côté de celle de Gabriel et d'Alexandre Durand: en cherchant à contribuer à sa gloire, il me semble parfois que c'est celle d'un des miens que je poursuis et que je m'acquitte ainsi d'une dette de reconnaissance et de respect.

Bordeaux, 10 juin 1879.

PREMIÈRE PARTIE

DOCUMENTS AUTHENTIQUES

BILAN HISTORIQUE

des principales opérations de ma vie, destiné à servir d'objet de comparaison avec le tableau des diatribes lancées par la méchanceté, à l'effet d'exciter contre moy la prévention.

En 1773, mon frère (1) et moy fûmes choisis à Paris par M. Louïs architecte, pour la conduitte des travaux de la salle de spectacle de Bordeaux.

Nous jettâmes les premiers fondemens de cet édifice, que nous avons élevé jusqu'à sa perfection entière.

L'inauguration de la salle eut lieu en may 1780; déja durant sa construction, mon frère et moy associés d'interest avions fait une infinité d'entreprises particulières; les maisons de MM. Mathieu et Le Grix, de La Molère, de Boyer Fonfrède, l'hotel Saige, Lafargue et Journu, en firent partie.

A cette époque de 1780, les travaux de la salle de spectacle étant parachevés, mon frère et moy familiarisés avec les grandes opérations, pensâmes que Bordeaux ne nous en fourniroit peut être plus les occasions; cependant, un séjour de 7 ans et notre conduitte nous y ayant fait connoître sous de bons raports, nous résolûmes de ne pas abandonner tout à fait cette ville; mais aussi de tenter ailleurs les occasions de faire de grandes entreprises.

En conséquence, nous résolûmes de séparer nos personnes en restant néantmoins unis d'interest; il fut convenu entre nous que mon frère retourneroit à Paris; et que je resterois à Bordeaux.

Les jurandes et corporations subsistoient alors, et pour

(1) Alexandre Durand, mon grand-oncle. — On le nommait familièrement *André*, et c'est de ce prénom qu'il a signé nombre de documents relatifs au Grand-Théâtre.

travailler plus fructueusement, nous nous fîmes recevoir maîtres, en cette même année 1780, mon frère à Paris, et moy à Bordeaux.

Pendant l'espace de 3 années consécutives que je demeurai à Bordeâux, j'eus un courant d'entreprises particulières qui sembloient ne me laisser rien à désirer; de son côté, mon frère s'en estoit procuré à Paris de plus considérables.

M. Louïs étant devenu l'architecte du duc d'Orléans, fut chargé en cette qualité des immenses travaux du Palais-Royal et autres; il n'avoit cessé, dans toutes les occasions de nous favoriser de sa protection depuis 1773, et en cette grande occasion, il nous en donna de nouvelles preuves.

Mon frère étoit alors surchargé de diverses entreprises, il ne pouvoit sufire à tout, et en 1782 M. Louïs m'engagea à quitter Bordeaux pour me rendre à Paris.

Une semblable perspective et l'assurance d'entreprises considérables me parurent préférables à celles que j'avois à Bordeaux, je ne balançai pas à me rendre à Paris dans les premiers jours de 1782, où je fus chargé de suitte de la totalité des immenses travaux du duc d'Orléans, au Palais-Royal et ailleurs.

De son costé, mon frère suivoit plusieurs entreprises presque aussi considérables, notamment pour M. le duc de Choiseuil sur les terreins avoisinant la Comédie italienne et la superbe église de Dunkerque.

Je demeurai à Paris jusqu'en 86; à cette époque, l'entreprise du Château-Tompette me fut oferte, je l'acceptai. Mon frère me remplaça dans les travaux que je quittois à Paris, et nous nous séparâmes encore, ainsi et de même que nous l'avions fait à Bordeaux en 1780.

J'arrivai à Bordeaux au commencement de 1786 où de suitte jouvris les atteliers de divers genres, pour l'érection du projet sur les terreins du Château-Trompette; les travaux de cette entreprise se continuèrent pendant lespace de 2 ans environ.

Dès mon arrivée à Bordeaux, ou peu aprés, jeus, indépendamment de cette affaire, plusieurs entreprises particulières, dans une proportion aussi forte qu'aucun architecte de Bordeaux.

CONCLUSION.

Si pendant 20 années ou environ, jé constamment été employé et chargé dentreprises majeures; si pendant ce tems jé le plus souvent employé tout à la fois plus de 1000 ouvriers de tout genre; si aucun d'eux n'a eu sujet de me reprocher la plus petite injustice; si je n'ai été cité devant aucun tribunal pour aucune demande de ce genre ny autres, si l'exercice de ma profession a fait exclusivement mon unique occupation, si étranger aux plaisirs et à toute espèce de dissipation coûteuse, jé mené la vie la plus laborieuse comme la plus régulière. Si enfin je peux défier la nature entière de rien opposer de fondé à cet historique; comment donc se fait-il que la prévention et le soupçon de dol et de fraude puisse s'élever contre moy?

Si la prévention et le caprice devaient prendre la place de la raison et de la justice, au moins ne devroit-on me condamner sans m'entendre; car indépendamment de tout ce que je viens de dire (et qui doit être étranger au fond de l'affaire) j'aurois pu ajouter, faittes compulser les registres du receveur de la doüane, ceux du directeur de la poste, ceux de M. Théodor Martel negociant à Bordeaux, vous y trouverez la preuve que dans ces trois diférentes caisses, jé reçu des sommes durant l'année 1786, soit par rescriptions de la recette générale de Paris, sur les deux premières, soit en lettres déchange de M. Le Leu banquier de Paris sur la troisième, plus fortes qu'il ne falloit pour payer le prix de mon aquisition en 1787, indépendamment de celles laissées à Paris dans la Société de mon frère reçues depuis, et de d'autres à recevoir à Bordeaux, pour autres raisons.

Indépendamment encore de la confiance et du crédit dont je ne craint pas de dire que jé constamment joüis avec toutes les personnes honnêtes qui me connoisse..

G. DURAND.

LETTRES DE V. LOUIS

A Paris, ce 25 avril 1786 ([1]).

Je n'étois pas moins inquiet, mon cher Durand, de savoir à quoi m'en tenir sur la partie du sol que j'avois laissé à fonder après mon départ. On m'avoit bien écrit qu'on espéroit trouver le bon sol; mais on ne m'avoit rien annoncé de certain sur cela. Enfin, vous m'annoncé que vous avez commencé à établir. J'imagine que vous avez fait toutes les réflexions convenable, ainsi que tout l'examen possible pour vous convaincre de la bonté du sol : je le vois par le petit détail que vous me faites sur la nature du sable et cailloux que vous avez trouvé à cette profondeur. Je pense comme vous qu'il auroit été inutile d'aller plus bas sans risquer de trouver de l'eau en abondance et nuisible à votre fondation. Mais il est de toute nécessité de faire ce mur de face en fondation, avec le procédé dont vous m'avez envoyé l'idée. Pour persuadé que je l'approuve, je joins à ma lettre un tracé de la coupe de ce mur que j'ay signé. Mais surtout ne ménagé rien pour cette construction. Ayez attention que les pierres dont vous vous servirez, soient de la plus forte dimention dans le cour d'assise du bas et de la meilleure qualité. Faites vos arcs renversés : ils sont absolument nécessaires dans ce cas : je les préfère à tous les grillage possible ne fesant qu'une masse totale qui s'opposera incontestablement au fardeau qui sera élevé dessus et qui pésera nécessairement également. Mais, je vous le répète, suivé bien ce travail; vous devez sentir les conséquences de cette besogne. Employez les meilleurs ouvriers et les mattériaux d'excellente qualité. Je connois votre intelligence; je m'en rapporte à vous absolument.

Je vous prie, mon cher Durand, de mettre beaucoup de célérité : nous voulons absolument élever dans l'année les deux façades sur le quai de Calonne : préparez vous pour avoir élevé ses deux bâtiments dans l'année. Je vous pré-

([1]) Cette lettre est relative aux travaux de la place Louis XVI.

viens d'avance afin que vous fassiez provision des matériaux nécessaires pour n'éprouver aucun retardement, car il est indispensable de remplir cette tâche: autrement nous mettrions un siècle à cette besogne et il ne faut y mettre que trois ans. Je vous prie, mon cher Durand, de faire tous vos efforts pour aller bien et très vite.

Forcé vos démolitions; nous aurons le Château plus tôt que l'on ne le croit à Bordeaux. Nous n'éprouverons aucune difficulté; c'est ce que je puis vous assurer sans entrer dans des détails.

J'irai à Bordeaux vers le mois de juin ou juillet; je suis si accablé d'affaires que je n'ai pas un moment à moy.

Je suis tout à vous, mon cher Durand; comptez, absolument sur moy. Bien des choses pour moy à votre chère épouse.

V. Louis.

A Monsieur Monsieur Durand, inspecteur des travaux de la nouvelle place de Louis Seize qui se construit à Bordeaux, à Bordeaux. (Taxée 10.) (1)

A Paris, ce 27 mai 1786.

Mon cher Durand, je pense avant de prendre un parti quelconque pour assoire nos fondations du côté des Chartrons il seroit essentiel de sonder les murs actuels du château en faisant une tranchée assez profonde auprès des dits murs, pour qu'on put juger de la manière dont ces mêmes murs ont été établis. Nous ferions très bien alors de suivre les mêmes procédés qu'on a employés pour la fondation de cet édifice. Nous n'aurions pas à nous reprocher d'avoir suivi une marche incertaine. Ainsi, mon cher, ne perdez pas un instant à découvrir le pied de vos murs et vous suivrez exactement les mêmes principes dont on s'est servi lors de l'établissement de ce fort. Vous emploirez les pilots si vous trouvez des pilots ou vous établirais sur la terre glaise si l'on y a établi.

(1) Ces lettres sont généralement cachetées en cire rouge. L'empreinte représente un *loup* et une *hie* de paveur.

Il y a un siècle que je n'ai vu M. de Montmirail. Il a cependant ce matin dit a quelqu'un quil viendrait diner avec moy avant que de partir pour Bordeaux. Je ne sais pas s'il vous fait parvenir sufisamment de fond pour aller le plus en avant possible. S'il y avait quelques difficultés de fond, mende le moy afin que j'y supplée d'une manière à ne pas vous laisser languir.

Je pars demain matin pour Etampes. Je serai de retour mardi à Paris. Je n'ai pas un instant à moy. Je suis obligé de commencer tous les travaux du Palais Royal le premier juillet et je n'ai pas encore commencé à faire mes études pour la salle que j'y dois bâtir. Je dois cependant commencer par là, mais je suis si accablé d'affaires, que je ne puis pas trouver le moyen pour travailler; je vais toujours courant.

Avancé, mon cher Durand, le plus possible et faites moy part jusqu'au moindre détail de votre affaire. Soyez bien tranquille quoi qu'on dise de votre entreprise, nous viendrons à bout de tout sans difficultés.

Votre frère se porte à merveille. Vous ne me dites rien de Duval, donné lui je vous prie toujours ses cent francs par mois. Demandé à M. Rocher s'il a besoin d'argent. Donné lui en s'il vous en demande. Si vous avez besoin de vos fond, tirez sur moi un billet je le paierai à sa présentation.

Je sus tout à vous mon cher Durand et suis pour la vie avec toute l'estime possible, votre affectionné.

A Monsieur Monsieur Durand, inspecteur général des bâtiments de la nouvelle place de Louis Seize qui se construit à Bordeaux.

[A l'intérieur d'une enveloppe sans date.]

Toutes réflexions faites, mon cher Durand, je pense qu'il faudra que vous dessendiés assez bas pour être absolument dans l'eau. Comme vous rencontreres un lit de terre glaise, commo vous me le marqués vous établirés vos grillages sur cette même terre glaise, et vous bâtirés dessus. Je pense et

suis sur qu'il n'y a pas d'autres moyens d'établir ces fondations. Par la, vous évité les pieux qui, comme vous me le marqué, divise le terrein et le rend plus mauvais en le divisant. Vous auré soin de mettre de bons quartiers de pierre sur ce grillage et vous batirez dessus. Voila le seul moyen que j'imagine pour nous retirer d'embarras et procéder d'une manière satisfaisante.

A Monsieur Monsieur Durand, inspecteur général des bâtiments de la nouvelle place Louis Seize qui se construit à Bordeaux, à Bordeaux. (Taxée 11.)

A Paris, ce 13 juin 1786.

J'imaginois, mon cher Durand, qu'étant prêt de fonder l'angle de la place du côté de la Bourse, vous yriez jusqu'à ce que vous trouviez le bon terrein. En conséquence, je pensois que vous rencontreriez la fondation de l'angle du bastion côté de la Bourse ayant été obligé de le détruire pour vous planter. Mais je vois, d'après votre dernière lettre, qu'il vous est impossible de le reconnoitre, attendu l'épaisseur horrible du mur de revêtement servant d'empatement aux murs du bastion, hé bien, mon cher Durand, suivez ce que vous avez cru raisonnable pour l'établissement de cette fondation. Employez les pieux : portez la plus grande attention à ce qu'on les enfonce jusqu'au refus du mouton. Ne portez pas moins vos soins à ce que les grillages qu'on établira soient les plus d'équerre possible. Je ne vous parle pas de la manière de construire, je compte trop sur vos soins pour avoir la moindre inquiétude pour cette partie. Ainsi, je compte, mon cher Durand, que vous allez donner tout de suite le plus d'activité et le plus de célérité possible pour nous retirer de ces cruelles fondations. Mettez, je vous le conjure, le plus d'ouvriers : ne négligez pas vos carrières, faites arriver des pierres à force et tailler en avance, afin de pouvoir élever nos deux façades du quai de Calonne, dans le courant de l'année.

Vous senté bien, mon cher Durand, si ces Messieurs ne vendent pas, c'est qu'ils ont leurs raisons. Ne croyez pas

que ce soit deffaut de titre pour le faire. C'est un projet (entre nous soit dit), qu'ils ont qui me paraît des plus raisonnable quoi qu'il leur donne du ridicule quant à présent. Le public en reviendra quand il connoîtra leur opération. Rien de plus faux de ce que l'on dit sur la famille de M. de Montmirail. Tout est calme et ils ont lieu d'être très satisfaits de cette opération qui sera toujours, quoi qu'on dise, très avantageuse à M. de Montmirail.

Je vais m'occuper des moyens de faire revenir Duval. Tout ce que vous me dites est fort raisonnable: je vois qu'il perdra son tems dans ce pays. Mais je suis bien peu rassuré sur sa conduite. Je crains bien les suites de tous ces déraiglement. C'est une tache d'huile mon amy, que les sottises du cœur : elles s'étendent en vieillissant.

Ecrivé moy souvent : faite moy part de tout. Vous me ferez pressentir aussi quelques jours davance quand il sera tems que j'aille à Bordeaux. Le nouveau commandant n'est pas encore nommé.

Je suis tout à vous, mon cher Durand.

V. Louis.

Votre frère est en parfaite santé. Je suis très content de lui.

Monsieur Monsieur Durand, inspecteur des travaux de la nouvelle place Louis Seize qui se construit à Bordeaux, à Bordeaux. (Taxée 10.)

A Paris, ce 25 juillet 1786.

J'imagine, mon cher Durand, qu'on ne vous fera pas languir. On me dit chaque jour qu'on va fournir l'argent nécessaire pour aller le plus vite possible. Je l'espère autant que je le souhaitte. Je suis fort aise que vous ayez les pilots nécessaires pour aller avec célérité sur la fondation du coté des Chartrons. Forcé le plus possible sur cette pénible besogne et continué ces fondations jusqu'à la rencontre du bastion du château, ce qui nous fera de chaque côté deux arcs de triomphe de fondés. Enfin, fondé jusqu'à la rencontre des murs extérieurs du château, nous aurons, à ce que j'espère, la faculté de continuer l'année prochaine le reste du pourtour de la place.

Il ne serait pas surprenant qu'on vous fasse languir pour le tracement de la ligne de la place. J'imagine qu'ils n'auront pas fait exécuter la machine dont je leur ai laissé le modèle pour faciliter ce tracement. Dans ce cas, mon cher Durand, faites-la exécuter tout de suitte; je leur écris à ce sujet. Mais, en attendant, qu'ils tracent les apperçus de cette ligne, pour ne pas retarder les fouilles des terres. Concerté, je vous prie ensemble, afin que tout aille au mieux pour cette opération.

Vous faites fort bien d'abattre le plus; je vous lavois bien recommandé, et quoi qu'en disse M. Vincent, allez toujours en avant.

Que tous ces propos ne vous fassent pas d'impression. Ne vous découragé pas, nous parviendrons à tout et nous finirons notre grande opération. Ce qui m'inquiète le plus, c'est que vous n'avez pas de matériaux, c'est que vous ne pourez pas établir d'ici à quelques mois comme vous me le marquez. Faite l'impossible, mon cher ami. Il faut que nous ayons monté les deux façades sur le quai de Calonne; il faut qu'elles soient terminées cette année.

Je ne sai si je pourrai partir avec M. de Montmirail, parce qu'il conte se mètre en chemin d'ici à peu de jours, et que j'ay de grands travaux à mettre en train avant que je puisse partir; mais je serai certainement à Bordeaux sur la fin d'aout ou au commencement de septembre. J'irai aussitôt que je le pourrai, car j'ai fort à cœur de presser cette besogne afin de faire cesser les bruits scandaleux qu'on débite journellement sur cette entreprise; mais vous connoissez la province, il faut se prêter à tous les propos sans s'en facher. La présence de M. de Montmirail en apèsera quelques uns, à ce que j'espère.

J'ai vu M. de Gaubineau à Versailles; je ne l'ai pas vu aussi longtemps que je l'aurais désiré; je l'ai laissé avec M. de Montmirail, mais je ne scai pas encore le résultat de leur conversation. J'irai demain ou près à Versailles pour le savoir. Il n'y a encore rien de déterminé pour l'affaire du Parlement; mais à ce que je vois ce n'étoit qu'une affaire de forme, et le résultat de cette opération c'est que tout le monde sera content.

M. Gobineau m'a promis de venir loger chez moy; en

supposant qu'on ne l'oblige pas de repartir tout de suitte, on espère que cette affaire sera terminée vendredy matin.

Je vous recommande sélérité et démolisé le plus possible.

Tirez des mandats sur moy des avances que vous avez faites pour moy.

Je suis tout à vous, mon cher Durand.

Comment se porte votre chère épouse? V. Louis.

Le 19 août 1786.

Mon cher Durand, j'ay fait réflexion sur ce que vous mavés dit au sujet de Duval. Je crains effectivement qu'il ne perde son temps à Bordeaux. Je trouve une occasion de le placer auprès de moy au Palais-Royal. Je vais commencer la partie ou je dois faire un théatre; je l'employerai comme controlleur de cette partie. En conséquence, mon cher Durand, faite le partir sur le champ. Je vous rembourserai de toutes les avances que vous aurez faite pour luy.

Je remettrai à Fort les treize cent livres que vous avez déjà avancé pour moy.

Je vous recommande de le faire partir le plus promptement, car je vais commencer la démolition et je veux qu'il soit au commencement de ces nouveaux travaux, et je veux commencer la semaine prochaine.

Je différerai de partir pour Bordeaux. Je n'irai que d'ici à quelques mois. Vous me direz si j'y suis absolument nécessaire, auquel cas je m'arrangerai pour y aller faire un tour le mois prochain.

Adieu, mon cher Durand, je suis tout à vous.

V. Louis.

A Monsieur Monsieur Durand, inspecteur des travaux de la nouvelle place qui se construit à Bordeaux, à Bordeaux. (Taxée 10.)

A Paris ce samedy.

Mon cher Durand, Monsieur de Gaubineau vous remettra le présent billet. Je vous l'écris pour bien vous recommander

ses intérêts; vous me ferez le plus grand plaisir que de veiller à tout ce qui pourra le concerner. Pensé que vous m'obligeré en mettant la plus grande exactitude à la construction de sa maison. Ne ménagé rien pour établir les fondations les plus solide possible. Je vous verrai dans peu de temps, c'est à dire que je compte partir vers les premiers jours du mois prochain. Mandé moy tout ce qui peut regarder la construction de la nouvelle place et surtout ménagé les intérêts de notre amy Monsieur de Gobineau.

Adieu, mon cher Durand, je suis tout à vous.

V. Louis.

A Monsieur Monsieur Durand, inspecteur des travaux de la nouvelle place de Louis Seize à Bordeaux.

Ce 22 septembre 1786.

Mon cher Durand, je vous écris très précipitement car je n'ai qu'une minute à m'entretenir avec vous. J'ai refondu tous les plans de Monsieur de Gobineau. Je n'ai que trop vu ce que vous m'aviez prévenu que je verrai et que je remarquerais sur le plan que Duval avait fait. Je vous prie, mon cher amy, de donner tous vos soins à l'exécution de cette maison. Je vous recommande les intérêts du charmant propriétaire comme les miens propres. Vous remettrés tous ces plans à M. Roché afin qu'il fasse les détails. Je n'ai pas le temps de lui écrire afin de le prévenir de faire ce travail. Dites lui, je vous prie, que je lui ferai savoir de mes nouvelles le courrier prochain, ainsi qu'à Monsieur de Gobineau.

J'aurai bien des choses à vous dire aussi sur M. Duval, mais le prince m'attend. Il est présent dans mon cabinet et je ne puis ny ne dois le faire attendre.

Adieu, mon cher Durand, je suis tout à vous.

V. Louis.

A Monsieur Monsieur Durand, inspecteur des travaux de la nouvelle place Louis Seize qui se construit à Bordeaux, à Bordeaux. (Taxée 10.)

Paris, ce 22 octobre 1786.

Mon cher Durand, les observations que vous me faite sur la maison de Monsieur de Gobineau ne peuvent se décider et se résoudre que sur le local et avec les propriaitaires. Je compte aller à Bordeaux incessement, alors je verrai de concert avec M. et Madame de Gobineau, à rectifier tout ce qu'ils me paroïssent désirer, d'après vos observations. Je me prèterai trés volontiers à tous le changement qui ne préjudiciera pas à leur intérèt. Vous pouvez toujours allé sur l'établissement des murs car il serait difficile de changer le parti que j'ay pris quand à la masse total. Je ne sai pourquoi on n'a pas mis un balcon dans l'angle du sallon du coté des allées de Tourny; je l'avais marqué sur l'étude que j'ay faite. J'arrangerai tout cela et nous ne trouverons aucune difficulté de contenter les charmans propriétaires.

Je suis fort aise que l'affaire du major n'ait pas eu de suitte. Cherché tant que vous pourez à aplanir toutes les difficultés qui vous seront faite de la part du château; ce sont des personnes qu'on déplace et on a de l'humeur à meilleur marché.

N'oublié pas de m'envoyer le total des dépenses faite pour la place jusqu'à ce jour, j'en ai besoin. Je crois que j'aurai quelques difficultés avec le sieur Gaudran; il me fait des chicanes que je lui rendrai à usure; je suis sur le point d'avoir un procès avec lui. Ils veulent me chicaner sur un acte que nous avons passé ensemble. Ils voudroient lui et M. de Montmirail que je diminue la somme qu'ils sont convenus de me donner par acte devant notaire; c'est ce que je ne ferai pas, tel procès falut-il avoir.

Je vois avec bien du chagrin qu'ils gatent leur affaire du chateau. Ils ne savent à qui se fier. C'est là le caractère des personnes qui ne connaissant pas une affaire, ne savent le parti qu'ils ont à prendre. C'est pitoyable de voir gater une aussi belle opération.

Il y a déjà du tems que jay remy à Faure les deux mille deux cent vingt quatre livres que vous avez avancées pour moy. Je vous en suis obligé; mais je viens d'apprendre que Faure n'ayant pas d'argent pour vous rembourser, a retardé de vous envoyer l'argent que je vous avois destiné.

Rendés moy compte, mon cher Durand, de toutes mes affaires. Dittes à M. Roché qu'il met bien de la négligence à m'écrire. Vous lui direz de m'envoyer la superficie du terrain en face de la maison de feu M. Boyer-Fonfrède. Il y a bien longtemps que je lui ai dit que je désirois connoître combien ce terrain avait de toise superficiel. Je ne lui écris pas par ce courrier. J'ay tant d'affaires que je n'ai pas le temps de respirer. Je dois aussi une réponse à M. de Gobineau. Assurez le, je vous prie, de mon sincère attachement. Je suis tout à vous, mon cher Durand. Comptés sur tout l'intéret que je prendrai toujours à tout ce qui pourra vous intéresser.

V. Louis.

A Monsieur Monsieur Durand, inspecteur des travaux de la nouvelle place qui se construit à Bordeaux, à Bordeaux. (Taxée 10.)

Paris, ce 28 octobre 1786.

Mon cher Durand, je suis enfin déterminé à partir pour Bordeaux. Jay fixé même mon voyage au 31 ou au 1er de novembre. Ainsi je serai à Bordeaux vers le cinq du mois prochain. Jay senti qu'il étoit nécessaire que jallas voir les travaux qui se sont fait depuis mon dernier voyage, je pourrois passer pour un homme qui n'a pas soin des affaires qui lui sont confié, par conséquence paroître négligent et indifférent pour un objet qui doit absolument intéresser un artiste. D'ailleurs il faut que je rende compte au ministre de la situation des travaux et de leur état présent. Je ne puis le faire que quand jaurai vu par moy même tout ce qui s'est fait.

Jaurai en conséquence occasion darrêter les projets de la maison de Madame et de Mr de Gobineau, je lui écris par le même courrier. J'ai vu hier Mrs de Montmirail et Gaudran qui m'ont fait part de ce qu'ils ont dessein de bâtir non seulement les façades du côté de la rivière, mais encore les corps de bâtiment qui y sont adossés. Je vous parlerai de cela à Bordeaux. Malgré qu'ils ayent trainé mes affaires en longueur jay fini par consentir à ce qu'ils vouloient de moy,

jay terminé avec eux; mais ce que je puis vous assurer, mon cher Durand, c'est que vos travaux ne seront pas interrompus, qu'on va les reprendre avec beaucoup de vigueur et que d'ici à trois mois, nous aurons le château absolument évacué de troupes, vous pouvez croire cela pour certain. Adieu, mon cher Durand, je vous dirai tout cela avec les détails sous peu de jours. Je suis tout à vous, ditte bien des choses à votre épouse.

V. Louis.

A Monsieur Monsieur Durand, inspecteur de la nouvelle place de Louis Seize qui se construit à Bordeaux, à Bordeaux. (Taxée 10.)

A Paris, ce 31 janvier 1787.

Mon cher Durand, il se passent bien des choses relativement au Château-Trompette. On veut absolument détruire et annéantir la vente faite à Mr Regnié. Il vient de paroitre une arrêt du Conseil, qui le dépouille presque de sa propriété: j'imagine qu'on lui aura signifié à Bordeaux. Je prie Mr Mathieu de me faire passer des copies de tout ce qu'on lui aura fait signifier. Je le préviens même que s'il a reçu cette arrêt du Conseil, en datte du 18 janvier, comme elle contient la suspension des travaux et qu'elle annéantit les ventes faites par Mr Regnié, de faire cesser sur le champ tous les travaux. Si au contraire on ne lui a rien fait signifier, de n'aller que très doucement et de n'y mettre des ouvriers que pour avoir l'air de ne pas tout abandonner. Je vous dirai, au fur et mesure, tout ce qu'il faudra faire; mais pour le moment, arrêtons, s'il y a l'arrêt du Conseil signifié; d'ailleurs si nous n'arrêtions pas, de notre propre mouvement, M^r^ l'Intendant nous feroit arrêter, parcequ'il est nommé commissaire dans cette affaire.

J'avois déja, mon cher Durand, une partie des fonds faits pour bâtir, non seulement les douze maisons, mais la moitié de l'autre partie de la rue, afin que cette rue soit absolument libre et en état de jouissance, sans être gêné par les bâtisses; mais tout cela va prendre une autre marche et ce sont les

circonstances qui me désideront à prendre tel ou tel parti. J'aurai grand soin de vous dicter ce que nous aurons à faire; mais il me paraît décidé qu'on veut dépouiller Mr Regnié. C'est le petit Gaudran qui est à la tête du nouveau parti. Il me paraît décidé qu'on va nommer une Commission pour se mettre à la tête des ventes qui se feront dorénavant : je pense que cela donnera de la consistance et rétablira la confiance.

Je vous prie de me croire, mon cher Durand, tout à vous.

V. Louis.

A Monsieur Monsieur Durand, architecte aux Chartrons, à Bordeaux. (Taxée 10.)

A Paris, le 3 février 1787.

Je vous envoie, mon cher Durand, tous les plans qui ont rapport à la maison de Mr et de Madame de Gaubineau. Vous verrés que dans la combinaison des escaliers, j'ai arrêté celui de Monsieur de Gaubineau au second étage. Si on veut le continuer jusqu'en haut, vous me le marquerez; alors, je vous enverrai les étages que je n'ai pas tracé. Il en sera de même pour tout ce qui pourra vous embarrasser. Écrivez-moy, je vous répondrai tout de suitte et je vous enverrai tout ce que vous me demanderez.

Je vous envoie aussi le plan des caves ainsi que du rez de chaussée des maisons de la place. Je n'ai pas eu le tems de vous envoyer les plans des autres étages; mais je vous les enverrai de suitte. Je n'arrêterai pas l'empressement que ces Messieurs paraissent vouloir mettre dans leur entreprise. Je ne tiens pas non plus à ce qu'il auroit du m'écrire pour m'engager à faire ce travail. C'est par générosité de ma part, car je ne suis pas du tout engagé à leur donner aucun dessein pour cette partie; mais quand il s'agira de procédés, je leur persuaderai que j'en ai beaucoup pour toutes les personnes qui ont de la confiance en moy.

Il est essentiel que vous donniez à Mr Roché ses dessins, afin que vous receviez de lui tous les détails en grand que cette opération demande; d'ailleurs c'est dans l'ordre, car

sans cette forme la personne que j'aurois envoyé à Bordeaux paraîtrait une plaisanterie. Aussi je vous prie, mon cher Durand, de les lui remettre tous, afin qu'il vous en expédie tout de suitte tous les détails qui vous sont nécessaires pour accélérer cette bâtisse.

Je n'ai pas le tems de vous parler de M. le comte de La Tour du Pin : je remets cela au courrier prochain. D'ailleurs il doit l'un de ces jour diner au logis : nous ferons une main à fond sur tout le Bouil.

Écrivé moy souvent et compté sur la plus vif attachement de ma part. Je suis tout à vous.

V. LOUIS.

Taché, mon cher amy, de vivre le mieux possible avec Roché. C'est une tête singulière, et comme vous l'avez meilleure il faut lui passer quelque chose. Vous sentez que s'il paraissait de la mésintelligence entre vous cela pourrait faire un très mauvais effet : en grâce, de la patience.

A Monsieur Monsieur Durand, inspecteur des bâtiments de la nouvelle place de Louis Seize qui se construit à Bordeaux, à Bordeaux. (Taxée 10.)

Ce 14 février 1787.

Mon cher Durand, il y a bien longtems que je ne vous ai écrit, mais j'imagine bien que vous pensez que ce n'est pas indifférence de ma part : seulement, des affaires qui me donnent à peine le temps d'avoir un moment de libre. Voila ma position, mon cher Durand, toujours enlevé et n'ayant pas un moment à moy. Le cher marquis Dallon vous en dira des nouvelles car quoique logeant ensemble, à peine avons-nous le tems de nous voir : nous ne nous rencontrons qu'à table.

Vous m'avez envoyé les plans des deux escaliers de M. de Gaubineau ; j'ai en conséquence fait de nouveaux dessins. On verra que je parviens à faire monter jusqu'au haut sans la moindre difficulté. J'ai aussi remédié à l'inconvénient des remises dont vous me parlé. J'imagine que vous n'éprouverais pas de retard en me servant de la complaisance de M. Goutheron qui veut bien se charger de vous remettre le

tout lorsqu'il ira à Bordeaux. Au reste, si vous aviez la moindre difficulté, écrivé moy. Je suis tout au service de M. et de Me de Gaubineau. Je suis sur qu'il me regarde comme un être bien impoli, bien ingrat de ne leur avoir pas fait de réponse : mais je vous prie de leur dire d'être bien persuadés de mon tendre attachement pour eux.

Vous avez, à ce que je crois, M. de Montmirail à Bordeaux. Nous sommes un peu brouillés; il s'est formalisé de ce que j'ay pris des arrangements pour que ce qu'il me doi soit sure. Il a fallu, à la vérité, obtenir jusqu'à prise de corps; mais c'est leurs procédés et M. Gaudran qui me force à prendre ce parti. Au reste, ils m'avoient données des lettres de change de Pelletier et Carrier; ces deux hommes ont fait banqueroute. Je leur demandais qu'ils me donnasses d'autres lettres sur des banquiers connus, ils si sont refusés; ils ont même cherchés à obtenir des lettres de deffences au Parlement. Ils ont été condamné à me payer dans les vingt-quatre heures ou à me fournir caution. Je suis en règle présentement : je suis content de celle qui mont donnés; mais je suis brouillé avec eux. Ainsi, mon cher Durand, vous voila instruit ; ignorez ce que je vous écris ; mais vous pouvés en faire part à Monsieur de Gaubineau, en lui disant qu'il y a grande apparence que le Gaudran ruinera ce brave M. de Montmirail. Instruisez moy de tout : ne me laissez rien ignorer. Je suis faché que le petit Roché ne se comporte pas avec vous comme il devroit le faire : je lui avois bien recommandé d'être toujours bien avec vous : tempi pour lui s'il ne suit pas les avis qu'on lui donne. Je lui trouve de l'aigreur dans le caractère ; je plains bien son frère ainé, car n'étant occupé, que va-t-il devenir. S'il y avait moyen de l'employer, faite le si cela est dans votre pouvoir.

Adieu, mon cher Durand, compté toujours sur mes sentiments pour vous.

V. Louis.

J'espère aller faire un tour à Bordeaux vers le mois d'avril. Durand vient de me dire que vous lui aviés écrit que le bois d'acajou que je vous avais prié de m'envoyer est en route ; cela me fait plaisir. Adieu mon cher Durand, compté sur moy comme sur vous même.

Paris, ce 20 mars 1787.

Mon cher Durand, je n'ai que le tems de vous écrire deux mots pour vous dire que je vous envoie le plan et élévation du vestibule que vous me demandé. J'y joins aussi la combinaison de l'escalier de Monsieur de Gaubineau. J'ay cru nécessaire de le faire monter jusqu'au haut en le terminant de manière qu'il puisse communiquer dans l'autre maison. J'ai aussi placé en haut un siège d'aisance d'autant plus facilement que vous avez la fosse sous le vestibule. Au reste, mon cher Durand, s'il y a quelques difficultés, je serai bientôt à Bordeaux. Si j'étois empêché par les affaires, vous m'écririez. Donnez moy des nouvelles de ce pays. Comptez toujours sur moy.

V. Louis.

J'ai bien des remerciments à faire à votre chère épouse; elle m'a envoyé le meilleur dinde du Périgord.

M. le Comte de la Tour Dupain sort de chez moy, il vient diné demain avec nous, nous parlerons à fond de son château.

Paris, ce 4 avril 1787.

Mon cher Durand, j'imagine que vous accelleré les ouvrages de M. de la Tour Dupin et que vous ne perdé pas un instant pour le faire jouir. Je suis à présent à arranger les dedans, mais cela ne change rien de tout ce que vous avez à faire. Ainsiametté de la promptitude et faite une bonne campagne, car le cher Comte espère qu'il sera couvert cette année. Je vous recommande sa besogne comme mienne propre.

Vous ne me parlé pas de M. de Montmirail, ni de tout ce qui concerne mes travaux. Je vous avois cependant prié de ne me laissé rien ignorer de tout ce qui concerne mes opérations, je vous réitére ma demande.

M. le marquis de Saint-Marc vous enverra chercher pour quelque petit détail qu'il a à faire dans une maison qu'il vient d'acquérir à Bordeaux. Je vous prie de faire tout ce qui le concerne et d'y mettre beaucoup d'intérêt, car je suis

voué à M. le marquis de Saint-Marc et je lui ai dit qu'il pouvoit avec assurance se confier à vous.

Quant à la maison de M. et Madame de Gaubineau, vous savez que je suis tout à leur service. Ne m'épargné pas pour tout ce qui pourra les concerner. Je vous prie de leur dire à l'un et à l'autre mille tendres choses de ma part.

Je remets cette lettre à M. le marquis d'Allon qui va partir d'ici à une heure. Il vous dira bien des choses concernant une infinité d'objets.

Adieu, mon cher Durand, je suis tout à vous.

V. Louis

Bien des choses à Madame Durand.

Paris, ce 28 avril 1787

Mon cher Durand, vous avez eu raison de me faire une observation sur le pilastre que vous prétendiés que je met en porte a faux. Mon intention a été de faire afleurer le nud du dit pilastre du premier étage au nud du soubassement inférieur. Je fesois effectivement porter sur la saillie de la corniche la base du dit pilastre, mais je ne fesois cette base que de 2 pouces et demie de saillie. Vous pourriés même en diminuant la saillie du pilastre trouver ces deux pouces et demie de manière que la saillie de la base que j'indique se trouva sur le mur de soubassement sans que cette base se trouva en porte a faux sur la saillie de la corniche du soubassement. Mais ne faite pas d'avant corps pour le 1er pilastre, tel que vous me l'avés marqué sur le plan que vous m'avés envoyé et tel qu'il est sur le plan que je vous envois et que j'ay indiqué afin que vous le suprimiés; cela ferait le plus mauvais effet. D'ailleurs vous seriés obligé d'en pratiquer de même pour tous les autres pilastres de cette façade.

Au reste, mon cher Durand, s'il vous étoit difficile de trouver toutes vos saillies, vous prendriez le partie de faire saillir la base que je vous indique, sur la saillie de la corniche du soubassement. Mais ne faites pas excéder le pilastre d'un pouce et demie en porte a faux sur le nud du mur du soubassemeut. J'aimerois beaucoup mieux prendre

toutes vos saillies, comme je vous l'ai déja dit, au dépend du mur du 1er étage. Le seul inconvénient qu'il en pourroit résulter c'est que le tableau de la croisée se trouveroit avoir moins de largeur. Mais quand il seroit réduit à quatre pouces et demie, cela seroit suffisant : le mur se trouveroit encore avoir dix huit pouces au premier étage.

Vous avez fort bien fait d'avoir augmenté les deux travées du côté opposé afin de vous trouver avoir un mur d'un pied d'épaisseur.

Vous senté, mon cher amy que la chute de M. de Calonne m'a beaucoup affecté ; mais c'est seulement par l'amitié que je lui avois voué, car cela ne changera en rien tout ce qui concerne le château Trompette. On doit être bien rassuré sur cette affaire, je vous donne bien ma parole que ce projet ne sera jamais troublé dans toute son exécution ; vous sentés que j'ai de fortes raisons pour vous assuré de cela.

Je pense que vous avé une compagnie solvable derrière vous pour l'acquisition de terreins que vous avés faite. Je regarde cela comme une trés bonne affaire pour vous suivant l'apperçu que vous m'en avés fait : c'est positivement les terreins que j'ay pour sureté, dont vous avés fait l'acquisition.

J'espère toujours, malgré les affaires dont je suis chargé, pouvoir aller à Bordeaux le mois prochain ; mais je n'y resterai que quelques jours, car j'ai bien à faire ici.

Je voulés remettre à Fort l'argent dont je vous suis redevable ; il m'a dit qu'il n'avoit pas encore accepté la lettre de change dont vous me parlé ; ce sera vraisemblablement par le courrier prochain.

Je vous remercie bien, mon cher amy, du bois que vous m'avez envoyé ; il est trés beau et parfaitement bien choisi.

Je suis à faire tous les détails intérieurs pour le château de M. le Comte ; s'il se présentait quelque difficulté, faite m'en part sur le champ : je vons répondrai courrier par courrier.

Je ne puis écrire à M. Gaubineau et lui faire réponse sur la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire ; mais j'aurai certainement l'avantage de lui écrire le courrier prochain.

Adieu, mon cher Durand, comtés toujours de ma part sur

l'attachement le plus constant et sur les sentiments les plus inviolables. Rappelés moy au souvenir de votre chère épouse. Adieu, mon cher Durand, je suis tout à vous.

V. Louis.

Paris, ce 7 juillet 1787.

Je vous envois, mon cher Durand, les plans et élévations que vous me demandé. J'en ai fait prendre des doubles afin que s'il se rencontroit quelques difficultés, nous puissions nous entendre.

Je vous envois aussi le dessein de la bibliotecque et du grand cabinet, avec les profils en grand relatifs aux deux pièces.

Vous trouverez aussi l'entablement en grand de l'ordre du premier étage ainsi que les détails de la croisée et de tous ses accessoires.

Je n'ai que le temps de vous écrire ses deux mots, mais soyés tranquille sur l'affaire du château. Je met tout en usage pour que le pauvre M. de Montmirail ne soit pas compromis; car, entre nous, le Sr Gaudran a gaté toute cette affaire. J'aurai même bien du mal a rétablir le crédit de cette entreprise. J'emploie tout et j'espère beaucoup. Je vous écrirai par le courrier prochain car je n'ai pas pour le présent un quart d'heure à moy; mais je ferai usage de tout ce que vous m'avez dit relativement au château.

Je suis tout à vous, mon cher Durand, comptés sur moy à jamais.

V. Louis.

M. de Montmirail n'est pas arrivé, car j'imagine que s'il étoit à Paris, je l'aurois vu ou seu de ses nouvelles.

Monsieur, Monsieur Durand, inspecteur de la place Louis-Seize qui se construit à Bordeaux, à Bordeaux. (Taxée 10.)

Ce 30 septembre 1788.

J'ay reçu votre lettre, mon cher Durand; il me paroît que vous n'êtes pas rassuré sur l'affaire du chateau Trompette. Vous devés croire cependant que je veille à ce que mes intérêts ne soient pas absolument infructueux pour moy; mais quand au ministère vous ne devés en rien craindre car il ne peut nous faire aucun tort puisqu'il ne peut que veiller à ce que le Roy ne perde pas absolument tout n'ayant plus de privilège, ce n'est qu'autant que nous ne nous entendrons pas que les ministres pourront mettre le né dans cette affaire. M. Régnier bien convaincu de cette pensée, m'est venu trouver pour me dire qu'il ne falloit pas compter sur la compagnie de M. Fouconnier, qu'en conséquence il falloit nous lier ensemble pour chercher à bâtir les cazernes. J'ai pensé que ce que vous m'aviés proposé, il y a quelque tems pourroit fort bien nous mettre en état de faire ce bâtiment; ce moyen est venu de lui-même. Il me propose de me vendre du terrein; que je vendrois ce même terrain et que l'argent provenant de cette vente, nous mettroit à même de bâtir. J'ay accepté; mais avant que de déterminer avec lui, je veux savoir de vous, mon cher Durand, quelle terrein vous me conseilliez de prendre afin de pouvoir le vendre tout de suitte : quelle prix on pourroit en avoir de la toise afin que je détermine la quantité qu'il faut qu'il me vende pour fournir aux dépenses des cazernes. J'inserre dans ma lettre un petit plan gravé afin que vous mettiés dessus des indications qui puisse me règler d'une manière sure.

J'attends de vous une prompte réponse, je partirai tout de suitte. Il ne faut pas cependant croire que je pense qu'on puisse vendre dans la quinzaine que je passerai à Bordeaux. J'imagine bien qu'on achettera pas que l'on ne voit les cazernes fondées. Au reste je m'en rapporte à votre bon jugement. Donnés moi, sur ce que je vous demande, tous les eclaircissements et renseignements possible. Je n'attends que cela pour terminer. C'est M. le Comte de Brienne qui m'a engagé à me charger de ce bâtiment : il a bien senti qu'en chargeant une compagnie de cette entreprise, on ne finiroit jamais. Ainsi nous nous passerions de tout le monde

et je crois que c'est le seul moyen à employer pour finir. M. Régnier vendroit bien ses terreins une fois les cazernes en train, et je crois que les miens ne me resteroient pas.

Vous voyés que j'en viens aux moyens que vous m'avez vous même indiqué : j'espère que nous réussirons pour peu que nous trouvions facilité à vendre des terreins. Vous me direz à quelle prix il faudroit les donner, pour s'en défaire sur le champ.

Adieu, mon cher Durand, croyez que je serai toujours tout à vous.

V. Louis.

M. Régnier a déja vu l'archevêque. Je traiterai avant que de partir, l'affaire des terreins du séminaire.

Bien des choses de ma part à votre chère femme.

A Monsieur Monsieur Durand, entrepreneur des travaux de la nouvelle place qui se construit à Bordeaux, à Bordeaux. (Taxée 10.)

A Paris, ce 2 pluviose an 6
(21 janvier 1798.)

Je n'ai pas répondu à vos lettres parcequ'elle ne mont étées remise que bien du tems après être arrivée à Paris. Je vous en remercie et vous sai bon gré de me les avoir envoyées. Je vous prirais de m'envoyer le plutot possible les prix que je vous demande savoir le prix d'une tòise de moilon rendu à pied d'œuvre compris l'entoisage et pour boire

Le prix d'un tombrau de sable et combien ces tombraux contiennent de pied cube.

Le prix du pied cube de pierre dure pour libage

Le prix du pied cube de pierre dure pour être employée en première assises.

Le prix du pied cube de pierre franche pour être employé en élévation.

Le prix du pied cube de pierre pour être employé à daller.

Le prix du pied cube de pierre tendre pour être employée au dessus de la pierre dure.

Le prix de la toise superficielle de taille de pierre dure.

Le prix du cent de bois ordinaire sans façon.

Le prix du cent de bois ordinaire taillé et façonné et posé en place.

Tous les pour boire et faux frais doivent être compris dans les prix des articles que je vous prie de m'envoyer.

Je vous aurai la plus grande obligation de me faire parvenir ses prix le plutôt que vous pourés.

Comptez que je ferai ce qu'il sera possible pour pouvoir vous être utile.

Votre concitoyen, V. Louis.

Au citoyen Durand, entrepreneur de bâtiments, à Bordeaux (Taxée 12).

Répondu le 10 pluviose an 6. (De la main de M. G. Durand.)

1° 33 livres la toise cube de moillon rendu à pied d'œuvre.

2° 2 livres le tomberau de sable de 14 pieds.

3° 15 sous le pied cube de pierre dure pour libage, à pied d'œuvre.

4° 16 à 18 sous pierre ordinaire en doublerons.
en pierre d'apareil 25 à 30 sous.

5° Pierre franche 25 à 30 sous.

6° Les dalles 35 sous pièce de 2 pieds en quarré.

7° Pierre tendre d'apareil 14 à 15 sous.
Doublerons 1re qualité 80 livres le cent rendu à pied d'œuvre.
2e » dite de Bourg, 70.
3e » dite de roque de Tau, 33 le 0/0.

8° 10 à 12 sous le pied de taille de pierre dure.

9° 33 à 34 sous le pied cube de bois du nord sapin.

10° 9 à 10 livres y compris les clous la toise pour façon des planchers.

Le prix des combles varie selon la nature, mais en général est toujours inférieur à celui des planchers.

A Paris ce 16 frimaire an 7 (6 décembre 1798) ([1]).

Mon respectable amy, je profite de l'occasion de Monsieur Blondel que vous avés vus plusieurs fois chez moy et qui va passer dix ou douzes jours à Bordeaux, pour vous remettre la lettre que vous recevrez de moy. Je vous envoie la copie de mon contrat d'acquisition des trois portions de terrein dont vous avés connaissance, situé au château Trompette. J'écris en même temps à M. Darieux pour le prier de donner suitte à la prise de possession de ses terreins. Je l'engage à faire pour moy ce qu'il a fait pour mettre en possession M. Morin, car je sais qu'il est en pleine jouissance de son local acheté par lui à MM. Montmirail et Gaudran. Je pense que comme il aura besoin de produire mes titres il aura besoin de mon contract. En conséquence je vous prierai, mon respectable amy de vouloir bien le lui faire remettre. J'espère que vous voudrez bien vous employer auprès de l'administration pour me faire rendre prompte justice en me mettant en jouissance de mon local. M. Martignac que j'ay beaucoup vus dans ce pays cy, m'a assuré que mes droits sur le terrein du château Trompette étoient incontestable; je vous prierois même de le voir s'il était question d'un avocat pour soutenir mes droits: il est bon que je vous prévienne que tous les gens de loy que j'ay consultés, sont tous d'accord d'après la loy du 21 fructidor, article six, que l'administration de votre département ne peut pas se refuser de me mettre en possession de mes terreins. Je sens qu'on ne me permettra pas de bâtir avant la vente du château, parce que la distribution que je pourois faire, pouroit contrarier le plan général que le gouvernement se propose d'accepter, mais d'ici à ce tems, je pourois faire de mon local ce que bon me sembleroit. S'il falloit des lettres du ministre des finances ou du ministre de l'intérieur, vous me feriez l'amitié de me le marquer parce que je suis en mesure pour avoir de ces deux ministres tout ce qui pourroit faire avancer la prise de possession de mes terrains. Ne croyez pas non plus, mon bon amy, que j'aye renoncé à l'affaire du

([1]) Cette lettre est adressée à M. Legrix de La Salle.

château trompette; non, j'espère que mon beau projet se réalisera malgré le concours accordé dernièrement aux architectes qui voudroient faire des plans pour l'embellissement de ce local. Il faut que je vous dise sur quoi je fonde mes espérances. Il est bon que vous sachiés qu'il y a peu de jours qu'on étoit décidé de jetter bas la coupole ainsi que la colonade qui fait partie du dome extérieur de Sainte Geneviève, aujourd'huy panthéon. Cette décision de la part de la commission qu'on avoit formée, allarmoit le directoire et donnait beaucoup d'inquiéttude au ministre de l'intérieure. Quelqu'un lui parla de moy et lui dit que j'éttois le seul architecte capable de remedier au danger éminent de cette grande fabrique, on vint me trouver et on me demanda ce que je pensois sur le panthéon et si je croyois qu'il fu impossible de le conserver. Je dis que ce que j'en avois vue m'avoit alarmé pour cet édifice, que cependant je croyois qu'en fesant une étude profonde, on pouroit trouver des moyens de le garantir de sa chute, mais qu'il falloit beaucoup de talent, la restauration des pilliers du panthéon est difficile sans doute mais il n'est rien dans le monde qui n'offre des difficultés. C'est pourquoi il faut une grande combinaison pour adapter à la masse informe de ses pilliers, une architecture d'une heureuse proportion et capables de procurer aux supports du dome la solidité la plus complète, conserver dans le plan général de l'édifice les aspects intérieurs variés et piquants dus à son heureuse distribution. Voilà déjà une tache que vous me donné à remplir qui me donnera bien du mal, mais je vais, dis-je, me mettre au travail. Je fu assez heureux, mon respectable amy, en six jours de parvenir à faire ce pénible travail. J'ose dire que j'ay vaincu toutes les difficultés et je dis plus que si M. Soufflot étoit de ce monde il auroit du plaisir à voir les projets que j'ay fait pour conserver son ouvrage. Je ne saurois vous dire l'entousiasme qus le ministre de l'intérieure a pour mes talents. Effectivement, j'ai seu orner cet intérieure, j'ay seu lui donner le caractère d'un panthéon en y plaçant d'une manière noble et fière les grands hommes s'il y en a. La base ou l'entrecolonnement de M. Soufflot étoit un mur lise qui détruisoit son architecture plutôt que de la faire valloir, moy j'ai orné cet

entrecolonnement de deux *setophale* ou deux espèces de niche ornée chacune de deux colonnes de quinzes pouces de diamètre. Vous ne sauriez vous imaginer l'effet que produit la manière dont j'ai décoré cet entrecolonnement. J'ai aussi renforcé les quatre pilliers qui soutiennent le dôme plus du double, mais en me servant toujours d'architecture analogue au reste de l'édifice, de manière que le centre du panthéon comme l'avoit conçue M. Soufflot se trouvoit le plus mesquinement décoré : à présent en suivant mon projet, il se trouve être le plus superbement décoré de tout le monument. Enfin mon respectable amie ce projet me fait le plus grand honneur et vous senté que j'ai eu occasion de me trouver souvent avec le ministre de l'intérieure. Vous concevé que je n'ai pas manqué de lui démontrer combien étoit avilissant pour les artistes, d'être jugé par un jury, la plupart des gens qui le composent étant ennemis de l'artiste à juger, ou ignorants. Je vous assure que je parviendrai à me faire rendre justice sur l'affaire du château Trompette. Je démontrerai l'ignorance ou la méchanceté des gens qui composent ce jury nommé par cette commission et si l'on ne me vange pas de ces ignorants là, je ne ferai pas exécuter mes projets sur le panthéon. Voilà où en sont les choses présentement, il n'y a pas plus de huit jours que je suis chargé de cet important ouvrage. Je vais donner suite à cette affaire, je vous instruirai de ce qu'on aura déterminé relativement à cette restauration qui de plus en plus menace ruine.

J'espère que vous voudrez bien vous mêler un peu de faire aller M. Darieux. J'espère que vous ferai tout ce qui dépendra de vous pour faire aller cette affaire. Je vous envois un petit plan ainsi que la loy sur les terreins du Chateau Trompette. Vous verrai que l'article VI me donne le droit d'entrer en possession de mes terreins.

Je vous embrasse de tout mon cœur et vous renouvelle la tendre et sincère amitié que je vous ai voué pour la vie.

V. Louis.

Voulés vous bien vous charger de mille choses de ma part pour Monsieur et Madame Mathieu, je vous prie aussi de me rappeler au souvenir de vos aimables enfants.

Monsieur Legrix.

A Paris ce 22 Nivose an 7 (11 janvier 1799) (1).

Ce qui m'a fait retarder de vous envoyer mon bon amy les papiers que je vous fais parvenir c'est que M. Lepicard ne fais que revenir de la campagne. Je vous envois donc le petit précis de la marche qu'il indique à tenir en raison de pouvoir rentrer dans les terreins qui m'ont étés concédés par MM. Montmirail et Gaudran. J'ai fait voir ce préci à plusieurs personnes qui l'ont tous approuvé. Ainsi mon respectable amy, je vous prie de donner vos soins pour que M. Darieux donne suite à cette affaire. Vous aurés la complaisance de m'instruire des difficultés car je suppose qu'on nous en fera. Mais j'ay ici beaucoup d'amis dans les administrations. Je mettrai tout en usage pour parvenir à me faire rendre justice et ne pas me laisser dépouiller et enlever le fruit de bien des années de travail et de frais considérable que j'ay fait. Ditte moy je vous prie si M. Bergouin député de votre département a quelque crédit dans votre administration. Je le connois beaucoup et j'obtiendrois sans peine des lettres de lui s'il en étoit nécessaire. Il a un grand crédit au directoire c'est l'amy intime de Baras; ainsi je pense qu'on auroit égard à sa recommandation. Je vous le repette j'ai beaucoup d'amis en place et par conséquent je puis espérer de me faire rendre justice dans l'affaire du Chateau Trompette. Je me serois bien adressé au directoire comme bien vous le pensés mais tous les gens de loix pensent qu'il faut que je m'addresse au département de la Gironde afin de pouvoir répondre à leur dire, alors si l'on ne me rend pas la justice que j'ay lieu d'attendre je m'addresserai alors au directoire pour me la faire rendre.

Je joins à ma lettre toutes les pièces que je crois nécessaire pour la suite de mon affaire. Vous aurez la complaisance mon bon amy de les communiquer à M. Darieux s'il en a besoin. Je vous envois même le mémoire au corps législatif du citoyen Le Picard. On y puisera des faits qui pourroient servir à la pétition qu'on présentera au département de la Gironde. Je suis bien persuadé du zèle que vous mettrai à

(1) A M. Legrix de La Salle.

faire suivre cette affaire. M. Martignac m'a promis ses conseils toutes les fois qu'on en aura besoin.

Croiriés vous qu'on a exigé de moy de passer jour et nuit pour faire des projets pour le panthéon. Il y a trois semaines que j'ay remi moy même ses projets au ministre. Il m'avoit promis que sous peu de jours il iroit au directoire pour les faire approuver. Depuis ce tems, je n'ai plus entendu parler de lui. Voila comme vont les affaires à Paris. Pendant ce temps le panthéon s'écroule. Il tombe tous les jours des portions de pierres des colonnes des quatre massifs qui soutiennent le dôme; c'est alarmant de laisser périr ainsi un monument qu'on devroit s'empresser de restaurer. J'ai trouvé, j'ose le dire, le seul moyen de le conserver sans changer le caractère donné par le premier auteur; au contraire, je donne un caractaire de richesse dans le centre du dôme dont la décoration, dans l'ancienne destination a paru toujours un peu aride et je donne au reste de l'édifice une décoration analogue au lieu consacré uniquement à déposer la cendre des grands hommes de la France. Ce que je puis vous assurer c'est que tout le monde est d'accord que c'est moy qui est montré plus de génie et plus de moyens de solidité que tous ceux qui ont fait des projets pour cette restauration.

Croyés que si quelque chose se décide en ma faveur, relativement à ce monument, vous en serez des premiers instruis. Je vous renouvelle bien sincèrement, toute l'affection que je vous ai vouée pour la vie.

V. Louis.

Mille chose pour moy à votre chère famille.

A Paris ce 18 Vendémiaire an 8 (10 Octobre 1799) (1).

Je suis bien contrarié mon estimable amy de ne pouvoir pas trouver dans votre port un vaisseau pour me transporter à la nouvelle Angleterre. Je prendrai donc le parti avec mon compagnon de voyage d'aller jusque Saint-Sébastien où l'on

(1) A M. Legrix de La Salle.

m'assure que nous trouverons des vaisseaux neutres. Je conte partir très incessamment car ayant pris le parti de faire ce grand voyage il faut absolument que je cherche tous les moyens de me rendre sur ce continent. D'ailleurs j'ai donné ma parole et les personnes avec lesquelles je me suis engagé, verbalement cependant, se trouveroient fort embarrassées. Nous comptons nous mettre en route par la diligence, vers le deux 3 ou 4 au plus tard, à moins que ne nous surviennent des difficultés que nous ne pouvons pas prévoir. Ce qui me fache beaucoup, c'est que je ne pourrai rester à Bordeaux que très peu de jours, et ce sera bien peu jouir du plaisir que je me fais d'aller vous embrasser. Vous me pardonnerai sans doute la liberté que j'ay prise de vous donné l'incomodo d'une caisse que je vous ai addressée, mais je compte tant sur les bontés que vous voulés bien avoir pour moy, que je n'ai pas hésité à vous addresser ce balot, je crains cependant que cela ne vous gêne, mais je ne tarderai pas à vous débarrassé de cette immense caisse, mais comme il faudra que j'emporte les effets qu'elle contient, je prendrai le parti d'en faire deux caisses afin que le transport soit plus facile, car on m'assure que la route de Bordeaux à Bayonne ou pour mieux dire à Saint-Sébastien est extrêmement mauvaise, en conséquence, il faudra élégir cette immense caisse qui est très lourde, parce que ce ne sont que papiers et livre qui me sont demandé à Philadelphie.

Voilà un grand voyage mon bon amy que j'entreprend. Vous senté qu'il a fallu un grand effort de ma part pour m'y résoudre. Mais les circonstances présente forcent à tout entreprendre. Je me suis mi à l'abry des surprises des Anglo Américains. Et vous avié bien raison de me prévenir de m'en garantir. Je reconnais bien là l'intérêt que vous prenés à moy. Voici comment j'espère échapper de leurs surprises. J'ai des liaisons d'interet avec le citoyen Salnave député en conséquence il m'adresse à un frère qu'il a dans la nouvelle Angleterre, demeurant à Baltimore. J'irai même logé chez ce frère, et je ne ferai rien que par ses conseils. Il est bon de vous prévenir que ce M. Salnave là est l'homme qui connait le pays et la langue comme un américain ainsi je compte être à l'abry de toutes surprises et tromperies de la

part de ses gens là. Car si je ne prenois pas toutes ces précautions, mon voyage au lieu de m'être avantageux me seroit honnéreux, car il s'agit pour moy d'être à la tête d'une entreprise de quelques centaines de maisons à construire dans la nouvelle ville fédérative et vous savés combien j'entend peu mes interets. Le seul plaisir de créer et d'être utile me fait perdre de vue toute idée de guain c'est pourquoi j'ai pris le parti d'associer quelqu'un pour veiller à tous les marchés que je pourrai contracter dans ce pays. Je vous conterai la marche que je veux tenir dans la nouvelle carrière que je vais entreprendre; vous senté bien que ce n'est pas des palais que je vais entreprendre, cependant dans la simplicité des projets et des constructions que je vais entreprendre, je veux qu'on y reconnaisse l'homme qui a profondément étudié son talent et qui sait tirer parti de tout.

Comment diable cette Julie dont vous me parlé a-t-elle sue que je projettois le voyage de la nouvelle Angleterre. Il y a un siècle que je ne l'ai vue et certainement je ne la prendrois pas pour confidente n'importe dans quelle affaire et c'est bien à tord et sans raisons qu'elle a parlé de moy.

Je ne désespère pas d'avoir un jour mes terreins du Château Trompette. J'ai même de fortes raisons pour croire que ses terreins me rentreront, n'importe même la désition du département. Mais pour que le ministre des finances prononce il faut que le département ait donné son avis et c'est cet avis qu'il faut mon bon amy solliciter le plus que faire se pourra.

Faite moy le plaisir d'écrire à Saint-Sébastien et informé vous je vous prie s'il y a des vaisseaux neutre dans ce port. J'espère que par vous ou par vos amis vous aurai quelques renseignements sur ce que je vous prie de vous informer.

Je vous embrasse mon estimable amy de tout mon cœur et suis pour la vie votre dévoué,

V. Louis.

Mille chose je vous prie à toute votre famille.

Croiriés vous que je n'ai pas encore mis Madame Louis dans la confidence de mon voyage de l'Amérique. Je lui ai

dit seulement qu'on me conseilloit d'aller à Bordeaux solliciter pour l'affaire de mes terreins.

Au citoyen Le Grix père, rue Esprit-des-Lois, à Bordeaux. (Taxée 12.)

A Paris, ce 29 Messidor an 7
(17 juillet 1799).

Je vous prie de me dire, mon cher Durand, si c'est vous qui vient d'être nommé un des administrateurs, à la place de ceux qu'on vient de remplacer au département de la Gironde. Dans le cas où cela seroit vous comme vous connaissez mes droits légitimes sur la cession que m'a fait le comte Montmirail d'une partie de terrein sur l'emplacement du Château Trompette, je vous prierois de les faire valloir vis à vis de tous les citoyens administrateurs, afin que la réponse que leur demande le ministre des finances soit conforme aux vues qu'il a de me rendre justice dans cette affaire. Je n'entre dans aucuns détails avec vous, parceque personne plus n'est apporté de faire valloir la justice de toutes mes réclamations, connaissant cette affaire dans le principe. Je crains seulement d'après ce que vient de m'écrire le citoyen Journu que cette réponse soit faite au ministre des finances et que vous ne puissiez émaner votre sentiment, puisque ce rapport doit être fait, si j'en crois ce qu'on vient de m'écrire à ce sujet. Cependant, le citoyen Ramel me dit qu'il avoit écrit encor pour qu'on ne différât pas de faire le rapport sur mon affaire et comme sa lettre n'est parti que depuis peu de jours, cela pourroit fournir l'occasion de faire un nouveau rapport, en suposant qu'il y en ait déjà un de fait relativement à ma pétition où il avoit mis en marge *renvoyé à l'administration centrale du département de la Gironde, avec recommandation de statuer sans retard.* Au reste je pense obtenir justice ici, si le département ne me la rend pas, le directoire ainsi que le ministre des finances étant l'un et l'autre instruit de mon affaire relativement aux terreins que je réclame : j'attendois seulement une décision du département de la Gironde, pour pouvoir agir en conséquence. Ditte moy je vous prie si c'est

vous ou un autre Durand, qui vient d'être mis en place au Département.

Vous savés tous les obstacles qu'on a mis à l'affaire du Château Trompette; cependant je pense toujours, malgré les envieux, que j'aurai toujours des droits incontestables sur cette affaire : je crois même pouvoir vous assurer qu'on ne trouvera pas à mieux faire, pour employer ce local d'une manière utile et agréable, que de suivre, à peu de chose près, le projet que j'ay conçus pour cette grande opération.

Je vous renouvelle tous mes sentiments.

Votre concitoyen,

V. Louis,

Architecte, rue de la Michaudière, nº 9.

Au citoyen Durand, architecte, entrepreneur aux Chartrons près le Jardin public, à Bordeaux. (Taxée 12.)

NOTE RELATIVE AU NOMBRE ET AU PRIX DES PLACES DANS LA SALLE DU GRAND-THÉATRE DE BORDEAUX.

Nous soussigné, architecte de la Salle de Bordeaux, certifions qu'elle peut contenir environ trois mille personnes. En conséquence, nous avons signé le présent écrit à Paris, le 21 vendémiaire, l'an 3 de la République française une et indivisible (12 octobre 1794).

V. Louis.

PRIX DES PLACES [1] :

1,500 Parterre et Paradis, à 20 sous		1,500 livres.
120 Amphithéâtre,	882 à 3 livres....	2,646
300 Galeries,		
180 Premières,		
120 Parquet,		
66 Loges grillées,		
96 Balcons,		
320 Secondes, à 2 livres................		640
2,702 places.	Recette possible..	4,786 livres.

---

[1] Ce qui suit n'est pas de la main de Louis.

LETTRES DE Mme LOUIS ET DE DUVAL

Ce 22 août 1786.

Je vous aurez la plus grande obligation, Monsieur, si vous voulez bien vous intéresser vivement au succès de l'entreprise de M. Duval. Il me marque que c'est d'après vos conseil qu'il c'est dirigé et ça me rassure infiniment car le mot entreprise me fait tremblé surtout quand il a rapport à quelqu'un qui n'en pouroit pas supporter une mauvaise. Enfin je le recommande à votre amitié, et je serez aussi reconnaissant de tout ce que vous voudrez bien faire pour lui, comme si c'étoit pour moi même.

Mes compliments s'il vous plait à Madame Durand. Donnez moi de vos nouvelles et des siennes. Je prend à vous deux le plus grand interet car j'aime les honnètes gens. J'ai l'honneur d'ètre votre trés humble et trés obéissante servante.

BAYON LOUIS.

Je ne vous dis rien de M. Louis parcequ'il ne sait pas que je vous écrit. Je crois qu'il yras à Bordeaux dans le commencement de septembre. Ma fille vous fait ses compliments ainsi qu'à Md Durand; elle vous recommande son cousin parcequ'elle aime beaucoup la grande et la petite cousine. Marqué moi s'il vous plait tout ce que vous pensés de l'entreprise de M. Duval et faites tout ce que vous pourrez, je vous en prie, pour la rendre bonne.

Monsieur Monsieur Durand, entrepreneur des bâtiments de la nouvelle place de Louis 16, chez M. du Breuil, portier de la Comédie, à Bordeaux. (Taxée 10.)

Ce 21 septembre.

Je ne puis vous dire Monsieur combien tout ce que vous me marqué de la malheureuse affaire de M. Duval, me cause de peine et de chagrin. M. Louis en est véritablement

affecté. Il est bien facheux pour lui d'avoir un neveux dont il lui seroit trés facile de faire la fortune et de ne rien oser faire pour lui à cause de sa mauvaise tête. Je l'ai fait venir, je lui ai parlé, il est d'une douceur à impatienter. « Il a tord, » dit-il, c'est l'envie d'être utile à sa famille qui l'a fourré » dans cette affaire. Il espère que votre amitié le tireras de » là, et que vous pourez prendre cet entreprisse pour votre » conte ou pour celui de la compagnie, que le pis aller, et de » n'y pas gagner, mais qu'il n'y a pas à y perdre, et que le » malheur d'une fournée perdu peut ce réparer. »

Je ne sai si tout cela est vrai, mais je vous prie en grace de faire votre possible pour le dépétré de cette malheureuse entreprise. Je désirerais fort aussi que M. Roché n'en soit pas la victime, c'est un honnète garçon qui comme vous le savez est depuis longtems avec M. Louis et dont il n'a jamais eu à ce plaindre. Je recommande ces deux mauvaises têtes là, à la votre qui est bien bonne et j'espère que par attachement pour M. Louis vous voudrez bien faire tout ce qui dépendra de vous pour les tirer de ce mauvais pas.

Mes compliments s'il vous plait à Madame Durand. Ma fille et moy vous disons mille chose honnète. J'ai l'honneur d'être votre trés humble et obéissante servante.

BAYON LOUIS.

A Monsieur Monsieur Durand, à Bordeaux.

Paris ce 20 mars 1787.

Je ne puis mon bon ami me refuser au plaisir de m'entretenir un moment avec vous, malgré que la poste me presse. Nous vous envoyons ce que vous demandés pour la maison de M. de Gobineau. Je vous prie de leur dire bien des choses pour moi, je n'oublierais jamais lamitié qui m'ont marqué.

J'ai vu déja deux fois M. le comte de Latour du Pin, je pense que nous allons travaillé au détail de son château afin de vous faire passer le tout. Ne nous épargnés en rien et surtout moi, je me ferai toujours un véritable plaisir de vous donner des preuves de mon attachement.

J'ai levé la machine du port Saint-Nicolas, je vais la mettre au net en marquant les armatures et tous les fers avec lequel elle est construit et je vous l'enverez sous peu de tems. Je penserois qu'il seroit nécessaire d'en faire ici un petit modelle dans le cas où vous la feriez exécuté. Vous savez mieux que moi qu'avec les dessins, il est possible que quelque chose échappe. Ainsi là dessus votre mot.

Pour moi mon bon ami mes affaires vont bien avec mon oncle. Je crois avoir entièrement sa confiance. Je travaille beaucoup, cela lui fait plaisir et à moi aussi. Md Durand (1) est accouchée heureusement et elle se porte à merveille; faites agréer à Madame Durand les assurances de mon respect et embrassez la bien pour moi. Aimé moi toujours come je vous aime et ménagé votre senté.

DUVAL.

A Monsieur Monsieur Durand, architecte, près le Jardin public, à Bordeaux. (Taxée 25.)

(1) La femme d'Alexandre Durand, dont la fille, Mme Ducluzeau, fut longtemps peintre à la manufacture de Sèvres.

DEUXIÈME PARTIE

INVENTAIRES ET DESSINS

DESSINS QUI PROVIENNENT DE GABRIEL DURAND

1. *Maison Gobineau* (8 feuilles).

« Élévation de la maison de Monsieur de Gobineau, à Bordeaux.

» Du bureau de M. Louis, ce 22 septembre 1786.

» V. Louis.

» *Ne varietur*, Mengin de Montmirail.

» Gobineau, *Ne varietur*. »

Plan des caves, du rez-de-chaussée, des entresols, du premier étage, du second étage, des mansardes, des combles.

2. *Projet d'un pavillon à la campagne.*

Plan qui rappelle celui du petit hôtel Saint-Marc.

3. *Projet de caserne* à construire sur l'emplacement de l'ancien fort du Hâ.

Plan et élévation sur le cours d'Albret.

. *Château du Bouilh.*

Élévation générale du projet approuvé et en partie exécuté (1). Plan du premier étage de la partie exécutée, avec le titre : « Château du Bouilh, à M. le comte de La Tour Dupin. Élévation » de la partie exécutée, avec les titres suivants : Élévation du » pavillon de l'aile gauche, n° 7 et dernier, arrêté par M. Louis. »

» Fait au Château du Bouilh, ce 13 novembre 1786.

» V. Louis (2). »

rojet de décoration d'un salon, avec ses draperies, ses meubles et la garniture de la cheminée.

l existe une copie de ce dessin, faite et offerte par moi, en 1862, à bert Delisle, propriétaire actuel du château.
dois à mon ami Charles Marionneau, d'avoir pu prendre un calque sin de la même date, portant le n° 5 et représentant la coupe du calier.

6. *Projet de lotissement des terrains du Château-Trompette* pour la construction de la place Louis XVI.

Cette pièce porte les mentions suivantes :

« Pour copie conforme à l'original, resté dans les bureaux de » Bordeaux, ce 18 may 1787.

» MENGIN DE MONTMIRAIL
(Signature biffée avec grand soin.)

» Somme totale des 4 lots levés et mesurés d'après les traces » faites sur le terrain.......................... 40,024 toises

» Il faut ajouter à cette somme l'emplacement au » devant des maisons du Chapeau-Rouge........ ______

» Total général des emplacements à bâtir...... ______

» Fait à Bordeaux, du bureau de M. Louis, le 8 mars 1786.

» V. LOUIS. »

Gravure reproduisant le plan ci-dessus, ayant pour titre :

« Plan d'une place de Louis XVI avec ses environs, les distributions des rues et emplacements à bâtir sur le terrein du Château » Trompette à Bordeaux, conformément aux lettres patentes du » mois d'aoust 1785, enregistrées en Parlement le 9 septembre » suivant.

» Cette place formera un demi-cercle de 900 pieds de diamètre. » Le développement de ses façades, joint à celui des bâtiments » parallèles aux quais, sera de 2,600 pieds. Treize rues de 54 pieds » de largeur, avec des trotoirs, aboutiront à cette place et se » relieront aux façades par autant d'arcs de triomphe : leur direc- » tion qui sera celle des rayons d'un cercle, tendra à une colonne » Ludovise élevée au centre de cette place. Cette colonne érigée » à la gloire de Sa Majesté, aura de hauteur 180 pieds sur 15 pieds » de diamètre : elle supportera la statue pedestre du Roi, et son » piédestal sera orné de bas-reliefs où seront représentés les prin- » cipales actions de son règne, le tout de la composition de » M. Louis architecte. »

Cinq projets, en 33 feuilles, de maisons à construire sur les divers emplacements du Château-Trompette. En marge se trouve indiquée la valeur de construction de chacune de ces maisons.

7. *Projet d'un obélisque* d'environ 22^{m} de hauteur, à élever sur un mur de quai.

8. *Gravure* signée C. Poulleau scul^{r}.

« Vue intérieure d'une salle à construire dans le Waux-hall du

» s^r Torré, pour la fête donnée par Son Excellence Monsieur le » Comte de Fuentes, Grand d'Espagne de la première Classe, » chevalier de la Toison d'Or et du St Esprit, Président du » Conseil des Ordres, Gentilhomme de la Chambre de S. M. Ca- » tholique, et son Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire » auprès de S. M. Très-Chrétienne; à l'occasion du mariage de » Mgr le Dauphin. Par Mr Louis, Architecte du Roy de Pologne, » et ancien Pensionnaire du Roy. » (Cette fête eut lieu dans la nuit du 10 au 11 juin 1770.)

DESSINS APPARTENANT A M. LEGRIX DE TUSTAL

Gravures, par Prieur, de projets de grands prix; lavées à l'encre de chine.

BAINS : 1er grand prix proposé par l'Académie et remporté par M. Cruci.

— Élévation du même.

BAINS : 2e grand prix proposé par l'Académie en 1774, et remporté par M. Besnard.

— Coupe et élévation du même.

CATHÉDRALE : Sujet du grand prix proposé en 1781 et remporté par M. Combes.

— Coupe et élévation du même projet.

— Projet de M. Moite, 2e grand prix remporté en 1781.

MONUMENT destiné à rassembler les Académies : 2e grand prix proposé par l'Académie en 1785 et remporté par M. Goust.

— Coupe et élévation du même projet.

THRÉSOR-ROYAL : Grand prix de 1788, remporté par M. Tardieu.

HOTEL-DIEU : Plan détaillé du projet de M. Bonard.

MÉNAGERIE : Plan et élévation du cirque de la ménagerie de M. Vaudoyer.

— Plan et élévation du pavillon du prince, du même projet.

— Coupe du pavillon du prince, du projet de M. Persier.

ÉCOLE DE MÉDECINE : 1er grand prix proposé par l'Académie et remporté par M. Lemoine.

— Grand prix proposé par l'Académie en 1789 et remporté par M. Lefèvre.

DESSINS AUTHENTIQUES OU PARAISSANT TELS

1. *Grille de chapelle;* soubassement en marbre, la grille en fer repoussé, ornements dorés, monogramme de la Vierge; dans le couronnement un écusson portant une chemise blanche, sur fond bleu (les piedroits figurés sur les côtés appartiennent à un monument du moyen âge, peut-être à la cathédrale de Chartres).

2. *Plan d'un petit hôtel* avec salon central circulaire.

   Élévation du même, côté du jardin.

3. *Élévation* sur le jardin de l'hôtel Schykler.

   Élévation du même, sur le cours du Jardin Public.

4. *Projet d'une terrasse,* entre deux pavillons à frontons sur 4 colonnes doriques : dans le soubassement, portes de sortie sur la route.

   Coupe du même projet avec diverses combinaisons de ponts entre la terrasse et le terre-plein en arrière.

5. *Projet de chapelle* pour l'abbaye de Bon-Secours.

6. *Élévation* du projet d'une nouvelle entrée au pavillon de l'hôtel de Richelieu, par le boulevard.

7. *Projet d'une grille.*

8. *Porte d'allée* de M. Millanois, à Lyon.

9. *Façade principale* d'un projet du château du Bouilh. La partie centrale et les rampes d'accès, semblables au projet en partie exécuté : les deux parties latérales n'ont qu'un rez-de-chaussée; sur la terrasse, deux ailes en retour, convergeantes et se retournant d'un pavillon.

10. *Coupe* en long d'un théâtre, vraisemblablement le théâtre ovale, dont il sera question plus loin.

11. *Dessin perspectif* du projet circulaire à 3 étages de colonnades en retraites, d'un Opéra pour Paris.

DESSINS, MANUSCRITS, D'AUTRES ARTISTES, APPARTENANT AU MÊME PROPRIÉTAIRE.

1. *Coupe* sur la longueur de la salle nouvellement construite dans la Bourse de Bordeaux. (Vraisemblablement de Bonfin père, 1801.)
2. *Dessin de kiosque chinois;* aquarelle de Maréchal, 1787
3. *Dessin d'autre kiosque;* — — —

DESSINS COMPOSANT LE PORTEFEUILLE DE VICTOR LOUIS

en partie brûlés à l'hôtel-de-ville de Bordeaux en 1862 (1).

CATALOGUE DES PLANS DU GRAND-THÉATRE

1. Élévation extérieure, arrêtée le 17 mai 1773. — Signée par le duc de Richelieu et les autorités locales.
2. Coupe transversale. — Signée des mêmes.
3. Fondations (Plan). — Signé des mêmes.
4. Rez-de-chaussée (Plan). — Signé des mêmes.
5. Premières loges (Plan). — Signé des mêmes.
6. Paradis (Plan). — Signé des mêmes.
7. Élévation sur la rue de la Comédie. — Signée des mêmes.
8. Élévation sur le Chapeau-Rouge. — Signée des mêmes.

Plan de premières fondations.
Second plan de fondations, au niveau de la rue de la Comédie.
Plan au niveau de la place, rez-de-chaussée.
Plan au niveau des premières loges.
Plan au niveau des secondes loges.
Plan au niveau des troisièmes.

(1) J'ai changé peu de chose à l'ordre singulier dans lequel les dessins sont classés; il m'a semblé que pour le Grand-Théâtre de Bordeaux c'était l'importance des dessins qui en avait déterminé la place. Pour les autres, je les ai groupés du mieux que j'ai pu.

Plan au niveau des quatrièmes.
Plan au niveau de l'attique.
Plan au-dessus du plafond.
Plan des combles.
Élévation sur la place.
Élévation sur la rue de la Comédie.
Coupe sur le grand escalier.
Coupe sur la salle.
Coupe sur la scène.
Élévation latérale, côté du Chapeau-Rouge.
Deux études relatives au théâtre de Bordeaux.
Grande coupe sur la scène (esquisse arrêtée.)
Deux petites coupes cartonnées, une avec un papier de retombe.
Élévation latérale (1773.)
Plan de la même (1773.)
2 plans de la même (1773.)
Coupe longitudinale.
Plan des fondations.
Deux feuilles de détails de constructions en fer.
Vingt-cinq feuilles de détails divers.

DESSINS RELATIFS A BORDEAUX ET A SES ENVIRONS

Plan général des bâtiments construits à Bordeaux par M. Louis.
Plan, deux coupes et une élévation d'une halle pour Bordeaux.
21 dessins de la place Louis XVI.
Plan de l'escalier de la maison Fonfrède.
Coupe de cet escalier et de son vestibule.
Deux cahiers de détails de cet escalier.
Coupe perspective du même escalier.
Trois planchers de la même maison.
Élévation d'un salon pratiqué sous la terrasse du château de La Roque.

POLOGNE

Plan général du château de Varsovie.
Autre plan.

Autre plan. .
Plan partiel à très grande échelle.
Plan du premier étage et des bâtiments environnants.
Coupe du grand escalier.
Etude de cet escalier.
Six dessins d'ornements.
Deux feuilles de détails.
Plan de la salle des nonces.
Même plan, à plus petite échelle.
Coupe sur la longueur de la salle.
Coupe sur la largeur.
Autre coupe sur la largeur.
Coupe sur la longueur de la salle du Sénat.
Coupe de la même salle.
Plan relatif à Varsovie.
Quatre dessins relatifs à la Pologne.
Détail relatif à la Pologne.
Une feuille sur toile, intérieur relatif à la Pologne.
Une coupe d'église avec caveau.

PROJETS DIVERS

Plan, à rez-de-chaussée, d'un monument pyramidal.
Grande élévation du même.
Projet de pont fait pour Paris.
Deux feuilles du même pont.
Plan général du même pont.
Deux ponts.
Étude du pont triomphal.
Élévation d'un des arcs du pont triomphal.
Pont triomphal sur la Seine.
Décoration de fête.
Autre décoration de fête.
Autre décoration de fête.
Deux plans, une élévation et une coupe. — Projet de fête.
Projet d'arc de triomphe.
Projet de phare.
Deux projets de Jardin-Public.
Projet de fontaine.

Plan d'académie.
Énorme projet d'académie.
Plan pour Marseille.
Élévation pour la place de Marseille.
Un frontispice portant l'inscription : *Galliarum Apostolus*.
Projet de place de l'Opéra pour Paris.
Projet de théâtre pour Paris.
Élévation latérale du théâtre de la Concorde.
Trois plans d'une salle de spectacle ovale.
Plan des combles de la même salle.
Deux coupes de la même salle.
Deux élévations de la même salle.
Élévation conique, sans désignation.
Grande élévation au trait.
Escalier de vestibule.
Plan d'étude du jardin du Luxembeurg.
Quatre feuilles de dessins relatifs au Luxembourg.
Trois dessins réunis : décoration de la place de Covent-Garden.
Plan du premier étage du château de Lathan.
Élévation d'un monument corynthien ayant 8 colonnes.
Dessin au trait, inachevé, d'une vaste colonnade.
Immense élévation d'un chef-d'œuvre inconnu.
Un plan à grande échelle d'un bâtiment rond dans une colonnade carrée, sans désignation.
Affreux cahier, affreux dessins de Paris.
Plan général de l'église de Besançon, projet.
Coupe transversale de l'église de Besançon.
Plan d'église.
Un plan et deux coupes d'une église.
Plan sur petite échelle d'une église déjà citée.
Grande église et chapelle, immense échelle.
Élévation au trait d'une église.
Plan et élévation d'une église.
Fragment de l'église de Dunkerque.

Grand dessin pour Saint-Bruno de Bordeaux, décoration intérieure : signé Berenzago.
Plan et coupe d'une cathédrale. Signé : Lussault, Rome.

DESSINS (EN PARTIE BRULÉS)

***provenant du portefeuille ci-dessus détaillé et qui subsistent aux Archives de la Mairie de Bordeaux* (1).**

DESSINS RELATIFS AU THÉATRE DE BORDEAUX

Plan des premières fondations.
Plan des deuxièmes fondations.
Plan du rez-de-chaussée.
Plan des premières loges.
Plan des secondes loges.
Plan des troisièmes loges.
Plan des quatrièmes loges.
Plan semblable.
Plan au niveau de l'attique.
Plan au niveau du plafond de la salle.
Plan au niveau du théâtre, fragment, la scène et le côté de la rue Louis.
Plan des combles.
Fragment du plan des caves.
Fragment du plan du rez-de-chaussée (1773.)
Grand plan du rez-de-chaussée.
Plan au niveau du premier étage, avec les cloisons du logement du directeur.
Plan des caves, du projet de 1774.
Plan des deuxièmes loges, du projet de 1774.
Coupe du côté de la scène, superbe dessin lavé.
Coupe du côté de la salle, superbe dessin lavé.
Coupe transversale, charpentes.
Coupe sur la largeur (1773.)
Coupe sur la longueur (1773.)
Coupe sur le grand escalier.
Coupe à grande échelle des premiers balcons.
Deux coupes sur l'entablement de la salle.
Façade du Chapeau-Rouge (1773.)
Élévation sur la rue Louis (1773.)

(1) Le dépouillement des épaves de l'incendie de 1862 n'étant pas encore terminé, on peut espérer qu'on retrouvera encore des fragments intéressants des dessins qui manquent.

Angle sud de la façade sur la place, fragment.
Façade rue Esprit des Lois (1774).
Projet de façade sur la place.
Même façade (1774).
Façade du Chapeau-Rouge.
Façade rue Louis.
Façade de la place (1774).
Décoration du soubassement de la salle, avec loges grillées au niveau du parterre.
Première et deuxième enrayures de la charpente de la salle.
Détail de construction de la coupole.
Arcs doubleaux du plafond de la salle.
Culs-de-fours et pendentifs des avant-scènes.
Appareil des plafonds du péristyle, mur dossier et attique, deux feuilles.
Colonnes et plafonds du péristyle (appareil).
Détail de ferrements de charpente, deux feuilles.
Détail d'ornement, trait et teintes plates.
Détail d'un chapiteau ionique.
Ornement au trait.
Étude au crayon des ornements de l'entablement de la salle.
Fragment de moulure, au crayon.
Charpente du sophite du manteau d'Arlequin.
Appareil des colonnes et de l'entablement du péristyle, avec l'attique.
Appareil des angles du péristyle.
Dessin à la plume des portes des troisièmes galeries.
Détail à la plume des ornements de dessous d'une loge.
Détail d'une loge de deuxième rang.
Porte ornée de statues, sur le premier palier du grand escalier.
Chiffre et sophites du plafond du péristyle.

DESSINS RELATIFS A LA PLACE LOUIS XVI

Plan général avec péristyle sur toutes les façades.
Autre plan, signé : De Calonne. Deux semblables.
Attique.
Plan des combles.

Partie d'un arc de triomphe.
Le même, avec un étage en attique et décoration sculptée.

DESSINS DIVERS

Plan du Château-Trompette et de ses abords, avec le Grand-Théâtre.
Dessin à la sanguine, angle d'un cadre.
— — intérieur d'un édifice avec colonnes.
— — peut-être un croquis des paliers supérieurs du grand escalier du Grand-Théâtre.
— — intérieur d'un péristyle circulaire.
— — intérieur d'un édifice antique.
Quatre coupes d'un édifice gothique.
Partie de la coupe d'un bâtiment circulaire.
Projet d'opéra pour Paris, élévation.
Quatre coupes d'un théâtre à galerie extérieure circulaire.
Plan général des bâtiments construits à Bordeaux par M. Louis, sur lequel figure le Grand-Théâtre (le commencement des travaux y est indiqué au 13 novembre 1773). — L'hôtel Saige. — Maison Saige, rue Louis. — Maisons Legrix, Fonfrède, de La Molère. — Nouvelle grille du Chapeau-Rouge. — Restauration de l'hôtel de Rolly, rue Mautrec. — Maison au même, place de la Comédie. — Hôtel Nérac, à l'angle nord de la rue Hustin et du cours du Jardin-Public : ce dernier bâtiment est plus connu sous le nom d'hôtel Schykler et appartient aujourd'hui à M. Joseph de Carayon-Latour.

NOTICE

SUR

JOSEPH VILLIET

PEINTRE VERRIER A BORDEAUX

PAR M. L. DE COËFFARD

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre une simple *Notice* sur Joseph Villiet. Donner à l'éloge biographique de cet artiste habile et érudit des proportions oratoires, serait au dessus de mes forces; sculpteur, l'ébauchoir ou le ciseau sont bien plus mon fait que la parole; je remplis en ce moment un devoir, sur la forme duquel j'appelle votre plus grande indulgence.

Peu de personnes échappent à l'impulsion que leur impose une vocation native, quand elle est sérieusement étudiée : le regretté confrère dont j'ai à parler en est un exemple.

Joseph Villiet est né à Ébreuil (département de l'Allier) en 1823. Dès son extrême jeunesse, il montra des aptitudes précieuses pour l'étude; il commença de bonne heure ses humanités au collége de Gannat, et à seize ans il reçut à Clermont son diplôme de bachelier, avec unanimité de boules blanches.

Après des succès si brillants et si précoces, toutes les carrières semblaient ouvertes à sa jeunesse pleine

d'avenir; aussi son père, alors secrétaire à la sous-préfecture de Gannat, et qui a tenu cet emploi plus de trente ans, destinait-il son fils à diverses professions libérales. Mais ayant vu toutes ses aptitudes se tourner vers les beaux-arts, il le plaça chez l'architecte de la ville de Gannat, M. Bonneton, son ami.

Séduit par l'école brillante du romantisme, alors en pleine vogue, Villiet, âgé de dix-sept ans, embrassa avec toute la ferveur de sa jeunesse ardente l'étude du moyen âge. La lecture du *Génie du christianisme*, dont le style imagé allait admirablement à cette nature impressionnable, dut entraîner ses goûts vers cette vieille et admirable architecture gothique que, depuis la Renaissance, le marteau du démolisseur n'avait cessé d'attaquer, et dont l'ère politique, dont on venait de sortir, avait contribué surtout à joncher notre sol.

Ces vénérables débris des siècles passés lui apparurent avec tout le charme enthousiaste dont l'engouement du moment les entourait; mais lui, Villiet, devait leur garder toujours le même culte, et leur vouer toute son âme. Dès ce moment le parfum d'art et de poésie qui s'exhale des légendes de ces siècles de foi naïve, avait séduit notre écolier, de manière à lui interdire à jamais tout retour.

Après divers voyages archéologiques, quelques études de la cathédrale de Clermont et surtout des admirables verrières que possède cette belle église, Villiet se prit d'un grand enthousiasme pour cet art décoratif; il résolut d'en faire sa carrière. Le maître, chez lequel il était rentré depuis un an, après ses vives instances et le voyant tourmenté, cette fois, d'une véritable vocation, se détermina à l'accompagner chez son vieil ami, M. Émile Thibaut, peintre verrier à Clermont.

Son habileté de dessinateur dut paraître suffisante, et ce que J. Villiet eut d'abord à apprendre chez ce maître, alors en grand renom, ce furent les procédés pratiques du verrier, que l'expérience et l'étude devaient développer plus tard. Deux ans après Villiet put conduire cette maison, et, pendant près de douze ans, il dirigea avec beaucoup d'aptitude et de talent des ateliers qui, à cette époque de renaissance de l'art des vitraux peints, occupaient un grand nombre d'ouvriers et d'artistes. Il se livrait, pendant ces longs travaux, aux études archéologiques et à la recherche de cette merveilleuse imagerie des vélins des XIIIe, XIVe et XVe siècles; cherchant toujours à s'inspirer de ces documents précieux, faisant ses lectures assidues des ouvrages publiés par MM. de Montalembert, Didron, de Caumont, de Lasteyrie, Viollet-le-Duc, Lassus, etc. Les fortes études de sa jeunesse ne lui furent pas inutiles, elles dirigèrent sa marche, tout au moins épurèrent son goût et imprimèrent du style à ses productions.

Après s'être rendu si longuement utile au maître qui l'avait accueilli, et possesseur enfin d'un bagage de connaissances et d'études qui, à juste titre, le rendait confiant dans ses propres forces, il songea à recueillir pour lui-même le fruit de l'expérience que lui avaient procuré ses longs travaux.

Un examen longuement réfléchi lui fit choisir Bordeaux pour y fixer son établissement, choix qui fut des plus judicieux... Bordeaux, cette belle et grande ville, capitale d'un vaste diocèse, dont justement à cette époque (1852) le zèle éclairé d'un Prélat vénérable avait semé la surface de nombreuses églises, toutes reconstruites en ce gracieux style du moyen âge, aux fenêtres s'ouvrant en larges baies, divisées par d'élégants meneaux, et si bien

faites pour enchâsser le travail précieux du verrier!... C'était la contrée la mieux choisie entre toutes.

Vous savez, Messieurs, dans quelles conditions se trouvait l'art du peintre verrier à Bordeaux avant que le regretté M. Villiet vînt s'y établir. Cet art intéressant y tenait une si petite place, que son existence y paraissait à peine soupçonnée... Que dis-je?... Ce n'est pas seulement à Bordeaux que cet art était à peu près à l'état d'embryon; les contrées environnantes bien plus encore que notre ville ne semblaient pas se douter de son utilité; toutes les églises étaient dépourvues de vitraux: ces gracieux ornements devenus par la suite tout à fait indispensables.

Ici commença pourtant, pour notre artiste, une période de luttes sérieuses. Toutes ces constructions d'églises nouvelles, imitées avec bonheur, pour la plupart, des XI[e], XIII[e] et XIV[e] siècles, avaient leurs maîtres d'œuvre: des architectes... Beaucoup, sinon tous, résistèrent à l'envahissement des vitraux dans les églises qu'ils avaient bâties, ou n'autorisaient leur emploi qu'avec une certaine restriction,... même dans le chœur... Eh! Messieurs, ne nous hâtons pas de les condamner sous peine d'être injustes peut-être. L'exclusion absolue des vitraux, c'est rigoureux... et c'est dépasser la mesure. Mais constatons que l'emploi des verrières dans tous les jours d'une église permet à peine d'y voir en certaines journées pluvieuses; qu'avec le soleil, la lumière, qui transperce les verres de couleur d'une manière si chatoyante, devient bientôt une lassitude véritable pour la vue; qu'en outre, chose qui tient essentiellement à l'art, tout travail d'embellissement intérieur inhérent au bâtiment lui-même, toute recherche et soin dans l'agencement et l'exécution des autels et l'ameublement de l'église y sont presque totalement

perdus; que, dès lors aussi, tous les tableaux appendus aux murailles sont sacrifiés par les tons diaprés de toute sorte qu'y projettent les verrières, et nous comprendrons que certaines restrictions ont aussi leur sagesse.

Mais là n'est pas l'objet qui doit nous occuper; J. Villiet trouva un puissant auxiliaire dans l'initiative du Prélat qui l'encouragea et le soutint de son crédit, dans l'entraînement du public, dans la volonté des pasteurs et des conseils de fabrique. Sans doute, souvent il se laissa complaisamment aller au courant qui flattait aussi ses intérêts; peut-être dans plusieurs édifices qu'il a décorés, le but a-t-il été dépassé, et tout n'y concourt-il pas exactement à une unité d'ensemble toujours très désirable; mais assurons, tout d'abord, que si notre artiste habile a, dans quelques églises, multiplié ses verrières, il a toujours fait des efforts pour en assourdir et atténuer l'effet et que toujours aussi il a su admirablement les approprier au caractère du monument.

Quoi qu'il en soit, le pinceau de J. Villiet eut toute l'influence, sur le public, d'une heureuse révélation, et si grand fut le succès de ses premières verrières que, dès leur apparition, tous les temples catholiques voulurent s'embellir des œuvres de l'artiste bordelais (dès ce moment nous pouvons lui en donner le titre). Les commandes lui affluèrent de tous côtés: aussi agrandit-il ses ateliers, et, entouré d'élèves, il forma une sorte d'école, dans laquelle une direction habile amena des progrès rapides, d'où résultèrent des productions promptes et nombreuses.

L'œuvre de J. Villiet est considérable; c'est lui qui a peuplé successivement toutes les églises de notre ville, celles des villes voisines, des départements limitrophes et, pour ainsi dire, d'une moitié de la France, de ces

vitraux décoratifs, qui tamisent dans nos temples cette lumière chatoyante à la fois douce et mystérieuse, et qui déroulent à nos yeux charmés toute l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament; les légendes des saints, les grandes figures des prophètes de l'ancienne Loi et des Pères de l'Église. J. Villiet a popularisé l'art, et l'art du peintre verrier, dans notre contrée, est presque devenu sa création. De 1852 à 1876, année qui précéda sa mort, il a embelli de ses œuvres environ 410 églises ou chapelles, dont 172 sont entièrement ornées de ses vitraux; ses verrières ont été expédiées en Angleterre, en Italie, en Amérique, dans les Antilles et l'Océanie; il a restauré les vitraux de la cathédrale de Coutances XIIIe siècle, etc. Il a exécuté aussi des peintures murales aux Sourdes-Muettes, sur l'ordre du Ministère; à Saint-Ferdinand de Bordeaux, à Bouillac, Gradignan, Caudéran, La Grande-Sauve, etc.

L'énumération d'œuvres aussi considérables et de travaux qui sembleraient précipités, pourraient donner à penser qu'en ses mains trop actives, ils devraient avoir pris tout le caractère d'une exploitation purement industrielle à laquelle l'art proprement dit n'aurait eu qu'une bien petite part. Examinons un moment, si vous le voulez bien, cette pensée qui vaut la peine d'être étudiée, et soyons édifiés sur tout ce qu'elle peut avoir de rigoureusement exact envers un peintre dont l'excellente renommée a consacré le talent.

C'est dans leur ensemble qu'il faut juger ses œuvres, et non dans quelques parties, moins réussies et insignifiantes par leur nombre; le témoignage incontestable de leurs qualités artistiques lui a été donné au moment même où toutes les rivalités se soulevaient et faisaient leurs efforts les plus puissants pour lutter, par des

travaux d'une valeur réelle, contre un concurrent aussi redoutable. Joseph Villiet a obtenu des distinctions décisives, en cet endroit, dans beaucoup de lices régionales, les seules où il ait figuré, et c'est au grand jour qu'il a conquis ses succès.

Les expositions de Clermont, de Bordeaux et de Périgueux l'ont récompensé par des premières médailles d'argent; la Société française d'Archéologie, dont l'érudition n'encourage qu'à bon escient les études sérieuses et les recherches savantes, lui accordait, en 1855, une médaille de bronze; enfin, en 1858, votre Académie, Messieurs, lui décernait une médaille d'or. Récompenses bien méritées, il faut le reconnaître; bien peu d'hommes laisseront après eux, dans leur pays, une trace aussi profonde de leur existence.

C'est qu'en lui, avec l'homme intelligent et actif, on trouvait également l'artiste, le chercheur savant et l'archéologue.

Mais aussi, quel champ immense s'ouvre devant le peintre verrier et dans lequel il glane selon ses besoins! Il puise dans la nature le modèle de ses fleurs souples et éclatantes qu'il enlace de la façon la plus capricieuse dans ses bordures; les formes les plus variées de l'architecture lui fournissent les consoles, les colonnettes, les clochetons et les ornements nécessaires à ses fonds; les gargouilles de nos vieilles églises lui donnent les images de mille monstres aux formes fantastiques, et, pour la création de ses personnages, il trouve dans les vieux portiques des XIIIe et XIVe siècles, dans les statues tombales, de même que dans les écoles italiennes de la Renaissance, le type du pli magistral, de la gravité des têtes, de la simplicité, de la grandeur du geste et de l'harmonie tranquille des tons. L'éclat de la couleur qu'il lui faut

assoupir, pour ne pas devenir aveuglant, lui arrive toujours d'une manière surabondante.

Ni peines, ni sacrifices n'ont fait hésiter J. Villiet pour progresser dans son art et étendre une érudition déjà vaste. — Trois voyages qu'il fit en Italie, ce pays merveilleux de l'art proprement dit, vinrent grossir un bagage de documents déjà considérables et rectifier un goût par avance très exercé; ces voyages, entrepris avec un ami ayant aussi ses goûts d'artiste et de savant, M. Jabouin, de Bordeaux, de qui je tiens de précieux renseignements, furent tout entiers consacrés à l'étude et à la recherche des monuments anciens les plus célèbres comme les moins connus. L'Italie ne compte pas une aussi grande quantité de vitraux anciens qu'en possède la France; mais la plus grande partie de tout ce que cette terre classique des arts et de la science contient d'archaïque (et le stock en est bien considérable), a été exploré par Villiet, puis étudié, même copié par dessins et calqué quand il put l'obtenir; — les vieux couvents, les basiliques les plus anciennes, de vieilles chapelles presque en ruines, soupçonnées à peine par les touristes, y ont été l'objet de ses investigations les plus éclairées. Aussi quel butin abondant et précieux apporté de ces attachantes expéditions!

Muni de ces matériaux, que son talent et sa riche imagination lui ont fait employer avec un à-propos intelligent, J. Villiet a été souvent l'heureux interprète de l'art difficile du verrier. Ses compositions sont très variées, abondantes, et témoignent de son savoir et de sa facilité d'invention. — Sa science de coloriste était mesurée, pour ainsi dire, aux exigences de son art.

La peinture sur verre a ses règles particulières : « Parce

» qu'un tableau est bon en soi (dit M. de Lasteyrie), ce » n'est pas une raison pour qu'il puisse servir de modèle » pour un vitrail; comme toute peinture monumentale, » elle est de la décoration; voilà ce qu'il ne faut pas perdre » de vue. » Et plus loin : « Cet art doit être l'austère » observateur des traditions se rattachant au culte. A » certains prélats appartient le droit ou privilége de » porter le pallium, mais ce n'est pas un ornement que » le peintre soit autorisé à décerner à tous les évêques... » Il faut savoir jusqu'au nombre de croix dont il est » chargé, sa couleur, etc. L'Église a pour cela ses règles » rigoureuses. » Observations, en effet, très vraies et sur lesquelles il est nécessaire de s'appesantir, et dans lesquelles l'archéologue et le verrier ont leur part distincte. — Les vitraux, généralement, sont vus à de grandes distances; les mièvreries utiles souvent à un tableau de galerie, par exemple, y seraient nuisibles et perdraient les effets des plans. La peinture sur verre a de grandes analogies avec la fresque ancienne; les effets y sont heurtés pour être sentis de loin, et comme les contours de la première sont cernés par un trait bien marqué, les figures des verriers doivent être cernées aussi par la mise en plomb. Le style du dessin qui lui est applicable, comme entente de l'effet des couleurs translucides et aussi qui influent par leur juxta-position les unes sur les autres, se rattache aux formes byzantines conservant le nud que la draperie ne fait qu'envelopper, et qui pour être plus distincts, sont isolés l'un de l'autre par la mise en plomb; les draperies sont coupées quelquefois par elle dans leur longueur, car, en vue de la solidité matérielle de son œuvre, le verrier doit employer des verres d'une dimension restreinte; les têtes, si les proportions le permettent, sont faites d'un seul morceau.

Ainsi le savant vient régler le caprice du peintre, commander sa composition, gêner sa marche. D'autre part, la grandeur du local prive quelquefois l'artiste de l'étude d'effets recherchés, de détails précieux destinés à former souvent la partie la plus attachante de son œuvre : qualités inutiles ici et sacrifiées par la distance qui ne lui laisse, pour éviter un travail confus, que l'austérité du plan et de la ligne. Par surcroît, nous voyons arriver encore les exigences inflexibles, inhérentes au côté pratique de l'art du verrier : autant d'obstacles desquels Villiet, par l'habitude, était venu à triompher si aisément, et dont il tirait un parti si habile, que l'examen de ses travaux les laisse rarement soupçonner.

« Les vitraux des XIIe et XIIIe siècles, dit M. Viollet-le-Duc, » sont maintenus en place par des plombs qui sertissent » chaque morceau de verre, en composent les panneaux; » des vergettes et des tringles maintiennent ces panneaux » dans leurs plans et les empêchent de s'affaisser sous leur » propre poids. Ces panneaux sont posés dans des armatures de fer. » Actuellement la chose n'est pas pratiquée autrement. Ces conditions de solidité ont leur influence sur la conception de l'artiste, qui doit sans cesse s'en préoccuper; il n'est pas indifférent pour lui que la place des plombs soit distribuée avec à-propos, pour ne pas trop nuire à ses effets; il y a donc pour lui des combinaisons de formes et de dispositions, qu'il doit beaucoup chercher; lorsqu'il compose un sujet, « l'opacité des » plombs (c'est M. de Lasteyrie qui parle) peut en effet » contribuer à doubler l'énergie des parties sombres, ou » compromettre l'effet des parties lumineuses. » Pour les vitraux qui comportent des sujets, comme pour la composition des grisailles, ces procédés, dont le savant moine du XIIIe siècle, Théophile, a donné le premier la description,

n'ont pas changé, mais il les avait enveloppés quelque peu de hasard et de merveilleux, en ce qui touche la coloration.

La peinture sur verre a aussi beaucoup d'analogie avec la composition du bas-relief; c'est comme lui une sorte de décoration plane; comme les dessins étrusques, elle admet difficilement plusieurs plans de personnages, rarement aussi des paysages et de la perspective : je parle toujours des vitraux décoratifs, car il peut être pratiqué un travail plus précieux, usant des mêmes ressources que les tableaux à l'huile, pour les verrières de galerie qui sont vues de près.

Le peintre verrier doit d'abord dessiner ses cartons de la dimension même d'exécution, y disposer la place des plombs, des vergettes, des tringles qui doivent fixer les verres, sur lesquels ils auront aussi malheureusement leurs ombres portées; puis colorer par teintes plates son dessin, comme devra l'être le vitrail. Sur ce carton même l'ouvrier viendra poser, puis couper, au moyen du diamant, exactement dans la forme dessinée, un verre de couleur, approchant autant que possible de la teinte et de la valeur indiquée au carton (les anciens se servaient du fer chaud et de l'alésoir). Enfin, le peintre, ayant juxtaposé ces morceaux de verre à côté de son carton, et à la place qui leur convient, met, au moyen du pinceau, le modelé à ces verres, copiant et dépassant les effets indiqués sur son carton; les couleurs qu'il emploie à cet effet doivent résister au feu qui, par la cuisson, les fixera désormais au verre, au moyen d'un mélange de silice et d'oxyde de fer.

Les verres anciens convenaient parfaitement aux peintures sur verre, précisément par leur état rudimentaire, et parce qu'ils étaient moins translucides et moins polis

que le verre actuel, qui, pour le verrier, est arrivé à un état trop parfait : de là, la difficulté d'harmoniser les effets et de les adoucir. Pour y suppléer, on pratique un procédé qu'en terme de verrier on appelle la *couverte;* son but, comme je viens de le dire, est d'atténuer et d'amortir l'éclat du jour et de l'empêcher d'être aveuglant ; pour cela on applique une couche de couleur terne et non vitrifiable qui remplace l'effet de la patine, que le temps avait portée aux vitraux anciens, et qui était due un peu aussi à l'imperfection et à la rugosité du verre.

C'est comme archéologue savant qu'il fallait connaître Joseph Villiet ; il possédait à fond les documents les plus étendus et les plus variés des antiquités iconographiques grecques et romaines, celles des autres peuples éteints ; celles de tout le moyen âge et de la Renaissance lui étaient plus particulièrement connues. C'était un enthousiaste de ces temps anciens. Je ne vous rappellerai pas, Messieurs, avec quel bonheur il a fréquemment dépeint ici les splendeurs des arts au moyen âge, trouvant toujours le mot propre qui caractérisait le mieux son admiration.

Faisant toujours une application intelligente de ses connaissances à son art, il savait admirablement agencer le style de ses vitraux avec celui du vaisseau qu'il avait à décorer. Fidèle imitateur de la manière byzantine, lorsqu'il avait en main une construction du XIe ou XIIe siècle, il savait également s'élever et suivre avec une flexibilité savante, jusqu'à la grande époque de la Renaissance, la marche ascendante qu'avait suivie son art en même temps que celui de l'architecture.

Un des triomphes de J. Villiet était dans la restauration des anciennes verrières ; ces monuments précieux du moyen âge revivaient sous sa main habile, et lorsque son

travail était terminé, l'archéologue et le connaisseur le plus consommé les eussent pris d'un bout à l'autre pour être du même âge et de la même main.

C'était également un causeur spirituel, charmant, judicieux, de même qu'un savant lettré; vous l'avez entendu, Messieurs, dans son *Essai sur l'histoire de la peinture murale*, et surtout dans son Discours d'admission à votre docte assemblée, avec son style entraînant et imagé, s'élever par moments jusqu'au lyrisme. Ses travaux, ses talents, ses qualités personnelles lui avaient justement mérité l'honneur de devenir votre collègue.... c'est son plus bel éloge.

Joseph Villiet mourut le 8 juillet 1877 dans sa cinquante-quatrième année... Des accents émus et dont vous savez l'éloquence lui ont dit votre dernier adieu et vos regrets.

Cet artiste vaillant est tombé épuisé, sans doute physiquement, par les travaux nombreux et incessants qu'il avait pratiqués, mais il était plein de sève encore pour l'éclosion d'œuvres nouvelles; à cette heure suprême et trop hâtée, Villiet dut éprouver un regret, celui de n'avoir pas produit pour l'art tout ce qu'il sentait en lui: mais ce cœur trop ardent dut se reposer dans cette pensée consolante, qu'il avait rempli son devoir de son mieux, et que ses aspirations, déçues ici-bas, auraient pour lui, là-haut, tous les mérites du perfectionnement de sa tâche.

SUR LE CROISEMENT

DES

HELIX PLANOSPIRA ET SETIPILA

PAR M. LE MARQUIS DE FOLIN

MEMBRE CORRESPONDANT

Nous avons constaté plusieurs fois l'accouplement des *Clausilia Pauli* et *Rolphii*, sur les lieux où ces deux espèces habitent ensemble, et cette constatation nous a permis de supposer que certains échantillons trouvés aux mêmes points, et qui tiennent évidemment des deux formes, étaient des produits de ces unions. Nous en avons déduit que d'autres échantillons, considérés d'abord comme devant appartenir à une espèce inédite, pouvaient bien provenir du croisement de la première et de la *C. rugosa*, quoique celle-ci n'ait pas été surprise unie à la première. Il est probable que ces mariages anormaux ont pour résultat des produits. Mais que deviennent les hybrides? Se reproduisent-ils? Et dans le cas où il y aurait reproduction, les caractères se perpétuent-ils? Il serait fort important de savoir comment ces sortes de choses se passent chez les Mollusques; il est donc nécessaire de le chercher. Mais afin d'obtenir les révélations utiles, il faut observer d'une manière suivie, ce qui ne peut se faire que sur des sujets maintenus en chartre privée.

Nous avons séquestré quelques Clausilies des espèces

susdites; mais jusqu'à présent nous n'avons rien obtenu, au point de vue de la reproduction de ces animaux en captivité. Cependant nous avons été plus favorisés avec d'autres, et ce sont les faits dont ils nous ont rendu témoin que nous allons exposer.

Vers la fin de l'année 1875, M. le marquis de Monterosato nous envoyait de Sicile quelques coquilles terrestres. Dans le nombre se trouvaient parfaitement en vie cinq Hélices (*Campylæa*) *planospira* et un exemplaire de H. (C.) *setipila*. Fort satisfait de cette circonstance, nous résolûmes de conserver vivants ces individus. Ils furent immédiatement placés dans une petite serre d'appartement qui nous servait déjà de *Nursery* pour d'autres espèces de notre région. Elles vécurent fort bien au milieu des plantes qui croissaient dans la serre; c'étaient des *Asplenium trichomanes*, *Adianthum capillus-Veneris*, *Polypodium vulgare*, *Scolopendrium officinarum*, *Saxifraga hirsuta* et *Parietaria officinalis*. Ces végétaux y réussissent très bien, surtout la Pariétaire qui se développe parfaitement, se maintient bien vivace, et pour les feuilles de laquelle les Mollusques semblent avoir beaucoup de goût. Malgré cela, pour plus de sûreté, nous crûmes devoir ajouter, comme supplément à la nourriture que nos hôtes pouvaient trouver dans ces plantes, une petite provision de farine de froment. Cette précaution ne fut pas inutile, nous eûmes bientôt la preuve que cette substance était de leur goût. Pendant le jour, les Hélices siciliennes se cachent sous des abris que nous avons ménagés au moyen de quelques pierres calcaires disposées de façon à former des cavités presque souterraines. Le soir, quand l'obscurité commence, on les voit apparaître, et c'est vers le point où elles savent que se trouve la farine, qu'elles se dirigent généralement. Cependant,

leurs excursions n'ont pas toujours lieu pendant la nuit; nous les avons vues se mettre quelquefois en marche durant le jour, et presque toujours c'était pour se rendre à l'abreuvoir, dans lequel elles restaient parfois plongées. Nous avons effectivement constaté bien des fois qu'après avoir atteint le point où nous avions placé un petit vase contenant de l'eau, elles descendaient jusqu'à sa surface et en absorbaient une quantité assez notable, puis remontaient quand la soif était satisfaite, ainsi que le besoin du bain. Nous avons constaté que le manque d'eau pouvait faire périr les Mollusques, tout au moins certains d'entre eux, en soumettant à cette privation quelques sujets mis à part.

En outre, dans les endroits où l'on rencontre certaines espèces, telles que *H. constricta, A. cryptomena, Carychium minimum* et *tridens, Cecilianella acicula*, etc., toujours au voisinage de l'eau, ruisseaux, *fontaines, mares* ou *étangs,* on trouve dans les sables ou vases de leurs bords un grand nombre de ces animaux morts, et il nous semble clair qu'ils ont péri en venant s'abreuver.

Au printemps de 1876 tout marchait à souhait dans notre *Nursery,* lorsqu'un jour nous eûmes la surprise de trouver accouplées une de nos *H. planospira* avec l'unique *setipila* que nous possédions. Quatre jours après, la ponte avait lieu; un amas composé d'une trentaine d'œufs fut déposé sur la terre en un point où elle était demeurée nue. Nous eûmes soin de la maintenir dans un état constant d'humidité, et le dix-neuvième jour après la ponte nous reconnaissions que quelques éclosions avaient eu lieu; le lendemain, tous les œufs étaient devenus de jeunes hélices. Examinées à la loupe, leurs coquilles embryonnaires, composées d'un tour et demi de spire, montraient déjà les petits poils rigides et nombreux dont

elles étaient hérissées. Elles tenaient donc ce caractère de l'un des parents, de l'*H. setipila*, seule, puisque l'*H. planospira* est lisse et parfaitement glabre. Le développement de nos jeunes sujets s'opérait bien, et la farine paraissait le favoriser; malheureusement nous avions laissé avec eux, sans songer à leur caractère carnassier, quelques *Zonites alliarius*, qui firent la chasse aux nouveau-nés et en dévorèrent bon nombre. Néanmoins cinq individus échappèrent, et leur croissance assez rapide les préserva de la voracité des Zonites qui auraient pu rester après la chasse que nous leur fîmes. Nous atteignîmes ainsi le mois de janvier 1877, époque à laquelle quatre de nos métis étaient presque arrivés à la taille normale et semblaient n'avoir plus qu'à se compléter en formant leur péristome. Un seul était demeuré en arrière, ses dimensions étaient restées beaucoup moindres. Vers le 10 du même mois, nous reçûmes de notre ami A. Morelet un bel exemplaire vivant de *Glandina algira*, et, sans songer qu'il pouvait y avoir inconvénient, nous l'établîmes en compagnie de nos hélices.

Le 18, nous constations la mort de l'un de nos élèves; sa coquille était presque totalement vidée; mais comme la Glandine se tenait cachée, nous n'y pensâmes pas. Ce fut seulement le 21 mars que nous furent révélées les conditions dans lesquelles avait succombé notre hélice, par la découverte de cette glandine dévorant un second individu de nos métis. Elle avait pénétré fort avant dans l'intérieur de la coquille, et se repaissait de l'animal déjà mort. Nous eûmes quelque peine à l'en séparer, et nous nous hâtâmes de la retirer de la *Nursery*. Bien que l'on connaisse son caractère vorace, il est cependant intéressant de constater ce fait qu'elle s'attaque à des animaux vivants.

Ce qui nous reste à dire consiste à établir les rapports qui existent entre les produits et leurs parents, les différences qui les séparent et les particularités qui leur sont propres.

Le produit tient du premier ascendant, l'*H. planospira*, par la dépression de sa spire qui est exactement la même, par la convexité des premiers tours qui rend la suture assez profonde, par la série de zones foncées et claires qui se remarquent sur le haut du dernier tour.

Du second, par la présence de nombreux poils courts, rigides, qui hérissent les coquilles de l'un et de l'autre.

Il diffère du premier, qui est toujours lisse et parfaitement glabre, par la texture du test et surtout parce qu'il est hérissé de poils.

Du second, en ce que les poils sont beaucoup plus courts sur le produit; ils n'ont guère que le quart environ de la longueur de ceux de l'*H. setipila;* ils ne nous ont pas semblé s'insérer tout à fait comme ceux-ci, dans de petites fossettes qui subsistent même après leur disparution.

Si nous cherchons ce que le descendant présente de particulier, nous trouverons que son test paraît plus fin, moins rugueux que celui des parents dont il procède; que ses stries longitudinales sont beaucoup moins fortes, moins proéminentes. Il nous semble aussi que dans sa texture le test montre une constitution différente de celle de ses auteurs; et ce qui paraît lui imprimer cet état spécial, c'est qu'il est strié dans le sens de la spire par une série de petits sillons assez rapprochés les uns des autres courant assez régulièrement tout le long de la spire, caractère que nous ne trouvons ni sur l'une ni sur l'autre des Hélices, *planospira* et *setipila*. Il peut donc se faire que dans le cas de pareils faits d'hybridation, des

modifications étrangères à l'origine se produisent; et si de nouvelles espèces pouvaient ainsi réellement s'établir, elles accentueraient leur valeur.

Au moment où nous terminions ces lignes (novembre 1878), nous avons eu la satisfaction de montrer nos élèves encore pleins de vie à l'éminent et savant malacologiste anglais, M. Gwyn-Jeffreys. Après les avoir attentivement examinés, il a reconnu facilement qu'ils tenaient parfaitement des deux espèces.

VARIÉTÉS GIRONDINES

OU

ESSAI HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR LA PARTIE DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BAZAS RENFERMÉE ENTRE LA GARONNE ET LA DORDOGNE

PAR LEO DROUYN [1]

CESSAC

Cezac, Sezac, Cessag, Sent-Arroman-de-Cessac, Sainct-Romain-de-Cessac.

La paroisse de Cessac est bornée : au nord, par Courpiac; à l'ouest, par Bellebat; au sud, par Baigneaux, et à l'est, par l'Engranne qui la sépare de Lugasson et de Frontenac.

Cette paroisse paraît avoir été habitée, pendant les XIe, XIIe et XIIIe siècles, par deux familles nobles : l'une portait le nom de la paroisse; l'autre, celle de Laubesc, tirait son nom d'un château qui est encore possédé par les descendants de ses anciens seigneurs. La première paraît s'être éteinte pendant le XIIIe siècle; depuis lors, du moins, nous ne possédons aucun renseignement sur son compte.

Vers 1090, Raymond de Cessac et sa femme cèdent à

[1] Voir page 255 du 38e volume et page 165 du 39e.

l'abbaye de La Sauve leur moulin avec le meunier (1). Vers 1130, Raymond de Cessac, Guillaume-Seguin et Milet, ses frères, abandonnent à la même abbaye, en présence de Pierre d'Amboise, septième abbé, une terre et un pré qu'ils possédaient, en franc-alleu, près de l'église de Saint-Germain-de-Campet (2). Vers 1160, du temps de Pierre de Didone, huitième abbé, Raymond de Cessac autorise son parent Hélie de Baigneaux à faire une donation au même monastère (3). Vers la même époque, Milon de Cessac donne une terre située à Escoussans (4). Olivier de Cessac et Pierre de Cessac, chevaliers, étaient contemporains de Milon (5). Ce dernier, après la mort de sa femme, abandonna, vers l'an 1211, à l'abbaye de La Sauve et à Saint-Jean-de-Campagne (6) tout ce qu'il possédait en franc-alleu près de l'église d'Escoussans (7). Il est probable qu'il n'était pas seigneur de Cessac, puisqu'il eut pour héritier Bernard d'Escoussans qui vivait en 1208. La famille de Cessac s'éteignit peut-être à cette époque; cependant on trouve en 1217 un Arnaud de Cessac, auquel le commandeur de Sallebruneau bailla à cens le moulin d'Estanève et la dîme qu'il avait à Naujan (8).

Laubesc. — Si les Laubesc ne sont pas originaires de

(1) *Hist. mss. de La Sauve.* — Il existe à Cessac deux moulins : celui de La Palanque, appelé maintenant le Grand Moulin, et celui d'Hauteroque.

(2) *Petit Cart.*, p. 26. — Saint-Germain-de-Campet est une ancienne paroisse faisant maintenant partie de la commune de Faleyras.

(3) *Petit Cart.*, p. 27.

(4) *Id.*, p. 33.

(5) *Id.*, p. 31.

(6) Prieuré dépendant de La Sauve et situé dans la paroisse de Rions.

(7) *Petit Cart.*, p 31 et 225.

(8) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, répertoire des titres. — Nous n'osons affirmer que cet Arnaud fût de la famille de Cessac, il n'était peut-être qu'habitant de cette paroisse.

Cessac, nous ne pouvons dire d'où ils viennent ni à quelle époque ils s'établirent dans cette paroisse. Le premier document mentionnant des membres de cette famille comme possédant des domaines à Cessac est de l'an 1311; cependant on trouve, dans le cartulaire de La Sauve, des actes de la fin du XIe siècle signalant des seigneurs de Laubesc. Nous ne connaissons que deux seigneuries portant ce nom : celle de Cessac et La Motte-de-Laubesc, à Saint-Jean-de-Blaignac.

Depuis longtemps déjà, les Laubesc habitaient l'Entre-deux-Mers; nous avons eu l'occasion de les citer à plusieurs reprises et de nous convaincre qu'ils occupaient un rang élevé dans la noblesse de cette contrée. Deux d'entre eux furent abbés de La Sauve; le premier, Raymond de Laubesc, depuis 1182 jusqu'en 1194 qu'il se démit de sa charge et se retira dans la paroisse de Rions, en un lieu désert, appelé Campagne, que lui avait laissé son frère Bernard-Guillaume de Laubesc. Il y fit reconstruire, vers l'an 1200, une chapelle ruinée depuis longtemps, y fonda un prieuré dont il fut prieur et y mourut après 1209 (9). Le second, Pierre de Laubesc, qui succéda à Raymond, mourut aussi dans la retraite après avoir gouverné l'abbaye pendant sept ans environ. C'est sous son administration que saint Gérard, fondateur de La Sauve, fut canonisé (10). Nous avons vu plus haut que Gaillard de Laubesc était, en 1241, évêque de Lectoure. Il avait pour frères Pierre de Laubesc, seigneur de Branne, et Bertrand de Laubesc.

Dès le XIe siècle, les Laubesc avaient de fréquents rapports avec l'abbaye de La Sauve dont quelques-uns

(9) *Petit Cart.*, p. 244. — Dulaura, *Hist. mss. de La Sauve.*
(10) *Histoire de La Sauve,* par l'abbé Cirot de La Ville, t. I, p. 443, et t. II, p. 113 et suiv.

furent les bienfaiteurs. Guillaume-Raymond de Laubesc fit un nœud à un acte de donation consenti en 1084 en faveur de l'abbé de ce monastère ([11]). Guillaume de Laubesc fut témoin d'une restitution faite, vers 1108, à Geoffroy de Laon, quatrième abbé, par Izambert de Moulon ([12]). Arnaud de Laubesc prit part à la croisade de Louis le Jeune. Avant de partir, il donna, avec le consentement de son frère Guillaume, à Pierre d'Amboise, septième abbé, tout ce qu'il possédait dans la moitié de la dîme de Donzac; l'abbé lui remit une coupe d'argent afin qu'il ne partît pas sans présent pour Jérusalem ([13]). Guillaume de Laubesc, frère de Bernard-Guillaume et de Raymond, abbé de La Sauve, était grand-prieur de ce couvent en 1188 et 1200 ([14]). Arnaud-Guillaume de Laubesc avait, en 1196, un moulin situé près de Martres ([15]). Vers 1200, le seigneur de Laubesc était tenu de faire hommage de tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Branne à l'abbé de La Sauve ([16]). A cette époque vivaient Clair, Bernard, Pierre et Guillaume de Laubesc, frères ([17]).

Il résulte d'un acte de 1258 que Pons de Laubesc avait des terres à Postiac ([18]). Bertrand de Laubesc, marié, dès 1148, avec Agnès de La Motte, fille d'Aycart de La Motte, chevalier de la paroisse de Génissac ([19]), était fils de

([11]) *Hist. mss. de La Sauve.*
([12]) *Petit Cart.*, p. 21.
([13]) *Id.*, p. 34.
([14]) *Hist. mss. de La Sauve.*
([15]) *Petit Cart.*, p. 189.
([16]) Arch. dép.: *La Sauve*, n° 136, inv. des titres.
([17]) *Petit Cart.*, p. 36.
([18]) Arch. dép.: *La Sauve*, n° 143, inv. des titres.
([19]) Arch. de Laubesc. — Presque toute la suite de la notice sur Cessac a été puisée dans les archives du château de Laubesc, qui nous ont été obligeamment communiquées par le baron de Guyonnet, propriétaire de cet antique manoir. Nous ne citerons, en note, que les faits puisés ailleurs que dans ces archives.

Pierre de Laubesc, auquel les revenus de la chapelle de La Goilanne furent donnés, en 1241, par l'abbé de La Sauve.

Le 13 mars 1277, Pierre fit hommage à Jean de Grailly, seigneur de Bénauge, de la maison noble de Castelvieil; à cette occasion Jean lui accorda le droit de chasse dans toute la Bénauge et celui de venir manger son gibier dans la maison qu'il avait dans l'enceinte du château (20). Le 18 mars de la même année (21), il avait fait hommage au même seigneur de tout ce qu'il possédait dans les paroisses de Martres, Montignac, Soulignac, Escoussans, Gabarnac (22), Semens, Saint-Macaire, Saint-Mexens (23), et La Roque et de tous ses autres fiefs, en Bénauge, au devoir de 60 sous bordelais d'exporle à muance de seigneur; il s'engageait à bâtir une maison dans le château de Bénauge (24). En 1304 et 1307 Raymond et Bernard de Laubesc avaient des fiefs dans la paroisse de Postiac (25); le 7 décembre 1306, Bernard de Laubesc se trouvait au nombre des témoins d'une quittance fournie par Hélionne de La Ferrière, fille de Bernard de La Ferrière, damoiseau, de la paroisse de Cadillac, et femme de Raymond de Laubesc, à Bernard de Ségur (26); nous avons vu que, quelques années après, Raymond et Guillaume de Laubesc étaient seigneurs de Roquenave, maison noble située dans la paroisse de Postiac.

(20) Nous reviendrons sur cette concession qui, au XVIIIe siècle, suscita un procès considérable entre le seigneur de Bénauge et celui de Castelvieil.

(21) Nous disons de la même année, parce que le 18 mars 1276 est, suivant le calendrier moderne, le 18 mars 1277.

(22) Gabarnac (Guauernac) et non Guauemac, qui n'existe pas.

(23) Saint-Mexens et non *Saesmis*, qui n'existe pas non plus.

(24) *Arch. hist.*, t. X, p. 93. — Cet acte provient des archives de Laubesc. Nous ne l'avons pas retrouvé, bien que nous ayons compulsé ces archives avec le plus grand soin.

(25) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 143, inv. des titres.

(26) Arch. du château du Cros.

Si les Laubesc étaient, depuis longtemps déjà, seigneurs du château qui porte leur nom dans la paroisse de Cessac, ainsi que nous le donnerait à penser le titre de 1200 cité plus haut, ce n'est que le 3 mai 1311 qu'ils sont positivement qualifiés Laubesc de Cessac ([27]), dans un échange entre l'abbé de La Sauve et Raymond de Laubesc, fils de feu Guillaume-Raymond de Laubesc, de Cessac. Cet acte prouve d'ailleurs que les Laubesc étaient déjà, depuis quelque temps au moins, établis dans cette paroisse, puisque le père de l'échangeur habitait Cessac avant son décès.

Les branches de la famille de Laubesc étaient si nombreuses et chacune d'elles avait tant de rameaux, leurs possessions étaient, en outre, disséminées en tant de lieux, que nous nous contenterons de signaler les faits saillants de leur histoire, en tâchant de ne parler que des Laubesc seigneurs du château situé à Cessac.

Raymond de Laubesc eut un fils du même nom que lui ([28]), lequel vivait encore en 1346 et habitait Cessac. Messire Gaillard de Laubesc, chevalier, de Cessac, est énoncé dans un titre du 20 avril 1364. Il avait deux filles qui eurent une partie de sa succession; l'une, Indie, avait épousé Bernard ou Béraud de Preyssac, chevalier; l'autre, Amaneve-Naude, était, en 1412, veuve de Guillaume de Puch, damoiseau, de Sauveterre.

Après la mort de Gaillard, les Laubesc disparaissent de Cessac et sont remplacés par les d'Anglades, seigneurs d'Anglades, à Izon; ceux-ci devaient être seigneurs de Laubesc dès 1389, puisqu'ils possédaient alors le moulin

([27]) Arch. dép.: *La Sauve*, n° 143, inv. des titres. — Échange entre l'abbé de La Sauve et Raymond de Laubesc, de Cessac. Celui-ci donne des rentes assises à Naujan.

([28]) *Id.*

d'Hauteroque qui relevait de cette seigneurie. Aucun document ne nous apprend comment fut faite cette mutation. Cependant nous avons vu, dans la notice sur La Goilanne, que Bertrand de Laubesc, fils de Pierre et de Marquèse, avait épousé Agnès de La Motte de Genissac. Agnès, étant veuve, consentit, le 2 avril 1347, en son nom propre, et sans parler de ses enfants que très probablement elle n'avait pas, un bail à fief d'une terre à Génissac. Neuf ans plus tard, Arnaud d'Anglades, chevalier, de la paroisse d'Izon, était seigneur de La Motte de Génissac ([29]). Il était peut-être héritier d'Agnès. Il fut père de Guillaume-Amanieu et grand-père de Jean qui, encore très jeune, consentit, le 1er décembre 1429, avec l'assentiment de Pierre d'Anglades, son oncle et son curateur, un bail d'une terre située dans la paroisse de Bellefont où nous savons qu'est située La Goilanne. Ces diverses circonstances nous donnent lieu de croire qu'Arnaud d'Anglades, vivant en 1389, était, comme successeur et peut-être parent d'Agnès de La Motte, cohéritier de Gaillard de Laubesc; qu'il eut la terre de ce nom, la laissa à son fils Guillaume-Amanieu d'Anglades lequel la transmit à Jean; cependant la famille de Laubesc n'était pas éteinte; nous en trouvons encore des membres répandus dans tout l'Entre-deux-Mers.

Après la guerre de cent ans, Jean d'Anglades, qui avait pris une part active aux derniers événements ([30]), trouva sa seigneurie de Laubesc privée, en partie, de tenanciers; il en chercha, comme les seigneurs voisins, dans les pays que la guerre avait épargnés; des paysans arrivant de contrées lointaines prirent à fief, à des conditions très douces, des tènements considérables mais couverts

([29]) Arch. d'Anglades, collection de M. J. Delpit.
([30]) Voir notre notice sur Izon. — *Actes de l'Académie*, 1876.

de broussailles, les défrichèrent, et en firent, en peu de temps, d'excellentes propriétés dans lesquelles ils s'étaient engagés à bâtir des maisons ([31]). Le 1er avril 1484, Jean d'Anglades fit hommage de la terre de Laubesc à Jacques Angevin, seigneur de Rauzan, au devoir du serment de fidélité et d'une lance d'arme, à la douille du fer dorée, d'exporle ([32]). Il fit son testament le 13 ([33]) septembre 1489 et mourut peu après ([34]). Il légua à Guillaume d'Anglades, son fils naturel qu'il avait eu de Jeanne Laneyre, pour lui et ses descendants légitimes, la maison noble de Laubesc et toutes ses appartenances; il ordonna d'en accumuler tous les revenus jusqu'à la majorité de l'enfant. Pierre d'Anglades, son fils légitime et héritier universel, qui était obligé de nourrir et de vêtir le bâtard jusqu'à cette époque, devait alors l'équiper d'armes et de chevaux suivant l'état de la maison. Jean d'Anglades laissa, de plus, à Guillaume 100 francs bordelais assignés sur la maison d'Anglades à Izon ([35]).

([31]) *Pièces justificatives*, n° XV.

([32]) *Pièces justificatives*, n° XVI. Nous avons cru devoir donner, d'après le document original, le texte complet de cet hommage, parce qu'il a été publié dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. VII, p. 358, d'après une mauvaise copie du XVIIe siècle.

([33]) Et non 12 septembre, comme je l'ai écrit d'après les *Archives historiques*, t. VI, p. 118. L'original, que j'ai lu depuis, dans les archives de Laubesc, porte : XIII et non XII.

([34]) Me fiant à un acte des archives de Laubesc, dont la date était peu lisible, j'ai avancé, dans mon étude sur Izon, que Jean d'Anglades ne mourut qu'au commencement de 1493. C'est une erreur, dont deux actes que j'ai trouvés depuis, donnent la preuve.

([35]) Item plus, dony et leyssi à Guilhem d'Anglade, mon filh naturau, et filh de Johana Laneyra, so es a ssauer tot aquet hostau noble apperat de Raubesc, ab totz los cens et rendes et autres dreyts et deuers, reuenus, esporles, molinxs, moliars ad aquet appartenen, loquau es en la senoria de Bauzan et en Blanhades, à luy et à ssons hers descendentz de loyau matrimoni; et que, empres mon deces, totz los cens et rendes que ne salhiran, cascun an, sian mesas au proffeyt et augmentation deudeyt bastart, entroque sia de atge de se gobernar. Item plus vulh et ordeni que, en ladeyta mayson d'Angladas, lodeyt bastart sie entretingut, neurit,

Il est probable que l'héritier de Laubesc et le légataire universel ne survécurent que peu de temps à leur père; dès le 10 février 1494 Isabeau d'Anglades, fille de Jean, sœur germaine et héritière de Pierre ([36]) et femme de noble Jean de Naujan, seigneur des maisons nobles de Naujan et de Semens, laquelle avait été substituée à son frère et à sa sœur aînée Catherine d'Anglades, était dame de Laubesc. Le 15 décembre de la même année, elle fit hommage de cette maison noble à Jacques Angevin, seigneur de Rauzan, au devoir d'une lance d'arme, ayant la douille du fer dorée, d'exporle et d'hommage noble et gentil, à muance de seigneur et de vassal ([37]).

Isabeau d'Anglades eut de son mari, deux filles : Anne et Jeanne de Nauyan. Cette dernière épousa Jean d'Estrabourg; Anne se maria avec François de Puymaignan ([38]), seigneur de La Salle, en la prévôté de Sauveterre ([39]). Par contrat de mariage Isabeau lui

alimentat, bestit et causat, tant cum sera medis de atge; et, quant sera d'estat per se armar, mon heretey, jus nompnat, l'aye à armar et abilhar d'armes et de chibau et d'autras causas necessaris, segont l'estat de la mayson. Item plus, doni et leyssi audeyt Guilhem, mon filh, la soma de cent francxs bordales, losquaus luy assigny sobre ladeyta mayson d'Angladas.

([36]) Pierre fit son testament le 16 juillet 1492.

([37]) ... Ab lo segrament de fidelitat dejus en la present carta contengut et, per era, prestat ab una lassa d'armas, la dolha deu fer sobredaurat, d'exporle et d'houmage noble et gentil, a seignor o a bassal mudan d'una part et d'autra.

([38]) Les Puymaignan habitaient Tonneins à la fin du xv[e] siècle. — 25 avril 1465 : testament de noble Marquèse de La Salle, femme de Peyrot de Puymaignan, bourgeois et habitant du bourg de Saint-Pey-de-Tonneins, fils de Bernard de Puymaignan; elle fait héritiers universels François, Bernardon et Jeannot de Puymaignan, ses fils. — 25 avril 1466 : testament de noble homme Bernard de Puymaignan, bourgeois et habitant du bourg de Saint-Pey-de-Tonneins. Il institue son fils Pierre (probablement Peyrot, mari de Marguerite de La Salle) héritier universel.

([39]) Dans une enquête, faite le 9 mars 1563, il est dit que François de Puymaignan était seigneur de La Salle de Sauveterre, autrement de Castelvieil; et, dans le contrat de mariage de sa fille, la plus jeune, il est qualifié seigneur de La Salle de Castelvieil, en Bénauge, sénéchaussée du Bazadais.

donna la maison noble de Laubesc; mais Anne étant morte sa mère fit, le 3 mai 1504 (40), un testament par lequel, malgré la donation précédente, elle institua Marguerite et autre Marguerite, ses petites-filles (41), héritières universelles pour la maison noble de La Salle, située en la parroisse de Castelvieil seulement (42), et son mari, pour celle de Laubesc. Elle lui donna, en outre, l'usufruit du legs de ses petites-filles jusqu'à leur mariage; elle ajouta que, si les lois ou les coutumes s'opposaient à cette donation testamentaire envers son mari, elle la faisait entre vifs; et si cette dernière donation ne lui était pas permise, elle voulait que ses héritiers payassent à leur grand-père la somme de 2,000 livres tournois (43). Celui-ci, devenu veuf, réclama l'exécution des clauses du testament d'Isabeau; de là surgit, entre lui et son gendre, agissant au nom de ses filles, un procès terminé par une transaction du 11 juillet 1507 (44). Néanmoins touts les actes passés depuis la mort d'Isabeau, à propos de la seigneurie de Laubesc, le sont au nom des filles de François de Puymaignan.

Le 4 février 1519, Marguerite, l'aînée, épousa noble Jean de Madaillan, et autre Marguerite, sa sœur, se maria, par contrat du 19 juillet de la même année, avec Pierre de Melet, écuyer, habitant de Gontault, en Agenais; par ce contrat (45) François de Puymaignan promit à sa fille la

(40) 3 mai et non 1er mai, comme l'avancent les *Arch. hist. de la Gironde.*

(41) *Petites-filles* et non *nièces,* comme l'avancent encore les *Archives historiques; nebodes* doit se traduire ici par *petites-filles;* c'est l'équivalent du mot latin *neptis.*

(42) Dans le même testament, cette maison est appelée La Salle de Laubesc.

(43) *Arch. hist. de la Gironde,* t. VI, p. 174.

(44) Je n'ai trouvé que le sommaire de cette transaction.

(45) Ce contrat fut passé en l'abbaye de Saint-Seurin-en-Bazadais, et eut pour témoins nobles Étienne Bonnal, seigneur d'Allemans, et Bernard de Ségur, écuyer, baron de Pardaillan. (Je ne connais pas d'abbaye de ce nom en Bazadais.)

moitié de tous ses biens, dont il se réserva cependant l'usufruit.

A peine mariée, et probablement après la mort de son père, Marguerite, la jeune, eut à soutenir un procès à propos de sa succession, avec Marie Lascourts, *alias* des Courts, seconde femme de Jean de Naujan et mère tutrice de Marguerite de Naujan, sa fille.

Le procès fut long et se termina par une transaction du 5 avril 1542, par laquelle Pierre de Melet abandonna à Jean de La Combe, mari de Marguerite de Naujan, la maison noble de Gabarret, avec toutes ses appartenances et dépendances; et Jean de La Combe laissa à Pierre de Melet toutes les terres, agrières et autres revenus qui lui appartenaient dans la paroisse de Mouliets, depuis le Pas de Jambart jusqu'au port de Cancadoual, se montant à 57 journaux 4 tiers; plus des agrières qui appartenaient à sa femme dans la paroisse de Vignonet (46).

La maison noble de Laubesc, passée dans la famille de Melet par le mariage de Marguerite de Puymaignan avec Pierre de Melet, y est restée jusqu'au commencement du XIXe siècle. Nous ne nous occuperons ici que de la branche des Melet, seigneurs de Laubesc. Pierre de Melet devint aussi, par le même mariage, seigneur de Castelvieil, ou La Salle de Castelvieil, en Bénauge. Il eut pour fils Bernard et Jacques de Melet (47). Le premier devint

(46) Arch. de Naujan.

(47) Il eut quatre filles, oubliées par O'Gilvy dans la généalogie de la famille de Melet *(Nob. de Guienne et de Gascogne,* t. II, p. 74):

1° Jeanne de Melet mariée, par contrat du 3 juillet 1547, avec Jean du Temple, écuyer, sieur de la Motte-de-Saint-Jean-de-Blaignac; et, en secondes noces, le 19 janvier 1554, avec Martin de Larquey, écuyer;

2° Jacquette de Melet, mariée, par contrat du 9 janvier 1549, avec François d'Albert, écuyer;

3° Catherine de Melet mariée trois fois : 1° par contrat du 1er juillet 1553, avec Odet Albert, sieur de Bourgongnades; 2° avec Me Romain Eymery, avocat en la cour; 3° avec François Goupillaud, sieur de Caours;

seigneur de Laubesc et Castelvieil; il se maria avec Jeanne de Bonnaire ([48]). Il en eut une fille nommée Isabeau, née le 8 octobre 1549. La mère mourut six semaines après. Il se maria, en second lieu, avec Marie de Faiges ([49]), fille de noble Joachim de Montluc, seigneur de Lieux, en la seigneurie de Longueville, et d'Anne de Faiges. Cette seconde femme, de laquelle il n'eut pas d'enfants, mourut peu après son mariage. Bernard de Melet contracta, le 23 décembre 1559, un troisième mariage avec damoiselle Jacobi d'Abzac, fille de Bertrand d'Abzac, écuyer, sieur de Bellegarde et de Paussac, en Périgord, et de damoiselle Marguerite de Thibaud de La Gauderie ([50]).

Nous avons vu que Bernard avait eu une fille unique de son premier mariage; elle n'avait pas encore onze ans accomplis, lorsque Marguerite de Lustrac, dame de Coutras et femme de Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André, ayant ouï dire beaucoup de bien de cette enfant, la demanda à son père pour la faire élever avec sa fille Catherine d'Albon. M. de Melet se garda bien de refuser l'honneur qui lui était fait et le profit qu'il y entrevoyait ([51]). Isabeau, revenue à Laubesc, épousa, par

4° Louise de Melet, femme de Jean de Puch, sieur du Brana.

Il oublie aussi Jacques de Melet, religieux bénédictin, qui, en 1552, habitait Cessac et était chargé de procuration de Pierre de Melet, dont il était peut-être frère; Guillon de Melet, constitué, le 15 décembre 1559, procureur par son frère Pierre, et sa belle-sœur Marguerite, pour accorder les articles de mariage entre Bernard de Melet, leur fils, et demoiselle Jacobi d'Abzac. N'ayant pas l'intention de faire une généalogie de Melet, nous nous contenterons de relever ces quelques oublis.

([48]) Le 6 novembre 1547, dit O'Gilvy; le 16, disent mes notes puisées dans les archives de Laubesc; et le 25 novembre 1548, dit un autre acte de ces mêmes archives.

([49]) O'Gilvy, *Nob. de Guienne et de Gascogne.*

([50]) O'Gilvy, *ut sup.*

([51]) *Pièces justificatives,* n° XVII.

contrat du 1er mai 1573, Bernard du Barail, écuyer, sieur de Saint-Martin, habitant de la paroisse de Saint-Martin, juridiction de Moncuc, en Périgord, près de Bergerac.

Pierre de Melet, père de Bernard, mourut entre le 29 mai 1564 et le 24 décembre suivant, et Marguerite de Puymaignan était morte peu de temps après avoir fait son testament, daté du 15 mai 1561.

La famille de Melet, comme la plupart des familles nobles du Bazadais, avait adopté la Réforme. Alors la guerre était permanente dans nos contrées, et, malgré les intervalles de paix bien courts et les édits qui en étaient la suite, on ne se considérait pas en sûreté dans les campagnes si on n'avait une sauvegarde des commandants de troupes pour éviter les logements des gens de guerre et le pillage qui accompagnait toujours le passage des militaires. Bernard de Melet en obtint une du vicomte de Turenne, le 17 février 1576, pour ses maisons nobles de Laubesc, de Castelvieil et de Maison-Neuve de Gontaud, et les métairies qui en dépendaient ([52]).

Le 15 avril 1596, il maria Pierre, son fils, avec Élisabeth d'Arnouil de Saint-Simon, fille d'André d'Arnouil de Saint-Simon, seigneur de Saint-Simon, Brie-en-Archiac et autres places, et de damoiselle Lucrèce d'Eschallard. Il dut mourir peu de temps après avoir fait son testament daté du 9 février 1599. Pierre habitait ordinairement Gontaud; il affermait les revenus de la terre de Laubesc et ne se réservait dans le château qu'un petit logement et du foin pour nourrir ses chevaux, lorsqu'il voulait y passer quelques jours ([53]). Il mourut vers la fin de l'année 1620, ainsi qu'il résulte d'un compte remis à sa veuve par un certain Lafargue, son homme d'affaires.

([52]) *Pièces justificatives*, n° XVIII.
([53]) *Pièces justificatives*, n° XIX.

Isaac de Melet, son fils, lui succéda dans ses diverses seigneuries; il était enseigne au régiment des Vaisseaux et habitait ordinairement, dans sa jeunesse, la maison de Laubesc qu'il abandonna, en 1631, à cause d'une maladie contagieuse qui sévissait dans le pays. Il y rentra deux ans après. Plus tard, sa résidence habituelle était la maison noble de La Haille, située dans la paroisse de Ruch. Alors il affermait les revenus de Laubesc ([54]). Dans ces baux à ferme, on trouve quelquefois (1635) l'estimation du bétail et de quelques instruments aratoires; d'autres fois (1641), l'inventaire des armes si nécessaires, dans une maison isolée, à cette époque agitée ([55]).

En 1636, la France était en guerre avec l'Espagne, et, bien que les ennemis parussent porter leurs efforts vers la Picardie, ils firent quelques diversions vers les Pyrénées; le duc d'Épernon fut chargé d'aller les surveiller de ce côté. Le duc de Duras, devant faire partie de l'expédition, écrivit, le 23 septembre 1636, à M. de Melet de se tenir prêt à partir avec lui ([56]). Cette invitation dut fortement contrarier le seigneur de Laubesc qui, pendant cette période de sa vie, si on en croit certains actes, était gêné dans ses affaires, et devait à diverses personnes des sommes considérables.

Le 5 mai 1639, le ban et arrière-ban de la sénéchaussée du Bazadais fut convoqué par le lieutenant général du roi, et M. de Laubesc fut assigné à comparaître à Bazas,

([54]) Il l'afferma, le 29 septembre 1635, pour trois ans, à raison de 2,300 livres pour ces trois ans; le 22 juin 1641, pour trois ans aussi, à raison de 733 livres 6 sous par an.

([55]) « Une grande paire de bœufs, joug, etc., avec deux araires garnies: 47 écus ou 141 livres; une autre paire de bœufs: 30 écus ou 90 livres; deux charrettes: 12 écus ou 36 livres; — « six mousquets, quatre arquebuzes à » mèche, une lance, ung pere d'armes completos, un corset de quirasse avec » ses brassars, ung tragüe, une gironete. »

([56]) *Pièces justificatives*, nº XX.

le 14 mai 1639; il devait faire un chevau-léger, en commun avec le sieur de La Barthe Bacallan ([57]).

Le 5 août de la même année, un sergent royal se présenta à La Haille et signifia à Isaac de Melet, au nom des comptables de la juridiction de Pujols, l'ordonnance royale du 12 mars précédent, par laquelle « tous les » sujets de Sa Majesté, de quelque qualité et condition » qu'ils fussent, possédant biens ruraux et taillables au » pays de Guienne, aux lieux où les tailles sont réelles, » seraient taxés et cotisés à raison de leurs fonds pour » toutes les impositions et levées qui devaient se faire » dans ce pays, même pour la subsistance, nourriture et » contribution qui ont été et seront ordonnées pour les » gens de guerre, ou autres dépenses, sous quelque » prétexte ou occasion que ce soit. » Les cotisateurs profitèrent de cette occasion pour tourmenter la petite noblesse de Guienne, taxant comme roturiers les possesseurs des fiefs nobles. Au mois de mai 1643, Isaac de Melet fut obligé d'assigner, devant le juge de Sauveterre, certaines personnes nobles ou notables des environs pour témoigner, contre les cotisateurs de la paroisse de Castelvieil, qu'il était noble et qu'il vivait noblement. Il produisit, en 1666, ses titres de noblesse devant Pierre du Puy, commissaire subdélégué par M. Pellot, intendant de Guienne, et fut maintenu par ce dernier, sur ces mêmes titres remontant à l'année 1487, selon jugement souverain rendu, à Agen, le 5 mai 1668 ([58]).

La Fronde sévissait, et, soit qu'Isaac de Melet eût de puissantes protections dans les deux partis, soit qu'il sût défendre par lui-même ses propriétés ou que cette partie du Bazadais se trouvât encore relativement tranquille,

([57]) *Pièces justificatives*, n° XXI.
([58]) O'Gilvy, *ut sup.*

quelques-uns de ses parents et amis envoyaient leurs bestiaux chez lui pour les mettre à l'abri des picoreurs. Voici la lettre qu'il reçut, à cette occasion, le 14 novembre 1649 :

« Monsieur, j'ai ordre de Monsieur et Madame de Luxe (59) de vous adresser ces lignes pour vous prier de trouver bon que, pendant ce malheureux temps, leur gros bestail paisse dans vostre voisinage, et soubs vostre protection, aux pascages qui ne sont esloignés de vostre maison, pour estre à couvert des picoreurs. Vous obligerez des personnes qui auront des recognoissances aux occasions qui s'offriront de vous servir ; et moi, en mon nom particulier, je fairay toujours gloire de me dire vostre tres humble et tres obeissant serviteur : DAUBUS.

« A La Taste de Langoiran, ce 14 novembre 1649.

« *A Monsieur, Monsieur de Laubez, à Laubez.* »

Nous avons publié dans la notice sur Bellefont une lettre datée du 10 décembre, suivant laquelle il y a lieu de penser que, peu de temps après, la paroisse de Cessac ne fut pas épargnée.

La vie d'Izaac de Melet, écoulée pendant les guerres de religion et de la Fronde, fut très agitée; il habitait à tour de rôle La Haille, Castelvieil et Laubesc. Il se maria deux fois : la première, par contrat du 17 octobre 1621, avec damoiselle Catherine (60) de Bacallan; la seconde, par contrat du 14 août 1633, avec damoiselle Marguerite de Borie, fille de Jean de Borie, conseiller référendaire en la chancellerie de Bordeaux, et d'Anne de Ségur. Il testa le 25 février 1671 (61) et mourut probablement peu

(59) Symphorien de Melet, fils d'Izaac, épousa, plus tard, Catherine de Luxe.

(60) Un acte des archives du château de Montbreton, appartenant à M. le comte de Saint-Angel, donne à Mme de Melet le prénom de Marie.

(61) O'Gilvy, *ut. sup.*

de mois après, puisque son fils aîné, Symphorien de Melet, est qualifié seigneur de Laubesc dans le cadastre de Cessac, dressé le 14 août 1672. Déjà depuis longtemps Symphorien était qualifié seigneur de La Haille. Il habitait cette maison noble peut-être depuis son mariage avec Catherine de Luxe. Cette union dut avoir lieu dans le commencement de l'année 1657, puisque, suivant un extrait du baptistaire de l'église réformée de Pujols, leur premier enfant, nommé Isaac, fut baptisé le 5 mai 1658. Cet enfant fut suivi de neuf autres; le dernier fut baptisé le 8 février 1671.

En 1659 Symphorien se battit en duel, ayant pour second le cadet de Luxe, autrement Ortollée, contre le chevalier de Bonneau et Saubat de Mons de La Caussade. Le procureur du roi en ayant été averti les somma tous de se constituer prisonniers en la conciergerie de la Cour, faute de quoi ils seraient regardés comme convaincus de crime, et, comme tels, condamnés aux peines portées par les édits du roi, très sévères contre les duellistes. Symphorien reçut sa sommation le 27 juin. Nous n'avons pas trouvé la suite de cette affaire.

Nous ne savons à quelle époque mourut Symphorien de Melet; mais, en 1691, son fils Isaac se qualifiait seigneur de Laubesc dans une requête adressée, le 12 avril 1691, à l'Intendant de Guienne. Il s'y plaignait qu'ayant été d'abord taxé à la somme de 15 livres comme nouveau converti, il avait ensuite été retaxé à 100 livres par la faute du curé de Cessac, qui avait négligé d'envoyer ses rôles. On ne lui avait pas encore rendu justice en 1693, et il fut obligé de demander au curé un certificat que celui-ci lui octroya le 2 mai de cette année, et dans lequel il disait que le sieur de Laubesc, marié l'année précédente, avait fait acte de bon catholique.

Jean de Melet, écuyer, sieur de Castelvieil, frère utérin de Symphorien, seigneur de Laubesc, avait, le 11 janvier 1693, fait son testament par lequel il laissait 5 sous à Pierre [62] et autre Pierre de Melet, ses frères consanguins; à Magdeleine de Melet, sa nièce et filleule, une pension annuelle de 60 livres qui devait être payée par son héritier universel Izaac de Melet, son neveu, frère de Magdeleine, auquel il substituait ladite Magdeleine, et, si celle-ci venait à décéder sans tester, il voulait que tous ses biens revinssent à Marguerite, Catherine, Jeanne et autre Jeanne de Melet, ses nièces. Jean dut mourir au commencement de l'année, et Isaac de Melet, entre les mains duquel avait été déposé son testament, fit, le 9 juin 1698, assigner les intéressés à comparoir, devant le juge de Rauzan, le lundi suivant, pour assister à l'ouverture de cet acte [63]. Le 26 juin 1706 il reçut une lettre de M. de Montferrand pour qu'il se tînt prêt à partir, et en bon état de servir.

Izaac de Melet s'était marié, en 1692, avec Marie de Bacallan. Ils firent leur testament mutuel le 6 juin 1724;

[62] Ce Pierre, qui était seigneur de La Salle de Castelvieil et de Hauteroque, prenait aussi le titre de seigneur de Laubesc, mais je crois qu'il n'en avait que le titre. Il eut, contre le seigneur de Bénauge, un procès de chasse dont nous parlerons longuement dans l'article de Castelvieil.

[63] Les personnes intéressées étaient : François de Crépelène, écuyer, sieur de La Motte, habitant la paroisse de Martres; François et Jean-François de Carles, écuyers, sieurs de Beaugramont et Naujan, habitant la paroisse de Daubèze; noble Pierre de Melet, écuyer, seigneur de Hauteroque, habitant la paroisse de Castelvieil; Louise de Melet, épouse de François de Carles, chevalier, seigneur de Carles, habitant la paroisse de Daubèze, et son mari; Marguerite de Bacallan, damoiselle, et noble Timothée de Bacallan, écuyer, seigneur des Murailles, son père, habitant la paroisse de Mauriac; Marguerite, Catherine, Jeanne, autre Jeanne et encore autre Jeanne de Melet, damoiselles, habitant la paroisse de Ruch; Magdeleine de Melet, damoiselle, habitant la paroisse de Cessac; Anne de Melet, damoiselle, femme d'André du Juge, écuyer, sieur de Fontaneau, et ledit du Juge habitant la paroisse de Bellebat.

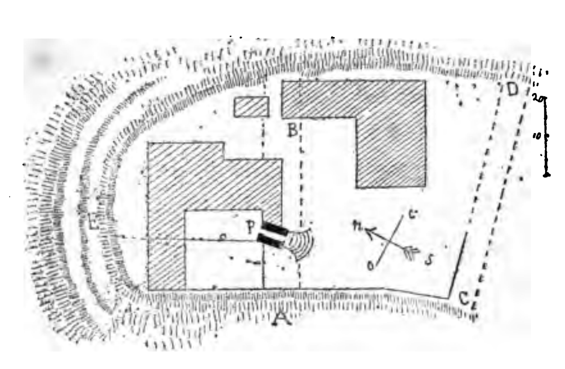
ils y disaient avoir marié Marie de Melet, leur fille, avec M. de Montrepos, et lui avoir donné 4,000 livres de dot. Ils léguaient à Éléazar de Melet, leur fils cadet, 12,000 livres, et ils instituaient légataire universel Thimothée Melet, leur fils aîné. Izaac mourut peu de temps après, et Thimothée lui succéda dans La seigneurie de Laubesc; il était aussi seigneur de la Grâce et du Faugat; il se maria le 26 juillet 1730, avec dame Marguerite de La Coste du Barry. Il alla s'établir avec sa femme à Saint-Martin-de-La-Roquette, juridiction de Montravel, en Périgord, et il leur naissait : Pierre-Daniel de Melet, baptisé le 13 juin 1732; Marthe-Magdeleine de Melet, baptisée le 8 octobre 1733, et Françoise de Melet, baptisée le 10 juin 1736. Ils eurent aussi un fils, Henry-Raymond de Melet, né le 8 juillet 1738. Thimothée fit son testament le 22 janvier 1749, dans lequel il déclara que son beau-père avait légué à Pierre-Daniel de Melet la maison du Faugat, et que ledit Daniel était mort après avoir recueilli ce legs. Il institua Henry-Raymond, son fils puîné, légataire universel, après avoir légué à Marthe-Magdeleine 16,000 livres, et 15,000 à Françoise. Il mourut vers le mois d'avril 1751. Henry-Raymond, qui lui succéda à Laubesc, hérita aussi de la somme de 10,000 livres que lui légua, en 1752, sa grand'mère, Mme du Barry. Il reçut une commission de capitaine d'une compagnie dans le régiment d'Auvergne, le 12 juin 1759. Il était encore seigneur de Laubesc, quand éclata la Révolution. Le 11 mars 1789 il assista à l'assemblée des trois ordres de la sénéchaussée de Libourne, tenue dans l'église des Cordeliers de cette ville; il y était représenté par le sieur de Rougier, son fondé de procuration (64). Il s'était marié

(64) *Arch. hist.*, t. XVII, p. 196.

avec damoiselle Marguerite Laurence de Malet, dont il eut Marguerite-Jeanne, mariée à Charles-Louis-Emmanuel de Puch, et morte sans enfants.

La terre de Laubesc passa à Françoise, sœur de Raymond, laquelle l'apporta à Joseph-Raymond de Josselin de Brassay, dont la fille demoiselle Marie-Jeanne de Josselin de Brassay l'a transmise à son mari Jean-Baptiste-Marie-Anne-Gustave, baron de Guionnet de Montbalen, et celui-ci à son fils M. Albert de Guionnet, qui la possède actuellement.

Le château de Laubesc s'élève à l'extrémité septentrionale de la paroisse de Cessac; il est bâti sur un promontoire qui s'avance dans un vallon au fond duquel coule un petit affluent de l'Engranne appelé, en 1495, ruisseau de la Font-de-Castaudet, et à présent des Quatre-Fontaines ou Quatre-Sources. Ce château, dont les plus vieilles constructions remontent au XIVe siècle, remplace une forteresse plus ancienne, une de ces mottes sur propontoire dont j'ai donné quelques exemples dans l'introduction de la *Guienne militaire* et dans le premier volume du ***Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux.***



Cette motte primitive était protégée au nord par un fossé E, précédé d'un retranchement la séparant du vallon. Ce fossé se reliait aux pentes abruptes qui défendaient la

motte à l'est et à l'ouest, et auxquelles se reliait une coupure A B passant entre la motte et une basse-cour située au sud. Une autre coupure C D, à quelque distance de la première, isolait du plateau la basse-cour protégée par des pentes naturelles de l'orient et de l'occident. Ces deux coupures ont été comblées. La terre du fossé E et de la coupure A B, ayant été rejetée en dedans de l'enceinte, avait servi à élever la motte sur laquelle, au XIVe siècle, on a bâti la forteresse, un peu plus étroite alors que le château actuel, puisqu'elle était limitée, à l'ouest, par un mur se dirigeant de l'angle de la porte P vers le point E, laissant à l'ouest une terrasse semblable à celle qui existe maintenant à l'est. Cependant, il pourrait se faire que le fossé E et son terrassement extérieur se fussent reliés jadis à la coupure A B. Les remaniements postérieurs ne permettent pas de s'en assurer. Les doubles fossés existaient encore en 1672, lorsque le cadastre de cette époque fut fait [65].

L'ensemble du château est du XVIIIe siècle; quelques parties des murs, cependant, paraissent appartenir au XIVe. La porte P est de cette époque, ainsi que la tour qui la domine. On arrive maintenant au seuil de cette porte par un perron formé de huit à dix marches qui paraissent prouver que la coupure A B était précédée d'un retranchement élevé au niveau de la cour intérieure du château, au milieu de laquelle est creusé un puits. Devant cette porte, était jeté un pont signalé dans un compte de réparations faites au château en 1533. Non loin du bas de ce perron est un montoir en pierre. Dans la basse-cour où sont les écuries, les remises, les granges, etc., existait, à la fin du XVe siècle, une construction

(65) *Pièces justificatives*, n° XXII.

appelée La Salle *(La Sala)*. Jean d'Anglades, en baillant à fief, le 2 mars 1478, à un nommé Jean Brisson, un domaine en friche *(bosc, segues et deserts)*, situé à Laubesc, y comprit *La Sala*, qui était devant le château, et vingt-quatre journaux de terre aussi en friche, situés sur le bord du chemin conduisant de Çessac à Romagne. Il exigea que le tenancier construisît dans trois ans, à partir du jour du bail, une maison composée de trois pièces *(de tres traps)* ([66]), et lui donna l'autorisation de démolir La Salle, et de se servir de la pierre pour construire cette maison. La Salle ne fut pas alors démolie, puisqu'elle existait encore le 10 février 1494, lorsque Jean Brisson déguerpit le fief en faveur d'Isabeau, fille de Jean d'Anglades.

L'Embège *(l'Embeya)*. — Nous avons vu que pendant les XIIe et XIIIe siècles des personnages du nom de Cessac, autres que les Laubesc, habitaient la paroisse de Cessac. Ils disparurent pendant la guerre de cent ans, et leur nom ne revient dans aucun des cinq cents actes environ dont se composent les archives de Laubesc. Je ne sais si c'est à eux que l'on doit la construction du château de l'Embège. Quoi qu'il en soit, je n'ai trouvé dans ces archives que j'ai étudiées avec le plus grand soin, qu'une seule citation de cette maison forte; elle se trouve dans une reconnaissance faite au seigneur de Laubesc, le 17 mai 1514, dans laquelle on lit qu'une des terres reconnues confrontait au fossé qui descend de l'Embège à l'Engranne. *(Tot aquet trens de terra, bosc et prat qui es, en la parropia de Cessac, au loc appelat à Las Barras... cum es et se confronte au camin qui ba et ben de Hautaroqua à*

([66]) Dans quelques localités de l'Entre-deux-Mers le mot *trapadens* était synonyme de *traps*.

Corpriac, de l'un cap, et, lo fossat qui descend de l'Embeya à l'Engrana, de l'autre cap, et l'eissida qui ba et ben de l'Engrana au grand camin qui ben de Hautaroqua à Corpiac, de l'un costat...)

J'ai étudié aussi les papiers de M. Racaud, propriétaire de l'Embège et du moulin d'Hauteroque; ils ne m'ont fourni aucun renseignement.

Cependant, l'Embège est une maison forte ressemblant à celles que les seigneurs des arrière-fiefs construisaient, au commencement du XIVe siècle, avec l'autorisation des rois d'Angleterre. J'en ai dit un mot dans la *Guienne militaire*, mais j'ai étudié de nouveau cette construction dont alors je n'avais pu voir l'intérieur, tant il était encombré de ronces et de broussailles infranchissables (67). Elle est située sur un promontoire formé de rochers presqu'à pic bordant la rive gauche de l'Engranne, en face du grand moulin dont je parlerai plus loin. Une terrasse protégée par un mur mince, maintenant à fleur de terre, bâti sur le bord du rocher, précède le château autour duquel je n'ai reconnu aucune trace de fossés, même du côté du plateau. Le plan affecte la forme d'un quadrilatère long de 16 mètres et large de 12m80 hors œuvre, divisé par un mur intérieur, en deux salles d'inégales largeurs; celle de l'Ouest n'a que 2m50 environ de large, tandis que celle de l'Est en a 6m50. Le rez-de-chaussée n'avait pas de fenêtres, mais il était éclairé par treize meurtrières et par la porte, percées dans une muraille épaisse de 1m45. Quatre meurtrières occupaient les grands côtés et trois, les deux autres; elles étaient dans des niches ogivales de hauteurs différentes; leur fente extérieure, occu-

(67) Les broussailles étaient encore fort épaisses dans ma dernière visite à ce château, mais c'était au mois d'avril, et les feuilles n'étaient pas poussées.

pant la hauteur de trois assises, était cruciforme; quelques-unes de ces meurtrières sont encore bien conservées.

La porte s'ouvrait, au sud, juste en face du mur de séparation, de sorte que ce mur l'obstrue complètement. Il n'en était pas ainsi primitivement, si du moins j'ai bien compris les dispositions que je vais décrire : le mur de refend, au-dessus de la porte, est parfaitement lié au mur d'enceinte; il ne l'est pas plus bas. Il est probable qu'une espèce d'antichambre, très petite, suivait la porte extérieure; que, de cette antichambre, deux portes donnaient accès dans les deux divisions du rez-de-chaussée, de telle sorte que lorsqu'on avait franchi la porte extérieure n'ayant que 80 centimètres de large, on se trouvait dans un réduit fermé par deux autres portes probablement renforcées par des barres de bois, appelées sarrasines, comme l'était l'ouverture extérieure où l'on voit encore dans le mur les trous profonds dans lesquels glissait cette barre. Il fallait, la porte extérieure enfoncée, franchir encore ce second obstacle pour entrer dans l'une ou l'autre chambre.

Entre les meurtrières du mur occidental et un peu au dessous des sommiers de leurs arcs, des trous carrés de 20 centimètres environ de large traversent le mur de part en part. Des trous semblables sont percés entre les corbeaux qui supportaient le plancher du premier étage dont il ne reste que quelques assises. Ces derniers orifices laissaient très probablement passer les poutrelles du plancher, lesquelles faisaient une forte saillie à l'extérieur où elles formaient une galerie dans le genre de celle que j'ai signalée au château de Roquefort [68], bâti presque en face de l'Embège, de l'autre côté de la vallée. Les

[68] *Guienne mil.*, t. II, p. 34.

Actes de l'Académie de Bordeaux.



Château de l'Embûge.

madriers traversant les trous inférieurs servaient de corbeaux aux jambettes destinées à résister à la bascule de la galerie, et supportant, sans doute, à l'intérieur, un plancher qui formait deux étages superposés dans le compartiment le plus étroit du rez-de-chaussée.

Contre la paroi septentrionale existent deux rainures verticales larges de 25 centimètres et profondes d'autant : l'une est placée dans l'angle nord-est, l'autre au milieu du mur de séparation ; celle-ci est légèrement inclinée et ne monte guère plus haut que le niveau de l'ancien plancher. Je ne sais à quel usage elles ont pu servir ; ce sont peut-être des tuyaux acoustiques.

L'appareil de toute la construction est très irrégulier, moitié moellon, moitié pierre de taille à peine dégrossie : mais le mortier est de très bonne qualité. Il est probable que cette maison forte, qui n'a laissé aucun souvenir historique, a été ruinée pendant la guerre de cent ans, peu de temps après sa construction.

Moulin d'Hauteroque *(Hauta-Roqua, Auta-Roqua, Auteroque)*. — Le moulin d'Hauteroque, situé au confluent de l'Engranne et d'un ruisseau qui sépare les paroisses de Cessac et de Baigneaux, dans un site admirable, était un des plus considérables de la vallée de l'Engranne. Nous n'avons pas trouvé l'époque de sa fondation, mais il existait en 1389 et appartenait alors au seigneur d'Anglades comme possesseur de la seigneurie de Laubesc dont le moulin relevait. Ceci résulte d'un article du dénombrement de la maison noble de Naujan au seigneur de Rauzan (69). Le 23 juillet 1435, Jean d'Anglades le

(69) .... *Et tire lou lonc de l'Engranne de Lasigean, en fore, jusques au molin d'Auteroque, au lonc de l'Engranne, jusques audeit molin d'Auteroque appartenent au sénhor d'Anglades.....*

bailla à fief nouveau à Hélie de La Peyre et à Jean de Lasime, habitants de Sauveterre, au devoir de 2 deniers d'exporle à muance de seigneur et de tenancier, et 100 sous par an de cens, se réservant en outre la mouture du blé nécessaire pour lui et sa maison, et la pêcherie dans l'étang du moulin. Depuis cette époque, plusieurs personnes avaient demandé, à diverses reprises, à Jean d'Anglades de leur bailler des places dans l'étang pour y édifier un ou plusieurs moulins; ils lui promettaient de bonnes rentes. Le seigneur pouvait le faire sans porter préjudice aux anciens tenanciers, parce que l'eau était assez abondante. Une occasion favorable s'étant présentée, Jean leur exposa l'affaire; ils acceptèrent les propositions de leur seigneur, d'autant mieux qu'ils les avaient probablement provoquées. En conséquence, le 4 mars 1490, Jean bailla à fief à Hélie Faure, *alias* de Diu, tant en son nom que comme mari de Peyronne Gautier, appelée de Sol, fille et héritière universelle d'Arnaud Gautier, gendre d'Hélie de La Peyre, et à Raymond de Lasime, fils et héritier de Jean de Lasime, habitants de Sauveterre, toute la chaussée du moulin avec l'autorisation d'y construire un, deux ou plusieurs moulins à leur volonté. Il y ajouta la promesse qu'une autorisation semblable ne serait jamais accordée à personne, si ce n'est à eux ou à leurs descendants ou successeurs, et cela aux devoirs insérés dans la baillette de 1435, plus dix boisseaux de froment et deux paires de chapons portés à Laubesc ou à la maison de Saint-Jean-de-Blaignac (70), ou au port de cette paroisse, à la volonté du seigneur. Les tenanciers et non d'autres

(70) Cette maison était sans nul doute La Motte de Laubesc, dont nous aurons occasion de parler dans la notice sur la paroisse de Saint-Jean-de-Blaignac.

personnes avaient le droit de pêcher dans l'étang du moulin.

Les seigneurs de la maison noble de Laubesc restèrent seigneurs du moulin d'Hauteroque jusqu'à la Révolution. Ils en avaient un tiers en toute propriété, les deux autres tiers étaient accensés. Les rentes du moulin variaient avec les époques; ainsi, le 11 juin 1668, les deux tiers donnaient au seigneur : trente boisseaux de méture par an, une paire de chapons et deux paires de poulets; en 1702, douze boisseaux de froment, cinq livres en argent, et le tenancier devait moudre tout le blé du seigneur. En 1749 le moulin appartenait à la demoiselle Brugier, veuve du sieur du Périer, docteur en médecine, descendante d'un Antoine Brugier, sergent royal, auquel Izaac de Melet avait baillé en fief le moulin au commencement du XVII[e] siècle. Il appartient maintenant à M. Racaud.

Le **Grand-Moulin** *(Moulin de La Tonata, Moulin de La Palanque, de La Palanca, Moulin batan, Moulin de Germon)*. Ce moulin, dont il ne reste plus de constructions anciennes, est situé sur la rive gauche de l'Engranne, en face des ruines de l'Embège. Il a porté successivement et quelquefois simultanément une ou plusieurs des dénominations que nous lui donnons ci-dessus. Il relevait du seigneur de Laubesc auquel il a payé une rente jusqu'en 1789. Mais jusqu'à présent rien ne nous prouve qu'il ait été fondé par les possesseurs de ce château. Jadis, et il n'y a pas encore longtemps, existait dans la paroisse de Lugasson, sur la rive droite de l'Engranne, un autre moulin relié au premier par une chaussée et ne formant avec lui qu'un même fief portant le même nom. Ce second moulin, remplacé maintenant par l'habitation du meunier, fut baillé à fief nouveau, le 19 avril 1331, par

Raymond de Laubesc, habitant de Cessac, à Arnaud de Faurous, fils de Guillaume de Faurous, de Lugasson, au devoir de 40 sous de rente et d'une paire de gants blancs d'exporle à muance de seigneur et de vassal. Ce bail nous apprend qu'alors cette usine s'appelait : *Moulin de La Tonate,* qu'elle était située sur l'Engranne-Vieille, près des bois de Gaillard de Grésignac, damoiseau, et des propriétés de Guillaume de Laubesc.

Le 7 février 1477, le moulin, ou plutôt les moulins, car alors il y en avait deux, furent baillés à fief nouveau par noble homme Jean de Montlau, de la paroisse de Grésillac, au nom et comme procureur de messire Jean d'Anglades (71), à Robin Trahan, de la paroisse de Saint-Pierre-de-Martres; l'acte nous apprend que ces deux moulins et *molinars,* appelés les moulins de *La Palanca,* étaient situés sur l'Engranne, l'un en la paroisse de Cessac, l'autre en celle de Lugasson *(aissi cum son, et tenen l'un ab l'autre, la Engrana bella entremech),* au devoir de 20 deniers bordelais d'exporle à muance de seigneur et de tenancier, et pour 20 francs et demi de ladite monnaie, une paire de gélines et trois boisseaux de froment, mesure de Rauzan, de rente annuelle, le tout porté au château de Laubesc. Les conditions du bail n'étaient plus les mêmes que celles qui avaient été faites cent quarante-six ans auparavant; la guerre de cent ans avait changé bien des choses et jeté surtout une perturbation considérable dans les propriétés. Le grand moulin nous en offre un exemple : le 15 juillet 1487, Charles du Périer, licencié ès lois, assesseur en la

(71) Procuration datée du 4 août 1472. Ce Jean de Montlau ou plutôt de Montlaur (de *Monte-Lauro*), était fils naturel d'Arnaud de Montlau, fils très probablement de Jean de Montlau, seigneur de la maison noble de Montlau, située dans la paroisse de Moulon, près Branne. A cette époque la seigneurie de Montlau appartenait à Bertrand de Mandosse. (Arch. du chât. de Montlau.)

sénéchaussée de Guienne, fut chargé de faire une enquête à propos d'un procès pendant, en la cour de cette sénéchaussée, entre Jean d'Anglades, d'une part, et Pierre de Ségur, écuyer, seigneur de Pardaillan et de Puchagut, et Jean Germon, d'autre, pour raison du possessoire du moulin de La Palanque. Ce procès, qui n'était pas encore fini en 1489, époque où Jean de Ségur avait remplacé Pierre de Ségur, se termina, très probablement, à la satisfaction du seigneur de Laubesc. L'enquête faite par du Périer prouve, une fois de plus, qu'après la conquête, le pays d'Entre-deux-Mers fut, en partie, repeuplé par des étrangers, ainsi que nous l'avons déjà avancé plusieurs fois, entre autres dans notre notice sur le moulin de Saint-Quentin, à Romagne (72). A partir de cette époque, les Germon furent, pendant de longues années, tenanciers du moulin, de sorte que la dénomination de moulin de Germon fut appliquée au moulin de La Palanque et porta simultanément ces deux noms jusqu'au XVIIIe siècle. Alors prévalut celui de Germon. Au milieu du XVIe siècle, une des usines appelée le Moulin *batan* avait servi à fabriquer du drap, mais elle ne travaillait plus, ainsi qu'il résulte de leurs confrontations insérées dans un acte passé vers 1553, où l'on fait aussi entrevoir l'origine du nom de La Palanque (73). En 1664, ces moulins donnaient au seigneur de Laubesc: 24 boisseaux de froment, mesure de Rauzan, 4 livres en argent, 2 paires de chapons, le tout apprécié à 150 livres de rente annuelle; le boisseau comptant pour 6 livres et la paire de chapon une livre (74). En 1749, le Grand

(72) *Pièces justificatives*, nº XXIII.
(73) *Pièces justificatives*, nº XXIV.
(74) Le 1er février 1664, cession par Izaac de Melet à son fils Symphorien de Melet, seigneur de la Haille, de la rente du moulin de Germon, à la condition, pour le sieur de la Haille, de payer la somme de 2,700 livres aux créanciers de son père.

Moulin, appelé encore Moulin Germon, appartenait, pour deux tiers, à Arnaud Hauzard et, pour l'autre tiers, à Antoine d'Espaigne (75).

Il appartient maintenant au sieur Bécot.

L'église de Saint-Romain-de-Cessac est de fondation romane. Son plan actuel se compose d'une nef barlongue suivie, à l'orient, d'un chœur carré, contre le flanc méridional duquel s'appuie une sacristie. Un porche du XVIIIe siècle abrite la porte percée à l'occident. Il faut descendre quatre marches pour entrer dans la nef, et, de celle-ci, en monter deux pour pénétrer dans le chœur, un peu plus étroit que la nef, et de cent ans environ plus moderne qu'elle; il remplace un chœur et très probablement un abside romans. Toute la façade occidentale, surmontée d'un clocher pignon percé de deux baies, et le chœur sont bâtis en très bel appareil. Celui de la nef est en petits moellons carrés semblables à ceux que les Romains employaient pour leurs constructions. Je ne crois pas cependant que les flancs de l'édifice soient antérieurs à la façade, qui a tous les caractères des constructions religieuses élevées au XIIe siècle. Le chœur doit avoir été reconstruit vers le commencement du XIIIe siècle. Lorsqu'on a fait cette réparation, on a conservé, à l'intérieur, une partie du soubassement de l'ancien chœur, quatre des chapiteaux qui l'ornaient, et une partie des colonnes; exhaussé l'arc triomphal, mais gardé les chapiteaux sur lesquels s'appuyaient les sommiers de l'ancien, et, enfin, détruit l'abside. On a recouvert le chœur d'une voûte en berceau ogival reposant sur un cordon uni, et plus élevée que le

(75) Arch. communales de Baron.

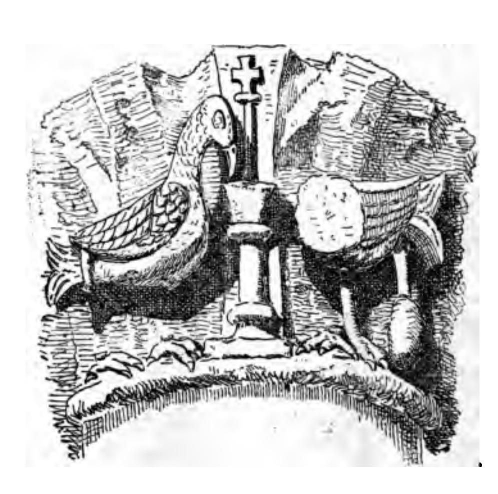
lambris de la nef. Cette disposition est apparente à l'extérieur comme à l'intérieur du monument. Le chœur est éclairé par cinq longues fenêtres ogivales très ébrasées en dedans où elles sont entourées d'un gros tore; trois s'ouvrent à l'orient où elles sont surmontées d'un grand oculus quadrilobé; une au sud, l'autre au nord; cette dernière est cachée à l'extérieur sous des constructions déjà fort anciennes. La corniche qui couronne les flancs du chœur s'appuie sur huit modillons fort bien sculptés, quatre au nord et autant au sud;



trois sont des têtes couronnées, trois des têtes humaines sans attributs; ces six figures sont-elles des portraits? Un des modillons est une espèce de face humaine avec des oreilles de chat. Le huitième représente l'agneau symbolique.

Les sculptures des chapiteaux de l'intérieur sont aussi remarquables que celles des modillons, mais moins correctement dessinées. Il reste encore contre les flancs nord et sud du chœur, et à moitié environ de la hauteur des murs, quatre chapiteaux du sanctuaire primitif: deux

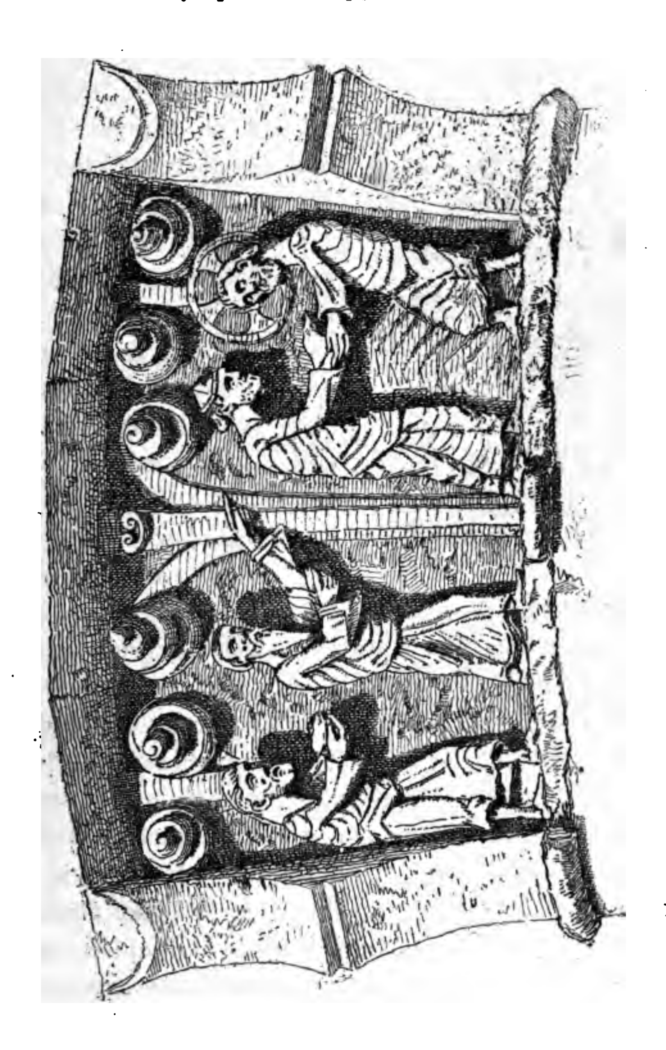
au nord et les autres au sud. Les deux premiers représentent un personnage enlacé par des feuillages; sur l'un des deux autres est Daniel dans la fosse aux lions, motif que l'on rencontre dans une infinité d'églises romanes de nos contrées; enfin, dans le dernier, deux oiseaux boivent dans le même calice, c'est le symbole de l'Eucharistie. Le vase est surmonté d'une croix. Ces quatre chapiteaux sont très mutilés et recouverts par une couche épaisse de badigeon.



L'arc triomphal ogival retombe, au nord, sur un chapiteau représentant le combat de Saint-Michel contre le Dragon. Nous avons déjà vu deux motifs semblables : l'un à Romagne, l'autre à Courpiac. Le chapiteau du sud représente l'adoration des Mages. Ici comme à Courpiac, le Christ n'est plus enfant, il est âgé et barbu; debout au coin du chapiteau, la tête entourée d'un nimbe crucifère, vêtu d'une longue robe à petits plis, il reçoit le présent que lui offre le Mage le plus rapproché de lui. Ce personnage est coiffé d'une calotte très plate en forme de pyramide à pans coupés. Le second Mage aperçoit le Christ et le montre, de la main droite, au troisième, trop éloigné pour le voir; ces deux derniers n'ont pas de coiffure; tous sont couverts de longues robes.

La porte s'ouvre, à l'ouest, dans un avant-corps en

saillie sur la façade de l'église; son linteau droit est surmonté d'un tympan enveloppé de trois arcades lisses



en retrait, retombant, de chaque côté, sur trois colonnettes couronnées de curieux chapiteaux. Sur ceux de gauche, c'est-à-dire au sud, le Christ bénissant, entouré des

symboles des évangélistes, est assis sur un trône dont les bras représentent des serpents. Onze apôtres occupent



la corbeille des chapiteaux voisins de celui où trône Jésus-Christ; le douzième, n'ayant pu trouver place à côté des autres, a été relégué sur un tailloir.

Les chapiteaux de droite représentent aussi une scène unique : le martyre de saint Jean-Baptiste. Sur celui du milieu, cinq personnages attablés : le roi Hérode, Hérodiade et les favoris du roi, devant lesquels la fille d'Hérodiade exécute une danse de saltimbanque; sur le chapiteau voisin, le plus éloigné de la porte, encore deux personnages à table; puis, sur le flanc du chapiteau, la décollation de saint Jean. Celui-ci a passé la tête et la moitié du corps par la fenêtre de sa prison; le bourreau brandissant un long glaive droit, saisit, de la main gauche, les cheveux du saint. Un ange, sortant d'un nuage, balance un encensoir au-dessus de cette scène. La prison mérite d'être signalée : c'est un élégant édicule carré établi sur cinq colonnes; le premier étage est ajouré, sur chaque face, de deux fenêtres cintrées; la toiture est une coupole imbriquée. Sur le dernier chapiteau, le bourreau présente, dans un plat, la tête du saint à la danseuse qui hésite, effrayée; mais sa mère la pousse pour la lui faire accepter. Les têtes de tous les personnages ont été mutilées en 1793.

La dernière arcade du portail est surmontée d'une

corniche ornée de palmettes et s'appuyant sur huit modillons n'offrant rien de particulier.



Le bénitier et les fonts sont, bien sûr, très anciens; la table de communion, la chaire et la tribune, située au dessus de la porte, sont du siècle dernier; sur cette porte on lit : JUIN 1751. Enfin, on voit encore une armoire carrée dans le mur septentrional du chœur, et un fragment de croix en pierre encastré dans le mur de la sacristie.

Voici les marques de tacherons que l'on rencontre sur les pierres de la façade :



FRONTENAC

Nostra-Dona-de-Frontenac, Nostre-Dame-de-Frontenac,
Saincte-Marie-de-Frontenac.

La paroisse de Frontenac occupe l'extrémité méridionale de la juridiction de Rauzan. Elle était bornée, à l'ouest, par l'Engranne, qui la sépare des paroisses de Cessac et de Baigneaux; au sud, par celles de Martres et de Sainte-Présentine; cette dernière fait actuellement partie de la commune de Sallebruneau située à l'est de Frontenac; au nord, par la paroisse de Cazevert englobée maintenant dans la commune de Blazimont. Elle est traversée, du sud-est au nord-ouest, par le Gourmeron (1), ruisseau qui coule au fond d'un des vallons les plus pittoresques que je connaisse. Il prend sa source entre Saint-Brice et Daubèze, et se réunit, à l'Engranne, près du moulin de Lassigean, après avoir été grossi par les eaux du Coustillon, ruisseau qui traverse une partie de la paroisse de l'est à l'ouest.

Les pierres dures de Frontenac sont extrêmement recherchées, c'est, en partie, avec elles qu'on fait les plus belles constructions de la ville de Bordeaux. Les carrières sont une des principales richesses de cette paroisse.

Si l'on en croit deux actes du *Petit Cartulaire de La Sauve* (pages 88 et 219), un curé de Frontenac, appelé Raymond, avait, vers 1112, le titre d'archiprêtre; il fut

(1) Ce ruisseau est nommé Gotmorench dans un acte du 6 février 1284, et Gornorene en 1408. Seulement, ces deux actes ne sont pas originaux: le premier est une mauvaise copie du XVIIe siècle; et le second est signalé dans un répertoire fait au XVIIIe, et dans lequel j'ai relevé de nombreuses erreurs.

témoin de la cession de l'église de Ruch à l'abbaye de La Sauve, par l'évêque de Bazas, et d'une donation faite à la même abbaye par Pons, Pierre et Amanieu de Pommiers et Hélia, leur mère.

Un procès survenu, à la fin du XVII[e] siècle, entre M[e] Michel-François Molines de Beauregard et Jean Limouzin, tous deux prêtres, et tous deux nommés à la cure de Frontenac, le premier par l'évêque de Bazas, le second par le chapitre de Saint-Émilion, procès qui fut gagné par ce dernier, nous apprend que Raymond, évêque de Bazas (1143 à 1146), fit donation de l'église de Frontenac au chapitre de Saint-Émilion; que Garcias, autre évêque de Bazas (1166 à 1186), la confirma, que ces donation et confirmation furent approuvées par le pape Adrien IV, en 1155, et par Alexandre III, en 1168 (²).

Il paraît qu'au milieu du XVII[e] siècle il n'y avait pas de maison affectée au logement du curé; un ancien curé de Frontenac, appelé Jacques de Gasc, ayant été nommé chanoine de l'église cathédrale de Bazas, donna à ses anciens paroissiens, le 9 juin 1656, les deux tiers d'une maison située dans le bourg de Frontenac, derrière l'église, avec sa part d'appentis et de jardin joignant, et une pièce de terre sise au bas du jardin; le tout confrontant, du midi, aux *eysines* de l'église; du couchant, à une pièce de terre appelée le Sol de la dîme ou du curé. Ce don fut fait pour que la maison servît de presbytère ou chapellenie à Jean Yriard, alors curé de Frontenac, et à ses successeurs, curés de cette paroisse, à la décharge et au soulagement des paroissiens; à la condition, toutefois, que ceux-ci achèteraient l'autre tiers de la maison et ses

(²) *Pièces justificatives*, n° XXV. — Arch. de Laubesc, où ont été puisés presque tous les faits contenus dans cette notice.

appartenances, pour les ajouter au presbytère, parce que les deux premiers tiers étaient insuffisants pour le logement du curé ([3]). Ce doit être la cure actuelle.

Si les paroisses de Bellefont et de Lugasson sont riches en monuments préhistoriques, celle de Frontenac ne leur est pas inférieure sous ce rapport. On y trouve un tumulus, une grotte ou cluseau, un *oppidum*, etc. ([4]).



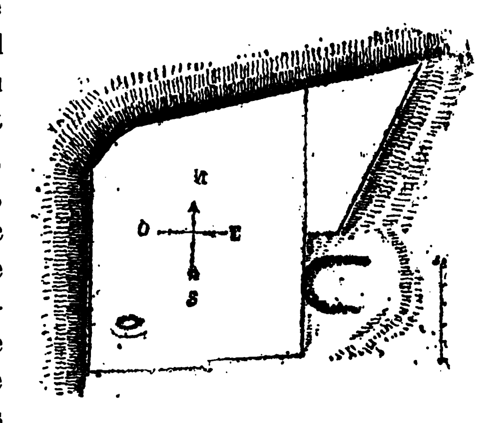
Les Bruettes. — Le coteau boisé qui domine, au sud, le moulin de Lassigean, s'appelle les Bruettes ou Brouettes ([5]). Il est escarpé au nord et à l'ouest, à pentes assez rapides à l'est; au sud, il se relie, sans dépression de terrain et sans coupure apparente, au plateau du Bruhaut, dont nous parlerons plus loin. Il est divisé en deux parties inégales et entouré, de toutes parts, d'un mur en pierres sèches peu

([3]) L'acte est signé : De Gasc, donateur; Yriard, prêtre; Chastaignet, prêtre, curé de Lugasson; Pelleau, sergent royal; Sabatier, présent; du Juge, acceptant; Barade, acceptant; Bureau, acceptant; Andrault, acceptant; J. Bauce, notaire royal.

([4]) La plupart des notes qui m'ont servi pour composer le chapitre suivant m'ont été fournies par M. Richet, huissier à Frontenac; mais j'ai vu, avec soin, les localités et les monuments qui y sont signalés.

([5]) Le mot *bruettes* est employé, dans le pays, pour désigner les localités

épais et peu élevé au-dessus du sol. Si ce mur n'existait qu'au sud et à l'est on pourrait le prendre, sans difficulté, pour une clôture de champ, mais il borde la cime du coteau à l'ouest et au nord, là où, presque partout, des rochers à pic forment une limite naturelle; cependant je n'affirme rien à propos de ces murailles. Près



de l'angle sud-ouest de la grande enceinte s'élève un tumulus allongé, orienté est-ouest, haut de 1m50, long de 12 mètres. Une portion de la terre qui a servi à le former a été prise dans une dépression de terrain que l'on remarque au sud et qui n'a aucun des caractères d'un fossé de défense. A l'est, appuyé contre le mur de clôture, et à un niveau inférieur à celui de l'enceinte, existe un cirque semicirculaire, espèce de théâtre, ouvert à l'orient, large de 20 mètres et long de 25 environ.

Grotte de Pique-Poche. — Si l'on quitte le coteau des Bruettes, qu'on traverse le village de Cholet et qu'on se dirige vers le sud en suivant le plateau de la rive gauche du Gourmeron, on trouve, à mille mètres environ du

en friche; le nom de *Bruhaut*, que l'on donnait à cette partie de Frontenac, n'a-t-il pas la même signification? De sorte que *lou Bruhaut*, couvert de bois et de broussailles *(bosc, segues et deserts)*, qui, après la guerre de cent ans, fut donné à des étrangers, était ainsi nommé parce qu'il occupait une portion de territoire non cultivé. (Voy. Ducange, aux mots *Brolium*, *Brua* et *Seghia.)*

point de départ et à cent mètres après le hameau de Pique-Poche, sur le flanc d'un rocher à pic mais peu élevé et faisant face au sud-est, une grotte en partie naturelle et en partie creusée de main d'homme. On y remarque deux caches successives n'ayant d'autre issue qu'une ouverture très étroite par laquelle on peut à peine passer en rampant; des rainures taillées contre les côtés de cette ouverture prouvent qu'on les clôturait au moyen de portes mobiles assujetties par des barres transversales. On arrive dans la première cache par un corridor, montant en pente assez raide, dans lequel j'ai cru reconnaître des marches d'escalier. On y pénètre aussi, mais plus difficilement, en gravissant le flanc du rocher. Je n'ai pas essayé d'entrer dans la seconde chambre dont l'ouverture est si étroite et si basse qu'elle ne peut être franchie que par des hommes jeunes et souples. Toutes deux sont d'ailleurs encombrées de débris de pierres. On y a trouvé quelques ossements, mais elles n'ont jamais été entièrement vidées.

Si, en sortant de Pique-Poche, nous traversons le Gourmeron, nous trouvons sur la rive droite de ce ruisseau, en descendant son cours, dans une courbe rentrante du vallon, au-dessous du pittoresque village du Milha, les fontaines du Milha consistant en plusieurs sources. La principale, celle où puisent les habitants du village, est couverte d'une dalle en pierre brute supportée par deux montants également bruts et adossés au coteau. Elle n'a de remarquable que l'ancienneté de son établissement (6).

(6) Suivant reconnaissance, devant Barade, notaire, au Milha, en date du 15 février 1664, les habitants de ce village reconnurent tenir à fief de M. le duc de Duras « tout iceluy village, fief et tenement, situé dans

La Motte. — En aval et à 600 mètres environ de ces sources, le Gourmeron reçoit le Coustillon. Entre le Gourmeron, rive droite, et le Coustillon, rive gauche, est une élévation de rochers appelée *La Motte*, et sur laquelle on voit encore les traces d'une ancienne forteresse. Ces rochers forment un promontoire étroit, élevé de 10 à 15 mètres au-dessus du fond des vallées. A 100 mètres environ de la pointe et à l'endroit où le promontoire commence à s'élargir, on a creusé une large et profonde coupure qui isole ce promontoire du plateau rocheux auquel il était attaché. A une dizaine de mètres du bord intérieur de la coupure, on a fait un fossé peu large et peu profond dont la terre a été rejetée au dedans de l'enceinte où elle a formé un petit retranchement. Rien n'indique que d'autres moyens de défense aient été pratiqués sur cette butte naturelle; on y a trouvé quelques pierres de taille, des tessons de vases, des morceaux de fer et une hache de bûcheron semblable à celle dont sont armés certains personnages de la tapisserie de la princesse Mathilde. On n'a pu me faire voir aucun de ces objets. La Motte de Frontenac ressemble aux forteresses qu'élevaient dans nos pays les peuples qui ont précédé les Romains. Elle a peut-être été utilisée plus tard, mais, malgré les quelques pierres de taille qu'on y a trouvées, elle n'a eu certainement que des constructions en bois.

Roc de Saint-Martin. — En face de La Motte et de l'autre côté du Coustillon était le roc de Saint-Martin.

» la paroisse de Frontenac, appellé village du Milha, au devoir de nonante » deniers d'exporle, 6 livres dix sous en argent, 4 chapons, 4 poules, » 3 maneuvres à corps et à bœufs, 7 boisseaux froment, 5 boisseaux 1/2 » avoine et un guet, de rente foncière. » Ce tènement contenait 191 journaux 3 lattes 15 escats.

Une carrière ouverte il y a quelques années, et, peu après, abandonnée, l'a complètement défiguré. C'était une pointe de rocher ayant, à son adhérence, 2 ou 3 mètres d'épaisseur, s'avançant horizontalement vers le vallon sur une longueur de 4 mètres et à 2 ou 3 mètres au-dessus du sol. Au midi du roc était une grotte naturelle, actuellement obstruée par les débris des pierres de la carrière. Suivant une légende populaire, cette grotte s'enfonçait jusque sous le bourg de Frontenac éloigné de 500 mètres.

Sur le plateau, près du roc de Saint-Martin, s'étend le champ de La Bernique, où l'on trouve des murailles dans le genre de celles qui existent sur le plateau de Peyrelebade à Bellefont et sur celui des Bruettes. C'est dans ce champ, d'après une légende aussi, que se tenaient des réunions de sorciers qui, après leurs ébats, s'avançaient sur la pointe du roc et bondissaient dans le vallon.

Les Trois pierres. — Il existait près des limites de Sallebruneau et de Frontenac trois pierres réunies, appelées dans les titres gascons : *Las Tres peyras*. Il est probable que c'étaient les restes d'un monument mégalithique. Des bornes furent plantées en 1679 pour délimiter ces deux paroisses, mais on y avait sculpté des croix, tandis que les Trois pierres formaient un seul groupe et s'élevaient non loin de la fontaine de Sallebruneau.

Église. — L'Église est de fondation romane. Le plan se compose d'une grande nef aux parois lisses, maintenues, à l'extérieur, par des contreforts plats; cette nef est longue de 19 mètres, large de 7m50, recouverte d'un lambris et terminée, à l'orient, par un chœur carré plus

Actes de l'académie de Bordeaux.



Frontenac

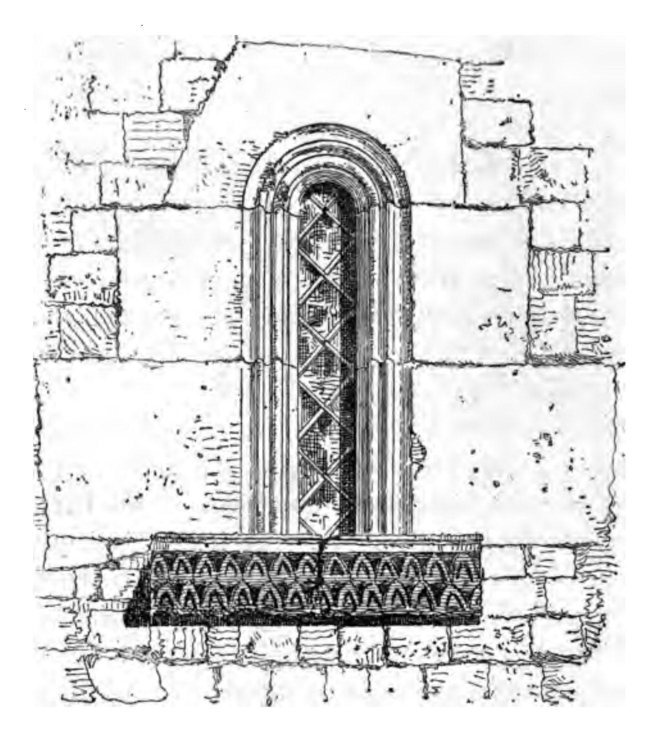
étroit que la nef, suivi d'une abside semi-circulaire. Le chœur est voûté en berceau, et l'abside en cul-de-four; ils ont ensemble 8 mètres de long. Le chœur est séparé de la nef et de l'abside par deux arcs cintrés reposant de chaque côté sur une colonne à demi engagée dans un pilastre, les chapiteaux de ces quatre colonnes sont lisses.

La façade occidentale, bâtie au XVIe siècle, est surmontée d'un clocher pignon contre-bouté par deux gros contreforts surmontés de clochetons. On arrive à la hauteur des deux baies dans lesquelles se balancent les cloches, par un escalier renfermé dans une tourelle. Ce clocher est fort pittoresque, et, par ses dimensions, parfaitement en harmonie avec l'église.

Les murs de la nef sont construits en petit appareil, à peu près régulier, formé de pierres carrées de 10 centimètres environ, séparées par un lit épais de mortier; les contreforts seuls sont en pierre de taille, ainsi que le contour des fenêtres très petites et ouvertes à une grande hauteur; une de celles du sud (voy. p. 234), entourée de moulures assez grossières, me paraît un peu plus moderne que les autres; une grande fenêtre ogivale a également été ouverte de ce côté. La construction de cette nef doit remonter au XIe siècle; elle est antérieure, de cent ans au moins, à l'abside qui a dû être construite après la réunion de l'église au chapitre de Saint-Émilion.

Cette abside, bâtie en très belles pierres, est divisée en cinq compartiments verticaux séparés par une colonne à demi engagée dont les chapiteaux aident des modillons à porter la corniche. Deux très petites fenêtres, actuellement murées et fort rapprochées l'une de l'autre, éclairaient le fond de l'abside; chacun des quatre autres compartiments avait aussi sa fenêtre, mais toutes ont

été remaniées à diverses époques. Les chapiteaux sont ornés de palmettes, de grappes de raisins, de tiges imitant des pousses de fougère. Les modillons représen-



tent des personnages jouant de divers instruments, dansant ou faisant des cabrioles; des têtes d'animaux dévorant des oiseaux ou des hommes; une tête de cheval; enfin des moulures variées (7).

(7) Vingt-six modillons, ainsi divisés, soutiennent la corniche: 5 dans chaque compartiment du chœur, 4 dans le compartiment oriental de l'abside, et 6 dans chacun des deux autres : 1° à partir du sud, tête de tigre ouvrant la gueule d'où sortent une énorme langue et des entrelacs feuillus; 2° tête de tigre dévorant la tête de deux oiseaux; 3° homme assis jouant du violon; 4° homme sautant par dessus un personnage, contourné de façon à ce que ses pieds viennent s'appuyer sur sa tête, genre de danse ou de tour de force très usité à l'époque romane; 6° homme faisant un tour de force,

L'abside est couronnée par un mur derrière lequel est ménagé un chemin de ronde communiquant à deux

ses jambes ont été cassées, mais on voit les pieds appuyés sur sa tête; 7° torse et tête d'animal à longues oreilles droites; 8° homme barbu, assis,





les mains sur les genoux, vêtu d'une longue robe; 9° tigre dévorant les pieds et les mains d'un personnage nu; 11° quadrupède (chien ou loup?);

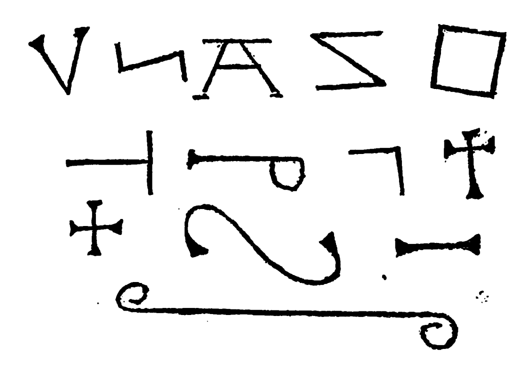




12° tête de cheval bridée avec un licol; 15° animal armé de longues dents, son col est entouré d'un collier; avec ses pattes, il tient sa mâchoire inférieure; 16° deux animaux réunis par le torse: l'un a la tête en bas, l'autre en haut; ce dernier met ses pattes dans la gueule de l'autre; 18° deux cylindres superposés; tous les autres modillons n'ont pour ornements que des moulures, excepté le dernier, qui est un *obscœnum virile*. On voit, par la description qui précède, qu'ici encore, les principes posés par M. l'abbé Aubert dans son *Histoire du symbolisme*, sont en défaut.

échauguettes bâties vers la fin du xvie siècle, au sommet des contreforts placés en face de l'arc triomphal.

Voici les diverses marques de tacherons relevées sur les pierres de l'abside et sur le contrefort méridional de l'arc triomphal :



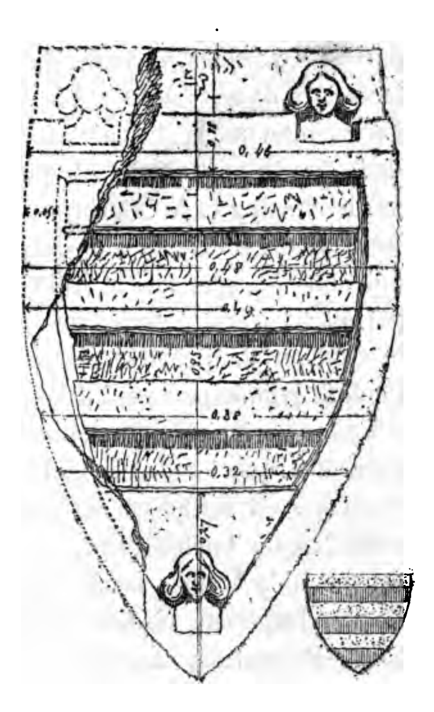
Cette abside est en fort mauvais état, de larges lézardes la sillonnent dans tous les sens; les arcs intérieurs sont brisés en trois endroits et ont pris la forme d'anse de panier. Je crois qu'on aurait pu la conserver en la cerclant en fer et construisant un ou deux contreforts; il paraît qu'on aime mieux la démolir; en attendant, on nivelle l'ancien cimetière, et la terre remplie d'ossements humains est répandue dans un champ voisin (8).

Au-dessous de la chaire, appuyée contre la paroi septentrionale de la nef, est couchée une statue tombale de grandeur naturelle. Les pieds, les mains et la tête sont mutilés, quelques cassures se remarquent également

(8) Tout cela est détruit. Dans ma dernière visite à Frontenac, j'ai trouvé l'abside, le chœur et une petite portion de la nef démolis, et leurs soubassements modernes reconstruits; les colonnes devront être remplacées par des pilastres, les chapiteaux et les modillons de l'abside sont jetés au rebut. C'est encore un monument artistique remplacé par une œuvre de maçon.

dans le bouclier et l'épée. Des écussons aux armes du défunt ornent le ceinturon, le baudrier et le bouclier.





Le dessin que je présente ici me dispense d'une description.

Je dois faire observer que les trois têtes encastrées dans la bordure du bouclier ne font pas partie des armoiries, pas plus que la bordure elle-même. Déjà des érudits ont cherché à savoir quel pouvait être le guerrier que cette statue représente; l'un d'eux, M. Murphy, après une longue dissertation, arrive à y reconnaître un

chevalier normand tué dans un combat qui eut lieu entre Bergerac et La Réole en 1377, et, pour le bien de sa cause, il place à Frontenac le lieu de l'action. Il eût été plus simple de chercher d'abord à reconnaître à quelle époque cette statue avait été sculptée, de voir ensuite quelles familles gasconnes ou plutôt bazadaises avaient alors des possessions dans Frontenac ou dans les paroisses voisines, et enfin de chercher quelles étaient les armes de ces familles. En procédant de cette façon, j'ai reconnu que la statue portait le costume des guerriers de la fin du XIIIe siècle, et que les armoiries sculptées sur le bouclier et le ceinturon ont un champ couvert de trois fasces. Il existait alors, dans la partie du Bazadais qui nous occupe, une famille du nom de *de Puch,* qui portait : *d'argent à trois fasces de gueules;* elle possédait le château de Brugnac, à Bossugan, dont Jordanh de Puch fit hommage au roi d'Angleterre en 1281.

La tour principale du château est de cette époque, et les armes que les descendants de cette famille portent encore, sont sculptées sur une clef de voûte de cette tour. Les de Puch avaient, au XIIIe siècle, une quantité considérable de fiefs dans Sallebruneau, Puch, Daubèze, Coirac, Lugasson, Naujan, Bossugan, Pujols, Romagne, Sainte-Présentine, appelée Festals au XIVe siècle, et ailleurs. Partant de ces données, je me suis cru autorisé à voir dans la pierre tombale de Frontenac une statue d'un des de Puch vivant au XIIIe siècle, un ancêtre enfin du jeune de Puch, de Lugagnac, dernier représentant de cette antique famille ([9]).

([9]) A cette époque vivaient Jordanh et Bertrand de Puch frères; un Jordanh, fils de Gaillard de Puch, un Bertrand de Puch, religieux de l'ordre de saint Jean; un Jordanh de Puch le Vieux *(senior);* Jordanh de Puch, seigneur de Brugnac et Bertrand, son fils; Gaillard de Puch, seigneur de Brugnac et de Sauvagnac, son autre fils; Jordanh de Puch, damoiseau de

Lassigean *(Lassigan, Lasigean, Lezigan, Lascigan, Lasigan.)* — La maison noble de Lassigean existait au XIVe siècle. Son nom paraît dans un acte de 1389 (10). Depuis lors les documents nous font défaut jusqu'au XVIIe siècle. Le 19 décembre 1632, Pons Juge, seigneur de Lassigean, assistait au contrat de mariage de son cousin Jean de Carles, écuyer, sieur de Trajet et de La Salle, avec Galliotte d'Aubert (11). Le 20 mars 1662, Raymond des Portes était qualifié seigneur de Lassigean (12). Pierre des Portes, sieur de Château, mort à vingt-un ans, est enterré, le 24 janvier 1678, dans l'église de Frontenac, à côté de Suzanne de Juge, damoiselle, sa mère (13). Il est probable que Suzanne avait hérité de la maison de Lassigean et l'avait portée à un des Portes, peut-être Raymond. Peu de temps après cette maison appartenait à Moïse de La Nouaille, sieur de Guissac, marié avec Jacquette Le Berthon, damoiselle dont il eut : en 1689, Louis de La Nouaille; en 1692, Pierre; en 1695, Jean-Baptiste; en 1698, Jean-Jacques; et en 1700, Jean-Alexandre, tous baptisés à Frontenac. Le 7 juillet 1740, Jean-Moïse de La Nouaille, écuyer, sieur des Judes, en la paroisse de Pellegrue, et de Lassigean, épouse Anne du

Sauvagnac. — J'ai entre les mains de nombreux documents sur la famille de Puch; j'ai fait de cette famille une généalogie dont je compte publier des extraits en parlant des divers châteaux qui lui ont appartenu.

(10) Arch. de Laubesc. — Voici comment s'exprime cet acte, qui n'est d'ailleurs qu'une copie assez moderne : ... *tot aquet autre bosquaige et molin qui s'apelle lo Petit-Bruhaut; ainsin qu'est entre lou Grant-Bruhaut, d'una part, et lou riu qui ben deu moullin deu Pontarret, de long en long; et tire à l'oustau de Lassigean, et tire, lou long de l'Engranne de Lasigean, en fore, jusques au moullin d'Auterroque, au long de l'Engranne-Bielle, jusques audit moullin d'Auterroque appartenant au sieur d'Anglades, tirant à la seigneurie de Benauges.*

(11) Arch. du Rétou.

(12) Arch. de Laubesc.

(13) Registres de l'état-civil de la paroisse de Frontenac.

Casse, dame de Labatut, en la paroisse de Massugas. Il eut pour fils Jean-Baptiste de La Nouaille, marié avec Rose de Cabiro. En 1766, Jacques de La Nouaille, qui paraît avoir été le dernier seigneur de Lassigean de son nom, fut enterré dans l'église de Frontenac (14). Le 26 octobre 1786, cette maison appartenait, en partie, à messire Jean-Antoine de Goisson, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Goisson, Naujan, Boyrac, Lassigean et autres lieux, habitant de la paroisse de Mérignas; l'autre partie à messires François, marquis de Malet, écuyer, chevalier, seigneur de La Garde, et François, baron de Malet, écuyer, capitaine au régiment du roi cavalerie, père et fils, qui la vendirent, avec d'autres seigneuries, à messire Jean-Silvain-Barbe de La Barthe, écuyer, habitant de la paroisse de Saint-Magne, en la juridiction de Castillon (15). La maison de Lassigean appartient maintenant à M. Francine, qui ne possède aucun titre de sa propriété.

La maison noble de Lassigean est située presque au confluent de l'Engranne et du Gourmeron, à l'ouest et non loin de l'église de Frontenac, dans un des sites les plus séduisants de l'Entre-deux-Mers. Les rochers escarpés, les coteaux boisés, les cours d'eau sinueux, les sources abondantes, les prairies plantureuses, les grands arbres et les maisons pittoresques se sont comme donné rendez-vous autour de cette maison étagée sur le revers d'un coteau couronné par un village formé, en grande partie, de maisons bâties à la fin du xve siècle. Tout au sommet du coteau s'élève l'habitation moderne, près d'un pigeonnier du xviie siècle précédé d'une porte de basse cour du même temps, seul reste d'une maison que les

(14) Registres de l'état-civil de la paroisse de Frontenac.
Collection de M. Jules Delpit.

seigneurs de Lassigean durent construire après avoir abandonné l'ancienne, dont la distribution ne convenait plus, sans doute, aux mœurs et aux besoins nouveaux. Au-dessus du cintre de la porte de la basse-cour existe un écusson dont les armes sont martelées, mais au dessous duquel on lit cette inscription :

FORTUNA · EST · SPERANDA · FERENDO

qu'on peut traduire ainsi : *il faut espérer une fortune meilleure en supportant le sort présent.*

La vieille maison bâtie vers le milieu du XIV[e] siècle, a été agrandie à la fin du XV[e], puis au XVII[e]. La portion de la maison construite à cette dernière époque est placée dans la partie la plus élevée du revers du plateau; elle se compose de deux étages n'offrant aucun intérêt. Celle du XV[e] occupe le centre. On y entre par une porte dont le linteau, formé d'un énorme bloc de pierre, est orné d'une accolade au-dessus de laquelle on a gravé deux poissons affrontés. Le linteau d'une fenêtre actuellement murée et placée à côté de la porte est orné d'une accolade dont la pointe porte une fleur de lys. Dans l'intérieur, on remarque une énorme cheminée dont les montants, formés de deux colonnettes engagées, soutiennent un manteau enrichi de moulures prismatiques.

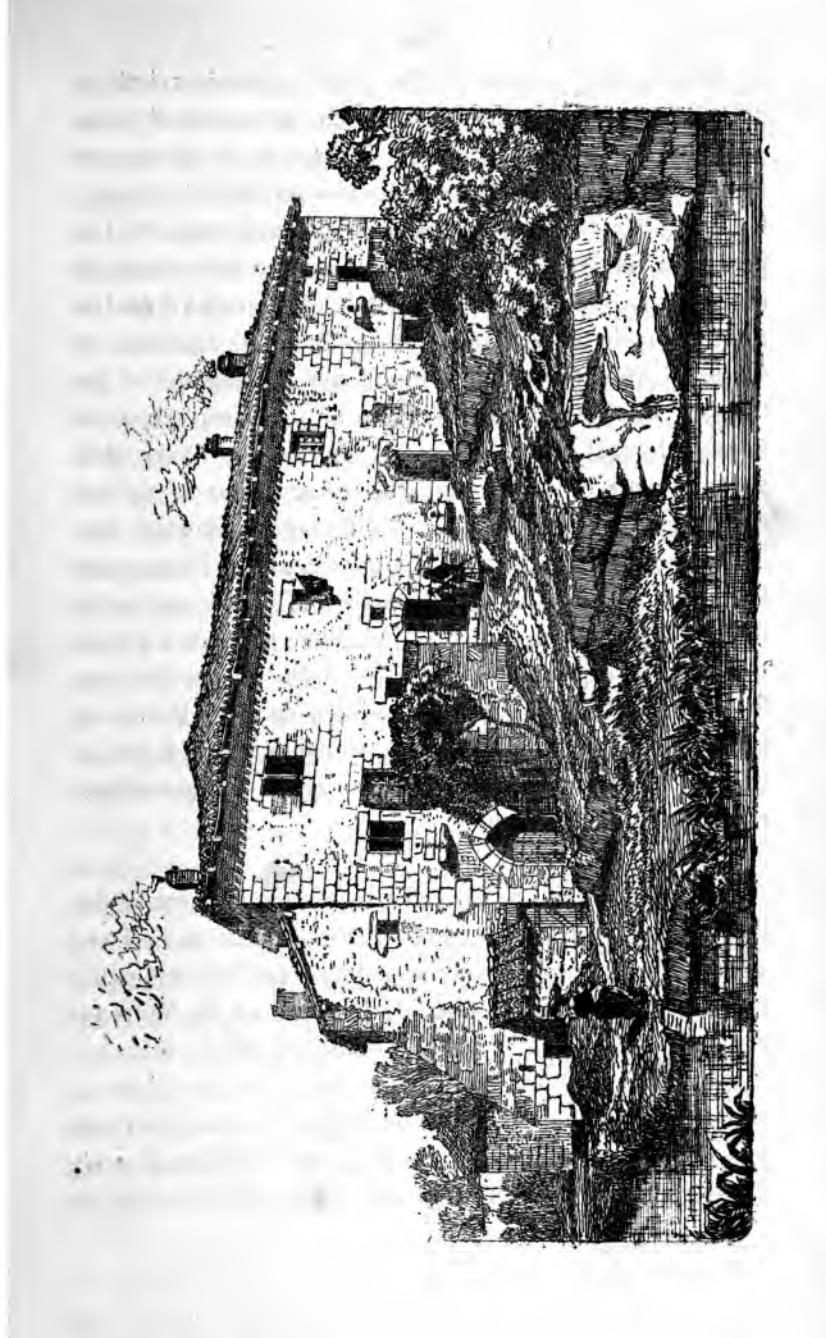
La construction la plus ancienne est à l'ouest (V. p. 243), sur le bord du ruisseau; son premier étage est au niveau du rez-de-chaussée de la maison du XV[e] siècle. On y entre par une porte, relativement moderne, précédée d'une terrasse; il est probable qu'autrefois il n'y avait que la grande porte ogivale du rez-de-chaussée et que, de là, on montait au premier étage par un escalier en bois, et, de celui-ci, au second par un procédé analogue. Ces deux étages étaient chacun éclairés par une large fenêtre à

sections droites divisées en deux par un meneau vertical, et défendus, du côté du nord, par de petites meurtrières cruciformes. Il est probable qu'une partie des ouvertures du sud remplacent d'anciennes meurtrières. Un corbeau, faisant saillie, vers l'ouest, un peu plus bas que le niveau du rez-de-chaussée, me donne à penser qu'une galerie analogue à celles des châteaux de l'Embège et de Roquefort, existait primitivement sur la façade occidentale. Cette maison n'était primitivement composée que d'une tour carrée ayant les plus grands rapports avec les maisons fortes construites, dans nos contrées, depuis la fin du XIII[e] siècle jusqu'au milieu du XIV[e].

Quelques années après, dix ou vingt ans au plus, la tour n'étant pas assez vaste, les seigneurs de Lassigean y ajoutèrent une annexe à l'ouest; cet appendice, moins haut que la maison principale, n'ayant qu'un rez-de-chaussée et un étage, construit sur un terrain peu solide et simplement appliqué contre le mur de la tour, n'a pas tardé à s'en détacher. Comme il menaçait de s'écrouler dans le ruisseau, on l'a soutenu par un gros contrefort.

Le style de cet appendice est le même que celui de la maison principale, sa porte ouverte au nord est semblable à l'autre porte ogivale ouverte au sud, mais elle a été rétrécie au XV[e] siècle, et on l'a réduite en une petite porte carrée, en laissant cependant subsister le cintre et les montants de l'ouverture primitive.

Hauteroque est une maison que les documents ne nous ont jamais signalée avec la qualification de noble; elle est située non loin du moulin de Hauteroque. C'est une construction peu ancienne et dont il n'est fait aucune mention avant le milieu du XVII[e] siècle.



Le 15 juin 1675, Pierre de Melet était qualifié seigneur de Hauteroque et de Castelvieil. Nous ne savons si cette qualification lui était appliquée à cause de la maison de Hauteroque ou du moulin du même nom, situé à Cessac. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la famille des Portes possédait Hauteroque dans le courant du xvIIIe siècle, et que, depuis cent ans, au moins, elle demeurait à Frontenac: François des Portes, sieur de Chalosse, y habitait le 13 juillet 1670 ([16]). Il était marié avec Elizabeth de La Combe. Pierre des Portes, leur fils, fut baptisé dans l'église de cette paroisse le 13 avril 1686; Pierre des Portes, sieur de La Combe, fut enterré dans la même église, le 6 novembre 1747; Guillaume des Portes, fils de Jean des Portes, sieur de Hauteroque, et de Marguerite Barbot, y fut baptisé le 24 janvier 1765; il eut pour frères : Jean et Jean-Laurent, jumeaux, baptisés à Frontenac le 7 septembre 1769, et Mathieu des Portes, le 31 août 1772 ([17]). On rencontre des des Portes à Frontenac jusqu'en 1776. Il est probable que la Révolution les trouva possesseurs de Hauteroque, qui appartient maintenant à Mme Brun.

Les seigneurs qui avaient des fiefs dans la paroisse de Frontenac étaient, outre ceux de la maison noble de Lassigean, les de Puch, les commandeurs de Sallebruneau, les seigneurs de Roquefort, de Laubesc et de Naujan; ceux-ci, comme seigneurs de la maison noble de Semens à Saint-Brice, y possédaient toute la partie méridionale appelée *Le Bruhaut (Brufaud* ou *Briffaud)*, situé, suivant une reconnaissance consentie, le 31 août 1483, en faveur du seigneur de Rauzan par celui de Semens, entre le

([16]) Notes mss. de M. Jude de La Rivière.
([17]) Reg. de l'état-civil de Frontenac.

Gourmeron, à l'est; l'Engranne, au nord; le chemin qui conduit du moulin de Hauteroque à Martres, à l'ouest; et, au sud, une ligne qui se dirige d'une borne, située sur le bord de ce chemin, vers le Gourmeron, où s'élève une autre borne entre le moulin de Bachon, autrefois de Suraguet, et celui de Cavignas ([18]). Le Bruhaut était divisé en petit et grand Bruhaut, ainsi qu'il résulte d'un dénombrement fourni, en 1389, au seigneur de Rauzan par celui de la maison noble de Naujan. D'après ce document, on voit que le petit Bruhaut était situé entre l'Engranne, à l'ouest et au nord; le Gourmeron, à l'est, et le grand Bruhaut, au sud.

Si nous insistons sur cette portion de la paroisse de Frontenac, c'est qu'après la guerre de cent ans, elle a été complètement repeuplée et remise en culture par des étrangers venus du Périgord, de la Saintonge et du Poitou, lesquels, à partir de 1471 jusqu'en 1485, y prirent à cens des terres incultes couvertes de bois et de broussailles et s'engagèrent à y bâtir des maisons où ils promirent de résider ([19]).

Jean Cholet, qui était un de ces derniers, a formé souche dans le pays. Le 13 janvier 1485, il prit à fief nouveau de Raymond de Naujan, seigneur de Naujan et de Semens, 80 journaux de terres incultes situés au Bruhaut et y bâtit une maison. Le 13 avril 1507, il reconnut de Jean de Naujan, fils de Raymond, des terres qu'il avait jadis achetées dans le Bruhaut. Le 12 décembre 1564, Peyrot, Raymond et François Cholet et d'autres membres de cette famille reconnaissaient de Bernard de Melet, écuyer, le village de Cholet, autrement de *Briffaut*, y compris le moulin de La Moulinasse, situé audit village;

([18]) *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 364.
([19]) *Pièces justificatives*, n° XXVI.

le tout confrontant au ruisseau qui descend du moulin de Cavignas à celui de Lassigean jusqu'à un pont de pierre appelé le *Pont de Cholet* [20], et un lieu à bâtir un moulin près de la fontaine de La Moulinasse [21].

Une branche de cette famille était noble avant de s'établir à Frontenac : Jean de Cholet, écuyer, sieur d'Ablé, en Poitou, vivait en 1507. Le 14 mars 1631, « noble homme » Jean Cholet, écuyer, capitaine pour le roi, » était sieur de La Garenne et de La Tour de Martres [22]. Un acte du 18 août 1656 nous fait connaître un Jean Cholet d'Ablé, écuyer, sieur de La Garenne, habitant de Frontenac, dont la fille Françoise était, suivant un titre du 29 octobre 1660, femme d'Antoine de Solminihac, écuyer, sieur de La Borie [23].

Les Cholet et les tenanciers du Bruhaut ne furent pas les seuls étrangers qui vinrent s'établir à Frontenac, et ces étrangers n'étaient pas toujours des roturiers; la guerre de cent ans avait ruiné presque tout le monde, et bien des nobles furent obligés de s'expatrier ou de travailler la terre. Le 27 octobre 1490 [24], Jacques

[20] Ce pont a été avantageusement remplacé, il y a une trentaine d'années, par un beau pont de pierre précédé d'une longue chaussée.

[21] C'est le moulin appelé, maintenant, le Moulin-Neuf.

[22] Dans le rôle de la répartition des localités qui devaient être imposées en 1580, pour payer les frais de la garnison de Montségur entretenue par le roi de Navarre, la Bénauge était imposée, sauf la paroisse de Martres, qui avait été donnée à La Garenne. Ce La Garenne était probablement un des capitaines sous les ordres du roi, un Cholet, compagnon d'armes d'André de Meslon. Il devait y avoir une alliance entre les sieurs de La Garenne et les Meslon, puisque les premiers avaient, en 1647, les droits de feu Marguerite de Meslon, sœur de Jean-André de Meslon, sieur des Combes, femme du sieur de La Verrière. (Arch. de M. L. de Meslon.) Nous venons de recevoir une grande quantité de documents concernant les Cholet. Nous reparlerons de cette famille dans la notice sur la maison de La Motte, à Martres.

[23] Arch. de M. de Solminihac. — La Garenne est située à l'extrémité méridionale de la paroisse de Frontenac, aux confins de celle de Martres.

[24] Le document qui nous a servi est une copie du XVII[e] siècle, fort mauvaise. La date surtout n'a pas été comprise par le notaire d'alors; on

Angevin, seigneur de Rauzan, bailla à fief nouveau à noble homme Pierre de Lanhery, écuyer, natif du pays de Clermont, en Auvergne, 25 journaux de terre et de bois situés au lieu de Lauzery (25), sur le bord du chemin qui relie Cazevert à Sallebruneau; Lanhery s'engagea à bâtir dans le fief une maison et à y habiter.

Ce fief était sur les confins des juridictions de Rauzan et de Sallebruneau, de sorte que le Commandeur, se croyant lésé par le seigneur de Rauzan, se fit délivrer des lettres royaux pour provoquer une enquête afin de bien délimiter les deux juridictions entre les paroisses de Frontenac et de Sallebruneau. Cette enquête fut faite au mois de novembre 1493. Les témoins déclarèrent que les limites de la seigneurie de Rauzan, vers Sallebruneau, confrontaient « à un fossé ancien qui est au-dessous des » justices de La Fourrange, vers Sallebruneau et Sauve- » terre, auquel fossé y a certaines bornes et une *lagüe* » (lagune); et desdits fossé, borne et lagüe, traversant » le chemin qui va à Sallebruneau, et tirant, tout droit » aux Teysseneres, au long de la combe (vallée) et » fontaine de Sallebruneau; et des dites combe et fon- » taine, tirant, le long de ladite combe, à la croix » de fer. » Par la réponse d'autres témoins, et dans une seconde enquête, faite le 9 décembre 1494, il y avait près de la fontaine de Sallebruneau, un lieu appelé les Trois Pierres *(las Tres Peyras)*. Ces limites sont encore à peu près celles de la commune de Frontenac du côté de Sallebruneau.

peut y lire 1480, 1489 ou 1490. Un des témoins de l'acte fut noble homme Raymond de Labat, capitaine du château de Rauzan; Raymond était capitaine de Rauzan en 1478 et en 1484; son fils, Jean de Labat, l'était en 1490.

(25) Bien que les mots Lanhery et Lauzery soient bien lisibles, je suis disposé à croire qu'ils n'offraient aucune différence dans le texte original.

Malgré les transactions qui suivirent ces enquêtes les curés de ces deux paroisses ne vivaient pas en bonne intelligence.

Jean Péron, curé de Frontenac, soit qu'il ignorât ou feignît d'ignorer les conventions qui avaient été faites entre les deux seigneurs, « par force et violance et port » d'armes, congrégation illicite et assemblée de gens, » s'estoit efforcé, depuis peu de temps, prendre ou faire » prendre et ravir tous les bledz et autres fruitz déci- » maux devers le costé dudict Frontenac et les emporter » et faire porter où bon lui sembloit en les (le comman- » deur et le curé de Sallebruneau) troublant en leurs » droitz, possessions et jouissances. » Frère Jean Vallon, commandeur de Sallebruneau, et Jean Bodin, curé de cette paroisse, s'en étant plaints, le curé de Frontenac les accusa des mêmes violences et obtint des lettres royaux en forme de réintégration à l'encontre de ses adversaires. Enfin, le 24 octobre 1500, ils transigèrent et les limites furent fixées comme elles l'avaient été en 1493 et 1494.

Cette ancienne querelle se renouvela en 1679. Jean de Motet, commandeur de Sallebruneau, fut encore obligé de provoquer une enquête à l'encontre de messire Yriard, curé de Frontenac, qui, malgré la transaction de 1500, avait levé des fruits décimaux dans les limites de Sallebruneau et avait brisé une des bornes, qui, quelque temps auparavant, avaient été, du consentement des parties, plantées sur les limites des deux paroisses. Sur ces bornes étaient figurées deux croix dont l'une avait la forme de la croix de Malte ([26]).

Moulin de Lassigean. — Ce moulin est signalé, dès 1389,

([26]) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, cartons.

dans un dénombrement fourni par le seigneur de la maison noble de Naujan à celui de la châtellenie de Rauzan, ainsi que nous l'avons vu en parlant de la maison noble de Lassigean; on retrouve aussi le même moulin en 1471. Il est situé au nord et tout près de cette maison sur le bord de l'Engranne; il n'offre aucun intérêt archéologique.

Moulin de Cavignas *(Cabynas, Cabinhas, Cabinacq)*. — Ce moulin, complètement démoli actuellement, était situé sur le Gourmeron entre le Petit-Milha et Pique-Poche, près du chemin qui conduisait de la commanderie de Sallebruneau à celle de Montarouch en passant par le moulin de Hauteroque. Il y a peu d'années, on a construit un pont sur son emplacement.

Ce moulin était indivis, au XIIIe siècle, entre le commandeur de Sallebruneau et le seigneur de Rauzan. Le 6 février 1284, Guillaume-Raymond de Rauzan donna au commandeur tout ce qu'il possédait sur le moulin ([27]), 10 sous d'oublies sur une pièce de terre au lieu appelé à Lane-Citrine; toutes les oublies qu'il avait aussi, par indivis, avec le même commandeur sur le terroir de La Motte de Lucrau, situé au carrefour du chemin qui conduit de Sallebruneau à Blazimont et de celui qui se dirige de Sauveterre à Rauzan, à la condition que les Commandeurs feraient célébrer dans l'église de Sallebruneau, tous les ans, le jour de l'Annonciation, une messe de *requiem*, avec diacre et sous-diacre, pour le salut de son âme et celle de ses parents et amis. Par suite d'une transaction passée le 31 mai 1503 entre frère Jean de Valon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de Jérusalem, commandeur de Sallebruneau, et Jacques

([27]) La 8e partie, les 8 faisant le tout, dit une note du XVIIe siècle.

Angevin, seigneur de Rauzan, ce seigneur abandonna au Commandeur le moulin de Cavignas à la condition qu'il garderait les tenanciers actuels; il y ajouta quelques autres dons consistant en pièces de terre et de bois, à Puch, Sallebruneau et Saint-Léger; n'exigeant, néanmoins en retour, que la messe de *requiem*, demandée autrefois par Guillaume-Raymond ([28]).

Au milieu du XVIIe siècle, le moulin de Cavignas était possédé par Jeanne de Rebleys, damoiselle, veuve de sieur Pierre Brugier, habitant la paroisse de Baigneaux; elle le vendit, le 5 mars 1674, à Izaac Roucaud, pour la somme de 216 livres tournois; celui-ci le revendit, quelque temps après, à un nommé Charles Guérin, meunier; cependant Roucaud n'ayant pas pu payer Jeanne de Rebleys, se désista, en sa faveur, de la vente qu'il avait faite à Guérin. Jeanne accepta à la condition que Roucaud payerait les lods et ventes au seigneur de Rauzan; mais Guérin, ayant joui du moulin, fut obligé, pour rembourser les sommes qu'il avait recueillies pendant la jouissance, de vendre à Jeanne, représentée par Raymond de Brugier, sieur de Cavignas, son fils, une pièce de terre située, dans la paroisse de Frontenac, au village du Boudin, et confrontant au ruisseau qui descend du moulin de Suraguet à celui de Cavignas.

Ces diverses ventes éveillèrent, sans doute, l'attention de frère Jean de Motet, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Bordeaux et de Sallebruneau, et autres membres en dépendant; il retrouva les donations de 1284 et du 31 mai 1503, et assigna, le 29 mai 1680, Jeanne de Rebleys d'avoir à se présenter devant les membres de la chambre des requêtes du Palais pour se voir condamner à se départir du moulin et à payer au

([28]) Arch. dép.: *Ordre de Malte*, carton de Sallebruneau.

commandeur tous les cens, rentes, lods et ventes, arrérages et autres droits et devoirs seigneuriaux depuis l'indue occupation par elle du moulin de Cavignas, et, de plus, à présenter les titres en vertu desquels elle possédait le moulin. Elle fut d'abord condamnée, fit appel, fut condamnée de nouveau; alors son fils, étant devenu majeur, prit en main la cause, attaqua en garantie le seigneur de Rauzan à qui avaient été payés par Jeanne de Rebleys des droits seigneuriaux (29). Nous ne savons comment se termina ce procès.

Le moulin fonctionna encore pendant quelque temps. Il dut être abandonné vers le commencement du XVIIIe siècle; divers titres de propriété de 1738 à 1753 en font mention comme d'une chose presque entièrement détruite. Sa ruine n'a pu avoir d'autre cause que l'abandon, cause suffisamment expliquée par le peu de chute qui reste au cours d'eau en cet endroit (30).

CAZEVERT

Casavert, Casevert, Casabert, Caseverd.

Tout ce que nous savons sur la paroisse de Cazevert a été dit dans la notice de Bellefont; nous y avons vu à quelle occasion elle fut unie à celle de Bellefont (1), à laquelle elle est restée annexée jusqu'à la Révolution, et cependant elles n'étaient pas limitrophes, étant séparées par la paroisse de Lugasson, qui bornait Cazevert à l'occident. Les autres paroisses qui l'enveloppaient étaient : au nord-ouest, Jugazan; au nord, Rauzan; au nord-est,

(29) Arch. dép. : *Ordre de Malte,* carton de Sallebruneau.
(30) Notes de M. Richet, huissier à Frontenac.
(1) *Pièces justificatives,* no XXVII.

Mérignas; à l'est, Blazimont; au sud, Sallebruneau et une faible partie de Frontenac. Elle fait maintenant partie de la commune de Blazimont. Son territoire est presque tout entier sur un plateau élevé.

L'église de Cazevert s'élève sur le point culminant de la paroisse, et l'un des plus élevés du département de la Gironde, son altitude étant de 121 mètres. Elle a été bâtie sur l'emplacement d'un ancien retranchement remontant peut-être à l'époque gauloise. Le plan est un parallélogramme rectangle composé de deux parties: une nef et un chœur à l'orient de la nef. La façade est terminée par deux rampants ayant pour amortissement un clocheton à pignon ajouré d'une petite baie cintrée pour la cloche. Entre deux contreforts qui soutiennent cette façade s'ouvre une petite fenêtre ogivale subtrilobée dont le sommet est percé dans une seule pierre. Trois fenêtres semblables à celle de la façade éclairent le chœur: une au nord, l'autre à l'est et la troisième au sud. Deux gros contreforts empâtent les angles du chevet, deux autres résistent à la poussée de l'arc triomphal; celui-ci est en ogive, ainsi que les arêtes de la voûte du chœur. Leur nervure principale est un tore couvert d'un filet carré. La corbeille des chapiteaux des colonnes sur lesquelles retombent ces arcs est ornée d'un rang de feuilles de vigne ou de lierre. La porte ouverte, au sud de la nef, appartient à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe. La nef recouverte d'un lambris est peut-être du même temps que la porte, mais, dans tous les cas, d'une époque bien plus récente que les autres parties du monument; elle est mal bâtie, tandis que le chœur est construit avec le plus grand soin et en très bel appareil; celle qu'elle remplace était voûtée comme le chœur, ainsi que le prouvent les arrachements

de cette voûte dont il reste un fragment près de la retombée de l'arc triomphal. La nef moderne a dû être construite à la suite d'une délibération prise par les Feuillants, réunis en chapitre, le 21 février 1664, par le R. P. prieur, qui leur annonça que l'évêque de Bazas, faisant sa visite à l'église de Cazevert, l'avait interdite et avait défendu d'y célébrer la messe jusqu'au jour où l'on aurait réparé la voûte et le portail qui menaçaient ruine et mettaient en danger les personnes qui assistaient aux offices; il leur demanda ensuite leur avis; il leur fit observer cependant, avant de les écouter, que les Feuillants étaient obligés de contribuer, pour un tiers, aux dépenses des réparations, et les paroissiens aux deux autres tiers. Il ajouta que la paroisse, étant pauvre, ne pouvait rien donner pour le moment; qu'en conséquence, le couvent devait fournir le tout, sauf à se faire rembourser plus tard. Il fit valoir, pour engager les frères à accepter ses conseils, que les reçus qu'on tirerait des personnes qui fourniraient les matériaux et des ouvriers qui travailleraient à l'église serviraient, plus tard, contre ceux qui voudraient inquiéter les Feuillants et leur interdire la jouissance de la chapelle. Ces raisons convainquirent les moines, et ils votèrent les réparations nécessaires qui devaient commencer le plus tôt possible (2).

Cette église, qui tombe maintenant en ruine, a dû être reconstruite vers le commencement du XIVe siècle; elle remplace une église romane dont l'existence est attestée par des sculptures lui ayant appartenu, et employées comme moellons ou laissées en saillie dans la nouvelle muraille où elles représentent, entre autres, deux têtes humaines accolées, une femme nue, et un fragment

(2) Arch. dép.: *Feuillants*, actes capitulaires.

d'archivolte formée de dents de loup, de baguettes et de tores.

Le Bédat. — Nous ne connaissons à Cazevert qu'une maison noble : celle du Bédat; elle n'a d'ailleurs aucun caractère, et ses seigneurs ne paraissent pas avant la seconde moitié du XVIIe siècle (3). Me Louis de Cabiro, avocat au Parlement, seigneur de La Salle et de Pradets, adressa, le 12 février 1661, une sommation aux jurats et comptables généraux de la juridiction de Rauzan, qui, pendant son absence, en 1657, ayant fait arpenter la paroisse de Cazevert, l'avaient cotisé pour 42 journaux de plus que les 100 journaux qu'il possédait, et l'avaient contraint, malgré son pourvoi à la cour des aides, à payer la taille pour ces 42 journaux (4). Nous trouvons dans un registre de comptes appartenant à M. Lassus, propriétaire de La Salle, que, en 1674, le seigneur du Bédat était frère de Louis de Cabiro, seigneur de La Salle. C'était sans doute Louis-François de Cabiro, écuyer, seigneur du Bédat, y habitant en 1680 et 1681 (5). Nous trouvons ensuite, en 1731 et 1739, Jean-Alexandre de Cabiro, écuyer, seigneur aussi de La Motte du Saut (6), habitant du Bédat; en 1748, Alexandre de Cabiro (7), qui l'était encore le 22 mai 1763 (8). Il n'avait probablement pas d'enfant et avait donné (9), avant 1753, ses biens

(3) En 1367, Bernard Arros, ou Ros, et son fils Guillaume, habitaient la paroisse de Cazevert. Étaient-ils seigneurs du Bédat? Des membres de cette famille possédaient, plus tard, une certaine quantité de maisons nobles dans la juridiction de Rauzan.

(4) Arch. de Laubesc.

(5) Arch. du Rétou. — Arch. de Mercade.

(6) Arch. de Roquefort.

(7) Arch. communales de Baron.

(8) Arch. de M. de Solminihac.

(9) Arch. dép.: *Feuillants*, terrier de Bellefont, 1742.

à Arthon de Joas, son cousin, fils de Jeanne de Cabiro, fille de Louis de Cabiro et femme de Jean de Joas, seigneur de Perponcher.

Le Bédat appartient maintenant au sieur Lamothe.

LA VEYRIE

La Beyria.

La Veyrie est une ancienne paroisse qui fait maintenant partie de la commune de Blazimont. Elle était bornée, à l'ouest, par celle de Rauzan; au nord, par cette dernière paroisse et celle de Mérignas; à l'est et au sud, par celle de Blazimont.

L'église, bâtie sur le sommet d'un mamelon boisé, à 112 mètres au-dessus du niveau de la mer, est presque entièrement ruinée et n'offre aucun intérêt archéologique. On y portait autrefois les enfants malades qu'on faisait passer par un orifice percé derrière l'autel. Il n'y a pas, à notre connaissance, de maisons nobles dans la paroisse de La Veyrie; mais un grand domaine, appelé Fricassée, appartenait, au XVII[e] siècle, au seigneur de Rauzan, et le village et le domaine de Drilhole était possédé par une famille dont quelques membres étaient qualifiés nobles dans le courant du XVIII[e] siècle. Les Drilhole ont occupé des charges de judicature dans cette partie du diocèse de Bazas, depuis le milieu du XVI[e] siècle jusqu'à la Révolution.

Nous ne savons si les Drilhole ont donné leur nom à la localité qui porte cette dénomination, ou s'ils l'ont reçu d'elle. Quoi qu'il en soit, un membre de cette famille ayant eu besoin, en 1776, d'un certificat constatant qu'il vivait noblement, ainsi que ses frères, les nobles de la localité le lui délivrèrent et déclarèrent qu'il était « de

» notoriété publique que les ancêtres dudit sieur Drilhole, » à remonter au milieu du xiv[e] siècle, qu'ils étaient dans » cette province, avaient toujours vécu noblement de père » en fils, sans interruption, tant ligne directe que collaté- » rale dans les trois ordres : de l'épée, de la robe et de » l'église (1). » Malgré la confiance que peut nous inspirer l'honorabilité des signataires du certificat, nous croyons être certain que, si les Drilhole étaient dans la province dès le milieu du xiv[e] siècle, ils n'ont été qualifiés nobles et écuyers qu'au xviii[e].

Le plus ancien titre que nous ayons eu entre les mains est du 12 janvier 1518; c'est une reconnaissance de Gélibert Drilhole en faveur des religieux de La Sauve. Il était probablement père de Jean Drilhole, bachelier ès lois, habitant de Rauzan, et qui fut nommé juge de la juridiction de Blaignac, le 17 août 1539 (2). La commission lui fut donnée à Saint-Aubin-de-Blaignac, en présence de nobles Jacques de Pons, seigneur de Mirambaud, et d'Arnaud de l'Hérisson, écuyer, par Charles de Gramont, archevêque de Bordeaux, procureur de Claire de Gramont, sa nièce, dame de Blaignac. En 1555, Jean était lieutenant du juge de Rauzan.

Gabriel Drilhole, fils de Jean, bachelier en droit, fut reçu juge de Rauzan le 1[er] février 1581 et, le 4, avocat postulant au siège de Bazas. Le 14 décembre 1591, il fut nommé juge de Blaignac par Eymery Jaubert de Barrault, seigneur de cette châtellenie. A cette époque, le domaine de Drilhole appartenait à une branche de la famille dont

(1) Papiers de la maison de Mercade à Rauzan, appartenant à M[me] France, descendant des Drilhole. C'est à l'aide de ces papiers que toute cette notice a été composée.

(2) Dès 1529, nous trouvons un Hélie Drilhole, habitant la paroisse de Pessac-de-Gensac. Il a laissé des descendants habitant encore Pessac en 1661. (Arch. de Montbreton.)

Gabriel ne faisait pas partie; mais Jean Drilhole, fils de Ponset, qui en était possesseur, devant au seigneur de Taris une somme qu'il ne pouvait payer, vendit ce domaine à Gabriel, le 5 juillet 1598, à la condition qu'il paierait ses dettes, et, depuis lors, il est resté aux descendants de Gabriel.

Celui-ci eut de sa femme Blanche de Quincarnon trois fils et une fille nommée Blanche, mariée avec Pierre Mailhou, bachelier en droit, juge ordinaire de Sallebruneau. Des trois fils, l'aîné, nommé Bertrand, était avocat au parlement de Bordeaux, juge ordinaire de Rauzan et juge royal de la juridiction de Blazimont; le second, Hugues, était chanoine, chantre et vicaire général en la cathédrale de Bazas; le troisième, Pierre, était aussi chanoine, archidiacre et vicaire général de la même église.

Bertrand fut marié trois fois; un de ses enfants nommé Antoine, fut chanoine de Bazas; son fils aîné, nommé Gabriel, fut avocat au parlement de Bordeaux et juge de Rauzan. Le fils aîné de Gabriel, Bertrand, avocat au Parlement de Bordeaux, juge royal de Blazimont, fut, suivant le certificat dont nous avons parlé plus haut, convoqué, en 1693, au ban de la noblesse du Bazadais. Rien dans les papiers que nous avons consultés ne nous en donne la preuve, jamais Bertrand n'y est qualifié noble ou écuyer; d'un autre côté, une généalogie manuscrite le qualifie, ainsi que Bertrand, son grand-père, conseiller du roi; ils ne sont jamais désignés avec ce titre dans les mêmes papiers, d'après lesquels Bertrand aurait acheté, en 1671, l'office de juge ordinaire de Rauzan à Daniel Dufoussat, et serait mort en 1687.

Pierre Drilhole, fils cadet de Gabriel, était avocat au Parlement de Bordeaux, en 1677; il eut deux fils servant tous deux dans le régiment de Normandie.

Bertrand l'aîné acheta à Jean Mercade, le 29 octobre 1668, la maison de Mercade, à Rauzan. Il eut plusieurs enfants : Antoine, l'aîné, était juge royal de Sauveterre; il eut la maison de Mercade et laissa cinq enfants; l'aîné, Raymond, sieur de Mercade, avocat en la cour, se maria le 30 juin 1746, avec sa cousine germaine Andrée Drilhole, fille de Joseph-Barthélemy Drilhole, petit-fils de Gabriel.

Raymond laissa trois fils : Léon-Joseph, aîné; Jean-Baptiste-Léon, surnommé La Veyrie, gendarme du roi, marié avec Marie Royre; Jean-Barthélemy-Léon, surnommé Mercade, aussi gendarme du roi. Il obtint le 17 mai 1781, un certificat des nobles des environs prouvant qu'il vivait noblement, ainsi qu'avaient vécu ses ancêtres depuis plusieurs siècles. En conséquence d'une lettre de Monseigneur le duc de Duras, généralissime des troupes patriotiques en date du 2 octobre 1789, ordonnant de désigner des officiers pour ces troupes, Jean-Barthélemy-Léon fut nommé, par la voie du scrutin, major général, et M. Bec, ancien capitaine garde-côtes d'une division de l'Entre-deux-Mers, colonel. Il épousa par contrat du 22 décembre 1791, damoiselle Catherine de Chaussade de Chandos. Le 1er août 1815 il reçut du comte Maxime de Ségur, maréchal de camp, le brevet de capitaine de la première compagnie de fusiliers de la garde nationale, première cohorte du canton de Pujols. La même année il fut décoré de l'ordre du Lys.

Joseph-Barthélemy Drilhole, autre fils d'Antoine, est toujours qualifié écuyer, garde du corps du roi et sieur de La Motte ou La Motte-Drilhole; il avait d'abord habité Bordeaux, et, en dernier lieu, Rauzan. Il avait de nombreuses possessions à Saint-Jean-de-Blaignac, Saint-Vincent-de-Pertignas, Lugasson, Frontenac, La Veyrie, Rauzan, et enfin au lieu de La Motte, à Jugazan; c'est le premier

que l'on trouve qualifié noble et écuyer. Il eut pour enfants Léon Drilhole, écuyer, sieur de Laurenceau, qui se maria avec Pétronille de Coëffard, fille de Pierre de Coëffard, écuyer, et de Magdeleine de Cursol, damoiselle; Pierre-Joseph Drilhole, prêtre, docteur en théologie, curé de Mérignas, et plus tard chanoine théologal de Bazas; Pierre Drilhole, écuyer, sieur de Bellefont, capitaine dans le régiment de Brie, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Bazas; Joseph Drilhole de Portal, demeurant à Rauzan, marié le 19 septembre 1751 avec damoiselle de Cazenove de l'Hérisson. C'est à lui que fut délivré le certificat du 12 juillet 1776, dont nous avons déjà parlé. Il se distingua aux batailles de Malplaquet et de Ramilli. Il eut pour fils Léon Drilhole de Sainte-Terre, capitaine d'infanterie, et, en 1810, maire de Rauzan.

MÉRIGNAS

Marruhac, Marinhac, Mairinhaxs, Mayrinhac, Mérinhac, Marinas, Nostra-Dona-de-Mayrinhac, Nostre-Dame-de-Mérignas.

La paroisse de Mérignas est située à l'est de celle de Rauzan; elle est bornée, au sud-ouest par celle de La Veyrie; au sud, par celle de Blazimont; à l'est et au nord-est, par le ruisseau de la Gamage, qui la sépare des paroisses de Ruch, de Bossugan et de Saint-Pey-de-Castet. Elle mouvait de l'abbé de Blazimont, qui en était curé titulaire, gros décimateur, et y entretenait un vicaire perpétuel (1).

L'église est bâtie au milieu de la paroisse; elle paraît avoir été reconstruite au XVIe siècle; l'abside est semi-

(1) Notes de M. Jude de La Rivière.

circulaire, les fenêtres sont ogivales et, sur la façade, s'élève un clocher-pignon.

Cette paroisse n'offre, à ma connaissance, aucun monument digne d'intérêt. On n'y connaît que la maison noble de La Beylie, construction peu ancienne et qu'on peut se dispenser de visiter (2).

Les Ségur, les Naujan, les Laubesc, les La Caze, les La Beylie, les Madaillan et les Andron possédaient, anciennement, des fiefs dans la paroisse de Mérignas. A ces seigneurs ont succédé les La Nau, les Meslon, les Goisson, les Pontac, les Ligardes qui, à la fin du XVIIIe siècle, habitaient le Cluzeau, et quelques autres.

De 1324 à 1333, on y trouve Arnaud Andron, fils d'Hélie. En 1364, autre Hélie, fils de messire Arnaud, demeurant à Saint-Émilion, tant en son nom qu'en celui des autres héritiers de son père, vendit à Gaillard de Naujan, écuyer, tout ce qu'ils possédaient dans la juridiction de Rauzan; dans la paroisse de Blazimont et dans la juridiction de Pujols, Andron engagea, par le même acte, ses tenanciers des paroisses de Mérignas, de Saint-Vincent-de-Pertignas et de Saint-Jean-de-Blaignac à reconnaître Gaillard de Naujan pour leur seigneur (3). Gaillard possédait déjà des fiefs dans Mérignas (4). Les Naujan les conservèrent jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Nous aurons l'occasion de parler de ces derniers dans la notice sur Saint-Vincent-de-Pertignas. Le 4 octobre 1375, Arnaud de La Caze, Arnaud-Guillaume de Margano (peut-être *Marynaco*) et Bernard de Sarnac consentirent un

(2) L'auteur d'une histoire de La Réole, ayant confondu la paroisse de Mérignas avec celle de Mérignac, près de Bordeaux, place, à Mérignas, la tour de Veyrines.

(3) Arch. de Naujan.

(4) *Id.*, Reconn. en sa faveur du 16 mai 1335.

bail à fief nouveau de terres à Mérignas, en faveur d'Arnaud de Lestor (5).

Trois titres du XVIIe siècle nous font connaître les noms d'une certaine quantité de localités importantes et de personnages notables de la paroisse de Mérignas; les deux premiers, datés du 9 mai 1665, sont des actes de main-mise féodale par Jean de Meslon, écuyer, seigneur de Mondinet, du tènement du Sage, contenant 13 journaux et confrontant, du levant, au chemin qui conduit de l'église de Mérignas au Pont-Romput; du couchant, aux sieurs de Maubin (6) et de La Barthe, et, du nord, au chemin qui conduit au moulin de La House (7) audit Pont-Romput; plus une terre de 8 journaux confrontant à Me Pierre Goisson, avocat, et à Jean Goisson, sieur de La Barthe, et au ruisseau de La Gamage. Ces localités étaient tenues par ledit Pierre Goisson, avocat; Léon Robert, sieur de Lindamarie, et autres. L'autre acte de main-mise, fait par le même seigneur contre Me Pierre Goisson, portait sur une pièce de terre située, dans la même paroisse, au lieu appelé anciennement au Carrefort et à La Carreyre, et, à présent (1665), à Martel et à Prehaulet, confrontant, du couchant, au chemin qui,

(5) Not. mss. de M. Jude de La Rivière.

(6) La maison de Maubin, autrefois Grateloup, et à présent Vinquey, appartenait au XVIIe siècle aux Aubert, de Rauzan, puis aux Ligardes et aux Joas, ainsi qu'il résulte d'une reconnaissance consentie par Guillaume de Ligardes de Montlezun, habitant de Mérignas, et N. de Joas d'Arthon, pour raison de ce fief, au seigneur de Rauzan, conformément à la reconnaissance qu'avaient consentie au seigneur de la même terre, le 20 mars 1667, Louis du Truch, sieur de La Houze, et Jean Aubert, sieur de Maubin. (Not. mss. de M. Jude de La Rivière.)

(7) Ce moulin, appelé actuellement de La Gouge, serait, suivant un acte du 6 septembre 1654, situé dans la paroisse de Mérignas. Cependant, dans la nomenclature du moulin de la juridiction de Rauzan, faite en 1748, il n'est pas signalé. La carte de Belleyme le place dans Saint-Pey-de-Castet, celle de l'état-major trace deux moulins : l'un situé sur la rive droite de La Gamage, dans Saint-Pey ; l'autre sur la rive gauche, dans Mérignas.

de l'église de Mérignas, conduit au pont de La Peyre au pas de Montcornillon; du nord, au chemin qui conduit du pont de Riumartin au moulin de La House. Le troisième titre est une demande en féodis, pardevant le juge de Rauzan, par le même de Meslon contre Jean-Antoine Bétaillon et consorts qui, depuis 1660, ne lui payaient pas les rentes qui lui étaient dues pour les tènements du Sage et de l'Artigue, autrement de La Motte-Montcornillon, situés à Mérignas (8).

La Beylie *(La Beyria, La Bayria, La Beylia)*. — La seule maison noble de Mérignas est La Beylie; elle est située sur le sommet d'un plateau près de la limite méridionale de la paroisse, et n'offre aucun intérêt archéologique.

Dès le premier tiers du XIVe siècle, on trouve des personnages portant le nom de cette seigneurie: Pierre de La Beylie en 1330 et 1337 (9); Amanieu de La Beylie en 1398 et 1416 (10); Guillaume de La Beylie, damoiseau de la paroisse de Mérignas, en 1452 (11); Jacques, Jacob ou James de La Beylie, fils d'Ysabeau de Taris, veuve, était, en 1464 et 1471, coseigneur de Taris avec sa tante Marguerite de Taris, sœur de sa mère. Après lui on rencontre, de 1476 à 1503, Guillaume de La Beylie, damoiseau (12). A la même époque on peut signaler Jean de La Beylie, écuyer (13).

(8) Arch. de Naujan et de Laubesc. — Un Bernard et un Raimond de Montcornillon (de Montecornelo), chevaliers, vivaient en 1213. (*Petit Cart. de La Sauve*, p. 113 et 116.)

(9) Il avait des fiefs dans la paroisse de Naujan. (Arch. dép.: *La Sauve*, n° 143, invent. des titres.)

(10) Il avait des terres à Mérignas, confrontant à celles de Jean de Naujan. (Arch. de Naujan.)

(11) Il possédait à Saint-Médard-d'Eyrans des vignes qu'il reconnut de l'abbé de La Sauve. (Arch. dép.: *La Sauve, ut supra.*)

(12) Arch. de Laubesc. Il possédait des terres à Blazimont. (Arch. dép.: *Terrier de Blazimont.*)

(13) Arch. du Rétou.

Nous devons faire observer que si tous ces personnages étaient seigneurs de la maison dont ils portent le nom, aucun d'eux n'en prend le titre, du moins dans les nombreux actes que nous avons consultés.

Le premier personnage à nous connu portant cette qualité est noble homme Jean Reynaud, damoiseau, demeurant dans la paroisse de Mérignas, qui, le 6 septembre 1498, tant en son nom que comme tuteur de Jacques Reynaud, son fils, seigneur de la maison noble de La Beylie, et agissant aussi comme seigneur de cette maison, bailla à fief nouveau une terre située au lieu appelé au Toron de La Beylie, près de la fontaine du Toron. Ce bail a ceci de curieux, c'est qu'en outre des rentes, le tenancier s'oblige à payer d'entrée et de *charité* (compensation) 5 francs bordelais et une aune de toile valant 36 ardits l'aune (14). En 1518, un Jean Reynaud, peut-être fils de Jacques, était seigneur de La Beylie (15).

Il résulte d'un acte de vente du 14 septembre 1556 que messire Jean de Saint-Jean était, à cette époque, seigneur de Taris et de La Beylie (16); cependant alors Jeanne de Labat était dame de cette maison, elle ne fit son testament que le 3 juillet 1560. Par cet acte, après avoir légué quelques sommes à l'église de la paroisse de Mérignas où elle habitait, elle institua Jean de Saint-Jean, son neveu, héritier universel de la maison noble de La Beylie et de tous les acquêts qu'elle avait faits. Il était déjà héritier universel de Jean de Labat, seigneur de Taris (17). Jean de Saint-Jean, qui était aussi seigneur du Vivier et du Colombier, habitait, en 1567, la paroisse

(14) Arch. de Taris.
(15) Arch. de Laubesc.
(16) Arch. de M. de Solminihac.
(17) Voyez la notice sur Taris.

de Saint-Pey-de-Castet. Il s'y maria, le 30 janvier de cette année, avec Marguerite Baudon, damoiselle, demeurant dans la paroisse de Sainte-Colombe, juridiction de Castillon-sur-Dordogne. Il fut convenu, dans le contrat, que si le mari décédait le premier, la femme aurait, pour résidence, la maison du Vivier, située à Saint-Pey-de-Castet, derrière le Puch du Vivier ([18]).

Jean de La Nau, petit-neveu et héritier de Jean de Saint-Jean, est, dans un acte de 1610, qualifié seigneur des maisons nobles de Taris, La Beylie et Bossugan, autrement du Colombier ([19]). Il était marié avec Eymée d'Arnoulh dont il eut un fils qui porta le même prénom que lui et qui épousa Éléonore de Calvimont, qualifiée, dans un acte du 3 juin 1639, dame de Taris et de La Beylie.

Le 8 juin 1625, un nommé Sidrac de La Ville, habitant de Rauzan, céda, moyennant certaine somme, à messire Lancelot de Calvimont, seigneur de Néac, habitant de Mérignas, la maison de La Beylie qui lui avait été donnée à ferme par le juge de Rauzan, le 24 mai précédent. Il est probable que cette maison avait été saisie féodalement ([20]).

Jacques-Louis, marquis de La Nau, fils de Jean de La Nau et d'Éléonore de Calvimont et mari de Marguerite de Lur-Saluces, dame du Cubzaguès, était, en 1647 et 1665, seigneur de Taris, La Beylie et autres lieux ([21]). Sa femme, étant veuve, fit, le 1er février 1686, hommage au roi de la terre du Cubzaguès ([22]). Leur fille, Marie de La Nau, porta en dot à son mari, Charles de Calvimont,

([18]) Arch. de la famille de Solminihac.
([19]) Arch. de Laubesc.
([20]) *Id.*
([21]) *Id.*
([22]) Arch. dép.: *Hommages au roi*

seigneur de Néac, la terre de La Beylie. Elle était veuve en 1722 ([23]).

Nous avons vu dans la notice de la maison noble de Taris comment La Beylie passa aux Pontac, et de ceux-ci à la famille Gaigneron de Jollimont, puis à M. de Bence qui la vendit à M. Frommerville. Elle appartient actuellement à M. Ramet, dont le père l'a achetée à M. de Frommerville en 1838.

Nous venons de donner une suite non interrompue de seigneurs de cette maison noble depuis le XVIe siècle, et cependant on trouve, à partir du milieu du XVIIe, une famille dont les membres prenaient la qualité de seigneurs de La Beylie. Pierre Goisson en est qualifié seigneur le 4 juillet 1658 ([24]). Il avait épousé Marie Roy.

Un Goisson, sieur de La Colombette, La Barte et La Beylie, avait, en 1693, des terres à Soussac ([25]). Messire Jean-Antoine de Goisson, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Naujan, de Boyrac, Lassigean et autres lieux, habitait Mérignas en 1786 ([26]). Nous ne pouvons admettre que les Goisson aient été coseigneurs avec les La Nau, les Calvimont et les Pontac de la même maison noble, il est probable qu'ils l'étaient d'une localité appelée Beylie située, comme La Beylie, dans la paroisse de Mérignas, mais au nord-est de l'église. Au surplus, nous n'osons encore rien affirmer à cet égard, bien que deux actes du 16 octobre et du 1er décembre 1666 paraissent donner raison à nos suppositions ([27]).

([23]) Arch. de Taris.

([24]) Arch. de Laubesc. — C'était peut-être le fils de Pierre Goisson, demeurant à Mérignas, et qui était, en 1615, avocat en la Cour et juge royal de Blazimont. (Arch. de Naujan.)

([25]) Arch. communales de Soussac. — En 1760 Izabeau de Goisson était mariée avec Gabriel de Roy, sieur de Beauséjour. (Arch. de Solminihac.)

([26]) Arch. de M. Jules Delpit.

([27]) Arch. de M. L. de Meslon.

Il y avait dans la paroisse de Mérignas une localité appelée La House dont Louis Du Truch, écuyer, était seigneur entre les années 1668 et 1671 ([28]). Il habitait le Cluzeau dans cette paroisse. Il avait épousé Marie de Corbin, fille de Jean de Corbin, écuyer, sieur de La Chapelle. Louis Du Truch n'eut probablement pas d'enfants puisqu'il laissa ses biens à Pierre de Ligardes, sieur de Monlezun ([29]).

Il est probable que les divers seigneurs dont nous venons de parler avaient droit de banc et de sépulture dans l'église de Notre-Dame de Mérignas. Le 1er octobre 1639, Pierre Ramet, *fabriqueur* de l'église, et dont les descendants possèdent une belle habitation dans cette paroisse, obtint d'Henry Listolphi Maroni, évêque de Bazas, pour lui et ses descendants en ligne directe professant la religion catholique, droit de sépulture dans l'église, devant l'autel de Sainte-Catherine « à » cinq pieds loing dudict autel, à toucher les deux pilliers » de la voulte de ladicte chapelle, de sept pieds de long » et de cinq de large », à la condition de donner 15 livres pour la réparation de l'église, et 16 sous à chaque ouverture de la fosse. Cette permission fut ratifiée par les divers évêques de Bazas jusqu'au 7 septembre 1736. Dix ans plus tard, Edme Mongin accorda à autre Pierre Ramet le droit de banc sur les sépultures, à la charge de donner 15 livres pour la réparation de l'église et d'entretenir le pavé et la toiture de la chapelle Sainte Catherine ([30]).

([28]) Arch. de Laubesc.

([29]) *Notice, statistique et historique de Francs, Saint-Cibard et Tayac,* par M. A. Godin, instituteur à Francs ; mss., p. 96. (Arch. de l'Académie de Bordeaux).

([30]) Papiers de M. de Gardonne.

Moulin de La Rouyret *(Moulin de La Pidoza, de La Royret, de La Rouiret, de La Rouarrette).* — Ce moulin, appelé en 1699 La Royret, en 1749 La Rouyret, que Belleyme, dans sa carte, nomme La Rouiret, et qui dans celle de l'État-major est nommé La Rouarrette, s'appelait autrefois le moulin de Pidoza; c'est sous cette dénomination qu'Hélie Andron l'afferma le 25 octobre 1362, et qu'il est désigné dans les confrontations d'une terre vendue en 1364 et dans un bail de 1477. Nous n'avons pu découvrir ni à quelle époque ni pour quel motif il a changé de nom. Le moulin de La Rouyret, qui mouvait du château de Brugnac, fut donné à fief nouveau par Jean Le Moyne, écuyer, seigneur de Chanclou et de Brugnac, à Jean Blanquet (31); il était, en 1749, affermé par Pierre Gruignet à demoiselle La Faye, veuve du sieur de Gamage et à la veuve de feu Raymond Blanquet (32). Lors de la Révolution un descendant de ce Blanquet garda les moulins pour lui. M. le baron du Roy de Brugnac les racheta vers 1820. Longtemps avant il aurait pu les reprendre parce que Blanquet avait cessé pendant plusieurs années de payer la ferme; mais M. du Roy « craignant que, dans le » pays, on ne prît cette résolution pour une réaction » politique, dans la crainte aussi de réveiller les préven» tions du peuple contre la noblesse, préféra les racheter » lorsque les fermiers, qui s'y ruinaient peu à peu, vou» draient les vendre (33). » Le moulin de La Rouyret appartient maintenant au sieur Desmerie qui l'a acheté au sieur Meynard.

Il a été construit dans le premier tiers du XIVe siècle; c'est un édifice carré, en petit appareil smillé, composé

(31) Arch. du château de Brugnac.
(32) Arch. de la commnue de Baron.
(33) Arch du château de Brugnac et *Guienne militaire*, t. II, p. 280.

d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage; la porte, qui devait être ogivale et qui a été refaite je ne sais à quelle époque, donnait accès dans le rez-de-chaussée éclairé par des espèces de meurtrières hautes de 90 centimètres environ; on monte par un escalier en pierre au premier étage où s'ouvraient, au nord, au sud et à l'est, des fenêtres carrées à l'extérieur, et divisées en deux sections verticales par un meneau en pierre. A l'intérieur, leurs embrasures garnies de bancs sont cintrées. A côté de l'une d'elles s'avancent les montants d'une cheminée aussi ancienne que le moulin lui-même, qui devait avoir jadis un second étage.

NOTE

SUR

L'EMPOISONNEMENT PAR L'AGARIC BULBEUX (Phalloïdes)

PAR LE Dr ORÉ

J'ai déjà eu l'honneur de faire connaître à l'Académie les résultats auxquels m'ont conduit mes premières expériences sur l'Agaric bulbeux. Les conclusions qui en découlent peuvent se résumer ainsi :

1° L'Agaric bulbeux administré à l'état frais, à des chiens, occasionne la mort après vingt-huit ou trente heures.

2° Les animaux soumis à son emploi présentent, depuis l'apparition des symptômes toxiques jusqu'à la mort, des crises caractérisées par des convulsions offrant la plus grande ressemblance avec celles que produit la strychnine, et alternant avec des périodes de relâchement musculaire et de prostration. A ces symptômes s'ajoutent des vomissements fréquents et une diarrhée sanguinolente.

3° Les lésions observées après la mort, chez les animaux, ont leur siège principal dans l'appareil digestif; elles sont surtout caractérisées par un changement de coloration de la muqueuse de l'intestin, qui varie depuis

la teinte rose pâle jusqu'à la teinte lie de vin la plus accentuée. On rencontre, en outre, sur cette membrane, tous les degrés de l'ulcération, depuis la simple érosion épithéliale jusqu'à la perforation complète.

Enfin, il existe de distance en distance un piqueté tantôt rougeâtre, tantôt noirâtre, qui rappelle le piqueté du purpura.

5° Ces lésions, déterminées par l'Agaric bulbeux administré à l'état frais, se montrent avec les mêmes caractères lorsqu'on fait avaler aux animaux de l'eau vinaigrée dans laquelle ces champignons ont macéré pendant cinq ou six heures. Il en est de même des symptômes observés pendant la vie.

5° Que l'eau vinaigrée, rendue toxique par la macération des agarics, soit introduite à l'aide de la sonde œsophagienne dans l'estomac *dont le pylore a été préalablement lié;* qu'elle soit injectée directement dans une anse intestinale, emprisonnée entre deux ligatures et replacée dans la cavité abdominale; qu'elle soit injectée dans la cavité de la plèvre ou dans le péritoine; qu'elle soit, enfin, introduite dans le tissu cellulaire sous-cutané abdominal, on observe toujours les lésions déjà signalées, dans toute l'étendue du tube digestif.

Ce fait, qui est constant, renverse l'opinion généralement admise que l'Agaric bulbeux est un poison *narcotico acre* qui ne détermine les lésions gastro-intestinales que par son contact direct avec la muqueuse.

6° Ces lésions, loin d'être produites par le contact immédiat de l'agent toxique avec la muqueuse, sont le résultat d'une action sur les centres nerveux. Aussi, l'Agaric bulbeux doit-il être considéré comme un poison du système nerveux.

7° Enfin, les convulsions observées pendant la vie à la

suite de l'emploi de ce champignon offrant beaucoup de ressemblance avec ceux du tétanos strychnique, j'ai été conduit à admettre que son principe toxique, sur la nature duquel régnait l'obscurité la plus grande, était physiologiquement analogue à la strychnine.

Depuis le jour où ces faits ont été communiqués par moi à l'Académie, j'ai poursuivi mes recherches dont je viens aujourd'hui lui soumettre les résultats.

Dans l'observation des symptômes présentés par les animaux empoisonnés à l'aide de l'Agariç bulbeux, deux choses m'avaient frappé : 1° l'état convulsif revenant par accès; 2° le relâchement musculaire et la prostration extrême dans l'intervalle des crises tétaniques.

La netteté et la constance de ces deux états si opposés m'ont fait me demander s'il n'existerait pas dans l'Agaric bulbeux deux principes toxiques dont l'un serait convulsivant, tandis que l'autre jouirait de propriétés diamétralement opposées. Si ces deux principes existent, n'auraient-ils pas un siège distinct?

Pour résoudre ces diverses questions, j'ai fait un très grand nombre d'expériences, dont voici le résumé :

1° Si l'on administre à des chiens le *chapeau* du champignon à l'état frais ou après dessiccation dans une étuve, ou si on leur injecte dans l'estomac, à l'aide d'une sonde œsophagienne, de l'eau vinaigrée dans laquelle le chapeau a macéré pendant plusieurs heures, les animaux sont pris, à partir de la septième ou huitième heure, de convulsions qui se succèdent presque sans aucune relâche jusqu'à la mort.

A l'autopsie, on constate les lésions que j'ai déjà signalées.

2° Si, au contraire, on administre de la même façon les *queues* des champignons, les phénomènes de l'empoison-

nement se montrent aussi après sept ou huit heures; mais au lieu de crises convulsives, l'animal présente un état de dépression, de prostration, de refroidissement bien tranché; il se blottit dans un coin, refuse toute nourriture et meurt après avoir présenté un ralentissement notable de la respiration. De temps en temps on constate bien quelques secousses convulsives, mais elles sont rares et de courte durée.

A l'autopsie, on trouve des lésions beaucoup moins prononcées que dans le cas précédent.

Il résulte de ces faits que l'Agaric bulbeux me paraît contenir deux principes toxiques dont l'un, le principe *convulsivant*, paraît avoir surtout son siège dans le *chapeau*, tandis que l'autre, le principe *stupéfiant*, semble résider plus spécialement dans la *queue* du champignon.

Ce dernier principe ne serait-il pas l'antidote *physiologique* du premier? J'ai entrepris à ce sujet un certain nombre d'expériences qui ne m'ont pas encore donné de résultats assez nets pour être signalés, mais que je me réserve de communiquer plus tard à l'Académie.

REMARQUES
SUR
LE TEXTE DE DIVERS AUTEURS

PAR REINHOLD DEZEIMERIS

NOUVELLE SÉRIE

CHAPITRE Ier

AUSONE

SOMMAIRE. — L'Ausone de J.-Aug. de Thou. — Restitution d'un vers des *Parentales*. — L'expression latine *tertius dici*. — L'abréviation paléographique de *er*, cause d'altération. — Encore les *Parentales*. — Mauvaise interprétation du mot *lumen*. — L'expression *lumine cassus*. — Confusion de *cl* et de *d*. — Le trait interlinéaire représentant *n* ou *m*, cause d'altération. — La *Danaë* d'Euripide. — Restitution du texte grec. — La IIe *Idylle* d'Ausone. — Correction du texte faite à l'aide d'un passage de Juvénal. — Les allusions d'Ausone. — Caractères particuliers de son talent.

Un homme aimable et savant, dont l'amitié est une récompense, M. S. Delorme, me faisait l'an dernier un don magnifique : il tirait de sa bibliothèque et plaçait dans la mienne un splendide Ausone de Vinet, en grand papier, relié en maroquin rouge, aux premières armes de J.-Aug. de Thou. M. Egger a vu ce livre au moment où j'en devenais possesseur, et il sait si, en moi, le bibliophile fut touché par un présent tout rempli de nobles souvenirs. Cette joie n'a point été, comme cela arrive parfois aux amateurs de curiosités, une satisfaction éphémère. En effet, j'aime ce volume à cause de

M. Delorme, à cause de de Thou, à cause de Vinet, à cause d'Ausone et à cause de Bordeaux. L'attrait multiple de ces grandes belles pages m'a fait relire bien des vers du vieux poète, et s'il arrivait que cette lecture pût profiter quelque peu à son texte, j'en rapporterais toute la grâce à celui qui m'a donné un livre que Vinet, probablement, avait donné jadis à de Thou (1).

Dans ces *Parentales,* où il a mis de l'esprit comme partout, et du cœur plus qu'ailleurs (ce qui est pour moi une raison particulière d'en parler ici), Ausone, après avoir rappelé son père et sa mère, arrive à son oncle maternel Emilius-Magnus Arborius.

« J'ai rempli un devoir pieux, dit-il, en rappelant » d'abord le souvenir de mon père et celui de ma mère, »

Culta mihi est pietas, patre primum et matre vocatis;

et il ajoute, d'après les textes imprimés :

Dicere sed rea fit, tertius Arborius,

ce que M. Corpet traduit ainsi :

« Mais je me reproche de ne parler qu'en troisième lieu » d'Arborius. »

Cette traduction est un à-peu-près, rendant le sens présumé d'un vers dont l'imperfection est manifeste. Vinet, homme simple, mais homme de sens et de goût, avouait ingénûment ne pas bien comprendre. Scaliger et Gronovius, personnages plus autoritaires, et qui ne détestaient point les tours de force littéraires, lorsqu'ils y trouvaient l'occasion de déployer leur immense

(1) Sur les rapports d'amitié de Vinet et de de Thou, voir les *Mémoires* de ce dernier, à l'année 1582.

érudition, Scaliger et Gronovius traitaient dédaigneusement les scrupules du bonhomme *(bonus Vinetus)* [1]; à l'aide d'une citation savante, ils jugeaient le sens admirablement éclairci, et ne voyaient absolument rien à reprendre en cette singulière syntaxe :

Dicere sed rea fit [pietas], *tertius Arborius.*

Que Scaliger et Gronovius me pardonnent; mais, avec le vieil ami de Montaigne, je crois que la phrase cloche, qu'elle cloche même beaucoup. Les premiers éditeurs du manuscrit de l'Ile-Barbe l'avaient bien senti, puisqu'ils avaient corrigé :

Dicetur serie tertius Arborius.

Vinet réprouve cette correction de critiques qui n'avaient pas su lire la leçon du manuscrit. « Le vieux codex, dit-il, porte bien : *Dicere set rea fit (set,* et non pas *sed).* » Et il ajoute : « Je ne vois pas, toutefois, ce que cela peut signifier, ni comment cela se relie à ce qui suit. » Et, en effet, voici le reste du passage :

« Donner le premier rang à mon oncle, mon père » n'obtenant plus que le second, ç'eût été un crime; mais, » d'autre part, c'est presque un crime aussi de ne pas » le placer le premier. Il faut prendre un moyen terme : » mon oncle sera le premier avant tous les autres, tout en » étant le second après mon père. »

Il me semble que Vinet se montrait bon critique en cherchant un enchaînement qui rattachât ces vers aux précédents, et je croirai avoir rétabli ce rapport intime en lisant :

Dici sed renuit tertius Arborius;

(1) Voy. *Jos. Scaligeri Epist.* lib. II, 199, et Gronovius dans l'édition d'Ausone donnée par Tollius, en 1671, page 112.

c'est-à-dire : « J'ai rappelé d'abord mon père, puis ma mère, mais voici que mon oncle Arborius refuse de passer pour n'être qu'en troisième rang. Et pourtant, etc. »

Cette expression « passer pour le troisième » avait un sens proverbial, sinon pour l'antiquité en général, du moins, à coup sûr, pour Ausone. On en aura la preuve en lisant ce passage de son *Action de Grâces à l'Empereur Gratien* (segm. 60, éd. Souchay) :

« On rapporte le trait suivant d'Alexandre de Macédoine. » Il venait de lire les vers où Homère raconte comment, » après le défi d'Hector, et quand il s'agissait de faire » désigner par le sort l'un des neuf chefs grecs qui » s'offraient à combattre le héros troyen, toute l'armée, » dans un élan d'émotion commune, se mit à adresser des » vœux à Jupiter, pour qu'il permît que le nom sortant » fût celui d'Ajax, ou celui de Diomède, ou enfin celui » d'Agamemnon lui-même. — « Et moi, dit Alexandre, je » tuerais l'homme qui se serait avisé de me nommer ainsi » en troisième ligne, *occiderem illum qui me tertium* » *nominasset !* — O magnanimité du grand guerrier, ajoute » Ausone, il refusait d'être nommé le troisième sur neuf, » bien qu'à un tel rang, ceux placés au-dessous de lui » eussent été bien plus nombreux que ceux qu'il aurait » vus au-dessus ! »

Ce mot d'Alexandre était profondément gravé dans la mémoire d'Ausone, et il l'a utilisé en tête de son *Ordo* des *Villes célèbres*.

« La première des villes, c'est le séjour des Dieux, c'est » Rome la dorée. Carthage se dresse, en présence de » Constantinople qui la devance, mais à laquelle elle ne » veut point céder tout à fait le pas, *tant il lui répugne de* » *passer pour la troisième* — TERTIA DICI FASTIDIT — bien » qu'elle n'ose revendiquer le deuxième rang qui appar- » tient à toutes deux. »

Ce sentiment de noble jalousie qu'Alexandre aurait exprimé en songeant à Ajax et à Diomède, Ausone l'a ainsi prêté à Carthage, en face de ses rivales (1). Il y revient bien plus naturellement encore, lorsqu'il s'agit de rappeler tout ce que la paternelle tendresse de son oncle a fait pour lui, et, sans le mettre au même rang que père et mère, il lui applique une allusion bien flatteuse et pleine de délicatesse. Voici Arborius tacitement comparé à Alexandre; et, comme Ausone a fait ressortir que le grand conquérant, même en cédant le pas à un Ajax, à un Diomède, aurait eu derrière lui de très grands héros, il constate qu'Arborius aussi va être le premier, *primus ante alios*, le premier de tous ceux auxquels seront consacrés désormais les souvenirs des *Parentales*.

C'est, à coup sûr, de la grâce un peu savante, mais non point déplacée, quand elle s'adresse à la mémoire d'un rhéteur illustre dans le monde romain, et qui avait été le premier maître du poète consul, en fait d'érudition de tout genre.

Je crois donc que ma correction, en ce qui touche le sens, est complètement justifiée par ces rapprochements (2); je crois qu'elle l'est surtout, en ce qui touche la forme littéraire, par cette introduction d'une allusion. L'allusion, en effet, était la muse favorite du docte bordelais.

En outre, au point de vue paléographique, la leçon que je propose laisse aisément comprendre l'origine de la mauvaise lecture qui s'est introduite dans le texte vulgaire. Pour ceux qui sont familiarisés avec les manus-

(1) Il fait usage encore de la même figure, lorsqu'il parle de la rivalité d'Antioche et d'Alexandrie (*Clar. Urb.*, IV), et, cette fois, l'allusion à Alexandre semble être doublement naturelle.

(2) J'appelle surtout l'attention du lecteur sur l'expression *tertia dici fastidit*, employée dans l'*Ordo*.

crits anciens, la transformation de ***renuit*** en ***reafit*** se comprend sans grande difficulté. Celle de ***dici sed*** en ***dicere sed*** peut sembler, au premier abord, moins aisée, mais il faut se souvenir que, bien souvent, la syllabe ***er*** était représentée par le signe abréviatif ◌̔ . Il suffisait que le point du second *i* de ***dici*** fût un peu allongé et sur un *i* un peu épaté, pour que l'on crût devoir lire ***dicere.*** J'ajoute qu'il n'est pas impossible même que ce signe abréviatif fût, en effet, placé sur le second *i* de ***dici***, de façon à représenter *dicier :* **clıcı̕** (1); et comme, d'après Vinet, le manuscrit portait ***sel,*** qui a pu provenir de ***at,*** je ne serais pas éloigné de croire que la vraie leçon était :

Dicier at renuit tertius Arborius (2).

Dans la pièce qui suit celle dont nous venons de nous occuper (*Parent.* IV), Ausone rend hommage à Cæcilius Argicius Arborius. C'était le père de sa mère, le père de ses deux tantes, et le père enfin de cet Arborius, rhéteur célèbre, pour lequel le poète reconnaissant croyait ne pas faire assez en lui donnant la troisième place dans ses souvenirs.

Le vieux grand-père avait eu une vie plus difficile et moins brillante que celle de son fils. Éduen d'origine, mais ruiné par les révolutions politiques et réfugié dans le voisinage de l'Adour, il s'était longtemps débattu contre l'adversité. A quatre-vingt-dix ans, il perdit son fils Arborius qui, malgré sa grande célébrité, n'avait pas

(1) Voir dans la première série de ces *Remarques,* p. 86, un autre exemple des altérations causées par l'usage ancien de ce signe abréviatif.

(2) Sur les infinitifs en *ier,* voir Ruddimann, éd. Stallbaum, t. I, p. 284; et, sur la construction de la phrase, cf. *ibid.* t. II, p. 14, note. Voir aussi Ausone, *Epist.* XIX, 13.

plus d'une trentaine d'années, et, dès lors, l'unique objet de ses pensées fut l'avenir brillant qu'en sa qualité d'aïeul et de devin il prévoyait pour son petit-fils, Ausone; c'est ce que celui-ci rappelle de la manière suivante :

Tu novies denos vitam quum duxeris annos,
Expertus fortis tela cavenda Deæ,
Amissum flesti post tria decennia natum,
Saucius, atque uno lumine cassus eras;
Dicebas sed te solatia longa fovere,
Quod mea præcipuus fata maneret honos.

Le vers douteux est celui-ci :

Saucius, atque uno lumine cassus eras.

C'est là le texte que nous fournissent les éditions vulgaires, mais la lecture est incertaine et n'a que la valeur d'une conjecture. Le manuscrit, d'après Scaliger qui l'avait collationné, porte *saucius ocleruo*. On a fait de ces mots : *saucius ac lævo, saucius ac dextro, saucius ac vivo* (1), *saucius atque uno lumine,* ce qui est la leçon actuellement admise. Je n'hésite pas à déclarer toutes ces corrections inadmissibles, attendu qu'elles pèchent à la fois par le sens et par la langue. Par le sens, car on a supposé qu'Ausone, usant d'une image connue, faisait d'Arborius le fils l'œil droit ou l'œil gauche d'Arborius le père, celui-ci ayant pour autre œil sa fille, la mère d'Ausone. Il y a à cela plusieurs difficultés. D'abord, la précision matérielle ainsi introduite dans des tours figurés leur enlève toute grâce littéraire et va jusqu'à les rendre grotesques. Notre poète avait assez de goût pour éviter soigneusement de pareilles fautes. Ensuite on a

(1) Barth, *Adversaria* XXV, 8. Cette correction n'a pas été indiquée dans les éditions d'Ausone.

oublié qu'Arborius le père avait, non pas deux, mais quatre enfants, trois filles et un fils, de telle sorte que la comparaison des yeux devenait impossible, à moins de la pousser jusqu'à faire d'Arborius un nouvel Argus.

A l'égard de la langue, ces corrections sont inadmissibles aussi, car *lumen* n'est nullement ici un synonyme d'*oculus*. L'expression *lumine cassus* est consacrée chez Ausone, comme elle l'est chez Virgile; elle désigne celui qui est privé de la lumière du jour, et, par suite, celui qui est passé dans les ténèbres de la mort [1]. Ausone, dans sa 144e épigramme, qui est une traduction, avait à rendre le grec φθίμενοι, et il a mis: « *lumine cassi* »; ailleurs (*Epigr.* 139), il dira, en parlant de gens qui sont aux Enfers: « *luce cassi* » [2]. Il résulte de là que *lumen*, dans ce passage, ne peut être détourné de sa participation à une formule consacrée, et qu'aucune épithète explicative, applicable à l'idée d'œil, ne saurait lui être isolément associée.

Je ne parle pas de la leçon proposée par les premiers éditeurs Lyonnais [3], *extincto;* avec *lumine cassus*, elle forme un non-sens. Quant à celle formulée par Scaliger, *ocle tuo* (*ocle* pour *ocule*, au vocatif), elle est insoutenable, car elle présente une forme qui ne peut être justifiée par aucune analogie.

[1] Ce n'est, du reste, que l'expression héroïque λείπειν φάος ἠελίοιο (Hésiode) répondant à la formule d'Homère ζώειν καὶ ὁρᾶν φάος ἠελίοιο. Un poète malin de l'*Anthologie* (*Palat.* XI, 124) dit, en parlant des clients défunts de certain médecin :

Οὓς γλυκεροῦ φέγγους Ζώπυρος ἐστέρισεν.

Ce sont là absolument des *lumine cassi*.

[2] Cf. dans Virgile, *Enéide,* XI, 104 : *æthere cassi.*

[3] Édition donnée par Charpin, Lyon, J. de Tournes, 1558, in-8°.

Voilà pour la critique des leçons anciennes, reste à en trouver une nouvelle.

Pour y parvenir, examinons le texte au double point de vue de ce qu'appelle le sens et de ce que présentent les vestiges actuels du mot qui est à restituer.

Nous venons de démontrer que, dans la phrase d'Ausone, *lumine* ne peut pas représenter l'idée d'œil, mais celle de lumière et de vie. Plus ce terme prend une valeur générale et abstraite, plus il devient nécessaire que, dans la phrase, il soit approprié par un mot au personnage dont s'occupe Ausone. La fin de la leçon du manuscrit, *ocleruo*, nous fournit facilement le pronom possessif *tuo*, l'*r* et le *t* se confondant dans les manuscrits, et nous aurons ainsi :

Saucius..... tuo lumine cassus eras.

Mais, arrivés là, ce qui nous fait défaut, c'est l'expression copulative mettant en relation l'hexamètre et le pentamètre. Voyons donc encore ce que nous offre la leçon écrite, défigurée par le copiste. De *ocleruo*, nous avons extrait la finale : il ne reste plus que *ocle*. Si l'on envisage les confusions possibles de lettres ayant pu amener la déformation du mot véritable, il en est une qui frappe tout d'abord l'esprit. Les lettres *cl*, rapprochées l'une de l'autre, se confondent à tout instant avec *d*, formé des mêmes éléments graphiques. Cela donnerait *ode*, lequel ne saurait convenir, mais qui suggère immédiatement *unde* ou *inde*, précisément la conjonction nécessaire à la mesure et au sens. Or, au point de vue paléographique, rien n'est plus facile à comprendre que la méprise du copiste. Un manuscrit ancien portait *ide* ou *ude*, avec une barre sur l'*i* ou sur l'*u*, signe d'abréviation normal représentant l'*n* de *in* ou de *un*. Cette barre paraissant fermer la lettre, par en haut, a fait prendre

celle-ci pour un *o* par le transcripteur, ocle, et ce dernier, ne déchiffrant plus son texte, a écrit, en imitant l'aspect seul des lettres: *ode*, au lieu de: *inde*.

Nous arrivons ainsi à cette restitution générale:

Saucius inde tuo lumine cassus eras;

ce qui, si je ne me trompe, a l'avantage de fournir un sens clair et de se déduire facilement du texte écrit, double condition que ne remplit en aucune manière la leçon actuellement adoptée.

Arborius avait usé une longue existence à lutter contre les attaques de la Fortune; tant bien que mal il avait évité ses traits (cela me paraît indiqué dans le mot *cavenda*); mais son fils meurt: c'est le coup de grâce. A dater de ce moment, *inde* (1), il est frappé à mort, n'ayant plus que des jours sans clarté, et, comme disait Ronsard en imitant les grecs, «une vie sans vie». La seule lueur qui reste dans la pensée du malheureux vieillard, c'est l'espoir que son petit-fils sera un grand homme.

Je croirais volontiers qu'en écrivant ces vers, Ausone avait en mémoire un passage de la *Danaë* d'Euripide, passage que le *Florilegium* de Stobée nous a conservé (2), et

(1) Voyez Hand, *Tursellinus*, t. III, p. 366-367 et 369.

(2) Tit. LXXV, 4:

Γύναι, φίλον μὲν φέγγος ἡλίου τόδε,
καλὸν δὲ πόντου χεῦμ' ἰδεῖν εὐήνεμον,
γῆ τ' ἠρινὸν θάλλουσα, πλούσιόν θ' ὕδωρ,
πολλῶν τ' ἔπαινον ἔστι μοι λέξαι καλῶν·
ἀλλ' οὐδὲν οὕτω λαμπρὸν οὐδ' ἰδεῖν καλόν,
ὡς τοῖς ἄπαισι καὶ πόθῳ δεδηγμένοις
παίδων νεογνῶν ἐν δόμοις ἰδεῖν φάος.

Au troisième vers, le texte porte : πλούσιόν θ' ὕδωρ. Cette leçon paraît fautive. Musgrave a lu πλούσιόν θ' ἕλωρ, et Auguste Meineke hésite à lire ποτάμιόν θ' ὕδωρ. J'ai traduit en supposant la leçon πλησίον θ' ὕδωρ, *fons propter*, comme dit Ausone lui-même (*Edyll.*,

qui, probablement, appartenait au rôle d'un grand père :

« Il est doux de percevoir cette lumière chérie du jour;
» il est doux de contempler la surface tranquille de la mer;
» de regarder un champ tout resplendissant de verdure
» printanière, et le ruisseau qui coule tout auprès. Que
» d'autres choses encore, dont je pourrais énumérer les
» charmes! Mais rien n'est brillant, rien n'est doux au
» monde comme l'est, pour celui qui a l'âme blessée par la
» perte de ses enfants, de voir en sa demeure la lueur
» d'autres enfants, rejetons nouveaux. »

Il y a là l'explication du *saucius* d'Ausone et du *tuo lumine cassus* [1]; il y a aussi le petit-fils adoré, rendant la vie et l'éclat à la maison affligée. La rencontre, je pense, n'est pas fortuite, mais, si elle l'était, ces vers ont

III, 25). Rien n'est plus fréquent dans l'antiquité que cette association de la verdure et du ruisseau voisin.

Théocrite, V, 33:

> Ψυχρὸν ὕδωρ τουτεῖ καταλείβεται · ὧδε πεφύκει
> ποία.

et VIII, 78:

> Ἁδεῖ' ἁ φωνά...
> ἁδὺ δὲ τῶ θέρεος παρ' ὕδωρ ῥέον αἰθριοκοιτεῖν.

Lucrèce, II, 30:

> ... *Prostrati in gramine molli*
> *Propter aquæ rivum...*

Virgile, *Ecl.* V, 45:

> *Tale tuum carmen nobis, divine poeta,*
> *Quale sopor fessis in gramine, quale per æstum*
> *Dulcis aquæ saliente sitim restinguere rivo.*

et *Ecl.* VIII, 87:

> *Propter aquæ rivum, viridi procumbit in ulva.*

[1] Cf. Euripide, *Phéniciennes*, 1286 et suiv.; *Ion*, 1438.

assez de charme pour que l'on me pardonne aisément de les avoir cités ici.

Je quitte maintenant le livre des *Parentales*, mais non pas le sujet qu'il traite, et je m'arrête à la deuxième *Idylle*, à l'éloge qu'Ausone fait de son père, le médecin Julius Ausonius. Comme l'aïeul maternel, celui-ci avait joui d'une robuste constitution: à quatre-vingt-dix ans, il était vert encore:

Nonagenta annos, baculo sine, corpore toto
Exegi, cunctis integer officiis.

En relisant ces vers, je n'ai pu m'empêcher de considérer *corpore toto* comme faisant pléonasme avec *cunctis integer officiis*; et, absolument convaincu qu'Ausone ne commettait pas de ces fautes de style, j'ai conjecturé qu'il fallait lire:

Nonagenta annos, baculo sine, corpore recto
Exegi, cunctis integer officiis.

Le rapport entre les expressions était alors rétabli, la redondance disparaissait, ce bâton qui avait usurpé dans la phrase un rôle exagéré n'était plus là que pour mémoire, et enfin il ne me semblait pas trop audacieux de supposer que *recto* avait pu être transformé en *toto*, par des scribes ayant le souvenir des nombreux passages de Virgile où l'on trouve la formule *corpore toto* [1]. Cependant, la présence même de cette formule dans Virgile m'inspirait quelques scrupules, et je crois que, pour ce motif, je n'aurais pas osé publier ma conjecture; mais la bonne fortune, qui guide bien souvent les fure-

[1] La rencontre, en tout cas, n'eût été qu'apparente, car, dans Virgile, cette expression n'a jamais le sens qu'il faudrait lui donner pour expliquer le vers d'Ausone.

teurs de livres, me fit lire en moment propice ce passage de la troisième satire de Juvénal (vers 26):

Dum nova canities, dum prima et RECTA SENECTUS,
Dum superest Lachesi quod torqueat, et pedibus me
Porto meis, NULLO *dextram* SUBEUNTE BACILLO.

Il est très évident que le poète bordelais se souvenait des vers de Juvénal.

Cela ne laisse plus de doute, à mon sens, sur l'opportunité de la correction que je propose, et cela montre aussi l'un des traits distinctifs du talent d'Ausone. Si la possession absolue de son Virgile lui a permis de faire sans effort, avec des hémistiches virgiliens, le *Centon nuptial,* une connaissance universelle très précise de la littérature classique le soutient dans toutes ses productions. Il est peu de ses vers où l'on ne puisse remarquer les allusions, plus ou moins apparentes, qu'il fait mentalement ou explicitement à des chefs-d'œuvre du passé. Ces souvenirs, le plus souvent discrets, ont l'avantage de donner une valeur particulière à ses expressions, et d'ajouter à ce qu'il dit le charme indirect de ce qu'il rappelle.

Sans doute, ce n'est point ainsi que se comporte le vrai génie; mais, à défaut de génie, qui est resté chose rare en tout temps, on a plaisir à rencontrer cette ingénieuse délicatesse; et puis d'ailleurs, au fond, il y a mieux que cela chez Ausone, il y a encore, dominant et dirigeant toutes ces réminiscences, l'élan affectueux, qui est d'une sincérité manifeste. Je le disais tout à l'heure, et j'avais bien raison de le dire, car la peinture même de ces deux vieillards, père et grand-père, gardant intactes la grâce de l'esprit et la tendresse du cœur, après les rudes assauts des longues années, cette peinture est si

vraie que je viens d'y retrouver l'image vivante de celui dont je parlais en commençant ces lignes, et auquel, en finissant, je dirai ces vers que Politien adressait à Laurent de Médicis (1) :

Det tibi Nestoreos, Laurenti, Juppiter annos,
Nestoreum quoniam pectus et ora dedit (2).

(1) *Ang. Politiani operum* t. II, p. 574, ed. Lugd., 1528.

(2) Je profite de cette occasion pour signaler deux corrections inédites de Ménage qui se trouvent sur un exemplaire de la Bibliothèque de Bordeaux et qui, ce me semble, méritent d'être étudiées. L'une se rapporte à la CXXVIIIe épigramme, vers 3. Le texte vulgaire porte : *quadriangulum cernit;* Ménage lit : *qua triangulum,* et au vers suivant : *dicit.* L'autre se rapporte à la IIe épigramme des *Fastes.* Ménage lit : *undenis unamque super,* à la place de *undecies unumque super.*

CHAPITRE II

MATHURIN REGNIER

SOMMAIRE. — Mathurin Regnier, imitateur de Virgile. — Utilité critique de la connaissance des imitations. — Imitations indirectes des poètes grecs. — L'expression *s'enivrer sans boire* et ses similaires en gascon et en grec. — Imitation d'Horace. — Correction. — Confusion de *ai* et de *ou*. — L'orthographe ancienne des participes en *ant* devenue une cause d'altération des textes. — L'orthographe ancienne des prétérits définis en *ai* devenue aussi une cause d'altération. — Utilité de l'emploi des parenthèses dans le texte de Regnier. — Attraction. — Confusion de *d* et de *p*. — Confusion de *V* et de *T* dans l'écriture du XVIe siècle. — Autres confusions. — Un passage de Mme de Sévigné, restitué. — Confirmation de plusieurs restitutions proposées dans ces *Remarques*.

Ausone nous conduit assez naturellement à Regnier, car, dans le *Dialogue de Cloris et Philis*, attribué à ce dernier, j'ai précisément à signaler (v. 268-270) un emprunt complexe fait aux épigrammes XII et XIII du poète bordelais, et (v. 301-305) une imitation de sa CXLIVe épigramme. Du reste, toute cette pièce de Regnier est remplie de souvenirs classiques, et je suis surpris que Brossette et Viollet-le-Duc aient omis de rappeler que les vers 237 à 242 sont tirés d'un passage de Virgile qui est dans toutes les mémoires (*Æn.* IV, 69-73).

Mais, puisque je reproche cette omission à très doctes commentateurs, il faut bien que je m'accuse d'un oubli pareil. Dans la première série de mes *Remarques sur le texte de divers auteurs* (p. 13), parlant de Du Perron et de Regnier, et à propos de ces vers (Regnier, *Sat.* I, 35-40) :

Et, domtant la discorde à la gueule sanglante,
D'impiété, d'horreur encore fremissante,

Il luy trousse les bras de meurtres entachez,
De cent chaisnes d'acier sur le doz attachez;
Sous des monceaux de fer dans ses armes l'enterre,
Et ferme pour jamais le temple de la guerre;

j'aurais dû dire qu'ils sont traduits de Virgile (*Æn.* I, 293-295) :

..... *diræ ferro et compagibus arctis*
Claudentur Belli portæ; Furor impius intus
Sæva sedens super arma, et centum vinctus aënis
Post tergum nodis, fremet horridus ore cruento.

C'est M. Adert, le savant philologue génevois, qui me fait cette juste remarque. Or, ce rapprochement est d'autant plus opportun qu'il donne le vrai sens de l'expression : *trousser les bras,* laquelle a été interprétée d'une façon absolument inexacte [1] et signifie : attacher les bras derrière le dos [2]. Le même passage de Virgile (*ibid.,* 287), a fourni à Du Perron ces vers des *Stances au Roy :*

Rendant...
Ta gloire esgale au ciel, ton empire à la terre,

Cæsar
Imperium Oceano, famam qui terminet astris.

J'ajoute que les vers 21 et suiv. de la même satire doivent aussi beaucoup à Virgile (*Æn.* I, 286 et suiv.).

L'indication de ces imitations diverses n'a point d'ailleurs pour résultat une simple satisfaction de curiosité. On verra bientôt qu'il y a moyen d'y trouver l'indice de certaines corrections; mais c'est, en outre,

(1) Voir les notes de M. P. Poitevin, à cet endroit.
(2) Ce sens s'est conservé exactement dans l'expression : *trousser une volaille.*

un élément utile d'interprétation chez un auteur dont les hardiesses de langage ne sont plus intelligibles pour tous ceux qui le lisent.

Dans la VIe satire (v. 170 et suiv.), à propos de l'honneur, Regnier parodie l'héroïsme antique :

Pour oracle on tiendra ceste croyance folle
Qu'il n'est rien de si beau que tomber bataillant;
Qu'aux despens de son sang il faut estre vaillant,
Mourir d'un coup de lance ou du choc d'une pique,
Comme les paladins de la saison antique;
Et, respandant l'esprit, blessé par quelque endroit,
Que nostre âme s'envolle en paradis tout droit.

Au second de ces vers, Brossette voit une allusion au mot célèbre : *Oportet imperatorem stantem mori.* Il se trompe. Il y a allusion à des vers au moins aussi célèbres de Tyrtée :

Τεθνάμεναι γὰρ καλὸν ἐπὶ προμάχοισι πεσόντα
ἄνδρ' ἀγαθόν...
Θνήσκωμεν, ψυχέων μηκέτι φειδόμενοι.

Sur le même passage, à propos des vers :

Et, respandant l'esprit, blessé par quelque endroit,
Que nostre âme s'envolle en paradis tout droit,

Brossette fait remarquer que l'on *rend* l'esprit, mais qu'on ne le *répand* pas. L'observation ne manque pas de justesse, d'une façon générale; mais ici elle porte à faux. Regnier a en vue, soit des passages d'Homère bien connus (*Iliade* XIV, 518; XVI, 505), soit des imitations de Virgile (*Æn.* X, 486) :

Ille rapit calidum frustra de vulnere telum :
Una eademque via sanguis animusque sequuntur.

Ce qui est dans la pensée de Regnier, c'est cette effusion simultanée du sang et de l'âme chez les héros blessés des grands poèmes épiques, et c'est là ce qui explique l'expression *répandant l'esprit.* Si la figure est peu explicite dans son texte (1), c'est qu'il a cru que l'allusion aux passages classiques d'Homère et de Virgile la ferait compléter mentalement par chacun de ses lecteurs, comme il la complétait lui-même.

Je viens de parler ici d'Homère et de Tyrtée. Sans chercher des rapprochements avec les auteurs grecs que Regnier n'abordait guère, je crois, sans interprète, il y a lieu de noter dans ses vers certains tours, certaines sentences qui, indirectement, semblent venir de la Grèce, et que notre auteur a pu connaître par l'intermédiaire des poètes érudits de la Pléiade, ou par des allusions d'Érasme et des poètes latins modernes.

Le début de la satire Ve :

> Bertaut, c'est un grand cas, quoy que l'on puisse faire,
> Il n'est moyen qu'un homme à chacun puisse plaire;

ce début provient de Théognis (v. 24); et je remarque, en passant, que l'expression contenue dans le vers qu fait suite à ceux que je viens de citer :

> Et, fust-il plus parfait que la perfection,

est une de ces formules que la Grèce avait mises en circulation. Le rhéteur Démétrius en a rapporté de pareils exemples, parmi lesquels il me suffira de citer un mot de Sappho (fragm. 39, éd. Schneidewin) : χρυσῶ χρυσοτέρα.

(1) Il faut remarquer cependant que le vers 172 complète la pensée.

Ailleurs (*Sat.* XIV, 20) Regnier dira :

Sotte présomption, vous m'enivrez sans boire!

Le Sage, dans *Gil Blas* (X, 10), emploie une expression analogue : « Otez-vous de devant mes yeux,... de peur que je vous fasse chanter sans solfier. » Hourcastremé, dans sa traduction gasconne de la fable *du Corbeau et du Renard :*

Q'eüs fricasseram chéns padére;

et l'auteur des *Macarienes,* en notre dialecte bordelais (II, 361) :

Bibe lou Rey de Portugal
Que lous a heyt dansa chen bal !

Tous ces auteurs employaient là une façon de dire dont ils connaissaient des exemples équivalents, mais sans se douter peut-être qu'Hésiode était probablement le premier auteur de cette formule expressive, dans ce vers (*Travaux et Jours,* 705) où il dit d'une méchante femme qu'elle brûle son mari sans torche :

ἥτ' ἄνδρα καὶ ἴφθιμόν περ ἐόντα
εὕει ἄτερ δαλοῦ.

Même observation s'appliquerait au vers 56 de la VI[e] satire :

Selon le vent qui fait, l'homme doit naviger;

Ce n'est que l'exacte traduction d'un vers grec proverbial conservé par Athénée (XV, 695) :

Τῷ παρέοντι τρέχειν ἀνάγκη (1).

(1) Les Italiens du xvi[e] siècle avaient traduit cela en ce proverbe : *Naviga secondo i venti ;* c'est probablement là ce que Regnier a direc-

Je parlais tout à l'heure des emprunts que Regnier avait faits à Virgile. Il doit, naturellement, beaucoup plus à Horace, mais on n'a pas encore fait un relevé complet de ce qu'il a pris à cette source. Par exemple, ces vers de la XVe satire (123-126) :

Le Juge sans reproche est la posterité.
Le temps qui tout descouvre, en fait la verité,
Puis la monstre à nos yeux; ainsi dehors la terre
Il tire les tresors et puis les y resserre;

ces vers sont tirés du satirique latin (*Epist.* I, VI, 24) :

Quidquid sub terra est, in apricum proferet ætas :
Defodiet, condetque nitentia.

Mais les vers d'Horace nous avertissent, ce me semble, que le texte ici est troublé par une erreur de transcription :

Le temps qui tout descouvre, *en fait la verité,*
Puis la monstre à nos yeux.

Le premier vers n'a pas de sens. Le temps ne fait point la vérité; il ne peut que la découvrir, après l'avoir parfois cachée. Le mot *en* ne se rapporte à rien. Enfin, ce qui suit :

ainsi, dehors la terre
Il tire les trésors et puis les y resserre,

tement emprunté. — Pour en finir avec ces rencontres helléniques de notre gaulois, je remarquerai que l'*Epitre au Roy* commence exactement comme le roman d'Héliodore. A la fin (v. 241), ce vers:

Attendant que ton fils...
Plus fortuné que toi, mais non pas plus vaillant,

n'est qu'une traduction de Sophocle (*Ajax,* 550):

Ὦ παῖ, γένοιο πατρὸς εὐτυχέστερος,
τὰ δ'ἄλλ' ὅμοιος.

montre que, dans la première phrase, il y avait une opposition dont un terme a disparu. Ce qu'il y avait là, évidemment, c'était le contraire de : *puis la montre à nos yeux*, c'était l'équivalent du latin *defodiet condetque*.

Je ne vois qu'un mot à mettre à la place de la leçon vicieuse *en fait;* c'est le mot *enfouit :*

Le temps qui tout descouvre, enfouit la verité,
Puis la monstre à nos yeux.

Cette restitution répondrait mieux que toute autre à *defodiet condetque*, et permettrait de se rendre un compte fort exact de l'erreur commise par le typographe. En effet, il suffisait que, dans *fouit*, sur le manuscrit, l'*o* fût rapproché du premier jambage de l'*u* pour figurer un *a;* or, comme dans l'orthographe du XVIe siècle, *fait* était écrit: *faict*, le même nombre et la même disposition de jambages devait rendre on ne peut plus facile la confusion des mots *enfaict* et *enfouit*.

Le seul scrupule qui m'arrête un peu est la quantité syllabique donnée ainsi à *enfouit*. Il est bien vrai qu'elle serait tout à fait dans les habitudes de Regnier, qui tend en général à abréger les diphthongues et prononce *paysant, poete* en deux syllabes (1); mais ces analogies ne suffisent peut-être pas pour autoriser l'introduction dans le texte de *enfouit* dissylabe, lorsque l'usage ordinaire actuel fait un trissyllabe de ce mot. Avant d'adopter ma correction, il faudra donc trouver des exemples contemporains de Regnier et confirmatifs de cette quantité. Mais je pense que l'on peut classer dès à présent le vers

(1) Comparez, trois vers plus haut, l'emploi du mot *baragouin* dont la triphthongue finale exige une contraction plus forte encor pour ne compter que pour une syllabe.

124 de la XV[e] satire au nombre de ceux qui ont été altérés par l'imprimeur.

J'ai précédemment signalé les erreurs que l'orthographe irrégulière du XVI[e] siècle pouvait avoir produites. Il en est une qui devait se renouveler souvent; je veux parler de la confusion naissant de l'emploi des participes présents en *ant*, fréquemment représentés par les lettres *ent*, sonnant de même, c'est-à-dire comme *dolent*. L'orthographe s'étant fixée depuis, on a pris ces participes pour des troisièmes personnes du pluriel. J'en trouve un exemple, manifeste pour moi, en ces vers où Regnier affecte d'avoir songé à publier ses œuvres sous le voile de l'anonyme (*Sat.* II, 25-38) :

Ce n'est pas que je croye, en ces temps effrontez,
Que mes vers soient sans pere et ne soient adoptez;
Et que ces rimasseurs, pour feindre une abondance,
N'approuvent, impuissants, une fausse semence :
Comme nos citoyens de race desireux
Qui bercent des enfants qui ne sont pas à eux.
Ainsi, tirant profit d'une fausse doctrine,
S'ils en sont accusez, ils feront bonne mine,
Et voudront, le niant, qu'on lise sur leur front,
S'il se fait un bon vers, que c'est eux qui le font;
Jaloux d'un sot honneur, d'une bastarde gloire,
Comme gens entendus s'en veulent faire accroire,
A faux titre insolents, et sans fruit hazardeux,
Pissent au benestier, affin qu'on parle d'eux.

La fin de la période est plus qu'embarrassée, et la construction grammaticale des derniers vers à peu près inextricable; mais elle deviendrait régulière, si on lisait :

Pissant au benestier, affin qu'on parle d'eux;

ou mieux encore si, au lieu de : *s'en veulent faire accroire,* on rétablissait : *s'en voulant faire accroire.* Cette dernière

correction me paraît la plus conforme au tour phraséologique de notre auteur.

Une autre confusion causée par l'orthographe est celle qui vient de l'habitude d'écrire les prétérits définis avec *é* au lieu de *ai*. Cela entraîne parfois un trouble complet; et il semble que Regnier ait affectionné cette façon d'écrire. Au dernier vers de la satire X, les éditions originales portent : *je tombé,* pour : *je tombai; Sat.* XI, v. 239 : *je l'évité* (rimant avec *dexterité*) pour : *je l'évitai;* et au vers 246 : *je le compté,* pour : *je le comptai; Sat.* VIII, 79 : *je quitté*, pour : *je quittai,* etc. Cette observation permet de faire plusieurs restitutions dans le texte de Regnier.

Par exemple, dans la satire XIII, vers 60, le poète raconte l'arrivée de Macette chez sa maîtresse. Voici comment les éditions vulgaires donnent ce passage :

> Enfin, comme en caquet ce vieux sexe fourmille,
> De propos en propos et de fil en esguille,
> Se laissant emporter au flus de ses discours,
> Je pense qu'il falloit que le mal eust son cours.

Cela est à peu près inintelligible. Il faut lire : *Je pensai* [1]. Mais, de plus, comme Regnier use parfois de la parenthèse, il serait bon de constituer ainsi le passage.

> Enfin (comme en caquet ce vieux sexe fourmille,
> De propos en propos et de fil en esguille
> Se laissant emporter au flus de ses discours),
> Je pensai qu'il falloit que le mal eust son cours [2].

[1] D'après l'édition de M. Courbet (1875) p. 266, l'édition de 1613 porterait : *Je pensé.* L'édition de M. L. Lacour (1876), qui cependant est donnée comme une reproduction du texte de 1613, porte : *je pense.*

[2] Le même signe de ponctuation pourrait servir aussi à éclaircir un autre passage (*Elégie* IV, 162) ordinairement mal compris :

> Mais enfin, ô beauté, recevez pour excuse,

Un autre passage, altéré de la même manière, se trouve dans la satire X (114-116) :

Si je n'en disois mot, je n'en pensois pas moins,
Et jugé ce lourdaut, à son nez autentique,
Que c'estoit un pédant, animal domestique, etc.

Il est clair qu'il faut lire : [*je*] *jugeai ce lourdaut* (1). — La syntaxe de la phrase, malgré cette correction, pourra sembler étrange : « Je jugeai ce lourdaut... que c'était » ; mais cette attraction était absolument dans l'usage du XVIe siècle. La Boétie a dit (*Son.* XXV, dans les *Essais*) :

Je me sens bien que j'en suis hors d'haleine ;

et de Brach (t. I, p. 190) :

Quand elle qui le voit qu'à la mort il soupire.

C'est du reste un pur hellénisme (2).

Un peu plus haut, dans le vers où Regnier décrit

S'il vous plait derechef que je rentre en l'assaut,
J'espere avec usure amender mon deffaut.

Il faudrait lire :

Mais enfin, ô beauté, recevez pour excuse
(S'il vous plaît) derechef que je rentre en l'assaut :
J'espere avec usure amender mon deffaut ;

c.-à-d. : Acceptez pour mon excuse que je rentre derechef en l'assaut.

(1) Cela est d'autant plus vrai que, au vers 114, les éd. de 1609 et 1612 portent : *je pense,* qui a été mis pour *je pensé,* c.-à-d. *je pensai.*

(2) Les Septante dans la *Genèse*, I, 4 : Καὶ εἶδεν ὁ Θεὸς τὸ φῶς, ὅτι καλόν, et saint Jérôme : *Et vidit Deus lucem quod esset bona.* Homère, *Iliade,* I, 537 : Οὐδέ μιν Ἥρη Ἠγνοίησεν ἰδοῦσ᾽ ὅτι οἱ συμφράσσατο βουλὰς Ἀργυρόπεζα Θέτις ; et *Iliade,* XXII, 9 : Οὐδέ νύ πώ με Ἔγνως ὡς θεός εἰμι. Thucydide, III, 37 : Πολλάκις μὲν ἤδη ἔγωγε ἔγνων δημοκρατίαν, ὅτι ἀδύνατός ἐστι ἑτέρων ἄρχειν. — Voy. Matthiæ, *Gram. gr.*, § 296, 3.

l'arrivée de ce même pédant au souper ridicule, je crois apercevoir une grosse faute qui sollicite ardemment ce que les philologues appellent *medicam manum*. Voici le passage :

..... Il entre à l'estourdi un sot, faict à la fourche,
Qui, pour nous saluer, laissant choir son chappeau,
Fit comme un entre-chat avec un escabeau,
Trébuchant par le cul s'en va devant derriere,
Et, grondant, se fascha qu'on estoit sans lumiere.
Pour nous faire, sans rire, avaller ce beau saut,
Le Monsieur sur la vue excuse ce deffaut :
Que les gens de savoir ont la visiere tendre.
L'autre, se relevant, devers nous se vient rendre,
Moins honteux d'estre cheut que de s'estre dressé;
Et luy demanda-t-il s'il s'estoit point blessé.

L'avant dernier vers, ainsi imprimé, est un non sens. En vain Brossette a-t-il mis en note : « Les premiers sentiments dans un homme qui se laisse tomber sont la crainte et la douleur : la honte ne vient que quand il s'est relevé. » Le commentaire ne vaut pas mieux que le texte, qui ne vaut rien. Il faut restituer à Regnier le vers que, certainement, il a écrit :

Moins honteux d'estre cheut que de s'estre *pressé.*

Le poète lui-même, un peu plus loin (v. 218) décrira son pédant marchant *pedetentim*, c'est-à-dire

à pas comptés,
Comme un recteur suivi des quatre facultés.

Au lieu d'une platitude, nous retrouverons ainsi un trait d'observation piquante et profonde, un trait à la Molière.

Quant à la fausse leçon, elle peut provenir d'une simple coquille typographique, du renversement de la lettre *p,* qui, en ce cas, figure un *d,* et, pour ce motif,

s'égare mainte fois dans la casse. Elle pourrait venir aussi de la forme du *p* dans certaines écritures cursives qui le figuraient comme un *d* à haste courbe et très renversée.

Ce dernier genre de méprise me ramène à la IIe satire (v. 199-208), écrite contre les rimailleurs de son temps.

Quel plaisir penses-tu que dans l'âme je sente,
Quand l'un de ceste troupe en audace insolente
Vient à Vanves, à pied, pour grimper au coupeau
Du Parnasse françois, et boire de son eau;
Que, froidement receu, on l'escoute à grand peine;
Que la Muse, en groignant luy deffend sa fontaine,
Et, se bouchant l'oreille au récit de ses vers,
Tourne les yeux à gauche et les lit de travers;
Et, pour fruit de sa peine aux grands vents dispersée,
Tous ses papiers servir à la chaise percée?

L'infinitif de ce dernier membre de phrase ne se rattache pas grammaticalement à ce qui précède; et, quelle que soit l'indépendance du style de Regnier, on aurait tort de mettre à son compte d'aussi grosses négligences. Je suppose que le premier mot de ce vers a été écrit ainsi :

Vōu

avec un V initial de l'écriture d'alors, ressemblant beaucoup à un T, en sorte que l'on pouvait lire indifféremment *Tous* et *Vont*. C'est la dernière leçon qui est la bonne :

Et, pour fruit de sa peine aux grands vents dispersée,
Vont ses papiers servir à la chaise percée.

Le typographe s'est mépris d'autant plus facilement que le poète avait usé là d'une inversion qui, vers 1608, commençait à tomber en désuétude, mais pour laquelle

Regnier conservait une prédilection particulière. On en trouvera des exemples pareils, *Sat.* I, vers 53, 57, 67, 70; *Sat.* V, vers 109 et 112; *Sat.* X, 102, *Dialogue de Cloris et Philis,* v. 49 (éd. Courbet), v. 345; *Sonnet sur Passerat,* v. 11, etc.

Une autre méprise de typographe a altéré un passage de la troisième satire (v. 110-113):

Je ne puis deguiser la vertu ny le vice,
Offrir tout de la bouche, et, d'un propos menteur,
Dire: « Pardieu, Monsieur, je vous suis serviteur »;
Pour cent bonadies s'arrester en la rue, etc.

Dans ce dernier vers, *s'arrester* constitue un non sens, puisque toute cette énumération est à la première personne. La finale de *bonadies* a fait redoubler l'*s* par l'imprimeur. Il faut rétablir:

Pour cent bonadies arrester en la rue.

Ce qui est conforme à l'usage de la langue, témoin ces vers de La Fontaine *(Le Renard et le Bouc):*

Car, pour moi, j'ai certaine affaire
Qui ne me permet pas d'*arrêter* en chemin [1].

A la satire XIV (v. 8) je rencontre encore une altération du même genre :

J'ay pris cent et cent fois la lanterne en la main,
Cherchant en plein midy, parmy le genre humain,
Un homme qui fût homme et de faict et de mine,
Et qui pût des vertus passer par l'estamine;
Il n'est coin et recoin que je n'aye tenté,
Depuis que la nature icy bas m'a planté :

(1) Voir Génin, *Lexique de Molière,* p. 20-21.

Mais tant plus je me lime et plus je me rabote,
Je croy qu'à mon avis tout le monde radote, etc.

Je croy qu'à mon avis est plus qu'un pléonasme. Je lirais : *Je voy qu'à mon avis*. Le manuscrit portait *uoy*, écrit avec un *u* consonne qui a été pris pour *cr*; ou bien il portait *veoy*, ce qui pouvait produire la même confusion.

Cette confusion des lettres, source si abondante d'erreurs, me remet en mémoire un passage de Mme de Sévigné que n'ont pas éclairci les nouveaux et excellents éditeurs de sa correspondance, et qui a vainement exercé la sagacité de M. Littré (1). Il y aurait grande outrecuidance à prétendre parler après un pareil maître, si ces petites découvertes dépendaient exclusivement du savoir; mais elles résultent souvent d'un simple hasard, d'une rencontre opportune, et c'est à cause de cela seulement que je me permets d'émettre ma conjecture après celles de l'illustre et cher critique :

Il s'agit d'une lettre à Mme de Grignan, du 6 décembre 1688 (tome VIII, p. 305, éd. Monmerqué-Regnier). Le texte imprimé dit :

« Parlons de votre santé, ma très chère; la mienne est » parfaite : point de main extravagante, point de LEURRE, » point de *hi*, point de *ha*, une machine toute réglée. »

Le mot *leurre* est inexplicable. M. Littré fait remarquer très justement qu'il est fait ici allusion à des manières de convulsions à la main gauche et à des visions de vapeurs dont Mme de Sévigné avait parlé à Bussy quelques mois auparavant (13 novembre 1687; t. VIII, p. 128). Malgré les eaux de Vichy et de Bourbon, l'aimable marquise n'était point guérie de cette incommodité, puisque, le

(1) Dans un article publié dans le *Journal des Savants*, octobre 1867, et reproduit en tête du volume *Littérature et Histoire*, 1875, p. 9 et suivantes.

18 octobre 1688 (t. VIII, p. 211) elle disait à sa fille : « Vous voulez que je vous parle de ma santé et de ma » vie : j'ai été un peu échauffée : de mauvaises nuits, » beaucoup de douleurs et de larmes ne sont pas saines, » et c'est ce qui m'effraye pour vous. Cela s'est passé » entièrement avec des bouillons de veau, n'y pensez » plus (1). »

Mais revenons au texte controversé. A la place de « leurre, » M. Littré propose de lire soit *lièvre*, soit *heurt*. Ni l'une ni l'autre lecture cependant ne paraît le bien satisfaire. M. Littré aurait pu soutenir la première de ces conjectures en citant ce vers de Regnier (*Sat.* IX, 146) :

.... les brouillas nous embrouillent
Et de lièvres cornus le cerveau nous barbouillent.

Ici, *lièvres cornus* est synonyme de vision; mais l'emploi du mot sans épithète ne saurait avoir couramment le même sens, et il me semble plus naturel de supposer la mauvaise lecture d'un *a*. Mme de Sévigné ne fermait pas ses *a* par en haut, en sorte qu'on pouvait les prendre pour des *e* suivis d'un jambage (2). Ce détail étant constaté, je lirais : *larme* à la place de *leurre* (3). De cette façon la lettre du 6 décembre serait en rapport exact avec celle

(1) Cette citation a été faite par M. Littré.

(2) Ces observations, applicables à l'écriture de Mme de Sévigné, le sont aussi à la plupart des écritures courantes du XVIIe et du XVIIIe siècle. L'erreur de déchiffrement peut avoir été commise en face de l'autographe de Mme de Sévigné, mais elle peut l'avoir été aussi en face d'une copie.

(3) Je sais bien que le mot *larme* implique un jambage de plus que n'en offre le mot *leurre*, mais il faut remarquer encore que les *r* de Mme de Sévigné, lorsqu'elles se lient à un *e*, abaissent fort bas leur appendice, qui pourrait, en certains cas, être pris pour un jambage en sorte que l'*r* ressemble alors à une *n*. Voici une représentation conjecturale du mot, d'après ces données : *larme*.

du 18 octobre, et ce que la marquise avait dit alors de sa santé : « de mauvaises nuits, beaucoup de douleurs et de *larmes*, etc. », trouverait sa contre-partie dans ce meilleur bulletin : « point de *larmes*, point de *hi*, point de *ha*, etc. ».

Avant de clore ce chapitre et de quitter une fois encore Mathurin Regnier, je voudrais qu'il me fût permis d'insister sur plusieurs des corrections que j'ai proposées jadis, et de les confirmer par des exemples que m'ont fournis mes lectures plus récentes.

Dans cette satire du *Souper ridicule* dont je parlais tout à l'heure (*Sat.* X, vers 328), dans un passage où, à propos d'un gigot horriblement dur, il est question de la brebis surannée qui l'avait fourni, j'ai proposé de corriger ce vers :

Que, morte de vieillesse, elle ne sçauroit mordre,

et de lire :

Que, morte de vieillesse, on ne la sçauroit mordre.

J'ai, depuis, lu dans Juvénal (*Sat.* V, 68) :

frusta ..
Quæ genuinum agitent, NON ADMITTENTIA MORSUM.

C'est évidemment l'original auquel Regnier a pensé, et c'est, si je ne me trompe, la confirmation formelle de ma conjecture.

Dans la satire II (vers 113) :

Il n'est à décider rien de si mal aisé
Que, sous un sainct habit le vice desguisé,

au lieu de : *décider*, j'ai proposé de lire : *déceler*.

Cette conjecture aussi me paraît confirmée par les vers

suivants de Ronsard (*Institution au Roy,* tome VII, p. 36, éd. Blanchemain), qui ont servi de modèle à Regnier :

Il faut cognoistre aussi le vice revestu
D'un habit vertueux, qui d'autant plus offense
Qu'il se monstre honorable et a belle apparence.

Enfin, dans le discours de Macette (*Sat.* XIII, 81-82), à ces vers :

Mais tout ne respond pas au traict de ce visage
Plus vermeil qu'une rose et plus beau qu'un rivage,

j'ai cru devoir changer ce *rivage* incompréhensible en une *image*, et j'ai donné tout au long mes raisons. J'aurais pu les abréger si j'avais alors connu ce fragment d'une ode de Ronsard (V, 12) adressée à une fontaine :

C'est toi, belle fontenette,...
Qui vois les membres espars
De ma dame sur ta rive...
Elle, dessus ton rivage,
Ressemble à *un* bel *image*
Faict de porphyre veineux; etc. (1)

(1) Voici encore un exemple qui montre combien Regnier avait en mémoire les vers de Ronsard. Dans la IIIe satire (v. 77-78), il dit, en parlant des courtisans et de la cour :

Car, pour dire le vray, c'est un pays estrange,
Où, comme un vray Protée, à toute heure on se change.

Ces deux vers sont un souvenir de Ronsard (*Amours* II, son. I) :

De quels liens serrés...
Tiendrai-je ce *Protê qui se change à tous coups?*
Thiard, je t'entends bien : il faut le laisser dire...

Et le souvenir est d'autant plus manifeste que ce dernier vers de Ronsard a fourni aussi un vers du commencement de la même satire de Regnier (vers 17).

Sans parler, *je t'entends : il faut* suivre l'orage.

L'exemple me paraît absolument décisif, car il montre la source où a puisé Regnier. J'en tire en outre cette conclusion, conforme à toutes mes assertions antérieures, que, pour donner une bonne édition critique du grand poète Chartrain, il serait indispensable de bien connaître les œuvres du grand poète Vandomois.

CHAPITRE III

ANDRÉ CHÉNIER

Sommaire. — Nouvelles imitations de Théodore Prodrome, dans les œuvres récemment publiées d'André Chénier. — *L'Esclave.* — Imitations permanentes d'Homère. — Expressions françaises tirées du grec. — Restitution du texte français à l'aide du texte grec. — Les oppositions symétriques de l'écrivain byzantin imitées avec mesure par le poète français. — Autre restitution d'après le grec. — Imitations combinées d'Homère et de Virgile. — Les études de Chénier. — Souvenir de Saint-Evremont. — Confirmation d'une correction précédente. — Autres imitations de Théodore Prodrome. — Confusion de *et* de *en;* restitution. — Encore le *Florilegium* de Stobée. — Comparaison de Ronsard et d'André Chénier.

J'ai indiqué, il y a trois ans, quelles découvertes inattendues pouvaient être faites dans l'œuvre d'André Chénier, en ce qui touche l'imitation de l'antiquité grecque. J'ai insisté alors — et l'on m'en a su gré — sur le parti que le poète avait tiré de certaines productions de l'époque byzantine. J'aurais pu être plus complet à cet égard, et je viens signaler aujourd'hui des rencontres qui m'avaient échappé lors de mon premier travail.

On ne se méprendra pas, je l'espère, sur l'objet de ces remarques. Je n'ai pas dessein d'y étudier André Chénier d'une manière générale, mais seulement de montrer ce que le poète savait tirer de son érudition hellénique. Heureux si par là je puis contribuer un peu à l'établissement d'une édition critique définitive [1].

[1] Au moment où ces lignes sont mises sous presse, je lis deux excellents articles de M. E. Rambert sur André Chénier, insérés dans la *Bibliothèque universelle de Genève* (livraisons de novembre et de décembre 1879). Je ne saurais trop en recommander la lecture à ceux qui veulent se former une idée complète du génie de ce grand poète.

Parmi les ouvrages inédits d'André Chénier que M. Gabriel de Chénier a livrés au public en 1874, il est une série de quatre fragments constituant les lignes principales d'un petit poème bucolique qui aurait eu pour titre : *l'Esclave*.

Bien qu'il y ait là de fort beaux vers, les parties à peu près terminées manquent de cet éclat, de cette vivacité qui font le charme du *Jeune malade*. Mais tout inachevée qu'elle est, l'esquisse de *l'Esclave* a aussi son intérêt, au point de vue critique. Elle nous montre ce qu'étaient, à leur origine, ces productions que le goût exquis de Chénier savait vivifier ensuite et rendre accomplies.

Nous avons vu, précisément dans *le Jeune malade*, comment une page assez froide et compassée de Théodore Prodrome avait changé d'aspect sous la plume d'André, si bien que le procédé monotone du vieux byzantin se trouvait peu à peu métamorphosé en un sentiment touchant et naturel. Ici nous voyons un nouvel exemple d'une composition analogue. C'est bien encore Théodore Prodrome qui a servi à l'inspiration primitive, mais, cette fois, au lieu d'avoir reçu tous les perfectionnements de l'art délicat, l'œuvre est restée à l'état d'ébauche. Le corps de Pandore est toutefois formé : les Grâces persuasives ne sont pas encore venues l'animer et la doter de leur séduction suprême.

Voici le sommaire du poème de Chénier :

Sur le rivage de la mer, un jeune esclave, originaire de Délos, gémit sur sa servitude, regrettant son amante, dont il redoute l'infidélité, et ses parents dont il devine le désespoir. — La fille de son maître l'entend, sans être vue de lui; elle est émue des plaintes d'une âme passionnée et va les dévoiler à son propre père, en sollicitant la liberté pour l'esclave. — Le vieillard est touché, suit sa

fille, et rejoignant le jeune homme désolé, il le fait libre.

Je donnerai maintenant, en retranchant beaucoup de détails superflus, la traduction des vers de Théodore Prodrome que Chénier me paraît avoir imités dans son premier fragment (*Rhodanthe et Dosiclès*, III, 409-486). — Dosiclès, le héros du roman grec, réduit à l'esclavage, s'adresse ainsi à son amante Rhodante, dont leur maître commun, Gobryas, songe à faire sa maîtresse.

« O lumière de mon âme, compagne de ma servitude, » toi qui, de promesse au moins, es l'épouse de Dosiclès, tu » as consenti à quitter ta patrie..., tu as abandonné tes » parents..., erré sur la terre étrangère, tu as enfin souffert » mille peines..., et c'est pour moi que tu endures ces maux... » Eh bien! je voudrais que la mer t'eût engloutie avec » ce barbare Gobryas qui te laissa la vie dans l'espoir de » réserver à son amour celle qui, loin d'être à lui, n'appar- » tient qu'à moi seul... Ah! ce m'eût été une cruelle » épreuve de te voir la proie des ondes, ou la victime du » fer; mais combien n'est-il pas plus désolant encore que, » vivante, tu puisses, hélas! être arrachée à mes bras, » pour qu'un tel homme et t'assiège et te presse!... Vas-tu » donc donner ta main à ce barbare? partager la couche » du satrape, te revêtir de ses joyaux précieux et consentir » à tout pour lui plaire? Et tu oublierais ainsi ton » Dosiclès! et manquerais à la foi que tu lui as jurée! Ah! » c'est ainsi que les faveurs de la fortune... amènent » l'oubli des amitiés d'autrefois et effacent dans l'âme les » souvenirs du passé! O Jupiter, maître du tonnerre et » des éclairs, toi le témoin garant des serments d'hyménée, » pourrais-tu bien souffrir de tels parjures sans lancer les » feux de ta foudre?... »

Et, dans un passage voisin (III, 305 et suiv.) :

« Est-ce que, dans le sommeil et l'illusion des songes, » tu as entrevu des fantômes étranges, comme la nuit se

» plaît à en figurer, avec l'exagération qui lui est propre? » Tu auras été prise d'effroi à ce spectacle, et te voilà » effarée comme un enfant... Mais ce sont là spectres » mensongers, fausses créations des ténèbres, propres » seulement à remplir de terreur les âmes timides, etc. »

Voici maintenant les vers de Chénier :

Ah! vierge infortunée! était-ce la douleur
Qui devait de ton front cueillir la jeune fleur?
Mais, oh oui! que ton cœur soit nourri d'amertume,
Que des pâles regrets la langueur te consume,
Plutôt que si, crédule à de nouveaux amants,
Ils égaraient ta bouche en de nouveaux serments,
Et de vœux et d'amour enivrant ton oreille,
Ranimaient de ton front l'allégresse vermeille.
Ah! dieux! quand je péris! quand l'absence et l'amour
Me versent du poison sur chaque instant du jour,
Quand les rides d'ennui flétrissent ma jeunesse,
Si quelque audacieux et t'assiège et te presse,
Si sa main se promet de posséder ta main,
Si, sans voir dans tes yeux ni courroux ni dédain,
Il dit : « C'est donc aux morts que tu vis enchaînée?
» Vierge, un deuil solitaire est donc ton hyménée?

Ὦ τῆς ἐμῆς... λύχνε καρδίας,... III, 409
ὢ μέχρι φωνῆς τοῦ Δοσικλέος γύναι,... 412
εἰς γῆν καθεύδεις τὴν κατάψυχρον κλίνην... 421
Εἴθε... 435
πόντου σε βυθὸς συγκατέσχεν ἀγρίου,...
καὶ [Γωβρύας] μὴ κατασχὼν ζῶσαν ἐζώγρησέ σε, 440
σώζων ἑαυτῷ καὶ προμεμνηστευμένος
τὴν οὐχ 'ἑαυτοῦ, τοῦ μόνου Δοσικλέος...
Οἰκτρὸν μέν, οἰκτρὸν ταῖς κόραις Δοσικλέος 444
ἰδεῖν Ῥοδάνθην εἰς βυθὸν κατηγμένην,...
οἰκτρὸν δὲ μᾶλλον καὶ θαλάττης καὶ ξίφους, 449
ἂν ζῶσα, φεῦ! φεῦ! ἐξ ἐμῆς χειρὸς μέσης,
ἑλχθῇς, σπαραχθῇς, καὶ διάσπασιν πάθῃς,
καὶ πρὸς συναφὴν ἐκδοθῇς τῷ Γωβρύᾳ...
Σὺ δὲ ξυνέλθῃς εἰς γάμον τῷ βαρβάρῳ,... 466
καὶ πάντα πράξεις ὡς ἀρέσκει Γωβρύᾳ · 470

» Est-ce à toi de vieillir en des pleurs superflus?
» Il ne reviendra pas; sans doute il ne vit plus! »
— Il vit, il vit encore. Il revient. Tremble! Arrête!
Crains que mon désespoir n'invoque sur ta tête
Les dieux persécuteurs de qui manque à sa foi!
Cette main, ces serments, ces baisers sont à moi.
Gardez-la-moi, Gémeaux, fils et rois de notre île!
Notre amour, sous vos yeux, croissait dans votre asile.
Et Junon Illythie, et vous tous, dieux témoins,
Qui du lit nuptial prenez d'augustes soins,
N'oubliez point l'absent que les humains oublient!
Je la confie à vous. Que les nœuds qui nous lient,
Les ordres maternels, ma voix, nos premiers ans,
Vos foudres, le remords, toujours, toujours présents,
M'environnant son cœur d'une garde éternelle,...
. . . .
Si de quelque entretien l'insidieux détour
Voulait lui déguiser quelque amorce d'amour,
Tonnez! et qu'elle fuie. Au sein des nuits peureuses,
Faites entrer la foule aux ailes ténébreuses
Des songes messagers de terreur et d'effroi,
Pour me garder ce lit qui n'est permis qu'à moi.
Agitez son sommeil de lugubres images;

Δοσικλέος γὰρ οὐδ' ἀνάμνησιν λάβης,
καὶ τῆς ἐνόρκου τῆς πρὸς αὐτὸν ἐγγύης·
ἡ γὰρ περιττὴ τῆς τύχης εὐδοξία...
λήθην τὰ πολλὰ τῶν προλαβόντων φέρει... 475
Κεραύνιε Ζεῦ, ἀστραπηφόρον κράτος, 478
καὶ τῶν ἐνόρκων ἐγγυῶν ἐπιστάτα,
σὺ δ' ἀλλὰ τούτων καρτερήσεις δρωμένων;
οὐ τῆς χαλάζης ἐντινάξεις τοὺς λίθους;
οὐ τῶν κεραυνῶν τὰς πυροπτέρους φλόγας;

Ἦ που καθ' ὕπνους καὶ φάσεις ὀνειράτων III. 305
καινοὺς κατοπτεύσασα φασμάτων τύπους,
ὁποῖα πολλὰ νὺξ παραπλάττειν θέλει
ἐν τῇ κατ' αὐτὴν τῶν ὀνείρων ἐμφάσει,
ἐξεθροήθης τὴν δυσέντευκτον πλάσιν,
ἐμορμολύχθης τὴν θέαν ὡς τὰ βρέφη;...
τὸ πλάσμα φάσμα καὶ σκιᾶς ψευδὴς τύπος, 312
κἂν ὡς τὰ πολλὰ τὰς ἀνάνδρους καρδίας
φιλεῖ ταράττειν τῇ ξένῃ παραπλάσει

Montrez-lui, montrez-lui, sur de lointains rivages,
Seul, son nom à la bouche, et pâle et furieux,
Ce malheureux qui meurt en attestant les dieux!...
. . . .
Mer vaste...
... et les flots qui brisent les vaisseaux
Sont, auprès de mon cœur, et calmes et tranquilles.

On vient de voir en ces extraits la donnée première mise en œuvre par le poète français; on y a même rencontré quelques-uns des traits les plus brillants de Chénier :

Pour me garder ce lit qui n'est permis qu'à moi.

Σώζων ἑαυτῷ...
τὴν οὐχ' ἑαυτοῦ, τοῦ μόνου Δοσικλέος.

... Et vous tous, dieux témoins,
Qui du lit nuptial prenez d'augustes soins :

Ζεῦ,
καὶ τῶν ἐνόρκων ἐγγυῶν ἐπιστάτα.

Mais dans les passages même où il semble s'en être un peu éloigné, c'est souvent encore Théodore Prodrome qui est resté son inspirateur.

Les deux premiers vers :

Ah! vierge infortunée! était-ce la douleur
Qui devait de ton front cueillir la jeune fleur?

paraissent venir de ceux-ci de Théodore Prodrome (VI, 291 et suiv.) :

Ὤμοι, Ῥοδάνθη, ποῦ τὸ τῆς ἥβης ἔαρ,...
τὸ τῆς παρειᾶς καὶ τὸ τοῦ χείλους ῥόδον;
Ὤμοι, παρθένε,
μαραίνεται τὸ μῆλον, κ. τ. λ.

(1) Il faut ajouter que Théodore Prodrome, en un autre passage (VII, 5 et suiv.), fournit la situation utilisée par Chénier de la fille

Et cette apostrophe :

Gémeaux,...
et Junon,... et vous tous dieux témoins,

ainsi que celle qui se lit plus loin (dernier fragment) :

Jupiter,... et vous, dieux,...

sont des formules familières à l'écrivain grec (V, 421 ; VI, 335 et *passim*) :

Ὦ Ζεῦ, καὶ θεοὶ πάντες.

Puis ce passage :

Montrez-lui, montrez-lui, sur de lointains rivages,
Seul, son nom à la bouche...

provient manifestement de celui-ci (I, 125-128) :

Ὅμως Δοσικλῆν ὑπάγεις ὑπὸ στόμα,...
καὶ τοὺς ὀνείρους ἀξιοῖς ὄψιν μίαν
φέρειν ἐν ὕπνοις τὴν θέαν Δοσικλέος,

et l'on retrouve encore ailleurs cette expression favorite de Prodrome (II, 301 et *passim*) :

Καλεῖς Δοσικλῆν καὶ φέρεις ὑπὸ στόμα.

Enfin ces vers :

Les flots qui brisent les vaisseaux
Sont, auprès de mon cœur, et calmes et tranquilles,

ces vers ont une bien grande analogie avec ceux-ci, extraits du même passage (II, 316) :

Πολλαῖς ἐνθυμημάτων ζάλαις
ἐγὼ ταραχθεὶς καὶ πνοαῖς ἀντιπνόοις,
ὡς ναῦς ἀνερμάτιστος ἐν κλυδωνίῳ.

du maître, amoureuse elle aussi, surprenant les plaintes amoureuses de l'esclave. Chénier a pris là encore quelques traits.

Et il faut remarquer que ces derniers endroits sont, dans le roman grec, tout voisins du passage qui a donné à Chénier l'idée du *Jeune malade.*

Au milieu de ces imitations du byzantin, un vers brille d'un éclat particulier :

Que vos foudres...
M'environnent son cœur d'une garde éternelle !

Ce trait, avec son expression neuve et hardie, est inspiré par le début de l'*Iliade* (I, 37) : « Dieu qui protège Chryse, »

Κλῦθί μευ, 'Αργυρότοξ', ὃς Χρύσην ἀμφιβέβηκας (1).

Et c'est à ce même vers qu'André avait emprunté le premiers vers de l'*Aveugle :*

Dieu dont l'arc est d'argent...

Le deuxième fragment était connu déjà. Le jeune esclave s'écrie, en songeant à ses parents désolés :

Triste vieillard, depuis que pour tes cheveux blancs
Il n'est plus de soutien de tes jours chancelants;

(1) Chénier avait tellement été frappé de l'image contenue en ce mot, qu'il l'avait transcrit (t. II, p. 102) et traduit, pour l'utiliser plus tard :

Toi...
Qui fais la garde autour de nos villes sacrées,

Mais cela rendait le sens, sans rendre la force de l'expression grecque. On voit comment il a su s'en rapprocher davantage.

A propos de cette *garde éternelle,* je remarquerai que ces deux vers publiés par M. G. de Chénier (t. III, p. 210) :

Les poitrines des forts guerriers
Sont les tours qui gardent les villes,

sont la traduction exacte d'un fragment d'Alcée, conservé par le scholiaste de Sophocle (*Œdipe Roi,* 56) :

Ἄνδρες πόληος πύργοι ἀρήϊοι.

Que ton fils orphelin n'est plus à son vieux père,
Renfermé sous ton toit et fuyant la lumière,
Un sombre ennui t'opprime et dévore ton sein.
Sur ton siège de hêtre, ouvrage de ma main (1),
Sourd à tes serviteurs, à tes amis eux-mêmes,
Le front baissé, l'œil sec et le visage blême,
Tout le jour, en silence, à ton foyer assis,
Tu restes pour attendre ou la mort ou ton fils.
Et toi, toi, que fais-tu, seule et désespérée,
De ton faon dans les fers lionne séparée?
J'entends ton abandon lugubre et gémissant,
Sous tes mains en fureur ton sein retentissant,
Ton deuil pâle, éploré promené par la ville,
Tes cris, tes longs sanglots remplissant toute l'île.
Les citoyens, de loin reconnaissant tes pleurs :
« La voici, disent-ils, la femme de douleurs! »
L'étranger, te voyant mourante, échevelée,
Demande : « Qu'as-tu donc, ô femme désolée? »
Ce qu'elle a! Tous les dieux contre elle sont unis :
La femme désolée, elle a perdu son fils.
Son fils esclave meurt loin de sa main chérie.
Nourrice d'Apollon...

Ce fragment paraît provenir de sources diverses (2); mais l'influence de la Grèce se laisse deviner à chaque mot. Elle pénètre le langage, comme dans cette expression tout hellénique :

depuis...
Que ton fils orphelin n'est plus à son vieux père;

ce qui pourrait traduire un mot de Sophocle (*Electre*, 847) :

Ἐμοὶ δ'
οὔτις ἔτ' ἔσθ', ὃς γὰρ ἔτ' ἦν,
φροῦδος ἀναρπασθείς.

(1) Chénier se souvient d'Ulysse, disant de son lit d'olivier (*Odyssée*, XXIII, 189) :

...τὸ δ' ἐγὼ κάμον...

(2) Par exemple de l'*Odyssée*, XI, 187 et suiv.

Elle est dans les images mêmes, témoin ce vers expressif:

J'entends...
Sous tes mains en fureur ton sein retentissant,

ce qui est bien, comme l'a dit M. Becq de Fouquières, un souvenir du passage de l'*Iliade* (XVIII, 30), où les femmes esclaves d'Achille et de Patrocle font entendre des gémissements lugubres et se frappent le sein; seulement, Chénier a complété l'image en prenant un peu plus loin dans le même chant (v. 315 et suiv.) la comparaison de la lionne séparée de ses petits, comparaison qu'il avait vue aussi dans l'*Odyssée,* mais appliquée cette fois à Pénélope, anxieuse de la destinée de Télémaque absent (*Odyss.* IV, 791).

Et ces mots :

Les citoyens, de loin reconnaissant tes pleurs :
« La voici, disent-ils, la femme de douleurs! »

ne sont que la traduction d'un passage des adieux d'Andromaque et d'Hector (*Iliade,* VI, 459-460) :

Καί ποτέ τις εἴπῃσιν, ἰδὼν κατὰ δάκρυ χέουσαν ·
Ἕκτορος ἥδε γυνή...

Or, le grec ici nous servira à corriger le texte de M. Gabriel de Chénier et à restituer (1) *reconnaissant* à la place de :

(1) A cette occasion je reviendrai sur une précédente restitution. Dans mes premières *Remarques sur le texte de divers auteurs,* p. 69, j'ai insisté sur l'incorrection que présentent ces vers du *Jeune malade,* p. 52 de la 2e édition critique de M. Becq de Fouquières:

Tiens, presse de ta lèvre, hélas! pâle et glacée,
Par qui cette mamelle était jadis pressée,
Un suc qui te nourrisse et vienne à ton secours,
Comme autrefois mon lait nourrit tes premiers jours.

Pour faire disparaître le manque de rapport de ces expressions :

reconnaissent; ce qui d'ailleurs est conforme à la symétrie des vers qui suivent.

Un autre souvenir pareil se retrouve dans la phrase inachevée qui sépare le deuxième fragment du troisième. La jeune fille dit à son père : « Rends-lui sa liberté, rends-lui sa vertu, car je le sais de toi que le poète a dit :

Que le premier instant qui fait un homme esclave... »

C'est le commencement d'une traduction de ces deux vers de l'*Odyssée* (XVII, 322-323) :

Ἥμισυ γάρ τ' ἀρετῆς ἀποαίνυται εὐρύοπα Ζεὺς
ἀνέρος, εὖτ' ἄν μιν κατὰ δούλιον ἦμαρ ἕλῃσιν.

Le troisième fragment est ainsi conçu :

Eh bien! dit-il, enfant, puisqu'ainsi tu le veux,
Marchons! Ce jeune esclave est donc bien malheureux!

« *presse* de ta lèvre... *un suc...*, » j'ai proposé la correction suivante :

Tiens! *présente* ta lèvre, hélas! pâle et glacée,
Par qui cette mamelle était jadis pressée;
Que ce suc te nourrisse et vienne à ton secours,
Comme autrefois mon lait nourrit tes premiers jours.

La leçon : « Que ce suc » est, paraît-il, celle du manuscrit de Chénier (Voy. éd. de M. G. de Chénier, t. I, p. 202). Mais M. G. de Chénier n'a point dit si, sur ce même manuscrit, les mots : « presse de ta lèvre » ne laissent aucun doute à la lecture. Aujourd'hui je crois à la justesse de ma restitution plus que je n'y croyais jadis, car je n'avais pas jusqu'ici remarqué un autre passage de Chénier, p. 297 :

Le Ciel a vu... tes soins chercher les malheureux;
Tes délicates mains *à leurs lèvres amères*
Présenter des sucs salutaires.

C'est la même image, rendue par les mêmes expressions. Seulement, le tour indirect s'est substitué à l'apostrophe brève et elliptique employée plus haut dans un dialogue très voisin de l'action scénique. Il me semble que ce rapprochement vient, dans une assez large mesure, confirmer ma correction.

Quel mortel est heureux? Nous souffrons tous. Il pleure?
J'ai pleuré. Jupiter dans sa haute demeure,
Dit encor le poète, a deux grands vases pleins
Des destins de la terre et du sort des humains.
L'un contient les plaisirs, les succès, l'allégresse;
L'autre, les durs revers, les larmes, la tristesse.
Jupiter, à l'instant que nous venons au jour,
Dans ces vases pour nous va puisant tour à tour,
Et nous mêle une vie, hélas! souvent amère.
Plus d'un mortel n'a part qu'au vase de misère.
Mais le dieu ne veut pas que nul mortel jamais
S'abreuve sans mélange au vase des bienfaits;
Et ceux-là sont heureux et sont dignes d'envie
Qui pleurent seulement la moitié de leur vie.

Ici Théodore Prodrome reparaît avec son influence d'oppositions systématiques et de mots répétés.

Ces vers :

Ce jeune esclave est donc bien malheureux?
Quel mortel est heureux? Nous souffrons tous. Il pleure?
J'ai pleuré,...

ces vers offrent, avec la délicatesse et la mesure en plus, un agencement bien familier à Th. Prodrome, et qui se retrouve employé avec excès en ces paroles adressées à Dosiclès par son compagnon de captivité (I, 139-143) :

Ἀποξενωθεὶς τῆς ἐνεγκούσης φέρε·
ἔχεις γὰρ ἡμᾶς συναπεξενωμένους.
Ληστῶν ἀπηνῶν ἁρπαγῇ κατεσχέθης·
πάντες κατεσχέθημεν ὅπλοις βαρβάρων.
Οἰκεῖς φυλακήν· συμπεφυλακίσμεθα.

Quant au reste du fragment de Chénier, la description des deux tonneaux de Jupiter, c'est la traduction d'un morceau classique de l'*Iliade* (XXIV, 524 et suiv.), morceau si connu qu'il semble superflu d'en reproduire ici le texte grec.

Voici enfin le quatrième fragment :

Il s'approche, et, mettant les deux mains sur sa tête :
« Oui, sois libre, Hermias!... Phœbus conservateur,
Jupiter protecteur, sauveur, libérateur,
Et vous, dieux infernaux, et vous, sœurs vengeresses,
Et, qui que vous soyez, hommes, dieux et déesses,
Je vous prends à témoin qu'Hermias de Délos
Est libre. — Va, mon fils, et repasse les flots;
Revois de ta Délos la rive fortunée;
Dis à ta belle amante, aux autels d'Hyménée,
Qu'Ariston de Thénos est un vieillard pieux,
Qui porte un cœur humain et respecte les dieux. »

Ici encore il est facile de reconnaître l'imitation de Prodrome (*Rhod.* et *Dos.* VIII, 130-139) (1), mais relevée à la fin par une formule d'un caractère tout homérique (2).

(1) Ὁ δὲ Βρυάξης μηνύσας σιγὴν ἔφη·
« Σώζοισθε, τέκνα, καὶ πνοὴν ἐλευθέραν
πνέοιτε, καὶ βλέποιτε λαμπρὰν ἡμέραν...
Ἔχεις, Δοσίκλεις, ἐκ θεῶν μὲν τὸν βίον,
ἐκ δὲ Βρυάξου τὴν ἐλευθέραν τύχην.
Πρόσιτε λαμπρῶς τοῖς ἑαυτῶν πατράσιν·
ἴδοισαν ὑμᾶς αἱ φιλοῦσαι μητέρες...
Στείλασθε τὴν οἴκαδε χρησταῖς ἐλπίσι,
καὶ τοῖς θεοῖς θύσατε τοῖς σωτηρίοις. »

En lisant ce dernier vers, j'éprouve quelque doute sur la ponctuation du dernier vers de Chénier. La ponctuation donnée par M. G. de Chénier implique que *respecte* est à la troisième personne du présent de l'indicatif. Cela est assurément admissible, bien que, après avoir dit qu'Ariston *est un vieillard pieux,* ce soit un pléonasme d'ajouter qu'il *respecte les dieux*. La pensée de Théodore Prodrome est plus juste, et il n'est pas probable que Chénier l'ait négligée. Mais, pour qu'elle se trouve dans son texte, il suffit de mettre une ponctuation après le mot *humain,* de façon à ce que *respecte* soit un impératif continuant le mouvement de la phrase et complétant les impératifs : *va, revois, dis.*

(2) Dans l'*Odyssée* (VIII, 461-462), Nausicaa rappelle en ces termes à Ulysse qu'elle a été la première à lui prêter secours :

Χαῖρε, ξεῖν' ἵνα καὶ ποτ' ἐὼν ἐν πατρίδι γαίῃ
μνήσῃ ἐμεῖ' ὅτι μοι πρώτῃ ζωάγρι' ὀφέλλεις.

Ainsi, d'une façon constante, André tempère par l'antique simplicité du chantre d'Achille et d'Ulysse les habiletés factices d'un autre âge. Au byzantin du XII[e] siècle il emprunte des situations, des sentiments, des élans qui sont déjà de la vie moderne; mais il semble que l'idiome même dans lequel Théodore a conté ses histoires le convie à anoblir ce texte par des éléments helléniques de meilleur aloi, et, pour le faire, il va puiser là même où si souvent le doux Virgile avait puisé.

Et, quand par hasard il lui arrive d'imiter des passages d'Homère que Virgile avait déjà empruntés, il faut voir avec quelle finesse il enlace et approprie les traits les plus heureux des deux grands poètes. On en trouvera un exemple bien intéressant à étudier dans le fragment nouveau et inachevé imprimé au tome I, p. 164 de l'édition de M. Gabriel de Chénier.

Il s'agit de Diane :

Quand d'Alphée avec elle, ou du frais Erymanthe,
Des nymphes de sa suite une troupe brillante
D'un jeune chœur dansant vient égayer les bois,
Son épaule divine agite son carquois;
La plus belle du chœur, quoique toutes soient belles,
Elle marche, et son front s'élève au-dessus d'elles.
Latone la contemple. A cet aspect divin,
Un orgueil maternel vient chatouiller son sein.

L'original est dans l'*Odyssée* (VI, 102), où Homère compare Nausicaa à Diane :

Οἵη δ' Ἄρτεμις εἶσι κατ' οὔρεος ἰοχέαιρα,
ἢ κατὰ Τηΰγετον περιμήκετον, ἢ Ἐρύμανθον,...
τῇ δὲ θ' ἅμα Νύμφαι, κοῦραι Διὸς αἰγιόχοιο,
ἀγρονόμοι παίζουσι· γέγηθε δέ τε φρένα Λητώ·
πασάων δ' ὑπὲρ ἥγε κάρη ἔχει ἠδὲ μέτωπα,
ῥεῖά τ' ἀριγνώτη πέλεται, καλαὶ δέ τε πᾶσαι.

Virgile s'est servi de la même comparaison pour peindre Didon (*Æn.* I, 498 et suiv.) :

Qualis in Eurotæ ripis, aut per juga Cynthi,
Exercet Diana choros; quam mille secutæ
Hinc atque hinc glomerantur Oreades; illa pharetram
Fert humero, gradiensque deas supereminet omnes;
Latonæ tacitum pertentant gaudia pectus :
Talis erat Dido, talem se læta ferebat (1).

— Et il faut lire dans Aulu-Gelle (IX, 9) les critiques qui, dès l'antiquité, avaient été faites à l'imitation de Virgile (2).

On pourra remarquer comment Chénier, après avoir complété Homère par Virgile, trouve un ingénieux moyen de compléter Virgile par Homère. En effet, le détail qu'il rencontre chez le poète latin et qui n'était pas dans le grec,

illa pharetram
Fert humero,

ce détail lui rappelle le carquois d'Apollon, au commencement de l'*Iliade* (I, 45),

Τόξ' ὤμοισιν ἔχων ἀμφηρεφέα τε φαρέτρην,

et, comme sa Diane n'est point une reine majestueuse, mais une jeune chasseresse qui danse avec ses compagnes,

(1) M. Becq de Fouquières, dans une *Lettre critique* qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser (*Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 1re année, p. 267 et suiv.), a signalé avant moi l'imitation de Virgile et d'Homère; mais, en supposant que Chénier imite d'abord Virgile, l'éminent annotateur a, à mon sens, interverti l'ordre qui permet de ressaisir la suite précise du travail d'assimilation de notre poète, et c'est cela même que je m'efforce de faire plus particulièrement ici.

(2) Voir aussi l'*Excursus* de Heyne, dans son Virgile, au passage cité, t. II, p. 206, éd. de Lemaire.

il ne perd pas l'occasion de saisir au passage et d'appliquer cet autre trait homérique (*Ibid.*, 46-47):

Son épaule divine agite son carquois,

Ἔκλαγξαν δ' ἄρ' ὀϊστοὶ ἐπ' ὤμων χωομένοιο,
αὐτοῦ κινηθέντος.

Je cherche par ces remarques à montrer tout ce qu'il y a de pensée personnelle et créatrice dans la combinaison de ces réminiscences; et il me semble qu'en étudiant notre poète par ce côté particulier de son talent, on se rend bien compte de ce qu'a été l'œuvre de la composition non pas seulement chez lui, mais encore chez Virgile, dont il est le parfait disciple.

Du reste, les fragments récemment publiés par M. Gabriel de Chénier nous montrent André, pour ainsi dire, au travail de l'atelier. Il n'était point étranger à la peinture, et c'était en peintre qu'il faisait des études, de petits croquis, pris sur l'antique le plus souvent, mais rendus en des tons susceptibles de permettre plus tard leur association à des motifs tout modernes (1). C'est en ce sens et avec cette délicate réserve que les expressions,

(1) Aussi faisait-il encore sa cueillette chez les écrivains modernes. Sainte-Beuve trouvant dans les papiers d'André une tirade de prose fort remarquable et commençant par ces mots : « L'homme juge toujours les choses par le rapport qu'elles ont avec lui, etc. » (p. 235, éd. de 1872), Sainte-Beuve dit que cette pensée fait songer à Pascal. Le judicieux critique avait flairé là une influence du XVIIe siècle : il ne s'est pas trompé. Le passage cité a été écrit, cela est manifeste, après une lecture de Saint-Évremont, *Œuvres mêlées*, t. III, p. 2 et suiv., éd. de 1699, *Lettre à M. le maréchal de Créquy*.

D'autre part, je crois reconnaître que Chénier devait lire le Lotichius de Burmann. En effet un fragment d'élégie orientale publié par M. G. de Chénier, t. III, p. 178, est le résultat d'imitations de divers passages analogues de poètes latins modernes réunis par le

les vers antiques, se pressaient ensuite sous sa plume pour interpréter d'une façon inattendue des *pensers nouveaux*.

En dehors des deux poèmes du *Jeune malade* et de l'*Esclave*, Chénier a bien d'autres fois encore utilisé en des emprunts isolés les œuvres byzantines dont nous venons de nous occuper. J'en donnerai des exemples assez curieux.

Page 409, fragment VIII, 12-14 de l'édition de 1872 :

Au banquet elle oublie
Et les mets et la table, et se nourrit en paix
Du plaisir de vous voir, de contempler vos traits.

Théodore Prodrome avait dit (*Rhodanthe et Dosiclès*, VIII, 242-244) :

Συνητρόφει δὲ καὶ Μύριλλα τῷ ξένῳ,
μόνας κόρας τρέφουσα τὰς ἐποπτρίας
ἐφ' οἷς ἐνητένιζον εἰς Δοσικλέα (1).

grand philologue hollandais, t. I, p. 14 et 296. Il suffira de marquer un rapprochement :

Prodigieuse enceinte où l'Euphrate étonné
Vit de ses flots vaincus le cours emprisonné;
Murs de bitume enduits, dont les vastes racines
Semblaient de l'univers attendre les ruines;
Jardins audacieux dans les airs soutenus, etc.

Ce dernier trait est tiré de Politien :

Nam neque belligeris Babylon pulsata quadrigis
Mœnia, nec liquido pomaria pendula cœlo
Conferat, etc.

Mais ce qu'il y a de plus intéressant à noter, c'est qu'un vers latin de Burmann, en l'honneur de Grævius :

Grævius, hac mundi mole cadente, cades,

paraît avoir inspiré ce beau vers français :

Semblaient de l'univers attendre les ruines.

Les vers 3 et 4 du même fragment de Chénier sont traduits d'Ovide, *Héroïdes*, I, 53-54.

(1) J'ai trouvé ce rapprochement indiqué dans les notes que mon

Cette expression caractéristique « se nourrir du plaisir de voir », et celle, plus remarquable encore, qui est contenue en ces vers (p. 4 de l'éd. de 1872) :

L'épouse les contemple; *elle nourrit ses yeux*
De ces objets, etc.,

très savant et regretté ami, Jean Lespine, avait écrites sur les marges de son exemplaire du roman de Théodore Prodrome. J'avais montré à cet éminent helléniste que le canevas du *Jeune malade* était extrait du romancier grec dont il faisait l'objet de ses dernières études. Cette indication l'engagea à rechercher si Chénier n'aurait pas fait d'autres emprunts à ce vieux Byzantin. Il est probable que, si Lespine avait vécu, il en aurait, en effet, découvert beaucoup d'autres. Les trois mentions de ce genre que je vais lui emprunter ont été écrites à la veille de sa mort, après une lecture de quelques pages de Chénier. Ce sont les *novissima verba* de son immense et ingénieuse érudition. (Voir Sainte-Beuve, *Correspondance*, t. I, p. 357.)

Du reste, la scène où se trouve le passage de Chénier que je viens de citer me paraît contenir aussi une imitation du roman grec d'Héliodore (I, 9; ch. 4 de la traduction d'Amyot). Ainsi que cela est indiqué dans les deux éditions critiques, Segrais avait, en de forts jolis vers, dépeint une scène semblable. Mais il faudrait ajouter que, selon toute apparence, André Chénier avait connu ces vers de Segrais par le *Voyage littéraire en Grèce* de Guys, t. I, p. 498, 3e éd., ouvrage qui contient des lettres de la mère d'André. Dans ce même *Voyage*, t. I, p. 38, se trouve cité ce vers de Terence, appliqué aussi à une jeune amante (*Heautontimorumenos*, II, 2) :

Capillus sparsus, promissus, circum caput
Rejectus negligenter,

ce qui est devenu chez Chénier (vers 4 du même fragment) :

Ses cheveux en désordre, épars sur son visage.

C'est chez Guys encore, au chapitre des danses, t. I, p. 165, qu'André avait pu rencontrer le passage de Denys le Périégète dont il avait l'intention de tirer parti (p. 138, éd. de 1872; t. I, p. 170, éd. de 1874). C'est chez Guys enfin, au chapitre des mariages, t. I, p. 246-247, qu'il avait trouvé la belle citation de la VIIe *Olympique* de Pindare. La symbolisation qui a frappé M. Becq de Fouquières (*Lettre critique*, etc., p. 272) est précisément empruntée au texte de Guys.

ces expressions ont ainsi une origine hellénique. Gaulmin qui avait beaucoup de goût, bien qu'il n'ait publié que de médiocres auteurs, le docte Gaulmin trouvant dans Eustathe (p. 33, éd. Gaulm.) cette phrase : Ὀφθαλμοὺς χάρισιν τρέφειν, avait mis en note : « *Non vulgaris elegantiæ.* » Chénier paraît avoir été du même avis. Il a, du reste, ainsi que je l'ai déjà dit, tiré parti plus d'une fois de ces notules très distinguées de Gaulmin (1).

Le fragment I de la page 122 dans l'édition de 1872 :

C'est le dieu de Nysa, c'est le vainqueur du Gange,
Au visage de vierge, au front ceint de vendange, etc.,

a dû être écrit après lecture de la description d'une scène de vendange présidée par Bacchus, dans le roman de Théodore Prodrome. On y lit ces vers (*Rhod. et Dos.*, IV, 384, 394-396) :

Κόραις ἐῴκει, τὴν γένυν οὐκ ἔχνόα...
καὶ κλημάτων ἕλικας εὐπλόκως πλέκων
φύλλοις σὺν αὐτοῖς καὶ μετ' αὐτῶν βοτρύων,
ἔσπετο λαμπρῷ τῷ στεφάνῳ τὴν κάραν (2).

(1) Voy. mes *Remarques, etc.*, 1re série, p. 59. En voici un exemple. A propos du portrait d'un adolescent dont la joue est en fleur, d'après Eustathe (IV, 12) : πρώτως ἤνθει τὸν ἴουλον, Gaulmin (p. 21 de ses notes) fait ce rapprochement : « *Pacuvius :*

Nunc primum opacat, flora lanugo genas ; »

et, très justement, il ajoute cette explication grecque (qu'il emprunte sans le dire au scholiaste d'Apollonius de Rhodes, *Argonaut.*, I, 972) : Ἴουλος δὲ καλεῖται ἡ πρώτη ἐξάνθησις καὶ ἔκφυσις τῶν ἐν τῷ γενείῳ τριχῶν. Ce πρώτη ἐξάνθησις a trop de grâce pour ne pas frapper un poète, et c'est de là, je pense, qu'est venu le vers de Chénier (p. 93, éd. de 1872) :

Caressant sur sa joue enfantine
De la jeunesse en fleur la première étamine.

(2) Ce rapprochement m'est signalé encore par les notes de Jean Lespine.

A l'occasion de ce rapprochement, je remarquerai qu'une autre scène de vendange est aussi imitée des romanciers grecs. C'est celle qui se trouve dans les *Élégies*, à la page 154 de l'édit. de 1872, vers 75 et suiv. Chénier parle de *sa Muse* :

Elle aime aussi chanter à la moisson nouvelle,
Suivre les moissonneurs et lier la javelle,
L'automne au front vermeil, ceint de pampres nouveaux,
Parmi les vendangeurs l'égare en des coteaux;
Elle cueille la grappe, ou blanche ou purpurine;
Le doux jus des raisins teint sa bouche enfantine;
Ou, s'ils pressent leurs vins, elle accourt pour les voir,
Et son bras avec eux fait crier le pressoir.

Ce passage a été inspiré par la lecture de Longus, pages 29 et 61, de l'édition de Villoison. Du reste, cette dernière page était signalée par Chénier dans le relevé qu'il avait fait des endroits les plus intéressants de *Daphnis et Chloé* (t. I, p. 147, éd. de M. G. de Chénier). Le poète avait toutefois complété ce texte par des traits empruntés encore à Théodore Prodrome (*Rhod. et Dos.*, IV, 344 et suiv.).

Mais je reviens à l'examen détaillé des vers mêmes que je viens de citer, et je suis arrêté par ceux-ci :

L'automne...
Parmi les vendangeurs *l'égare en des coteaux*.

Cette lecture me semble absolument mauvaise. Le style d'André est précisément le contraire de ces formes indéterminées. Quand il veut faire de la couleur locale, il n'a pas l'habitude d'atténuer sa peinture par un tour comme celui-ci, vague et gauche jusqu'à l'incorrection.

J'ai, dans mes premières *Remarques* [1], exposé combien

[1] Pages 23-24.

est fréquente la confusion de *et* et de *en* dans l'écriture cursive. Je crois que nous avons ici un exemple de cette confusion et d'une erreur très facile à commettre dans le déchiffrement des pattes de mouche de notre auteur : je lirais :

L'automne...
Parmi les vendangeurs l'égare, *et* des coteaux
Elle cueille la grappe, ou blanche ou purpurine.

Au lieu de trois vers brisés à la rime et tombant rudement, on obtient ainsi une période soutenue, dont la coupe alerte est familière au poète. Ajoutez que celui-ci, dans une autre pièce (p. 184, vers 60), a dit :

Nous visitions les bois et les *coteaux vineux.*

Cette dernière expression s'explique par la précédente, si l'on adopte la légère correction que je viens de proposer.

Enfin, une dernière imitation du romancier byzantin a été utilisée (singulière rencontre!) dans les strophes à Charlotte Corday (p. 458 de l'édit. de 1872, vers 55-57) :

Belle, jeune, brillante, aux bourreaux amenée,
Tu semblais t'avancer sur le char d'hyménée;
Ton front resta paisible et ton regard serein.

Théodore Prodrome (*Rhod. et Dos.*, VII, 347-349) avait dépeint ainsi son héros marchant au supplice :

Ὁ δ' ἄλλος ἱλαρός τις εἰς τὴν ἰδέαν
καὶ φαιδρὸς εἰς πρόσωπον εἱστήκει μέσος,
ὡς εἰς ἑορτὴν εἰσιὼν εἰς τὸν φόνον (1).

(1) Rapprochement extrait des notes de Jean Lespine. — On dira peut-être que ἑορτή n'est point l'*hyménée*, et que ce dernier mot est caractéristique dans le vers de Chénier. Mais il faut remarquer que la version de Gaulmin porte : « *Mortem ut nuptias expectat ;* » ce qui rend absolument manifeste le fait de l'imitation.

Mais c'est bien longtemps s'arrêter sur des détails empruntés à des écrivains de complète décadence. Je ne veux pas laisser supposer que Chénier eût pour eux une prédilection singulière. Il savait que, dans les pastiches de ces romanciers, on rencontre des traits intéressants provenant d'auteurs que nous avons perdus : c'est à ce titre surtout qu'il les dépouillait, ce qui, on l'a vu, ne l'empêchait nullement d'aller chercher ailleurs de plus purs modèles.

Dans mes anciennes *Remarques* (1), j'ai insisté sur le parti que Chénier avait tiré du *Florilegium* de Stobée (2).

(1) Pages 56 à 58.

(2) Ce que j'ai dit à ce sujet est confirmé d'une manière très évidente par un nouveau fragment daté de 1782 et inséré dans le 1er volume (p. XVII-XVIII) de l'édition de M. Gabriel de Chénier. Après avoir déploré les souffrances physiques dont il était atteint, André termine par ce vers :

Il vaut mieux n'être pas que d'être misérable;

et il ajoute ce court canevas :

« Finir par plusieurs pensées mélancoliques et un peu sombres, et » enfin par ce mot ancien que : le premier bonheur est de ne pas » naître, et le second... etc... »

Le vers français est la traduction ou plutôt le calque de ce vers de Sophocle conservé au titre CXXI, nº 9, de Stobée :

Τὸ μὴ γὰρ εἶναι κρεῖσσον ἢ τὸ ζῆν κακῶς,

et les sentences mélancoliques qui devaient suivre eussent été puisées à la même source, où l'on n'a, en effet, que l'embarras du choix. Enfin, le trait final annoncé était pris un peu plus haut (titre CXX, nº 4), à une citation de Théognis :

Ἀρχὴν μὲν μὴ φῦναι ἐπιχθονίοισιν ἄριστον,
φύντα δ' ὅπως ὤχιστα πύλας Ἀίδαο περῆσαι.

Ce programme n'ayant pas été exécuté, André s'est servi ailleurs de la sentence de Théognis. (Voyez p. 58 de mes premières *Remarques*.)

Voici un nouvel exemple de ce genre d'emprunts, je le trouve dans *le Mendiant* (p. 41, vers 207 à 211) :

— L'homme est né pour souffrir. — Il est né pour changer
— Il change d'infortune ! — Ami, reprends courage :
Toujours un vent glacé ne souffle point l'orage;
Le ciel d'un jour à l'autre est humide ou serein,
Et tel pleure aujourd'hui qui sourira demain.

On lit dans *l'Hercule furieux* d'Euripide (v. 101 et suiv.):

Κάμνουσι γάρ τοι καὶ βροτῶν αἱ συμφοραί,
καὶ πνεύματ' ἀνέμων οὐκ ἀεὶ ῥώμην ἔχει,
οἵ τ' εὐτυχοῦντες διὰ τέλους οὐκ εὐτυχεῖς·
ἐξίσταται γὰρ πάντ' ἀπ' ἀλλήλων δίχα.

Or, ce passage est inséré dans le CX^e titre de Stobée, et c'est en ce livre que Grotius l'a traduit de cette manière élégante :

Etiam calamitas ipsa lassari solet ;
Nec semper aer tristibus flabris gemit ;
Nec cui beate nunc, et olim sic erit :
Perpetua rebus imminent divortia.

Voilà bien l'origine évidente des vers 209 et 211 de Chénier (1). Les vers 208 et 210, ainsi que l'a indiqué M. Becq de Fouquières, sont imités de Théocrite. Mais, précisément, ce passage de Théocrite est cité par Stobée à côté de celui d'Euripide, et Chénier a trouvé là toutes ces richesses réunies (2).

(1) Il faut remarquer cependant que les vers 207 et 211 semblent devoir aussi quelque chose à un distique en grec moderne, incorrectement transcrit par Guys (*Voyage littéraire en Grèce*, t. I, p. 222).

(2) Ajoutons que le premier hémistiche du vers 207 :

L'homme est né pour souffrir...

a tout l'air de provenir de ce vers de Ménandre, cité au titre XCVIII de Stobée (n° 7) :

Ἄνθρωπος· ἱκανὴ πρόφασις εἰς τὸ δυστυχεῖν.

Des trois vers de Théocrite, il a utilisé la moitié dans *le Mendiant* et l'autre moitié dans *l'Aveugle* (aux vers 79 et 80). C'est de la même façon qu'il avait partagé entre ces deux poèmes (1) le profit d'une citation de Ménandre, faite aussi par Stobée en un chapitre voisin de celui où nous venons de fureter curieusement derrière lui.

On voit par là combien ce procédé (tout virgilien) (2) est constant et réfléchi. Et, si je ne me trompe, on trouverait en ce détail un élément essentiel pour la comparaison qu'il y aurait à faire entre Ronsard et André Chénier, au point de vue de l'imitation des anciens.

Que l'on prenne, par exemple, l'hymne de Ronsard qui a pour titre : *l'Or* (livre II, hymne 7), on y verra utilisés des passages de Ménandre, de Sophocle, de Simonide, de Démosthènes, de Philémon, de Théognis, empruntés aussi à Stobée (tit. XCI, nº 29, nº 27, nº 31, et tit. X, nº 62; tit. XCI, nº 30, nº 13; tit. XCV, nºs 14, 15). Quelque admiration que l'on ait pour Ronsard — et je suis de ceux qui en ont beaucoup — il faut bien reconnaître que, malgré quelques beaux vers, ce poème a un aspect apprêté et presque pédantesque. Les imitations y sont faiblement, sèchement rendues et n'ajoutent aucun éclat à la composition, aucune vivacité au style.

Certes, Ronsard connaissait bien la grâce; mais, pour la rencontrer, il avait besoin de n'être que lui-même. Lorsqu'il empruntait aux anciens, il prenait de toutes pièces et perdait souvent, par érudition, le charme

(1) Voyez *Remarques, etc.*, p. 57-58. Voir à la p. 55 du même volume l'indication d'un passage d'Euripide qui a été utilisé partie dans *le Mendiant*, partie dans *l'Aveugle*.

(2) Voir les fines observations de Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. XI, p. 192 et suiv.

personnel. On sentait trop en lui le savant, lorsqu'il allait cueillant avec vénération les fleurs de l'Attique, pour les insérer, plus ou moins desséchées, dans ses doctes cahiers. Ces fleurs, Chénier s'inquiétait peu de conserver leur squelette authentique, mais il s'appropriait leur parfum et le distillait ensuite en toute occasion opportune. Doué du tact suprême de l'emprunt, il embellissait ce qu'il avait pris, en le combinant et le variant. Son commerce prolongé avec les chefs-d'œuvre de la Grèce l'avait accoutumé à une conception colorée, à une forme expressive et vivante; et il était tellement à l'aise dans ce milieu devenu sien, que, lorsqu'il imitait les Grecs, son vers, loin de subir une contrainte, semblait se permettre une liberté. Chez l'un, en un mot, très capable de créer par lui-même, l'imitation directe était souvent une entrave à l'élégance; chez l'autre, moins puissant peut-être, mais plus Athénien, elle devenait presque toujours le motif même de la plus élégante création.

ANDRÉ MERLAUD

SIEUR DE MONDENIS

OU

LA PAIX DE LA FRONDE A BORDEAUX

PAR LEO DROUYN

Tout le monde connaît l'histoire de la Fronde à Bordeaux. On sait les évènements grands et petits qui se sont passés au grand jour, les intrigues les plus secrètes, les conspirations les mieux ourdies, soit pour la faire réussir, soit pour lui donner fin.

Des Mémoires nous ont appris les noms de ceux qui se sont sacrifiés pour amener la paix; fait connaître les dangers qu'ils ont courus pour arriver à ce résultat. Qui ne sait le complot du père Ithier, supérieur du couvent des Cordeliers; celui du marquis de Théobon et de Jacques Fillot, trésorier de France à Montauban, qui souffrit, avec tant de courage, la torture pour la cause royale; les démarches infructueuses du père Berthold et ses ruses pour échapper à la mort; celui de la supérieure des Carmélites et de la sœur de Villars, trompées par le frère de cette dernière qui les trahit par peur et peut-être pour 15,000 livres. Lenet, La Rochefoucault, Daniel de Cosnac, Mlle de Montpensier, Gourville et bien d'autres dans leurs Mémoires; Victor Cousin dans *Mme de Longueville*

pendant la Fronde, Dom Devienne et l'abbé O'Reilly qui se complaisent dans les détails de toutes ces intrigues, Lacolonie, Boscheron des Portes dans l'*Histoire du Parlement de Bordeaux,* etc. etc., paraissent avoir tout dit et n'avoir rien laissé à glaner à ceux qui viendront après eux. Tous, cependant, tous, à ma connaissance, ont oublié, sciemment ou par ignorance, deux personnages qui ont joué un rôle considérable dans la conclusion de la paix, et qui, plus heureux que leurs prédécesseurs, ont réussi dans leur périlleuse entreprise.

André Merlaud, sieur de Mondenis, et Raymond de Litterie ou Licterye, tous deux roturiers, furent anoblis quelques jours après la paix pour avoir été des principaux meneurs des démarches qui aboutirent à sa conclusion. Merlaud était de Duras [1] et Litterie, bourgeois de

[1] La famille Merlaud était, très probablement, originaire de la juridiction de Duras, peut-être de Duras même. Le plus ancien document venu à notre connaissance est un contrat de mariage du 19 février 1576 entre Guilhem Merlaud, fils de Georges Merlaud, habitant de Duras, et Marie Ragot ou Raguot, fille de Jean Ragot et de Jeanne Gaumar, habitants de Monségur. Après la mort de son mari, Jeanne Gaumar épousa Turbain d'Orgouilhous, habitant de la paroisse d'Auriac, juridiction de Duras. En 1616 elle était veuve de ce second mari. Elle avait eu du premier au moins deux fils, Jean et Pierre, et une fille nommée Marie.

Le second fils, Pierre Merlaud, était maître d'hôtel du seigneur de Duras. Il fit, le 8 février 1610, son testament par lequel il demandait à être enseveli dans le cimetière de ceux de la religion réformée à Duras. Il léguait à sa mère 450 livres, à Marie Merlaud, sa sœur, 150 livres, à Pierre d'Ergouihous (*alias* d'Orgouilhous), son neveu, fils de Marie Merlaud, 300 livres dont sa sœur devait jouir tant qu'elle resterait veuve. Il instituait héritier universel Me Jean Merlaud, son frère, lieutenant en la judicature de Duras.

Jean Merlaud, habitant de Duras, épousa, par contrat du 11 janvier 1604, Marguerite de La Chapelle, fille et cohéritière de feu Jean de La Chapelle, bourgeois et marchand de Caudrot, et de Françoise de Linars; la future avait pour assistant Me Jean de Licterye, procureur au siège présidial de Bazas. Jean était juge de Taillecavat et de Caubon, et lieutenant de juge de la juridiction de Duras. Actif, intelligent et économe, il plaçait son argent en propriétés et achetait des terres, surtout dans les juridictions de Duras et de Pellegrue. Il possédait, dans la paroisse de Baleysague, juridiction de Duras, un domaine appelé autrefois La Grave et alors Mondenis, composé de

Bordeaux, devait être son parent d'assez près, car son père, Jean de Litterie, procureur au siège présidial de Bazas, avait donné son consentement au mariage de Jean Merlaud et de Marguerite de La Chapelle, père et mère d'André.

Merlaud était major dans le régiment d'infanterie du marquis de Théobon qui, de zélé frondeur, passa au service de Mazarin après s'être brouillé avec le comte de Marsin.

Nous ne connaissons pas les antécédents de Litterie. Quoi qu'il en soit, rien dans les papiers originaux et inédits que nous avons consultés (1) ne nous prouve qu'ils aient eu des complices et d'autre chef que le duc de Candalle. Ce que nous savons, c'est que Merlaud avait suivi le parti de la Fronde et que, si Litterie avait été frondeur, tous deux avaient pris la résolution d'abandonner les Princes dès le mois d'avril 1653, peut-être en même temps que le marquis de Théobon; et leurs intrigues pour ramener la ville de Bordeaux sous l'obéissance du roi avaient commencé dès le mois de mai. Dans les premiers jours de juin, en effet, des promesses leur avaient été faites par le duc de Candalle, promesses

27 journaux de fonds. Guy-Aldonce de Durfort, seigneur de Duras, l'amortit en faveur de Jean Merlaud, qui devait, dorénavant, en jouir noblement, quitte de tous droits pour ce qui regardait le seigneur, excepté des droits de vente et de prélation, à la charge aussi de la foi et de l'hommage d'une bague d'or ronde du poids d'un écu à muance de seigneur et de vassal. Depuis lors, Jean Merlaud prit le titre de sieur de Mondenis. Le 30 décembre 1638 il fit hommage au seigneur dans le château de Duras. Jean Merlaud fut père d'André Merlaud, sieur de Mondenis, qui gagna son diplôme de bachelier et licencié en droit civil, le 10 mars 1627, et qui fait le sujet de cette notice.

(1) Ces papiers nous ont été communiqués, en partie, par M. le comte de Saint-Angel, propriétaire du château de Montbreton, et, en partie, par M. Jude de La Rivière, propriétaire à Mauriac, à qui M. de Saint-Angel les a donnés.

verbales sans doute. Ils voulurent plus, et la convention suivante fut passée entre eux le 1er juin :

Il a esté arresté entre Monseigneur le duc de Candalle et le sieur de Mondenis que, sy ledit sieur de Mondenis continue d'entrer dans la ville de Bordeaux, et que, par ses soins et ceux du sieur de Litterie, le traicté des habitans de la ville pour leur retour à l'obeissance de sa Majesté soit conclu et signé, que ledit seigneur duc de Candalle s'oblige d'optenir de sa Majesté des lettres d'anoblissement pour ledit sieur de Mondenis et Litterye; et pour ledit sieur de Mondenis un brevet de maréchal de battaille avec la lettre de service et le don de la parroisse de Cours, de la juridiction de Monsegueur, en Bazadois, ou une compaignie dans un vieux corps à l'option dudit sieur de Mondenis; et que, quand mesmes il ne reussiroit pas absolument, en consideration des risques où ceste negociation sy perilleuse engage ledit sieur de Mondenis et Litterie, et des despences qu'ils sont obligés de faire ledit seigneur duc de Candalle s'oblige d'octenir de sa Majesté des lettres d'anoblissement pour l'un et pour l'autre.

Fait à Agen le 1er juin 1653.

Le duc de CANDALLE.

Merlaud et Litterie, ayant des connaissances et des parents dans toutes les classes de la société bordelaise; ne portant pas ombrage aux frondeurs (Merlaud avait été des leurs et feignait probablement de l'être encore); recevant les confidences des partisans du roi parce qu'ils montraient des preuves qu'ils avaient la confiance du duc de Candalle, pouvaient aller, ouvertement ou en secret, chez les meneurs des deux partis et conspirer à leur aise sans éveiller de trop grands soupçons. Cependant Litterie ne put échapper à ceux des Ormistes, et fut emprisonné au péril de sa vie, mais pour peu de temps. Pour faciliter leurs négociations, le duc ordonna au sieur de Marin, son lieutenant général, de demeurer à Cadillac où il resta près de six semaines; Merlaud venait l'y trouver, lui faisait connaître les demandes des habitants de Bordeaux et retournait en ville porter la réponse de

M. de Candalle ou celle de M. de Marin. Enfin, après deux mois de pourparlers, la paix fut signée.

Le duc, fidèle à sa promesse, informa le roi de la conduite de Merlaud et de Litterie, lui envoya le traité qu'il avait fait avec eux, y ajouta celui conclu avec le marquis de Théobon, revenu dans l'obéissance de Sa Majesté par les soins du sieur de Mondenis, et aussitôt Louis XIV adressa au duc de Candalle un brevet de maréchal de bataille pour Merlaud, avec la lettre de service dans l'armée qu'il commandait, des lettres d'abolition (1), des lettres d'anoblissement (2) et le don de la justice de Cours, avec érection de cette paroisse en baronnie (3). Ces lettres-patentes ne passèrent pas par l'ordinaire du sceau, ayant été scellées gratis comme exécution du traité (4). Des lettres d'anoblissement pour Raymond de Litterie furent expédiées en même temps. Nous ne savons ce que devint le sieur de Litterie (5).

Nous avons dit que Merlaud de Mondenis avait servi la Fronde; les lettres d'abolition qui lui furent accordées après la paix nous en donnent la preuve et nous font connaître en même temps ses antécédents.

Le sieur de Mondenis présenta ses lettres d'anoblissement aux consuls et jurats de Duras. Ceux-ci, assemblés

(1) *Pièces justificatives*, n° I.
(2) *Id.*, n° II.
(3) *Id.*, n° III.
(4) *Id.*, n° IV.
(5) Il existait, dans la ville de Gensac, une maison noble de Litterie, dont les seigneurs s'établirent, plus tard, dans la paroisse de Flaujagues où ils donnèrent à leur habitation le nom de celle qu'ils avaient abandonnée. A l'époque qui nous occupe, cette maison noble était possédée par Joseph de Bonneau, écuyer, sieur de Montauzier, seigneur des maisons nobles de Litterie, Laroque-Rouillas, Tiuras, La Motte Bouffiagues, le Carros et autres lieux. Ce n'est pas là, croyons-nous, qu'il faut chercher Raymond de Litterie et sa famille. On les trouverait peut-être au lieu de Litory, dans la paroisse de Saint-Quentin-de-Caplong, située non loin de Duras.

en jurade, le 6 mars 1654, déclarèrent qu'ils ne voyaient aucune objection à y faire, rien à dire contre la personne, mœurs et mérite du nouvel anobli, et qu'en conséquence ils ne s'opposaient pas à leur enregistrement (1).

Aussitôt pourvu de la charge de maréchal de bataille dans l'armée commandée par le duc de Candalle, il reçut, le 26 août 1653, une lettre de cachet lui ordonnant de rejoindre son corps (2); il partit suivi d'une compagnie de quarante-deux maîtres bien montés et armés qu'il avait levée à ses frais et que le duc incorpora, à sa réquisition, dans le régiment de Marin. Il servit pendant toute la campagne avec succès soit comme soldat, soit dans d'autres emplois que lui donna le duc (3).

Les aptitudes diplomatiques qu'il avait déployées dans ses démarches pour amener à bonne fin la paix de Bordeaux, l'avaient fait apprécier par le roi qui, vers la fin de l'année 1654, le chargea d'une mission secrète pour la Hollande. Il partit le 13 décembre avec un passeport signé de Sa Majesté (4).

Au mois de mai 1655, le roi confirma les lettres d'anoblissement qu'il avait accordées à Merlaud et à Litterie; il veut qu'eux et leur postérité née et à naître en loyal mariage jouissent des titres, droits, dignités et privilèges de noblesse, comme les autres nobles du royaume, nonobstant toutes révocations alors faites ou à faire (5).

Toutes ces formalités ne suffisaient pas, il fallait le consentement du duc de Duras, dont André de Merlaud était vassal. Ce consentement fut accordé le 24 juin 1655;

(1) *Pièces justificatives*, n° V.
(2) *Id.*, n° VI.
(3) *Id.*, n° VII.
(4) *Id.*, n° VIII.
(5) *Id.*, n° IX.

le duc permit d'enregistrer les lettres d'anoblissement [1]. La Cour des Aides de Guienne, rappelant ces lettres, leur communication à l'assemblée de la jurade de Duras et au marquis dudit lieu, afin qu'ils eussent à déclarer s'ils y faisaient opposition; la requête à elle présentée par le nouvel anobli, à la suite de l'autorisation qui lui avait été accordée par les jurats et le seigneur de Duras, d'avoir à enregistrer ces lettres; le consentement de M. Louis Eyquem, conseiller en ladite Cour et commissaire à ce député auquel elles avaient été communiquées, rendit, le 30 juillet 1655, un arrêt ordonnant leur enregistrement.

Tout n'était pas encore fini pour André Merlaud. Onze ans plus tard, au mois de novembre 1666, il fut assigné à la requête de Me Nicolas Catel, commis pour la recherche des titres de noblesse, à présenter ceux qui lui avaient été accordés. Dans l'enquête qui fut faite à cette occasion, Merlaud déclare qu'il a porté les armes dès sa jeunesse, qu'il a commencé ses services, en qualité de chevau-léger, dans la compagnie de la garde de la reine-mère commandée par le marquis de Saint-Mégrin, qu'il a été nommé ensuite capitaine d'une compagnie de chevau-légers dans le régiment de Marin [2]. Il ne dit mot des services qu'il avait rendus au parti de la Fronde; mais il s'étend longuement sur les négociations qu'il avait entreprises avec Raymond de Litterie pour faire conclure la paix de Bordeaux, à la suite desquelles des lettres d'anoblissement leur avaient été octroyées par le roi; que de son côté il avait obtenu de plus un brevet de sergent de bataille dans les armées de Sa Majesté, et la haute, moyenne et basse justice de la paroisse de Cours érigée

(1) *Pièces justificatives*, n° X.
(2) Certificat du sieur de Marin : *Id.*, n° XI.

pour lui en baronnie; « et comme, dit-il, il ne s'est » jamais veu que Sa Majesté aye érigé en baronnie une » terre sur la teste d'un roturier, » il en tire cet avantage que le roi a nécessairement confirmé, par là, l'anoblissement qu'il lui avait précédemment octroyé, « parce que s'il » n'était pas noble, il ne pourrait pas être baron, ny en » tenir le rang dans les assemblées de noblesse. »

Les troubles de Guienne étant pacifiés, le roi licencia le régiment de Marin; Merlaud prit alors du service sous les ordres du maréchal de Turenne, qui partait, en 1654, pour aller commander l'armée de Flandres. Après la campagne, le maréchal le chargea d'aller à Bruxelles vers des personnes qui étaient au service du prince, pour les ramener en France dans l'obéissance du roi. Le premier voyage de Merlaud, fait à la fin de 1654, ne réussit pas complètement; le maréchal l'y renvoya l'année suivante et le succès couronna ses efforts.

Merlaud produisit aussi son contrat de mariage avec Jeanne des Arnauds, du 20 août 1657 (1).

Lorsque cette enquête fut faite, André Merlaud avait quarante-huit ans, il dut naître par conséquent en 1618. Nous ne connaissons rien de la fin de sa vie, ni l'époque de sa mort.

Il ne laissa pas de fils, mais il eut deux filles, toutes deux nommées Henriette; l'une d'elles épousa Pierre de Ségur, écuyer, seigneur de Pitray, de la maison noble de La Motte de Prats et de celle de La Siguinie; l'autre se maria avec Alexandre de Rabar, conseiller du roi au parlement de Guienne, coseigneur du repaire noble de Beaulieu, situé dans la paroisse de Thoumeyragues; il tenait cette seigneurie de sa femme comme fille cohéritière d'André Merlaud, seigneur de Beaulieu.

(1) *Pièces justificatives*, n° XII.

Mme de Ségur eut une fille qui se maria, par contrat du 24 juillet 1715, avec messire Alexandre de Puch, chevalier, seigneur de la maison noble de Pailhas, fils de feu Guy-Aldonce de Puch, chevalier, seigneur de Pailhas et du Puch de Gensac.

Nous ne suivrons pas plus loin cette généalogie, ayant l'intention de parler des différentes branches de la famille de Puch, en retraçant, dans *les Variétés girondines*, l'histoire des châteaux qui leur ont appartenu.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

No I, p. 335.

Lettres d'abolition pour Merlaut sieur de Mondenis.

Louis, par la grace de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous presens et à venir, salut. Nous avons receu la tres humble supplication de André de Merlau, escuier, sieur de Montdenis, mareschal de bataille dans nostre armée de Guienne, contenant qu'il a eu ce malheur d'avoir porté les armes pour le service du prince de Condé, premierement comme cappitaine et major dans le regiment d'infanterie du marquis de Theobon; puis, comme ayde de camp et, dernierement, comme mareschal de bataille, et en ces qualites s'estre trouvé, en diverses rencontres et combats, les armes à la main contre nos trouppes, notamment au combat et siege de Miradou; s'estre jette, par ordre du sieur de Marchin, dans Villeneuve d'Agenois assiegé par nostre armée lors commandée par le comte d'Harcourt; avoir accepté de la part dudit prince de Condé, en l'absence du marquis de Theobon, gouverneur dudit Villeneufve, le commandement de ladite place; s'estre encores trouvé aus sieges et prises de Castelnau, Casteljaloux, le Mats, Gontault et Monsegur; et avoir fait plusieurs actes d'hostilité, levees de trouppes, et prises de deniers, particulierement d'une somme de quatre mil livres des tailles deues par les habitans de la juridiction de Duras de l'année presente et des preceddentes, et d'une autre

somme de deux mil livres, aussy de tailles deues par les habitans de Castelmoron pour les mesmes années; mais, parceque depuis ces desobeissances et rebelions, et, des le mois d'avril dernier, ledit de Merlau, sieur de Montdenis, a recognu sa faute, recherché nostre grace et repris nostre service; et qu'en plusieurs grandes et importantes occasions, il nous a rendu les preuves de sa fidelité et de sa valleur et de son experience au fait des armes; il nous a tres humblement requis luy vouloir pourveoir de nos lettres sur ce necessaires. A ces causes et pour autres grandes considerations a ce nous mouvans, bien et deuement informés des services du suppliant et des faits susdits par luy commis contre nostre authorité, et les desirant et voulant oublier; nous avons audit suppliant remis et pardonné, esteint, supprimé et aboly; et, par ces presentes, signees de nostre main, remettons et pardonnons, esteignons, supprimons et abolissons lesdits faits, ensemble la memoire et recherche de tout ce qui s'est passé contre nostre service pendant le temps de ladite desobeissance, prise et port d'armes, combats, prise de deniers, voies de fait, et tous autres actes de guerre commis par le suppliant, ses ordres et commandemens, circonstences et deppendances, comme si le tout estoit cy speciffié; avec remise et descharge de tous et chacun lesdits deniers et de toute peine, amende, offence corporelle, criminelle et civile encourue vers nous et justice; mettant à cet effet au neant, en tant que besoin seroit, toutes poursuittes, decrets, deffauts, contumaces et jugemens, si aucuns s'en sont ensuivis; remettant ledit suppliant en son honneur et en sa bonne renommée, sans qu'il puisse estre cy apres recherché pour la restitution desdits deniers de taille ni les habitans de Duras et Castelmoron pour le paiement d'iceux, en quelque sorte et maniere que ce soit; ains voulons iceux estre tenus quittes et deschargés, comme, par ces presentes nous les en quittons et deschargeons jusques à la concurrence desdites sommes de quatre mil livres et deux mil livres, faisant deffences aux receveurs, collecteurs desdits deniers et à tous autres d'en faire aucune demande, poursuitte ni contrainte; imposons sur ce silence perpetuel à nostre procureur general, ses substituds et à tous autres; si donnons en mandement à nos amés et feaulx conseillers les gens tenans nostre cour de parlement de Guienne; a —————————— que ces presentes nos lettres d'abolition et d'amnistie ils aient à faire lire, publier et registrer, et du contenu en icelles faire jouir et user le suppliant sans permettre qu'il luy soit, sur ce, donné aucun trouble ny empeschement, car tel est nostre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours; nous avons à ces dites presentes fait

apposer nostre scel, sauf en autre chose nostre droit et l'autruy en toutes.

Donné, à Paris, au mois d'aoust, l'an de grace mil VI^{c} cinquante trois et de nostre regne le unziesme.

LOUIS.

Et sur le repli :

Par le roy : PHELIPEAUX.

Visa : NOLET (?).

Grand sceau de cire verte, lacs de soie rouge et verte.

N° II, p. 335.

Lettres d'anoblissement pour André Merlaud.

Louis, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous presens et a venir, salut. Le tiltre de noblesse estant une marque d'honneur que les roys, nos predecesseurs, ont donnée à ceux qui se sont fait cognoistre par leurs vertus et services, ou qu'ils ont voulu gratiffier à la recommandation de leurs favoris et principaulx serviteurs; nous avons, à leur exemple tousjours pris des soins particuliers, en toutes les occasions qui s'en sont presentées, de les recognoistre, ou favoriser de cette marque d'honneur et de dignité, afin de rendre aux uns ce qui est deub à leur merite et d'exciter les autres à bien faire par nos graces et faveurs. Et, soit ainsy que André de Merlaut, de la terre de Duras, en Agenois, nous ait fidellement et courageusement servi, sur la fin des derniers mouvemens, tant en nostre armée de Guienne qu'à la reduction de nostre ville de Bordeaux, fait divers voiages, negotiations et despences; couru divers risques; entré plusieurs fois en ladite ville, et agi suivant nos commandemens et les ordres particuliers de nostre cousin le duc de Candalle, general de notre dite armée, nous avons estimé debvoir faire consideration de son merite et l'honnorer du tiltre et de la dignité de noblesse à la recommandation et supplication qui nous en a d'ailleurs esté faite par quelques uns de nos plus aimés et speciaux serviteurs. A ces causes et pour autres bonnes considerations à ce nous mouvans, deuement informés des services que nous a rendus ledit de Merlaut; nous l'avons, de grace speciale, plaine puissance et authorité royalle annobli et annoblissons, et dudit tiltre, honneur et dignité de noblesse icelluy decoré et decorons par ces presentes signees de nostre main; voulons et nous plaist qu'il soit tel, tenu et repputé ensemble ses enffens et posterité née et a naistre en

loyal mariage; qu'es lieux où les tailles et impositions sont personnelles, ils soient exempts de toutes tailles, taillon, aides, equivallens et autres impositions, charges et subsides; qu'ils puissent posseder, en toutes nos provinces tous fiefz, terres et saigneuries, de quelque nature et qualité qu'ils soient, sans païer aucune chose pour les franz-fiefz et nouveaux acquets; et jouissent en (tous) lieux et assemblees de guerre et de paix de tous droits, honneurs et privilleges dont jouissent les autres nobles de nostre royaume sans paier aucune finance de laquelle, à quelque somme qu'elle puisse monter, nous faisons don, par ces presentes, audit de Merlaut, luy pe[rmettant] de porter armes timbrees et les faire peindre et blasonner au bas de ces presentes avant leur verification et enregistrement. Si donno[ns en] mandement à nos amés et feaulx conseillers les biens tenans nostre chambre des comptes à Paris et cour des ———— a ———— presidens et tresoriers generaux de France à ———— et autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra ———— lettres d'annoblissement et de tout le contenu en icelles, ils laissent et fassent jouir plainement et paisiblement ledit de Merlaut [ses enffans] et posterite nés et a naistre en loyal mariage, cessant et faisant cesser tous troubles, oppositions et empeschement non ———— declarations, arrest et reglemens ausquels nous avons, en faveur dudit de Merlaut, derogé et derogeons par cesdites ———— [car tel] est nostre plaisir; et, afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons à icelles presentes fait apposer ———— chose nostre droit et l'autruy en toutes.

Donné, à Paris, au mois d'aoust l'an de grâce mil six cens [cinquante trois, et de nostre] reigne le unziesme.

LOUIS.

Au dessous de la signature du roi sont peintes les armes données à Merlaut de Mondenis, qui sont : *d'or à trois têtes d'aigle de sable, lampassées de gueules, tournées à senestre et posées 2 et 1, timbrées d'un casque fermé, posé de 3/4, avec lambrequins d'or, de gueule et de sable.*

Au dos :

Registrées en ————
Guienne ————
de les ———— ————
l'arr ————

Un angle de ces lettres sur parchemin a été déchiré.

N° III, p. 335.

Don de haute justice et érection de baronnie pour M. de Montdenis.

Louis, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, à tous presens et à venir salut.

L'honneur estant le veritable prix des belles actions, et la legitime recompense de la vertu, nous avons toujours estimé que les roys, qui ont en leurs mains les graces et les reconnoissances deües au merite de leurs subjets en devoyent principalement faire part à ceux qui se sont rendus recommandables par leurs services. Et soit ainsy que André de Merlaut, escuyer, sieur de Montdenis, mareschal de bataille dans nostre armée de Guienne, qui nous a rendus de bons et signalez services pendant les troubles et derniers mouvemens de Guienne, en divers combats, entreprises et negociations, sous les ordres et commendemens de nostre cousin le duc de Candalle, general de nostredite armée, nous ayt fait supplier par quelques uns de nos plus speciaux serviteurs de luy faire don de la haute, moyenne et basse justice qui nous appartient en la paroisse de Cours, size dans la jurisdiction de Monsegur en Bazadois relevante de nous à cause de nostre duché de Guienne, et eriger le tout en titre et dignité de baronnie; nous avons estimé devoir incliner à ladite supplication, en faveur du merite et des services que nous a rendus ledit sieur de Montdenis, et de ceux que nous esperons encore de luy cy apres. A ces causes, et pour autres bonnes et grandes considerations a ce nous mouvans, bien et deuement informez desdits services, de la qualité debvoirs et droits de ladite terre; nous avons audit sieur de Montdenis donné et octroyé, donnons et octroyons, par ces presentes signées de nostre main, tout droit de haute, moyenne et basse justice à nous appartenant en ladite paroisse de Cours, pour en jouir par luy, ses hoirs, successeurs et ayans cause, faire tenir et exercer ladite justice en son nom audit lieu et paroisse de Cours par hauts justiciers et officiers qu'il pourra nommer de la qualité et au nombre requis pour l'administration de ladite justice; lui permettant de faire bastir et construire auditoire, prisons, poteaux a carcan et fourches patibulaires a tel nombre de pilliers qu'il appartient à haut justicier. Et pour marquer et relever d'autant plus ladite terre et seigneurie de Cours, sa justice et ses droits; nous avons le tout joint, uny et incorporé et de grace speciale, plaine puissance et autorité royale, creé, erigé et eslevé, creons, erigeons et eslevons en tiltre, dignité et preeminence de

baronnie, pour relever de nous, a cause de nostre duché de Guienne, et en jouir par ledit sieur de Montdenis, ses hoirs successeurs et ayans cause masles et femelles, pleinement, paisiblement et perpetuellement, a tels et semblables droits, autoritez, prerogatives, preeminences en fait de guerre, assemblees de noblesse et autres ainsy que jouissent et usent les autres barons de nostre royaume, comme si le tout estoit cy particulièrement exprimé; voulons et nous plaist que ledit sieur de Montdenis, sesdits successeurs et ayans cause, masles et femelles, soyent tenus censez et reputez tant en jugement que dehors, barons dudit Cours, et que les vassaux de ladite baronnie soyent tenus de leur rendre cy apres leurs hommages, adveus, denombremens et reconnoissances sous le nom. tiltre et dignité de baronnie, sans estre neantmoins obligez a autres charges et debvoirs, pour raison de la presente, erection que ceux cy-devant accoustumés. Si donnons en mandement à nos amez et feaux conseillers les gens tenans nos cours de Parlement de________ et chambres des comptes à Paris, au seneschal de Bazas ou son lieutenant audit Bazas, et autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que ces presentes ils facent lire, publier et registrer, et, du contenu en icelles jouir et user plenement, paisiblement et perpetuellement ledit sieur de Montdenis, ses hoirs, successeurs et ayans cause, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens, nonobstant toutes ordonnances, reglemens, declarations et dispositions contraires auxquelles nous avons desrogé et desrogeons par ces presentes, car tel est nostre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable a tousjours, nous avons a cesdites presentes fait apposer nostre scel, sauf en autre chose nostre droit et l'autruy en toutes.

Donné, à Paris, au mois d'aoust, l'an de grace mil six cens cinquante trois, et de nostre regne le unziesme.

Signé : LOUIS.

Et sur le repli :

Par le roy : PHELYPEAUX.

Visa NOLET (?).

Avec grand sceau en cire verte, lacs soie rouge et verte.

Au dos :

Lettres du roy portant don en faveur dudit sieur de Mondenis de la justice de Cours, avec erection en baronnie, pour faire voir que, par ladite erection, Sa Majesté, en donnant audit sieur de Mondenis le tite et rang de baron, a necessairement confirmé l'anoblissement qu'il luy avoit octroyé.

N° IV, p. 335.

Certificat du duc de Candalle pour M. de Mondenis.

Le duc de Candalle, pair et colonel general de France, et general des armees de Sa Majesté en Guienne et provinces voisines.

Nous certiffions à tous ceux qu'il appartiendra que André de Merlaut, ecuyer, sieur de Mondenis, capitaine dans le regiment de cavalerie de Marin, et, à present, marechal de bataille dans l'armée de Guienne que nous commandons, suivant le traicté faict entre nous et luy, le premier de juin dernier, est entré plusieurs fois dans la ville de Bordeaux du temps qu'elle estoit en rebellion, par les ordres de Sa Majesté et les nostres particulierement, pour negocier, avec les intelligences qu'il avoit dans ladicte ville, le retour des habitans d'icelle à l'obeissance de Sa Majesté; pour faciliter laquelle negociation le s^{r} de Marin, lieutenant general dans l'armée de Sa Majesté que nous commandons, demura, pres de six sepmaines à Cadillac, par nostre ordre, où led. s^{r} de Mondenis le venoit trouver et porter les demandes des habitans de Bordeaux pour nous le faire savoir, et, de là, retornoit dans lad. ville, porter nostre responce et celle du sieur Marin, et que, finallement, par ses soins, nous avons conclu et signé le traicté de Bordeaux; dont ayant informé Sa Majesté, faict mesme ajouster le traicté dud. s^{r} de Mondenis à celluy du s^{r} marquis de Theobon, qui estoit revenu dans l'obeissance de Sa Majesté par les soins dud. s^{r} de Mondenis; Sa Majesté, en consideration du service important que led. s^{r} de Mondenis luy avoit rendu, auroit desgagé nostre parolle et nous auroit envoyé un brevet de marechal de bataille, avec la lettre de service dans l'armée que nous commandons; des lettres d'anoblissement et le don de la justice de Cours, avec erection en baronnye, le tout en faveur dud. s^{r} de Mondenis, que nous lui avons remis; lesquelles patantes n'ont passé par l'ordinaire du sceau ayant este scellées gratis, comme execution de traité, dont et de tout ce dessus nous avons octroyé aud. s^{r} de Mondenis le present certificat, à Bordeaux ce XI. septembre 1653.

LE DUC DE CANDALLE.

Et plus bas:

Par Monseigneur: BERTRANDY.

Avec le sceau du duc en cire rouge.

N° V, p. 336.

Acte de la jurade de Duras portant consentement à l'enregistrement des lettres de noblesse accordées par le roi au sieur de Mondenis.

EXTRAIT DU LIVRE DE LA MAISON DE VILLE DE DURAS

En jurade, tenue le sixiesme mars mil six cens cinquante quatre, estans assemblés, Messieurs les consulz et juratz soubz signés. Le sieur de Mondenis ayant presenté à ceste compaignie des lettres d'anoblissemant qu'il a pleu à Sa Majesté de luy donner, du mois d'aoust dernier, signees Louis et, seur le respliq: par le roy, Phelipeaux et cellée du grand seau de sire verte, et requis que nous ayons a oppiné seur icelles et desclarer sy nous avons quelque chosse a dire contre l'expozition desdictes lettres et enregistrement d'icelles qu'il est seur le point de poursuivre; la compaignie d'un commung consantement et accord a desclairé qu'elle n'a aucune chosse à dire contre la personne, meurs et meritte dudit sieur de Mondenis, ny exposition desdictes lettres ny aucune oppozition à faire à l'anregistremant d'icelles; au contraire qu'elle y donne son consantemant, lequel lesditz consulz quy sont ou seront en charge lors dudit enregistremant sont chargés, par le présant acte, de donner et constituer procureur pour ce faire par toutes les cours où il appartiendra lorsqu'ilz en seront requis par ledit sieur de Mondenis.

Ainsin sign... : JANICOT, *premier consul*; BONMARTIN, *jurat;* LAULAN, *jurat*; MATHIEU, *jurat*; DE LA FAIGE, *jurat;* BRUN, *jurat;* PRAT, *jurat;* LAMOUILHÉRE, *jurat,* CASTAING, *jurat;* MOUNICAT, *jurat;* TROUSILH, *jurat,* approuvant.
MOUNISAT, *consul,*

NEBLE, *Secrétaire de Messieurs les consuls.*

N° VI, p. 336.

Lettre de cachet ou de service de Louis XIV.

Monsieur de Montdenis, desirant me servir de vous, en vostre charge de sergent de bataille, dans mon armée de Guyenne,

commandée en chef par mon cousin le duc de Candalle, je vous faictz cette lettre pour vous dire que vous ayez à vous employer aux fonctions de ladite charge, et à faire, en ladite qualité, tout ce qui vous sera ordonné, pour mon service, par mondit cousin ; vous asseurant que ceux que vous me rendrez audit employ me seront bien agreables. Et, sur ce, je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Montdenis, en sa sainte garde.

Escrit, à Paris, le XXVIe aoust 1653.

LOUIS.

Et plus bas :

LE TELIER.

Au dos :

A Monsieur de Montdenis, sergent de bataille en mes armées.

N° VII, p. 336.

Certificat du duc de Candalle pour M. de Mondenis.

Le duc de Candalle, pair et colonel general de France, gouverneur, pour Sa Majesté, en ses provinces de Bourgoigne, Bresse, haute et basse Auvergne, et general de ses armees en Guienne.

Nous certifions à tous ceus qu'il appartiendra que André de Merlaut, escuyer, sieur de Mondenis, à present mareschal de bataille dans l'armée que nous commandons, nous vint joindre, au commencement de la campagne, avec quarante et deus maistres bien montés et armés ; et qu'il a servi toute la campagne à la teste de sa compagnie, laquelle il avoit faicte à ses despents, que nous incorporasmes dans le regiment de Marin à sa requisition ; ou dans d'autres emplois où nous nous sommes servis de luy avec grand succes, dont nous luy avons cy-devant donné un certificat, et luy octroions celuy-cy pour luy servir ainsi qu'il apartiendra par raison, comme ayant nous-mesmes compté lesdits cavaliers lorsqu'ils arriverent.

Fait à Bourdeaus le quinsiesme septembre mile sis cents cinquante et trois.

LE DUC DE CANDALLE.

Et plus bas :

Par Monseigneur : BERTRANDY.

Avec le sceau du duc en cire rouge.

N° VIII, p. 336.

Passeport pour M. de Mondenis.

De par le Roy,

A tous nos lieutenans generaux en nos armees et provinces, capitaines, gouverneurs de nos villes et places, conducteurs de nos gens de guerre, baillifs, seneschaux, prevosts, juges ou leurs lieutenans, mairs et eschevins de nosdites villes, gardes des portes d'icelles et de nos poncts, ports, peages et passages, et à tous autres nos officiers et subjectz qu'il appartiendra, salut. Nous voulons et vous mandons que vous ayez à laisser seurement et librement passer, repasser et sejourner, par tous les endroictz de vos pouvoirs et jurisdictions, le sieur André de Merlaut, sieur de Mondenis, mareschal de bataille dans nos armées, s'en allant en Hollande pour ses affaires particulieres, avec son equipage, sans luy donner aucun arrest, trouble ou empechement, ains, au contraire, toutte aide, faveur et assistance dont il aura besoin, car tel est nostre plaisir.

Donné, à Paris, le treisiesme jour de decembre mil six cent cinquante quatre.

LOUIS.

Et plus bas :

Par le Roy : de Lomenie.

Sceau aux armes de France.

N° IX, p. 336.

Extrait des lettres-patentes du roi octroyées aux sieurs de Mondenis et Litterie, pour faire voir que Sa Majesté a confirmé les lettres d'anoblissement qu'il leur avoit concedées, et qu'elle veut qu'ils jouissent dudit anoblissement, nonobstant toutes revocations alors faites ou à faire.

Louis, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, à nos amés et feaux conseillers, les gens tenans nostre chambre des comptes à Paris et cour des aides de Guienne, salut. Nous avons receu la tres humble supplication des sieurs André de Merlaut et

Raimond de Literie, contenant que, pour nous avoir fidellement et utilement servy à la reduction de nostre ville de Bourdeaux à nostre obeissance, y estre entré plusieurs fois, avec de grands risques, pour negocier son retour avec ceux qui y restoyent affectionnez à nostre service; mesmes ledict Literie y avoir esté emprisonné avec peril de sa vie et tous deux avoir faict diverses autres negotiations, entreprises et despanses pour nostre service, par nos ordres particuliers et les commandements de nostre cousin le duc de Candalle, lors general de nostre armée en Guienne, nous les aurions anoblis et leur posterité nais et a naistre en loyal mariage par nos lettres patentes du mois d'août de l'an mil six cens cinquante-trois; lesquelles vous ayant presentees, aux fins de leur verifflcation, nos procureurs generaux auroient requis qu'avant de procedder à leur enregistrement, les supplians eussent à faire information, sur les lieux, pardevant un de nos conseillers appellé avec luy un esleu, du prix et valleur de leurs biens et facultés une fois payée, ensemble du reveneu d'iceux, du taux qu'ils portent de tailhes, et sy ledit taux, osté le reste des habitans des lieux ou ils sont domiciliés est suffisant de porter, sans foulle, l'entier des impositions, et aussy sy lesdicts habitans consentent ou non à l'enregistrement de nosdictes lettres patantes et de certains autres articles; ce qui constituroit lesdits supplians en de grands frais sans qu'il soit necessaire, d'autant que l'annoblissement desdicts supplians ne peut revenir à la foulle de personne parceque ledict de Merlaut est habitant de Duras, en Agenois, et a tout le bien qu'il possede dans l'Agenois ou dans le Basadois, dans lesquels lieux les tailhes sont reelles, de sorte que la noblesse de sa personne, ne se communiquant pas aux possessions dans ces lieux là, le taux dudict de Merlaut ne sera pas rejeté ny sur le general ni sur le particulier, au contraire le fonds qu'il possede roturier continuera à paier la taille de mesme qu'il faisoit avant l'annoblissement dudit de Merlaut, encore qu'icelluy jouissent des dignités de noblesse; non plus que celui dudic de Litterie qui, estant bourgeois de Bourdeaux, jouit de la franchise de ladicte ville et n'est compris en aucun rolle des tailles. Outre mesmes que ledict Merlaut a desja le consentement du corps de ville de Duras pour la verifflcation et enregistrement des nosdictes lettres patantes.

A ces causes et pour autres bones et grandes considerations à ce nous mouvans, bien et deuemant informez des services des supplians, comme aiant esté faicts et rendus par nos ordres particuliers, et, en consideration d'iceux et de ceux que nous esperons encore d'eux cy apres, nous vous mandons et coman-

dons, par ces presantes, que, s'il vous appert du consentement du corps de ville de Duras pour l'enregistrement de nosdictes lettres patantes donnees en faveur dudict de Merlaut et que ledict de Licterie soit bourgeois, sans aucune information prealablement faicte, vous enregistries et veriffies nosdictes lettres patantes et conformement à icelles, facies jouir lesdicts Merlaut et Literie et leur posterité naiée et a naistre, en loial mariage, des tiltres, droicts, dignités et privileges de noblesse plainemant, paisiblemant et perpetuellemant, ainsy qu'en usent et jouissent les autres gentilhommes de notre roiaume, mesmes en vertu des presantes sy nosdictes lettres patantes venoient à se perdre, nonobstant tous editz, reglemans, declarations, dispositions et revoquations à ce contraires que nous aurions fait cidevant ou pourions faire à l'advenir, quand mesmes nosdictes lettres patantes y seroient particulierement exprimees et revoquees, et nosdictes presentes aussi especialement esnoncees. Car tel est nostre plaisir; et, affin que ce soit chose ferme, estable à tousjours, nous avons à cesdictes presantes fait aposer nostre scel, les aiant signees de nostre main sauf en autre chose nostre droit et l'autruy en touttes.

Donné a Paris, au mois de may, l'an de grace mil six cens cinquante cinq et de nostre regne le douziesme.

Signé : LOUIS.

Et par le roy : PHELYPEAUX.

Scellees du grand sceau.

Aujourd'huy huictiesme janvier mil six cens soixante sept, sur les dix heures du matin, pardevant nous Estienne de Guerin, escuier, maistre d'hostel du roy et son juge en la grande prevosté d'Entre-deux-Mers, subdelegué par monseigneur de Pellot, intendant en la province de Guienne, c'est presenté maistre Pierre Descurain, procureur du sieur de Merlaut, en presence de M. Jean Castaing, procureur de M[e] Nicolas Cattel, lequel, conformement à la requeste du jour d'hier et ordonnance par nous mise au pied d'icelle, nous a requis vouloir procedder à la veriffication de la coppie des lettres cy dessus, à son original, ce que nous aurions faict faire par nostre greffier, en nostre presance, ayant icelle coppie faicte collationer, moct à moct, à son veritable original sans qu'en icelluy il se soit trouvé aulcune rature, entreligne ny alteration quelconque; duquel extraict, collationé et veriffié en la forme cy dessus, nous avons octroié acte audict Descurains pour lui servir que de raison.

E. DE GUERIN, *juge et commissaire subdelegué susdit.*

Par mondict sieur : LOUBERE.

N° X, p. 337.

Lettres de déclaration du marquis de Duras portant consentement à l'enregistrement des lettres d'anoblissement du sieur de Mondenis, pour faire voir qu'elles ne sont prejudiciables au public ni au particulier.

Guy-Aldonce de Durasfort, marquis de Duras et de Blanquefort; comte de Rozan, de Lorges et de Mongommeri; baron de Pujols, Les Roches Tranchilion, Vages, Bazoges, La Grillardiere, Toupenay, Monsus Corminville, Landerouat, Le Cypressac-les-Bourdeaux et autres places.

Nous declarons à tous ceux qu'il apartiendra qu'ayant veu et leu les lettres patantes de Sa Majesté, donnees au mois d'aoust de l'an mil six cens cinquante trois, contenant annoblissement en faveur de André de Merlaut, sieur de Mondenis, mareschal de bataille dans les armees de Sa Majesté et capitaine d'une compagnie de chevaux-legers; habitant dans nostre marquisat de Duras, nous n'avons rien a dire contre l'exposition et contenu desdites lettres, au contraire nous declarons que, bien loin de contredire l'enregistrement d'icelles, nous y donnons, partant que besoin seroit, nostre consentement par celles-ci. Permettant audit sieur de Mondenis de le faire enregistrer, si bon luy semble, avec les susdites lettres de Sa Majesté. Et afin que personne ne puisse revoquer en doute nostre presente declaration, nous l'avons signée de notre main et fait aposer le sceau de nos armes.

Fait, à La Case, le vingt quatrieme du mois de juin mil six cens cinquante cinq.

DE DURAS.

Et plus bas:

Par Monseigneur : DUTOYA.

Avec sceau en cire rouge.

N° XI, p. 337.

Certificat du marquis de Marin, lieutenant general des armees du roi, et gouverneur du Château-Trompette.

M. de Marin certifie que le sieur de Mondenis, employé par le duc de Candalle, entra plusieurs fois dans la ville de Bordeaux

où il avait des intelligences qu'il parvint à faire revenir cette ville sous l'obeissance du Roi, etc., et que le sieur de Litterie avait beaucoup contribué au succes de cette affaire.

Sceau de M. de Marin, d'argent? au lion rampant de......... couronne de Marquis.

Autre certificat du même, le même jour, rédigé en d'autres termes.

N° XII, p. 338.

Enquête pour M. Merlaud.

L'an mil six cens soixante six et le ——— novembre, par devant nous Pierre Dupuy, conseiller et procureur du Roy au siege presidial et eslection de Condommois, commissaire subdelegué par Mgr Pellot, conseiller du Roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaires de son hostel, intendant de la justice, police et finances es generalites de Guienne pour la recerche des titres de noblesse poursuivie à la requeste de maistre Nicolas Catel, commis pour ladite recherche, a comparu maistre Pierre de Lescun, procureur au siege presidial d'Agenois, pour André de Merlaut, escuyer, sieur de Mondenis, agé de quarante et huit ans, mareschal de bataille dans les armees du roy et cydevant capitaine d'une compagnie de chevaux legers, habitant de la ville de Duras, en Agenois, ayant ses armes empreintes sur les tittres d'anoblissement à lui accordees par le roy, assigné à la requeste dudit Catel qui a eslu son domicile es la personne dudit Lescun, son procureur, lequel, pour satisfaire à nostre ordonnance du ——————— dernier, portant enjonction de remetre les titres de sa noblesse, remet et produit ceux qui s'ensuivent:

Premierement remonstre ledit sieur produisant qu'il a vescu noblement toute sa vie, s'est employé des son jeune age à porter les armes pour le service du roy, estant parvenu aux charges d'honneur, ayant commancé ses services en qualité de chevau-legers dans la compagnie de la garde de la reine-mere commandée par le feu seigneur marquis de Saint-Megrin, comme apert par le passeport à lui accordé par feu Mgr le comte de Harcourt, vice-roy et general des armées du roy en Catalogne, et date du ——— septembre mil six cents quarante et cinq, signé: Henry de Lorraine comte de Harcourt, et, plus bas: Martin; scelé et coté, au dos, par lettre A.

Du despuis ledit sieur produisant auroit continué ses services à Sa Magesté dans ses armees, et seroit parvenu à la charge de capitaine d'une compagnie de chevaux-legers dans le regiment de Marin; et, les troubles de la province de Guienne estant survenus, comme il avoit beaucoup de cognoissances et de paranté dans la vile de Bourdeaux, il auroit este employé par feu Mgr le duc de Candalle, alors general de l'armée du roy en Guienne, pour entrer dans ladite ville et negotier, avec les intelligences qu'il y avoit, le retour des habitans d'icelle à l'obeissance de Sa Magesté; et, comme cette negotiation estoit fort perilleuse, et qu'ele estoit au delà de ce que la charge qu'il avoit dans l'armée l'obligeoit de faire, il fist un traité avec le seigneur duc de Candalle, par lequel il est porté que, s'il continue d'entrer dans ladite ville pour la susdite negotiation et que, sy par ses soins et ceux du sieur de Litterie, le traité de Bourdeaux est conclu et signé, que ledit seigneur s'oblige d'optenir de Sa Majesté des titres d'anoblissement pour l'un et pour l'autre, et pour ledit sieur produisant, outre cela, un brevet de marechal de bataille avec la lettre de service, et le don de la justice de Cours avec erection de ladite terre en baronnie, et que, quand mesmes il ne reussiroit pas absolument, en consideration des risques où cete negotiation sy perilleuse les engageoit, ledit seigneur s'oblige d'optenir de Sa Magesté des lettres d'anoblissement pour l'un et pour l'autre; lequel traité ledit sieur produisant produit par extrait faict par M. de Guerin, subdelegué de Monsieur l'Intendant; ledit traité datté du premier du mois de juin 1653, signé: le duc de Candalle (ou quoyque soit un extrait faict par M. Guerin, subdelegué par Mgr l'Intendant), et coté, au dos, par lettre B.

Lequel susdit traité Sa Magesté auroit aprouvé et, en execution d'iceluy, auroit fait expedier, en faveur dudit sieur produisant, tout ce qui luy auroit esté promis par ledit seigneur duc de Candalle, comme il paroistra par sa production et, par les patantes d'anoblissement qu'ele lui fist expedier, il auroit vouleu qu'il fust porté qu'il les octroyoit audit sieur produisant pour l'avoir courageusement et fidelement servy, sur la fin des derniers mouvements, tant en son armée de Guienne qu'à la reduction de la ville de Bourdeaux à son obeissance; faict divers voyages, negotiations et despences, couru diverses risques et entré plusieurs fois dans ladite ville du temps qu'elle estoit dans la rebellion, et agi suivant les commandements et les ordres dudit seigneur duc de Candalle, comme il se justifie par lesdites patantes, datees du mois d'aoust mile six cents cinquante et trois, escriptes en

parchemin, signées: Louis et, sur le reply: par le roy, Phelipeaux, selé du grand seau de cire verte et lacs de soye, qu'il produit, cotées, au dos, par lettre C.

Et comme, par le susdit traité, produit sous cote B, il est porté qu'outre les susdites lettres d'anoblissement, ledit seigneur duc de Candalle s'obligea d'optenir de Sa Majesté un brevet de sergent de bataille; pour faire voir que Sa Magesté a octroyé, tout le contenu audit traité, audit sieur produisant, il produit un brevet de sergent de bataille dans les armees de Sa Magesté, escrit en parchemin, du 26 aoust 1653, signé: Louis, et, plus bas: Le Tellier; coté, au dos, par lettre D.

A la mesme fin, il produit la lettre de service à lui escripte par Sa Magesté pour servir de sergent de bataille dans son armée de Guienne, en date du 26 aoust 1653, signée: Louis, et plus [bas]: Le Tellier; cotée, au dos, par lettre E.

Ayant servi, en qualité de sergent de bataille dans l'armée du roy en Guienne en vertu de la susdite lettre de service, il auroit optenu une ordonnance pour ses apointements dudit seigneur duc de Candalle, visée par Monsieur de Ribeire, pour lors intendant de l'armée du roy en Guienne, sur les habitans de Damasan ausquels ele fust remise; lors du payement, desquels ledit sieur produisant en auroit retiré un vidimus, signé: Motes, Ruffie, Bisac, et Dubourg, notaire royal. Ladite ordonnance en date du 2 octobre 1653, qu'il produit cotée par lettre F.

Et pour justifier que ledit (produisant) a avancé que Sa Majesté auroit aprouvé le susdit traité en luy octroyant tout ce qui luy auroit este promis par ledit seigneur duc de Candalle, il produit des patantes du mois d'aoust mile six cents cinquante et trois qui est la mesme date desdites patantes d'anoblissement lesqueles, avec ce qui a este produit soubs les cotes B. C. D. E. sont tout le contenu du susdit traité par lesqueles patantes le roy luy faict don de la haute, moyenne et basse justice de la paroisse de Cours et l'erige en baronnie, et comme il ne s'est jamais veu que Sa Majesté aye erigé en baronnie une terre sur la teste d'un roturier, ledit sieur produisant tire cet avantage de ladite erection que Sa Majesté a necessairement confirmé par ladite erection l'anoblissement qu'il luy avoit octroyé par lesdites patantes, parcequ'autrement ladite erection seroit de nul effect au regart dudit sieur produisant, puisque s'il n'estoit pas noble il ne pourroit pas estre baron ny en tenir le rang dans les assamblees de noblesse, ce que, pourtant, Sa Mageste declare vouloir en termes expres; lesquelles patantes il produit signées : Louis, et sur le

reply : par le roy ; Phelipeaux, et scelees du grand sceau de cire verte en lacs de soye, et cotees, au dos, par lettre G.

Et bien qu'il suffiroit au sieur produisant de ce qu'il a produict : pour faire voir que Sa Majesté a execute le susdit traité puisqu'il luy a octroyé tout le contenu en iceluy, neanmoins, pour plus ample preuve et pour faire voir que le sieur produisant a executé ledit traité de sa part, il produit un certificat dudit seigneur duc de Candalle du quinziesme septembre 1653, par lequel il est expressement parlé que, suivant le traité faict entre ledit seigneur et ledit sieur produisant, iceluy produisant seroit entré plusieurs fois dans la ville de Bourdeaux du temps qu'ele estoit dans la rebellion, et que, finalement, par ses soins, le traité de Bourdeaux auroit esté conclu et signé, et qu'ayant informé Sa Magesté dudit traité et l'ayant faict ajouster à celuy du sieur marquis de Theobon qui estoit revenu dans l'obeissance de Sa Magesté par les soins dudit sieur de Mondenis, Sa Magesté auroit desgagé la parole dudit seigneur et lui auroit envoyé tout le contenu audit traité ; lequel certificat il produit ou, quoy que soit, un extrait d'iceluy faict par ledit sieur de Guerin, dudit jour huitiesme janvier 1667, signé : Guerin, et plus bas, Louberes ; coté, au dos, par lettre H.

Aus mesmes fins il produit un certificat du seigneur de Marin, lieutenant general des armees du roy, confirmatif de celuy du seigneur duc de Candalle du 25 octobre 1666, signé : Marin, et plus bas, de Lose, coté, au dos, par lettre J.

Et afin de faire voir que ledit sieur produisant a esté capitaine d'une compagnie de chevaus-legers (et que, pour) bien le prouver il lui suffiroit de ce que ledit seigneur de Marin, dans son certificat, produit sous cote J, le qualifie capitaine dans son regiment de cavalerie, neanmoins pour faire voir que ladite compagnie a esté sur pié sous le nom dudit sieur produisant, il produit deux ordres donnés par M. d'Estrades contre ladite compagnie en date du 19 decembre 1653 et 4 janvier 1654, signés : d'Estrades, (et, plus bas) l'un Desrouge et l'autre Lespines, selés l'un et l'autre et atachés ensemble, cotés par lettre K.

Ledit sieur produisant, voyant bien qu'il lui faloit faire enregistrer lesdites lettres d'anoblissement, comme les communautés sont les parties les plus interessees en teles matieres, avant de requerir ledit enregistrement, il n'en fist pas seulement avertir le corps de vile de Duras où il demeuroit ; mais mesmes les auroit presentees à la jurade et requis que l'assemblée eust à opiner sy ele auroit quelque chose à oposer à l'exposé desdites lettres, laquele, d'une commune vois, auroit declaré n'avoir aucune chose à oposer à l'exposé, et auroit donné son consen-

tement à l'enregistrement d'iceles par l'acte qui en fust sur ce faict, le sisiesme mars 1654, signé de plusieurs jurats et consuls, qu'il produit, signé : Monicat, consul, et Noble, secrétaire de la maison de ville, coté au dos, par lettre L.

Et, comme ledit sieur produisant demeuroit dans le marquisat de Duras, aux fins de faire son enregistrement dans toutes les formalités requises, il auroit aussi optenu le consentement du seigneur marquis de Duras dans le fief et directité duquel il possedait des biens et y faisoit son actuele residence, comme il se justifie dudit consentement par sa declaration du 24 juin 1655, signé : Duras, et, plus bas, Dutoya, selé et coté par lettre M.

Lesdites patantes d'anoblissement estants adressees par Sa Majesté à sa chambre des comptes de Paris aussi bien qu'à sa cour des aydes de Guienne, ledit sieur produisant les luy auroit presentees, laquelle auroit ordonné qu'informations seroient faictes de la faculté, condition, vie, meurs et renommée dudit sieur produisant, et de beaucoup d'autres choses, ainsi qu'il apert par la commission sur ce donnée par ladite Chambre, du 15 juin 1654, escrite en parchemin, signée : Denis, qu'il produit cotée par lettre N.

Voyant ledit sieur produisant que l'information ordonnée par ladite Chambre des comptes l'aloit inutilement constituer en frais, il se seroit pourveu devers Sa Magesté où il auroit aussi trouvé que ledit sieur de Litterie se seroit aussi pourveu pour le mesme sujet ; et, comme ils estoient tous deux compris dans les susdit traité produit soubs cote B, Sa Magesté ne voulant pas diviser les lettres qu'Ele leur accorda par lesqueles il est porté qu'Ele les descharge de ladite information en consideration des services qu'ils lui avoint rendeus par ses ordres particuliers, desquels Sa Magesté declare estre bien et deuement informé, et, ensuite, en confirmant lesdites patantes d'anoblissement Ele declare qu'Ele veut qu'ils jouissent des titres, droits, dignités et privileges de noblesse plenement et perpetuellement, en vertu desdites lettres d'anoblissement quele revocation qu'il eust faicte par ci-devant ou pourroit faire à l'avenir, quand mesme lesdites patantes y seront particulierement exprimees et revoquees ; mesmes dit Sa Magesté par lesdites lettres, en vertu des presentes, termes qui emportent une pure confirmation dudit anoblissement qui ne peut estre compris dans la revocation faicte du despuis par Sa Magesté, soit à raison du susdit traité produit soubs cote B, soit à raison du service important rendu par ledit sieur produisant particulièrement designé par lesdites lettres d'anoblissement, soit aussi à raison desdites lettres de confirmation,

portant renonciation à toutes les revocations faictes ou à faire; lesqueles letres ou quoique soit un extrait faict par M. de Guerin, subdelegué de Monseigneur l'Intendant, à Bourdeaux, à cause qu'eles sont entre les mains dudit sieur de Litterie; pour sa production ledit sieur produisant produit lesdites lettres en date du mois de may 1655, et le proces-verbal, mis au pied dudit extrait, dudit jour 8 janvier 1667, signé: Guerin, et, plus bas, Louberes; faict en presence du procureur dudit Catel scelé, au dos, par lettre O.

Après toutes ces precautions observees, comme ledit sieur produisant estoit domicilié dans le ressort de la cour des aydes de Guienne, et que Sa Magesté lui avoit faict l'adresse desdictes lettres d'anoblissement pour les enregistrer aussi bien qu'à la chambre des comptes, ledit sieur produisant les luy presenta, et, du consentement de M. le Procureur general du Roy en icele, il obtint arrest, le trantiesme juillet 1655, par lequel il est ordonné que lesdites lettres seront enregistrees dans les registres de ladite cour pour y avoir recours quand besoin seroit, et que ledit sieur produisant jouiroit du benefice desdictes lettres patantes portant anoblissement pour luy et sa posterité, comme il se justifie par ledit arrest en forme qu'il produit, coté, au dos, par lettre P.

Les troubles de la province de Guienne estants pacifiés, il auroit pleu à Sa Majesté de licentier le regiment de Marin, à la reserve de la mestre de camp, comme Ele fist a plusieurs autres dans lequel licentiement la compagnie dudit sieur produisant se trouva comprise, cela ne luy osta pas pourtant le desir qu'il avoit tousjours eu de servir Sa Magesté, et, se trouvant à Paris lorsque Monseigneur le mareschal de Turenne partoit pour aler commander l'armée du roy en Flandres l'année 1654, ledit sieur produisant eut l'honneur de le suivre et de servir volontairement dans ladite armée ladite campagne; laquele finie il fut employé par ledit seigneur mareschal de Turenne pour aler, à Bruxelles, vers des personnes de qualité qui estoient au service de Monseigneur le Prince, pour les ramener, en France, dans l'obeissance du roy; lequel employ, quoique fort perilleux, il accepta volontiers y trouvant une occasion de randre du service à Sa Magesté; et, de fait, il fist un voyage audit Bruxelles, sur la fin de ladite année 1654, vers lesdictes personnes, et, comme il ne peut pas absolument reussir le premier voyage, ledit seigneur mareschal de Turenne l'y renvoya, pour le mesme dessain, l'année suivante 1355, dans lequel dernier voyage ledit sieur produisant reussit suivant le desir dudit seigneur, comme de tout cela faict foy le

certificat qu'il produit, en date du septiesme novembre mil six cens soixante et six, signé : Turenne et, plus bas, par Monseigneur : Haille ; selé du sceau des armes dudit seigneur mareschal de Turenne et coté, au dos, par lettre Q.

Produit aussi ledit sieur produisant son contrat de mariage avec Jeanne des Arnaus, demoiselle, en date du 20 aoust 1657, signé : Grenier, et coté, au dos, par lettre R.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

du 19 février 1880.

Présidence de M. LESPIAULT.

L'Académie s'est réunie, à l'heure indiquée, dans la salle de ses séances publiques. Mgr le Cardinal et M. le Préfet de la Gironde ont remercié M. le Président de l'invitation qui leur avait été adressée et ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir y répondre.

M. le Président déclare la séance ouverte et donne lecture d'un discours sur les réformes dont les Académies de province, et celle de Bordeaux en particulier, lui sembleraient devoir être l'objet.

M. Collignon lit une étude sur le *Mythe de Galatée*.

Enfin, M. le Secrétaire général rend compte des travaux de l'Académie pendant la période écoulée depuis le 1er janvier 1879. Les noms des lauréats sont ensuite proclamés. Presque tous sont présents, et viennent recevoir des mains du Président, qui les félicite, les médailles décernées à leurs travaux.

DISCOURS D'OUVERTURE

de la Séance publique du 19 février 1880

prononcé par M. LESPIAULT, Président.

MESSIEURS,

J'espérais encore, il y a peu de jours, arriver au terme de ma présidence, sans rencontrer sur ma route un de ces deuils qui ont si douloureusement affligé notre Compagnie l'année dernière et que l'année actuelle, plus clémente, semblait vouloir nous épargner. Mais cet espoir a été cruellement déçu et les rigueurs excessives du terrible hiver auquel nous échappons à peine nous ont enlevé l'un de nos plus chers et plus vénérables collègues, M. Baudrimont, dont le nom seul répond à toute une vie de science et de travail. Un jour viendra sans doute où, fidèle à ses vieilles traditions, l'Académie voudra entendre l'éloge de cet homme de bien et demandera à quelqu'un de ses anciens élèves l'analyse détaillée des recherches qu'il a poursuivies jusqu'à sa dernière heure. Aujourd'hui, je dois me borner à vous rappeler en quelques mots l'étendue de son œuvre multiple, les ressources de son esprit toujours en éveil, la fécondité de son imagination, la sûreté de sa mémoire, et je dirai presque le génie d'invention qui l'aurait certainement conduit à d'importantes découvertes s'il ne s'était dispersé sur trop d'objets

différents. Je dois surtout, au nom de tous, donner ici son pieux souvenir à l'ami dont le cœur chaud et toujours ouvert attirait invinciblement les sympathies, au collègue dont la parole ardente et généreuse était toujours prête pour la défense des grandes idées.

L'année qui vient de passer, en laissant ce vide au milieu de nous, a comblé en partie des vides plus anciens et nous a donné deux nouveaux collègues. Le premier, M. Collignon, nous arrive paré d'une fleur de jeunesse trop rare, hélas! dans les Académies. Il nous rapporte de Grèce et d'Asie-Mineure, avec des dessins et des aquarelles qui auraient suffi à marquer sa place dans les rangs des artistes de notre Compagnie, son trésor de savantes recherches sur les inscriptions antiques, sur les vases peints du musée d'Athènes, sur les mythes merveilleux de cette religion poétique sous laquelle les Grecs cachaient un profond sentiment des forces et des phénomènes de la nature. Je n'en dirai pas plus long; dans quelques minutes vous allez l'entendre et vous le jugerez vous-mêmes.

M. Henri Brochon, le dernier installé des membres actuels de l'Académie, fait revivre au sein de cette nouvelle famille un nom qui nous fut cher entre tous, qui est resté cher à cette ville. Le fils hérite de l'affection que nous portions au père dont beaucoup d'entre nous furent les collègues et les amis, dont nous avons tous connu les grandes qualités, le cœur haut et fier, l'esprit incisif; dont la vie à la fois brillante et utile fut retracée ici même, il y a quelques années, par une plume élégante, dans une solennité pareille à celle qui nous réunit aujourd'hui. M. Brochon, qui depuis longtemps déjà soutient avec éclat au barreau bordelais le poids d'une renommée séculaire, apportera à nos réunions, avec sa science de jurisconsulte et son art de bien dire, cette

sympathique et franche cordialité qui était un des charmes de son père.

En dépit de ces choix qui nous assurent un si précieux concours, il nous reste encore, Messieurs et chers Collègues, plusieurs fauteuils vacants. Il est rare, en effet, que notre Compagnie soit au complet. La mort et les départs y mettent bon ordre. Cependant, des candidatures sont posées; nous nous retrouverons bientôt, je l'espère, au nombre de quarante, et alors? — Alors, dira quelque méchante langue, l'Académie n'aura plus qu'à se reposer. Car les élections sont sa grande affaire, et c'est seulement aux jours de lutte électorale qu'on la voit se passionner et se presser aux séances.

Est-il besoin, Messieurs, de réfuter ces accusations qui pèsent de toute éternité sur toutes les Académies? Un livre récent (1) nous en dispense, en nous donnant la première place parmi les Sociétés de province, bien que la plupart d'entre nous réservent pour des recueils spéciaux le gros de leur œuvre et ne publient dans nos *Actes* que ce qui touche aux idées générales.

Cependant, on assure qu'il est bon de procéder de temps à autre à son examen de conscience, et peut-être ferons-nous sagement de rechercher la cause de ces attaques si injustes mais si souvent réitérées. Ne serait-elle pas dans une certaine langueur apparente qui pèserait à notre insu sur nos esprits dans ces séances générales où un astronome soumet aux méditations d'un poète le calcul d'une parallaxe, où un chimiste entretient un sculpteur des beautés de la théorie atomique? Reconnaissons-le, Messieurs, nous sommes loin de cet âge d'or où les travaux académiques se réduisaient à d'aimables

(1) *L'Institut et les Académies de province*, par M. Francisque Bouillier.

dissertations sur les arts, les sciences et les lettres, où un esprit facile et cultivé aimait à acquérir sans peine des clartés de tout, où l'auteur d'un poème épique employait ses loisirs à exposer aux dames les principes de la philosophie de Newton.

Tout change rapidement autour de nous, et ces changements sont plus profonds et plus durables que ne le supposent bien des esprits trop amoureux du passé. Des sciences nouvelles se fondent. Les autres se transforment et se ramifient à l'infini. Chacun de nous, en suivant sa voie propre, s'écarte insensiblement de son voisin, et un jour vient où les membres d'une Société encyclopédique se trouvent assez séparés les uns des autres pour ne plus pouvoir s'entendre. Y a-t-il remède à cette trop grande dissémination de forces? Pour ma part, je le crois. Lorsque les conditions nouvelles de la guerre ont forcé les armées à adopter l'ordre dispersé au lieu de l'ordre profond, on a changé l'unité tactique. A l'action du bataillon on a substitué l'action directe de la compagnie. Agissons de même. Au travail trop complexe et trop flottant de l'Académie, substituons le travail plus homogène des sections académiques.

Ah! je sais bien que cette réforme en implique une autre; que, pour étendre son activité, notre Compagnie doit étendre ses cadres, et dès lors renoncer à ce chiffre hiératique de quarante qui semble lié à la majesté académique. C'est là sans doute un sacrifice douloureux, et, pour beaucoup d'entre nous, comme une rupture avec des traditions de famille, une dangereuse aventure à courir, peut-être sans compensation. Pour moi, Messieurs, je crains que l'avenir ne nous impose bientôt cette réforme si nous ne nous y résignons aujourd'hui de bonne grâce, je crois qu'il est de notre intérêt de nous plier, pendant

qu'il en est temps encore, aux nécessités de la science moderne.

Un des quarante immortels, c'est d'un membre de l'Académie française que je parle, se félicitait naguère, dans un discours solennel, de ce que rien, depuis le cardinal de Richelieu, n'avait été changé au règlement de cette illustre Compagnie. Nous ne pouvons pas en dire autant du nôtre; nous y avons souvent touché, jamais cependant pour ajouter ou retrancher un fauteuil.

Voilà en effet le point délicat, le seul peut-être qui nous divise absolument. Permettez-moi de donner en conséquence aux idées que je soumets à vos réflexions quelques développements, sans toutefois descendre à des détails qui ne seraient pas ici à leur place, et de terminer ainsi un discours dont la seule ambition est de ne pas traîner en longueur.

Non seulement chacun de nous a besoin de trouver autour de lui un groupe qui s'intéresse à ses recherches, mais encore l'Académie ayant mission d'éveiller les vocations, d'encourager les talents naissants, de récompenser les mérites scientifiques et littéraires, il faut qu'elle puisse fournir pour chaque branche de connaissances humaines un ou plusieurs juges compétents. Comment cette nécessité pourrait-elle se concilier avec un nombre immuable de membres, en présence de l'extension indéfinie de toutes les sciences et de la difficulté croissante, même pour un esprit supérieur, de suivre le développement d'une seule d'entre elles? Aussi, voyez quelles lacunes dans nos rangs! En dehors de la médecine et de l'archéologie, qui sont assez bien partagées, les autres sciences n'ont qu'un seul représentant ou n'en ont pas du tout. Dans une ville où fonctionnera dès cette année un des observatoires de l'Europe les mieux armés, l'Aca-

démie ne compte pas d'astronome observateur. Les anciens collègues de Des Moulins et de Lespinasse cherchent vainement à leurs côtés un botaniste ou un zoologiste. A ce grand port commercial, nous n'avons emprunté ni un marin ni un géographe. Et je ne parle ici que des principales divisions des sciences, de celles qui sont anciennes et qui ont droit de cité. J'omets à dessein toutes leurs ramifications qui, demain peut-être, formeront des sciences nouvelles et distinctes.

Cependant, tandis que, ballottés de la physiologie à l'esthétique, de l'histoire locale à la théorie des nombres, lassés peut-être de porter alternativement notre attention sur tant d'objets divers, nous nous laissons aller de temps à autre au sommeil du bon Homère, nous voyons la vie s'agiter autour de nous; nous voyons s'accroître dans des proportions énormes le nombre des érudits et des gens d'étude. Que de changements au dehors, depuis le jour où, introduit pour la première fois dans cette enceinte, je demandais ici même, sans grand espoir, je l'avoue, cet Observatoire qui va s'achever demain! Aux anciennes Facultés des sciences et des lettres sont venues s'ajouter les Facultés nouvelles de droit et de médecine. On comptait alors onze professeurs de l'enseignement supérieur; on en compte aujourd'hui quatre-vingt. En même temps naissent ou grandissent à nos côtés des Sociétés rivales plus jeunes qui, se pliant mieux aux besoins du temps, sachant mieux concentrer leurs efforts, nous menacent dans notre influence et notre action traditionnelles. Sans parler des anciennes Sociétés de cette ville dont plusieurs se sont développées depuis vingt ans avec une rapidité inespérée, d'autres fondations plus récentes et plus générales, telles que l'Association scientifique, l'Association française pour l'avancement des

sciences ont semé à Bordeaux des germes féconds dont est née cette Société provinciale de Géographie qui, forte de ses 1,200 membres, couvre déjà de son élastique réseau tout le Sud-Ouest de la France.

C'est cet effort continu et irrésistible de la nation tout entière vers la science qui, à mes yeux, marque la fin des anciennes mœurs académiques. Le temps n'est plus de ces réunions fermées aux profanes où des esprits calmes et studieux venaient chercher un abri contre les agitations du monde. Malgré elles, le mouvement de la vie extérieure les saisit et les emporte. Il faut qu'elles mêlent leur action à celles de ces Sociétés jeunes et vaillantes qui font pénétrer l'esprit scientifique dans des couches de plus en plus profondes et qui, en même temps, nous révèlent chaque jour dans leur sein des hommes de mérite, quelquefois d'une grande valeur. Ces hommes, nous avons tout intérêt à les appeler à nous, si la modestie, les ennuis d'une candidature, l'indifférence peut-être les empêchent de venir d'eux-mêmes. Mais pour cela, il faut ouvrir largement nos portes. Je n'irai pas jusqu'à vous proposer d'imiter la Société royale de Londres qui laisse illimité le nombre de ses membres, ce qui n'empêche pas sa grande médaille d'être considérée par les savants du monde entier comme la plus haute des récompenses. Ma demande de réforme est plus modeste et se borne à une augmentation du nombre de nos fauteuils.

Si, au lieu de 40 membres, l'Académie en comptait 60, elle pourrait sans difficulté se subdiviser en ces trois groupes naturels qui sont indiqués par son titre même, sciences, lettres et arts. Chacun de nous se trouverait en collaboration directe avec des esprits nourris des mêmes études, et l'Académie entière, dans des réunions plus rares, mais vraiment générales, n'aurait plus qu'à écouter

la lecture des travaux les plus remarquables qui seraient soumis à son attention par l'une ou l'autre des sections dont elle serait formée.

Je sais, Messieurs et chers Collègues, tout le respect et toute l'autorité qui s'attachent aux traditions, surtout lorsqu'elles sont liées à un passé deux fois séculaire et à d'illustres souvenirs. Mais quels que soient les regrets des uns et les espérances des autres, nous apporterons un égal souci de bien faire dans l'étude des graves questions dont je viens de vous entretenir, et nous ne serons de part et d'autre animés que d'une seule passion, celle de ne pas rester trop indignes de l'éclat qu'eut jadis notre Compagnie.



ÉTUDE

SUR

LE MYTHE DE GALATÉE

PAR M. MAX. COLLIGNON
Récipiendaire.

MESSIEURS,

Une tradition courtoise de votre Compagnie cède la parole, dans cette séance publique, à l'un de vos derniers élus, comme pour lui offrir, à titre de bienvenue, l'honneur d'entretenir un auditoire d'élite. J'essaierai au moins de ne pas céder à une tentation très naturelle: celle d'abuser à vos dépens de cet avantage, et je saurai reconnaître le prix de votre attention, en ne la mettant pas à une trop longue épreuve.

En prenant place parmi vous, je n'ignorais pas ce que votre faveur avait de périlleux. Vous aviez perdu un lettré d'un goût fin, d'un esprit aimable, aiguisé de cette ironie bienveillante qui est le charme du bon sens; son érudition, pénétrante et sûre, se dissimulait sous une forme très littéraire. Il représentait ici, avec autorité, les études de littérature ancienne, vers lesquelles ses travaux et ses prédilections le portaient naturellement. Appelé par vos suffrages à succéder dans vos rangs au regretté M. Dabas, je ne veux m'expliquer votre choix que par la

communauté de nos études. Vous avez pensé que la différence entre les lettres et l'archéologie est plus apparente que réelle, et que le but est le même : connaître le génie antique dans ses formes les plus variées.

Le temps n'est plus où l'archéologie n'était que le passe-temps de riches collectionneurs, ou l'innocente passion de quelques adeptes dont la ferveur prêtait à sourire; elle est devenue l'un des instruments de recherche les plus puissants dans cette vaste enquête ouverte par l'esprit scientifique moderne sur la vie du passé. Si le lettré voyage parmi les textes, l'archéologue voyage au milieu des monuments; tous deux se rencontrent au terme. Un musée n'est pas moins instructif qu'une bibliothèque; ce qu'on demande aux œuvres plastiques qui y sont recueillies, c'est l'histoire des idées, des sentiments, ce sont des formes de pensée que la main des artistes a traduites et qu'on y lit aussi clairement que dans les œuvres des écrivains. Ouvrez un bel écrin de pierres gravées et un volume de l'anthologie grecque : l'un est le commentaire de l'autre; les moyens d'expression seuls diffèrent. A quoi tendent ces minutieuses analyses, ce souci du détail, que les esprits pressés reprochent quelquefois à l'archéologie? A ne conclure qu'en connaissance de cause, et à guider sûrement l'érudit vers les idées morales, qui sont le but de l'archéologie. Mais ne voyez dans ces études préparatoires que le moyen et non la fin. Elles demeurent stériles, si elles n'ont pour objet de mettre en jeu des facultés auxquelles les plus ardents amis des lettres pures ne refusent pas une place honorable dans la hiérarchie des qualités intellectuelles; je veux parler de cette sorte d'imagination qui n'est pas la fantaisie, mais qui est comme la divina-

tion du passé. Elle ne crée pas de toutes pièces, il est vrai, elle reconstruit; n'est-ce pas aussi le rôle de la critique littéraire?

Votre accueil, Messieurs, m'encourage à vous entretenir de ces études; je croirai répondre à vos intentions en leur faisant une place dans les travaux de votre Compagnie.

I

Un illustre archéologue allemand, Otfried Müller, écrivait qu'il y a encore de nombreuses découvertes à faire dans les légendes relatives aux divinités de la mer. Les travaux de Curtius, de Gerhard, de Vinet, ont prouvé tout ce que cette indication avait de justesse. Il est, en effet, peu de légendes qui portent mieux l'empreinte du génie hellénique, et qui présentent un caractère plus personnel. Il n'y a pas là, comme dans la mythologie des grands dieux, d'emprunts manifestes à des croyances étrangères : ces légendes sont sorties tout entières d'une imagination jeune, féconde, créant avec une rare facilité tout un monde d'images colorées et brillantes. Peuple navigateur par excellence, les Grecs ont été de tout temps en contact avec la mer; ses mille aspects, ses couleurs changeantes se traduisaient pour eux sous une forme sensible; c'étaient autant d'êtres divins, qui personnifiaient les tristesses de la vie de marin, les sentiments d'infini, d'immensité, de grâce fuyante et d'inquiétude que provoquait dans leur âme la contemplation incessante de la mer. Si le flot s'élevait le soir, enflé par la brise, c'était le triste dieu Glaucus qui venait prononcer ses oracles, tour à tour rassurants et menaçants. Si la mer, calme tout à l'heure, se soulève, c'est Protée, le dieu insai-

sissable, qui se dérobe aux regards et revêt mille formes capricieuses comme l'élément qu'il personnifie. Quand les vagues viennent battre doucement la plage, le marin grec croyait voir de loin le chœur des Néréides, ou dans l'écume qui borde le sommet des flots, il reconnaissait les têtes blanches des Grées qui font peur aux matelots; les feux Saint-Elme, entrevus le soir pendant la traversée, c'étaient les Dioscures, divinités secourables, qui promettaient aux navigateurs un heureux voyage (1). Parmi ces légendes, gracieuses ou terrifiantes, il en est une que la poésie antique a rendue populaire, dont l'art s'est inspiré souvent, à toutes les époques : c'est celle de Galatée (2). Je voudrais ici rapprocher la légende poétique des œuvres figurées que l'antiquité nous a laissées, et essayer d'en dégager l'idée première qui a donné naissance à cette conception.

La première mention de Galatée se trouve dans Homère (3). Fille de Nérée, elle représente avec ses sœurs les teintes diverses, éblouissantes ou sombres, que revêt la mer aux différentes heures du jour; si Glaucé, l'une des Néréides, est le flot bleu, Cymodocé la mer houleuse, Thalia la mer verte, Galatée est la mer couleur de lait, telle qu'elle apparaît souvent, sous le soleil de midi, à l'heure « où le vieux Nérée sort des flots, se couche sous l'abri d'une roche profonde, et qu'autour de lui les phoques, enfants de la belle Halosydné, dorment en troupes serrées, exhalant l'âcre senteur de l'abîme salé (4). » Ceux qui ont voyagé dans l'Archipel grec ont

(1) Voir, sur ces divinités secondaires de la mer, l'excellent ouvrage de M. P. Decharme : *Mythologie de la Grèce antique,* qui résume, avec beaucoup de critique et de clarté, les travaux de l'érudition moderne.

(2) Voir surtout la dissertation d'Otto Iahn, *Polyphemos und Galateia,* XVI, dans les *Archaeolog. Beitraege,* Berlin, 1847.

(3) Homère, *Iliade,* XVIII, 45. Cf. Hésiode, *Théog.,* 250, Apollod., I, 2, 7.

(4) Homère, *Odyssée,* IV, vers 400 et suiv.

plus d'une fois pu contempler cette teinte blanchâtre de la mer presque immobile, quand ils sont surpris au large par le calme, que les marins grecs appellent encore *galini,* comme au temps d'Homère. Le moment est bon pour écouter les récits et les légendes que les Grecs modernes, comme leurs ancêtres, ne se lassent pas de conter. Ils vous diront ce que sont devenues ces filles de Nérée, auxquelles on croit encore dans les villages des Cyclades et du Péloponnèse : ces divinités gracieuses ont pris un caractère redoutable; elles enlèvent les enfants; et si quelque bambin grec s'aventure hors de la maison à l'heure de midi, quand le soleil tombe d'aplomb et que les rues sont désertes, sa mère, effrayée, le rappelle : « Prends garde aux Néréides! »

Ce n'est pas un simple travail d'abstraction qui personnifie dans Galatée un des aspects de la mer. En créant l'idée, le génie grec créait aussi l'image, et la forme plastique naissait en même temps que la conception poétique. Galatée revêt la forme féminine: elle a la grâce inquiétante et l'attrait de l'élément humide. Une jolie coupe antique, trouvée à Pompéi, nous la montre sous les traits d'une jeune femme, assise sur un cheval marin, et se jouant au milieu des flots (1). On peut saisir là un des traits particuliers du génie hellénique : il excelle à rendre par une vive image ces analogies délicates entre le monde moral et la nature; on a pu dire justement que pour le Grec tous les phénomènes s'exprimaient par un mythe.

Le type une fois créé, la légende se forme; ici, elle se complique d'un personnage bien connu dans la fable, le Cyclope Polyphème. Il est à peine besoin de vous

(1) *Bullettino dell' Instit. di Corr. Arch.*, 1841, p. 117.

rappeler dans le détail cette légende, qui est devenue pour la poésie antique un thème inépuisable : la passion de Polyphème pour la nymphe, ses plaintes, ses désespoirs : la Ve idylle de Théocrite est présente au souvenir de tous. Déjà avant le poète de Syracuse, cette fable avait été traitée souvent par les poètes; et ce n'est guère ici le lieu d'en chercher les traits épars dans les fragments qui nous sont parvenus. Nous savons peu de chose sur les comédies de Nikocharès et d'Alexis qui portaient le titre de *Galatée* (1), sur le dithyrambe de Philoxène de Cyrène (2). Ce n'est pas là qu'il faut chercher des points de comparaison entre les textes et les monuments figurés : nous les trouverons dans l'idylle de Théocrite. Dès le début, les traits pittoresques sont indiqués; quelques-uns des vers font tableau. Le poète s'adresse à un de ses amis, médecin à Milet : « Il n'existe, ô Nicias ! aucun autre remède contre l'amour, ni baume ni poudre, à ce qu'il me semble, aucun autre que les déesses de Piérie. Ce remède-là, doux et léger, est au pouvoir des hommes, mais ne le trouve pas qui veut. Et je pense que tu sais ces choses à merveille, étant médecin, et entre tous chéri des neuf Muses. C'est ainsi que trouvait moyen de vivre le Cyclope, notre compatriote, l'antique Polyphème, lorsqu'il était amoureux de Galatée, à l'âge où le premier duvet lui couvrait à peine la lèvre et les tempes, et il aimait, non avec des roses, ni avec des pommes, ni avec des boucles de cheveux qu'on s'envoie, mais en proie à des fureurs funestes. Tout ne lui était plus que hors d'œuvre. Bien souvent ses brebis s'en revinrent des verts pâturages toutes seules à l'étable, tandis que lui, chantant Galatée sur le rivage semé d'algues, il se

(1) Meineke : *Hist. crit.*, p. 254 et 390.
(2) Berglein : *de Philoxeno*, p. 44 seq.

consumait dès l'aurore, ayant au cœur une plaie odieuse du fait de la grande Cypris, qui lui avait enfoncé son trait dans le foie. Mais il sut trouver le remède, et assis sous une roche élevée, les yeux tournés vers la mer, il chantait des choses telles que celle-ci. » C'est alors que Théocrite fait parler Polyphème, et que le Cyclope se plaint en son langage des dédains de la blanche Galatée, « plus blanche que le fromage blanc, plus délicate que l'agneau, plus glorieuse que le jeune taureau, plus dure que le raisin vert. » L'idée mythique a disparu; il ne reste plus que la peinture ingénieuse d'une passion qui fait parfois sourire. Les lettrés alexandrins devaient fort goûter ce contraste piquant entre les allures rustiques du Cyclope et son amour pour la Néréide : singulier amant, qui offre à sa beauté le sacrifice de son œil unique, et lui promet à titre de cadeau galant, quatre petits oursons! L'art ingénieux du poète a tiré grand parti de ces oppositions; il s'est complu à s'en jouer; de là une sorte d'ironie spirituelle qui souvent atténue le sentiment. Il y a sans doute des traits de passion fort justes : « Je sais, ô belle jeune fille! pourquoi tu me fuis; c'est que mon sourcil velu s'étend sur toute la largeur de ma face, d'une oreille à l'autre, comme une ligne, qu'au-dessous j'ai un seul œil, et que mon nez s'aplatit sur ma lèvre. » C'est le mot d'Othello : « Parce que je suis noir! » Mais le ton de l'idylle tourne bientôt à la mièvrerie, et l'on n'est pas trop étonné d'entendre le Cyclope conclure par cette réflexion : « Pourquoi poursuivre qui te fuit? Tu trouveras facilement une autre Galatée, et plus belle encore. » On est consolé; le Cyclope n'est pas trop blessé.

La part faite à l'esprit est plus grande encore dans les *Métamorphoses* d'Ovide (1). Les plaintes de Polyphème sont

(1) Ovide : *Métam.*, XIII, 750. Cf. Silius Italicus, XIV, 221.

celle d'un berger d'églogue, et sa jalousie pour le jeune Acis ne lui donne qu'une teinte de ridicule. La légende a subi le sort de tous les mythes antiques : après le sentiment naïf, l'interprétation spirituelle; après la poésie primitive, la recherche et l'afféterie.

II

Un tel sujet était bien fait pour tenter le talent des artistes. Philostrate le place dans sa galerie de tableaux imaginaires ; il décrit la peinture qui pourrait traduire le côté pittoresque de la légende; rien n'y manque, ni la syrinx sur laquelle le Cyclope chante ses amours, ni la parure de Galatée, ni même l'agencement de sa chevelure, qui flotte dénouée sur ses épaules et sur sa poitrine (1). C'est une pure fantaisie de Philostrate; mais l'examen des monuments figurés nous prouve que le sujet a été, dans la réalité, plus d'une fois traité. Je ne citerai guère que pour mémoire un curieux fragment de vase, trouvé à Volterra, où Gerhard reconnaît sous le nom étrusque d'Alacea, la nymphe Galatée (2). Un bas-relief de la villa Albani nous montre Polyphème seul, et charmant ses ennuis par les sons de sa flûte (3). Ce sont là des coins du grand tableau d'ensemble, qui n'apparaît que sur les peintures murales de Rome, d'Herculanum et de Pompéi. C'est assez vous dire dans quel esprit le sujet est conçu. L'art pompéien est surtout décoratif; il vise avant tout à flatter les yeux des riches Campaniens, par une composition agréable, par des détails de fantaisie. Ces fresques sont souvent des copies de tableaux célèbres; l'artiste

(1) Philostr., *De imagg.*, II, 18.
(2) Gerhard, *Auserlesene Griechische Vasenbilder*, I, p. 39, et Inghirami, *Mon. Etr.*, V, 55, 8.
(3) Winckelmann, *Mon. Inediti*, 36. — Zoega, *Bassi rilievi*, 57.

pompéien y a mis de son crû certains artifices d'arrangement, parfois même les défauts d'une exécution provinciale. Si les grandes scènes mythologiques ou historiques occupent une large place sur les murs des maisons pompéiennes, c'est surtout dans les sujets de genre que les peintres déploient leur talent. Ici c'est la marchande d'amours, là un concert de musiciens ambulants; ailleurs une scène comique; presque partout, sur des panneaux plus petits, tout un monde de génies ailés, de danseuses, de faunes, qui s'ébattent capricieusement au milieu d'arabesques et de rinceaux. Ce goût décidé pour le joli, qui prédomine dans l'art pompéien, se retrouve dans les peintures campaniennes inspirées par la légende de Galatée, et qui sont au nombre de dix. Une fresque de la maison de Dédale, découverte en 1835 (1), montre comment les artistes interprétaient l'idylle de Théocrite. Il est visible que le peintre a emprunté au poète plusieurs détails pittoresques : la figure du Cyclope est comme dessinée dans un vers de l'idylle : « ... assis sous une roche profonde et regardant la mer... »; c'est aussi l'attitude que lui donne l'artiste; il l'a placé dans un coin du tableau, les yeux fixés vers Galatée, qui, montée sur un dauphin, semble se rire de son étrange adorateur. Le fond représente un paysage de la côte de Sicile, de la verdure, des petites maisons de pêcheurs; décor gracieux, qui encadre à merveille une scène plus pastorale que dramatique. Comme pour rendre ce caractère plus sensible, l'artiste a introduit dans la composition un personnage qui est à vrai dire dans l'idylle le principal acteur : c'est un amour ailé, transformé en messager de Polyphème. Ce petit génie porte une lettre à Galatée; il

(1) Signalée dans le *Bullettino dell' Inst. di Corr. Arch.*, 1835, p. 128. Cf. *ibid.*, p. 40.

doit bien au Cyclope ce petit service. Vous le voyez, on est ici en plein fleuve du Tendre; et rien ne fait mieux comprendre le sentiment tour à tour ironique et passionné qui règne dans l'idylle. C'est de la peinture bel esprit.

Voici une autre interprétation artistique de la légende. d'un genre peut-être plus grave, à coup sûr d'une exécution plus soignée. Nous la trouvons à Rome, sur une fresque de la maison de Livie au Palatin [1]. En 1861, les fouilles exécutées dans les jardins Farnèse, devenus la propriété personnelle de Napoléon III, amenèrent la découverte d'un édifice dont l'attribution ne pouvait être douteuse. C'était, d'après le témoignage très précis d'inscriptions lues sur les tuyaux de conduite, la maison de *Julia Augusta,* l'impératrice Livie, veuve d'Auguste [2]. De belles fresques couvraient les parois des murs, et dans l'une d'elles on reconnut, au premier coup d'œil, la scène déjà traitée par les peintres pompéiens. Mais ici, l'art est plus savant et plus sûr. L'artiste a obtenu un bel effet de perspective en donnant comme cadre à la peinture deux colonnes corinthiennes, dont les tons sombres font valoir les teintes nuancées de la mer et du fond. Quand les couleurs avaient encore tout leur éclat, on pouvait se croire à la fenêtre de quelque villa sicilienne, ouverte sur la mer. C'est le procédé cher encore aux Italiens : à Naples, à Bologne, avec un pan de mur, quelques couleurs, et beaucoup d'illusion, on se donne à peu de frais le luxe d'un jardin, aux vastes avenues, décorées de

[1] G. Perrot, *Mélanges d'Archéologie, d'Epigraphie et d'Histoire. Les peintures du Palatin.* Voir surtout la planche VI, exécutée d'après la copie de M. Layraud, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome; cette copie se trouve à l'Ecole des Beaux-Arts.

[2] Voir le mémoire de M. L. Renier, reproduit en tête de l'article de M. Perrot cité plus haut.

portiques et de statues. Si le temps a un peu éteint les couleurs de la fresque, il en a respecté le dessin : on peut apprécier sans peine l'art ingénieux de la composition. Polyphème a voulu s'approcher autant qu'il est possible de la Néréide : il est entré dans la mer jusqu'à la poitrine, et caché derrière un rocher, il suit du regard la blanche Galatée. Le représenter tel que le dépeint l'idylle de Théocrite, avec son œil unique, sa bouche fendue jusqu'aux oreilles, était peu admissible. Un type poétique n'est pas nécessairement plastique : il fallait esquiver la difficulté. L'artiste l'a fait avec assez de bonheur : sous l'épaisse chevelure du Cyclope, il a dissimulé un troisième œil : la légende est respectée, et le goût n'en souffre pas. Polyphème a ainsi l'aspect d'un adolescent aux formes robustes, imberbe, tel que le dépeint Théocrite. Ce n'est que plus tard qu'il deviendra l'être sauvage, à la barbe rude et hérissée, objet d'effroi pour Ulysse et ses compagnons. La figure de Galatée est un des morceaux les plus achevés de la peinture. Vue de dos, le visage à demi tourné vers le Cyclope, la Néréide s'appuie nonchalamment sur la croupe d'un fier hippocampe, qui fait bouillonner l'eau autour de sa poitrine robuste. Une draperie rouge, négligemment retenue autour du bras de Galatée, comme une écharpe, recouvre ses genoux et ses jambes : rien de gracieux comme l'attitude abandonnée de la jeune femme; rien de désespérant pour le Cyclope comme le regard dédaigneux qu'elle lance vers lui. Au fond du tableau, deux autres nymphes se jouent dans la mer, au pied d'une falaise finement découpée, qui rappelle les rochers des côtes de Grèce. Voilà bien ces aspects à la fois sévères et charmants, ces roches nues et blanches, couronnées d'arbustes rabougris, dépouillés par le vent, et surtout la mer éclatante, cette sublime

beauté des paysages de Grèce, qui déploie pour les embellir toutes les séductions de ses riches couleurs. La peinture antique nous a laissé peu d'œuvres plus accomplies que la fresque du Palatin. C'est à peine si le goût du temps s'y trahit par quelque fantaisie, qui rappelle de loin les peintures pompéiennes. Voici par exemple un petit amour ailé, posé sur les épaules de Polyphème; le malin génie s'amuse fort à tenir le Cyclope en laisse, à l'aide de deux rubans; idée spirituelle à coup sûr, mais qui contraste, par une certaine mièvrerie, avec l'inspiration poétique qui a guidé l'artiste.

La fresque de la maison de Livie est-elle la copie d'un tableau célèbre? Il est permis de le croire. L'idylle de Théocrite, l'imitation qu'en a faite Ovide, avaient mis la légende fort en vogue auprès du public lettré; les peintres traitaient ce sujet avec prédilection, sans craindre de se répéter eux-mêmes ou de copier les autres : ce scrupule est tout moderne. La Renaissance devait, elle aussi, puiser dans le mythe de Galatée une source d'inspiration, et le nom de Raphaël, celui de la Farnésine, se présentent naturellement à vos souvenirs. Mais en peignant « *le triomphe de Galathée* » pour le banquier viennois Agostino Chigi, dans la jolie villa du Transtevère, devenue depuis la propriété des Farnèse, Raphaël ne songeait pas, comme les peintres anciens, à traduire les poètes. Sa Galatée, debout sur une conque marine, tirée par deux dauphins, entourée d'un cortège bondissant de tritons et de centaures, n'a rien de commun avec la Néréide capricieuse des fresques antiques : c'est comme une apothéose de la beauté. Raphaël nous l'apprend lui-même dans sa lettre bien connue à Balthazar Castiglione, écrite au sujet de cette peinture. « Quant à Galathée, je serais un grand maître, si j'y avais mis seulement une partie des beautés

que vous croyez y découvrir... Je prends dour modèle une certaine idée que je me suis formée dans mon esprit. Si cette idée approche de la perfection, je l'ignore; mais je fais du moins tous mes efforts pour y atteindre. » Vous le voyez : Raphaël n'a emprunté à l'antiquité que le nom et le cadre mythologique; il y a mis son sentiment à lui, qui est la recherche passionnée de la beauté parfaite.

Les textes et les monuments figurés sont d'accord pour nous montrer la légende interprétée dans un certain esprit qui n'a rien de mythique. Mais il faut tenir compte de leur date. Ils appartiennent à une époque fort peu naïve, où l'on goûte surtout le bel esprit, et où le grand sentiment naturaliste qui a créé les mythes primitifs a fait place à un scepticisme savant. Pour les contemporains d'Ovide, pour les bourgeois campaniens de Stabies et de Pompéi, l'allégorie de Galatée était un joli motif de décoration, comme l'étaient pour nos pères les bergeries de Watteau et de Boucher; mais j'imagine que leur curiosité n'allait pas plus loin. La critique moderne est plus exigeante : elle veut pénétrer le sens de ces allégories que le génie antique avait créées au temps de sa jeunesse, quand il goûtait avec ravissement le plaisir de jouir de la nature, et qu'il attachait à toutes choses un sentiment moral, ou une pensée. Dans le sujet qui nous occupe, elle voit plus qu'une légende galante; elle y retrouve l'expression d'un grand sentiment poétique. L'antiquité, semble-t-il, y a peint au vif les émotions que le spectacle de la mer provoquait chez l'homme, l'attrait profond d'une grâce décevante, l'idée de l'insaisissable, d'une séduction pleine de périls qui charme et qui trompe, et qui se joue de nos désirs. C'est le caractère général des mythes de la mer. Glaucus, le pauvre dieu marin, trompé dans ses amours, cachant au fond des grottes du

rivage son corps couvert d'algues, c'est le mythe des matelots aux prises avec la mer, et y retrouvant partout, suivant M. Renan, « l'inquiétude perpétuelle, le danger, l'avenir incertain, une grande impression de fatalité » [1].

Au fond de tous les mythes marins, on distingue la même idée de quelque chose qui échappe à l'homme, et qui fuit devant lui. Sous une forme plus souriante, le mythe de Galatée procède du même sentiment. Il traduit les rêveries confuses du marin devant le spectacle changeant et pourtant monotone de la mer. Ce sont les vains désirs, les déceptions en face d'un horizon borné, qui fuit sans cesse devant le vaisseau; c'est aussi le sentiment d'une grâce infinie et le charme étrange d'un élément dont les lignes onduleuses rappellent les formes de la beauté plastique la plus achevée. Faut-il aller plus loin, et chercher dans la mobilité capricieuse de la mer la raison du type féminin que la légende lui attribue? Je ne voudrais pas mettre au compte de l'antiquité cette impertinence. Elle me gâterait, je l'avoue, le grand sentiment du mythe, qui tournerait ainsi à l'épigramme.

C'est le caractère commun de toutes les légendes antiques d'être un peu flottantes; c'est aussi leur charme le plus vif. On risque de les altérer en les enfermant dans des contours trop nets. Si l'étude des croyances et des idées morales est le principal attrait de l'archéologie, elle exige impérieusement qu'on y applique une critique délicate.

Il me semble que si l'antiquité pouvait donner des conseils aux modernes, elle nous dirait : « Gardez-vous de me faire à votre image : je vous ai formés, ne me déformez pas. Voulez-vous me comprendre? Étudiez-moi

(1) *Études d'histoire religieuse*, p. 28.

dans mes textes, dans mes œuvres d'art, dans les mille objets que j'avais créés pour mon usage; ils vous diront déjà beaucoup. Mais ne vous hâtez pas de conclure. Rapprochez-vous de moi par le sentiment. Devenez Grec à Athènes, Romain au Forum, à Baïes, à Pompéi; essayez de revivre de ma vie, en mesurant la distance qui la sépare de la vôtre. Ne me faites pas pédante, et n'appuyez pas sur ce que j'ai senti légèrement. Rappelez-vous les bas-reliefs de l'Attique, qui de près n'ont pas de saillie et dont les contours s'en vont mourir sur le fond; vus à leur point, ils s'animent, le dessin s'accuse, la forme prend de la vie. Je suis ainsi, apprenez à me voir. »



RAPPORT GÉNÉRAL

sur les

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

POUR L'ANNÉE 1879

PAR M. L'ABBÉ BELLOT DES MINIÈRES.

secrétaire général

Lu dans la Séance publique du 19 février 1880.

Messieurs,

Si j'osais préluder au rapport que je dois présenter par un aveu qui trahirait mon amour-propre, je pourrais me plaindre d'avoir à prendre la parole après les discours que vous venez d'applaudir; non pas même pour essayer à mon tour de captiver un instant vos esprits, mais tout simplement pour résumer, suivant l'usage, les travaux de notre année académique.

C'est toujours, en effet, une série de renseignements sommaires; le même tableau avec des lignes en raccourci et pleines d'ombres.

La rapide, mais nécessaire énumération qui va passer sous vos yeux, se prête donc difficilement aux artifices oratoires; aussi croirais-je manquer aux convenances et aux plus élémentaires lois du bon goût, en n'apportant à cet exposé, incomplet d'ailleurs, d'autre prétention que celle d'une fidèle analyse.

L'année 1878 avait été marquée pour notre Compagnie par des pertes sensibles : celle qui va se clore, ce soir,

les a en partie réparées, en donnant des successeurs à MM. VAUCHER et DABAS.

Sans effacer de nos souvenirs intimes ces membres éminents dont ils ont à suivre les traces, MM. COLLIGNON et Henry BROCHON mettent déjà au service de l'Académie des aptitudes diverses et d'exceptionnelles qualités : artistes l'un et l'autre dans la plus sincère acception du mot; celui-là, le pinceau et la plume à la main, et helléniste accompli; celui-ci, non moins rompu aux affaires que versé dans le droit, avocat plein de ressources et d'imprévu, à la parole toujours alerte et lumineuse dans sa rare originalité; le premier, enfant de la Lorraine, explorateur érudit de Rome et d'Athènes, désireux d'appliquer à l'interprétation des monuments de notre vieille Aquitaine sa critique ingénieuse; le second, né dans nos murs qu'il n'a jamais quittés, entouré, jeune encore, de l'estime et de l'affection de ses concitoyens, et ajoutant par d'éclatants succès à la popularité d'un nom trois fois inscrit avec gloire dans les fastes de notre barreau bordelais.

Tout à l'heure, Messieurs, il vous a été donné d'admirer l'épigraphiste et l'archéologue aux vues délicates sur les mythes de l'antiquité : serais-je vraiment indiscret et téméraire en hâtant de mes vœux la solennité où M. Henry Brochon voudra payer aussi sa bienvenue dans cette enceinte où la voix de son père, qui fut l'un des nôtres, a été si souvent applaudie?

Nous nous félicitions de ces choix, Messieurs, et deux autres élections allaient disposer des fauteuils de MM. Jules DE GÈRES et Henri GINTRAC, lorsque l'Académie a eu la douleur de perdre encore l'un de ses plus anciens membres, M. BAUDRIMONT : homme excellent, puissant esprit, chercheur ardent dont l'œuvre honore notre Compagnie.

Que n'avait-il pas en effet embrassé?

Et qui nous redira, dans un éloge que l'Académie sollicite, ses découvertes en chimie, en science agricole, en physiologie, ainsi que la part qu'il a prise, dès l'origine, aux discussions approfondies de la physique contemporaine? Sa mort a été un deuil pour l'élite de notre intelligente cité; que dis-je? pour la science elle-même.

Un autre vide s'est fait récemment aussi dans nos rangs. Éprouvé depuis un temps infini par une implacable maladie, M. l'abbé Blatairou laisse un fauteuil à disputer. Là, du moins, la mort n'a pas frappé un de ses coups terribles. L'ex-doyen de la Faculté de théologie, le vulgarisateur, le philosophe en qui s'alliaient si étroitement la raison et la foi, ne cesse pas de nous appartenir. L'Académie le compte toujours parmi les siens et l'a inscrit avec orgueil parmi ses membres honoraires.

Ici, un souvenir encore et de sympathiques regrets à ceux de nos correspondants qui ne sont plus : à l'ancien directeur de l'Institution des Sourdes-Muettes, M. Valade Gabel; à un chimiste distingué, M. Chevalier; à M. Paul Coq, publiciste de mérite; à un charmant poète aussi, nouveau Gresset, comme disait Sainte-Beuve, M. l'abbé Manceau, curé de Castres, élu il y a un an à peine, sur un spirituel rapport de M. Théodore Froment.

En retour, Messieurs, vous avez eu la bonne fortune de choisir deux correspondants qui vous promettent de précieuses communications.

M. d'Hugues, mainteneur des jeux floraux de Toulouse et professeur aujourd'hui à la Faculté des lettres de Dijon, vous a envoyé à l'appui de sa candidature un *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*, et *le Proconsulat de Cicéron en Cilicie*. Vous

avez associé à vos travaux cet érudit consciencieux, cet écrivain de talent, ce penseur; et cela, sur le rapport de M. de Castelnau, au nom d'une Commission dont MM. Lespiault et Froment faisaient aussi partie.

Au nom d'une autre Commission, formée avec lui de MM. de Lacolonge et de Mégret, M. de Castelnau vous a aussi permis d'apprécier les titres de M. Élie PAJOT.

Voir juste et dire vrai, avec une pointe de bonhomie narquoise, c'est toujours chose rare: et c'est le mérite de M. Élie Pajot; sans parler de l'étendue de ses recherches, du nombre et de la variété des détails qu'il sait grouper, et de l'intérêt général qu'offre surtout son livre sur l'île Bourbon, étude à peu près complète, et supérieure à celles qui l'ont précédée.

En sanctionnant les conclusions favorables de ce rapport, vous avez eu à cœur, Messieurs, d'encourager ceux qui consacrent leur talent et leurs veilles à combler ainsi les lacunes de l'histoire de nos colonies.

Ceux de nos membres correspondants qui, depuis plusieurs années, vous adressent des travaux dignes d'une mention particulière, n'ont point négligé d'apporter, en 1879, leur contingent à l'œuvre commune.

M. de FOLIN vous a envoyé des pages insérées dans nos *Actes : une Aventure malacologique,* dont M. RAULIN vous a entretenus.

M. GRELLET-BALGUERIE, de nouvelles notes sur Desbiey et Brémontiers.

M. Ch. MARIONNEAU, un beau volume : ***Frère André, artiste peintre de l'Ordre de saint Dominique.*** Il a mieux fait encore: prenant place à côté de nous, il nous a lu des fragments considérables de ce travail dont nos *Actes* auraient dû s'enrichir.

De son côté, M. GRAGNON-LACOSTE nous a saisis d'un

véritable procès littéraire, au sujet d'une épopée en huit chants, l'*Haïtiade*, qui parut pour la première fois à Paris, sans date indiquée, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, dans la seconde moitié de la Restauration. C'était du moins ce qu'il était permis de supposer d'après certaines notes jointes au texte.

M. Hippolyte Minier a vu dans cette œuvre une de ces productions magistrales qui font honneur à notre littérature; et il ne s'explique pas le silence et l'oubli dont ce poème peut se plaindre.

Je dois ajouter, pour être impartial, qu'un autre membre de notre Compagnie, M. Froment, dans une discussion courtoise, n'a pas cru devoir se ranger à cet avis. A ses yeux, les vers de l'*Haïtiade* sont réguliers, sans doute, et les règles du poème épique bien observées; mais l'ouvrage est froid, sans couleur locale, sans spontanéité, sans vie.

Le temps souffre peu que je m'arrête à ces innocents débats; je poursuis, Messieurs, la revue des travaux de nos différents collègues.

Dans des causeries nourries de faits, M. de Lacolonge vous a donné un aperçu des publications de diverses Sociétés savantes. Il a signalé, entre autres, dans le *Bulletin des Sciences et Arts de la Sarthe*, un rapport présenté au nom de la Commission chargée de diriger l'enquête sur le caractère de l'invasion allemande dans ce département, œuvre purement locale, mais importante et patriotique.

Les *Mémoires de l'Académie de Caen* nous ont aussi intéressés par un travail sur Robert de Clari, guerrier et historien de la quatrième croisade; ceux de la *Société d'Émulation du Jura*, par une étude sur les États, le Parlement de Franche-Comté et la conquête de 1668;

l'*Académie Delphinale*, par sa monographie du Dauphiné; et le *Cabinet historique*, par une étude sur Mesdames de Clèves et de Nevers, ainsi que par des documents sur la maison d'Albret.

M. de Lacolonge vous a présenté aussi un rapport verbal sur deux opuscules traitant de l'application de la mécanique à l'électricité et du labourage électrique; ce qui lui a permis de rappeler divers faits intéressants relatifs à l'hydraulique et aux transformations réciproques d'une certaine quantité de travail en électricité et en lumière.

Indépendamment d'un rapport sur l'expédition suédoise de 1876 au Yénissei, M. Labraque-Bordenave vous a lu son étude sur l'*Amirauté de Guienne* où sont retracées, avec le soin du chercheur et le savoir du jurisconsulte, la création, l'organisation et la compétence d'une institution plusieurs fois séculaire, qui ne répondait plus aux nécessités de la marine marchande, et qui a été brisée par le souffle de 89.

M. Leo Drouyn vous a donné encore la primeur de quelques chapitres de ses *Variétés girondines*, nouvelle œuvre de patiente érudition, que le crayon de l'artiste sait illustrer comme ses sœurs aînées.

Chargé en outre d'examiner le *Dictionnaire gascon-français* de l'abbé Vayssier, travail posthume publié par la Société des Sciences et Arts de l'Aveyron, notre savant collègue a fait ressortir devant vous l'importance de cet ouvrage.

Vous devez aussi à M. Leo Drouyn une curieuse communication sur sa découverte d'un dolmen et d'autres vestiges préhistoriques dans l'ancienne paroisse de Sainte-Présentine, commune de Sallebruneau, au canton de Sauveterre. Et, en dernier lieu, une étude sur Merlaud

de Mondenis et Raymond de Litterie, auteurs des démarches qui, en 1653, ont mis fin à Bordeaux aux troubles de la Fronde et amené pour notre ville la conclusion de la paix.

A propos de l'origine des jetons de présence au sein de l'Académie, et aussi d'un essai d'Institut sur le modèle de l'Institut National, essai tenté à Bordeaux de l'an VI à l'an IX, M. VALAT vous a communiqué deux fragments de l'histoire de notre Compagnie à laquelle il met la dernière main.

Notre honorable collègue vous a lu encore une notice sur *Pierre Balguerie-Stuttenberg,* sa vie et ses travaux, et vous a entretenus de sa brochure intitulée : *Philosophie positive par M. Auguste Comte.*

M. DE COEFFARD a payé un légitime tribut d'éloges à un artiste qui fut notre confrère, M. Joseph Villiet, et en quelques pages marquées au coin d'un talent aussi élevé que modeste, il nous a parlé en maître des peintres-verriers, des difficultés, des ressources et des splendeurs de leur art.

M. DE SAINT-VIDAL a fait part à la Compagnie d'une lettre écrite par lui à M. Fromentin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Valenciennes, sur le célèbre sculpteur Carpeaux.

Dans un Mémoire sur l'âge probable de La Boëtie au moment où fut composé le *Traité de la servitude volontaire,* M. COMBES, à la fois historien et littérateur éloquent, a discuté les opinions politiques du célèbre ami de Montaigne.

M. MICÉ, dans un ordre d'idées bien différent, et sans craindre de descendre aux conclusions les plus pratiques, nous a parlé du phylloxera et nous a exposé les résultats d'un voyage entrepris par une Commission dont il faisait

partie, toute composée de membres appartenant comme lui aux principales régions viticoles de France, et appelée à indiquer les moyens les plus efficaces de combattre le fléau qui ruine notre malheureux pays.

M. Lespiault, notre honorable président, a traité devant vous de la formation des orages qui ont traversé, pendant l'année 1878, la Gironde et les départements limitrophes, et plus particulièrement de ceux de ces orages qui ont été accompagnés de grêle. Une étude attentive de ces météores permettrait de confirmer et d'étendre les conclusions auxquelles. M. Lespiault est arrivé en 1874, relativement à l'influence du relief du sol sur la chute de la grêle.

Une autre communication pleine d'intérêt, sur la formation et la marche des cyclones, nous a mis encore à même d'apprécier tout ce que la science remue de nos jours de questions ardues, et ajoute, étape par étape, aux domaines qu'elle a déjà conquis.

En son nom, et au nom de M. de Lacolonge, M. Abria nous a lu un rapport sur un Mémoire étendu de M. Melsens, membre de l'Académie royale de Belgique, contenant la description des paratonnerres à pointes, à condensateurs et à raccordements terrestres multiples, qui ont été établis sur l'Hôtel de Ville de Bruxelles.

M. Oré, invité à communiquer à l'Académie les résultats de ses premières expériences sur l'agaric bulbeux et les conséquences qui en résultent, s'est rendu aux vœux de la Compagnie et nous a tenus sous le charme d'une parole toujours chaude et colorée, nette et précise.

M. Ch. Durand vous a donné lecture de son travail sur l'architecte Louis, œuvre d'un vif intérêt à laquelle notre collègue a su rattacher avec un tact parfait des souvenirs de famille empruntés à la vie de son grand-

père et de son grand-oncle, qui participèrent à la construction du théâtre et des divers monuments de notre ville, sous les ordres de Louis.

Je n'ai plus qu'un nom à citer, Messieurs, et vous me reprocheriez de l'omettre.

M. Dezeimeris, qui s'était rendu digne de la plus flatteuse des distinctions, a tenu à nous prouver qu'en devenant le correspondant de l'Institut, il n'oublierait jamais notre Compagnie, et qu'avant de penser à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui l'avait adopté pour l'un de siens, il resterait nôtre et songerait à nous. Les études qu'il nous a lues sur Ausone, André Chénier et le vieux satirique Regnier, en sont de nouveaux gages.

Ce n'est pas le seul incident de cette année, glorieux pour l'Académie : elle a eu à s'applaudir encore d'une récompense noblement emportée à la pointe de la plume : notre infatigable correspondant, M. Tamizey de Larroque, avait tous les titres à la décoration de la Légion d'honneur. Nous avons été heureux de voir récompenser en lui la science réelle et modeste unie à l'exquise urbanité.

J'aborde maintenant, Messieurs, la dernière partie de ma tâche, en vous présentant les résultats de nos concours.

Le premier ouvrage couronné est une notice statistique et historique sur les trois paroisses de Francs, Saint-Cibard des Combes et Tayac, que comprenait l'ancienne baronnie de Francs, par M. Godin.

Lauréat de notre Compagnie en 1875 pour une monographie de la commune de Francs, M. Godin écoutant les conseils qui lui furent donnés, a repris et refondu ce travail, y a ajouté avec de nouveaux développements les résultats de ses recherches sur l'histoire de deux

communes voisines et en a fait le sujet d'une étude consciencieuse sur l'une de ces anciennes seigneuries comprises avant la Révolution dans le pays de l'Entre-Dordogne.

Cette œuvre vous a paru très complète, bien ordonnée, d'un style simple, correct et très clair, et mériter à un haut degré d'être encouragée. Vous lui avez décerné une médaille d'argent.

En second lieu, sur le rapport de M. Dezeimeris, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Lespiault et Brunet, vous avez apprécié avec faveur un *Glossaire du gascon bazadais*.

L'auteur a eu en vue de répondre à trois questions de votre programme. Vous aviez demandé un index des mots contenus dans les titres gascons, dans les volumes municipaux intitulés *Livre des Bouillons* et *Registres de la Jurade*. Sur ce point, le travail de l'auteur est nul, par suite d'une méprise. Vous aviez demandé un recueil des *proverbes* usités dans la Gironde. L'auteur vous a présenté un travail à peu près restreint au Bazadais. C'est l'œuvre d'un spécialiste renseigné; vous en avez reconnu l'importance relative et l'utilité philologique comme appendice du lexique et texte de la langue qu'il s'agit d'étudier.

Reste le lexique lui-même, effort de labeur méritoire, mais travail incomplet, quoique étendu. Il est des mots essentiels dont l'absence apparaît à l'examen le plus superficiel; tous les mots même des chansons et proverbes bazadais insérés à la fin du manuscrit ne se retrouvent pas dans le lexique. Parfois les explications manquent de justesse, les exemples aussi; et plusieurs de ces exemples extraits de poètes imprimés ont le tort de se rapporter à des idiomes qui ne sont pas le bazadais.

Quelles que soient ses qualités, cette œuvre doit donc être amendée. L'Académie invite l'auteur à y apporter des perfectionnements. Elle les attend de cet esprit studieux et lui réserve dans ce cas sa plus haute récompense : mais, dès à présent, elle est heureuse d'accorder un témoignage de sa vive satisfaction et ses plus chaleureux encouragements à M. le Dr Vigneau, médecin à Bazas.

Votre troisième récompense est réservée à M. Ed. Féret qui vous a soumis les premiers volumes d'une publication considérable : *La Statistique générale de la Gironde*, examinée par MM. Brunet, Dezeimeris et Azam, rapporteur.

Faire une statistique de notre département n'était pas une œuvre nouvelle. Bordeaux connaît et apprécie à sa valeur la statistique de Jouannet qui a paru de 1837 à 1843 et qui a été complétée par M. de Lamothe, par la Commission des monuments historiques et enfin par M. Gustave Brunet. Mais quarante années pour un travail d'un usage quotidien dont les éléments sont d'une nature mobile et changeante, c'est la vieillesse, presque la caducité. Refaire cette œuvre d'après des éléments nouveaux était chose nécessaire. C'était aussi un service à rendre à notre contrée : M. Féret a réussi dans la tâche qu'il s'est proposée, après y avoir consacré et beaucoup de temps et des pérégrinations nombreuses.

Votre Commission, Messieurs, a cru devoir vous demander pour l'auteur une distinction importante. Une statistique ne saurait être, il est vrai, une œuvre originale dans le sens ordinaire du mot; mais faire un plan, coordonner des matériaux, les présenter avec ordre, et d'une façon heureuse et saisissante, n'est-ce pas un mérite réel? La Société de Géographie commerciale n'a

pas hésité à récompenser M. Féret. L'Académie qui a toujours cherché à favoriser les efforts intelligents tentés dans l'intérêt de la cité ou du département, lui a décerné aussi une médaille d'or.

Vous avez encore, Messieurs, accordé une récompense exceptionnelle pour de simples travaux bibliographiques à un autre modeste, mais utile écrivain ; et cela dans des circonstances que je ne saurais passer sous silence.

Dans le courant de l'année dernière, un volume du plus haut intérêt pour notre Société a été mis au jour : il résume en quelque sorte notre histoire, et contient entre autres documents une liste des mémoires manuscrits de l'ancienne Académie, par M. Céleste, employé à la bibliothèque de la Ville.

M. Céleste s'est acquitté avec beaucoup de soin et de persévérance d'une œuvre pénible qui porte à la connaissance de tous les travailleurs sérieux l'existence de matériaux qui restaient ignorés. Pour dresser un pareil inventaire, le classer méthodiquement, lui donner les qualités que réclame la facilité des recherches, il a fallu beaucoup d'attention et d'exactitude. Vous avez décerné à M. Céleste une médaille d'or en témoignage de votre reconnaissance pour le service qu'il a rendu à notre Compagnie avec un zèle bien digne d'éloges.

Reste le concours de poésie.

A-t-il été cette année, Messieurs, suffisamment répondu à votre appel? Vos espérances ont-elles été réalisées au moins dans ce degré de perfection relative dont doivent se contenter vos suffrages? Votre Commission composée de MM. Roux, de Mégret et Minier ne l'a point pensé.

D'abord, en ce qui concerne le concours même, elle a eu le regret de constater qu'un seul envoi lui est parvenu

sous ce titre : *Cécile ou l'Exposition en 1878*, et avec cette épigraphe :

La politique, hélas! voilà notre misère.
Alfred de Musset.

Le poème, comme l'appelle l'auteur, se compose de sept pièces dépourvues de tout éclat d'imagination, de tout charme de style, et où la faiblesse de la langue égale le défaut de l'inspiration. C'est à peine si çà et là un mot, un trait, un hémistiche, un vers se détachent d'un ensemble terne et languissant, d'une diction aussi confuse que prosaïque.

En dehors du concours et sous le bénéfice de l'article 48 du Règlement, M. Vergez vous a adressé, sous le titre collectif de *Feuilles éparses*, quatre pièces où se rencontrent des vers bien faits et animés d'un heureux sentiment de la nature locale, qui se recommandent plus d'une fois par l'élévation des pensées, par la grâce et la noble rusticité des tableaux.

Ces traits de talent descriptif et de sensibilité, un mérite général de pureté de style, une certaine entente du mécanisme de la strophe ou de la phrase rehaussée de temps à autre par un vers expressif, vous ont paru suffisamment motiver la distinction d'une mention honorable, déjà une première fois décernée à M. Vergez; afin d'encourager par un signe d'intérêt une émulation qui se fait de plus en plus rare et de récompenser par l'expression publique de votre estime ces louables exemples de goût sérieux et fidèle pour les lettres.

Une récompense d'un ordre plus envié a été appelée par votre Commission sur un recueil intitulé : *Promesses*.

Ce volume de vers se recommande par l'accent sincère des croyances, la pureté, la douceur, la tendresse ou la mélancolie des émotions, par la glorification des saintes

joies d'étude ou de famille, par un sentiment vrai des rapports, des sympathies de l'homme avec la création, avec les fêtes ou les deuils de la nature. Mais cette élévation constante du fonds est loin d'être servie par un mérite de forme aussi égal et aussi soutenu.

Tout en regrettant que les pièces de ce recueil laissent trop souvent à désirer la propriété des termes, l'harmonie variée des phrases, la clarté et la précision des tours, le sobre et judicieux emploi des figures, qualités indispensables dont l'ensemble constitue le style, votre Commission, Messieurs, se plaît à reconnaître dans toutes un noble esprit, un cœur généreux, servis dans quelques-unes par l'élévation et la vigueur du talent, et dans plusieurs par la hauteur et la grâce de l'inspiration, par des traits d'imagination et de pathétique, par un heureux mélange de sensibilité et d'enjouement.

Malgré les taches qui déparent encore ces qualités, le mérite de ce volume vous a donc paru assez éclatant pour motiver la collation d'une médaille d'argent en faveur de M. Godin, instituteur à Guîtres, à qui vous devez déjà la notice sur Francs et Saint-Cibard.

Puissent, l'an prochain, les auteurs jaloux de vos couronnes dépasser hardiment ce niveau et nous rendre toute la splendeur de nos fêtes poétiques d'autrefois!

En terminant, me sera-t-il permis, Messieurs, de personnifier en quelque sorte la jeunesse à laquelle je pense surtout, quand je m'exprime ainsi? et me pardonnerez-vous de lui prêter mon langage en mettant sur ses lèvres des vers ébauchés pour cette circonstance? Ces vers traduisent peut-être trop bien le découragement de la génération qui grandit sous nos yeux. C'est osé, je l'avoue; mais je connais votre indulgence pour moi.

Il me semble donc entendre ces plaintes d'un cœur blessé et d'un lâche esprit.

LE POÈTE.

Quand je croyais encore aux amitiés humaines
Et que je n'avais pas savouré leurs noirceurs;
Que les âmes n'étaient à mes yeux que des sœurs;
Que je soupçonnais peu nos misérables haines;

Que mon cœur se fondait en suprêmes douceurs;
Et que, prêtant à tout des beautés souveraines,
J'avançais dans la vie, à des heures sereines;
Car l'orage a grondé sans signes précurseurs:

Sur ma tête d'enfant, de la foule ignorée,
Errait la Poésie, en sa course égarée,
Et sa flamme en jouant caressait mes cheveux;

Je repoussais alors la divine envoyée...
Et, maintenant, hélas! que mon âme est broyée,
Vainement je l'invoque; elle est sourde à mes vœux.

Non! jeune homme. La Muse n'est jamais invoquée en vain. La voici. Écoutez!

LA MUSE.

Tes vœux sont exaucés; vois! je suis près de toi.
Je ne t'ai pas quitté, même un jour, même une heure.
Mon souffle t'effleurait, ingrat, comme il t'effleure.
Ton cœur m'était fermé!... Ne doute plus de moi.

Chante; non pas le monde et son orgueil qui leure
Et la volupté folle et l'or qui fait la loi.
Chante pour consoler; tout être souffre et pleure:
Il est beau de sécher des larmes après soi.

Célèbre le passé de ta noble patrie,
Hélas! trois fois sacrée alors qu'elle est flétrie:
Il est beau de semer les gloires à venir.

Et, lorsque notre siècle inconséquent blasphème
Au lieu de lui lancer à ton tour l'anathème,
Chante un hymne d'amour: il est beau de bénir!

SÉANCE PUBLIQUE

du 19 février 1880.

1re PARTIE.

RÉSULTATS DES CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1879.

L'Académie a reçu les ouvrages suivants, soit pour les Concours ouverts en 1879, soit pour l'obtention des récompenses accordées en vertu de l'article 48 de son Règlement, soit enfin à titre d'hommage [1].

Histoire, Archéologie et Statistique.

Notice historique sur les communes de Francs, Saint-Cibard et Tayac, par M. Godin.

Statistique générale de la Gironde, par M. Féret.

* *Architectes et Ingénieurs*, par M. Bordas.

* *Histoire naturelle des merles; mœurs et chasse des espèces qui fréquentent les environs de Paris*, par M. Xavier Raspail.

* *De la Correspondance inédite de Dom B. de Montfaucon;*

(1) Ces derniers ouvrages sont marqués par un astérisque (*).

— * *Documents sur Urbain Grandier;* — * *Les correspondants de Priresc;* — * *Lettres inédites de Bertrand d'Exhau, évêque de Bayonne;* par M. Tamizey de Larroque, correspondant.

* *L'Institut et les Académies de Province,* par M. Bouillier.

* *Renseignements sur l'île Bourbon;* — *Notes sur Évariste Parny;* — *Biographie de Joseph Desbassyns;* par M. Élie Pajot, correspondant.

* *Mémoire sur le poète Arnaud Daubasse;* — * *Bergerac sous les Anglais;* par M. Émile Labroue.

Notice historique et archéologique sur l'ancien manoir et les vignes du Pape Clément V, à Pessac, par M. Gragnon-Lacoste.

* *Vie de l'abbé Dasvin de Boismarin*, par M. Servat, curé de Saint-Nicolas.

Dissertation sur le vrai pays d'origine de Clément V; — *Saint-Bruno, église paroissiale de Bordeaux;* — *La famille Bonheur;* par M. l'abbé Corbin.

2° Instruction. — Linguistique.

* *Dictionnaire gascon-français,* par M. l'abbé Vayssier.

* *Supplément au Dictionnaire du patois de La Teste,* par M. Moureau.

Dictionnaire gascon-bazadais, par M le Dr Vigneau.

3° Médecine. — Hygiène. — Sciences naturelles.

* *Lutte entre un hérisson et une vipère,* par M. Samie.

* *Une Mésaventure malacologique,* par M. de Folin, correspondant.

4° Jurisprudence.

Projet de règlement international pour éviter les abordages.

5° Philosophie.

* *L'Homme, sa nature, son âme, ses facultés et sa fin, d'après la doctrine de saint Thomas d'Aquin,* par Mgr de La Bouillerie.

6° Mécanique.

Note sur la mécanique électrique.

7° Mathématiques.

Nouveau traité d'extraction de la racine cubique, par M. Laporte.

8° Beaux-Arts.

* *Frère André, artiste-peintre de l'ordre des Frères-Prêcheurs,* par M. Ch. Marionneau, correspondant.

9° Poésie.

N° 1. *Les Promesses,* par M. Godin.

N° 2. *Feuilles éparses,* par M. C. Vergez.

N° 3. *Cécile ou l'Exposition de 1878.*

En dehors du Concours :

Palladio, par M. C. D. Bradlee, pasteur à Boston.

Contes gascons, par M. de Combelles-Labourélie.

Folioles, par M. Godin.

Quelques-uns de ces ouvrages ayant été adressés à l'Académie après la clôture du Concours de 1879 ont été mis en réserve pour le Concours de 1880.

Après avoir entendu les rapports spéciaux qui lui ont été présentés sur les ouvrages ci-dessus, et après avoir pris l'avis de la Commission générale des Concours, l'Académie a décerné les récompenses suivantes :

1° Histoire et Archéologie.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Godin, pour sa *Notice sur Francs, Saint-Cibard et Tayac.*

Une MÉDAILLE D'OR à M. Céleste, pour ses travaux bibliographiques relatifs à l'ancienne Académie de Bordeaux.

2° Statistique.

Une MÉDAILLE D'OR à M. Ed. Féret, pour son ouvrage: *La Statistique générale de la Gironde.*

3° Linguistique.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. le docteur Vigneau, pour un *Glossaire du gascon bazadais.*

4° Poésie.

En vertu de l'article 48 :

Une MENTION HONORABLE à M. Vergez, pour divers morceaux réunis sous ce titre : *Feuilles éparses.*

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Godin, pour son volume intitulé : *Promesses.*

IIe PARTIE.

CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1880.

Prix d'Éloquence.

L'Académie met au Concours l'*Éloge de l'architecte* LOUIS.

Histoire.

L'Académie met au Concours les sujets suivants :

1° « Origine des tailles et des aides en Guyenne. »

2° « Monographie d'une ou plusieurs villes ou communes » du département de la Gironde. »

3° « Monographie, soit écrite, soit figurée, d'un ou de » plusieurs des anciens monuments de la Guyenne : églises, » monastères, châteaux, etc. »

4° « Des *Notices biographiques* sur les hommes remarqua- » bles qui ont appartenu soit à la province de Guyenne, soit » au département de la Gironde. »

5° « Notice historique sur la Société du *Musée de » Bordeaux* fondé en 1783. »

Linguistique.

Il serait désirable de posséder un glossaire général de la langue gasconne parlée dans la Gironde.

Pour qu'il fût complet, il faudrait qu'on y trouvât non seulement les synonymes et les équivalents, mais encore et

surtout les variations des mots dans les divers dialectes du pays.

La rédaction d'un pareil ouvrage ne sera possible qu'à la condition d'avoir été précédée par la publication de glossaires spéciaux, embrassant des localités plus ou moins étendues, mais toujours assez restreintes pour qu'un même auteur puisse en posséder complètement et exactement le dialecte.

L'Académie engage les hommes d'étude à diriger leurs recherches sur cet objet, avant que l'usage du français, se généralisant de plus en plus, ait fait disparaître ces vieux idiomes, dont la connaissance est indispensable pour l'intelligence des documents historiques et des poésies d'une grande partie du moyen âge.

En conséquence est proposée la question suivante .

« Donner, de la langue gasconne parlée dans le dépar-
» tement de la Gironde, un lexique joignant, à une nomen-
» clature exacte et aussi complète que possible des mots
» d'une localité déterminée, la définition de ces mots et
» l'explication précise de leurs acceptions, sans oublier leur
» emploi spécial dans les idiotismes, adages, proverbes,
» dictons agricoles, noëls et vieilles chansons. »

L'Académie demande en outre :

1° « Un glossaire spécial des documents gascons contenus
» dans le *Livre des Bouillons* et le *Registre de la Jurade*
» publiés par la Commission de publication des Archives de
» Bordeaux. »

2° « Un recueil aussi complet que possible de tous les
» proverbes et dictons en langue gasconne usités dans le
» département de la Gironde, avec indication, s'il y a lieu,
» des origines, et un classement méthodique qui facilite
» les recherches. »

Histoire naturelle.

La maladie de la vigne, caractérisée par le phylloxera, a appelé l'attention des agriculteurs sur les êtres vivants susceptibles de vivre en parasites sur le précieux arbrisseau. Tout insecte rencontré accidentellement sur les racines est considéré comme phylloxera par un public souvent intelligent, mais privé de renseignements précis; tout œuf, tout corps quelque peu oviforme (tel, par exemple, que les fructifications de certains lichens), qui vient à être observé sur les branches, ou même sur les tuteurs qui les soutiennent, est immédiatement qualifié d'*œuf d'hiver*.

Il importe de prévenir ces erreurs, qui peuvent créer dans une contrée une panique prématurée. Mais il importe aussi de permettre aux propriétaires de reconnaître le fléau dès qu'il se montre chez eux.

En conséquence, l'Académie croit devoir poser la question suivante, qui a, du reste, un intérêt réel au point de vue de l'histoire naturelle pure :

« Dénommer, décrire et classer tous les êtres vivants » (spécialement les insectes) qui, dans la Gironde, peuvent » être rencontrés sur la vigne à divers états de leur déve» loppement, soit qu'ils vivent aux dépens de cette plante, » soit qu'ils l'aient prise seulement comme support acci» dentel. Tracer le tableau de leurs caractères distinctifs, » en les présentant en termes aussi élémentaires que précis. » Accompagner le mémoire des planches nécessaires à » l'intelligence du texte. »

Agriculture.

L'Académie laisse le Concours ouvert sur la question suivante :

« Étudier les inondations et leurs causes; rechercher les

» moyens d'y remédier; application spéciale au bassin de
» la Garonne. »

Elle propose en outre de faire « l'historique des progrès » de l'Agriculture, au XIXe siècle, dans le sud-ouest de » la France, notamment dans la Gironde. »

Physiologie.

1° « Étudier l'action toxicologique du cuivre et de ses » composés; examiner en particulier le *cuprisme chronique* » et la question de l'emploi des préparations de cuivre dans » l'industrie des conserves alimentaires. »

2° « Étudier l'action physiologique des produits de désassi» milation, et particulièrement des *bases musculaires*. Étudier » notamment l'urémie, la cholestérémie, etc. »

Beaux-Arts.

L'Académie, convaincue de la nécessité et de la possibilité de créer à Bordeaux une École des Beaux-Arts, décernera un prix à l'auteur du meilleur mémoire sur l'organisation de cette École.

Elle récompensera aussi les meilleurs travaux relatifs à l'histoire des arts (architecture, peinture, sculpture, gravure et musique) dans l'ancienne province de Guyenne.

Poésie.

Pour le Concours de poésie, le choix du sujet est laissé aux auteurs.

FONDATION FAURÉ

Un des membres les plus regrettés de l'Académie, M. FAURÉ, voulant donner un dernier témoignage de l'intérêt qu'il avait toujours porté à ses travaux, a, par son testament, en date du 30 mars 1868, fait la disposition suivante :

« Je donne et lègue à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de » Bordeaux, à laquelle je m'honore d'appartenir, un coupon de 50 fr. de » rente 3 0/0, pour fonder un prix de 300 fr. à décerner tous les six ans au » meilleur Mémoire sur une question posée par l'Académie, intéressant le » bien-être de la population peu aisée de notre ville. L'Académie sera seule » appelée à juger de la valeur de ces Mémoires. »

L'Académie, s'inspirant de la pensée du fondateur, met au concours la rédaction d'un *Manuel pratique d'hygiène à l'usage des classes peu aisées de la population bordelaise.*

CONDITIONS DE CONCOURS

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

1° Être écrites en français ou en latin.

2° Être rendues au Secrétariat de l'Académie, rue Jean-Jacques-Bel, avant le 1er septembre de chaque année.

3° Elles devront être affranchies.

4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître.

5° Elles porteront une épigraphe.

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration qu'*elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.*

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom serait, par ce seul fait, mise hors de concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées, les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales, ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes.

Sont admis à concourir, les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

ART. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question [1], et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix

[1] Sur la proposition du Conseil, l'Académie a pris, le 14 janvier 1875, la décision suivante :

« Toutes les fois que le rapporteur d'une commission chargée de l'examen » d'un travail envoyé au concours conclut à une récompense, le Président

ou des mentions honorables, le Président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des Mémoires, scellés par le Président et conservés par l'Archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

Art. 47. Les manuscrits et toutes les pièces justificatives de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le Concours, restent aux archives, tels qu'ils ont été cotés et paraphés par le Président et le Secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux archives, après avoir prouvé néanmoins que ces travaux leur appartiennent.

Art. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le Programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent

» consulte l'assemblée générale sur le seul point de savoir *si elle prend ces*
» *conclusions en considération.*

» S'il y a vote affirmatif, le Président renvoie l'examen de ces conclusions
» à une Commission spéciale, composée des membres du Conseil et de tous
» les rapporteurs de concours; en cas d'empêchement de l'un d'eux, il sera
» remplacé par un membre de la majorité de la commission.

» Cette Commission spéciale, après que la clôture des concours a été
» prononcée en assemblée générale, procède au classement des travaux
» proposés pour une récompense, en tenant compte de leur valeur relative.
» Elle dresse en conséquence, après avoir consulté le trésorier, un état des
» récompenses à proposer à l'assemblée générale.

» Cette assemblée arrête enfin, après avoir entendu le rapport de la
» Commission, la liste des travaux récompensés. »

des ouvrages d'un mérite réel et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

Art. 49. L'Académie peut également décerner un prix à celui des membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie, par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Bordeaux, le 12 février 1880.

LESPIAULT,
Président.

H. BELLOT DES MINIÈRES
Secrétaire général.



COMPTE-RENDU DES SÉANCES

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES

de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux

RÉDIGÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

ANNÉE 1879.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1878.

Présidence de MM. DEZEIMERIS et LESPIAULT.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre est lu et adopté.

Avant de céder le fauteuil, M. Dezeimeris tient à rappeler à l'Académie la perte douloureuse qu'elle a récemment faite en la personne de M. le Dr Henri Gintrac; et, malgré le désir formel exprimé par ce regretté collègue qu'aucune allocution ne fût prononcée à sa louange, croit devoir lui adresser en ces termes un suprême adieu :

MESSIEURS,

Notre bien cher confrère, Henri Gintrac, n'est plus. Il a voulu qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe, et nous nous sommes religieusement conformés à cette volonté sacrée; mais elle ne saurait viser un hommage rendu au sein de l'Académie, et comme nous l'avons fait il y a un an pour M. Gintrac père, nous dirons ici, au

lendemain de la séparation, quelle profonde douleur elle nous cause.

Cette suprême recommandation faite par M. Henri Gintrac porte en elle la marque sincère de toute sa vie. Il fut le constant admirateur, le scrupuleux imitateur de son père. Noble sentiment qu'il faut admirer à notre tour, en rectifiant seulement ce qu'il avait de trop modeste. Henri Gintrac fut un homme d'un rare mérite. Il aurait eu le droit de se priser lui-même à ce qu'il valait, et il n'eut jamais qu'un orgueil: l'orgueil d'être le fils d'un grand médecin. Généreux, dévoué, affectueux avec tous ceux qu'il aimait, c'est-à-dire avec tous ses malades, il dépensait sa vie auprès d'eux, pour eux, et il l'a consumée avant le temps. Grand praticien par la science, il fut aussi grand praticien par le cœur; il aura par là encore donné au nom qu'il portait tout ce qui peut en faire le symbole complet de l'art de soulager et de guérir.

La mort de M. Élie Gintrac porta à tout son être un coup funeste. Ce culte filial; cette communion permanente de pensées ayant pour objet constant l'établissement à Bordeaux d'une grande Faculté; ce pli d'un demi-siècle passant du père au fils, tout cela était devenu la condition même de sa vie. Après cette perte immense, il sembla désormais ne plus vivre que pour arriver à l'achèvement de l'œuvre commune qui lui était si chère. Il l'a achevée, en effet, et il est mort quand on n'avait plus qu'à l'inaugurer. Doyen, il n'a pas même revêtu la robe de doyen: comme s'il avait voulu que ce titre, si justement mérité et conquis, restât indivis entre son père et lui; et, l'âme tranquille, en homme qui sait avoir accompli sa tâche, il est parti, fort dans la douleur, résigné dans le regret de quitter tout ce qu'il aimait, montrant à tous dans sa simplicité touchante ce qu'a de grandeur cette foi d'une âme honnête qui n'est autre que la confiance dans la conscience.

Mes chers confrères, permettez à l'un de ceux qui ont le plus aimé Henri Gintrac de vous rappeler ces vertus, ces mérites intimes de notre ami; et, au moment où je vais quitter ce fauteuil, permettez-moi aussi d'invoquer à mon tour l'autorité du nom que je porte pour exhorter notre Académie, nos médecins à placer bien haut dans leurs

souvenirs la mémoire désormais inséparable et glorieusement bordelaise des deux Gintrac.

La Compagnie s'associe de cœur à ces sympathiques éloges; et, ce devoir accompli, M. Dezeimeris procède à l'installation du nouveau Bureau pour 1879, et prononce l'allocution suivante:

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Me voici arrivé à l'extrême limite d'une présidence qui a été particulièrement douloureuse. J'ai vu mourir M. Gué, M. Gintrac père, M. Vaucher, M. Dabas, M. de Gères, M. Henri Gintrac. Des deuils si nombreux sont un bien grand tribut payé en peu de temps par l'Académie, et il m'est permis d'augurer pour plusieurs de mes successeurs qu'ils ne verront point leur présidence s'assombrir par de semblables tristesses.

En montant à ce fauteuil, je vous avais promis mon bon vouloir. J'ai fait tout ce que j'ai pu.

Ayant à parler au dehors, à rappeler nos confrères regrettés, à présider notre séance solennelle, à revendiquer nos droits sur cette habitation, je n'ai pas cessé de me pénétrer de la pensée que cette Compagnie avait des titres grands et anciens au respect de tous, et j'ai tâché de propager ce sentiment en le manifestant moi-même.

Dans l'administration même de l'Académie, le peu que j'ai pu faire, laissez-moi le dire, je l'ai fait grâce à l'admirable, à l'infatigable dévouement de notre Secrétaire général M. Ch. Durand, dont la sollicitude, toujours présente, ne pourra jamais être assez reconnue.

J'aurais voulu que le temps de ma présidence fût la date de quelques réformes intérieures. Mais le jour où j'ai pu constater que mon sentiment sur ce point n'était pas celui de tous, j'ai cru qu'il était du devoir du Président de s'abstenir de poursuivre cette pensée. Je la reprendrai comme simple Académicien, avec plus de liberté, plus de persistance, mais toujours avec le désir de donner à notre Compagnie un

caractère conforme à sa devise, et de la faire *croître* en utilité, pour la faire *briller* en honneur.

A vous, mon cher Confrère, de continuer l'œuvre commune. La bienveillance de l'Académie que je viens d'éprouver et dont je la remercie, vous rendra, à vous aussi, la tâche aussi douce que facile.

M. Lespiault, nouveau Président, s'exprime ainsi à son tour :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Cette bienveillance que mon cher prédécesseur me promet en votre nom me sera d'autant plus nécessaire que je me sens moins préparé aux difficiles fonctions dont vous m'avez chargé; et la difficulté s'accroît encore par le vide que va laisser au sein de votre Bureau le départ de notre Secrétaire général, tradition vivante de la Compagnie. Heureusement, cette ardeur et le zèle sur lesquels nous nous reposions si volontiers depuis six ans, nous les retrouvons chez son successeur, votre Président d'avant-hier, dont je n'ai pas ici à faire l'éloge, mais dont l'appui et les conseils seront ma plus grande force.

On vient de vous rappeler les deuils de cette année, funeste entre toutes, qui a pris les meilleurs d'entre nous. Nous essaierons de leur trouver des remplaçants dignes d'eux et de nos anciens souvenirs. Mais n'oublions pas qu'à mesure que la science s'étend en se ramifiant à l'infini, les esprits encyclopédiques deviennent plus rares et que le seul moyen peut-être pour l'Académie de porter, comme par le passé, son action sur toutes les branches des connaissances humaines, c'est d'ouvrir ses rangs plus larges et de faire appel à toutes les bonnes volontés.

Comme vous, mon cher Confrère, je sais tout ce que les fonctions de Président m'imposent de réserve sur ce point délicat, et comme vous, je crois que, si des oppositions se produisent au projet que vous nous avez soumis il y a bientôt un an, ce n'est pas à coups de scrutin qu'il convient de les combattre. C'est par la persuasion seule que nous devons essayer d'arriver à une entente unanime.

Jusqu'au jour de cette entente que j'appelle de tous mes vœux, efforçons-nous de suppléer au nombre par notre ardeur et notre assiduité. J'espère pour ma part ne pas faillir à ce devoir.

Le Bureau se trouve ainsi composé :

MM. Lespiault, *Président;*
Micé, *Vice-Président;*
Bellot des Minières, *Secrétaire général;*
de Castelnau d'Essenault, L. Bordenave, } *Secrétaires adjoints;*
L. Drouyn, *Trésorier;*
Raulin, *Archiviste;*
Dezeimeris, de Lacolonge, Duboul, } *Membres du Conseil.*

Il y aura lieu d'élire un Membre du Conseil en remplacement de M. Bellot désigné comme Secrétaire général.

La correspondance est ensuite dépouillée.

M. Luchaire remercie l'Académie de la distinction qui lui a été accordée à la dernière distribution des récompenses.

M. Godin, instituteur public, demande quelles sont les conditions requises pour obtenir le titre de membre correspondant, et envoie une notice historique sur les communes de Francs, Saint-Cibard et Tayac, en vue du concours de 1879. (Art. 48 du Règlement.) Renvoi à la Commission d'histoire.

Renvoi également à une Commission formée de MM. Raulin, Azam et Petit-Lafitte, pour que l'auteur puisse bénéficier de ce même article 48, des divers ouvrages précédemment adressés par M. Debeaux.

En réponse à une demande de M. Dezeimeris, M. Ruelle, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, écrit qu'il existe, en effet, un travail de Pierre Trichet sur la Musique, et engage l'Académie à imprimer dans ses Actes ces pages qui, aujourd'hui encore, ne sont pas sans valeur. M. Loquin serait prié d'apprécier le traité du vieil écrivain bordelais, s'il avait l'occasion de le faire sur les lieux, dans un voyage à Paris.

Au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Lespiault et Froment, M. de Castelnau lit un rapport développé sur la candidature au titre de membre correspondant de M. d'Hugues, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse et mainteneur des Jeux Floraux. Deux études historiques avaient été envoyées à l'appui de cette candidature; l'une: *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges;* l'autre : une province romaine sous la République, *Proconsulat de Cicéron en Cilicie.* La Commission s'est plu à reconnaître dans M. d'Hugues un érudit consciencieux, un écrivain de talent, un penseur; et dans la conviction où elle est de son utile concours aux travaux de l'Académie, elle propose son admission. Ces conclusions, prises en considération, sont renvoyées au Conseil.

M. de Saint-Vidal, absent de Bordeaux, demande que la lecture qu'il avait fait inscrire à l'ordre du jour soit remise à la prochaine réunion.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

The Journal of the Bombay. Branch of the Royal Asiatic Society, 1877.

Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, n° 7, july 1877; n° 6, june 1878.

Journal of the Asiatic Society of Bengal, of the Natural history, vol. XLVI, part. II, nº 3, 4, 1877; vol. XLVII, part. II, nº 1, 2, 1878, edited of the philosophical secretary; vol. XLVI, part. I, nº 2, 3, 4; vol. XLVII; part. I, nº 1, 1878.

Actes de la Société helvétique des Sciences naturelles, 60ᵉ session, compte-rendu 1876-77.

Meittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft in Bern, aus dem Jahre 1877.

Verzeichniss des antiquarischen Bücherlagen A. Bielefelds Bolbuchandlung in Calsruhe.

Mémoires de la Société académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin, 4ᵉ série, t. Iᵉʳ, travaux de juillet 1876 à janvier 1878.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, années 1877-1878.

Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille, t. XXXVIII.

Bulletin de l'Académie delphinale, 13ᵉ série, t. XIII, 1877.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1878, 33ᵉ vol., 13ᵉ de la 2ᵉ série.

Bulletin de la Société des amis des Sciences naturelles de Rouen, 12ᵉ année, 1877, 2ᵉ série, 2ᵉ semestre.

Bulletin de la Société industrielle de Reims, 1878, t. X, nº 49.

Le Livre d'or, 2ᵉ année, nº 5.

Le Bon Cultivateur, 58ᵉ année, nº 50.

Revue Savoisienne, 10ᵉ année, nº 11.

Revue critique, 12ᵉ année, nº 50.

Association scientifique, nºˢ 578, 579, 580.

Étaient présents :

MM. R. Dezeimeris, G. Lespiault, Charles Durand, L. Drouyn, V. Raulin, V.-L. Bordenave, A. Auguin, Aug. Petit-Lafitte, H. Bellot des Minières, de Castelnau d'Essenault, H. Minier, Dʳ L. Micé, Valat, Lacolonge, Paul Dupuis.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1879.

Présidence de M. LESPIAULT.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 1878 est lu et adopté.

M. Ch. Durand donne lecture d'une lettre que lui a adressée M. Léon Pillaut, et de laquelle il résulte que le manuscrit de Pierre Trichet dont on s'est préoccupé dans la séance précédente, serait un travail précieux et unique, sans le livre du Père Mersenne qui a été publié en 1636, et qui traite aussi des instruments de musique. Pierre Trichet paraît avoir renoncé à publier son ouvrage précisément à cause de celui du Père Mersenne.

M. Zévort adresse une lettre à l'Académie pour demander à reprendre son titre de membre résidant. L'Assemblée reconnaît qu'aux termes du Règlement, et conformément aussi aux usages suivis jusqu'à ce jour, M. Zévort peut revendiquer le premier fauteuil vacant; et qu'il y a lieu, par suite, de lui attribuer le fauteuil laissé vide par le décès de M. Vaucher.

La Compagnie saisit cette occasion pour déclarer vacant, d'un autre côté, le fauteuil de M. Dabas; cette décision sera rendue publique.

M. de Lacombe remercie l'Académie de la mention honorable qu'elle a bien voulu lui décerner précédemment.

M. E. Féret demande que son ouvrage sur la *Statistique de la Gironde* soit examiné en vue du concours (Art. 48).

M. Verrine adresse une brochure intitulée : ***Architectes et Ingénieurs; étude d'après le Programme de l'Académie des Beaux-Arts*** pour le prix Bordas, en 1878. M. Durand voudra bien en rendre compte.

M. Xavier Raspail envoie aussi un opuscule : ***Histoire naturelle des Merles; mœurs et chasse des espèces qui fréquentent les environs de Paris.***

M. le Président fait part à la Compagnie, dans les termes les plus flatteurs, de l'élection récente de M. Dezeimeris comme membre correspondant de l'Institut.

On procède ensuite à la nomination d'un membre du Conseil; M. Durand est choisi pour remplacer M. Bellot des Minières.

Un autre scrutin, ouvert sur la candidature de M. d'Hugues, lui donne l'unanimité des suffrages exprimés; en conséquence, M. d'Hugues est proclamé membre correspondant.

M. Leo Drouyn continue la lecture des *Variétés Girondines*, et traite notamment de la paroisse de Lugasson, de son église, du château de Roquefort, et des moulins de Fouroux et de Pétebas.

M. de Lacolonge informe ceux de ses collègues qui s'intéressent aux questions agricoles qu'il vient de donner au *Journal d'Agriculture* le résumé d'un travail sur les étuves à prunes de feu M. Durand. Ce travail ne recevra pas d'autre publicité, pour éviter de créer à l'étranger une concurrence qui nous serait nuisible.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, et de la Société française de Statistique universelle, 48e année, septembre 1878.

Id., numéro supplémentaire.

Romania, no 28, octobre 1878.

Revue orientale et américaine, par M. Léon de Rosny.

Mémoires de l'Académie de Metz, 48e année, 1876-1877; 3e série, 6e année.

Architectes et Ingénieurs; étude par J. Verrine.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix, t. VI.

Séance publique de l'Académie d'Aix.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, supplément de décembre 1878.

L'Investigateur, 44e année, juillet, août, septembre, octobre 1878.

Le Prytanée, 2e année, no 12, décembre 1878.

Histoire naturelle des merles, par M. Xavier Raspail.

Bulletin de la Société d'Agriculture, 2e année, 1878, no 12, et 3e année, no 1.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes.

Rapport sur la paléoethnologie. (Congrès international des sciences anthropologiques), par Émile Cartailhac.

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne sur-Mer, t. XIII, de mars à décembre 1878, no 3 à 12.

Rules of the Asiatic Society of Bengal revised, 10 november 1876.

L'Orticoltore liguro, anno XIV, 16 gennaio 1878; anno XIII, fascicolo IV, febrario 1877, giugno 1877.

Revue bordelaise, no 1, 1re année, 1er janvier 1878.

Le Bon Cultivateur, no 26.

Le Livre d'or, 2e année, no 6.

Association scientifique, nos 581, 582, 583, 584.

Étaient présents :

MM. Lespiault, H. Bellot des Minières, Dr L. Micé, V.-L. Bordenave, Aug. Petit-Lafitte, L.-A. Auguin, de Castelnau-d'Essenault, L. Drouyn, G. Brunet, Lacolonge, Charles Durand, Valat, E. Royer, V. Raulin, Azam, Brives-Cazes, Th. Froment, de Coëffard.

SÉANCE DU 30 JANVIER 1879.

Présidence de M. LESPIAULT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier est lu et adopté.

M. Leo Drouyn donne lecture d'un acte authentique duquel il résulte que Galland, sieur de Mortemart, dont il avait cité le nom à la dernière séance, prenait en 1476 le titre de conseiller au Parlement de Bordeaux. M. Brives-Cazes remercie M. Drouyn de cette communication, qu'il déclare conforme d'ailleurs à ses propres recherches.

M. Dezeimeris remercie l'Académie des témoignages de sympathie qu'elle a bien voulu lui donner à l'occasion de son élection comme membre correspondant de l'Institut.

M. le Président exprime la satisfaction que lui cause la rentrée de M. Zévort au sein de la Compagnie, et tout à la fois la peine que celle-ci éprouve, en apprenant le prochain départ de M. Zévort, nommé vice-recteur de l'Académie de Paris.

M. Zévort remercie ses collègues des sentiments de bienveillante confraternité dont il vient d'avoir une nouvelle preuve; il eût été heureux de reprendre sa place parmi les Membres les plus dévoués de l'Académie; mais, s'il a le regret de se séparer encore une fois, et si promptement de la Compagnie, il se console en pensant qu'il lui restera attaché et s'honorera toujours de son titre de membre non résidant.

Interprète de l'Académie, M. Micé, vice-président, saisit cette occasion pour complimenter M. Lespiault nommé recteur à Bordeaux en remplacement de M. Zévort. Ce choix a été accueilli par tous les membres de l'Université avec une satisfaction marquée; si des raisons personnelles ne permettent pas à M. Lespiault d'accepter la haute position que lui est offerte, c'est un regret profond pour ses amis; c'est une peine notamment pour notre Compagnie qui était fière à juste titre de cette nomination. Le refus de M. Lespiault ne peut que l'honorer et montre combien il était digne de la confiance du Ministre.

Aux félicitations des Membres présents de la Compagnie qui s'unissent à l'hommage rendu par M. Micé à M. Lespiault, s'ajoute l'expression des sentiments de MM. Combes et Baudrimont qui ont écrit dans ce sens, en priant l'Académie d'excuser leur absence.

Au nom de M. Tamizey de Larroque, M. Dezeimeris présente une brochure intitulée : *De la Correspondance inédite de Dom B. de Montfaucon*. Des remercîments seront adressés à notre infatigable correspondant.

M. Dezeimeris, revenant sur les détails si dignes d'intérêt dont il a entretenu l'Académie dans sa biographie de Pierre Trichet, annonce que c'est avec raison qu'il a supposé des rapports épistolaires suivis entre Trichet, ami de Brun et de Jean Rey, et celui qui devint plus tard le célèbre auteur des *Pensées*. Ces conjectures sont sur le point de se confirmer; M. Dezeimeris est, en effet, sur la trace d'une correspondance entre Jean Rey et Brun, et de ce dernier avec Pascal.

Au nombre des travaux adressés à l'Académie, le Secrétaire général signale ceux des Sociétés savantes de Belgique, de Mulhouse, de Dax, d'Angers, etc.

M. le Dr Testut remercie la Compagnie de la médaille d'or qui lui a été décernée au dernier concours.

M. d'Hugues s'est empressé, de son côté, d'offrir l'expression de sa gratitude pour sa nomination comme membre correspondant. « Ce titre que j'avais recherché » et dont je m'honore, me rend (écrit-il) le droit de cité » dans ma ville natale d'où les hasards de la vie me » tiennent depuis si longtemps éloigné. Il me semble que » je suis aujourd'hui plus Bordelais que je n'étais hier, et » c'est à resserrer le lien si affectueusement renoué par » l'Académie que je me propose de consacrer désormais » tous mes soins. Il ne m'est guère possible d'adresser à » l'Académie tous mes travaux antérieurs. Ils sont épars » en trop d'endroits, et si je n'ai pas songé à lier ma » gerbe, comme disait Sainte-Beuve, c'est que les épis en » vérité n'en valent pas la peine. Mais il m'est facile et » doux de m'engager à vous envoyer ce que je ferai à » l'avenir. Si peu de prix que cela puisse avoir, l'Aca- » démie, je l'espère, y verra la marque du plaisir que » j'éprouve à m'associer de loin à son intelligente et » bienfaisante action. »

Un autre membre correspondant, M. de Folin, adresse à la Compagnie un manuscrit intitulé : *Une Mésaventure malacologique*. MM. Raulin, Micé et Azam sont priés d'examiner ce travail.

M. le Président désigne ensuite ainsi qu'il suit les

Membres qui doivent former les diverses Commissions pour l'exercice 1879 :

Prix d'éloquence.

MM. CH. DURAND,
FROMENT,
DE COËFFARD.

Histoire.

MM. DE CASTELNAU,
BRIVES-CAZES,
DROUYN.

Linguistique.

MM. DEZEIMERIS,
BRUNET,
LESPIAULT.

Histoire naturelle.

MM. MICÉ,
RAULIN,
AZAM.

Agriculture.

MM. ABRIA,
PETIT-LAFITTE,
DE LACOLONGE.

Commerce maritime.

MM. LABRAQUE-BORDENAVE,
BRIVES-CAZES,
BRUNET.

Physiologie.

MM. ORÉ,
MICÉ,
F. DUPUY.

Beaux-Arts.

MM. DE VERNEILH,
DE SAINT-VIDAL,
AUGUIN.

Poésie.

MM. MINIER, DE MÉGRET, ROUX.

M. Azam rend compte d'un volume contenant les *Procès-verbaux de l'Association américaine pour l'avancement des sciences* (session de 1876). Cette session, qui était la vingt-huitième depuis la fondation de cette Association, a été tenue à Buffalo.

« Il serait superflu de redire quels services rendent les institutions de cette nature; ces services sont d'autant plus grands que la science est plus centralisée dans les pays qui les possèdent. N'est-il pas évident, en effet, que, quelle que soit la puissance d'un foyer lumineux, ses rayons ont une portée limitée qui laisse autour de lui un cercle d'ombre et d'obscurité. Promener successivement sur tous les points du

pays le flambeau qui dissipe ces ombres, c'est l'œuvre de ces Associations.

» Fondée en 1846, l'Association américaine comptait en 1876 près de neuf cents membres et un budget annuel d'un peu plus de cent mille francs.

» De très nombreuses communications ont été faites à cette session de Buffalo; elles témoignent toutes de l'extrême ardeur au travail des savants des États-Unis. On peut citer entre autres: en physique, les mémoires de M. Osborne sur la giration des liquides et la détermination des températures; en chimie, ceux de M. Leeds sur l'hydrogène, et de M. Morley sur les efflorescences salines de Goat-Island; en biologie générale, ceux de MM. Broock et Elsberg sur la génération des êtres vivants; de M. Carsman sur les variations de couleur des animaux.

» En géologie, nous voyons les noms les plus célèbres; l'étude de ce pays est un sujet vaste et riche.

» En botanique, des pages dignes d'être lues sur la fécondation des fleurs, par M. Meehan.

» Plus nombreux et plus importants encore les travaux qui traitent de zoologie. M. Wilden s'est occupé du cerveau des poissons; M. Sendler a comparé les papillons de l'Europe avec ceux des États-Unis; M. Riley, l'entomologiste célèbre, a publié ses observations sur le suçon d'une sorte de mite.

» En anthropologie, des mémoires également d'un vif intérêt.»

Après avoir remercié M. Azam, M. le Président invite M. H. Minier à lire un rapport sur une épopée en huit chants intitulée l'*Haïtiade*, qui parut pour la première fois à Paris, sans date indiquée, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, dans la seconde moitié de la Restauration: c'est du moins ce qu'il est permis de supposer d'après certaines notes jointes au texte.

« L'*Haïtiade* très probablement n'a jamais été mise en vente ni répandue dans le public. On n'en trouve aucune trace sur les catalogues de la Bibliothèque nationale. L'exemplaire recueilli par M. Gragnon-Lacoste dans les

papiers d'Isaac Louverture, et qui a servi à produire la seconde édition du poëme sur lequel, dit M. Minier, je viens appeler votre attention, est peut-être le seul qui ait échappé au pilori: soit que l'auteur, obéissant à des motifs personnels, ait étouffé son œuvre de ses propres mains, soit que la censure en ait impérieusement ordonné la destruction.

» Après tout, peu importent les origines de ce poëme: il s'agit de savoir s'il est digne de fixer l'attention du monde littéraire. Or, continue le Rapporteur, l'*Haïtiade* satisfait largement, selon moi, aux rigoureuses lois de l'épopée, et je ne m'explique pas le silence qui s'est prolongé autour d'une œuvre aussi remarquable.

» L'unité dans l'action, la fidélité dans le fait historique, l'à-propos dans les épisodes, la clarté dans le récit, la vérité dans la peinture des caractères: voilà les qualités essentielles que nous présente tout d'abord l'*Haïtiade,* et auxquelles il faut se hâter de joindre la noblesse dans les sentiments, la variété dans les descriptions et le mouvement dans le style, tantôt sévère, tantôt passionné, toujours élégant et correct.

» Mais ce qui constitue, à mes yeux, la valeur exceptionnelle de l'*Haïtiade,* c'est l'heureuse introduction dans ce poëme du *merveilleux* chrétien: les effets ayant été si habilement ménagés qu'ils n'ont rien de choquant pour la froide raison; et que, loin d'être altérée, la réalité profite de l'éclat que la fiction lui prête.

» L'*Haïtiade* est donc une création aussi ingénieuse que brillante; et si elle ne doit pas, relativement à son importance et malgré les beautés qu'elle renferme, être classée parmi les chefs-d'œuvre de la poésie épique, si elle ne s'élève pas à la hauteur de l'*Iliade* ou de l'*Enéïde,* de la *Divine comédie* ou du *Paradis perdu,* elle peut du moins être avantageusement comparée à la *Henriade,* la seule épopée française que la Muse n'ait point désavouée.

» On cède aisément aux séductions du génie de Voltaire; et, cependant, quand on met en regard le sujet de la *Henriade* et celui de l'*Haïtiade,* il est impossible de préférer la fastueuse narration des prouesses d'un roi vaillant aux chants émus qui célèbrent la rédemption d'un peuple et l'égalité de la race humaine.

Si l'on passe du *sujet* au *merveilleux*, le rapprochement entre les deux poëmes est encore moins favorable à Voltaire. Il s'est borné dans la *Henriade* à la personnification d'êtres moraux, tels que la *Discorde*, la *Paix*, l'*Envie*, etc., etc., figures symboliques, sans prestige, sans autorité, aussi impuissantes à exalter les esprits qu'à réchauffer les cœurs, tandis que l'auteur de l'*Haïtiade*, s'inspirant de la foi chrétienne, fait intervenir Dieu lui-même parmi ses héros, le Dieu souverain maître du Ciel et de la Terre, le Dieu qui récompense ou punit, qui donne la victoire ou la mort, et dont l'apparition soudaine est toujours le coup de tonnerre qui ébranle les âmes.

» Quoique l'*Haïtiade* ait été composée, selon toute apparence, entre 1820 et 1825, elle appartient par sa forme littéraire à l'école classique du commencement de ce siècle. Son vers est celui de Delille et de Joseph Chénier, aussi harmonieux, aussi abondant, mais plus souple et plus coloré. On y sent passer par moment, le souffle émancipateur du romantisme dont il subissait l'influence à son insu.

» En somme, l'*Haïtiade* est une de ces productions magistrales qui font honneur à notre littérature, et j'aurai formulé son meilleur éloge en disant que, dans cette œuvre réellement épique, l'intérêt va toujours croissant, à mesure que l'action se développe et que l'héroïsme s'affirme. Il est vrai qu'un poëme n'a pas de grands efforts à faire pour être éloquent et remuer les cœurs, quand les événements qu'il rappelle plaident d'eux-mêmes la cause de la justice et de la liberté.

» Peut-être vous étonnerez-vous, Messieurs, de ne pas trouver des réserves à la suite de l'appréciation élogieuse que j'ai faite de ce poëme. Il ne faudrait pas en conclure que mes yeux sont restés fermés sur ses défauts. Je les ai vus; ils sont de différentes sortes: absence de mouvement dans les premiers chants, longueur dans quelques parties du récit, négligence ou faiblesse dans plusieurs vers; mais je n'ai pas cru devoir m'attarder dans une critique rétrospective...

» Il ne me reste plus qu'à prier l'Académie de vouloir bien voter des remercîments à M. Gragnon-Lacoste qui lui a révélé l'existence de l'*Haïtiade*, et d'y joindre des félicita-

tions pour le courage dont il a fait preuve en exhumant de l'oubli un poëme épique, et en le rééditant, à ses risques et périls, en plein épanouissement de littérature réaliste, positiviste, athée, et quand l'*Assommoir*, en moins de deux années, est déjà parvenu à sa cinquante-deuxième édition.»

M. Froment exprime le regret de ne pas partager l'admiration de M. H. Minier pour l'*Haïtiade*. Sans doute les vers sont réguliers, les règles du poëme épique bien observées; mais il est froid, sans couleur locale, sans spontanéité, sans vie. Les règles tracées par Boileau ne suffisent pas à constituer une véritable épopée; il faut l'inspiration, et ici le *mens divinior* ne se fait pas sentir. Pas d'originalité, pas d'épisodes; œuvre superficielle digne tout au plus d'un Luce de Lancival.

A cela, M. Minier réplique qu'en jugeant cette œuvre il s'est reporté à l'époque de sa création, et que s'il n'est pas possible de la comparer aux œuvres des grands poètes du XIXe siècle, il croit que les éloges qu'il accorde à l'*Haïtiade* ne sont pas exagérés.

M. le Président clôt le débat en remerciant le rapporteur.

Depuis longtemps déjà l'Académie avait confié à une Commission le soin de se rendre chez M. Deyres, fondeur de cloches à Bordeaux, dans le but de visiter ses ateliers et de constater, s'il y avait lieu, la réalité d'une découverte importante dont se prévalait cet honnête industriel.

Il n'y a pas encore dans le domaine public de moyen scientifique de donner à une cloche tel son voulu et arrêté à l'avance. On n'obtient sous ce rapport que des à peu près auxquels on remédie, tant bien que mal, par l'opération de l'alésage.

Or, les cloches non retouchées, en leur enlevant du

métal, sont plus solides que celles qui ont été tournées, par la raison que la partie externe est pour ainsi dire trempée par le refroidissement produit par le moule, tandis que la partie interne subit un commencement de cristallisation qui permet des clivages et par suite des ruptures.

M. Deyres assure avoir trouvé le moyen de fondre des cloches donnant la note voulue. C'est, en effet, ce qui a été scrupuleusement vérifié et constaté, à la suite de visites nombreuses faites dans son atelier, par une Commission composée de MM. Valat, Baudrimont, Abria et Loquin, ce dernier rapporteur; mais les procédés dont se sert M. Deyres étant restés son secret, il n'y aura pas lieu de décerner une récompense.

M. de Saint-Vidal communique à la Compagnie une lettre qu'il a adressée à M. Fromentin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Valenciennes, sur le sculpteur Carpeaux. « L'habileté technique, le métier seul, touchaient peu ce maître, quand il ne rencontrait pas au-delà un homme, un tempérament, une idée. Il aimait passionnément la chair, son œuvre en fait foi; mais il l'aimait avec la vie et la pensée. Le seul fait d'en rendre la souplesse par un modelé habile ne l'eût point contenté; ce qui le préoccupait, c'était le mouvement juste, l'expression voulue qui tiennent à une charpente bien ordonnée et à une observation précise de la nature. A ce point de vue, l'anatomie, selon l'esprit de Michel-Ange et de Léonard de Vinci, était sa grande affaire, et cette science anatomique, il la portait jusque dans le vêtement et y mettait une attention excessive qu'on ne supposerait guère chez un tempérament aussi fougueux. Ses œuvres les plus connues ne donnent pas toute sa mesure; sa carrière effective

s'arrête à quarante-cinq ans environ, et ses maîtres, Rude, Puget, Michel-Ange, par exemple, ont précisément produit leurs œuvres typiques les plus puissantes entre cinquante et soixante ans. Il y avait chez lui, comme chez ces trois grands maîtres, beaucoup de religiosité; elle ne se rencontre pas seulement dans ces derniers temps, et ne ressemble pas à cette sorte de retour sur nous-même qui accompagne souvent les longues souffrances. Toutes ses lettres, et des périodes de sa vie les plus fortes, en portent l'empreinte. Il avait un sens poétique très développé qui se manifeste par des phrases dignes pour la forme de nos meilleurs poètes et pour l'esprit de nos plus profonds penseurs. Carpeaux n'est pas connu comme il devrait l'être; on ne lui a pas rendu suffisamment justice. »

M. L. Bordenave donne à son tour lecture d'une *Notice sur l'Amirauté de Guyenne*. La fin de ce travail est renvoyée à la prochaine réunion.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, t. VI, VII.

Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, 189e cahier, année 1877.

Proceedings of the Royal Geographical Society, vol. 1, no 1, janvier 1879.

Boletin del Ministerio de Fomento de la republica Mexicana, t. III, number 47 à 73; octubre à diciembre 1878.

Revista meteorologica mensual, junio de 1878.

Bulletin de la Société de Borda, 3e année, 1878, 2e série.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, octobre et novembre 1878.

Annales de la Société Malacologique de Belgique, t. X, année 1875.

Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux, 2e série, t. II.

Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, 4e série, t. III, années 1876 et 1877.

Revue Orientale, Américaine, publiée par Léon de Rosny.

Bulletin de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, 1877 à 1878.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers, 19e de la 3e série, 1878, 1er semestre.

Bulletin de la Société belge du Microscope, 4e année. Procès-verbaux, séance du 25 juillet 1878.

Catalogue du Musée industriel de la Société libre d'Émulation de la Seine-Inférieure.

Revue Savoisienne, no 9, 19e année, septembre 1878.

Le Bon Cultivateur, no 20.

Le Prytanée, 2e année, no 10.

Association viticole de l'arrondissement de Libourne, IIe fascicule, octobre 1878.

Étaient présents :

MM. G. Lespiault, Dr L. Micé, R. Dezeimeris, A. Loquin, V.-L. Bordenave, L.-A. Auguin, H. Minier, Leo Drouyn, V. Raulin, Aug. Petit-Lafitte, Abria, Valat, Azam, Lacolonge, P. Dupuy, Charles Durand, Brives-Cazes, baron de Verneilh, Saugeon, L. de Coëffard, E. Gaussens, Th. Froment, E. Royer, Roux, F. de Saint-Vidal, H. Bellot des Minières.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1879.

Présidence de M. LESPIAULT, Président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président fait connaître le programme des questions mises au concours pour l'année 1879 par la Société Havraise.

Comme par le passé, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie l'invitation de prendre part à la réunion des Sociétés savantes qui aura lieu à la Sorbonne au mois d'avril, et met à la disposition des membres qui voudraient s'y rendre des cartes de circulation à prix réduit.

Le Secrétaire général donne la liste des ouvrages offerts à la Compagnie et mentionne notamment la *Revue de Bretagne et de Vendée* dont le directeur, M. Émile Grimaud, membre correspondant, n'a pas reçu les *Actes* de l'Académie depuis 1875. Satisfaction lui sera donnée au plus tôt.

M. Charles Robert réclame également l'envoi des *Actes* qui sont antérieurs à 1839. M. Raulin, en sa qualité d'archiviste, répond que, s'il n'est pas possible de déférer d'une manière complète à ce vœu, il adressera du moins à M. Robert tous les volumes qu'il lui sera permis d'envoyer sans nuire à la collection dont l'Académie ne saurait se dessaisir.

M. Dezeimeris fait hommage à la Compagnie d'un ouvrage de M. Bouillier : *L'Institut et les Académies de province.*

« L'idée d'une fédération des Académies de France, qui est le sujet de ce livre, est déjà de date fort ancienne dans l'esprit de l'auteur. Dans tout le cours de cette publication, il a tâché de n'omettre aucun fait ni aucun raisonnement qui fût en faveur de l'union des Académies; il a trouvé des précédents dans les anciennes compagnies; il a mis en lumière quelques pages intéressantes et peu connues de leur histoire. Dans tous les projets de réformes qu'il propose, il n'a mission de personne, ni des Académies de province ni de l'Institut. Il espère néanmoins qu'on voudra bien prêter

attention à tous les arguments tirés de l'histoire, de l'ordre naturel des choses ou de l'intérêt des sciences et des lettres, qu'il fait tour à tour valoir en faveur d'une association académique à la tête de laquelle serait l'Institut de France. Membre d'une grande académie de province avant d'être de l'Institut, il a pu étudier tour à tour la question à son double point de vue; et bien voir, des deux côtés, à la circonférence et au centre, quels seraient les avantages à recueillir et les difficultés à vaincre. »

L'importance non moins que la délicatesse de cette question frappe tous les esprits; ce n'est donc pas assez d'indiquer la portée de cet ouvrage, en le déposant sur le bureau; d'autant mieux que M. Francisque Bouillier consacre un chapitre des plus flatteurs à l'Académie de Bordeaux et à son glorieux passé. « Ne quittons pas, dit-il en terminant, l'Académie de Bordeaux sans ajouter que, par ses travaux, par la distinction de ses membres, elle garde aujourd'hui, parmi les Académies de province, le même rang qu'elle a eu au XVIIIe siècle, et que, si l'ancienne Académie n'avait pas eu Montesquieu, la nouvelle n'aurait rien à lui envier. »

M. Dezeimeris fait suivre cette citation de plusieurs détails pleins d'intérêt. Il relève entre autres cette particularité curieuse que la pensée de M. Bouillier se trouve énoncée dans une lettre adressée à l'Académie de Bordeaux en 1777 par M. de Latourette, secrétaire de l'Académie de Lyon. Cette lettre a été retrouvée dans les papiers provenant du cabinet de M. de La Montagne; M. Bouillier n'en avait pas eu connaissance.

L'ouvrage de M. Bouillier n'en paraît que plus digne de préoccuper l'attention de l'Académie; M. Dezeimeris est prié de présenter un rapport qui permettra d'entrer au besoin dans l'examen de la question discutée par le

membre éminent de l'Institut en vue d'une impulsion meilleure et plus féconde à donner aux Sociétés de province.

M. Bordenave termine ensuite la lecture de son travail sur l'*Amirauté de Guyenne*. Dans cette étude sont retracées la création, l'organisation et la compétence d'une institution plusieurs fois séculaire, qui a été emportée par le souffle de 1789, et qu'on n'a pas songé à rétablir en 1815, parce qu'elle ne répondait plus aux nécessités de la marine moderne.

Après cette communication qui sera imprimée dans nos *Actes*, M. Valat lit à son tour la première partie d'un mémoire où il a réuni des détails : 1° sur l'origine des jetons de présence au sein de l'Académie; et 2° sur une tentative faite à la fin du dernier siècle pour organiser un Institut sur le modèle de l'Institut national de France, créé à la même époque (1794) et installé en 1796.

M. de Lacolonge présente de vive voix une analyse de divers travaux des Sociétés savantes.

Il signale dans le tome XXII du *Bulletin d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, un rapport de M. A. Surmont au nom de la Commission chargée de diriger l'enquête sur le caractère de l'invasion allemande dans ce département; œuvre purement locale, mais importante.

« Le cadre d'une telle enquête est tout tracé et indique en même temps son utilité. C'est le pendant de celui des rapports militaires. Ceux-ci nous apprennent les faits qui se passent pendant le combat. Mais l'histoire d'une guerre en contient d'autres, tous ceux qui, ayant lieu derrière le rideau impénétrable de l'armée envahissante, n'ont pour témoins que les habitants de la région occupée, réduits à tout voir et souvent à tout souffrir en silence. Recueillir le plus grand nombre de

faits de cette nature, en ne cherchant que la vérité, tel a donc été le programme du travail de la Société. Son intérêt est évident, car il est peu d'événements contemporains dont les faits se prêtent autant aux exagérations passionnées des uns, aux altérations et aux explications complaisantes des autres; il en est peu aussi qui doivent s'imposer davantage aux méditations de l'opinion.

» S'il est vrai, par exemple, que la guerre peut et doit se faire de nos jours plus humainement que les Allemands ne l'ont faite, que cette conviction devienne promptement assez générale et assez fermement assise pour s'imposer aux belligérants et consacrer certains progrès du droit des gens. Mais, s'il en doit être ainsi, ce ne peut être que si cette conviction s'appuie, non pas sur des impressions ou des souvenirs légendaires, mais sur des faits précis.

» En dehors de toute préoccupation du droit et de la justice, n'y a-t-il pas un intérêt particulier à savoir la vérité sur les habitudes, les procédés, les mœurs et le caractère des Allemands? Connaître son ennemi, n'est pas moins important que de se connaître soi-même. Nous avions jadis sur l'Allemagne bien des idées fausses, trop indulgentes ou trop dédaigneuses : aujourd'hui nous risquons peut-être de tomber dans l'excès opposé. Il faut rassembler et mûrir nos observations, et régler ensuite, d'après elles, notre conduite, nos craintes et nos espérances. »

Tel est le préambule d'une étude approfondie des actes de l'autorité prussienne dans le département de la Sarthe. En voici maintenant la conclusion générale :

« Nous croyons pouvoir affirmer que les Prussiens ont, en plusieurs circonstances, violé tantôt certaines règles incontestées du droit des gens, en déguisant alors l'infraction commise, tantôt d'une façon ouverte, certains principes qui, pour n'être pas aussi fortement consacrés peut-être, n'en sont pas moins chers à l'opinion politique moderne tout entière, et cela à bon droit, puisque leur caractère plus humain est essentiellement compatible avec les nécessités de la guerre. Ce ne sont pas des actes isolés, individuels et sans

portée. C'est bien l'autorité militaire prussienne en général, le système prussien, qui en sont responsables. Ces abus systématiques de la force ont un caractère commun : ils se résument à peu près tous dans la violation plus ou moins accusée du principe de la neutralité de la population civile. La neutralité a deux faces qu'on ne peut séparer l'une de l'autre. Or, le reproche le plus grave qu'on puisse faire au système prussien, c'est précisément d'avoir voulu les séparer. Nul plus que lui ne sait se prévaloir du droit moderne, quand il s'agit d'empêcher la population de prendre part aux hostilités. Nul n'interprète plus rigoureusement cette partie du principe de neutralité, et n'invoque plus haut « les lois de la guerre » pour punir sans pitié la plus légère infraction à ce principe. Le pays qui sut si bien en 1813 organiser le soulèvement national et prêcher l'extermination de l'étranger *per fas et nefas*, ne reconnaît pas au peuple français, non seulement le droit d'obéir à la levée en masse, mais même souvent le devoir de ne pas trahir sa patrie : il ne cesse de feindre l'indignation, de crier à l'assassinat, au brigandage, à l'absence de sens moral, pour les actes les plus insignifiants et souvent les actes les plus légitimes.

» Mais l'autre partie du principe est complètement mise de côté. Le système prussien ne tient aucun compte de la population civile, dès qu'il voit à violer ses droits un avantage quelconque, fût-il le plus léger ou le plus indirect. Autoriser tacitement le pillage, les rapines, dans une certaine mesure, pour soutenir le moral fatigué des soldats; laisser faire la réquisition sans aucune garantie; pratiquer souvent et professer toujours le droit de prendre sous ce nom tout ce qui est à la convenance de l'ennemi, en argent ou en nature, sans limites d'aucune espèce ; ordonner comme représailles ou mesures préventives légitimes, le pillage, l'incendie, et surtout l'enlèvement des otages, d'une façon usuelle et régulière, parce que ces mesures rassurent l'armée, gênent l'action de certaines troupes françaises, et entravent la France dans ses moyens de défense; enfin accepter comme un moyen de guerre naturel et légitime, auxiliaire indirect des succès militaires, l'oppression du pays sous ces différentes formes, tout cela pour les Prussiens ne

coûte point à faire ou à proclamer. Tout scrupule disparaît; seulement il ne faut ni indigner trop l'opinion publique extérieure, ni provoquer un soulèvement national. On a pu voir la trace de cette préoccupation dans plusieurs circonstances, notamment dans les ménagements relatifs des villes. Il n'en est pas moins constant que le système prussien viole absolument le principe de la neutralité de la population civile, ou, pour mieux dire, l'interprète de la façon la plus inique; et c'est là ce que la conscience publique ne doit pas hésiter à flétrir avec énergie.

» Et tout cela remonte à une cause funeste : la haine portée à notre pays par beaucoup d'Allemands.

» Il faut bien que la France le sache, les classes influentes de l'Allemagne, surtout dans le Nord et parmi les protestants, la haïssent profondément. Il y a un peu de tout dans cette haine. Il y a une antipathie de race mêlée d'un antagonisme religieux, le tout exprimé par l'opposition souvent faite, de l'autre côté du Rhin, entre le « germanisme » et le « romanisme ». Il y a le désir de se venger des affronts de Napoléon Ier, désir que 1815 n'a pu assouvir. Il y a surtout de l'ambition qui s'en prend à la nation dont elle a toujours rencontré sur son chemin la rivalité. C'est, en effet, le rêve de l'Allemagne moderne, de celle qui pense, parle et agit, de reprendre dans le monde la suprématie matérielle et morale dont elle jouissait autrefois, au temps du Saint-Empire par exemple. La France est le pays qui a le plus contribué, depuis des siècles, à ruiner cette suprématie. Elle l'a conquise et gardée longtemps pour elle-même; si elle ne l'a plus aujourd'hui, elle tient encore une grande place dans l'opinion publique. Nos adversaires le sentent bien. »

Pour suivre le travail de la Commission d'enquête dans tous ses développements, M. de Lacolonge en donne une idée assez complète pour faire ressortir les conséquences de cette étude. Les dernières lignes ne sauraient être passées sous silence :

« Chaque peuple a ses qualités et ses défauts. Les Allemands ne sont ni meilleurs ni pires que d'autres. Ils auraient,

croyons-nous, malgré le mépris qu'ils affectent maintenant de la France, certaines choses à lui envier : quant à nous, ne nous laissons pas aveugler par des ressentiments légitimes et reconnaissons chez eux des qualités que nous aurions grand besoin de nous approprier.

» Dépourvu d'élan, et doué d'aptitudes moins brillantes peut être, l'Allemand peut dépasser par l'application patiente et tenace de ses facultés à un but déterminé, par le travail, en un mot, celui qui marchait d'abord devant lui : sachons nous en souvenir. Moins accessible aux sentiments qui ont exclusivement l'honneur pour principe, il trouve dans le sentiment du devoir, dans le respect de la règle et de l'autorité une force souvent plus durable. Sachons après tant de solennels avertissements comprendre enfin que c'est là seulement ce qui a fait toujours, et ce qui fera encore les familles fortes, les états prospères, et les armées puissantes. »

Les *Mémoires de l'Académie de Caen* (1873) offrent ensuite à M. de Lacolonge un travail sur Robert de Clari, guerrier et historien de la IVe Croisade; ceux de la *Société d'Émulation du Jura* une étude sur les États, le Parlement de Franche-Comté et la conquête de 1668; l'*Académie Delphinale*, sa monographie du Dauphiné sous les Dauphins, et le *Cabinet historique* (1873), une étude intéressante, entre autres, sur mesdames de Clèves et de Nevers, et l'impôt du sang ou la noblesse de France sur les champs de bataille, et en 1874, « des documents pour servir à l'histoire de la maison d'Albret. »

M. le Président exprime au Rapporteur la satisfaction avec laquelle l'Académie a écouté sa causerie pleine d'intérêt.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, vol. XXXII, 4e série, t. II, livre III.

Journal des Savants, septembre, novembre, décembre 1878.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno 1878-79. Serie terza. Transunti, vol. III, fascicolo I, décembre 1878.

Bullettino della Societa di Scienze naturali ed economiche di Palermo, nº 9, 12 gennaio; nº 10, 2 febrario 1879.

Journal mensuel des travaux de l'Académie Nationale, 48e année, octobre 1878.

Bulletin de la Société Borda à Dax, 3e année, 2e série, 4e trimestre 1878.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny (Jura), 19e année, 1878, nº 9, septembre.

Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, t. II, 6e fasc., 2e et 3e trim. 1878, t. IX, 2e fasc.

Bulletin des séances de la Société centrale d'Agriculture de France, 1878, nº 6.

Nouvelles Annales de la Société d'Horticulture de la Gironde. octobre, novembre, décembre 1878.

Nota della reduzione del cloratio et del azione dei reaggi solari sui compositi à l'oidi d'argento, par Donati Tomasi.

Un Coin de Paris. Le Cimetière gallo-romain de la rue Nicole, par Léon Landau.

Chronique des Sociétés savantes, 4e série, 1re année, 15 septembre, 15 octobre 1878.

Bulletin de la Société d'Apiculture, 3e année, nº 2, 1879.

Revue de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes, 30e année, t. XXXI, nº 8, août 1878.

Le Bon Cultivateur, nos 2 et 3, 159e année.

Revue Savoisienne, 19e année, 1878, nº 12.

Le Livre d'or, 2e année, nos 3 et 7.

Revue critique, 13e année, nos 2, 3, 5, 6.

Association scientifique, nos 567, 568, 571, 572, 573, 574, 586, 587, 588.

Journal de Médecine, nos 10, 14, 22.

Revue de Bretagne et de Vendée, 21e et 22e année.

Étaient présents :

MM. G. Lespiault, R. Dezeimeris, V.-L. Bordenave, A. Loquin,

H. Minier, H. Bellot, G. Brunet, V. Raulin, Valat, de Verneilh, Lacolonge, Royer, Brives-Cazes, L. de Coëffard.

SÉANCE DU 6 MARS 1879.

Présidence de M. LESPIAULT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 13 février est lu et adopté.

M. l'Inspecteur de l'Académie demande à M. le Président de lui désigner d'urgence les noms des membres de la Compagnie qui auront à faire des lectures cette année à la Sorbonne les 16, 17 et 18 avril prochain; il désirerait connaître au moins les titres des mémoires ou des communications.

M. le Secrétaire général fait remarquer que M. le Ministre de l'Instruction publique a déjà écrit dans ce sens, et que ces sortes d'avis sont toujours parvenus directement à l'Académie sans l'intervention de M. l'Inspecteur.

L'Académie de Savoie réclame divers volumes des *Actes* de la Compagnie, et celle de Modène propose un échange de ses travaux avec les nôtres. M. Raulin est prié d'aviser.

Le Secrétaire général énumère les travaux adressés à l'Académie par les Sociétés belges, anglaises et américaines ou de nos divers départements.

L'ordre du jour appelle la continuation de la lecture de M. Valat sur un *Essai d'Institut à l'image de l'Institut national,* tenté à Bordeaux de l'an VI à l'an IX. Ce travail,

chapitre détaché d'une *Histoire de l'Académie*, figurera dans nos *Actes*.

M. Micé entretient ensuite la Compagnie du voyage entrepris au mois d'août dernier par une Commission composée aussi de membres appartenant aux principales régions viticoles. Un rapport extrêmement développé a été préparé sur les résultats de cette enquête; M. Micé en fait connaître les conclusions, après avoir entremêlé son récit des faits généraux les mieux démontrés.

M. le Président confirme, pour sa part, les expériences si bien décrites par M. Micé, et remercie notre honorable collègue de cette causerie d'un intérêt soutenu.

M. Froment prie l'Académie de donner des marques de ses sympathies à la *Revue* qui est à la veille de paraître sous le patronage de la Faculté des lettres. L'Académie s'inscrit pour deux abonnements.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Description des Machines et Procédés par brevets d'invention, t. XIV, 1re et 2e part., t. IX.

Journal des Savants, janvier 1879.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, janvier, février, mars 1879.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 2e série, t. IX, 2e livraison.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 7e série, t. X.

Rivista maritima, gennaio 1879, anno XII, fascicolo I.

Annual Report of the United-States entomological, 1877.

Transactions of the Wisconsin Academy of Sciences, Arts and Lettres, vol. III, 1875-76.

Proceedings of the American Philosophical Society.

Catalogue of the American Philosophical Society.
Catalogue de la section anglaise, 1re et 2e part., Exposition 1878.
Manuel de la section des Indes britanniques, Exposition 1878.
Catalogue des Colonies anglaises.
Catalogue de la section anglaise des beaux-arts.
Association française pour l'avancement des Sciences, 6e session. Le Havre.
Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, année 1878, no 8.
La Gaceta cientifica de Venezuela, ano II, tomo II, no 18 à 25.
Boletin del ministerio de Fomento de la rèpublica Mexicana, tomo III, nos 74 à 83.
Annales de la Société malacologique de Belgique, t. XI, 2e série, t. II.
Lettre à M. le marquis de Croizier.
Revue Savoisienne, 2e année, no 1, janvier 1879.
Le Livre d'or, 2e année, no 8, mars 1879.
Le Bon Cultivateur, 59e année, no 4, février 1879.
Revue critique, no 8, 13e année, février 1879.
Association scientifique de France, no 589.

Étaient présents :

MM. G. Lespiault, H. Bellot des Minières, R. Dezeimeris, V.-L. Bordenave, L.-A. Auguin, Aug. Petit-Laffitte, Lacolonge, Leo Drouyn, V. Raulin, Valat, G. Brunet, L. de Coëffard, Dr L. Micé, Brives-Cazes, H. Minier, Th. Froment.

SÉANCE DU 20 MARS 1879.

Présidence de M. LESPIAULT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 6 mars est lu et adopté.

Des excuses sont présentées au nom de MM. Valat, Micé et Azam.

M. Grellet-Balguerie, membre correspondant, envoie

une notice sur l'abbé Desbiey. M. de Lacolonge est prié de présenter un rapport.

M. Chailloleaud fait hommage d'un opuscule intitulé : *Travaux d'édilité et de voirie.* Des remercîments lui seront adressés.

M. Dezeimeris offre à l'Académie, au nom de M. Tamizey de Larroque, membre correspondant, des documents inédits sur Urbain Grandier; et, de la part de M. F. Bouillier, un exemplaire de son livre : *l'Institut et les Académies de Province.*

M. Brives-Cazes dépose sur le bureau de l'Académie un volume intitulé : *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux,* et renfermant : 1° une table historique et méthodique des travaux de l'Académie par notre collègue M. Jules de Gères; 2° des documents historiques de 1711 à 1713, intéressant notre Compagnie; 3° un catalogue dressé par M. Céleste des 102 volumes manuscrits de l'ancienne Académie, déposés à la Bibliothèque de la ville. Le service que vient de rendre M. Céleste en s'occupant de ce relevé avec autant de soin que d'intelligence, mérite tout au moins des remercîments; M. Brives-Cazes prie l'Académie d'écrire en ce sens.

A ce propos, M. le Président fait remarquer que, dans sa dernière séance, le Conseil s'est préoccupé de la question de savoir si l'impression de ce volume devait être aux frais de l'Académie, et prie MM. Brives-Cazes et Dezeimeris de donner des explications sur ce point, en recueillant leurs souvenirs.

MM. Brives-Cazes et Dezeimeris répondent qu'il est hors de doute pour eux que l'Académie a pris sur elle cette dépense.

M. Charles Durand se rappelle, de son côté, que le travail dont il s'agit a semblé infiniment désirable, et que plusieurs fois il en a été parlé soit entre les membres de l'Académie, soit même en séance; il n'en regrette que plus vivement l'absence de toute trace dans les procès-verbaux et d'un vote régulier. Il ne faut, du reste, voir en cela que la suite d'une confusion qu'il est aisé d'expliquer. Lorsqu'il fut décidé qu'on imprimerait la table générale préparée par le regretté Jules de Gères, on fit remarquer qu'une table complémentaire était en préparation par les soins de M. Delpit, et qu'il serait facile d'obtenir de celui-ci qu'il en fît don à la Compagnie, pour être imprimée à la suite du travail de M. de Gères. M. Brives-Cazes fut chargé de la suite à donner à cette affaire. Mais M. Delpit avait remis à M. Céleste le soin d'achever le travail commencé; c'est alors que la table dont il est question a paru sous le nom de M. Céleste, et non sous celui de M. Delpit. Il n'y a donc en ceci qu'un changement de nom qui ne modifie nullement le fond des choses.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Froment, Loquin, de Lacolonge et Bordenave, M. le Président croit qu'il y a lieu de trancher toute difficulté en mettant aux voix la proposition de laisser les frais à la charge de la Compagnie. Cette dépense est votée à l'unanimité.

M. Bordenave prie l'Académie de remarquer que le travail de M. Céleste est à la fois une œuvre laborieuse et du plus haut intérêt pour la Compagnie. A son avis, une lettre de remercîments ne suffirait pas; il émet le vœu qu'une médaille d'or soit décernée comme témoignage de gratitude et de vive sympathie pour M. Céleste, compulseur infatigable. Cette proposition est prise en considération et renvoyée à l'examen du Conseil.

Sont aussi renvoyées au Conseil les demandes des Sociétés littéraires de Picardie et de Saint-Dié pour l'échange de leurs travaux avec les actes de l'Académie.

Au sujet des décisions à prendre au sein du Conseil, M. le Président rappelle que les membres de l'Académie chargés de l'impression de ses travaux font de droit partie du Conseil d'administration, ainsi que cela a été précédemment convenu. Il invite en conséquence M. Brives-Cazes à vouloir bien se rendre aux séances du Conseil. L'Académie accepte et ratifie de nouveau cette adjonction.

M. Ch. Durand fait un rapport sur l'ouvrage envoyé par M. Verrines, *Architectes et Ingénieurs,* et propose à l'Académie d'adresser à l'auteur une lettre de remercîments.

Un autre rapport de M. de Lacolonge sur les publications de la Société d'Archéologie de Rennes. L'honorable membre signale à l'attention de la Compagnie les mémoires relatifs au château de Gondrecourt, au comté de Vaudémont, à l'Université de Pont-à-Mousson, à une descente des Anglais en Bretagne en 1746, à la bataille de Saint-Quentin en 1559, à l'église de Brou, au despotisme de Voltaire dans le comté de Gex, et au prix du gibier à Grenoble dans le siècle dernier; causerie nourrie de faits et écoutée par tous d'une oreille attentive et satisfaite.

Autre rapport enfin de M. Bordenave sur l'expédition suédoise de 1876 au Yenissei (voie de terre).

« La relation du D. Hjalmar Thiel, l'historiographe de cette campagne, offre le plus vif intérêt. On peut lui reprocher d'être légèrement confuse, sans plan bien dessiné, mais on peut remarquer qu'elle est écrite avec une grande préci-

sion, beaucoup de clarté et un choix d'expressions d'une rare élégance. Si notre belle langue est destinée à remplacer la langue latine dans le monde des savants, on ne saurait que se féliciter de lui trouver partout d'aussi habiles interprètes. Aussi, conclut l'honorable Rapporteur, pour témoigner a l'auteur de ce mémoire le plaisir que nous a procuré la lecture de sa relation, nous proposons à l'Académie de lui écrire une lettre de remercîments et de chaleureuses félicitations. Nous ajoutons que si les traditions de l'Académie autorisaient M. le Secrétaire général à faire pressentir à M. Thiel que la Compagnie serait heureuse de le compter au nombre de ses membres correspondants, elle n'aurait qu'à s'applaudir d'un pareil choix. »

M. le Président remercie M. Bordenave de l'analyse et des citations qu'il a faites de ce travail, et met aux voix les conclusions du rapport. L'Académie les adopte.

La séance est levée à onze heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Mémoires historiques de l'arrondissement de Valenciennes, par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes.

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 1877-78.

Mémoires de l'Académie de Savoie, 3e série, t. V et VI.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, 117e année, t. VII.

Romania, t. VIII.

Bulletin trimestriel de la Société des Sciences agricoles et Arts de la basse Alsace, t. XII, 4e fascicule.

Table des matières contenues dans les publications de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, 1838-1876.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes.

Boletin del Ministerio de Fomento de la republica Mexicana t. IV, nos 5 à 13.

Bulletin de la Société d'Apiculture, 3e année, no 3, 1879.

Le Bon Cultivateur, 59e année, nº 5.
Revue critique, 13e année, nº 10.
Association scientifique, nº 591, 592.
Association française pour l'avancement des sciences. Documents divers.
Programme des concours pour la Société des Sciences de Lille pour 1879.
Relation de l'expédition suédoise de 1876 au Yenisseï, par H. J. Th.
L'Institut et les Académies de province. Francisque Bouiller.

Étaient présents :

MM. G. Lespiault, R. Dezeimeris, V.-L. Bordenave, Leo Drouyn, de Castelnau d'Essenault, Lacolonge, Brives-Cazes, G. Brunet, A. Loquin, Ch. Durand, V. Raulin, H. Froment, Valat.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1879.

Présidence de M. LESPIAULT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars dernier est lu et approuvé.

M. Élie Pajot sollicite le titre de membre correspondant et présente à l'appui de sa candidature les ouvrages suivants : 1º *Renseignements sur l'Ile Bourbon ;* 2º *Notes sur Évariste Parny ;* 3º *Biographie de Joseph Desbassyns.* Une Commission formée de MM. de Castelnau, de Lacolonge et Mégret de Belligny est chargée d'apprécier les mérites de ce candidat.

M. Max. Collignon, professeur à la Faculté des lettres, soumet, de son côté, au jugement de la Compagnie les travaux qu'il a publiés, et serait fort honoré si les suffrages de l'Académie l'appelaient à occuper le fauteuil devenu vacant par le décès de M. Dabas. MM. Dezeimeris,

Roux et Ch. Durand sont désignés comme membres de la Commission qui aura à présenter un rapport sur cette candidature de membre résidant.

Parmi les nombreuses publications adressées à l'Académie, le Secrétaire général signale le premier numéro des *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux;* MM. Dezeimeris et Lespiault ajoutent que les articles qu'il contient sont pleins d'intérêt et de nature à leur concilier la faveur publique.

M. Valat, qui vient de terminer une *Histoire de l'Académie* à laquelle il travaillait depuis longtemps, avant de mettre cet ouvrage au jour, prie ses collègues de lui communiquer tous les documents qui seraient entre leurs mains ou à leur connaissance.

M. C. D. Bradlee, pasteur à Boston, fait hommage d'une pièce de poésie intitulée : *Palladio*. Des remercîments lui seront adressés.

Un rapport est ensuite présenté par M. Azam sur la *Statistique générale de la Gironde*, dont M. Édouard Féret vient de publier le deuxième volume.

« Faire une statistique de notre département n'est pas œuvre nouvelle. Bordeaux connaît et apprécie à sa haute valeur la *Statistique de Jouannet,* qui a paru de 1837 à 1843, et qui a été complétée par M. de Lamothe, par la Commission des monuments historiques et enfin par M. Gustave Brunet. Mais quarante années pour une statistique dont les éléments sont, par leur nature, mobiles et changeants, la vieillesse, presque la caducité. Refaire cette œuvre, d'après des éléments nouveaux, était une entreprise ardue, autant que nécessaire. C'était aussi un service à rendre à ce pays. M. Éd. Féret a réussi dans la tâche qu'il s'est proposée. »

Après une analyse aussi complète que le temps le permet, le Rapporteur termine en disant :

« J'espère vous avoir donné une idée du travail considérable auquel M. Féret a consacré tant d'années et des pérégrinations nombreuses. Il est de mon devoir de demander pour l'auteur une récompense importante. Une statistique ne saurait être une œuvre originale, dans le sens ordinaire du mot. Mais faire un plan, coordonner des matériaux, les présenter d'une façon heureuse et saisissante, n'est-ce pas un mérite véritable? Une autre Société de cette ville, la Société de Géographie commerciale, a déjà accordé à M. Féret une médaille. L'Académie qui a toujours tenu à favoriser les efforts intelligents tentés dans l'intérêt de la cité ou du département ne peut, ce me semble, qu'accepter les conclusions que je lui propose. »

Plusieurs membres reconnaissent ce qu'il y a d'exact et de judicieux dans le rapport qui vient d'être lu. M. de Verneilh croit cependant devoir présenter une observation. Sans contester assurément que de grandes améliorations se soient produites, il se demande néanmoins si l'on ne se méprend pas sur la portée et l'étendue d'un certain nombre de changements survenus depuis environ un siècle. Il pense que l'on pourrait s'en faire une idée plus complète, si l'auteur de la statistique avait tenu compte de la différence qui existe entre la valeur de l'argent par le passé et sa valeur actuelle. Il cite quelques faits curieux; et, de son côté, M. Ch. Durand fait remarquer combien les frais de construction et de bâtisse, si on prenait pour base les chiffres d'aujourd'hui, permettraient de porter à un chiffre incomparablement plus élevé les dépenses qu'ont nécessitées les édifices qui remontent au siècle dernier. D'où il suit que toutes choses se trouvant dans une certaine proportion les unes par rapport aux autres, pendant la

même période, le pied sur lequel on doit estimer les constructions laisse entrevoir celui sur lequel il faudrait mettre bien des travaux, bien des industries et des opérations de commerce.

A la suite de ces observations, les conclusions du rapport de M. Azam sont prises en considération et renvoyées au Conseil.

M. Ch. Marionneau, membre correspondant, assiste à la séance et fait hommage du volume qu'il vient de publier : *Frère André, artiste peintre de l'ordre des Frères Prêcheurs (1662—1753).* — Lettres inédites et documents accompagnés de notes, d'un essai de catalogue des ouvrages de ce peintre, et d'un portrait gravé à l'eau-forte par E. Moyse, d'après la peinture originale du F. André.

Mais l'honorable et zélé correspondant ne se contente pas de déposer ce travail sur le bureau. Il lit des fragments considérables de la notice qui encadre ces documents et captive l'attention de l'Académie par cette étude dont nos *Actes* auraient dû s'enrichir.

« C'est à des recherches sur les œuvres d'art que renferment les édifices publics de la ville de Bordeaux, entreprises bien avant que la rédaction d'un inventaire général des recherches artistiques de la France fût l'objet d'une décision ministérielle, qu'est due l'idée de cette publication.

» Un jour, en examinant, non sans difficulté, les tableaux qui décoraient alors les chapelles de l'église Notre-Dame, bien assombries depuis trente ans par le placement de vitraux inopportuns, je relevai les signatures si variées du F. André, apposées au bas de toiles d'un mérite inégal, mais dont plusieurs, mises en beau jour, obtiendraient ce qu'on appelle maintenant un succès de salon.

» Les œuvres du F. André m'étaient connues depuis

longtemps; elles m'avaient été signalées par un ancien élève de Pierre Lacour (J.-B. Dubourdieu), et dans les termes enthousiastes de son vieux maître. Néanmoins, en les examinant à nouveau, j'étais arrivé à penser que le F. André, en plein XVIIIe siècle, après la mort de Jouvenet, et quand les plus célèbres peintres d'histoire et de sujets religieux étaient François, Le Moyne et Carle Van Loo, avait pu dire, comme le Corrège : *Anch'io son pittore!...*

» L'ancienne Académie royale de peintre et de sculpture l'avait du reste ainsi jugé, puisque plusieurs de ses membres firent de vives instances auprès de l'artiste dominicain pour l'engager à se faire admettre parmi eux; mais, dit Papillon de La Ferté, *sa modestie lui fit croire que cette dignité ne pourroit s'accorder avec son état.* Et c'est encore pour cette dernière raison que ses œuvres ne figurèrent jamais aux expositions du Louvre. Malgré cette réserve, le nom du F. André était connu des amis des arts, des curieux et des artistes ses contemporains, et se maintint en honorable renommée jusqu'à la Révolution.

» Les œuvres nombreuses du peintre dominicain sont aujourd'hui perdues ou dispersées, et le temps a pour ainsi dire effacé le souvenir de l'homme et de ses ouvrages. Mais les dix toiles de Notre-Dame de Bordeaux, dont plusieurs méritent une réhabilitation, vont former le noyau autour duquel seront groupés des faits inédits, et les titres du F. André au maintien de son nom dans les annales de l'art français.

» .... De l'examen de quelques-uns des tableaux de Bordeaux, il résulte que l'influence des peintres italiens est évidente et particulièrement celle de Carlo Maratti, qui était alors à Rome le plus en réputation : *Saint Dominique* et *Saint Thomas d'Aquin* sont des ouvrages inspirés par l'école italienne et point du tout par celle de Jouvenet. Il est bon de faire observer aussi que les tableaux qui viennent d'être cités, datent de 1712 et 1714, et que le F. André avait alors cinquante ans bien sonnés. Si donc, comme on n'en peut douter, ses relations avec Ch. de La Fosse et Jouvenet furent des plus suivies, les œuvres de ces maîtres n'eurent d'influence sur l'artiste dominicain que longtemps après leur

mort. N'oublions pas que Jouvenet mourut le 5 avril 1717, et tous les tableaux d'André antérieurs à cette époque, même celui de *Saint-Pierre de Vérone,* peint en 1718, ne trahissent aucune influence des œuvres de l'auteur de la *Pêche miraculeuse* et du *Magnificat.* Il est dès lors bien étrange qu'on ait écrit : « André avait tellement pris la » manière de Jouvenet, qu'il a été soupçonné d'avoir été » retouché par lui. » Il faut conclure de ces observations que deux phases bien distinctes doivent être établies dans la longue existence du peintre dominicain, et que la première semble avoir été peu connue des critiques d'art. Cela vient sans doute de la tenue dans l'ombre des meilleures toiles du F. André, miraculeusement conservées, comme le prouvent des documents trouvés à la bibliothèque de Bordeaux et ioints à cette notice. »

M. Ch. Marionneau en finit également avec une autre version. Les annalistes bordelais (Bernadau, Jouannet et de Lamothe), et tous ceux qui les ont copiés, ont attribué au F. André le plan de l'église Notre-Dame à Bordeaux, ses sculptures et ses peintures. Rien n'est moins soutenable que cette triple attribution.

Notre sympathique correspondant donne ensuite des lettres qui nous identifient avec l'existence laborieuse du peintre ordinaire des Dominicains et prouvent que les ennuis et les vicissitudes de la vie d'artiste se retrouvent jusque sous les cloîtres. Bien que toujours souffrant dans une salle très froide qui lui sert d'atelier, c'est à grand'peine qu'il obtient le consentement conditionnel de son changement de résidence.

La dernière lettre est datée du 10 juin 1752.

« Elle n'est pas de la main du F. André, mais elle porte sa signature. On y reconnaît qu'il est visiblement au bout de ses forces et qu'il vient de déposer le pinceau pour toujours, après avoir achevé le tableau de *Sainte Geneviève,* patronne de Paris, tableau dont les dimensions accusent un travail

d'une réelle importance pour le grand âge de l'artiste. Et maintenant c'est à peine si sa main peut tracer son nom au bas de cette lettre dans laquelle se manifestent ses aspirations à la vie éternelle. Ses pressentiments étaient justes, car la date ne précède que de quelques mois l'époque de sa mort. »

Une appréciation des tableaux de Frère André par notre regretté collègue, Oscar Gué, termine l'étude de M. Marionneau, et inspire à notre correspondant cette conclusion trop motivée :

« Oh! sans nul doute, les meilleures intentions ont présidé à tout ce qui s'est fait dans l'église Notre-Dame depuis soixante ans. Mais ces bonnes intentions, si sincères qu'elles aient été, n'ont-elles pas fait disparaître peu à peu l'homogénéité si complète de cet édifice, ainsi qu'elle existait en 1789? Et pour les tableaux du F. André, enlevés brutalement de cette église, livrés à toutes les chances de destruction, puis replacés d'une façon piteuse, ah! c'est vraiment miracle qu'ils puissent encore être appréciés.

» L'administration de la paroisse Notre-Dame et celle de la ville, qui ont hérité des ouvrages du F. André, *sans bourse délier,* ne lui doivent-elles pas au moins une marque de reconnaissance, une satisfaction tardive?

» Pourquoi, dans notre nouveau Musée, ne verrait-on pas ses meilleurs tableaux, au lieu de les laisser perdre dans l'ombre? Ils y seraient ailleurs bien mieux en vue et mieux appréciés; ils compléteraient dans notre galerie une page de l'art français, très faiblement représentée au Louvre. Et, après tout, on ne ferait à Bordeaux que ce qui a déjà été fait ailleurs, et l'on rendrait à la mémoire de l'un de nos artistes nationaux du XVIIIe siècle les plus méconnus, une juste et bien équitable réparation! »

Après cette lecture qui est elle-même une réhabilitation à laquelle s'associe l'Académie, M. de Lacolonge propose de remercier M. Grellet-Balguerie de l'envoi de ses dernières communications. Il y aurait pourtant mieux à

faire pour l'une d'elles, la notice sur l'abbé Desbiey ; une Commission devrait en prendre connaissance. M. le Président, après avoir consulté la Compagnie, désigne à cet effet MM. Petit-Lafitte, Valat et Brives-Cazes.

M. le Président Lespiault prend ensuite la parole pour traiter la question qu'il avait mise à l'ordre du jour : ***de la formation des orages qui ont traversé, pendant l'année 1878, la Gironde et les départements limitrophes, et plus particulièrement de ceux de ces orages qui ont été accompagnés de grêle.*** Une étude attentive de ces météores permet de confirmer et d'étendre les conclusions auxquelles M. Lespiault est arrivé en 1874, relativement à l'influence du relief du sol sur la chute de la grêle.

« On sait que la production des orages, dit notre honorable Président, est presque toujours accompagnée de l'existence d'une dépression assez restreinte et peu profonde. C'est dans la partie moyenne de la région dangereuse que se développe la bande orageuse. Les orages qui traversent la Garonne, par exemple, appartiennent généralement à de petits cyclones dont le centre est situé sur la Vendée ou la Bretagne. Il résulte de ce fait que la région atteinte par l'orage est distribuée le long d'un arc de cercle plus ou moins étendu et d'un rayon assez grand pour que la trajectoire du météore se confonde visiblement avec une ligne droite dans l'étendue d'un département.

» C'est dans l'étendue de cet anneau circulaire que se meuvent les nuages de grêle, et leur route se dessine ordinairement sur l'atlas par une bande presque toujours assez étroite, mais dont la longueur dépasse souvent trente ou quarante lieues. Il suit de là que, si l'on se borne à marquer sur la carte par un point noir chacune des communes grêlées, la région atteinte est généralement comprise entre deux bords parallèles droits ou presque droits, dont la position est mathématiquement liée à celle d'un centre de dépression très éloigné.

» Ces parallèles traversent indifféremment plateaux et vallées, et il semble par conséquent, au premier abord, que les reliefs du sol ne doivent avoir aucune influence sur la distribution du fléau. En outre, le centre de dépression pouvant se former partout, on serait tenté d'en conclure *à priori* que tous les points d'une même région sont également exposés à la grêle.

» Telle n'est cependant pas l'opinion des observateurs les plus intéressés, c'est-à-dire des agriculteurs : ils sont d'accord pour reconnaître que telle contrée est absolument indemne, que telle autre est constamment ravagée ; que dans un département, dans un canton donné, la grêle suit presque toujours certaines routes déterminées, du moins pendant une longue série d'années; qu'enfin tel coteau élevé jouit du privilége de diviser les orages et de protéger les champs qui s'étendent en arrière.

» Ce n'est que par un examen approfondi des bulletins d'orage et par un tracé détaillé qui multiplie les points noirs en raison de l'intensité des ravages, que l'on peut se rendre compte des causes de cette discordance. On reconnaît alors que, dans le tourbillon qui les porte, les nuages orageux occupent une zone assez étendue pour que leur marche d'ensemble ne puisse être modifiée par les reliefs du sol, mais qu'en revanche les reliefs ont une influence énorme sur la marche des nuages isolés, dans l'intérieur même de la zone, influence d'où résultent toutes les particularités qui ont été rappelées plus haut.

» Toutes choses égales, d'ailleurs, on reconnaît facilement que les vallées sont plus frappées que les coteaux et les plateaux voisins. Il semble qu'une certaine profondeur du sol au-dessous des nuages soit nécessaire pour que la formation ou la chute de la grêle puisse s'opérer sans obstacle. D'autre part, les directions des vallées traversées ont une influence marquée sur la direction des nuages qui passent au-dessus, bien qu'elles n'occasionnent qu'une déviation momentanée, et qu'après les avoir suivies un certain temps, ces nuages se trouvent entraînés de nouveau dans la direction générale du tourbillon qui les porte.

» Par exemple, une vallée se trouve-t-elle dans l'axe de la

zone de grêle, un peu inclinée sur cet axe, les nuages de grêle semblent entraînés dans cette vallée, comme des feuilles mortes poussées par le vent dans un fossé. Se rencontre-t-il un éperon qui subdivise la vallée en deux autres, l'orage se subdivise aussi en deux branches, et les deux vallées secondaires sont ravagées à leur tour, du moins dans toute l'étendue qui se trouve dans l'intérieur de la zone de grêle.

» Les vallées transversales à cette zone ont elles-mêmes une assez grande influence, bien que moins marquées. Lorsque les nuages viennent à passer au-dessus, ils paraissent avoir une tendance à s'abaisser, à s'épancher, pour ainsi dire, des deux côtés de la zone, de sorte que cette zone est plus large dans les vallées que sur les plateaux, que les ravages sont plus considérables, et qu'enfin les observateurs locaux se trompent souvent sur la direction même de la grêle et se persuadent qu'elle remonte ou redescend tout simplement la vallée. »

Les développements dans lesquels entre M. Lespiault avec autant de précision que de clarté, font de cet exposé comme une conférence pleine d'attraits, à l'issue de laquelle la séance est levée à onze heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno CCLVII, 1878-79, serie terza. Transunti, vol. III, fascicolo 3, febbrario 1879.

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, n° 1, 1re année, mars 1879.

Bibliographie des Sociétés savantes de France, 6e série, t. VI.

Le Bon Cultivateur, 59e année, n° 6, mars 1879.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, janvier 1879.

Bulletin de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, 115e année, 1879.

Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'avancement des sciences et des arts, 26e volume, 1875-1876.

Revue orientale, publiée par Léon de Rosny, n° 7.

Proceedings of the Royal Society, vol. XXIV, n° 164 à 174.

Bulletin de la Société Borda, 4e année, 1879, 1er trimestre.

Discours de M. l'abbé Gaussens à la fête patronale des Cercles catholiques.

Bullettino della Societa di Scienze naturali ed economiche di Palermo.

Le Livre d'or, 2e année, no 9, 1er avril 1879.

Revue critique, 13e année, no 13, 29 mars 1879.

Journal de Médecine, 8e année, no 25.

Association scientifique, no 590.

Frère André; Lettres inédites et documents.

Etaient présents :

MM. G. Lespiault, R. Dezeimeris, V.-L. Bordenave, de Castelnau d'Essenault, Charles Durand, Aug. Petit-Lafitte, G. Brunet, L.-V. Auguin, H. Bellot des Minières, Brives-Cazes, V. Raulin, de Verneilh, Leo Drouyn, Valat, Lacolonge, Th. Froment, Azam, L. de Coëffard.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1879.

Présidence de M. LESPIAULT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 3 avril est lu et adopté.

M. Dezeimeris annonce à la Compagnie la nomination de M. Tamizey de Larroque comme chevalier de la Légion d'honneur; cette nouvelle est accueillie par les marques de la plus vive sympathie.

M. Leo Drouyn fait part, de son côté, du décès de M. Quinsac, peintre distingué, qui a longtemps habité Bordeaux.

M. Grellet-Balguerie adresse une nouvelle communication au sujet de l'abbé Desbiey : cette lettre est renvoyée à la Commission déjà nommée.

L'Académie décide qu'il y a lieu de tenir une séance

du Conseil le lundi 28 du courant, et une réunion générale le jeudi suivant 1er mai, afin d'entendre la lecture du rapport de la Commission sur la candidature de M. Collignon.

M. le Président charge une Commission formée de MM. Dezeimeris, Brives-Cazes et G. Brunet, d'apprécier le travail de M. Céleste, imprimé dans un volume supplémentaire aux *Actes* de l'Académie.

M. Marionneau, membre correspondant, présent à la séance, fait hommage à la Compagnie d'un opuscule sur l'architecte Louis, et d'un mémoire lu à la Sorbonne sur le Frère André, peintre dominicain.

M. Petit-Lafitte offre un travail *sur le Vignoble bordelais en 1878;* et M. de Verneilh son étude *sur les Anciennes couches sociales.*

Le Secrétaire général énumère les publications reçues depuis la dernière réunion.

M. Loquin, revenant sur le volume supplémentaire dont il a été question plusieurs fois, fait remarquer que les manuscrits de l'ancienne Académie dont M. Céleste vient de dresser la table, contiennent certaines œuvres inédites de Montesquieu et insiste pour que ces pages soient recueillies et voient le jour.

M. le Dr Oré est invité à communiquer à l'Académie les résultats de ses premières expériences sur l'Agaric bulbeux et les conséquences qui en résultent. La Compagnie écoute avec l'intérêt le plus soutenu cette communication dont l'analyse paraîtra dans les *Actes*.

M. Bellot lit plusieurs pièces de poésie.

M. Drouyn annonce qu'à l'extrémité occidentale de

l'ancienne paroisse de Sainte-Présentine, commune de Sallebruneau (canton de Sauveterre), il a retrouvé un dolmen et une allée couverte orientés est-ouest, en pierres brutes. Le dolmen s'élevait sur un petit tumulus; deux pierres seulement sont encore debout, les autres sont renversées. L'allée couverte, à l'orient du dolmen, se compose de dix-huit pierres plates, neuf à droite et neuf à gauche, plus une pierre fermant l'allée à l'ouest, et une autre pierre, mais renversée, qui devait fermer l'allée à l'est. A l'orient, et à 100 mètres environ de l'allée, se dresse un tumulus haut de 3 mètres et large de 8 à 10 mètres environ, composé presque entièrement de petites pierres, et sur le plateau lui-même, on distingue encore quatre ou cinq tumulus en pierres, plus petits que le premier. Des rochers à pic dominent une partie du plateau à l'ouest; là s'avance un bloc énorme recouvrant une caverne qui, malheureusement, a été transformée en carrière. Il est probable que cette caverne a servi de lieu de refuge à la population qui a élevé les allées couvertes; mais on ne peut pas l'affirmer.

M. le Président donne acte à M. Drouyn de cette découverte et lève la séance à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Journal des Savants, février, mars 1879.

Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale, agricole, manufacturière de la Société française de Statistique universelle, 49e année, janvier, février 1879.

Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, 6e vol., 1er cah.

Bulletin de la Société philomathique vosgienne, 1re année 1875, 2e année 1876, 3e année 1877-78, livraison supplémentaire.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, t. XI, 1876-77.

Bulletin de la Société d'Émulation du département de l'Allier, t. XV, 3e livraison.

L'Investigateur, 44e année, novembre et décembre 1878, janvier et février 1879.

Bulletin archéologigue et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. I, 3e et 4e trimestres 1878.

Bulletin des séances de la Société nationale de France. Compte rendu no 1, no 9, no 10.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, t. XIX, 1877.

Archives du Musée Teyler, vol. IV, fasc. 2e, 3e, 4e ; vol. V, 1re partie.

Bulletins de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 44e année, 2e série, t. XLI, XLII, 1876; 46e année, t. XLIII, XLIV, 1877 et 44e année 1878.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno CCLXXV, 78, 79, serie terza. Transunti, vol. III, fascicolo IV, marzo 1879.

Die Triangulation von Java angefurt von personnal des geographischen in Niederlandisch.

Rail-ways of New-South-Wales report of theim construction and working, 1876.

Bulletin de la Société d'Apiculture, 3e année.

Le Bon Cultivateur, 39e année 1879, no 7.

Revue bordelaise, 1re année, no 9.

Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France, 1re année, no 1.

Les Troglodytes de la vallée de l'Erve (Mayenne), par Joseph Maillard.

Notice sur le coup de la foudre de la gare d'Anvers du 10 juillet 1865, par M. Melsem.

De l'application du Rhéélectomètre aux paratonnerres des télégraphes, par le même.

4e Note sur les paratonnerres, par le même.

5e Note sur les paratonnerres, par le même.

Annual report of the departement of mines New-South-Wales, 1877.

Journal and proceedings of the royal Society of New-South-Wales, 1877, vol. XI.

Report of the council of education.

Remarks of the sedimentary formation of New-Wales.

Association scientifique, nos 595, 596.

Réunion primitive et pansement des grandes plaies, par M. le Dr Azam.

Étaient présents :

MM. Lespiault, Bellot des Minières, R. Dezeimeris, Aug. Petit-Lafitte, Lacolonge, Leo Drouyn, V. Raulin, H. Minier, A. Loquin, V.-L. Bordenave, Brives-Cazes, B. de Verneil, G. Brunet, Abria, Valat, Th. Froment, Oré.

SÉANCE DU 1er MAI 1879.

Présidence de M. LESPIAULT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 24 avril est lu et adopté.

M. Ant. Aguilar, directeur de l'Observatoire de Madrid, remercie la Compagnie de l'envoi de ses *Actes* (années 1837, 38 et 39).

Une pièce de vers, destinée au concours, est adressée à l'Académie, avec cette devise : « La politique, hélas ! voilà notre misère. »

M. l'abbé Combes d'Alma, curé à Roquecor, sollicite le titre de membre correspondant. A l'appui de sa candidature, il présente deux brochures : 1° *Du pouvoir temporel des Papes ;* 2° *La nation française devant la question sociale.* Une Commission composée de MM. Brives-Cazes, de Castelnau et Froment, appréciera ces travaux.

Notre collègue, M. Combes, fait hommage à l'Académie d'une brochure sur les *Lettres inédites de Victor-Amédée, duc de Savoie, et de la duchesse de Bourgogne.*

M. C.-C. Vergez fait aussi hommage de quelques exemplaires du proverbe : *Il ne faut jamais jurer de rien,* que l'Académie a honoré d'une mention à son dernier concours. Une lettre de remercîments lui sera adressée.

Au nom d'une Commission formée avec lui de MM. Ch. Durand et Roux, M. Dezeimeris donne lecture d'un rapport sur la candidature de M. Maxime Collignon au titre de membre résidant.

« S'il est malaisé pour une Compagnie comme la nôtre, dit le rapporteur, de combler les vides que la mort vient de faire dans ses rangs, c'est surtout lorsqu'elle a eu le bonheur de posséder et le malheur de perdre des hommes tels que M. Dabas. Cette délicatesse d'esprit, cette aménité de formes qui étaient développées chez lui à un bien haut degré, sont des qualités si éminemment académiques, que, même en l'absence de contributions écrites dont notre regretté confrère était trop avare envers nous, elles ne laissaient pas de rehausser l'éclat de l'Académie par le seul fait de leur présence et de leur notoriété.

» J'ai eu le triste devoir de rappeler en un lieu douloureux ces mérites de M. Dabas et la grandeur de nos regrets. C'est peut-être pour compenser un peu l'amertume de cette mission que vous m'avez chargé aujourd'hui de vous présenter les titres de M. Collignon.

» Ce que M. Dabas apportait de perspicacité et de tact à rechercher l'esprit des Grecs dans les chefs-d'œuvre de leur littérature, M. Collignon l'apporte dans l'appréciation de leurs arts plastiques. L'un vous faisait admirer la pensée d'Eschyle; l'autre vous exposera (pardonnez-moi de supposer ainsi qu'il est déjà parmi vous), l'autre vous exposera les conceptions de Phidias.

» M. Collignon, comme M. Dabas, est sorti de cette École normale supérieure qui est l'honneur de l'Université de France. Membre de l'École d'Athènes, il a exploré la Grèce, l'Asie-Mineure et l'Italie, la plume et le pinceau à la main. Le pinceau, car vous trouverez en lui un aquarelliste excellent, en même temps qu'un érudit accompli. Artiste, il a rapporté de ces voyages d'innombrables croquis; savant, il a recueilli de précieuses inscriptions qu'il excelle à interpréter, et qui deviennent la base naturelle de l'un des cours qu'il professe à la Faculté des lettres.

» Il serait facile d'insister sur ces mérites de l'helléniste et de l'épigraphiste, mais ce rapport doit être précis et doit vous montrer surtout en quoi les aptitudes et le savoir de M. Collignon peuvent être plus particulièrement appliqués à des études bordelaises.

» A cet égard, il nous sera permis de vous rappeler qu'il est déjà associé à l'un des vôtres pour la rédaction du recueil des inscriptions antiques des musées de Bordeaux; et pour vous donner un exemple de la manière lumineuse avec laquelle il interprète les monuments de ce pays-ci, nous ne pouvons mieux faire que citer l'article qu'il a consacré à la description archéologique d'un fragment de statuette gallo-romaine découverte, il y a quelques mois, au coin de la rue de Cheverus et du cours d'Alsace-et-Lorraine...

» Vous pouvez juger par là, Messieurs, de la distinction qui caractérise les travaux de M. Collignon.

» Parmi ses ouvrages vous avez reçu : 1° un *Catalogue des vases peints d'Athènes*, œuvre d'archéologie pure qui ne se peut analyser, mais qui est déjà un livre classique en son genre; 2° une *Thèse sur les colléges des Éphèbes*, dissertation savante et ingénieuse où l'on voit l'immense quantité de détails essentiels que peuvent fournir les inscriptions antiques sur les constitutions politiques et les conditions de la vie civile des anciens; 3° enfin une *Thèse française sur le mythe de Psyché,* travail de critique sage, et où sont exposées les vues les plus justes et les plus délicates sur les mythes de la Grèce et de Rome, et sur la transformation de ces mythes dans les représentations qui en ont été figurées aux diverses périodes de l'antiquité.

» Votre Commission est unanime à penser que l'admission de M. Collignon serait très largement justifiée par les travaux que nous venons de rappeler; sa présence parmi nous à une époque où les études archéologiques prennent un essor nouveau, sera précieuse à l'Académie. »

Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées au Conseil.

M. Brives-Cazes donne ensuite communication de la

note suivante rédigée par M. Céleste (employé à la Bibliothèque de la Ville), sur le ***Musée de Bordeaux,*** société littéraire établie par M. l'abbé Dupont de Jumeaux, avec l'aide de l'intendant Dupré de Saint-Maur (1783-1793) :

« Le fondateur du Musée retrace, dans une lettre datée du 14 février 1875, le but qu'il proposait en instituant cette Société :

« Je formai le projet au commencement de 1783 de réunir » dans la capitale de la Guienne tous les avantages du Musée » de M. de Gébelin, qui n'était qu'une Société littéraire; tous » ceux du Musée de M. Pilastre, où l'on donne des cours de » différentes sciences et de langues; ceux du salon de M. de » La Blancherie, où l'on expose des morceaux de peinture, » sculpture, gravure, dessin, des modèles d'architecture » navale, etc., et où l'on fait de la musique; ceux des clubs » qui doivent être un point de réunion et un moyen de » communication pour les savants, les littérateurs, les » artistes, les amateurs et les étrangers, et où l'on peut » trouver toutes les feuilles périodiques, les mémoires des » Académies et d'autres ouvrages à consulter; enfin, les » avantages de la Société philantrhopique vouée uniquement » à la bienfaisance. »

» La lettre de M. Dupont de Jumeaux est trop intéressante pour n'être point connue, elle n'a pas moins de seize pages; les détails qu'elle renferme sur l'établissement du Musée et sur le *Journal de Guienne* sont ignorés.

» Le Musée subit le même sort que l'Académie. Il fut supprimé par la Révolution; ses livres, ses papiers et son mobilier furent transportés, le 15 avril 1796, dans l'établissement des Feuillants. Les livres déposés aux Feuillants ayant été placés dans la Bibliothèque actuelle, les archives du Musée, mêlées avec divers papiers, furent entassés dans un grenier d'où M. Messier les fit sortir, en 1872, pour les placer dans un placard en attendant qu'on puisse les classer; ce classement, qui vient d'être terminé, permettra de faire aisément l'histoire du Musée.

DÉSIGNATION SOMMAIRE DES ARCHIVES DU MUSÉE.

» Un registre grand in-f° de 280 pages : Comptes rendus des séances du Musée, décisions, règlements, etc., du 10 avril 1783 au 25 mars 1789.

» Un cahier in-f° de 97 pages : Plumitif des délibérations du 13 juin 1787 au 7 septembre 1789.

» Un cahier in-f° de 50 pages : Plumitif des délibérations du 9 septembre 1789 au 27 juin 1791.

» Divers petits registres, abonnements, répertoires, inventaires des livres et objets saisis appartenant au Musée.

» Les divers papiers non reliés ont été classés dans douze portefeuilles ; on y trouve plus de trois cents lettres fort intéressantes, adressées au Comité du Musée. Il y a là des autographes de Vergniaud, Dupaty, La Harpe, Lacépède, Lacour, Montesquieu, petit-fils du président, de MM. de Sèze, de Cubières, Léonard, Latour de Lamontagne, Dupré de Saint-Maur, Néville, Saige, de Piis, etc., etc. La liste en serait trop longue pour trouver place dans une note.

» Les pièces relatives au Comité de peinture, de musique, de nombreuses pièces de vers, de prose, divers écrits sur les aérostats et les moyens de les diriger, les programmes des divers cours, les comptes de dépenses du Musée, les listes des associés et des correspondants, des discours de MM. Dupré de Saint-Maur, de l'abbé Sicard, Saige, etc., les imprimés, avis, convocations, cartes d'entrée, vignettes, remplissent les douze portefeuilles des archives du Musée.

» Le Muséum de MM. Rodrigues et Gœthals a continué sur un nouveau plan l'ancien Musée, pour le transformer lui-même en Société Philomathique.

» Il serait intéressant de rétablir les archives de ces deux dernières Sociétés afin de bien connaître les diverses transformations qu'elles ont subies, et les services qu'elles n'ont pas cessé de rendre. »

Après la lecture de cette note, M. Leo Drouyn fait un nouvel extrait de ses *Variétés girondines* et donne des détails en particulier sur la paroisse de Saint-Vincent de Pertignas, son église, et les maisons nobles qui se trouvent aux environs.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Étaient présents :

MM. Lespiault, H. Bellot, Dr L. Micé, Leo Drouyn, L. de Coëffard, R. Dezeimeris, V.-L. Bordenave, Charles Durand, Azam, G. Brunet, L.-A. Auguin, V. Raulin, Lacolonge, Brives-Cazes, Th. Froment.

SÉANCE DU 15 MAI 1879.

Présidence de M. LESPIAULT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 1er mai est lu et adopté.

Sur la proposition du Conseil, il est déclaré que le fauteuil de M. Vaucher, décédé dans le courant de 1878, est vacant, et qu'il y aura lieu de pourvoir à une élection en remplacement de ce regretté collègue.

Le Conseil a jugé aussi convenable, sinon nécessaire, d'appeler l'attention de l'Académie sur le tableau général des membres de la Compagnie, tel qu'il a été imprimé dans le volume récemment publié en grande partie par les soins de M. de Gères. Après une discussion dans laquelle interviennent MM. Oré, Loquin, Dezeimeris, Bordenave et Brives-Cazes, il est décidé que cette question est ajournée.

Lecture est donnée d'une lettre du bibliothécaire de la ville de Marseille, désireux d'obtenir les *Actes* publiés pour les années 1871, 1872, 1873 et années suivantes jusqu'à ce jour, et demandant en outre d'être compris a l'avenir au nombre de ceux à qui l'Académie envoie ses publications. A cette lettre est jointe la liste complète de tout ce qui manque à la collection de ces *Actes* depuis 1802. En retour, M. le Bibliothécaire offre un

projet de classement méthodique relatif à un catalogue des ouvrages concernant la Provence; il adressera le catalogue lui-même dès son apparition. Satisfaction sera accordée par M. l'Archiviste dans la mesure du possible.

Le Secrétaire général donne la liste des nombreux travaux adressés à l'Académie par diverses Sociétés savantes.

M. de Combelles-Labourélie fait hommage d'un opuscule intitulé : *Contes gascons.*

Au nom de M. Céleste, M. Dezeimeris communique deux projets de lettres probablement écrites par Montesquieu au nom de l'Académie, et trouvées dans les papiers du président Barbot. L'un de ces projets, en date du 2 février 1877, est une lettre de félicitations adressée par l'Académie à Daguesseau, promu à la dignité de chancelier; l'autre est du 15 septembre;.... rien n'indique le destinataire.

M. Loquin estime que ces pièces sont d'un haut intérêt et serait d'avis de réunir, pour les communiquer au public, tous les documents inédits indiqués dans le travail de M. Céleste.

M. Dezeimeris pense qu'il suffirait d'imprimer ces divers morceaux dans les comptes-rendus des séances de l'Académie.

M. Valat se demande s'il est bien vrai que Montesquieu soit l'auteur de deux projets de lettres dont il s'agit dès à présent; il a tout au moins des doutes à cet égard et suppose que ce n'est point à l'auteur de l'*Esprit des Lois,* mais à M. de Navarre, que ces pages doivent être attribuées.

La discussion s'arrête là, et l'ordre du jour invitant

l'Académie à statuer sur la candidature de M. Collignon, il est procédé au vote. La majorité des suffrages est acquise, et M. Collignon est nommé membre résidant.

M. Valat offre à la Compagnie deux brochures, l'une dont il est l'auteur, intitulée : *Notice sur Pierre Balguerie, sa vie et ses travaux;* l'autre : *Essai de Philosophie mathématique,* par M. Auguste Comte.

En ce qui concerne ce dernier ouvrage, M. Valat se livre à des appréciations qui sont écoutées avec intérêt.

Relativement à Pierre Balguerie (Stuttenberg), notre honorable collègue fait remarquer « qu'il est pour les » esprits supérieurs plus d'une voie ouverte à la célébrité. » Les armes, la politique, les arts, la science, les lettres, » l'industrie, le commerce, l'agriculture, ont d'héroïques » annales. L'éducation et surtout les influences sociales » favorisent ou contrarient le développement des natures » privilégiées; plusieurs n'atteignent pas le degré d'élé- » vation qui semblait réservé à leurs éminentes facultés, » et disparaissent avant de rendre à l'humanité les services » qu'elle avait le droit d'en attendre; bien peu prolongent » assez leur carrière laborieuse et agitée pour réaliser » leurs plus belles conceptions. Il en fut ainsi de Pierre » Balguerie qui, en quinze ans d'une vie prodigieusement » active, parvenu jeune encore à une fortune commer- » ciale et industrielle sans exemple depuis l'illustre et » infortuné Jacques Cœur, épuisa les forces d'une vigou- » reuse constitution par des veilles incessantes. Il s'éteignait » avant l'âge de 48 ans; c'est à peine celui de la maturité » d'esprit et de conception qui réalise les aspirations de » l'homme de bien et la pensée du génie. »

On a tracé plus d'une fois le tableau de cette courte existence si bien remplie; on a décrit les bienfaits que

Pierre Balguerie a répandus autour de lui comme en des régions lointaines. M. Valat ne pense pas que la dette de la reconnaissance soit entièrement acquittée; on n'a pas reproduit encore, avec sa physionomie douce et spirituelle, l'homme de cœur et d'intelligence, le philanthrope sincère, l'ami du progrès réel. Notre honorable collègue n'a pas cependant la prétention d'écrire une histoire; il désire donner un simple résumé des actes importants d'une vie trop tôt brisée, et lit à cet effet une partie de sa notice.

M. Valat signale en finissant l'erreur de M. de Gères, qui prétend que Balguerie-Stuttenberg a fait partie de l'Académie.

M. Bordenave ne sait pas si ce fait est exact, mais il croit pouvoir affirmer que l'éloge de Balguerie-Stuttenberg se trouve dans les *Actes*.

M. G. Brunet répond que les connaissances littéraires de Balguerie étaient trop insuffisantes pour qu'il ait jamais pu devenir membre d'une Société savante.

M. Combes commence ensuite la lecture d'un mémoire qui figurera dans nos *Actes,* sur l'âge probable de La Boëtie au moment où il composait le traité de *la Servitude volontaire*.

M. Dezeimeris rappelle après cette lecture quelques faits relatifs aux amis intimes de La Boëtie et qui avaient échappé à M. Combes.

Après ces explications de détail échangées de part et d'autre avec la plus complète courtoisie, la séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Giornale di scienze naturali ed economiche, anno 1878, vol. XIII. *Societa di Palermo.*

Fibromes interstitiels de l'utérus, de leur guérison au moyen de l'hystérotomie ignée par les voies naturelles, Dr Abeille.

Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale de la Société française de Statistique universelle, 49e année, mars 1879.

De la conversion des rentes projetée en 1824; le 3 0/0 de M. de Villèle, par Paul Coq.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 11e série, t. XVIII, XXVI de la collection, 3e et 4e trimestres 1878.

Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne. bulletin no 21, janvier 1879.

Bulletin de la Société protectrice de l'enfance, fév., mars, 1879.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers, XLIXe année, XIXe de la 3e série, 1878.

Bulletin de la Société centrale d'Horticulture de Caen et du Calvados, année 1878, 1er et 2e semestres.

Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise, 2e série, t. XI.

Bibliographie des Sociétés savantes de la France, 1re partie: Départements.

Proceedings of the Numismatic and Antiquarian Society of Philadelphia.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, t. IV, 1840-1848; t. V.

Procès-verbaux des séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, 1 *bis* du 31 juillet 1856 au 3 juin 1858, XI du 1er juillet 1876 au 31 mars 1878.

Revue de l'Aveyron, 6e année, 1re, 2e, 3e et 4e livr. de sept. à déc. 1841 — 7e année, 3e livr., mars 1842; 7e livr., juillet 1842.

Contes gascons, par Louis de Combelles Labourélie.

Le Bon Cultivateur, nos 8 et 9, 59e année, 1879.

Le Livre d'or, 2e année, no 10, 1er mai 1879.

Journal de Médecine, 8e année, no 41, 10 mai 1879 et no 35.

Association française, nos 598 et 601.

Étaient présents :

MM. Lespiault, Dr L. Micé, H. Bellot des Minières, R. Dezei-

meris, Leo Drouyn, L. de Coëffard, V.-L. Bordenave, Brives-Cazes, Roux, Saugeon, A. Loquin, Azam, de Mégret de Belligny, Paul Dupuy, F. de Saint-Vidal, G. Brunet, marquis de Castelnau d'Essenault, Valat, L.-A. Auguin, Th. Froment, H. Minier, Oré, Abria, Lacolonge, Charles Durand, V. Raulin, Combes, E. Royer.

SÉANCE DU 5 JUIN 1879.

Présidence de M. LESPIAULT, Président.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente.

M. Dezeimeris fait observer qu'il n'a nullement eu à confirmer l'opinion de M. Combes, relativement à l'âge de l'auteur du *Traité de la Servitude,* mais qu'il a cru devoir rappeler, à cette occasion, le travail qu'il avait lui-même présenté à l'Académie, dans son discours de réception, et où se trouvent discutés et établis, sur des documents plus complets, certains points auxquels avait touché M. Combes.

D'un autre côté, M. Valat signale une lacune. Ses réserves à propos de l'authenticité des projets de lettres attribuées à Montesquieu, n'ont pas été assez nettement formulées. M. Valat le regrette; il va même plus loin aujourd'hui : un nouvel examen lui permet d'affirmer que ces lettres ont été écrites par M. de Navarre; il en produira les preuves.

M. Valat conteste une fois de plus que Balguerie-Stuttenberg ait jamais été membre de l'Académie, et que, dès lors, son éloge puisse se trouver dans nos *Actes*.

M. Bordenave répond à cela qu'il ignore si Balguerie

a jamais appartenu à la Compagnie; mais que l'éloge dont il a été dit un mot est imprimé dans le recueil de 1836.

Après ces observations, le procès-verbal de la séance du 15 mai est adopté.

M. Maxime Collignon, membre récemment élu, est introduit dans la salle des séances par MM. Froment et Leo Drouyn; il prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

En prenant place parmi vous, je tiens à vous exprimer tout d'abord ma vive gratitude pour la bienveillance flatteuse que vous m'avez témoignée. Vous m'avez accordé une faveur dont je sens tout le prix, et aussi tout le péril. Vos suffrages obligent, en même temps qu'ils honorent; et votre devise, *Crescam et lucebo,* apprend à vos élus qu'à l'honneur d'être des vôtres se joint le devoir de ne point faillir aux traditions laborieuses qui sont la dignité de votre Compagnie.

Je ne me le dissimule point, Messieurs, mes titres fort modestes ont trouvé auprès de vous une grande indulgence. Vous avez sans doute bien voulu me compter double des campagnes de voyages aux pays classiques; et votre rapporteur a été pris par son faible, par l'amour de cette antiquité qui compte parmi vous d'ingénieux et savants interprètes. Je me hâte de prévenir les déceptions par un acte de sincérité, et je vous confesse que j'apporte ici plus de promesses que de titres acquis.

Au moins, Messieurs, je compte profiter de l'heureuse fortune qui m'associe à vos travaux, et me permet de prendre ma part de ce mouvement d'idées que produit une activité régulière et soutenue. Je me réjouis d'y être convié par vous; car je me souviens que le grec Théognis disait avec raison: « Il est bon de s'asseoir auprès d'hommes consommés dans la sagesse, afin de profiter de leurs discours, et de s'en retourner chez soi avec ce bénéfice. »

M. le Président lui répond en ces termes :

Monsieur et cher Collègue,

En invoquant ce que vous voulez bien appeler notre expérience consommée, vous semblez vous excuser de votre jeunesse. Je n'abuserai pas du tour académique au point de vous répondre qu'aux âmes bien nées... Je me contenterai de vous dire que votre jeunesse même est un de vos meilleurs titres aux suffrages de notre Compagnie. A des méthodes nouvelles d'investigation il faut des esprits jeunes et sans parti pris. L'histoire, l'esthétique, la science des langues et des civilisations abandonnent tous les jours la tradition pure pour l'étude féconde des textes et des manuscrits, des monuments et des inscriptions, des statues et des vases antiques; et cette étude vous est devenue familière et comme naturelle pendant votre séjour à cette école d'Athènes d'où sont déjà sortis tant d'hommes célèbres ou éminents.

Entrant hardiment dans la voie ouverte par vos prédécesseurs, vous avez demandé leurs secrets aux inscriptions inédites de l'Attique et de l'Asie mineure. Vous avez montré tout ce que ces précieux documents pouvaient nous fournir de détails inconnus, sur les constitutions politiques et les conditions de la vie civile des anciens. Pénétrant ensuite plus à fond dans le domaine de la philosophie et de la religion, vous avez apporté votre part de lumière à l'interprétation de ce divin mythe de Psyché, l'un des merveilleux symboles de cette âme universelle qui se confondait, aux yeux des Grecs, avec l'ensemble même des forces de la nature. Enfin, vous avez montré, par votre catalogue des vases peints du musée d'Athènes, quel puissant intérêt on pouvait donner à une œuvre d'archéologie pure.

Pour mener à bonne fin des travaux aussi sérieux et aussi divers, à un âge où beaucoup de vos contemporains cherchent encore leur voie, il ne suffisait pas de la connaissance approfondie des langues anciennes et du style lapidaire; il fallait encore ce sentiment intime de l'art que révèlent en vous les dessins et les aquarelles que vous avez rapportés de vos voyages. Aussi m'est-il permis de vous dire que, grâce à votre triple talent, vous appartenez à l'Académie par tous

vos côtés. Lettres, sciences et arts, chacun des groupes de notre Compagnie vous revendique comme un des siens et vous accueille avec une égale sympathie. C'est l'heureux privilège du Président de vous en donner l'assurance au nom de tous.

Après avoir ainsi souhaité la bienvenue à notre nouveau collègue, M. le Président communique une lettre de M. Henry Brochon sollicitant le titre de membre résidant (fauteuil laissé vacant par le décès de M. Vaucher). Une Commission composée de MM. de Lacolonge, Micé et Brives-Cazes, appréciera les titres de l'honorable candidat.

Le Secrétaire général donne la liste des ouvrages offerts à la Compagnie.

Au nom d'une Commission formée avec lui de MM. de Lacolonge et Mégret, M. de Castelnau présente un rapport sur la candidature comme membre correspondant de M. Élie Pajot, qui avait adressé à l'Académie, entre autres ouvrages : 1° une *Note biographique sur M. Joseph Desbassayns ;* 2° *Quelques notes sur les premières années d'Évariste de Parny ;* et 3° *De simples renseignements sur l'île Bourbon.*

« De ces trois brochures, dont la dernière, éditée à Saint-Denis en 1878, forme un volume de 244 pages, c'est assurément celle-ci qui, par la nature de son sujet, l'étendue des recherches, le nombre et la variété des détails, son intérêt général et ses qualités littéraires, offre le plus d'importance; c'est celle aussi dans laquelle on peut mieux apprécier le caractère propre de l'auteur, sa physionomie et sa valeur d'écrivain. »

La note biographique sur M. Desbassayns est, en effet, d'un intérêt trop local pour nous attacher fortement. On

s'arrête davantage aux ***Premières années d'Évariste de Parny.***

« Ce n'est pas, d'ailleurs, que M. Pajot ait eu l'intention de faire après Sainte-Beuve une étude littéraire de ce poète, à qui ses premières œuvres, remarquables par une grâce vive et naturelle, inconnue à l'école maniérée de Dorat, ont peut-être pu mériter d'être rangé au nombre des classiques et d'être appelé le « Tibulle français », mais que sa *Guerre des dieux* où l'excès de la licence et de l'impiété inspire un véritable dégoût, ne fera jamais figurer que parmi les siècles de décadence dont les productions dangereuses ont pour résultat d'altérer les règles immortelles de la saine littérature, de la délicatesse et du goût. M. Pajot s'est uniquement proposé de publier quelques documents inédits, de nature à rectifier ceux déjà connus sur la vie du chantre d'Éléonore...

» Les deux notices précédentes témoignent en M. Pajot d'un esprit judicieux et éclairé, plein de modération et dont le style s'épure et se perfectionne à mesure que grandit l'intérêt du sujet. Dans son dernier travail intitulé : *Simples renseignements sur l'île Bourbon,* œuvre de longue haleine et approfondie, les qualités de l'auteur se développent et s'affirment de plus en plus. M. Pajot que son âge, ses études variées, ses voyages et ses relations ont mis en situation de beaucoup voir, a su en outre beaucoup retenir, et son ouvrage, au titre modeste duquel il ne faut pas s'arrêter, comporte réellement une histoire de Bourbon de 1513 à 1815, à peu près complète, très intéressante, et vraiment supérieure à toutes celles précédemment publiées. »

L'honorable Rapporteur conclut en ces termes :

« L'auteur tout en donnant de l'intérêt à ce qu'il raconte, sait y ajouter à propos des appréciations spirituelles, souvent fondées et parfois exprimées avec une bonhomie narquoise qui en relève la lecture... Encourageons ceux qui, marchant sur les traces de M. Pajot, consacrent leurs veilles et leur talent à combler les lacunes de l'histoire de nos colonies, et formons des vœux pour que cet exemple ne reste pas isolé.

Pénétrée elle-même de ces sentiments, la Commission a l'honneur de vous proposer l'admission de M. Pajot au nombre des correspondants de l'Académie. »

Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées au Conseil.

Au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Dezeimeris et Brives-Cazes, M. G. Brunet lit un rapport sur le volume récemment mis au jour et qui résume en quelque sorte l'histoire de notre Compagnie.

Mais « ce n'est pas, dit l'honorable Rapporteur, sur ce tableau de l'activité de l'Académie, que vous avez appelé l'attention de la Commission. »

« Le volume dont il s'agit renferme p. 233-278 une liste des *Mémoires manuscrits de l'ancienne Académie.* Cet inventaire a été rédigé par M. Céleste, employé de la bibliothèque municipale... L'arrangement typographique est satisfaisant; noms des auteurs, lorsqu'ils sont connus, en lettres italiques, numéro du volume de la collection en chiffres romains, tandis qu'un chiffre arabe indique la place que le mémoire occupe dans le volume. Le nombre des pièces inventoriées est de 1582... Vient ensuite un inventaire de projets de lettres et de notes provenant du président Barbot qui a rendu de si brillants services à notre Compagnie; ces pièces auxquelles il en a été jointes d'une date postérieure à la mort du président, forment le tome CV de la collection; on n'en compte pas moins de 116.

» N'oublions pas un supplément qui porte à 1717 le nombre des pièces enregistrées; il est suivi de l'état des sujets mis au concours par l'Académie de 1714 à 1791. Un jour viendra peut-être où il sera opportun de dresser une liste semblable pour les questions proposées depuis la réorganisation de l'Académie jusqu'à nos jours.

» De la page 377 à la page 386, nous trouvons des notes sur *la Bibliothèque de l'ancienne Académie.* Un Bordelais qui, devenu banquier de la cour, avait amassé, par des moyens

honnêtes et loyaux, nous aimons du moins à le croire, plus de vingt millions, équivalant aujourd'hui à plus de quarante, Nicolas Blanjon, mort en 1786, légua à l'Académie sa bibliothèque composée de 6,000 volumes.

» Notons une pétition présentée en 1790 à la municipalité par des citoyens qui demandent que la Bibliothèque soit ouverte au public tous les jours, de cinq heures du matin à midi, pendant l'été; de huit heures à deux heures pendant le reste de l'année. La municipalité se contente de fixer l'ouverture à trois jours par semaine, de neuf heures à midi. L'idée de recevoir le public dès cinq heures du matin ne rencontre chez elle aucune sympathie.

» Dans une lettre de M. Monbalon, bibliothécaire, écrite le 20 janvier 1797, au ministre de l'intérieur, nous avons remarqué le passage suivant : «La bibliothèque de l'Acadé-
» mie était autrefois bien ordonnée et assez bien assortie :
» mais il s'en faut bien qu'elle soit aujourd'hui dans cet état;
» elle a perdu un grand nombre d'ouvrages précieux; et il lui
» manque un grand cinquième des ouvrages qui y étaient; et
» il est aisé de s'apercevoir qu'on a pris avec choix.»

» Il y aura lieu de rédiger un supplément destiné à compléter l'œuvre entreprise par M. Céleste. Il n'a pas connu, et il en a exprimé le regret, quelques volumes relatifs aux travaux de l'ancienne Académie, qui, pour des motifs qu'il serait difficile de préciser aujourd'hui, n'ont pas été joints à ceux que possède la bibliothèque de la ville. Ils sont restés dans nos archives; cette disjonction a ses inconvénients, et elle est regrettable. »

L'honorable Rapporteur rappelle ensuite que, dans une de nos dernières séances, il a été question d'une publication qui, à coup sûr, mérite toutes les sympathies de l'Académie. Il s'agirait de réunir tout ce que les archives de la Compagnie possèdent en fait de productions inédites de Montesquieu, et d'en faire donner une édition qui ajouterait certainement bien peu à la gloire

de l'auteur de *l'Esprit des lois*, mais qui présenterait cependant un intérêt très réel.

« On pourrait y joindre d'autres pièces relatives à l'illustre président et qui, dispersées dans des volumes où personne ne va les chercher, offriraient une réunion d'un prix véritable. Il y aurait lieu aussi de rechercher si, parmi des manuscrits de Montesquieu déjà imprimés, on ne trouverait pas des variantes dignes d'être relevées. De nombreux catalogues de ventes d'autographes voient chaque année le jour à Paris; l'usage est de donner des extraits des pièces importantes. Les lettres de Montesquieu sont rares; toutefois, on trouverait, en fouillant cette mine encore inexplorée, quelques fragments à ajouter à la correspondance déjà connue du grand homme et il serait bien permis de les considérer comme inédits. »

M. G. Brunet revient ensuite au volume sur lequel il présente ce rapport. « La Commission, dit-il, a reconnu que M. Céleste s'est acquitté avec beaucoup de soin et de persévérance d'une œuvre pénible qui, pour l'Académie, était des plus utiles et qui porte à la connaissance de tous les travailleurs sérieux l'existence de documents qui restaient ignorés. Pour dresser un pareil inventaire, le classer méthodiquement, lui donner les qualités que réclame la facilité des recherches, il a fallu bien du temps, beaucoup de soins et d'exactitude. Votre Commission vous propose donc de décerner à M. Céleste une médaille d'argent, en témoignage de sa reconnaissance pour le service très réel qu'il a rendu à notre Compagnie avec un zèle bien digne d'éloges. »

Cette récompense ne paraît pas suffisante à M. L. Bordenave; dans une séance précédente, l'honorable membre avait déjà exprimé le désir que l'Académie offrît à M. Céleste une médaille d'or: il croit devoir insister en ce sens.

M. Bellot fait remarquer qu'une médaille d'or ne parut pas excessive, il y a quelques années, pour un travail de M. Gergerès sur la bibliothèque de la ville; pourquoi pareille récompense ne dédommagerait-elle pas M. Céleste, qui a certainement pris plus de peine et consacré plus de temps à cette besogne ingrate?

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Lespiault, de Verneilh et L. Drouyn, la majorité de la Commission se rallie à la proposition de M. Bordenave; en conséquence, la médaille d'or est votée, sauf les observations en temps opportun de la Commission des récompenses.

M. de Coëffard donne ensuite lecture d'une Notice biographique sur la vie et les travaux de notre regretté collègue, M. Villiet. Ce travail, écouté avec le plus vif intérêt, paraîtra dans les *Actes*.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Observaciones meteorologicas efectuadas en el observatorio de Madrid, 1874, 1875.

Resumen de las observaciones meteorologicas efectuadas en la Peninsula, 1874, 1875.

Anuario del observatorio de Madrid, de 1860 à 1866, et 1877 à 1878.

Journal des Savants, avril 1879.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno CCLXXVI, 1878-79, serie terza. *Transunti*, vol. III, fascicolo 5, aprili 1879.

La Lumière électrique, journal universel d'électricité.

Rapport sur les archives nationales pour 1876, 1877, par Alfred Maury.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, avril 1879.

Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, t. VII, mai, juin 1878.

Procès-verbaux des séances de la Société Malocologique de Belgique, t. VII, année 1878; t. VI, année 1877.

Romania, n° 30, avril 1879.

Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, vol. XXXII, 4e série, t. II, livraisons 4e, 5e, 6e; vol. XXXIII, 1re livraison.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux, 1879.

Revue Savoisienne, 2e année, n° 4, avril 1879.

Le Cultivateur agenais, 16e année, n° 10.

Association française, n° 22.

Revue de Gascogne, t. XX, 2e livraison, février 1879.

Bullettino della Societa di Scienze naturali ed economiche di Palermo, n° 13.

Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t. V, 1877-1878.

Quid de collegiis Epheborum, par Max. Collignon.

Essai sur les monuments grecs et romains relatifs au mythe de Psyché, par le même.

Catalogue des vases peints du musée de la Société archéologique d'Athènes, par le même.

Étaient présents :

MM. G. Lespiault, L.-A. Auguin, Collignon, V.-L. Bordenave, Brives-Cazes, marquis de Castelnau d'Essenault, G. Brunet, Aug. Petit-Lafitte, Leo Drouyn, baron de Verneilh, L. de Coëffard, Valat, Abria, H. Minier, E. Royer, Charles Durand, R. Dezeimeris, Roux, E. Gaussens, H. Bellot des Minières, V. Raulin, Th. Froment.

SÉANCE DU 19 JUIN 1879.

Présidence de M. LESPIAULT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin est lu et adopté.

M. le Président met aux voix la candidature de M. E. Pajot, au titre de membre correspondant; la majorité des

suffrages exprimés est acquise au candidat; en conséquence, M. Pajot est élu.

M. Lagriffe, de Portets, informe l'Académie qu'il est inventeur d'un *Théléphonographe-multiplicateur*. Désireux de prendre date pour son invention, M. Lagriffe indique d'une manière sommaire la destination de son appareil et offre à l'Académie de le faire fonctionner devant une Commission, dès qu'il aura mis la dernière main à certains détails trop défectueux pour une expérience de cette importance. Le Secrétaire général a accusé réception de cette lettre et témoigné d'avance à M. Lagriffe les sentiments de l'Académie, pleins de bienveillance, mais en même temps de réserve jusqu'à plus ample informé.

M. Drouyn rappelle le succès de trois artistes bordelais au dernier salon de Paris. MM. Jouandot et Larregien, sculpteurs, ont obtenu chacun une mention honorable, et dans la section de peinture (paysage) une troisième médaille a été décernée à M. Léonce Chabry. L'Académie applaudit aux efforts de nos compatriotes et décide que l'expression de ses vives sympathies sera consignée au procès-verbal.

Au nom d'une Commission, composée avec lui de M. de Lacolonge, M. Abria lit un rapport sur un mémoire étendu de M. Melsens, membre de l'Académie royale de Belgique, contenant la description du *Paratonnerre à pointes, à condensateurs et à raccordements terrestres multiples*, qui a été établi depuis une quinzaine d'années sur l'hôtel de ville de Bruxelles.

« Les principes qui doivent guider les architectes dans la pose des paratonnerres sont très simples et peuvent être

résumés ainsi : Il suffit, pour préserver un édifice des ravages de la foudre, de placer sur sa surface une ou plusieurs pointes métalliques, rattachées par des corps conducteurs les unes avec les autres et avec les diverses surfaces métalliques de l'extérieur du bâtiment et communiquant avec un sol humide par des conducteurs à large surface.

» Depuis que ces règles, déduites des recherches de Franklin sur le pouvoir des pointes et développées par des physiciens éminents, ont été formulées, de nombreuses applications en ont été faites. Les édifices armés de paratonnerres ont en général été préservés, et dans les cas peu nombreux où les bâtiments ont été frappés par le tonnerre, on a pu assigner les causes de l'accident, dû presque toujours à des solutions de continuité dans les conducteurs, ou à l'imperfection des communications avec le sol.

» L'hôtel de ville de Bruxelles n'a reçu de coups de tonnerre foudroyants que dans le cours de ce siècle. M. Melsens attribue l'immunité dont il a antérieurement joui, aux dorures nombreuses dont les parties saillantes étaient couvertes et qui ont pu réaliser sur une petite échelle les circonstances auxquelles on attribue la préservation du temple de Jérusalem.

» Quoi qu'il en soit, à la suite du coup de foudre du 10 septembre 1863, coup de foudre qui paraît avoir polyfurqué et qui occasionna de grands dommages aux endroits de la maçonnerie où se trouvent encastrées, totalement ou partiellement, des pièces métalliques isolées, la construction d'un paratonnerre, construit de manière à donner toute sécurité, au point de vue de la préservation de l'hôtel de ville, fut décidée et M. Melsens chargé de la direction du travail.

» La statue métallique de Saint-Michel, faisant fonction de girouette, et placée au sommet d'une tour qui domine l'hôtel de ville, a été laissée dans son état primitif. Une grande aigrette, formée de huit pointes de 2 mètres de long et de quarante petites pointes effilées, a été disposée au pied de la statue. L'ensemble de la statue et de l'aigrette peut être considéré comme formant un tout métallique. Les parties sont reliées entre elles au moyen d'un cercle de fer et d'une forte masselotte de zinc.

» Huit conducteurs de 10 mètres de diamètre, d'environ 100 mètres de long, sans solution de continuité, descendent le long de l'octogone de la flèche, de la tour et du bâtiment dont ils suivent les contours jusqu'à un mètre du sol où ils ont été enfouis, après un étamage parfait de leurs extrémités, dans une caisse en fonte qui a été remplie de zinc en fusion.

» De cette caisse partent trois séries de conducteurs qui communiquent : la première avec l'eau d'un puits voisin, la deuxième avec les tuyaux de gaz de la ville, la troisième avec les conduites d'eau. Trois longues voies sont ainsi ménagées à l'électricité pour son écoulement dans le réservoir commun.

» De plus, les tourelles et les clochetons de l'édifice sont armés d'aigrettes en fil de fer, dont quelques-unes sont dorées à leur extrémité, reliées métalliquement entre elles et avec les conducteurs dont il a été parlé.

» Le nombre total des pointes, réparties dans les six plans horizontaux est de 426.

» L'hôtel de ville de Bruxelles présente ainsi l'aspect d'une grande cage métallique en communication aussi parfaite que possible avec le sol. Or, il résulte de la théorie et des expériences faites par de Roman, plus tard par Faraday, et fréquemment répétées dans les cours de physique, que les corps placés à l'intérieur d'un tel système, n'éprouvent aucune action de la part des corps électrisés extérieurs. Le grand nombre des pointes dont l'édifice est armé, les communications très larges avec la terre suffisent pour permettre à l'électricité introduite d'arriver au sol sans nuire aux conducteurs et aux corps voisins.

» L'hôtel de ville paraît donc devoir être parfaitement à l'abri des ravages de la foudre. Les orages survenus depuis l'établissement du nouveau système de paratonnerre, celui notamment du 12 mars 1876, n'ont été accompagnés d'aucun dégât.

» On voit d'après ce qui précède que M. Melsens, au lieu d'employer un petit nombre de pointes, les multiplie sur toutes les parties saillantes de l'édifice ; il s'est également attaché à augmenter les surfaces de communication des conducteurs avec le réservoir commun.

» Les constructeurs qui s'occupent de la pose des paratonnerres n'attachent pas assez d'importance à la perfection de ces communications. C'est presque toujours au manque de précautions prises de ce côté, qu'il faut attribuer les coups de foudre qui atteignent les bâtiments armés de paratonnerres. »

L'honorable Rapporteur ajoute que plusieurs questions intéressantes se trouvent indiquées dans l'ouvrage de M. Melsens et demande la permission d'en signaler quelques-unes.

« Est-il nécessaire de faire communiquer *toutes* les masses métalliques du bâtiment avec le conducteur du paratonnerre? Cette question a une très haute importance, aujourd'hui surtout où le fer joue un grand rôle dans les constructions. Nous pensons avec M. Melsens qu'il serait prudent d'établir au fur et à mesure de l'élévation des bâtiments des communications métalliques entre les poutrelles, les colonnes, etc. en fer, et de les relier ainsi avec le ou les conducteurs du paratonnerre.

» Doit-on faire communiquer le conducteur du paratonnerre avec les conduites de gaz et d'eau des grandes villes?

» Cette question est controversée. On est tenté au premier abord de répondre par l'affirmative. Mais plusieurs corps savants, l'Académie de Belgique entre autres, se sont prononcés contre, sur le rapport de M. Duprez, et en se fondant sur le motif que ces tuyaux sont sujets à des dérangements pouvant occasionner de véritables solutions de continuité et devenir ainsi plus nuisibles qu'utiles. La Commission des paratonnerres de la ville de Paris s'est prononcée pour la jonction des conducteurs avec les conduites d'eau; mais M. Belgrand, mort l'année dernière, ingénieur des eaux de Paris, s'est opposé à cette mesure. La Commission ne s'est pas prononcée sur la jonction avec les conduites de gaz. L'Académie de Berlin a préconisé au contraire, il y a deux ans, le raccordement des conducteurs avec les conduites de gaz et d'eau. Il y a donc là une question délicate qui doit être examinée avec soin dans chaque cas particulier.

» Il importe de procéder de temps en temps à la vérification des paratonnerres. M. Melsens indique la marche que l'on suit à Bruxelles.

» M. Melsens conclut en terminant que son système est capable de réaliser l'action préventive et préservatrice d'un parafoudre; qu'il est moins imparfait que ceux établis jusqu'à ce jour, bien que susceptible à son tour de perfectionnements. Cette conclusion paraît fondée. »

La Commission a l'honneur de proposer, en conséquence, à l'Académie d'adresser à M. Melsens une lettre de remercîments pour l'intéressant travail qui lui a été envoyé et qui sera consulté avec fruit. Elle serait en outre d'avis de décerner à l'auteur le titre de Membre correspondant, si le Règlement l'autorise.

Ces propositions sont accueillies avec faveur et renvoyées au Conseil, pour y être ultérieurement statué.

Avant de passer à une autre question, M. de Lacolonge demande la parole et donne de brefs renseignements sur l'explosion déjà fort ancienne de la poudrerie de Colmar, sur ce qu'il a pu observer à Saint-Médard, près Bordeaux, et sur un coup de foudre constaté à la poudrerie d'Angoulême en 1847, époque où il y faisait exécuter des travaux.

Au nom de la Commission d'histoire, M. de Castelnau lit un rapport sur un manuscrit de M. Godin, ayant pour titre : *Notice statistique et historique de Francs, Saint-Cibard et Tayac*. Cette notice répond à l'une des questions du programme, et les conclusions du rapport, rédigées en conformité de l'article 48 du Règlement, sont renvoyées à la Commission générale des concours.

M Ch. Durand donne lecture de son travail sur l'architecte Louis, œuvre d'un vif intérêt à laquelle notre col-

lègue, avec autant de tact que de bon goût, a rattaché des souvenirs de famille empruntés à la vie de son grand-père et de son grand-oncle, qui participèrent à la construction du théâtre et de divers monuments de notre ville, sous les ordres de Louis.

A l'appui de son étude, M. Ch. Durand fait passer sous les yeux de la Compagnie un album de dessins et lavis dont quelques-uns sont dus à Louis et y joint la copie de nombreuses lettres qui donnent de précieux détails sur le célèbre architecte, ses projets, ses travaux, son activité, et les qualités et les défauts de son caractère.

L'Académie accueille avec des témoignages réitérés de satisfaction la communication de M. Durand, dont le travail paraîtra dans nos *Actes*.

M. Combes, en continuation de son mémoire sur La Boëtie, lit une étude consacrée à l'analyse et à l'appréciation des opinions politiques de cet ami de Montaigne. Cette lecture est écoutée avec intérêt, et M. le Président remercie notre collègue de sa communication, qui sera aussi publiée.

La séance est levée à dix heures un quart.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Annales de l'observatoire royal de Bruxelles, nouvelle série *Astronomie*, t. Ier; *Annales,* t. II.

Observations astronomiques faites aux stations internationales de la Belgique et des Pays-Bas, 1re année, 1877.

Journal des Savants, mai 1879.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno CCLXXVI, 1878-79, serie terza. *Transunti,* vol. III, fascicolo 6, maggio 1879.

Proceedings of the royal geographical Society and Monthly record of geography.

Annuaire de l'observatoire royal de Bruxelles, 1878, 45e année, et 1879, 46e année.

Sur la non-existence de l'hydrogène naissant. 1re partie, *Réduction du chlorate de potasse,* par le Dr Donato Tomassi.

Annales de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Belles-Lettres du département de la Loire, t. XX, 11e année, 1878.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1878, 32e volume.

Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille, t. XXXVIII.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, septembre, octobre 1878; avril 1879.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 1878.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'Agriculture de Valenciennes, 31e an., t. XXXII, nos 1, 2, 3, 1879.

Bulletin des séances de la Société nationale de France, année 1879, no 2.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, nos 232, 233, 234, 235.

Revue scientifique de la France et de l'étranger, no 43, 8e année, 2e série.

Revue politique et littéraire, no 43, 8e année, 2e série.

Le Livre d'or, 2e année, no 2, 1879.

Revue Savoisienne, 20e année, no 3.

Le Bon Cultivateur, 19e année, no 2.

Association scientifique, nos 599, 604, 605, 606, 607.

Étaient présents :

MM. G. Lespiault, H. Bellot des Minières, A. Loquin, Aug. Petit-Lafitte, Lacolonge, baron de Verneilh, marquis de Castelnau d'Essenault, G. Brunet, Abria, Charles Durand, Roux, L. de Coëffard, Leo Drouyn, E. Royer, H. Minier, Saugeon, Th. Froment. Brives-Cazes, Combes.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1879.

Présidence de M. LESPIAULT, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A l'occasion du rapport déposé à cette séance sur le Mémoire de M. Melsens, M. le Président croit devoir porter à la connaissance de ses collègues que, dans la nuit du 19 juin dernier, la foudre est tombée sur l'Hôtel même de l'Académie, a renversé le concierge, et aurait été accompagnée d'effets singuliers dont le récit, fait immédiatement à M. Rayet par cet employé, tout ému encore de cet accident, ne présente pas néanmoins assez d'exactitude et de précision pour servir de base à des conclusions scientifiques.

Pendant la même nuit, ajoute M. le Président, un violent orage a éclaté aux environs de Nérac, et la foudre tombant dans une pièce de vignes installées au fil de fer, y a causé la mort d'un nombre considérable de ceps dont les tiges noircies et la moelle desséchée ou pourrie firent supposer d'abord que ce phénomène était, ou la conséquence d'une maladie nouvelle de cet arbuste, ou le résultat d'injections nuisibles, par exemple, de pétrole, qui seraient dues à la malveillance. Un examen plus attentif a démontré que la foudre était l'unique cause de ces accidents, sur les circonstances et la nature desquels M. le Président appelle l'attention de l'Académie.

Des faits analogues, dit M. Dezeimeris, se sont produits, il y a cinq ans, à Loupiac.

M. Brives-Cazes expose que, la même nuit (19 juin dernier), s'étant placé, pour observer l'orage, derrière les persiennes de l'une des fenêtres de son appartement ouvrant sur la place Pey-Berland, il a vu la foudre descendre le long du paratonnerre de la tour, et une sorte de globe de feu se détacher, qui, tombant sur le sol, y éclata aussitôt à la façon d'une bombe, sans laisser d'ailleurs aucune trace de son explosion.

M. de Lacolonge trouve un grand intérêt à ces divers renseignements et se proposerait d'en faire le sujet d'une communication à insérer dans les *Actes*. Le même membre, cherchant à expliquer le fait signalé par M. Brives-Cazes, rappelle que la plupart des pavés de nos rues étant en granit, il serait possible que les aspérités provenant de la taille de ces roches retinssent adhérentes à leur surface, par suite du frottement des roues des voitures et des fers des chevaux, des parcelles de métal à l'état de revêtement plus ou moins continu, offrant ainsi, dans une certaine mesure, des conditions favorables à l'attraction du fluide électrique et à la propagation de ses effets.

M. le Secrétaire général énumère plusieurs ouvrages et mémoires offerts ou adressés à l'Académie.

Une note sur la *Mécanique électrique*, envoyée à la Compagnie, est transmise à M. de Lacolonge pour être examinée.

M. Laporte, professeur du cours municipal de mathématiques appliquées, fait hommage à l'Académie de son nouveau *Traité d'extraction de la racine cubique*, et demande qu'il soit soumis à l'appréciation d'une Commission.

M. le Président désigne à cet effet MM. Valat, Abria et de Lacolonge.

M. Bournay de Veron, notaire à Paris, adresse plusieurs pièces relatives au testament de M. de Lagrange, et l'informe que Mme de Luppé, légataire générale du testateur, n'attend plus pour délivrer les legs faits à l'Académie que le décret qui en autorise l'acceptation.

A la suite d'observations échangées à ce sujet entre plusieurs membres, il est décidé que l'on priera M. le Préfet de hâter la conclusion de cette affaire. M. Brives-Cazes voudra bien se charger de ces démarches. C'est seulement lorsque l'Académie sera mise en possession des libéralités de M. de Lagrange, et après avoir obtenu l'assentiment de la légataire universelle, qu'il y aura lieu de s'occuper des questions à mettre au concours, non telles que semble l'exiger la *lettre* des clauses du testament, mais telles que les demande une interprétation saine et intelligente.

Sur l'avis favorable du Conseil, M. Melsens est proclamé membre correspondant, conformément aux conclusions du rapport de M. Abria, lu dans la séance précédente.

M. Raulin, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Azam et Micé, entretient l'Académie d'un travail de M. de Folin, intitulé : *Mésaventure malacologique*, et conclut à l'insertion de ces pages dans nos *Actes*, sous la réserve que le mémoire soit réduit à ses parties les plus essentielles et que son titre soit modifié. Ces conclusions sont adoptées, et l'honorable Rapporteur est prié de s'entendre à ce sujet avec M. de Folin.

En sa qualité d'archiviste, M. Raulin donne ensuite lecture d'une communication à propos des livres envoyés

à l'Académie. En présence du nombre croissant de ces ouvrages, s'élevant à plus de douze cents volumes ou brochures non reliés, et de la difficulté de les conserver en cet état, ne serait-il pas nécessaire de prendre au plus tôt des mesures?

Après diverses observations de la part de MM. Dezeimeris, Brunet, de Lacolonge et Loquin, M. le Président propose à l'Académie de saisir le Conseil de la question soumise par M. Raulin. Cet avis est adopté.

M. Brives-Cazes, au nom d'une Commission formée avec lui de MM. de Lacolonge et Micé, lit un rapport sur la candidature de M. H. Brochon, comme membre correspondant. Ce rapport, où sont heureusement exposés les divers titres du candidat, ses aptitudes variées, l'originalité de son talent d'avocat et ses rares facultés, conclut à l'admission.

L'Académie prend ces conclusions en considération, et en conformité de l'article 50 du Règlement, les renvoie à l'examen du Conseil.

La séance est levée à dix heures et quart.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Jahrbuch des Norweghischen meteorologischen institut for 1874-75-76.

Om stratificationens spor of Dr Theodor Kjeralf.

Ringen i forso Kirke.

Porhanlinger widenskals-Selskabet i Christiania, anno 1876, 1877, 1878.

Bidrag th. kunskaben om norger arkitiske fauna 1 mollusca regionis areticæ norvegete.

Om poncelets betydning for geometrien Det Rongelige norffe Frederiks universitets Aorsberetning jor maret 1876-1877.

Fortegnelse over separat ullrykafkristiania videnskabs-selskabs fordanlinger.

Mémoires de l'Académie des Sciences, des Lettres et des Arts d'Amiens, 3e série.

Memorie della Regia Accademia di Scienze, Lettere ed Arti in Modeno, t. XVIII.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, mai, juin 1879.

Société des Sciences, Agriculture et Arts de la basse Alsace, t. XII, 1879, 1er fascicule.

Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, vol. XXXIII, 4e série, t. III, 2e livraison, 1879.

Mémoires de la Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aude, t. XLII de la collection; t. XV, 3e série.

Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes, t. V.

Archives de la Commission scientifique du Mexique, 1864 à 1869.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 3e année, no 6.

Le Bon Cultivateur, 59e année, no 13.

Le Livre d'or, 2e année, no 12.

Reduzione del clorure di argento e del choror ferricoper, Donato Tomassi.

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres, t. VI, 3e fascicule, 1877; *Mémoires de la section des sciences,* t. IX, 2e fascicule, 1877.

Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Rochefort. Travaux, année 1877-78.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, 4e série, t. X.

Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

Étaient présents :

MM. G. Lespiault, H. Bellot des Minières, V.-L. Bordenave, Brives-Cazes, G. Brunet, Aug. Petit-Lafitte, R. Dezeimeris, H. Minier, marquis de Castelnau d'Essenault, V. Raulin, E. Royer, Th. Froment, Lacolonge, A. Loquin. L. de Coëffard.

SÉANCE DU 17 JUILLET 1879.

Présidence de M. LESPIAULT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Rayet, professeur à la Faculté des sciences, relate les divers phénomènes qui ont accompagné la chute de la foudre sur l'hôtel de l'Académie, durant la nuit du 19 juin dernier.

Au sujet de la communication faite à la séance précédente par M. Raulin, relativement aux volumes non reliés déposés dans nos archives, M. le Président rappelle que diverses propositions avaient été formulées, notamment celle par M. Dezeimeris de donner à la Bibliothèque de la ville les ouvrages offerts à l'Académie; que ces propositions ont été examinées au sein du Conseil; et qu'eu égard à la gravité de la proposition de M. Dezeimeris, la discussion de cette question pouvait sans inconvénient être remise après les vacances.

L'Académie consultée sur ce point adopte le renvoi.

Quant à la proposition de M. Raulin, le Conseil serait d'avis de faire brocher immédiatement un certain nombre des ouvrages offerts, afin d'en assurer au moins provisoirement la conservation.

M. Drouyn, en sa qualité de trésorier, fait observer que les ressources du budget de la Compagnie lui semblent trop restreintes pour suffire aux dépenses qu'entraînerait l'adoption de cette mesure.

/

M. de Lacolonge répond à cette objection que les frais de brochage sont très minimes, et qu'il serait possible de faire brocher les collections les plus importantes sans compromettre l'équilibre du budget.

L'examen de cette seconde proposition est de nouveau renvoyée au Conseil.

M. Brives-Cazes, chargé par l'Académie, à sa dernière séance, de prendre à la Préfecture de la Gironde les informations nécessaires à la conclusion de l'affaire des legs du marquis de Lagrange, rend compte du résultat de ses démarches. Le dossier des pièces relatives aux legs faits à l'Académie est complet; la Préfecture n'attend plus pour l'expédier à Paris que les dossiers afférents aux autres légataires; dossiers pour le complément desquels M. le Préfet va insister auprès des intéressés en retard.

M. Collignon, de la part de M. Emile Labroue, fait hommage à l'Académie de deux ouvrages intitulés: *Mémoire sur le poète Arnaud Daubasse* et *Bergerac sous les Anglais*. M. Collignon voudra bien en remercier l'auteur.

M. le Président a reçu de l'Académie de Bône une demande d'échange de ses publications avec nos *Actes* et propose à la Compagnie d'accepter cette offre; ce qui est adopté.

Le Secrétaire général, après l'énumération de divers ouvrages adressés à l'Académie, donne lecture d'une lettre de M. Valat, datée de Bagnères et dans laquelle notre honorable collègue, à la suite de détails sur son voyage aux Pyrénées et sur l'observatoire que dirige le général Nansouty, présente une notice intéressante sur la

Société Ramon dont M. Valat propose d'échanger les actes avec ceux de l'Académie.

Cette proposition est adoptée.

M. l'abbé Corbin adresse à l'Académie une *Dissertation sur le vrai pays d'origine de Clément V*. L'examen en est confié à MM. Gaussens, Auguin et de Coëffard.

M. Gragnon-Lacoste remercie l'Académie, et en particulier M. Minier, du rapport présenté il y a quelque temps sur *l'Haïtiade*, poème qui, d'après les nouvelles recherches de notre correspondant, semble devoir être attribué à Desquiron de Saint-Aignan.

M. de Lacolonge fait un rapport verbal sur deux opuscules traitant de l'application de la mécanique à l'électricité et du labourage électrique; publications renvoyées à son examen, et qui, sans avoir d'autre importance par elles-mêmes que celle de simple prospectus et d'articles de journaux, donnent néanmoins à l'honorable rapporteur l'occasion de rappeler divers faits intéressants relatifs à l'hydraulique et aux transformations réciproques d'une certaine quantité de travail en électricité et en lumière. M. de Lacolonge énumère d'abord, à ce sujet, quelques-unes des applications qui ont été faites dans l'industrie et les travaux publics des forces résultant des chutes de certains fleuves tels que le Rhin, le Rhône, le Niagara, et de la transmission de ces forces en divers lieux, au moyen de câbles, comme à Villeneuve-sur-Lot. Passant ensuite à la transformation réciproque d'une certaine quantité de travail en électricité par les machines Gramme, et notamment l'application au labourage du principe sur lequel reposent ces machines, M. de Lacolonge, tout en reconnaissant l'idée de cette application rationnelle, la croit

cependant en pratique d'une réalisation trop difficile, trop compliquée et trop coûteuse pour être susceptible d'une adoption générale, tout au moins dans la moyenne et la petite culture.

M. le Président, au nom de l'Académe, remercie le rapporteur.

La Compagnie déclare ensuite vacant le fauteuil de M. Jules de Gères, décédé l'année dernière.

M. Drouyn continue la lecture de ses *Variétés girondines*

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Description des machines et procédés par brevets d'invention, t. XCI.

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux, 1re année, n° 2.

Mémoires de la Société académique de Cherbourg, 1879.

Histoire anecdotique du vieux Cherbourg et de ses environs, par de Pontaumont.

Voyage au paradis terrestre, par le même.

M. Malouet à Cherbourg, par le même.

Le roi Louis au pavillon de Harlem, par le même.

La duchesse Mazarin et le chevalier de Courbeville, par le même.

Bulletin de la Société d'Apiculture, 3e année, n° 7, 1879.

Journal de Médecine, 8e année, n° 49.

Boletin del ministerio de Fomento, t. IV, number de 43 à 54.

Étaient présents :

MM. G. Lespiault, G. Brunet, Leo Drouyn, Auguin, Lacolonge, L. de Coëffard, Abria, V. Raulin, Baudrimont, E. Gaussens, H. Minier, H. Bellot des Minières, marquis de Castelnau d'Essenault, Aug. Petit-Lafitte, Brives-Cazes, E. Royer, Th. Froment, Charles Durand, Collignon.

SÉANCE DU 31 JUILLET 1879.

Présidence de M. LESPIAULT, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part du décès de M. Valade-Gabel, ancien membre résidant, et se rend l'interprète des sentiments de regrets et de sympathie que cette perte inspire à l'Académie.

M. Goujet s'excuse par lettre de ne pouvoir, à cause de l'état de sa santé, assister à la séance.

M. Céleste, attaché à la Bibliothèque de la Ville, demande l'autorisation de compulser les archives de l'Académie où se trouvent des documents de nature à intéresser notre Compagnie. Il sollicite en même temps le don de quelques exemplaires de la Table des *Actes* de l'Académie, à la publication de laquelle il a apporté un si utile concours.

Après diverses observations au sujet de cette Table, l'Académie défère à ces deux demandes.

M. le Président rappelle que M. Rayet s'occupe en ce moment d'une histoire de l'Observatoire de Bordeaux, et exprime le vœu que, dans le but de rendre cet ouvrage plus complet, les archives de l'Académie soient mises à la disposition de son auteur. Cette proposition est acceptée.

Au sujet de la mesure sollicitée par M. Raulin, de faire immédiatement brocher un certain nombre des publications déposées aux archives de la Compagnie, M. le Président expose que le Conseil, après examen, et

en présence des ressources trop restreintes de notre budget, est d'avis qu'il y a lieu pour le moment de surseoir à l'exécution de cette mesure.

L'Académie, consultée, adopte à cet égard l'avis du Conseil.

Au nom de M. Tamizey de Larroque, M. Dezeimeris fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Les Correspondants de Priresc,* et concernant des documents relatifs à divers personnages bordelais du XVII[e] siècle.

M. le Secrétaire général donne la liste des ouvrages adressés à la Compagnie. L'un de ces travaux ayant pour titre: *Dictionnaire gascon-français,* rédigé par M. Vayssier, et dont la publication est due à la Société archéologique de l'Aveyron, est renvoyé à l'examen de M. Brives-Cazes.

M. Godin, instituteur à Francs, envoie à l'Académie, pour prendre part au concours, un recueil de poésies intitulé : *Folioles.*

M. l'abbé Corbin soumet, de son côté, à l'Académie un travail manuscrit sur la famille de Rosa Bonheur.

L'ordre du jour appelle le vote sur la candidature de M. Henry Brochon. Il est procédé à ce vote par le mode habituel de scrutin, et l'honorable candidat, ayant réuni la majorité des suffrages exigée par l'article 55 du Règlement, est nommé membre résidant.

Le Secrétaire général donne lecture d'une lettre par laquelle notre honorable collègue, M. Petit-Laffite, après avoir exposé qu'une production naturelle connue sous le nom de *Cep de Peyre* se trouve à Langoiran, dans la plaine, au pied du vieux château, demande à l'Académie de se faire rendre compte de l'état actuel de cette

production phénoménale et de « témoigner par une » récompense quelconque à M. Chalès, propriétaire, tant » pour lui que pour la famille dont il est le représentant, » tout ce qu'il y a eu de mérite de leur part et d'avan- » tageux pour la science, dans la conservation de l'œuvre » de la nature et du temps dont il s'agit. »

A cette lettre sont annexés un dessin et une description du *Cep de Peyre*, par M. Girault, artiste de notre ville.

A la suite de diverses observations échangées à ce sujet, et dont il résulte que le *Cep de Peyre* est le reste d'une fontaine monumentale érigée autrefois dans le jardin de l'ancien château, et à laquelle des dépôts successivement accumulés de carbonate de chaux contenu dans les eaux qu'elle écoulait ont donné la forme actuelle, l'Académie décide que des remercîments seront adressés à M. Chalès pour les soins apportés par lui et sa famille à la conservation des restes de cette fontaine.

M. Leo Drouyn mentionne l'existence entre les communes de Ruch et de Blazimont d'une ancienne fontaine, dite *de la Poupe*, signalée antérieurement par M. Jouannet, et où vont boire, sous la conduite des matrones, les femmes du pays qui manquent de lait pour leurs nourrisons.

M. Lespiault a aussi constaté, dans les environs de Nérac, l'existence d'une fontaine donnant lieu aux mêmes superstitions.

M. Drouyn continue ensuite la lecture de la partie de ses *Variétés girondines*, relative à l'ancienne juridiction de Coirac.

La séance est levée à neuf heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Mémoires de l'Académie du Gard, 1877, 1re et 2e parties.

Association scientifique de France, nos 609, 611, 612.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, mai 1879.

Description des machines par brevet d'invention, t. XV, 1re partie.

Dictionnaire patois-français du département de l'Aveyron, par feu l'abbé Vayssier, publié par la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aveyron.

Journal des Savants, juin 1879.

Revue des Sociétes savantes, 6e série, t. VIII, juillet et août 1878.

Mémoires et Bulletins de la Société de Médecine et de Chirurgie de Bordeaux, 1er et 2e fascicules 1878.

Recueil des publications de la Société nationale Havraise d'études diverses, 43e année, 1876.

L'Investigateur, 45e année, mars, avril 1879.

Bulletin de la Société de Borda, 4e année, 1879, 2e trimestre.

Revue historique et archéologique du Maine, t. V, 2e liv., 1879

Bulletin de la Société Héraldique, 1re année, no 6, mars 1879

Nouvelles annales de la Société d'Horticulture, avril, mai, juin 1879.

Monographie du Rossignol, par Xavier Raspail.

Sulla non existenza dell' idrogeno nascente. Donato Tomassi.

Revue des Sociétés savantes, 2e série, t. III, IV, V, VI, VII, VIII et X; 3e série, t. Ier, 3 livraisons.

Le Bon Cultivateur, 59e année, nos 14 et 15, juillet 1879.

Étaient présents :

MM. Lespiault, R. Dezeimeris, Leo Drouyn, Duboul, Lacolonge, de Castelnau d'Essenault, Azam, Brives-Cazes, A. Loquin, Aug. Petit-Lafitte, H. Bellot des Minières, L. de Coëffard, O. Brunet, L.-A. Auguin, Roux, Oré, Collignon, de Mégret de Belligny, Royer, P. Dupuy, Saugeon, Micé, E. Gaussens, H. Minier, V Raulin, Baudrimont.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1879.

Présidence de M. LESPIAULT, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur la proposition de M. Valat, il est décidé qu'à l'occasion de la perte que vient d'éprouver M. Petit-Lafitte en la personne de son fils, M. le Président se rendra, auprès de notre honorable collègue, l'interprète des sentiments de douloureuse sympathie de la Compagnie.

M. Henry Brochon, élu membre résidant à la réunion précédente, est introduit, selon l'usage, dans la salle des séances par MM. Brives-Cazes, de Lacolonge et Micé, et prononce les paroles suivantes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Le vote presque unanime par lequel vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à prendre place au milieu de vous, m'a touché plus profondément que je ne saurais le dire. J'avais si peu de titres à vos suffrages que je me demanderais encore par quel excès de bienveillance il vous a plu de me les accorder, si je ne comprenais que, désireux de rendre hommage à la profession que j'exerce, vous vous êtes en même temps inspiré du souvenir de mon père et de la particulière amitié dont m'entoura M. Vaucher.

Vous vouliez que le barreau ne cessât pas d'être représenté dans l'Académie et qu'il le fût par un de ses membres les plus habitués aux luttes de la parole et à la pratique des choses judiciaires. Mais vous avez voulu aussi, j'en suis sûr, faire revivre au sein de votre Compagnie le nom d'un collègue dont l'un de vous a fait si brillamment l'éloge et que votre estime éleva jadis à la dignité de la présidence. Enfin, vous avez voulu, ce semble que le successeur de M. Vaucher

fût celui-là peut-être que l'indulgente affection de ce maître vénéré eût le plus volontiers recommandé à votre choix.

Ce n'est point le moment de lui payer une dette de reconnaissance pour sa protection d'outre-tombe, en vous rappelant quel avocat il fut et combien sa mémoire est digne de regrets, d'admiration et de respect. Je dois aujourd'hui me détourner de ce pieux et solennel sujet, pour appartenir tout entier à l'émotion de l'accueil si flatteur que m'a préparé votre courtoisie. Chacun de vous et M. le Président lui-même m'a déjà donné l'assurance de sa cordialité. Je vous en remercie du fond du cœur et demeure pénétré du sentiment des devoirs que votre sympathie m'impose.

M. le Président répond en ces termes au discours du récipiendaire :

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

L'Académie a toujours tenu à grand honneur de compter parmi ses membres quelques-uns des maîtres du barreau bordelais, l'un des premiers barreaux de France. Votre place était donc d'avance marquée dans nos rangs. Elle l'était à tous les titres, et, quoi que puisse en dire votre modestie, vous y aviez tous les droits : votre talent oratoire, votre science juridique, l'éclat qu'ont donné à votre nom plusieurs générations successives de grands avocats; plus que tout enfin, le souvenir profond et toujours vivant qu'a laissé votre père au sein d'une compagnie dont il fut si longtemps l'ornement et le charme.

Je ne redirai pas ici, après un de nos plus aimables collègues : « la délicatesse de son esprit et de son cœur, les » aperçus ingénieux, la hauteur et la sûreté de vues qui » caractérisent les nombreuses communications dont il a » enrichi nos *Actes.* » Je ne m'arrêterai pas non plus à cette autre mémoire si chère, celle de son ami Vaucher, à laquelle vous faites appel et qui suffirait, si besoin était, à vous assurer ici l'accueil le plus cordial et le plus affectueux. Le cadre de ce simple compliment de bienvenue ne me permet de vous parler que de vous-même.

C'est un des fâcheux privilèges des membres du barreau de voir presque toujours s'évanouir leurs créations les plus belles et les plus inspirées qui ne laissent trop souvent d'autres traces qu'un souvenir éphémère. Mais les devoirs académiques que vous contractez aujourd'hui vous amèneront sans doute à nous réserver quelques étincelles de cet esprit original que vous prodiguez ailleurs, et vous donneront l'occasion de reprendre les essais d'histoire juridique que vous avez si heureusement entrepris, il y a, hélas! trop d'années. Peut-être même, les mœurs académiques vous ramèneront-elles à ces études d'histoire naturelle que vous avez abordées dans votre première jeunesse et que vous n'avez pas sans doute abandonnées sans retour. J'en trouve l'heureux augure dans votre fidélité à ces sociétés scientifiques dont l'une vous compte parmi ses fondateurs et dont l'autre vous a choisi pour son président. En dépit de ces attaches anciennes, l'Académie compte que vous lui réserverez une part de vos loisirs et c'est en son nom que je vous exprime toute la confiance et toute la joie qu'elle éprouve en voyant revivre dans son sein un des noms qu'elle a le plus aimés.

M. Brochon, après cette allocution, va prendre place à côté de M. le Président.

MM. Baudrimont et Cirot de La Ville s'étaient excusés, par lettres, de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

Notre honorable collègue, M. l'abbé Gaussens, fait hommage à la Compagnie de son ouvrage intitulé : *Cinquante-deux homélies*.

Un mémoire manuscrit de linguistique qui a été adressé sous pli cacheté à l'Académie, pour participer au concours, est renvoyé à la Commission spéciale.

M. de Saint-Vidal se propose de donner lecture, à la

prochaine réunion, d'une lettre que lui a adressée M. Alexandre Dumas fils.

Sur l'observation du Secrétaire général, appuyée de celle de plusieurs membres, que l'Académie n'a point encore précisé la nature des médailles décernées aux lauréats du concours de cette année, une Commission composée de MM. Dezeimeris, Azam et Brunet est chargée de présenter un rapport à ce sujet.

M. Gragnon-Lacoste, membre correspondant, adresse à l'Académie, en vue du concours, une *Notice historique et archéologique sur l'ancien manoir et les mottes ou vignes du pape Clément V, à Pessac.* Ce travail est renvoyé au concours de l'année prochaine.

Diverses études de M. l'abbé Corbin sont déposées sur le bureau et seront soumises à l'appréciation des Commissions spéciales.

Au nom de M. Tamizey de Larroque, M. Dezeimeris fait hommage à l'Académie d'une nouvelle publication ayant pour titre : *Trois lettres inédites de Bertrand d'Exhaux, évêque de Bayonne.*

Au nom de M. Samie, M. le Président fait hommage à la Compagnie du récit par cet auteur d'une *Lutte entre un hérisson et une vipère.*

L'Académie remercie les auteurs de ces divers travaux.

L'appréciation d'un *Dictionnaire gascon-bazadais,* adressé à l'Académie, avec un pli cacheté, est renvoyée à la Commission de linguistique.

M. Leo Drouyn, chargé d'examiner le *Dictionnaire gascon-français,* de M. l'abbé Vayssier, fait brièvement

ressortir le mérite et l'importance de cet ouvrage, publié après la mort de l'auteur, par la Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron dont M. Vayssier était membre. En conséquence, notre savant collègue propose d'adresser à cette Société des remercîments pour l'impression et l'envoi de ce travail.

L'Académie, après différentes observations échangées entre plusieurs membres, sur la valeur exceptionnelle et toute spéciale de ce Dictionnaire, charge u e Commission composée de MM. Duboul, Valat et Drouyn, de lui présenter un rapport plus complet sur cette publication.

M. le Président expose à l'Académie que son Bureau, préoccupé de la composition du programme de la prochaine séance publique, jugerait à propos, afin d'ajouter à l'intérêt de cette séance, de demander à M. Collignon de vouloir bien y faire la lecture d'un de ses travaux. M. Collignon, pressenti à ce sujet et fort occupé en ce moment, a semblé décliner cette invitation; mais M. le Président croit que notre nouveau collègue ne résisterait pas devant une démarche officielle. L'Académie charge, en conséquence, le Secrétaire général de renouveler l'expression de son vif désir à M. Collignon.

M. Valat rend compte verbalement d'un *Supplément au Dictionnaire du patois de la Teste*, par M. Moureau, auteur de ce dictionnaire et lauréat de l'Académie. Tout en regrettant de ne point connaître assez le patois en usage à Bordeaux pour essayer une traduction ou une comparaison, notre honorable collège se rappelle suffisamment le patois de Montpellier où il a passé ses jeunes années, pour faire ressortir les quelques ressemblances et les différences nombreuses qui existent entre

l'idiome populaire à La Teste et celui usité à Montpellier.

Le même membre, au nom d'une Commission dont il fait partie avec M. Petit-Lafitte, rend compte d'une double communication adressée à l'Académie par M. Grellet-Balguerie : 1° un mémoire au sujet de l'abbé G. Desbiey, et 2° une note sur la découverte de pièces manuscrites qui paraissent démontrer à M. Grellet-Balguerie l'existence d'un ouvrage jusqu'à présent inconnu, sauf le titre, de l'ami de Montaigne, Étienne de la Boëtie.

M. Valat, à qui l'auteur a depuis adressé une nouvelle note rectificative, en annonçant l'envoi, non effectué, de certains documents, croit convenable de remercier notre honorable correspondant et de l'engager à publier *in extenso* tout ce qu'il a découvert. Mais d'ores et déjà, M. le Rapporteur fait des réserves sur le reproche adressé par M. Grellet-Balguerie à la mémoire de Brémontier. M. Valat ne regarde nullement comme prouvé que l'illustre ingénieur se soit attribué exclusivement le mérite d'avoir songé le premier à l'ensemencement des dunes, et sans rien nier ni rien affirmer, M. Valat juge à propos d'attendre autre chose que de vagues assertions, avant d'infliger un blâme à la mémoire de Brémontier; d'autant mieux que dans un entretien avec M. Lalesque, ancien maire de La Teste, M. Valat a appris que ce dernier possède sur cette question des documents authentiques qu'il se propose de publier.

M. Dezeimeris donne lecture à l'Académie d'un nouveau mémoire sur Ausone dans lequel, poursuivant le cours de ses observations inspirées par une critique aussi ingénieuse qu'érudite, notre collègue rétablit dans sa pureté le texte de certains vers ou passages altérés

par l'ignorance des copistes et l'indifférence ou l'oubli des éditeurs.

M. le Président remercie M. Dezeimeris de cette communication pleine d'intérêt qui prendra rang dans nos *Actes*.

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno CCLXXVI, 1878-79, série terza. *Transunti*, vol. III, fascicolo 7.

Description des machines et procédés par brevet d'invention. T. XV, 2e part., nouvelle série; t. XVI, 1re et 2e partie.

Bulletin de la Société Héraldique, 1re année, mars 1879, nº 9.

Société des Sciences naturelles de province. Rapport de M. Vergez à la distribution des prix, le 29 juin 1879.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Séances des 2 juin, juillet et août 1879.

Annales de l'Académie de la Rochelle. Section des sciences naturelles, 1878, nº 15.

Bulletin trimestriel de la Société des Sciences agricoles et Arts de la basse Alsace, t. XIII, 1879, 2e fasc.

Association scientifique de France, nos 613, 615, 616, 618, 619, 620, 621, 622, 624.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, juillet, août, septembre 1879.

Catalogue de la bibliothèque de la Société nationale des Sciences naturelles de Cherbourg, 2e partie, 2e livre, décembre 1877.

Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

Bullettino della Societa di Scienze naturale ed economiche di Palermo, nº 14.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 3e année, nos 8, 9 et 10.

Bulletin de l'Académie Delphinale, 3e série, t. IV, 1878.

Revue Savoisienne, 20e année, nos 7, 8 et 9.

Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale, agricole, manufacturière.

Annuario del Observatorio de Madrid, 1879.

Compte-rendu des 19e et 20e séances publiques annuelles de la Société de secours des amis des Sciences.

Le Bon Cultivateur, nos 16, 17, 18, 22 et 29.

Journal de Médecine, 9e année, no 3.

Notices sur le manuel du voyageur, par Kaltbrunner.

La Vérité sur la fixation des dunes du golfe de Gascogne, par Ch. Grellet-Balguerie.

Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise, 2e série, t. XII.

Bulletin de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, 116e année, nouvelle série, 1877.

Proceedings of the Royal Society, vol. XXVI, no 184 à 188; vol. XXVII, no 189 à 196.

Association française pour l'avancement des Sciences, 7e session, Paris, 1878.

L'Investigateur, 45e année, mai, juin, juillet et août 1879.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, t. XXXIX, année 1879, nos 4 et 5; séances d'avril, mai et juin, 1879, no 6.

Travaux du Conseil d'hygiène publique de la Gironde, 1878, t. XX.

Procès-verbaux des séances de la Société Malacologique de Belgique, t. VIII, 1879.

Illustrations of cretaceous and tertious plants of the western territories of the United States.

Memoirs of the Boston Society of natural History, vol. III, part. 1, number 1, 2; vol. XIX, part. 3, 4 et 1.

Essex Institute historical collection, vol. XX, part. 1, 2, 3, 4.

Bulletin of the Essex Institute, vol. II, no 1 à 12.

Sketch of the life and contributions.

Proceedings of the American philosophical Society, vol. XVIII

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 2e série, t. XIX, années 1879, 1880, 1er fascicule.

Le Département de l'Eure à l'Exposition universelle de 1878.

Boletin del Ministerio de Fomento de la republica Mexicana, t. IV, nos 70 à 123.

Determinacion de la longitud del pendulo de secundos y de la gravedad en Mexico à 2,283 met os sobre el nivel del mar.

Journal des Savants, août, septembre 1879.

Revue des Sociétés savantes, 2e série, t. IX, 1875.

Société des Sciences agricoles et horticoles du Havre, 14e bullet.

Chronological History of plants.

Bulletin de la Société de Borda, 4e année, 1879, 3e trimestre.

Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, bulletin no 2, mai 1879.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, 118e année, t. LVIII, nos 1 à 6, janvier à juin 1879.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, no 238, bulletin de juin 1879.

Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, 2e série, 14e année 1878, 1er et 2e semestres.

Notice sur quelques restes d'édifices romains trouvés dans le rempart vitrifié du Puy-de-Gaudy, par J.-E. Thuot.

Le Cultivateur Agenais, 16e année, no 4, 1er octobre 1879.

Nouvelles Annales de la Société d'Horticulture de la Gironde, no 5.

Le Bon Cultivateur, nos 19, 21.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, t. XX, 1878.

Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, 2e série, 15e année 1879, 1er semestre.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. XXXV.

Atti dell' Accademia Gioenia di Scienze naturali in Colonia, serie terza, t. II.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire.

Report of the superintendent of the United States coad survey Shoving the progress of the survey durino the year 1874.

Note sur le moteur Cavalerie.

Annual report of the United States geological and geographical survey of the territories embracido Colorado and parts of adjacent territories.

Smithsonian Miscellaneous collections, vol. XIII.

Report of the Commissiones of agriculture for the year 1877.

Annual Report of the Board of regents of the Smithsonian Institution for the year 1877.

Historical collections of the Essex Institute, vol. XIV, januario, april, juli, october 1877, nos 1 à 4.

Miscellaneous publications, no 9. *Descriptive catalogue of photographs of North American Indian.*

Miscellaneous publications bibliography of North, American invertebrate poleontology of C. A. Whitomo.

Proceedings of the Academy of natural Sciences of Philadelphia, part. 1, january-april 1878, part. 2, april-september 1878, part. 3, september, october, november, december 1875.

Proceedings of the American Philosophical Society, vol. XVIII, n° 102.

Mineral map and general statistics of News Sout-Wales Australia.

La Gaceta cientifica de Venezuela, ano 2, t. II, n°s 28 à 45; ano 1, t. III, n°s 2, 3, 4.

Mémoires de l'Académie de Dijon, 3e série, t. V, année 1879.

Faune conchyliologique terrestre fluviale, Carte de la Nouvelle Calédonie.

Lutte provoquée entre une vipère et un hérisson.

Journal de Médecine, 9e année, n° 14, 1re série 1879.

Trois excursions entomologiques dans le département de la Gironde. Samie.

Annuaire de la Société Philotechnique, 1878, t. XXXIX.

Le Cultivateur Agenais, n° 5, 16e année, 1er novembre 1879.

Étaient présents :

MM. Lespiault, H. Bellot des Minières, J. Daboul, Leo Drouyn, marquis de Castelnau d'Essenault, A. Loquin, Charles Durand, F. de Saint-Vidal, de Mégret de Belligny, R. Dezeimeris, Azam, V. Raulin, Brives-Cazes, Lacolonge, L. de Coëffard, Oré, Saugeon, Gaussens, Combes, Valat, Micé.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1879.

Présidence de M. LESPIAULT, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président informe l'Académie que, sur le désir exprimé par elle, il s'est rendu auprès de M. Petit-Lafitte l'interprète des sentiments de condoléance de la Compagnie à l'occasion de la perte que notre honorable collègue a récemment éprouvée. M. Petit-Lafitte a prié M. le Président de remercier l'Académie de ces témoignages

de sympathie et lui a manifesté son intention de reparaître avant peu au sein de la Compagnie.

M. le Secrétaire général a reçu de M. Collignon l'assurance que notre honorable collègue donnerait lecture d'un de ses travaux inédits à la prochaine séance publique.

M. Henry Brochon croit devoir signaler à l'Académie un mémoire de M. Delforterie relatif à Brémontier et aux travaux d'ensemencement des dunes inaugurés par ce célèbre ingénieur.

M. Valat répond qu'il a pris connaissance de ce mémoire, dans lequel il n'a rien trouvé que n'ait reproduit celui de M. Grellet-Balguerie, sauf une allusion à ce fait que Brémontier aurait brûlé plusieurs lettres et documents émanés de l'abbé Desbiey. « Mais ce fait n'est » point prouvé, ajoute M. Valat, et laisse par conséquent » indécise la question de savoir à qui appartient l'in- » vention du procédé d'ensemencement des dunes de » l'Océan. »

M. Brives-Cazes fait observer que les archives de l'Académie possèdent de nombreux mémoires antérieurs à Brémontier, et qui s'occupent de cette question.

La Correspondance est ensuite dépouillée; et M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle la Société des architectes de Bordeaux demande à l'Académie de contribuer aux frais d'exécution de la statue de Louis qui doit être prochainement érigée dans la ville de Bordeaux, à l'occasion du centenaire de ce grand artiste. Le Conseil, à qui M. le Président avait communiqué cette demande, regrettant tout particulièrement dans cette circonstance l'exiguité des ressources de notre budget, propose une souscription de cent francs.

L'Académie s'associe aux regrets du Conseil et adopte cette proposition.

M. le Président a reçu de l'Académie de Saint-Louis (État du Missouri) une lettre par laquelle cette Société accuse réception de divers travaux de notre Compagnie et sollicite l'envoi de nos *Actes* en échange de ses propres publications. — Adopté.

Lecture est aussi donnée d'une lettre par laquelle M. O. Uzanne, rédacteur en chef de la revue : *La Loire,* demande que l'Académie veuille bien lui adresser les procès-verbaux de ses séances. L'Académie décide que, déférant à ce désir, ses comptes-rendus seront envoyés à M. Uzanne.

MM. Cirot de La Ville, Roux et de Saint-Vidal s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

M. le Secrétaire général, après une rapide énumération de diverses publications offertes à l'Académie, donne lecture d'une lettre de M. E. Pajot, remerciant l'Académie de l'avoir élu membre correspondant.

M. de Castelnau ajoute que M. Pajot sollicite l'envoi des *Actes* de l'Académie : ce qui est accordé.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau. — Il y est immédiatement procédé. — M. Hippolyte Minier ayant obtenu plus de la majorité absolue des suffrages est élu vice-président pour 1880.

MM. Collignon et de Castelnau sont appelés à remplir les fonctions de secrétaires adjoints durant le cours de la même année.

A l'égard des membres du Conseil, l'Académie décide que ceux élus l'année dernière seront, aux termes du

Règlement, maintenus pour un an encore dans leurs fonctions.

M. Raulin est également maintenu comme archiviste.

La liste des officiers de l'Académie se trouve donc ainsi formée pour l'exercice 1880 :

MM. Micé, *Président.*
Minier (Hippolyte), *Vice-Président.*
L'abbé Bellot des Minières, *Secrétaire général.*
de Castelnau et Collignon, *Secrétaires adjoints.*
Leo Drouyn, *Trésorier.*
Raulin, *Archiviste.*
Lespiault, Duboul, de Lacolonge et Ch. Durand, *Membres du Conseil.*

Après avoir rappelé à l'Académie que deux fauteuils sont devenus vacants par suite du décès de nos regrettés collègues M. Jules de Gères et M. Henri Gintrac, M. le Président propose de déclarer officiellement cette vacance et de la faire connaître au public, suivant l'usage, par la voie de la presse locale.

M. le Président ajoute à ce sujet qu'il a déjà reçu une lettre d'un candidat à celui de ces fauteuils précédemment occupé par M. de Gères, et propose, après en avoir donné lecture, de réserver cette candidature pour être examinée avec celles qui pourront se produire, quand la vacance aura été publiée.

M. Froment et M. de Lacolonge font remarquer que la vacance du fauteuil de M. Gères a déjà été proclamée et que, dès lors, la candidature qui est annoncée se trouve dans les conditions exigées pour être soumise à l'examen d'une Commission.

A la suite d'observations échangées à ce sujet, l'Aca-

démie décide que la vacance du fauteuil occupé précédemment par M. de Gères sera de nouveau, et en tant que de besoin, publiée en même temps que celle du fauteuil de M. Gintrac, et que la candidature de M. de Tréverret dont il s'agit sera renvoyée à l'examen d'une Commission composée de MM. Roux, Froment et Henry Brochon.

La Commission du Programme des questions à mettre au concours pour 1880, ayant fait observer que certaines de ces questions précédemment proposées n'ont pas encore été traitées, le Conseil serait d'avis de les maintenir dans le nouveau Programme dont la rédaction serait confiée à une Commission composée de MM. Brives-Cazes, Oré et Micé.

L'Académie se range à cette manière de voir, sous la condition que les questions seront rédigées et soumises par leurs auteurs à l'examen de la Commission qui vient d'être nommée.

Au nom d'une autre Commission dont il fait partie avec MM. Brunet et Dezeimeris, M. Azam lit un rapport complémentaire sur la *Statistique générale du département de la Gironde,* par M. Edouard Féret; l'honorable rapporteur rappelle de nouveau le mérite, l'importance et l'intérêt de cet ouvrage, pour lequel la Commission demanderait une médaille d'or.

Cette proposition est prise en considération par l'Académie.

Au nom de la Commission de linguistique, M. Dezeimeris fait un rapport verbal sur un ouvrage relatif à la langue gasconne et adressé à l'Académie en vue du concours. Tout en reconnaissant la valeur de ce travail, l'honorable rapporteur exprime le regret que, dans son

introduction, l'auteur s'appuie sur un trop petit nombre de documents et manque de critique. La partie consacrée au glossaire offre un intérêt plus réel et témoigne de recherches sérieuses; mais le style en est parfois incorrect, ce qui provient sans doute de la précipitation apportée, de l'aveu même de l'écrivain, dans la rédaction de son œuvre. Si ce travail, d'une étendue considérable, avait été revu et perfectionné, M. Dezeimeris proposerait une médaille d'or; mais en l'état actuel, l'honorable Rapporteur proposerait de n'accorder qu'une médaille d'argent à son auteur et d'inviter ce dernier à rendre ce mémoire digne d'une plus haute récompense, même de l'insertion dans nos *Actes*. Si l'Académie se décidait à admettre, dès à présent, ces conclusions, M. Dezeimeris rédigerait, pour en donner lecture à l'une de nos prochaines séances, un rapport plus développé dans ce sens.

L'Académie y souscrit bien volontiers.

M. Dezeimeris reprend la parole et lit une étude sur Mathurin Régnier. Notre savant collègue soumet quelques passages des œuvres du vieux poète aux mêmes règles de critique, de grammaire et de philologie dont il a fait récemment un si judicieux emploi à propos de certains endroits d'Ausone; il commente ces vers de Régnier avec sa fine et piquante érudition, et rétablit suivant leur texte primitif divers passages restés jusqu'à ce jour peu intelligibles et incorrects.

Cette lecture, écoutée avec un intérêt soutenu, paraîtra dans nos *Actes*.

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Rivista maritima, septembre 1879.

Description des machines et procédés par brevet d'invention, t. XVII.

Journal des Savants, octobre 1879.

Revue des Sociétés savantes des départements, 7e série, t. XV, 1re et 2e livraison.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, septembre, octobre, 1879.

Bulletin trimestriel de la Société des Sciences, Agriculture et Arts de la basse Alsace, t. XIII, 1879, 3e fascicule.

Bulletin de la Société nationale d'Agriculture de France, t. XXXIX, 1879, 3e fascicule.

Bulletin de la Société nationale d'Agriculture de France, t. XXXIXe de la fondation, no 7, no 11.

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture de France, année 1877.

Répertoire des travaux de la Société de Statistique, t. XXXIX.

Bulletin de la Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, exercice 1878-1879.

Station agronomique de Grignon, culture du champ d'expériences, 1872 à 1378.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, 3e série, t. V, années 1878, 1879.

Revue Savoisienne, 20e année, no 10, 31 octobre 1879.

Association scientifique de France, octobre, novembre 1879, nos 623, 628.

Étaient présents :

MM. G. Lespiault, Dr L. Micé, H. Bollot des Minières, R. Dezeimeris, Oré, Azam, H. Brochon, de Castelnau d'Essenault, A. Loquin, Charles Durand, Brives-Cazes, G. Brunet, Lacolonge, Leo Drouyn, Valat, L. de Coëffard, Th. Froment, Max. Collignon, Combes.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1880.

Présidence de M. LESPIAULT, Président.

M. de Castelnau, l'un des secrétaires adjoints, donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente.

M. Valat croit devoir rappeler qu'à cette séance il a déposé sur le bureau deux questions rédigées par lui et destinées à figurer dans le programme du prochain concours : l'une, se rapportant à l'*État de la science pédagogique en Europe;* l'autre, à l'*Histoire des progrès de l'agriculture en France depuis 1750.* M. Valat désirerait que mention en fût faite au procès-verbal. L'Académie se rend au vœu de M. Valat.

Sous le bénéfice de cette observation, le procès-verbal est adopté.

M. Froment obtient la parole et demande s'il est conforme au Règlement de publier dans les comptes-rendus tout ou partie des rapports présentés sur les diverses candidatures.

M. le Secrétaire général répond que cette publication n'est point de règle, il est vrai, mais qu'elle est de nature, en certains cas, à ajouter de l'intérêt aux comptes-rendus.

A la suite d'observations échangées à ce sujet entre quelques membres de la Compagnie, l'Académie, sur la proposition de M. le Président, décide qu'à l'avenir les rapports sur les candidatures ne seront imprimés en totalité ou en partie dans les comptes-rendus qu'autant bu'il aura été statué à cet égard par un vote préalable.

M. Hippolyte Minier remercie l'Académie de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire, à la dernière séance, en l'appelant aux fonctions de vice-président.

M. le Président informe la Compagnie qu'il s'est fait auprès de M. Gustave Brunet l'interprète des sentiments de douloureuse sympathie de la Compagnie, à l'occasion de la perte récente éprouvée par notre honorable collègue en la personne de son frère.

L'Académie de Marseille réclame l'envoi de nos *Actes* qui lui avait été accordé et qu'elle n'a pas reçus. M. Raulin est prié d'aviser.

M. le Président, au nom de notre honorable collègue, M. Loquin, fait hommage des ouvrages suivants : *la Musique à Bordeaux; les Mélodies populaires de la France; Notions élémentaires d'harmonie moderne.*

L'Académie remercie M. Loquin du don de ces ouvrages, qui seront déposés aux archives.

Il est également fait hommage par notre collègue, M. Durand, de sa *Notice sur la corporation des maîtres maçons et architectes de la ville et faubourgs de Bordeaux.* L'Académie, par l'organe encore de son Président, remercie notre honorable collègue de ce mémoire, et en ordonne le dépôt.

M. le Président informe l'Académie du décès de l'un de ses membres correspondants, M. l'abbé Manceau, curé de Castres, et exprime les regrets de la Compagnie, à l'occasion de cette perte.

Une lettre adressée à M. le Secrétaire général informe l'Académie que M. Roux, par suite des travaux dont il est surchargé en ce moment, ne pourra présenter qu'à

la prochaine séance son rapport sur le concours de poésie.

La séance publique se trouve par suite ajournée au 15 janvier prochain, sur la proposition de M. le Président.

Il est toutefois entendu que cette décision ne fera pas loi pour l'avenir.

Au nom de M. Baudrimont, détenteur d'un Dictionnaire gavache offert par son auteur à l'Académie et que notre collègue avait eu le désir d'examiner, M. Dezeimeris fait la remise de cet ouvrage, qui sera déposé aux archives.

Le même membre, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Brunet et Lespiault, lit un rapport sur un *Glossaire du gascon bazadais*, adressé à l'Académie en vue du concours. Notre honorable collègue complète l'exposé qu'il avait présenté verbalement à la séance précédente, et, après avoir fait de nouveau ressortir les qualités et aussi les imperfections de ce glossaire, conclut en ces termes :

« L'attribution d'une médaille d'or ne pourrait guère se concilier avec la constatation de nombreux et sérieux défauts. Resterait la médaille d'argent; mais donner celle-ci purement et simplement paraîtrait aux membres de la Commission une récompense insuffisante.

» Nous vous proposons donc de décider, continue l'honorable Rapporteur, qu'il sera dit à l'auteur, lorsqu'on connaîtra son nom, que son œuvre, déjà méritoire, peut être grandement amendée ; que l'Académie verrait avec satisfaction l'exécution de ce perfectionnement, et que, pour un futur concours, elle dispense l'auteur de la condition de l'anonymat, imposée par le Règlement, ce qui lui permettrait d'aspirer à la médaille d'or... et plus tard peut-être aux avantages de l'impression dans nos *Actes*, ce qui serait sans doute, aux yeux de l'auteur, la récompense la plus efficace de son œuvre. »

Sous le bénéfice de ces observations, la Commission propose donc à l'Académie de décerner au *Lexique du gascon de Bazas* une médaille d'argent à titre de chaleureux encouragement.

Ces conclusions sont prises en considération; et le pli cacheté qui accompagnait cet ouvrage, avec cette devise : « Cade pahis qu'a sa coustume » est alors ouvert par M. le Président; il porte le nom de M. Albert-Bernard Vigneau, docteur en médecine à Bazas.

Au nom de la Commission du programme, M. Brives-Cazes fait à son tour un rapport verbal sur la nature et l'énoncé des questions appelées à insérer au programme du prochain concours.

A la suite d'observations échangées entre plusieurs membres à l'occasion de ce rapport, l'Académie, conformément à la proposition de M. Brives-Cazes, décide que plusieurs questions précédemment publiées seront conservées dans le nouveau programme, eu égard à leur caractère évident de permanence; et ce principe admis, que la rédaction du nouveau programme sera arrêtée d'après les conclusions de la Commission.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Romania, nos 31 et 32, juillet et octobre 1879.

Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, vol. XXXIII, 41e série, t. III, 3e et 4e livraisons.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 3e année, no 11, 1879.

Le Bon Cultivateur, 59e année, no 23, novembre 1879

Association scientifique de France, 629.

Smithsonian miscellaneous collections, t. XIV, XV

The Argentine Republic.

Brasilion biographical annual by Joaquin Manuel de Mucedo, vol. III.

Proceedings of the American Association Report of the superintendent of the United States the progres of the surwey during the year 1875.

Mines and mineral statistics of New South-Wales.

Sweiunbbreikigfler Bahreshericht des staats acher baubeborde bon Ohio.

Proceedings of the royal Geographical Society.

Étaient présents :

MM. G. Lespiault, L.-A. Auguin, H. Bellot des Minières, A. Loquin, de Castelnau d'Essenault, Leo Drouyn, Lacolonge, V. Raulin, R. Dezeimeris, H. Minier, Brives-Cazes, Th. Froment, Valat, E. Gaussens, Dr L. Micé, Max. Collignon, de Mégret de Belligny, Charles Durand.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1879

Présidence de M. LESPIAULT, Président.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Après quelques observations présentées par MM. Dezeimeris et Raulin, le procès-verbal est adopté.

Revenant cependant sur l'un des incidents de la réunion précédente, le Secrétaire général exprime tous ses regrets de la décision prise au sujet du compte-rendu ; il estime que l'insertion de tout ou partie d'un rapport de candidature ne pouvait qu'ajouter de l'intérêt aux procès-verbaux imprimés de nos séances; que ce compte-rendu étant rédigé sous la responsabilité personnelle du Secrétaire général, il ne s'expliquait pas qu'on y apportât en principe une restriction absolue; et qu'il lui semblait bon

que l'Académie laissât une certaine latitude à celui qui doit reproduire, en l'animant de son mieux, la physionomie de chacune des séances.

Plusieurs membres croient devoir insister pour que la décision prise à la dernière réunion soit maintenue; l'incident est vidé.

M. Roux s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, son rapport sur le concours de poésie n'étant pas prêt. M. le Président, en présence de cette situation, pense que le jour de la séance publique ne pourra être fixé que le 8 janvier prochain.

Notre ancien collègue, M. Linder, prie l'Académie de lui faire parvenir certains volumes de nos *Actes* qu'il n'a pas encore reçus.

Une lettre adressée à M. le Président fait part de la mort de M. Alphonse Chevalier, chimiste, membre correspondant de l'Académie.

M. Rayet, professeur à la Faculté des sciences, informe 'Académie qu'il aspire au fauteuil laissé par M. Henri Gintrac. Une Commission composée de MM. Lespiault, Royer et Micé, appréciera les titres de l'honorable candidat.

M. Azam, au nom de M. Féret, dépose un exemplaire du *Supplément* à la *Statistique générale de la Gironde*.

Le même membre fait hommage en son nom personnel d'une brochure sur les *anciennes faïences de Bordeaux*.

M. le Secrétaire général présente au nom de Mgr de La Bouillerie, coadjuteur de l'archevêque de Bordeaux, un volume intitulé : *L'homme, sa nature, son âme, ses facultés et sa fin, d'après la doctrine de saint Thomas d'Aquin.*

M. le Président exprime la gratitude de l'Académie et charge M. Brochon d'analyser cette œuvre de haute philosophie dans une prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la continuation de la lecture de M. Dezeimeris. M. le Président remercie notre érudit collègue de ses ingénieuses remarques, qui portent cette fois sur André Chénier.

MM. Brochon et Froment présentent à ce sujet des observations auxquelles répond M. Dezeimeris.

M. Bellot lit à son tour plusieurs morceaux de poésie.

La séance est levée à trois heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Ossuaire de la lette du Grand-Baron dans les sables de La Teste, à Lalesque.

Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Nîmes, 7e année, nos 6 et 7.

Le Cultivateur Agenais, 16e année, no 6, décembre 1879.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 3e année, 1879.

Découvertes des causes des maladies des vers à soie.

Journal des travaux de l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale et de la Société française de Statistique universelle, 49e année, novembre, 1879.

Le Bon Cultivateur, nos 24, 25, décembre, novembre 1879.

Association scientifique de France, décembre, novembre 1879.

Boletin del Ministerio del Fomento, no 124 à 136.

Étaient présents :

MM. G. Lespiault, H. Bellot des Minières, Leo Drouyn, R. Dezeimeris, Brives-Cazes, Th. Froment, Ch. Durand, Lacolonge, V. Raulin, Azam, H. Brochon, de Mégret de Belligny, L. de Coëffard.

SÉANCE DU 15 JANVIER 1880.

Présidence de M. LESPIAULT, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Petit-Lafitte remercie l'Académie des témoignages de sympathie qu'elle a bien voulu lui donner à l'occasion de la perte de son fils.

MM. de Lacolonge et Brochon s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Dr Denucé, doyen de la Faculté de médecine, pose sa candidature au fauteuil vacant par le décès de M. Henri Gintrac. Une Commission, composée de MM. Micé, Oré et Azam, est chargée d'apprécier les titres du candidat.

M. Lespiault fait hommage à la Compagnie de deux brochures avec Atlas sur les orages de 1876 et 1877.

Le secrétaire général donne la liste des ouvrages adressés à l'Académie.

M. le Dr Oré expose que M. l'abbé Blatairou, empêché depuis bien des années par la maladie de prendre part aux travaux de la Compagnie, prie l'Académie d'accepter sa démission de membre résidant.

La Compagnie accepte, quoique à regret, cette démission, nomme M. l'abbé Blatairou membre honoraire et déclare son fauteuil vacant.

Au nom de la Commission de poésie, composée avec lui de MM. Minier et Mégret de Belligny, M. Roux fait un rapport sur les quelques pièces envoyées au concours.

La Commission propose une médaille d'argent pour le volume de M. Godin intitulé : *Promesses;* et une mention honorable pour les trois morceaux de vers soumis à l'appréciation de l'Académie par M. C. Vergez, commis-greffier à la Cour d'appel (le tout sous le bénéfice de l'art. 48).

Au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Roux et Brochon, M. Froment donne lecture d'un rapport sur la candidature de M. de Tréverret au titre de membre résidant. Les conclusions de ce rapport sont favorables à l'honorable candidat et prises en considération par la Compagnie.

Adoptant les conclusions de la Commission générale du concours, l'Académie décide qu'il y a lieu d'accorder les récompenses suivantes :

1° Une médaille d'or à M. Féret pour son ouvrage intitulé : *Statistique du département de la Gironde.*

2° Une médaille d'or à M. Céleste, employé à la Bibliothèque de la Ville, pour sa Table générale des 102 volumes manuscrits de l'ancienne Académie.

3° Une médaille d'argent à M. Godin pour son *Mémoire sur les communes de Francs, Saint-Cibard et Tayac.*

4° Une autre médaille d'argent au même M. Godin pour ses poésies intitulées : *Promesses.*

5° Une médaille d'argent à M. le Dr Vigneau, membre correspondant, pour son *Glossaire du gascon bazadais.*

6° Une mention honorable à M. C. Vergez pour diverses oésies.

L'assemblée décide que la séance publique aura lieu le jeudi 19 février prochain.

La séance est levée à onze heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Description des machines et procédés par brevet d'invention, t. XCIII, XCIV, 1re et 2e partie.

Journal of the Asiatic Society of Bengal. edit. by the honorari Secretaries, nos VI, VII.

Revue des Sociétés savantes, 3e série, t. Ier, 1878, 4e livraison.

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, 1re année, no 4, décembre 1879.

Supplément au Dictionnaire patois de La Teste.

La Vérité sur la fixation des dunes de Gascogne, par Ch. Grellet-Balguerie.

Trois Lettres inédites de Bertrand d'Exhaux, évêque de Bayonne, publiées avec notice, notes et appendice, par Ph. Tamizey de Larroque.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, t. XXXIX, année 1879, no 8.

Actes de la Société Linnéenne, vol. XXXIII; 4e série, t. III, 4e livraison.

Association scientifique de France, nos 631, 633 et 635.

Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.

Étaient présents :

MM. G. Lespiault, H. Bellot des Minières, V.-L. Bordenave, Roux, Leo Drouyn, Valat, Brives-Cazes, Aug. Petit-Lafitte, de Castelnau d'Essenault, H. Minier, Oré, Ch. Durand, Th. Froment.

SÉANCE DU 29 JANVIER 1880.

Présidence de MM. LESPIAULT et MICÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rappelle à l'Académie la perte sensible qu'elle vient de faire en la personne de M. Baudrimont

et donne lecture du discours suivant qu'il a prononcé sur la tombe de notre regretté collègue :

MESSIEURS,

Je viens, au nom de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, rendre un suprême hommage à l'un de ses membres les plus anciens et les plus vénérés.

Entré il y a trente et un ans dans notre Compagnie, successivement élevé aux fonctions de secrétaire général et à l'honneur de la présidence, M. Baudrimont fut, jusqu'à son dernier jour, aussi assidu à nos séances qu'exact dans sa collaboration à nos actes.

L'heure n'est pas venue d'analyser les travaux si divers de notre collègue ; de montrer, dans son œuvre féconde, la résultante complexe de son esprit toujours en avant de la science, de sa prodigieuse mémoire, de sa puissante imagination dont les élans, peut-être excessifs, semblaient parfois toucher au génie. Je laisse d'ailleurs à des voix plus autorisées que la mienne le soin de rappeler ses découvertes en chimie, en science agricole, en physiologie, ainsi que la part qu'il a prise, dès l'origine, à la discussion approfondie de ces hautes questions qu'agite encore la physique contemporaine : transformation mutuelle des forces, constitution intime des corps, formes et mouvements des molécules, et tant d'autres problèmes vers lesquels l'attirait invinciblement une insatiable curiosité scientifique.

Jetant, sans compter, ses mémoires dans tous les recueils, ou les conservant dans ses cartons quand il n'avait pas eu le temps d'y mettre la dernière main, M. Baudrimont réservait pour nos *Actes* ceux de ses travaux qui confinaient à l'érudition et à la philosophie. C'est ainsi qu'il nous a donné ses essais sur la réforme de l'enseignement, ses aperçus sur la classification des sciences, ses recherches sur les origines et la langue des Basques, et tant d'autres pages, toujours ingénieuses, même lorsqu'elles prêtaient à contestation.

Les comptes-rendus de nos séances, dont il inaugura la publication comme secrétaire général, sont remplis de ses chaudes improvisations, toutes frappées à l'empreinte d'un

esprit élevé et d'un cœur généreux. Nul ne s'enthousiasmait plus facilement pour les travaux de ses collègues. Ignorant de la jalousie, s'il revendiquait énergiquement ce qu'il croyait lui appartenir, il était toujours le premier à mettre en relief le mérite des autres. C'est ainsi qu'il a traversé la vie, ne laissant ici-bas que des amis, profondément regretté de tous ceux qui l'ont connu, plus particulièrement de ses confrères de l'Académie, et plus encore de ses collègues de la Faculté des sciences. Que dirai-je de sa famille, si terriblement éprouvée? Si quelque chose pouvait adoucir l'amertume d'une douleur qui n'admet pas de consolation, ce serait la certitude de la voir partagée par toute la population de cette grande ville, par toutes les générations qui ont aimé et vénéré le savant, le citoyen, l'homme de cœur.

M. le Président ajoute que, dans la même circonstance, au nom de la Faculté des Sciences, M. Abria s'était exprimé en ces termes :

MESSIEURS,

La Faculté des Sciences de Bordeaux a été frappée bien douloureusement et pour ainsi dire à l'improviste. Une telle séparation est toujours pénible. Mais elle est accompagnée d'amers regrets lorsqu'elle atteint un collègue qui occupait sa chaire depuis plus de trente-deux ans, qui n'avait avec tous que de confraternelles et excellentes relations, et dont les travaux honoraient le corps auquel il appartenait.

M. Baudrimont, né en 1806, à Compiègne, se destina de bonne heure à l'étude de la pharmacie et de la médecine. Il vint achever ses études médicales à Paris, peu après 1830.

Des recherches spéculatives sur les lois des combinaisons chimiques le conduisirent à s'occuper spécialement de chimie, et ses travaux prirent dans ce sens une direction bien déterminée, lorsqu'il fut choisi, en 1833, par l'illustre Thénard, pour diriger les travaux de l'important laboratoire du Collège de France. Sa réputation s'étendit rapidement. Il publia, vers 1844, un traité de chimie fort remarquable par les vues nouvelles sur la théorie atomique, vues qui fixèrent

l'attention du monde savant, déjà appelée sur ce point par les publications de M. Dumas et des chimistes français, de Laurent et Gerhardt en particulier.

M. Baudrimont s'occupait à la même époque, en collaboration avec M. Martin Saint-Ange, d'un travail important sur l'évolution embryonnaire des oiseaux et des batraciens, travail qui fut couronné peu de temps après par l'Académie des sciences de l'Institut.

Laurent, qui avait été nommé à la chaire de chimie lors de la création de la Faculté de Bordeaux, la quitta en 1848 à la suite de sa nomination comme essayeur de l'un des bureaux de la Monnaie de Paris. Cette chaire, devenue vacante, fut confiée à M. Baudrimont, qui l'occupait depuis 1847 à titre provisoire et qui ne tarda pas à y être nommé définitivement. Ses travaux le désignaient suffisamment au choix du ministre et à celui de ses collègues, heureux de le voir prendre place dans leurs rangs.

Les nombreux élèves formés par notre honorable collègue et dont plusieurs occupent aujourd'hui de hautes et honorables positions, se souviendront toujours de cet enseignement clair, méthodique et constamment maintenu au courant de la science. Le professeur était jaloux de ne laisser passer, sans l'avoir approfondie, aucune des nombreuses questions soulevées par les progrès de la chimie, de la chimie organique en particulier.

Chargé vers 1854 d'un cours de chimie agricole, qu'il professa à la Faculté, M. Baudrimont s'occupa de questions qui intéressent les applications de la chimie à l'agriculture et il publia sur plusieurs d'entre elles des notes d'un haut intérêt. Mais ses travaux de laboratoire ne le détournèrent pas de recherches d'un autre ordre, relatives à la physique et à la chimie corpusculaires pour lesquelles il avait une prédilection marquée. Ses publications sur ces divers points de science, publications insérées dans les *Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles*, assurent à son nom une place honorable parmi ceux des savants de notre époque.

Une vie si bien remplie ne semblait pas près de s'éteindre. M. Baudrimont me remettait, il y a moins de quinze jours, le travail d'un candidat à la licence avec des corrections

manuscrites; il a continué jusque dans ces derniers temps des recherches commencées à une autre époque.

Ses forces s'affaiblissaient néanmoins, mais ses amis ne croyaient pas devoir s'alarmer. Ils espéraient que le retour de la belle saison ranimerait une santé éprouvée par un travail continuel. Une crise, dont la science et le dévouement filial n'ont pu conjurer les funestes conséquences, a amené dans l'espace de quelques heures de redoutables complications et a enlevé notre cher collègue à l'affection de sa famille, des professeurs de la Faculté et de ses nombreux amis.

Au nom de la Faculté des sciences, je t'adresse ici, cher et vénéré collègue, un dernier adieu; puissent notre douleur, celle des nombreux assistants à cette triste cérémonie, adoucir les regrets que ta perte inspire à ta famille et à tous ceux qui t'ont connu!

Au nom de la Société d'Agriculture dont il est président, M. Micé avait, de son côté, payé aussi un tribut de vifs et légitimes regrets à M. Baudrimont. Voici son discours dont il donne lecture :

MESSIEURS,

Mon honorable ami M. Richier, président de la Société d'Agriculture de la Gironde, a eu la délicate pensée de me confier le soin d'adresser un dernier adieu, au nom d'une Compagnie dont je dirigeais encore les travaux il y a à peine quelques jours, au collègue éminent qui fut un de nos membres les plus actifs et les plus dévoués.

C'est au service de la cause agricole qu'a succombé celui que nous pleurons. Atteint depuis plusieurs années d'une grave affection pulmonaire, il avait été vivement sollicité par ses médecins de renoncer aux leçons du soir. Il s'était soumis à ce sage conseil pour les cours s'adressant à la licence et aux autres élèves de la Faculté des sciences; mais il n'avait pu se décider à agir de même pour les leçons techniques destinées aux hommes d'affaires, et c'est à l'issue d'une séance de chimie agricole qu'il a été mortellement

frappé par ce terrible ennemi qu'on appelle *le froid* et qui, depuis plus de deux mois, moissonne impitoyablement de nombreuses existences aux deux extrêmes de la vie.

Nous dirons ailleurs le rôle qu'a joué M. Baudrimont dans la diffusion à Bordeaux des connaissances agricoles; nous signalerons l'influence qu'il a exercée sur la marche de la Société centrale de notre département. Bornons-nous aujourd'hui, en présence de cette tombe, à saluer respectueusement les dépouilles de l'homme qui est mort sur la brèche, compromettant volontairement sa vie plutôt que de priver quelques intéressés du bénéfice d'un utile enseignement.

Après ce pieux hommage rendu au nom d'une Compagnie que l'état de dispersion de ses membres empêche trop souvent de se grouper autour d'un collègue défunt, qu'il me soit permis de parler comme mandataire des élèves de M. Baudrimont, comme mandataire d'un groupe dans lequel nous sommes heureux de compter deux héritiers du nom qu'il a illustré, — son neveu, professeur à l'École de pharmacie de Paris et directeur de la Pharmacie centrale des hôpitaux, — et son fils, bien connu dans notre ville, où il occupe déjà, comme praticien et comme professeur, un rang distingué.

La Faculté des sciences, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, viennent d'énumérer les titres scientifiques et professoraux du correspondant de l'Académie de Médecine, de celui qui, jeune encore, conquit, en collaboration avec le docteur Martin Saint-Ange, l'un des grands prix de l'Institut de France, et qui, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris, soutint brillamment la lutte, dans un concours resté célèbre, contre une des plus hautes sommités scientifiques du siècle.

Certes, c'est un grand mérite que d'avoir acquis de vastes connaissances; c'en est un plus grand encore que de s'être dévoué à leur diffusion. Mais la gloire du savant, la gloire du professeur n'est pas complète si ses travaux n'ont pas eu d'imitateurs, si la semence qu'il a jetée s'est dissipée au vent sans germer nulle part.

Des élèves dignes de ce nom! Mais c'est une seconde famille pour l'homme de science! C'est le moyen pour lui de

ne pas mourir tout entier! C'est le moyen de continuer dans le temps et dans l'espace son œuvre de civilisation et de progrès!

Un tel complément d'une belle carrière universitaire n'aura point manqué à M. Baudrimont. Il a su exciter de nobles passions, provoquer des enthousiasmes, déterminer des vocations scientifiques.

Et son secret pour atteindre ce but était bien simple : il consistait à pratiquer le précepte d'Horace : « *Si vis me flere, dolendum est primum ipsi tibi.* » L'ardent professeur *se dépensait* dans son cours; toujours ému lorsqu'il exposait une des belles conquêtes de l'homme sur la nature, il constatait avec les accents d'une satisfaction généreuse les applications réalisées ou possibles de ces conquêtes, destinées à assurer le bonheur aussi bien que la gloire de l'humanité.

Pour arriver à faire école, trois choses (imagination, activité, cordialité) sont nécessaires à l'homme qui possède déjà et la science et l'art de s'exprimer. M. Baudrimont était à un haut degré doué de ces trois qualités.

On ne pouvait parler de rien devant lui sans qu'il s'y intéressât aussitôt et sans qu'il y songeât longtemps après la séparation : les mathématiques, la linguistique, l'histoire naturelle, la médecine, la musique absorbaient son esprit presque à l'égal des sciences physiques; et, lancé dans ces diverses branches de nos connaissances, il ne se bornait point à la constatation des faits actuels : mais il essayait, là aussi, de percer les ténèbres environnant encore le lumineux foyer dû aux efforts de tous. On l'a dit avec raison : il eût fallu à M. Baudrimont, dans de vastes laboratoires richement dotés, quantité de jeunes hommes pouvant et voulant consacrer tout leur temps à la science, et dont chacun eût saisi au vol et expérimentalement poursuivi une des idées émises par le maître.

M. Baudrimont n'était pas moins doué au point de vue des qualités du cœur. Ceux à qui il a été donné de vivre longtemps dans son intimité savent combien il était bon, aimant, dévoué. Son attachement pour les personnes qui l'entouraient s'étendait à toutes : je n'oublierai jamais l'émotion profonde dont il fut atteint et qui le força à s'interrompre

pendant plusieurs minutes, lorsque, à la suite de la perte d'un garçon de laboratoire, mort à la tâche, il vit, à la reprise de son cours, une figure nouvelle dans le groupe de ses assistants.

M. Baudrimont était heureux des instants qu'il passait dans le domicile commun de deux de ses plus chers élèves. Là, dans de longues soirées intimes, il se délassait de ses travaux par d'aimables causeries dont nous tirions toujours profit, et les heures s'écoulaient, rapides pour tous, dans ce milieu cordial où se confondaient sa famille scientifique et sa famille selon les liens du sang.

C'est avec bonheur qu'il vit successivement ces deux élèves entrer à l'Académie de Bordeaux : il lui sembla, ce jour-là, que le premier corps savant de notre ville consacrait en quelque sorte son enseignement en la personne de ceux qui y avaient été, comme disciples et préparateurs des cours, le plus intimement associés.

Mon honorable collègue m'a laissé le soin d'exprimer nos sentiments communs. C'est en son nom, c'est au mien, c'est au nom des nombreuses générations qui ont tiré profit de cette belle intelligence si noblement mise au service de tous, que j'adresse un suprême adieu à M. Baudrimont, notre ami et maître, avec l'expression la plus profonde de notre réelle douleur.

M. G. Brunet adresse une lettre à l'Académie pour expliquer les raisons douloureuses qui ne lui ont pas permis d'assister à plusieurs de nos séances.

M. le Président de la Société géologique de l'Inde désirerait que la Compagnie voulût bien lui adresser les derniers volumes de ses *Actes* en échange des publications du corps savant au nom duquel il écrit. L'Académie prie M. l'Archiviste de faire droit à cette demande.

Le Secrétaire général communique la liste des ouvrages récemment offerts et signale entre autres : 1° la ***Chronique d'Étienne de Cruseau,*** publiée par la Société des Bibliophiles

de Guyenne; 2° un rapport de M. de Godeville sur les droits de douane; 3° *Les Architectes de Bordeaux*, par notre collègue, M. Ch. Durand; et 4° les travaux de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères.

L'Académie a reçu pour le concours de poésie :

N° 1. *La Crémaillère.*

O souvenirs de la famille,
Vous nous charmez en nous rendant meilleurs!

N° 2. *Salut à la France.*

L'Abeille *en sa ruche* repose chaque soir.
Lourde de son butin, elle y revient ravie;
Comme elle, du travail nous presse le devoir;
Quand nous allons au loin, ce n'est pas sans l'espoir
De revenir au moins vers le soir de la vie.

N° 3. *La Marseillaise*, poème.

Amour sacré de la Patrie.
(Rouget de L'Isle).

N° 4. *Proudhon*, ode.

Viens, Satan, que je t'embrasse.
(Proudhon).

N° 5. *Louisette*, légende.

Amor-Mors.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Izoard, premier président de la Cour d'appel, sollicite le titre de membre résidant et demande à occuper le fauteuil laissé vacant par la démission de M. l'abbé Blatairou. Une Commission composée de MM. de Castelnau, Roux et Brochon, est chargée d'apprécier les titres de l'honorable candidat.

M. le Président expose ensuite que le Conseil a pensé

que la lecture du rapport de M. Froment sur la candidature de M. de Tréverret dans la dernière séance n'aurait pas dû avoir lieu, puisqu'elle n'avait pas été mise à l'ordre du jour, et qu'il y avait là une regrettable irrégularité. Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Raulin, Valat, Ch. Durand, Bordenave, Oré, Brochon, l'Académie décide que l'on passera outre et que le vote sur cette candidature pourra être indiqué à l'ordre du jour de la prochaine réunion générale.

M. Lespiault entretient la Compagnie des effets exceptionnels de la pression atmosphérique et de l'état de la température pendant les deux derniers mois que nous venons de traverser (décembre 1879 et janvier 1880) et expose les données actuelles de la science sur la forme et la marche des cyclones et des anti-cyclones.

M. Micé, qui a remplacé M. Lespiault au fauteuil de la présidence, remercie notre honorable collègue au nom de l'Académie et le prie de remettre un résumé de cette communication pleine d'intérêt pour l'insérer dans les Comptes-rendus.

La séance est levée à neuf heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Chronique d'Etienne de Cruseau. (Publication des Bibliophiles de Guyenne.)

Annales de la Société d'Émulation des Vosges, 1879.

Rapport sur les orages de l'année 1876 dans le sud-ouest de la France, dans la Gironde, la Dordogne, le Lot-et-Garonne et les Landes, par M. Lespiault.

Travaux de la Société des Architectes de Bordeaux, par M. Ch. Durand.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

La Chronique industrielle, 3e année, no 1, janvier 1880.

Revue Savoisienne, 2e année, no 11.

Association scientifique, nos 636, 637, 638.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, no 239.

Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure. année 1878, et 1er trim. 1879.

Rapport de M. Robert de Godeville *sur la question des traités de douanes.*

Annales de la Société académique de Nantes, vol. IX de la 5e série; 1879, 1er semestre.

Table alphabétique des noms d'auteurs et des matières contenues dans les Annales de la Société académique de Nantes.

Mémoires de la Société d'Émulation du Jura, 2e série, 4e volume, 1878.

L'Écho industriel, 8e année, no 1.

Le Bon Cultivateur, 6e année, no 2, janvier 1880.

Nouvelles Annales de la Société d'Horticulture de la Gironde, no 8, octobre, novembre, décembre 1879.

Étaient présents :

MM. G. Lespiault, Dr L. Micé, H. Bellot des Minières, A. Loquin, V. Labraque-Bordenave, Valat, Brives-Cazes, de Castelnau d'Essenault, Azam, Ch. Durand, Leo Drouyn, Paul Dupuy, V. Raulin, L. de Coëffard, H. Brochon, Th. Froment, Oré, Max. Collignon, Saugeon.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1880.

Présidence de MM. LESPIAULT et MICÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Des excuses sont présentées par M. Gustave Brunet, retenu chez lui par un deuil de famille.

M. le Président fait part à la Compagnie de la perte douloureuse éprouvée par notre collègue, M. le Dr Oré L'Académie s'associe de la manière la plus sympathique

aux sentiments de M. le Président pour un père si cruellement frappé de nouveau dans ses plus chères affections.

M. Rayet, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences, sollicite le titre de membre résidant et demande à occuper le fauteuil laissé vacant par la démission de M. l'abbé Blatairou. MM. Lespiault, Abria, et de Lacolonge apprécieront les titres de l'honorable candidat, qui a joint à sa lettre un grand nombre de travaux imprimés ou manuscrits.

Le Secrétaire général donne le titre des ouvrages adressés à l'Académie depuis la dernière séance.

L'ordre du jour appelle le vote de l'assemblée sur la candidature de M. de Tréverret. Avant d'y procéder, M. le Président désire savoir si les bulletins déposés dans l'urne sans aucune désignation doivent être comptés comme suffrages exprimés. L'Académie se prononce pour l'affirmative, après une discussion à laquelle prennent part MM. Ch. Durand, Valat, Brochon, Bellot et Dezeimeris.

Le scrutin est immédiatement ouvert et M. de Tréverret, ayant obtenu le nombre de voix exigé par les Statuts, est proclamé membre résidant.

M. Leo Drouyn donne lecture d'un travail intitulé. *André Morland de Mondenis : la Paix de la Fronde en 1653.* Des détails inédits sur cette période agitée de l'histoire de Bordeaux sont écoutés avec intérêt.

M. le Dr Micé, qui a remplacé M. Lespiault au fauteuil de la présidence, remercie notre honorable collègue de cette lecture.

La séance est levée à neuf heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Vœux exprimés par la Chambre de commerce de Bordeaux de 1872 à 1879 au sujet des tarifs douaniers et traités de commerce.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, novembre, décembre 1879.

Annales de l'Institut national agronomique, n° 2, 2e année, 1877-78.

Bulletin de la Société Borda à Dax, 4e année, 1879, 4e trim.

Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Havre, 15e bulletin.

Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t. VI.

Le Prieuré de Chamonix (document y relatif); vol. III de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, années 1876, 1877-78.

Société des Sciences et Arts de Bayonne.

Report of the operations of the Numismatic and Antiquarium Society of Philadelphia, 1878 and 1879.

Énoncé de problèmes d'arithmétique sur l'agriculture, l'économie rurale, etc.

Revue Savoisienne, 20e année, 1879.

Journal des travaux de l'Académie nationale, 49e année, décembre 1879.

Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France, 1re année, 1879, n° 23.

Boletin del Ministerio de Fomento de la Republica Mexicana, t. IV, nos 137 à 157.

Le Cultivateur Agenais, 16e année, n° 7, 1er janvier 1880.

Le Bon-Cultivateur, 6e année, n° 3, février 1880.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 4e année, 1880, n° 2.

Association scientifique, nos 634, 639, 640.

Étaient présents :

MM. G. Lespiault, Dr L. Micé, H. Bellot des Minières, A. Loquin, V. Labraque-Bordenave, Valat, Brives-Cazes, de Castelnau d'Essenault, Azam, Ch. Durand, Leo Drouyn, Paul Dupuy, V. Raulin, L. de Coëffard, H. Brochon, Th. Froment, Dr Oré, Max. Collignon, Saugeon.

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1879.

—

MESSIEURS

LESPIAULT ✻, *Président.*
MICÉ, *Vice-Président.*
BELLOT DES MINIÈRES, *Secrétaire général.*

L. BORDENAVE, } *Secrétaires adjoints.*
DE CASTELNAU, }

LEO DROUYN ✻, *Trésorier.*
RAULIN ✻, *Archiviste*

DE LACOLONGE ✻, } *Membres du Conseil d'administration.*
DEZEIMERIS, }
DUBOUL, }
DURAND, }

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1880.

—

MESSIEURS

MICÉ, *Président.*
MINIER, *Vice-Président.*
BELLOT DES MINIÈRES, *Secrétaire général.*

DE CASTELNAU, } *Secrétaires adjoints.*
COLLIGNON, }

LEO DROUYN ✻, *Trésorier.*
RAULIN ✻, *Archiviste.*

DE LACOLONGE ✻, } *Membres du Conseil d'administration.*
DEZEIMERIS, }
DUBOUL, }
DURAND, }

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX,

arrêté au 31 décembre 1879.

—

Membres de droit.

LE PRÉFET DE LA GIRONDE.
LE MAIRE DE BORDEAUX.

Membres Honoraires

DONNET (FERDINAND), G.O. ✻, cardinal-archevêque de Bordeaux.
GAUTIER AINÉ, O. ✻, ancien membre résidant, ancien maire de Bordeaux, rue Huguerie, 51.
MANÈS ✻, ingénieur des mines, ruelle des Cossus, 10.
LAPRADE (VICTOR DE), de l'Académie Française, à Lyon.

Membres Résidants.

1837. PETIT-LAFITTE, prof. d'agricult., rue du Tondu, 73 bis.
1838. VALAT, ancien recteur d'Académie, rue Cursol, 38.
1841. BRUNET (GUSTAVE), homme de lettres, rue Sainte-Catherine, 137.
1842. ABRIA O. ✻, professeur de physique et doyen de la Faculté des Sciences, quai de Bacalan, 15.
1847. SAUGEON, profess. de belles-lettres, rue Mably, 23.
1847 RAULIN ✻, profess. de minéralogie et de géologie à la Faculté des Sciences, rue du Colisée, 18.

1848. DUBOUL (JUST-ALBERT), rue du Saujon, 17.
1849. BAUDRIMONT ✻, professeur de chimie à la Faculté des Sciences, rue Duffour-Dubergier, 12.
1850. LEO DROUYN ✻, peintre et graveur, r. Desfourniel, 30.
1850. CIROT DE LA VILLE, Camérier secret de S. S. le Pape, chanoine honoraire, doyen de la Faculté de Théologie, rue de la Concorde, 10.
1851. BLATAIROU, chanoine honoraire, professeur honoraire à la Faculté de Théologie, rue du Hâ, 41.
1854. ORDINAIRE DE LACOLONGE ✻, chef d'escadron d'artillerie en retraite, allées de Tourny, 22.
1854. GAUSSENS, curé de St-Seurin, ch. hon., rue Rodrigues-Pereire, 38.
1854. MINIER (Hte), rue Pèlegrin, 39-41.
1862. LESPIAULT ✻, professeur d'astronomie à la Faculté des Sciences, rue Michel-Montaigne, 5.
1862. ROUX ✻, doyen de la Faculté des Lettres, r. Naujac, 29.
1863. ORÉ ✻, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, rue des Minimes, 36.
1863. DEZEIMERIS (REINHOLD), correspondant de l'Institut, rue Vital-Carles, 11.
1864. DUPUY (Paul), professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, allées de Tourny, 8.
1865. MÉGRET DE BELLIGNY, négociant, rue Boudet, 11.
1865. MICÉ, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, rue Turenne, 79.
1866. ROYER, directeur d'Institution, rue de la Harpe (Bouscat).
1869. BELLOT DES MINIÈRES (H.), chanoine titulaire, secrétaire général de l'Archevêché.
1869. BRIVES-CAZES, vice-président au tribunal civil, place Pey-Berland, 18.
1869. LOQUIN (ANAT.), homme de lettres, cours St-Jean, 39.
1870. DURAND (CHARLES), architecte, rue Michel, 16.
1871. COMBES ✻, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Bordeaux, rue Sainte-Catherine, 60.
1875. VERNEILH-PUYRAZEAU (baron de), rue Monbazon.

1875. AZAM ✻, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, rue Vital-Carles, 14.

1875. FROMENT, professeur à la Faculté des Lettres, rue du Tondu.

1876. GOUJET, archiviste du département, rue d'Aviau.

1876. CASTELNAU D'ESSENAULT (Marquis DE), à Paillet.

1876. SAINT-VIDAL (FRANCIS DE), rue Vital-Carles, 50.

1877. LABRAQUE-BORDENAVE, juge de paix.

1878. AUGUIN, peintre paysagiste, rue de la Course, 67.

1878. COEFFARD (L. DE), sculpteur, rue de Navarre, 11.

1879. COLLIGNON, professeur d'antiquités grecques et latines à la Faculté des Lettres, place Pey-Berland, 10.

1879. BROCHON (HENRI), avocat à la Cour d'appel, rue Vital-Carles.

Membres associés non résidants.

GEFFROY ✻, directeur de l'École française à Rome.

JACQUOT, O. ✻, inspecteur général des mines, rue Monceaux, 84, à Paris.

COQ (PAUL), avocat, rue de Douai, 3, à Paris.

BELIN-DE LAUNAY, inspecteur d'Académie honoraire, à Paris.

LINDER (OSCAR) O. ✻, ingénieur en chef des mines, directeur des chemins de fer de l'État, à Vienne (Autriche).

ZEVORT C. ✻, directeur de l'Enseignement secondaire au ministère de l'Instruction publique, à Paris.

Membres Correspondants.

ARGIS (JULES D'), à Rouen.

AUSSY (H. D'), de Saint-Jean-d'Angély, membre correspondant de l'Institut de France.

AYMARD (AUG.), archéologue, conservateur du Musée, au Puy.

BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.

BASCLE DE LAGRÈZE (GUSTAVE), conseiller à la Cour d'appel de Pau.

BEAUDOUIN (J.) ✻, à Châtillon-sur-Seine.

BELLECOMBE (André de), de la Société des Études historiques de France, et de la Société Asiatique, à Paris.
BELLIN (Gaspard), à Lyon.
BERCHON, ✱, directeur du service sanitaire de la Gironde, à Pauillac.
BESNOU, pharmacien-major de la marine retraité, à Avranches.
BLADÉ, avocat à Lectoure.
BONJEAN, pharmacien à Chambéry.
BONNETON, juge au Tribunal civil, à Moulins.
BORDES, conservateur des hypothèques, à Pont-Lévêque (Calvados).
CAFFARÉNA, avocat à Toulon.
CALIGNY (Mis de), membre correspondant de l'Académie royale des Sciences de Turin, rue de l'Orangerie, 18, à Versailles.
CAZENOVE DE PRADINES, à Mezin (Lot-et-Garonne.)
CHASSAY (l'abbé Édouard), professeur de philosophie au Grand Séminaire de Bayeux.
CHAUMELIN (Marius), homme de lettres, à Marseille.
CHERVIN aîné, avenue d'Eylau, à Paris.
CHEVALIER, pharm.-chimiste, quai St-Michel, 25, à Paris.
CIALDI, à Rome.
CUYPER (de), directeur de la *Revue universelle de Liége*, à Liége (Belgique).
DEBEAUX, pharm.-major à l'hôpital militaire de Perpignan.
DEMOGEOT, professeur de l'Université en retraite, à Paris.
DROUOT, inspecteur général des mines en retraite, à Paris.
DUBROCA, médecin, à Barsac.
DU BURGUET, maire d'Allemans, près Ribérac.
DU MONCEL (le comte Th.), président de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg.
ENGEL, professeur à la Faculté de Médecine de Nancy.
FABRE, médecin, cours des Fossés, à Bordeaux.
FERTIAULT, homme de lettres, à Paris.
FORT-MEU, homme de lettres, à Saint-Laurent de Brèvedent.
GASSIES, conservateur du Musée préhistorique, à Bordeaux

GAUDRY (ALBERT), docteur ès sciences naturelles, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

GAVARRET, O. ✻, inspecteur général de l'Enseignement supérieure, à Pasis.

GIRARDIN, O. ✻, ancien recteur, correspondant de l'Institut.

GINDRE (JULES), ingén. civil des mines, à Itsatsou (B.-Pyr.).

GOURGUES (LE VICOMTE DE), à Lanquais (Dordogne).

GOUX, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.

GRAGNON-LACOSTE, homme de lettres, à Bordeaux.

GRELLET-BALGUERIE, juge à Lavaur (Tarn).

GRIMAUD (EMILE), rédacteur de la *Revue de Bretagne et Vendée*, à Nantes.

GUADET, ex-Sous-D[r] de l'Institution des Jeunes-Aveugles, à Paris.

HAILLECOURT, inspect[r] d'Académie honoraire, à Bordeaux.

HEEMSKERK, juge au tribunal d'arrondissement, à Amsterdam.

LACHAPELLE (DE), régent de philosophie au Collége de Cherbourg.

LALANNE (MAXIME) ✻, artiste peintre, à Paris.

LAPAUME, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble.

LEGENTIL, conseiller à la Cour d'appel de Rouen.

LE JOLIS, docteur médecin, à Cherbourg.

LERMIER, à Dijon.

LESPINASSE ✻, premier avocat gén. à la Cour d'appel de Pau.

LIAIS (EMMANUEL), anc. direct. de l'Observatoire de Rio-Janeiro.

LULÉ-DÉJARDIN père, avocat, à Bordeaux.

MAGEN, pharmacien-chimiste, à Agen.

MAHON DE MONAGHAN (EUGÈNE), chancelier de consulat, à St-Germain-en-Laye.

MALVEZIN, avocat, à Bordeaux.

MARIONNEAU, artiste peintre et archéologue, à Bordeaux.

MASSON (GUSTAVE), professeur de littérature au Collége de Harrow on the Hill, près de Londres.

MAURY (ALFRED) O. ✻, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.

MILLIEN (Achille), homme de lettres, à Beaumont-Laferrière (Nièvre).

NAYRAL (Magloire), homme de lettres, à Castres.

PARROCEL, homme de lettres, à Marseille.

PÉRIER, agrégé à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux, à Pauillac.

PERNET, directeur du Collége de Salins.

PERREY, ancien professeur de Faculté, à Lorient.

PIOGEY avocat, à Paris.

POEY, anc. directeur de l'Observatoire de la Havane, à Paris.

RENAN ✻, membre de l'Institut, à Paris.

RÉSAL, membre de l'Institut, à Paris.

RÊVOIL, architecte, à Nîmes (Gard).

ROSNY (Léon de), Président de la Société d'Ethnographie, professeur de langues orientales, à Paris

SAINT-ANGE (Martin), docteur en médecine, à Paris.

SAINT-ESPÉS LESCOT ✻, présid. du Trib. civil de Périgueux

SCOGNAMIGLIO (Archangelo), antiquaire, à Rome.

SERRET, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.

TAMIZEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut, à Gontaud.

TARRY, médecin, à Agen.

TOURTOULON (de), à Montpellier.

TRÉVERRET (de) ✻, professeur de Littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

VIGNEAUX, docteur en médecine, à Bazas.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUARANTIÈME VOLUME (1879).

Compte-rendu des séances.

Bordeaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11





